

**Bulletin officiel
des séances du Grand Conseil**

**Amtliches Tagblatt
der Sitzungen des Grossen Rates**

—
Juin / Juni 2013



**GRAND CONSEIL
GROSSER RAT**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Tome CLXV

Session ordinaire

Band CLXV

Ordentliche Session

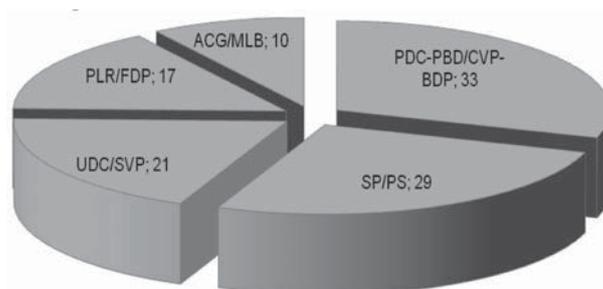
—

Juin / Juni 2013

Contenu – Inhalt	Pages	–	Seiten
Table des matières – <i>Inhaltsverzeichnis</i>	687	–	689
Première séance, mardi 18 juin 2013 – <i>1. Sitzung, Dienstag, 18. Juni 2013</i>	691	–	719
Deuxième séance, mercredi 19 juin 2013 – <i>2. Sitzung, Mittwoch, 19. Juni 2013</i>	720	–	735
Troisième séance, jeudi 20 juin 2013 – <i>3. Sitzung, Donnerstag, 20. Juni 2013</i>	736	–	762
Messages – <i>Botschaften</i>	763	–	927
Préavis – <i>Stellungnahmen</i>	928	–	949
Réponses – <i>Antworten</i>	950	–	965
Dépôts et développements – <i>Begehren und Begründungen</i>	966	–	968
Questions – <i>Anfragen</i>	969	–	1036
Liste des orateurs – <i>Rednerliste</i>	1037	–	1044
Composition du Grand Conseil – <i>Zusammensetzung des Grossen Rates</i>	1045	–	1048

Répartition des groupes – *Fraktionsstärken*

PDC	Groupe parti démocrate-chrétien – parti bourgeois-démocratique
CVP	<i>Fraktion Christlichdemokratische Volkspartei - Bürgerlich-Demokratische Partei</i>
PS	Groupe socialiste
SP	<i>Sozialdemokratische Fraktion</i>
PLR	Groupe libéral-radical
FDP	<i>Freisinnig-Demokratische Fraktion</i>
UDC	Groupe de l'Union démocratique du centre
SVP	<i>Fraktion der Schweizerischen Volkspartei</i>
ACG	Groupe de l'Alliance centre gauche
MLB	<i>Mitte-Links-Bündnis</i>



Abréviations – *Abkürzungen*

FV	Fribourg-Ville – <i>Stadt Freiburg</i>
SC	Sarine-Campagne – <i>Saane Land</i>
SE	Singine – <i>Sense</i>
GR	Gruyère – <i>Greyerz</i>
LA	Lac – <i>See</i>
GL	Glâne – <i>Glane</i>
BR	Broye – <i>Broye</i>
VE	Veveyse – <i>Vivisbach</i>

*	Rapporteur/e – <i>Berichterstatter/in</i>
CFG	Commission des finances et de gestion – <i>Finanz- und Geschäftsprüfungskommission</i>
I	Initiative parlementaire – <i>parlamentarische Initiative</i>
M	Motion – <i>Motion</i>
MA	Mandat – <i>Auftrag</i>
MV	Motion populaire – <i>Volksmotion</i>
P	Postulat – <i>Postulat</i>
QA	Question – <i>Anfrage</i>
R	Résolution – <i>Resolution</i>

Table des matières

1. Assermentation	736	M1018.12 Benoît Rey – Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) et code de procédure et de juridiction administrative (CPJA)	
2. Clôture de la session	762	prise en considération	736
3. Commissions	720	réponse du Conseil d'Etat	953
4. Communications	691, 736	M1024.13 Jean Bertschi/Louis Duc – Prise en charge par Anima des pertes financières liées aux épizooties	
5. Elections judiciaires	716	dépôt et développement	966
préavis.....	928	9. Motions d'ordre	
6. Election	735	Pierre Mauron – Renvoi à la session de septembre des points 5 et 9 de l'ordre du jour	
7. Mandats		dépôt et prise en considération	693
MA4001.12 Didier Castella/Markus Ith/Claude Brodard/Jean-Daniel Wicht/Nadia Savary/Fritz Glauser/Yvan Hunziker/Nadine Gobet/Christian Schöpfer/Ruedi Vonlanthen – Demande d'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers HFR		Emanuel Waeber/Gilles Schorderet/Werner Zürcher/Roger Schuwey/Sébastien Frossard – Demande de traitement du projet de décret N° 56 en catégorie I	
prise en considération	705	dépôt et prise en considération	724
MA4003.13 Nicolas Kolly/Roland Mesot/Gabriel Kolly/Charles Brönnimann/Pierre-André Page/Gilles Schorderet/Emanuel Waeber/Michel Zadory/Daniel Gander/Ruedi Schläfli – Rénovation du pont enjambant la Glâne à Autigny		10. Motion populaire	
retrait.....	761	MV1503.12 William Aeby – Maintien de l'hôpital de Tavel dans sa fonction actuelle	
réponse du Conseil d'Etat	957	prise en considération	713
8. Motions		11. Ouverture de la session	691
M1011.12 Michel Losey/Christian Ducotterd – Pont RPC fribourgeois pour faciliter la création d'installations photovoltaïques dans le canton		12. Postulats	
retrait.....	735	P2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht – Bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) depuis son entrée en vigueur	
M1012.12 Pierre Mauron/David Bonny – redonner au Conseil d'Etat la compétence d'attribuer les missions du HFR		prise en considération	753
prise en considération	709	réponse du Conseil d'Etat	960
réponse du Conseil d'Etat	950	P2020.12 Denis Grandjean – Création d'un gymnase intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare	
M1017.12 Ralph Alexander Schmid – Extension des études de médecine jusqu'au master à l'Université de Fribourg		prise en considération	717
prise en considération	714	réponse du Conseil d'Etat	963
réponse du Conseil d'Etat	951	P2026.13 Nicolas Kolly/Stéphane Peiry – Situation carcérale dans le canton de Fribourg	
		dépôt et développement	966

P2027.13 Eric Collomb/François Bosson – Fribourg pionnier du tournant énergétique éolien en plaine
dépôt et développement 967

P2028.13 Jean-Pierre Siggen/André Ackermann – Co-ordination de l'échange électronique des informations médicales dans l'intérêt du patient
dépôt et développement 967

P2029.13 Ralph Alexander Schmid – Unterstützung der hausärztlichen Grundversorgung in ländlichen Gebieten im Kanton Freiburg
Begehren und Begründung 968

13. Projets de décrets

N° 52 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale – Interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA)
entrée en matière 725
lecture des articles et vote final 727
message 763

N° 53 constatant la validité de l'initiative entièrement rédigée «Pour des hôpitaux proches des citoyens»
lecture des articles et vote final 712
message 768

N° 55 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transports publics
entrée en matière 739
lecture des articles 742
vote final 743
message 774

N° 56 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de Jaun
entrée en matière 756
lecture des articles 760
vote final 761
message 805

N° 58 relatif à l'acquisition d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle
entrée en matière 743
lecture des articles et vote final 746
message 830

N° 61 relatif aux naturalisations
entrée en matière 723
lecture des articles et vote final 724
message 843

14. Questions

QA3054.12 Nadine Gobet/Didier Castella – Conclusion de l'audit sur la clinique de gynécologie suite à l'annonce de la fermeture du site de Fribourg 969

QA3075.12 Olivier Suter – Que se passe-t-il à la Berra? 973

QA3083.12 Markus Zosso/Emanuel Waeber – Situation du personnel du Service des forêts et de la faune 980

QA3085.12 Bruno Fasel-Roggo/Josef Fasel – Recrutement et encadrement des nouveaux gardes-faune au sein du Service des forêts et de la faune 980

QA3090.12 Josef Fasel/Bruno Fasel-Roggo – Renards mâles et ramassage du gibier accidenté ou tombé 980

QA3091.12 Bruno Fasel-Roggo – Nouvelles structures au sein du Service des forêts et de la faune à partir du 1^{er} janvier 2013 981

QA3104.12 Louis Duc – Que se passe-t-il vraiment au sein du Service faune – chasse? 981

QA3102.12 Didier Castella/Markus Ith – Fusion de communes – Où en sommes-nous? Où allons-nous? 987

QA3108.13 Roland Mesot/Didier Castella – Manque de transparence et d'information sur l'avenir de l'HFR/ démantèlement des soins aigus sur le site de Riaz 994

QA3109.13 Jean-Pierre Siggen – Fixation de la valeur du point tarifaire pour l'HFR 1000

QA3113.13 Nicole Lehner-Gigon – Médiation administrative 1004

QA3120.13 Gabriel Kolly – Traversée de Bulle avec des tracteurs et évolution des axes de circulation pour les véhicules lourds 1007

QA3121.13 Anne Meyer Loetscher – Quel destin réservez-vous au district de la Broye? 1010

QA3124.13 Josef Fasel – Etat du réseau routier cantonal, en particulier après ce rude hiver 1015

QA3131.13 Xavier Ganioz – Surtaxation des travailleurs étrangers imposés à la source.....	1019	annuel 2012 du Conseil de la magistrature	
		discussion.....	720
		rapport.....	916
QA3136.13 Daniel Gander/Ruedi Schlaefli – Situation de l’asile dans le canton de Fribourg et ses conséquences.....	1023	annuel 2012 de l’Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	
		discussion.....	692
		rapport.....	917
QA3142.13 Bruno Fasel – Vol de haschich et de marijuana dans un dépôt de la police.....	1026	intermédiaire de la commission d’enquête parlementaire (surcoûts du pont de la Poya)	
		discussion.....	749
		rapport.....	918
QA3144.13 Jean Bertschi – Tuberculose bovine.....	1029		
QA3152.13 Ueli Johner-Etter/Werner Zürcher – Restauration du bateau à vapeur «Neuchâtel» par l’association Trivapor.....	1032		
		16. Validation et assermentation.....	691

15. Rapports

N° 40 sur le postulat P2014.12 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen – Situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/Poya	
discussion.....	751
rapport.....	851
N° 57 sur le décompte final à l’intention de l’Office fédéral des routes pour la route d’évitement Bulle–La Tour-de-Trême H189	
discussion.....	747
rapport.....	874
N° 60 sur la création de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA en vue de l’installation d’un parc technologique sur l’ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg	
discussion.....	727
rapport.....	890
N° 63 sur le postulat P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel – Orientations stratégiques à moyen et long terme de l’HFR ainsi que sur les mesures dans le cadre du budget 2012	
discussion.....	695
rapport.....	906
N° 64 sur le postulat P2016.12 François Bosson/Dominique Butty – Accueil des patients dans les régions périphériques	
discussion.....	713
rapport.....	914

Première séance, mardi 18 juin 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Validation et assermentation. – Rapport annuel 2012 de l’Autorité de la transparence et de la protection des données; discussion. – Motion d’ordre Pierre Mauron (renvoi à la session de septembre des points 5 et 9 de l’ordre du jour). – Rapport N° 63 et annexes au rapport sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfrel relatif aux orientations stratégiques à moyen et long termes de l’HFR et aux mesures touchant le budget 2012; discussion. – Mandat MA4001.12 Didier Castella/Markus Ith et 8 cosignataires (demande d’étude indépendante et neutre sur l’avenir des sites hospitaliers HFR); prise en considération. – Motion M1012.12 Pierre Mauron/David Bonny (redonner au Conseil d’Etat la compétence d’attribuer les missions de l’HFR); prise en considération. – Projet de décret N° 53 constatant la validité de l’initiative législative entièrement rédigée «Pour des hôpitaux proches des citoyens»; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport N° 64 sur le postulat P2016.12 François Bosson/Dominique Butty relatif à l’accueil des patients dans les régions périphériques; discussion. – Motion populaire William Aeby (maintien de l’hôpital de Tavel dans sa fonction actuelle); prise en considération. – Motion M1017.12 Ralph Alexander Schmid (extension des études de médecine jusqu’au master à l’Université de Fribourg); prise en considération. – Postulat P2020.12 Denis Grandjean (création d’un gymnase intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare); prise en considération. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Urs Affolter, Pascal Andrey, Bruno Boschung, Romain Castella, Pascal Grivet, Patrice Jordan, Nicolas Lauper, Christa Mutter, Pierre-André Page, Stéphane Peiry, Daniel Riedo et Olivier Suter.

Le Conseil d’Etat est présent in corpore.

Le Président. J’ai le plaisir d’ouvrir cette quatrième session de l’année 2013.

—

Communications

Le Président. Séance du Bureau – Je rappelle aux membres du Bureau que la séance de demain débutera à 7h30.

Clubs – Je vous informe que l’assemblée générale du club «Education et formation», prévue initialement en juin, est reportée au mois de septembre.

Bienvenue – Au nom de vous toutes et tous, je souhaite une chaleureuse et cordiale bienvenue à notre collègue Fritz Burkhalter qui a été absent pour des raisons de santé. M. le Député, nous sommes heureux de vous retrouver sur les bancs de l’hémicycle.

Motion d’ordre – Nous avons été saisis d’une motion d’ordre déposée par Monsieur le Député Pierre Mauron au nom du

groupe socialiste, au sujet du renvoi à la session de septembre des points 5 et 9 de l’ordre du jour. Cette motion sera traitée juste après le point 4 de notre ordre du jour.

Liens d’intérêts – Je vous signale que le député doit rappeler ses liens d’intérêts lorsqu’il s’exprime devant le Grand Conseil. Il ne s’agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d’intérêts, mais uniquement de rappeler l’intérêt qui l’unit à l’objet en délibération sur lequel il s’exprime. Les liens d’intérêts suivants doivent être signalés: les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d’organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public, les fonctions assumées au sein de commissions ou d’autres organes de la Confédération, d’un canton, d’une commune ou d’une collaboration intercantonale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées et les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d’intérêts.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Validation et assermentation

a) **Validation** du mandat de député de *Patrick Schnewly* en remplacement de Daniel Brunner, démissionnaire.

Le Président. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l’exercice des droits politiques par le préfet du district de la Singine. Le Bureau a également

constaté que M. Patrick Schneuwly remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi, fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de député. La discussion est ouverte au sujet de cette validation.

- > La parole n'étant pas demandée, le mandat de député de M. Patrick Schneuwly est validé tacitement.

b) Assermentation de M. Patrick Schneuwly.

- > Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Monsieur Schneuwly, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction de député. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements*)

—

Rapport annuel 2012 de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données¹

Rapporteur: **Jean-Daniel Wicht** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre**, Présidente du Conseil d'Etat.

Discussion

Le Rapporteur. Vous avez certainement pris connaissance avec intérêt, comme la commission parlementaire, du rapport d'activité de l'Autorité de surveillance en matière de transparence et de protection des données pour l'année 2012. La commission unanime salue le travail remarquable de l'Autorité de surveillance, emmenée par son président M. Marc Sugnaux et ses deux préposées, M^{mes} Zunzer Raemy pour la transparence et Nouveau Stoffel pour la protection des données. Je tiens à relever que depuis le 1^{er} avril 2013, M^{me} Nouveau Stoffel, qui bénéficie de la retraite, a été remplacée par M^{me} Reichmuth Pfammatter. Dans toute activité professionnelle, la transparence est l'une des clés du succès. Avec l'introduction de cette loi, les communes, comme l'Etat, ont dû s'y mettre. Force est de constater que son introduction a finalement posé peu de problèmes. En assurant cette transparence, l'autorité gagne la confiance du citoyen, qu'on se le dise! Subjectivement, on pourrait penser que la protection des données protège plus les gens moins honnêtes que le citoyen modèle. Il est pour le moins important que nos services étatiques ne se servent pas de la protection des données pour occulter leurs activités, par exemple dans le domaine de la lutte contre le travail au noir. Il est juste que chacun soit assuré que ses données personnelles ne soient pas utilisées à mauvais escient. Il serait bon de rappeler à notre jeunesse, utilisateur d'internet et des

réseaux sociaux, comme vous d'ailleurs, que cette protection n'existe pas sur la toile et que tout ce qui est publié est visible de presque tout le monde. Chers collègues, je vous invite à taper une fois votre nom sur internet, vous serez surpris de tout ce que l'on peut apprendre sur vous.

De ce rapport, je relève qu'en matière de transparence 49 demandes ont été formulées, dont le 60% auprès des communes. Seules cinq demandes ont été refusées. Les domaines les plus touchés par celles-ci sont la construction, l'agriculture et l'environnement. Cette dernière information n'est pas un scoop en soi. C'est aussi de ces trois domaines que nous parlons le plus au sein de ce Grand Conseil.

Au niveau de la protection des données, 282 dossiers ont été ouverts, dont 60% ont pu être traités durant l'année sous revue. Un volume de travail important a été généré par des demandes en relation avec la base de données Fri-Pers et les installations de vidéo-surveillance, suite à l'introduction de la loi du même nom. En séance de commission parlementaire, la plupart des questions des membres se sont focalisées sur la protection des données, notamment dans les domaines de la vidéo-surveillance, de la LAMal, des échanges de données entre les services sociaux et les justices de paix.

Chaque demande est analysée par la préposée à la lumière de la loi sur la protection des données, sur la base des critères que celle-ci énonce, parmi lesquelles la proportionnalité et la pondération des intérêts en jeu. Une seule question n'a pas obtenu de réponse durant la séance de la commission parlementaire. Je demande l'attention toute particulière de tous les chasseurs dans cette salle. Ils devraient être intéressés à connaître la réponse à la question suivante: est-ce que les caméras ou pièges à photos posés en forêt durant la saison de chasse pour restituer le passage du gibier sont illégaux? Je peux répondre à une question: hors chasse, c'est certainement illégal. Pour le reste, il sera nécessaire de se renseigner auprès du préposé fédéral à la protection des données, dicit le président de la Commission cantonale de surveillance. Après cette note d'humour, je vais conclure mon intervention en réitérant, au nom de la commission parlementaire, mes remerciements à l'Autorité de surveillance et à ses deux préposées pour le très bon travail réalisé. Chers collègues, la commission vous propose de prendre acte du rapport 2012 de l'Autorité cantonale de surveillance de la transparence et de la protection des données.

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). La complémentarité et la valeur de la mission de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données peuvent se traduire par le fait que c'est en protégeant le citoyen dans sa vie privée et en assurant la transparence sur l'activité étatique que se gagne la confiance dans les autorités. C'est fort de cette vision que travaillent la Commission et ses préposées tant à la transparence qu'à la protection des données. Le rapport présente dès lors les activités menées en 2012 dans l'atteinte de ces objectifs. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a analysé avec attention ce rapport. Il a pris note de l'activité soutenue de cette Autorité, soit la Commission et les deux préposées, et la félicite pour l'excellent travail accompli durant l'année 2012. Il est particulièrement agréable de constater

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

que cette Autorité, qui se retrouve sept fois par année, arrive très souvent à un avis unanime. Il en résulte dès lors que les craintes qui avaient été émises en son temps sur la collaboration des deux préposées, membres d'une même Commission et devant défendre des intérêts antinomiques, ne se sont pas trouvées fondées. Nous nous réjouissons d'autant plus encore après les propos du président de la Commission, qui affirme qu'on ne ressent pas deux mais une seule dynamique, du fait que des règles internes claires ont été mises en place. En conséquence et au vu de la qualité, de la précision et de l'étendue de ce rapport, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous propose d'en prendre acte, tout comme le demande la commission parlementaire ordinaire qui l'a analysé.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat den Tätigkeitsbericht 2012 über den Datenschutz diskutiert und möchte dem Staatsrat danken und ihm zu dem sehr ausführlichen Bericht gratulieren. Wir stellen eine sehr gute Zusammenarbeit zwischen den verschiedenen Direktionen, den Gemeinden und dem Bund fest. Wir unterstützen die Offenheit und die Transparenz der Kommission. Unserer Meinung nach sind die budgetierten 350 000 Franken pro Jahr sehr gut investiert.

Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion den vorliegenden Bericht zur Kenntnis.

Berset Solange (PS/SP, SC). Les activités des deux instances dont l'activité est relatée dans le rapport sont très importantes. Le rapporteur de la commission vient d'en citer quelques-unes et je ne reviendrai pas sur ce qui a été cité. Lors de la séance de la commission parlementaire traitant ce rapport, les membres ont eu réponse à toutes les questions posées et je remercie les responsables, M^{me} Zunzer Raemy pour la transparence, M^{me} Nouveau Stoffel et M^{me} Reichmuth Pfammatter, qui a repris le poste de préposé à la protection des données.

Je rappelle que la loi sur l'information réunit les deux instances sous une même Commission. Nous avons quelques craintes que l'une ou l'autre soit préteritée. C'est avec une grande satisfaction que nous prenons acte que ce n'est pas le cas et que tout le monde travaille en bonne intelligence sous la présidence de Marc Sugnaux, président de la Commission. C'est avec satisfaction que le groupe socialiste prend note de ce rapport et félicite tous les acteurs pour leur immense travail.

Le Rapporteur. Je constate que les personnes qui se sont exprimées au nom des groupes adressent des félicitations quant au travail qui a été fait et au rapport d'activité 2012. Chaque groupe relève également la très bonne coopération et coordination entre les deux instances, à savoir l'Autorité de la transparence et de la protection des données. Chaque groupe prend acte de ce rapport.

Demierre Anne-Claude, présidente du Conseil d'Etat. Je ne peux que me joindre au rapporteur et aux différents intervenants des groupes pour remercier le président de la Commission, ainsi que les deux préposées pour leur travail et leur engagement. J'aimerais adresser des remerciements tout par-

ticuliers à Madame Nouveau Stoffel, qui est partie à la retraite après de nombreuses années d'engagement en faveur de la protection des données et de la transparence. Je vous invite à prendre acte du rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion d'ordre Pierre Mauron Renvoi à la session de septembre des points 5 et 9 de l'ordre du jour

Dépôt

Le Président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée au nom du groupe socialiste par son chef, M. le Député Pierre Mauron, traitant du renvoi à la session de septembre des débats sur les objets figurant aux points 5 et 9 de l'ordre du jour. Je vous donne lecture du texte.

«Le rapport stratégique a été transmis aux députés il y a moins de trois semaines. Ce délai est trop court pour analyser sérieusement la situation et discuter en toute connaissance de cause. Le groupe socialiste demande dès lors le renvoi de ces deux objets à la session de septembre, le conseil d'administration et le Conseil d'Etat pouvant mettre l'été à profit pour informer dûment la population fribourgeoise par des séances publiques d'information dans tous les districts et les membres du Grand Conseil pouvant quant à eux examiner en détail ce rapport préparé durant presque un an par les organes concernés.»

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). En soi, le texte de cette motion d'ordre résume assez bien la raison de cette demande. Ce n'est une surprise pour personne, j'en avais déjà fait l'annonce au Bureau du Grand Conseil. Comme vous le savez, le conseil d'administration n'a pas besoin d'un vote du Grand Conseil pour appliquer sa stratégie. Comme députés, nous avons pu bénéficier de bonnes séances d'information, au minimum 2 heures au sein des groupes, où tout nous a été expliqué. Nous avons également eu des explications détaillées sur d'autres sujets lorsque nous le demandions. L'HFR a besoin de confiance, selon ce qu'en disent les dirigeants. Pour restaurer cette confiance, nous estimons nécessaire que le Conseil d'Etat, une délégation en tout cas, et le conseil d'administration puissent mettre à profit l'été pour parcourir les districts, exposer cette stratégie qu'ils veulent appliquer et expliquer finalement ce que chaque district aura à gagner ou à perdre, respectivement quel sera le futur de l'HFR si ces mesures ne sont pas prises.

La motion d'ordre se rapporte aux deux postulats uniquement, Siggen/Stempfeli et Bosson/Butty, puisque les autres objets pourront être traités. La discussion a eu lieu au sein du conseil d'administration durant des mois, quasiment une année. Nous avons eu trois petites semaines pour faire le tour de la question. Nous n'avons pas pu réunir les avis de

toutes les personnes concernées. Je vous demande dès lors par sagesse de bien vouloir reporter ces deux objets et prévoir cette discussion en septembre, ce qui ne retardera en rien la stratégie de l'HFR.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est opposé à cette motion d'ordre. Nous avons eu l'occasion de prendre connaissance en détail de ces cinq rapports et de la position du Conseil d'Etat. Nous avons nous-mêmes mis sur pied une commission d'étude, une «task force», une séance ad hoc avec l'HFR et le Conseil d'Etat et deux séances de groupe. Je crois que nous avons bien étudié le dossier et que nous sommes prêts à nous exprimer en connaissance de cause. Je rappelle qu'en réponse à un postulat urgent que j'avais déposé avec Yvonne Stempfeli, nous avons également reçu toute une série d'informations. Nous ne sommes pas restés sans information durant ces mois. Je ne crois pas que le fait de repousser ce dossier de deux mois pendant l'été va changer quoi que ce soit à la connaissance ou à la possibilité de la population de s'en informer. Entre parenthèses, ce n'est pas notre occupation principale maintenant, puisque notre rôle est de nous prononcer ou de commenter ces différents rapports. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique n'accepte pas cette motion.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Le groupe libéral-radical s'oppose à cette motion d'ordre. Cette motion d'ordre dit que nous avons reçu les documents il y a moins de trois semaines. Cela fait exactement trois semaines, suite à la séance d'information des chefs de groupes le 28 mai et à la diffusion de l'information par le gouvernement, qui, malheureusement, a dû agir très rapidement suite à une fuite.

Wir haben ausserdem Informationssitzungen gehabt. Ich erinnere Sie auch daran, dass die Budgets für die Fraktionen auch nicht viel mehr als drei Wochen vor Sessionsbeginn vorliegen, und da sprechen wir nicht von einigen Millionen, sondern von Milliarden Franken. Das scheint auch kein Problem zu sein.

Es war unser Wille – und wir hatten zeitlich Druck gemacht –, dass dieser Rapport nun erschienen ist. Daher liegt es in unserer Verantwortung, diesen nun auch zu besprechen. Donc, je ne vois pas les vraies raisons du groupe socialiste de demander un délai supplémentaire. C'est pour cette raison que l'on va s'opposer à cette motion d'ordre.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Auch die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird diese Motion d'ordre einstimmig ablehnen. Es ist eine Wiederholung der Motion d'ordre, wie sie der Fraktionschef der Sozialdemokratischen Fraktion anlässlich der letzten Bürositzung eingegeben hat. Sie wurde klar und mehrheitlich abgelehnt.

Wie meine Vorredner bereits erwähnt haben, haben sowohl der Verwaltungsrat als auch der Staatsrat im Rahmen der Informationspolitik – im Gegensatz zu früheren Jahren – sehr grosse Anstrengungen unternommen. Wir waren rechtzeitig informiert und konnten die Dossiers entsprechend studieren.

C'est pour ces raisons que le groupe de l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas cette motion d'ordre.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). S'il s'agissait de discuter en l'occurrence d'une loi sur la santé dans le canton de Fribourg avec 250 articles et que nous eussions reçu il y a 28 jours seulement tous les documents s'y référant, c'est avec grand plaisir que je volerais au secours de mon collègue Mauron. Etant donné que la stratégie du HFR, adoptée par le Conseil d'Etat, ne peut pas être discutée en l'état, je pense que rien n'empêche les conseillers d'Etat et les membres du conseil d'administration de l'hôpital fribourgeois de prendre leur bâton de pèlerin durant tout l'été pour aller convaincre la population, comme suggéré judicieusement. Ce n'est pas une raison pour différer les discussions d'aujourd'hui.

> Au vote, cette motion d'ordre est refusée par 70 voix contre 28; il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 28.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfeli-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 70.

Rapport N° 63 sur le postulat P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner – Orientations stratégiques à moyen et long termes de l’HFR¹

Discussion

Le Président. Au cours d’une législature du Grand Conseil, il existe un, deux ou peut-être trois débats dont l’importance dépasse celle du postulat standard ou de la motion classique. Nous sommes cet après-midi dans le cadre d’un de ces débats importants, avec des enjeux qui ne le sont pas moins. Je formule mes vœux que les discussions que nous aurons cet après-midi se fassent sur la base de considérations que je qualifierais de politiques et régionales et non pas politiciennes et régionalistes, la nuance me paraissant importante.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du rapport du Conseil d’Etat sur la stratégie future définie par l’HFR. Le gouvernement soutient la position du conseil d’administration de l’HFR, elle-même étayée par cinq rapports détaillés. Notre groupe salue la qualité, la solidité de l’analyse qui nous est présentée. Nous remercions également vivement les représentants du Conseil d’Etat et de l’HFR, qui ont pris la peine de présenter leur stratégie et de répondre aux questions de notre groupe. Cette démarche a été très appréciée et nous vous remercions pour tout le temps consacré à l’explication. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique partage l’analyse du Conseil d’Etat.

L’HFR est à la croisée des chemins. L’effort de concentration est selon nous inévitable. Une telle situation est due, pour une part, à la mise en place dans notre pays du nouveau financement hospitalier. Les forfaits sont calculés sur une moyenne suisse, l’HFR étant le troisième hôpital le plus cher de Suisse. Il nous faut concentrer pour économiser. Les raisons ne sont pas seulement financières. Des considérations ayant trait à la qualité et à la sécurité des soins sont à nos yeux encore plus importantes. A ce sujet, il est indispensable que l’HFR puisse garder, voire améliorer son attractivité et continuer à recruter des médecins spécialistes de grande qualité. L’hyperspécialisation cause la pénurie du personnel. Aucun hôpital n’y échappe. La solution là aussi est une concentration des prestations médicales. Cet effort seul permettra le maintien d’une offre de formation, notamment pour les médecins assistants de l’HFR, qui pourrait s’avérer vital pour son avenir.

La mise en place de ce nouveau réseau hospitalier fribourgeois conduit à une amélioration des transferts de patients instables entre les sites. Notre groupe est toutefois étonné que le canton n’étudie pas aussi la création immédiate du SMUR (structure mobile d’urgence et réanimation), qui, aux dires de l’HFR, offrirait seul des compétences répondant aux besoins. Nous estimons que le traitement des urgences mérite également une analyse plus complète. Le rapport n’explique

pas comment mieux gérer les cas de petite importance aux urgences de l’HFR.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique salue le fait que l’étude traite le problème dans sa globalité et que le rôle des hôpitaux périphériques est clairement défini, soit un hôpital de soins aigus de référence à Fribourg, deux hôpitaux de médecine aiguë de proximité à Riaz et Tavel et deux hôpitaux de réadaptation à Meyriez et Billens. Notre groupe soutient cette stratégie, qui conduit à un investissement important sur le site de Fribourg. L’étude de faisabilité a clairement défini la forme modulaire évolutive des nouveaux bâtiments, dont la construction peut s’adapter aux progrès technologiques qui modifieront la pratique de la médecine dans les dix prochaines années. Si notre groupe soutient la stratégie globale, il attend toutefois un engagement clair du Conseil d’Etat et de l’HFR sur la stabilité de cette conception. Il serait incompréhensible que la mission des sites de l’HFR, notamment de Riaz, Tavel, Meyriez et Billens soit modifiée à moyen terme. Les efforts de concentration concédés par les hôpitaux régionaux doivent aussi pouvoir porter leurs fruits.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique salue le fait que l’étude traite du problème du bilinguisme. Seul un HFR bilingue répondra aux besoins des patients et patientes fribourgeois.

Notre groupe s’inquiète de l’ampleur des mesures organisationnelles prévues et se pose la question de savoir si cette situation n’aurait pas pu être reconnue plus tôt. L’HFR est l’un des hôpitaux les plus chers de Suisse. Malheureusement, le rapport demeure à nos yeux très faible sur les mesures à prendre pour éviter à l’avenir une telle dérive.

Le groupe trouve aussi surprenant de transférer la réadaptation cardio-vasculaire de Billens à Fribourg, peu d’années après la décision de créer un tel centre à Billens.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique estime être en connaissance de tous les éléments lui permettant d’approuver la stratégie de l’HFR et du Conseil d’Etat pour les dix prochaines années. La marge de manœuvre du canton est très faible. Seule la voie empruntée par le gouvernement et le conseil d’administration de l’HFR permet une offre de prestations médicales durable et de qualité. Notre groupe s’opposera à toutes les tentatives dilatoires qui pourraient perturber la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Avec la nouvelle législation fédérale et cantonale, nous avons vécu une année 2012 dans un brouillard hospitalier dense, caractérisé par une communication approximative et des mesures prises sans qu’aucune direction ne soit suivie ni privilégiée. Ces errements sont certainement dus à la nouvelle répartition des rôles de chacun. Néanmoins, comme parfois l’ordre naît du chaos, le conseil d’administration a commandé ce rapport stratégique – qui a au moins le mérite d’être clair – afin de donner à l’HFR une stratégie compréhensible, pour une décennie du moins. Après avoir entendu les explications des organes concernés et avoir lu ces rapports – les rapports de synthèse puisque trois misérables semaines n’ont pas suffi aux députés pour prendre

¹ Texte du rapport et ses annexes pp. 906ss.

connaissance du dossier complet –, le groupe socialiste estime que la direction choisie dans cette stratégie semble possible et réalisable. Est-elle la meilleure? Est-elle suffisante? En existe-il d'autres? Nous ne le savons pas. Que ce soit bien clair, le groupe socialiste ne demande pas de maintenir des régionalismes, ni de défendre une région en priorité par rapport à une autre. Il exprime simplement ses doutes sur la variante choisie, doutes qui portent notamment sur les éléments suivants.

Il y a d'abord la question de la suppression de la maternité de Riaz et le regroupement avec celle de Fribourg. Avec cela, le volume d'activités prévu oscillera entre 1250 et 1400 accouchements annuels. Selon les spécialistes, un minimum de 1000 accouchements par an est nécessaire pour permettre à l'HFR de répondre aux exigences requises. Or, le nombre cumulé d'accouchements sur ces deux sites fut de 1326 en 2011 et de 1221 en 2012. Avec la baisse supplémentaire de 16% à Riaz et 4% à Fribourg en 2013, nous tombons déjà à un total d'environ 1100 accouchements par année. Que fera l'HFR quand la maternité de Riaz aura fermé et que le site de Fribourg n'accueillera pas suffisamment de mamans pour garantir ces 1000 accouchements par année? A cette question, on m'a répondu qu'il fallait que la confiance dans l'HFR soit restaurée. L'espoir fait vivre, mais est-il bien raisonnable?

On demande aussi un seul site de soins aigus. Selon le rapport, il y a un degré d'imprécision du scénario d'environ 20%. Dans les variables retenues figurent celles relatives à la perte de patients, estimée à 12,5% par les médecins-chefs de l'HFR. Si les politiciens peuvent bien comprendre les raisons de cette stratégie de regroupement, comment voulez-vous qu'ils puissent, à l'instar des membres du conseil d'administration ou des médecins-chefs, estimer par exemple le nombre de Fribourgeois du Nord et du Sud qui n'iront plus se faire soigner sur le site de Fribourg et qui se déplaceront à Berne ou Lausanne, simplement pour des questions de distance géographique ou de commodité? Comment estimer l'impact sur la population de la fermeture des soins aigus à Riaz et Tavel? Pour ma part, je n'en sais rien et je n'oserais pas me prononcer.

Il y a également la question du bilinguisme, puisque chaque Fribourgeoise et chaque Fribourgeois a le droit de se faire soigner dans sa langue. Dans la stratégie présentée, on mentionne que la situation actuelle est en cours d'analyse et que des mesures seront examinées puis mises en œuvre, des mots que l'on entend souvent mais toujours des mots. Il faut une prise en charge complète dans la langue germanophone, sinon les patients alémaniques iront se faire soigner à Berne. Ceci signifie également une chute des patients pour le scénario ci-avant.

La question des investissements de 524 millions est également à soulever. Le conseil d'administration estime à cette hauteur les investissements avec une marge d'erreur de plus ou moins 30%, ce qui fait 157 millions. Quand bien même une partie des prestations encaissées par l'HFR est prévue pour les investissements, il est de notre avis irresponsable de laisser 7 ou 9 membres du conseil d'administration investir 0,5 milliard de francs, soit plus de 15 fois le montant prévu

par le référendum financier obligatoire au niveau cantonal. Si on doit consulter le peuple pour construire une école qui dépasse 34 millions, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil devraient au moins voter pour avaliser une dépense pareille, qui peut augmenter à 681 millions avec la marge d'erreur de 30%. Vous l'avez entendu, il n'y aura malheureusement pas de vote à ce sujet, ce qui m'incite par avance à vous demander de soutenir la motion que nous avons déposée avec mon collègue David Bonny, il y a quelques mois. Nous avons fait ceci en raison notamment de ces dépenses pharaoniques qui peuvent mettre en péril les finances de notre canton.

En voyant ici aujourd'hui dans la salle le Conseil d'Etat in corpore, je me suis demandé si ces représentants venaient au chevet de l'HFR, qui doit se réorganiser dans l'urgence pour survivre, ou au chevet des députés, qui, avec la loi qu'ils ont votée en 2011, n'ont plus rien à dire ni à voter, puisqu'aucune virgule ne sera changée dans cette stratégie quoiqu'on en dise.

Cette stratégie HFR 2013–2022 a été comprise par le groupe socialiste, mais beaucoup de questions et de craintes demeurent quant à sa véritable efficacité et son résultat final, non seulement jusqu'en 2023, mais également après cette date. Si les députés peuvent se tromper, comme lorsqu'ils se sont amputés de leurs droits en 2011 avec cette loi sur l'HFR, le conseil d'administration, comme d'autres conseils d'administration (Swissair ou UBS) avant lui, peut aussi se tromper, quand bien même il a essayé de faire de son mieux pour réussir. Devant un tel engagement, avec des mesures aussi drastiques au niveau de la réduction du personnel et du démantèlement des lieux, avec un tel engagement financier, le groupe socialiste aurait aimé pouvoir encore mieux réfléchir avant de se prononcer, par un vote dans la sérénité et non dans l'urgence et sans voter, comme tel est malheureusement le cas aujourd'hui.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). J'aimerais tout d'abord déclarer que je n'ai pas de lien d'intérêts avec le dossier HFR ou ses organes. Au nom de l'ensemble du groupe libéral-radical, je dis qu'enfin nous avons des documents sur la table que l'on peut sérieusement analyser et qu'enfin nous connaissons la stratégie en entier et les bases qui ont servi à l'établir. Est-ce suffisant? Le rapport sur le postulat Siggen-Stempfel et aussi tous les autres éléments nous laissent quelques petits points d'interrogation.

Es ist sicherlich begrüßenswert, dass wir mit den unterbreiteten Papieren endlich – und ich möchte sogar sagen, das erste Mal – die mittel- und langfristige Strategie der Unternehmung HFR kennen und diese in Kenntnis vieler Faktoren würdigen können.

Vorbei ist die Zeit, wo sich Verwaltungsrat und Staatsrat ein Wettrennen lieferten, wer zuerst was präsentiert und am Besten noch widersprüchlich darstellt. Endlich wurden auch die heißen Eisen, beziehungsweise die regional nicht so populären Dossiers angepackt und die Karten auf den Tisch gelegt.

Ehrlich gesagt, bleiben für uns aber – was in einem so komplexen Dossier nicht überraschend ist – ein paar Unsicherheiten.

Sur le fond, le groupe libéral-radical salue la volonté affichée du conseil d'administration de regarder la réalité en face. Ceci est son devoir et il est économiquement souhaitable que cela reste ainsi. Nous le remercions pour ce travail et nous lui faisons confiance. Le monde de la médecine connaît des mutations importantes. Les exigences des patients ainsi que le marché du travail médical changent. L'organisation des hôpitaux en est nécessairement affectée. La qualité de la médecine, la sécurité et la rapidité des transports ambulanciers plaident en faveur de centres de compétences, où les praticiens peuvent acquérir de l'expérience et de la pratique.

Allen diesen Entwicklungen hat der Verwaltungsrat in die Augen geschaut und eine sicherlich gangbare Lösung gefunden, davon ausgehend, dass das Angebot als Gesamtunternehmung so bleiben und allenfalls leicht ausgebaut werden soll. Dieser Anspruch ist sehr löblich und die Freiburger Bevölkerung hat sicherlich eine leistungsstarke Grundversorgung verdient.

Inwieweit dies der einzig gangbare Weg war oder die Strategie vollumfänglich gefällt, sei dahingestellt. Basierend auf dem Grundvertrauen in die leitenden Organe des FSN gehen wir davon aus, dass alle notwendigen Analysen und Projektionen gemacht wurden.

Im FSN werden enorme Ausgaben für die nächsten Jahre, ja Jahrzehnte, gebunden, ohne absolute Sicherheit auf Erfolg. Dass dies in einem wirtschaftlichen Umfeld und in einer zunehmend marktorientierten Gesundheitsversorgung dazu gehört, müssen Sie uns nicht sagen. Umso mehr sollte man sich doppelt und von verschiedenen Seiten her absichern. Inwieweit dies der Verwaltungsrat des Spitalnetzes noch tun will, überlassen wir ihm.

Dans cet esprit de responsabilité et d'anticipation, le groupe libéral-radical n'est pas contre cette stratégie, bien au contraire. Il aimerait être sûr que l'investissement de plus de 0,5 milliard de francs pour l'HFR site de Fribourg servira à quelque chose. Quelle garantie a-t-on que dans quelques années cet investissement ne sera pas à son tour obsolète? Autrement posé, quelle est la pérennité pour un site de soins aigus dans le canton et qu'apportent les options stratégiques retenues? Pour cette raison et indépendamment du conseil d'administration de l'HFR, nous demandons encore plus fermement que le Conseil d'Etat s'engage. Il doit en particulier dire quelles sont les implications pour les finances de l'Etat en dehors du budget HFR, surtout dans ces périodes financièrement difficiles. Il doit surtout évaluer les conséquences financières hors budget HFR, notamment les charges résultant du transfert de patients, prévu par l'étude, vers les cliniques privées et les autres cantons.

Trotz dieser finanziellen Unsicherheiten ist es für die Freisinnig-demokratische Fraktion entscheidend, heute zur neuen Strategie generell ja zu sagen. Wie schon erwähnt, scheint die gewählte Variante eine gangbare Lösung zu sein. Bei guter Erklärung und mit eventuell zusätzlichen Studien wird die kantonale Sicht auch in den heute am stärksten betroffenen Regionen gegenüber der regionalen Sicht obsiegen.

Was viel mehr Arbeit und Engagement bedarf, ist ein konstanter Wiederaufbau oder Neuaufbau des Vertrauens in die zweisprachige Unternehmung FSN. Ob dies gelingt und ob die massive Investition wirklich gut investiertes Geld ist, bleibt für uns alle unsicher und nicht vorausschaubar. Wir können nur die gute Basis legen. Heute können wir ein Zeichen setzen und auch gegenüber unserer gesamten Bevölkerung das FSN in eine positive Zukunft begleiten.

Avec ces quelques remarques et explications, nous prenons acte du présent rapport.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Comme l'a dit le président du Grand Conseil en début de séance, nous ne sommes pas dans une discussion ordinaire, faite de simples commentaires, mais bien dans une discussion de fond sur l'avenir de l'hôpital fribourgeois. C'est dans ce sens que mon intervention souhaite donner quelques réflexions sur cet avenir. Le groupe Alliance centre gauche s'est évidemment bien penché non pas simplement sur la réponse du Conseil d'Etat au postulat, mais sur toutes les annexes qui sont jointes, à savoir en particulier le développement stratégique 2013–2022 et le rapport final de StrateGO de Boston Consulting Group. Le groupe tient à souligner en premier lieu les très importantes démarches de communication, tant du Conseil d'Etat que du conseil d'administration de l'hôpital fribourgeois, consenties ces dernières semaines auprès des présidents de groupes et d'un certain nombre de représentants des partis, ainsi qu'auprès de tous les groupes politiques. Cette tâche, ce devoir d'information, cette volonté de transparence est d'autant plus appréciable que la question de l'information a fait l'objet durant toute la dernière année d'un certain nombre de critiques, en partie fondées, sur le manque d'informations sur l'avenir des différents sites de l'hôpital fribourgeois. Les propositions stratégiques de l'hôpital fribourgeois représentent en l'état un véritable séisme dans la conception ancienne – malgré tout encore toujours fortement ancrée dans la population – de l'organisation et des missions de l'hôpital cantonal et des anciens hôpitaux de districts. Dans ce sens, je réitère mon soutien à la proposition de mon collègue Mauron concernant la nécessité de prendre un bâton de pèlerin. Si aujourd'hui le Grand Conseil peut donner un aval à la stratégie de l'hôpital fribourgeois, il faut que l'ensemble de la population puisse le suivre. Force est de constater que nous sommes face à des projets de développement devant une mutation profonde du paradigme de la politique des soins et de la santé. Les performances scientifiques qui contribuent à l'augmentation de la qualité des soins apportés à la population, qualité fortement revendiquée par tout un chacun et nous la souhaitons tous, sont très exigeantes en matière de compétences professionnelles de ses acteurs, de formation, d'infrastructures et de supports techniques. Tous ces éléments ont évidemment un coût important, ceci ajouté aux nouvelles dispositions fédérales sur le financement des soins, et obligent à développer un nouveau modèle d'organisation.

La santé est également devenue un business dont l'impact économique est gigantesque. Qu'on le veuille ou non, il est impératif pour Fribourg de se positionner dans ce nouveau marché. Nous sommes particulièrement en situation de

défense entre les deux pôles essentiels que sont l'Insel et le CHUV, la survie du pôle de compétences d'un hôpital fribourgeois, dépendant également non seulement de la capacité à mettre sur pied une structure adaptée, mais des capacités de l'ensemble de notre canton à se réunir sous un projet commun. C'est dans ce sens que le groupe Alliance centre gauche peut souscrire à l'idée de la stratégie de l'hôpital fribourgeois.

Un des éléments essentiels de ce soutien à l'hôpital fribourgeois est la confiance en cet hôpital fribourgeois. Elle était forte, mais elle semble actuellement s'étioler, preuve en est l'augmentation des hospitalisations hors canton, qui pose également un problème financier de plus en plus important. Pour renforcer cette confiance générale, il est indispensable de doter le nouvel hôpital plus centralisé d'un certain nombre de garanties.

La première touche au plurilinguisme ou au multilinguisme, condition d'acceptation sine qua non pour que nos collègues alémaniques puissent soutenir un tel développement. Les expériences pilotes en cours actuellement en la matière doivent être poursuivies, portées à la connaissance du public et développées.

La seconde est une gestion beaucoup plus pointue des urgences, des permanences telles qu'elles sont décrites dans le projet au niveau des sites régionaux, ainsi que du site de Fribourg. Lors d'un tri efficace qui intègre les notions de compréhension linguistique, essentielles au niveau d'un diagnostic, nous pouvons maintenir des interventions bénignes dans les soins dits de «bobologie» au niveau régional, pour décharger les urgences importantes au niveau d'un site centralisé. A ce niveau, toute la question de la stabilisation des patients et de leur transfert revêt alors une importance cruciale.

Une question complémentaire a suscité de nombreuses discussions au sein de notre groupe, celle de «la» ou «des» compétences du conseil d'administration de l'hôpital fribourgeois, compétences au niveau professionnel, aussi indispensables que la représentativité politique, mais aussi des compétences financières et de leurs limites. Si nous sommes extrêmement pointilleux sur l'utilisation de l'argent public, comme le démontre le plan d'économies qui sera débattu, il est indéniable que le conseil d'administration doit œuvrer de concert. Par contre, à moyen terme, il faut que le conseil d'administration puisse bénéficier de ce que je qualifierais «d'une convention d'objectifs» du Conseil d'Etat et non seulement d'un aval des décisions prises.

C'est avec ces considérations que nous prenons acte de ce rapport.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Vous connaissez mes liens d'intérêts puisque je suis médecin-chef à l'hôpital intercantonal de la Broye (HIB) à Estavayer et Payerne. Je constate que le premier intervenant venait de la ville de Fribourg, le deuxième de la ville de Bulle, le troisième de Morat, le quatrième à nouveau de la ville de Fribourg et moi-même je viens de la périphérie, ce qui est peut-être important au niveau de la motivation. Le postulat Siggen/Stempfel sur les orientations stratégiques à moyen terme et à long terme de l'HFR a fait

mouche, je dois le reconnaître. Nous avons reçu il y a trois semaines un bon paquet de documents, qu'il a fallu potasser, ingurgiter à toute vitesse, même pour moi. Le groupe de l'Union démocratique du centre a débattu ce matin de ce sujet serpent de mer. Nous prenons acte des documents fournis, mais ce n'est pas pour autant que nous sommes tous d'accord avec la future planification, qui nous coûtera entre autres pour les infrastructures plus de 500 millions de francs.

La centralisation des hôpitaux aigus apparaît aujourd'hui comme la panacée pour freiner le coût de la médecine hospitalière. On remarque ceci un petit peu dans tous les cantons. Nous estimons que tout centraliser coûtera moins cher au contribuable. On avait déjà entendu une théorie semblable il y a bien des années, dans les années nonante, où l'on a commencé à fermer les hôpitaux de districts. Encore aujourd'hui, je ne connais pas les résultats réels de ces économies et je ne sais pas si elles seront un jour publiées. Ils seraient pourtant bien utiles pour nous. Je sais seulement que la médecine de périphérie a été amputée de son outil de travail principal. On essaie de sauver les meubles maintenant, en instituant à la place des anciens hôpitaux de districts des permanences médicales, ce que je salue bien entendu. Les arguments pour prouver qu'il faut centraliser sont à mon avis discutables. Ce que j'ai remarqué en 30 ans de pratique, c'est que l'on s'est toujours attaqué aux maternités et à la gynécologie pour commencer à fermer un hôpital. Cette tactique est encore valable aujourd'hui. On dit que «qui veut tuer son chien prétend qu'il a la gale» et c'est à l'image de l'obstétrique de Riaz. Une démographie en augmentation, une augmentation des naissances, de population et malgré cela, on boucle la maternité. Les gynécologues de Riaz, fatigués, de guerre lasse vont travailler dans le privé. Ils y gagnent plus d'argent, donc si on les embête, ils vont ailleurs. Il est tout à fait logique que l'on dise qu'il n'y a pas la base critique donc on ferme.

Je n'ai pas de réponse non plus à l'exode des patients vers Berne et la Riviera. On sait qu'il y en a beaucoup, mais on ne sait toujours pas combien il y a de malades du Lac, de la Glâne, de la Veveyse et peut-être de la Gruyère maintenant. Au HIB, nous arrivons à peu près à contenir les malades de la Broye. Pensez-vous qu'un hôpital fort inversera ce flux de malades hors canton qui nous coûte très cher?

Il faut préciser que trouver des médecins-cadres dans un milieu hospitalier déstabilisé reste difficile. Contrairement aux infirmières, les salaires des médecins ne sont pas très engageants actuellement vis-à-vis de ce qu'on leur offre en privé. Trouver des médecins-assistants devient difficile, car ces médecins en formation restent longtemps dans les hôpitaux universitaires. Ils se sentent mieux dans les hôpitaux universitaires, donc ils restent là-bas et nous, il ne nous reste plus que nos yeux pour pleurer.

Nous tenons ici un discours pas tout à fait joyeux. Les malades ont certainement un avis bien différent sur ce sujet et il faut que le Grand Conseil pense aussi que nous sommes tous des malades potentiels. Au nom de cette population que je soigne avec mes camarades et mes confrères médecins, je vous prie d'être vigilants et critiques.

Kaelin Murith Emmanuelle (*PDC/CVP, GR*). Je m'exprime au nom des députés gruériens de mon groupe. Nous prenons acte du rapport sur le projet de développement stratégique de l'HFR. Nous comprenons et pouvons adhérer aux conclusions du rapport. Des décisions doivent être impérativement prises pour s'adapter à l'évolution de la pratique médicale et des conditions cadres à l'exercice de la médecine. La direction de l'HFR, en accord avec le Conseil d'Etat, a pris ses responsabilités et motive ses décisions. La certitude n'existe pas, mais la ligne est donnée. L'adaptation sera de mise, comme le laisse entendre le titre du rapport: «rapport sur le développement stratégique». C'est avec attention que nous suivrons les étapes qui permettront la mue des missions confiées à l'HFR site de Riaz planifiées sur 10 ans.

Nous nous permettons de relever que pour les collaborateurs et le personnel des sites touchés par cette grande réorganisation la compréhension est plus difficile. La communication interne n'a pas permis aux principaux concernés de comprendre les enjeux de demain, ayant le sentiment profond que le but était de démanteler par exemple la maternité de Riaz pour justifier la stratégie d'aujourd'hui. De plus, la communication externe, aujourd'hui claire et coordonnée, a été longtemps lacunaire et parfois contradictoire, ce qui a contribué à amplifier ce sentiment d'incompréhension souvent doublé de celui de la frustration. Aujourd'hui, il nous apparaît important de vulgariser les informations qui nous ont été transmises et pour lesquelles on vous remercie et de permettre à la population d'être rassurée, notamment sur la création des permanences médicales de qualité 24h/24 et des centres d'urgence, notamment à Riaz.

La création d'un SMUR ou d'un service d'ambulances centralisé et cantonalisé devra être envisagé dans les meilleurs délais pour consolider cette toile de prise en charge de proximité. Ainsi, nous demandons au Conseil d'Etat de veiller, par ses représentants présents dans les organes décisionnels de l'HFR, à ce que les missions conférées à l'HFR site de Riaz soient pérennes et que la stabilité indispensable à la qualité des prestations et à l'épanouissement personnel s'installe dès que possible. Il serait souhaitable que le centre de dialyse, compatible avec les nouvelles orientations, soit maintenu à Riaz et que cette confirmation puisse être transmise dans les meilleurs délais.

Les communes gruériennes ont consenti ces dernières années à des investissements importants pour ce qui devait être leur hôpital. La décentralisation proposée ne devrait pas permettre le retour sur investissement espéré. Ainsi, nous demandons au Conseil d'Etat une réflexion plus générale sur la décentralisation de services non aigus, pourquoi pas au hasard dans les districts de la Singine, de la Glâne, de la Veveyse et de la Gruyère. Nous demandons au Conseil d'Etat une garantie d'avenir, soit son soutien au maintien des missions attribuées à l'HFR site de Riaz et un engagement d'étudier sérieusement les possibilités de décentralisation dans les districts.

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Je déclare tout d'abord mon lien d'intérêt avec l'USF, l'Union syndicale fribourgeoise. Le rapport qui nous est présenté au sujet des orientations stratégiques de l'HFR à moyen et long termes présente certes des

choix en termes de perspectives économiques, techniques et architecturales. Cependant, où est l'humain dans les dizaines de pages du rapport que l'on nous a adressé? J'ai cette interrogation, car lorsqu'il est question du patient, celui-ci semble n'avoir d'importance que quand il rime avec masse critique. Lorsqu'il s'agit de la population fribourgeoise, celle-ci n'a de pertinence qu'une fois ses souhaits de soins de proximité enterrés et définitivement admis comme caduques. Enfin, lorsqu'il s'agit d'envisager le sort du personnel hospitalier, celui-ci semble ne porter d'intérêt que dans le sens où les effectifs vont considérablement baisser dans l'avenir. C'est sur ce dernier point que j'aimerais intervenir en particulier.

Les perspectives annoncées au sujet du personnel soignant sont claires et ont été déjà relatées dans les médias. Environ 250 postes seront sabrés d'ici à 2022. Si l'on admet un nombre naturel de départs à la retraite de 20 à 30 par année, le chiffre de 250 suppressions de postes à l'orée des dix prochaines années ne me surprend pas en soi. C'est clairement la perspective de ne pas créer de nouveaux postes qui inquiète. En effet, comment imaginer l'horizon de la prochaine décennie sans dotation complémentaire dans le monde des soins? Comment prétendre vouloir faire face à la poussée démographique que connaît notre canton sans cet effort? Comment peut-on se représenter un avenir avec moins de personnel soignant alors que le vieillissement de la population est incontestable? L'outil Senior+, sur lequel nous avons planché il y a plusieurs mois, démontre que nos aînés nécessiteront un accompagnement professionnel croissant, reposant sur un personnel formé, compétent et fidélisé. Comment rêver à des services d'urgence rapides et efficaces si l'on songe d'ores et déjà à les amputer de leurs forces vives? Quel bilinguisme pourra-t-on effectivement garantir lorsque la situation de sous-effectif sera devenue patente? Il n'est pas sûr que la question de la langue partenaire soit prioritaire, loin s'en faut. A toutes ces questions, les rapports présentés ne donnent pas de réponses directement.

Il y a aussi un autre point qui inquiète, celui des conditions de travail du personnel. Non seulement on prêterait ces conditions en provisionnant déjà les baisses d'effectifs, mais on menace aussi directement les salariés, en laissant entendre un possible abandon du statut public du personnel hospitalier. Laisser poindre une potentielle privatisation de ce personnel, c'est d'une part le désécuriser, le démotiver, mais aussi laisser la porte ouverte à une mécanisation des soins, dont pâtit en premier lieu le patient. Je n'ose pas croire que le conseil d'administration de l'HFR puisse s'imaginer et nous proposer un futur tel que celui-là. Si cela devait être le cas, les employés de la fonction publique sauront démontrer leur désaccord, comme ils l'ont fait de manière exemplaire vendredi dernier.

A ces deux questions fondamentales qui portent sur les effectifs et sur le statut du personnel, le conseil d'administration de l'HFR doit répondre et donner des garanties sans tergiverser. Sans cet engagement minimum, il déferait les centaines de femmes et d'hommes qui consacrent leur énergie à notre chevet au quotidien. Il s'agit là d'une condition préalable pour admettre les orientations futures.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Jedes Unternehmen, jeder Betrieb braucht Reformen, braucht eine Strategie und benötigt Visionen, um sich weiter zu entwickeln und um den zukünftigen Anforderungen gerecht zu werden. Dies ist auch im Gesundheitswesen der Fall. Deshalb ist es vom Staatsrat weitsichtig, richtig und wichtig, dass er eine Studie für die Zukunft in Auftrag gegeben hat. Ich kann mich einigen Punkten der zukünftigen Strategie des HFR anschliessen, mache aber bei der Studie viele Fragezeichen und habe zur Strategie folgende kritische Punkte zu erwähnen.

Erstens: Ich bezweifle, dass die Studie unabhängig ist. Der Auftrag war schon so formuliert, dass kein anderes Resultat möglich war. Er lautete, eine Machbarkeitsstudie zu erstellen, bei der die bisherigen Standorte für Akutmedizin auf einen zentralen Standort beschränkt werden. Auch hat der Kanton Genf seine Arbeiten mit der Boston Consulting Group (BCG) abgebrochen.

Zweitens: Die Umsetzung dieser Strategie ist ungenügend geplant und vorbereitet. Es ist blauäugig, zu glauben, dass im Spital Tavers bis 2022 operiert wird. Das qualifizierte Personal kündigt und sucht sich einen sicheren Arbeitsplatz, was übrigens bereits in Meyriez, Riaz und Tavers der Fall war. Dort haben diese Abwanderungen bereits begonnen.

Ein dritter Punkt ist die Kommunikation des HFR-Verwaltungsrates. Als Lehrerin würde ich hier eine ungenügende Note geben. Es kann nicht sein, dass die Angestellten des HFR strategische Entscheide, welche sie in der Operative zu tragen haben, aus den Medien erfahren. Wäre die Kommunikation des Verwaltungsrates professioneller und sensibler gewesen, hätten wir uns manche Diskussion ersparen können und das Freiburger Spital würde nicht in einem so negativen Licht dastehen, wie dies im Moment der Fall ist.

Ein vierter Punkt ist die Zweisprachigkeit. Weder der Verwaltungsrat noch der Staatsrat haben hier eine Lösung vorzuschlagen. Die einzige Aussage und Lösung ist, dass man sich viel vom Pilotprojekt, welches jetzt im Kantonsspital durchgeführt wird, erhofft. Wir wissen aber alle, dass dasselbe Pilotprojekt in Marsens kläglich gescheitert ist und abgebrochen wurde. Mir fehlt der Wille und der Mut des Staatsrates und des Verwaltungsrates, hier ein Zeichen zu setzen und die Zweisprachigkeit nicht zu fördern, sondern zu fordern.

Was die Kosten anbelangt: Das HFR verfügt über erhebliche finanzielle Eigenmittel. Auf der einen Seite heisst es sparen, sparen, sparen, vor allem beim Personal, wie wir es vorher gehört haben, auf der anderen Seite Geld anhäufen, um einen Bau zu erstellen. Es ist mir bewusst, dass wir mehr Platz brauchen und renovieren müssen, aber erklären Sie doch bitte der Freiburger Bevölkerung, wieso bestehende, gute Infrastrukturen nicht mehr genutzt werden sollen und ein Neubau für eine halbe Milliarde Franken erstellt werden soll.

Zum Schluss möchte ich mich Kollege Ganiot anschliessen. Mir fehlt in der Strategiestudie der menschliche Aspekt. Weder sind die Patientinnen und Patienten Maschinen, die wieder instand gesetzt werden, noch sind die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter Roboter, die ihre Arbeit wie Maschinen

ausführen. Strategien erarbeiten heisst nicht nur, die finanzielle Situation zu verbessern, sondern auch eine qualitative, gute Grundversorgung für unsere Bevölkerung und gute Rahmenbedingungen für das Personal in einem menschlichen Umfeld zu erarbeiten.

Schmid Ralph Alexander (ACG/MLB, LA). Je fais aussi un grand effort d'être bilingue, mais cette fois je vais parler en allemand. Meine Interesseverbindungen sind Ihnen bekannt. Ich bin Präsident der Schweizerischen Gesellschaft für Chirurgie und bin stark in die Diskussion der Zentralisierung der Chirurgie durch die Gesundheitsdirektorenkonferenz, beziehungsweise das IVHSM eingebunden und kenne daher die Problematik aus Sicht der kleinen Spitäler und der Zentrumsspitäler. Ich leite ein Departement am Inselspital und bin Mitglied der erweiterten Spitalleitung, Professor an der Universität Bern und Direktor und Chefarzt der Universitätsklinik für Thoraxchirurgie.

Das Gesundheitswesen durchläuft einen grossen Strukturwandel und dies in einer Geschwindigkeit, die bisher unbekannt war. Die dadurch akzentuierten Problemkreise wurden bereits vom Staatsrat ausgeführt. Teure technische und bauliche Infrastruktur, teure Vorhalteleistungen für Notfälle und zunehmender Personalmangel. Insbesondere in den höchstausgebildeten Berufen und der damit verbundenen Problematik, als Standort für starke Leistungsträger attraktiv zu bleiben. Das Beispiel der Suche auf der Gynäkologie im Hôpital cantonal soll weiter als Warnung wirken.

Vor dem Hintergrund der von der Gesundheitsdirektorenkonferenz geforderten Zentralisierung der hochspezialisierten Medizin und der neuen Spitalfinanzierung ist die Herausforderung sehr gross. Meiner Meinung nach bleibt nur eine Vorwärtsstrategie, wenn wir im Kanton Freiburg nicht mit ein paar mittelmässigen Regionalspitälern verbleiben wollen und mit der finanziell schwerwiegenden Folge, dass dann alle teuren Behandlungen ausserkantonale erfolgen werden – die Tendenz ist jetzt schon absehbar.

Die Planung wurde im Kanton Freiburg gut angegangen. Es braucht ein zentrales Akutspital und es wurde auch gezeigt, dass mit dem Spital Meyriez ein sehr gutes Modell für die peripheren Standorte erarbeitet wurde. Die Verantwortung gegenüber den Wählern zu übernehmen, heisst manchmal auch, die kurzfristigen, regionalen Interessen zu überwinden und der Bevölkerung die grösseren Zusammenhänge und etwas Weitsicht zu vermitteln. Früher war das Motto: Jedem Tal sein Spital. En français, ça ne rime pas, mais cela signifie bien: une vallée, un hôpital. Diese Zeiten sind jedoch endgültig vorbei. Es wurden grossartige medizinische Fortschritte gemacht. Der Preis dafür sind zentralisierte Strukturen, wie Katheterlabors zur Behandlung von Hirnschlägen und Herzinfarkten. Es ist unglaublich, aber durch diese Behandlungen ist zum Beispiel die Mortalität eines ersten Herzinfarktes unter 6% gesunken. Aber sie müssen in der richtigen Institution sein und dies ist nicht Tavers, Riaz oder Meyriez. Diese Institutionen werden für andere Aufgaben zuständig sein.

Ich bitte Sie, diese Einsichten und Ihr Wissen zu dieser Problematik der Bevölkerung der Regionen weiter zu geben und

im Dienste der Sache eines zukunftssträchtigen Gesundheitssystems im Kanton Freiburg zu agieren.

Wichtig ist es auf der anderen Seite, da die Verantwortung sehr gross ist, die Investition sehr gross ist, dass der Verwaltungsrat des HFR mit starken Persönlichkeiten besetzt wird, die etwas vom Gesundheitswesen verstehen.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Actuellement, l'HFR souffre de la méfiance, voire d'un manque de confiance de la population. En effet, depuis une année, une communication qui n'est pas optimale n'a pas réussi à instaurer une confiance en l'HFR. Actuellement, la démographie augmente et les communes doivent investir dans les infrastructures telles que des routes, des écoles. Toutefois, on ferme des hôpitaux, des maternités et ceci doit être communiqué et vendu.

Mon intervention se porte principalement sur la maternité. Je ne souscris pas à la stratégie qui veut un site centralisé. Je suis convaincu que deux maternités publiques dans le canton de Fribourg, c'est quelque chose de possible. Je dois dire que, de mon point de vue, tout n'a pas été fait pour sauver la maternité de Riaz. Je dirais même que l'on a plutôt entrepris les démarches pour aider à la fermer. J'ai dès lors une question pour M^{me} la Commissaire. Avant de décider de fermer la maternité de Riaz, pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas baissé ou diminué le nombre de lits LAMal attribués aux cliniques privées? En diminuant ce nombre de lits LAMal, je pense que l'on aurait pu compenser et apporter un certain nombre de naissances sur les sites HFR proprement dits.

Au début de mon intervention, je vous parlais de la confiance que les Fribourgeois et les Fribourgeoises doivent avoir envers l'HFR. Je reste convaincu que pour avoir cette confiance, il faut que les actions citoyennes soient traitées avec respect. Plusieurs pétitions ont été déposées et malheureusement, je n'ai pas vu beaucoup de réponses à ces pétitions. Je pense qu'il faudra quand même donner des réponses, afin que les gens qui ont travaillé pour ces pétitions soient au courant de ce qui se passe et aient une certaine confiance envers leur hôpital.

Je terminerai par une note positive en saluant la démarche de présentation stratégique qui a été faite et qui était quelque chose de très positif.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Je m'exprime en mon nom personnel et j'espère que mon discours sera régional et non pas régionaliste, obéissant ainsi à mon président.

Je parle le français et le «Berndütsch». Si la première langue est maternelle, pour pratiquer la deuxième, j'ai dû commencer par apprendre le vocabulaire. *I ha di gärn, bien sûr, was isch Trumpf, ä Stangä et, bien sûr, Chuchichäschtl*. Je me rends compte que pour la situation actuelle, il est indispensable non pas d'être bilingue mais d'être trilingue: français, allemand et HFR. Je suis persuadé que pour les mots suivants, je ne comprends pas la même chose que les membres du conseil d'administration du HFR. Une petite liste de ces termes: prise en charge des patients en dehors des heures d'ouverture des cabinets, médecine de proximité, bloc opératoire de jour, urgences, chirurgie, permanence, médecine et soins aigus,

lits de soins aigus, réadaptation, consultation ambulatoire et, nouvelle découverte dans les documents, ambulatoire au pluriel avec un grand A et, tout dernier terme que j'ai découvert, porte d'entrée pour le HFR.

Ma réflexion est née du cadeau fait à l'hôpital de Meyriez entre les premières décisions stratégiques et le rapport de faisabilité. J'ai personnellement de la peine à comprendre qu'un district bénéficie d'une permanence, de lits de soins aigus, d'une médecine de proximité, de réadaptation, de gériatrie, de pédiatrie, d'un laboratoire et d'une radiologie, alors que les districts de la Veveyse et de la Glâne se retrouvent, en hommage aux célèbres chemises d'hôpital, à cul nu. Madame la Conseillère d'Etat m'a assuré que Meyriez serait un laboratoire d'essai et qu'en cas de résultat positif le système serait appliqué sur l'ensemble des sites. Un simple laboratoire voire une radiologie cantonale peut aider à faire baisser des coûts structureaux des cabinets des généralistes, qui sont une denrée rare et que nous avons mille peines à faire rejoindre dans nos régions reculées. Je sais malheureusement que l'influence du législatif est nulle sur l'objet et que le Conseil d'Etat ne peut que se positionner sur le nombre de sites. Je me dois cependant d'être à l'écoute de la population, qui ne demande pas de médecine de pointe dans le canton, mais des soins basiques et bon marché. Lorsque vous attendez des heures dans les salles d'urgence surchargées, votre souci est d'être pris en charge rapidement et au besoin d'être dirigé vers des centres de compétence. Le souci du patient n'est pas de savoir si le spécialiste de l'anus va rester sur nos terres ou s'il va être aspiré vers des sphères qui ne peuvent être que supérieures. L'hôpital de l'Île investit à Berne 440 millions pour les maladies cardio-vasculaires et chaque Fribourgeois sera heureux de profiter de ces compétences, sans rechigner sur les 45 minutes du trajet. Je crains fortement que la stratégie du conseil d'administration du HFR soit une stratégie issue de cerveaux d'une élite et ne correspond pas aux attentes de la population, population qui ne fait pas un blocage sur le nombre de publications de niveau international issues des expériences médicales faites sur le site de Bertigny. Il est d'autant plus dangereux de s'investir à tant de frais dans ces bulles de compétences hyperspécialisées qu'elles sont à la merci des personnes en place et non de la structure très onéreuse que l'on veut nous pousser à acheter.

Je m'attarde encore quelques secondes sur l'intention d'introduire le tri téléphonique des urgences. Je ne suis qu'un modeste vétérinaire de campagne, mais pour tout appel 24h/24, nous nous déplaçons par crainte de passer à côté du sujet. Avec le système que vous avez envisagé, vous risquez de renvoyer dans son lit un enfant en danger de mort atteint de méningite, qui aura dû avaler un suppositoire écœurant à la posologie destinée à un adulte. On ne peut se permettre ce genre d'exercices téléphoniques avec une population simple et obéissante comme le sont les Fribourgeois. Pour nombre d'entre eux, aller à selle c'est faire du vélo. Lors du premier gros pépin, vous ne pourrez expliquer le drame par une mise en place incomplète du système, car à l'an de grâce un boueux vous aura mis en garde.

Nous prenons acte de ce rapport, mais demandons que l'étude de la possibilité d'étendre la solution Meyriez soit

appliquée à tous les sites HFR, y compris Châtel-Saint-Denis. J'insiste faire preuve de bonne volonté, puisque cette bonne volonté tant politique que financière est évidente depuis de très nombreuses années. Je reste persuadé que, comme pour les transports publics, l'offre génère la clientèle et les concepts abstraits ne servent qu'à se donner bonne conscience.

Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE). Mit grossem Interesse habe ich auf den Strategiebericht gewartet, ob – entgegen dem ursprünglichen Auftrag – mit einem Akutstandort im Kanton Freiburg allenfalls gar ein für die Regionen überraschender und positiver Entscheid erfolgen würde. Nichts von dem fand sich, die Überraschung blieb aus.

Der Wettbewerb unter den Spitälern um Patienten und gute Ärzte ist eine Tatsache. In diesem Wettbewerb hat insbesondere auch das HFR in den vergangenen Jahren gegenüber den Privatkliniken wie auch gegenüber den ausserkantonalen Spitälern schlecht abgeschnitten. Die Fallzahlen der Privatkliniken wie auch die Anzahl der ausserkantonalen Spitalaufenthalte nahmen auf Kosten des HFR zu. Hat dies etwa mit fehlendem Vertrauen in unser HFR zu tun, obwohl wir gute Ärzte und immer noch eine Anerkennung A haben? Ich meine: ja. Wir wissen ja alle, dass sich der Patient dort behandeln lässt, wo er sich geborgen und wohl fühlt.

Weiter bin ich nicht überzeugt, dass man mit der Zentralisierung der Akutpflege das verloren gegangene Vertrauen wieder zurück gewinnen kann. Dies wäre jedoch absolut notwendig und zwingend. Ich denke, dass mit dieser Strategie noch mehr Patienten abwandern und damit die budgetierten Investitionsmittel für das HFR fehlen werden. Hierbei wird mir ob der vorgesehenen Investitionen in die Infrastruktur von über einer halben Milliarde Franken am Zentrumsstandort Angst und Bange. Was kommt da noch auf uns zu? Sollten wir vielleicht nicht sogar kleinere Brötchen backen?

Ich bin überzeugt, dass die peripheren Spitäler mit der gewählten Strategie kaum als Eingangspforte für das HFR dienen können, was stets betont wurde. Hierzu braucht es ein bestimmtes Grundangebot. Warum nicht auch eine ambulante Chirurgie in Tafers? Notfallstationen wie auch Permanenzen sind zu begrüssen. Ich frage mich, ob mit der gewählten Strategie jeder Patient und jede Patientin im richtigen Zeitpunkt am richtigen Ort betreut werden kann. Gesundheitspflege hat auch etwas mit Service public zu tun und darf und kann nicht nur von ökonomischen Standpunkten her betrachtet werden. Ich frage mich, wie weit die volkswirtschaftlichen Kosten wie zum Beispiel zusätzliche Patiententransporte, Kosten für Besuchertransporte oder allenfalls gar lokale Steuerausfälle in die Berechnungen mit einbezogen wurden. Der Einbezug eines gemeinwirtschaftlichen Blicks scheint mir wesentlich. Welche Kosten fallen auf den Steuerzahler zurück? Die Sprachenproblematik, sie wurde vorhin bereits erwähnt, wird in meinen Augen im Strategiebericht schön geredet, aber nicht im gewünschten Sinne lös- und umsetzbar sein.

So bin ich abschliessend recht enttäuscht, dass es in der vom Staatsrat nun verabschiedeten Strategie nichts mehr zu ver-

handeln geben soll. Gerade damit könnte man in den Regionen jedoch einiges an Vertrauen zurück gewinnen.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêts sont les suivants: je suis chef d'une petite entreprise médicale avec deux employés et travaille à l'hôpital Daler et à la Clinique Générale comme médecin du personnel. Je remercie le Conseil d'Etat et sa commissaire pour ce rapport qui est le fruit d'un travail difficile et complexe, mais, comme je le ressens, évolutif et améliorabile ces prochaines années.

Un ou deux points sont à revoir. Dans le projet de développement stratégique de l'HFR au sujet du transfert des patients instables entre les sites (chapitre 6 annexe 4), je suis d'avis qu'une adaptation des structures des ambulances actuelles est suffisante pour transférer les patients d'un site à l'autre et qu'un SMUR cantonal n'est pas utile. Je suis contre ces structures nouvelles et selon moi redondantes. Je rappellerai qu'un SMUR est un service médicalisé d'urgence et de réanimation, non pas un médecin de proximité. Je suis et ai toujours été à disposition pour en discuter au vu de mon métier et de ma proximité avec les services d'ambulance.

Le deuxième point concerne le document «Permanence médicale et concept pour une permanence exploitée par l'HFR» et plus exactement son chapitre 4 «Besoins en personnel». La chaîne des soins comprend de nombreux acteurs, tous importants. Néanmoins, le maillon de base reconnu est le «Hausarzt» ou médecin de famille. J'en suis un et je dis souvent que «nous sommes, comme les pandas ou les syndicats, en voie de disparition». Beaucoup de politiciens commencent à comprendre les problèmes des généralistes, mais peu est fait pour nous aider réellement. Nous faisons du bon travail et sommes sous une énorme pression de divers concurrents. Le concept de l'HFR est intéressant, mais me semble une façon cachée de nous piéger, nous, les derniers pandas, et de nous enfermer dans sa lourde structure étatique. Laissez-nous un minimum de liberté en nous soutenant sans nous manger.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Zuerst zu meinen Interessenbindungen in Zusammenhang mit dem Gesundheitswesen. Ich sitze im Mitgliederrat des zweitgrössten Versicherers dieses Landes und vertrete da die Interessen der Zusatzversicherten. Ich äussere mich im Weiteren auch im Namen meiner Deputationskollegen.

Das Thema der Zweisprachigkeit wird zwar wie so oft prominent behandelt, doch fehlt es in der Studie an wirklich konkreten Ideen, wie aus dem Freiburger Spital ein zweisprachiges Spital entstehen soll. Für die Deutschfreiburger ist eines zentral: Wer krank ist, muss und will sich in seiner Muttersprache verständigen. Warum ist Deutsch so wichtig für das HFR? Behandlungstechnisch spielt es zweifellos keine wesentliche Rolle, aber der Patient ist heute auch Kunde und die Sprache ist aus diesem Grund eine Sache des Vertrauens und der Emotionen. Will das HFR in Zukunft die Welle Richtung Bern brechen und die Deutschfreiburgerinnen und -freiburger im HFR halten, gehört Deutsch zum «Basisangebot». Bereits jetzt in der Übergangsphase spürt man die Verunsicherung. Tafers als Eingangstor wird nur akzeptiert werden, wenn ein gutes Angebot aufrecht erhalten wird. Die

Leute stellen sich heute bereits die Frage, was in Tafers überhaupt noch gemacht wird. Es ist heute auch überhaupt nicht klar, warum ambulante Operationen in Tafers in Zukunft nicht mehr möglich sein sollten. Hier herrscht nach wie vor Erklärungsbedarf.

Thema ist auch die Ineffizienz in der operativen Führung des Spitals. Eine Verbesserung tut Not und ist ein Faktor der Attraktivität des HFR. Es besteht die berechtigte Sorge, dass die Eingangspforten Tafers und Riaz verloren gehen, wenn die Effizienz nicht sofort verbessert wird. Lange Wartezeiten und Bürokratie sind keine Markenzeichen bei unserer Bevölkerung. Die Bevölkerung bei uns erwartet eine rasche Antwort bezüglich der deutschsprachigen, stationären Psychiatrie. Wo und wann und in welcher Form soll diese entstehen? Will das HFR die deutschsprachigen Patienten halten, hat die Führung ein klares Interesse, eine «Zweisprachenstrategie» vorzulegen und auch umzusetzen.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Dans le projet stratégique de viabilité de l'HFR, les infrastructures hospitalières adaptées, modernes et modulaires sont essentielles afin de répondre aux missions très nombreuses et diversifiées de l'HFR. Les études actuelles doivent déjà tenir compte des évolutions de la technicité médicale prévue ou imaginée pour les années 2020 à 2030. La synthèse graphique nous indique un site de soins aigus de 400 à 450 lits à Fribourg Bertigny. Le nombre semble trop ou très élevé par rapport à des hôpitaux comparables de type A ou B qui ont un volume de 270 à 350 lits. La durée d'hospitalisation diminue chaque année. La technicité médicale et opérative devient très performante. Les estimations des investissements étaient chiffrées à 329 millions en 2010. Deux années plus tard, avec peut-être d'autres bases de calcul, la prévision est de 524 à 635 millions. C'est trop en l'état, 200 à 300 millions de différence. Pourquoi une différence aussi conséquente en deux années d'étude? Cette différence peut aussi nous faire douter de la qualité de ces études. Madame la Conseillère d'Etat, rassurez-nous quant à ces hypothèses et ces études de faisabilité. On peut imaginer qu'une enveloppe maximale de 400 millions doit être envisagée comme base de départ.

Faire un site de soins aigus et interventionnels à Fribourg, comptant 300 à 350 lits au maximum, surtout occupé et utilisé de manière efficiente, devient une priorité de l'HFR. Il s'agira de financer ces infrastructures hospitalières, de les entretenir et surtout de garantir un équilibre financier sur le long terme. Je demande aussi au Conseil d'Etat, avec le conseil d'administration de l'HFR, d'être prudent dans l'évolution du nombre de lits sur le site de Bertigny. Il me semble aussi que le nombre des salles d'opération est peu discuté. Pourtant, c'est le cœur des enjeux médicaux du site de Bertigny Fribourg. Pouvez-vous nous indiquer la stratégie en termes de salles d'opération pour l'HFR, afin de rester concurrentiel tant par rapport au CHUV que par rapport à l'Inselspital à Berne, pour des secteurs d'activités chirurgicales comparables? Avec ces questions et considérations, merci pour les réponses à venir.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). C'est à titre personnel que je m'exprime. Ce rapport me laisse sur ma faim. En effet, il

répond uniquement aux décisions déjà prises par le conseil d'administration et n'apporte que très peu de réponses aux besoins des Fribourgeois. Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son président, se veut ambitieux pour l'HFR. Cette ambition de quelques personnes est-elle démesurée ou réaliste? Ce rapport ne nous apporte pas de réponse. Quelles compétences veut-on pour l'HFR? Je ne suis pas sûr que de rivaliser avec des centres universitaires tels que l'Ile à Berne ou le CHUV soit salubre pour notre HFR. Au lieu de vouloir concurrencer ces hôpitaux, ne devrions-nous pas trouver des synergies avec eux? En tant qu'entrepreneur, avant d'ouvrir un autre lieu de distribution, j'étudie sa région, ses possibilités de développement ou même quels sont mes concurrents et à quelle distance ils se trouvent. Ici, j'ai l'impression que l'on fait abstraction de tout ceci et que nous fonçons tête baissée sans mesurer les conséquences pour les citoyens ni les effets collatéraux pour les régions périphériques de notre canton. Avoir de l'ambition, c'est bien, avoir une vision réaliste, c'est mieux! J'invite le conseil d'administration et son président à ne pas oublier d'où ils viennent, à se poser les bonnes questions et à ne pas perdre de vue ce que le peuple fribourgeois attend de son hôpital.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je disais l'autre soir en séance de groupe que M^{me} Anne-Claude Demierre avait hérité d'une Direction où il faut avoir la plume bien accrochée. Cela me rappelle aujourd'hui les moments forts que nous avons connus dans la Broye. Nous possédions un hôpital régional, l'hôpital d'Estavayer. Personnellement, j'y suis né. Aujourd'hui, il est vrai que la maternité a disparu de Payerne et que pour ma part je ne peux plus procréer donc ce n'est pas un gros problème.

Avec le docteur Zadory, nous étions montés aux barricades. Ce n'était pas une politique polémiste, mais nous étions habitués à cette proximité, à avoir nos médecins sur place, notre centre d'urgence, nos soins pour une semaine ou deux, etc. Dans le rapport de l'HFR, on ne le met pas assez en avant. Pour les régions périphériques, par exemple le Jaun, le fond de la Veveyse, etc., croyez-vous qu'en l'espace de 5 minutes ses habitants peuvent se rendre dans un centre hospitalier, lorsqu'il y a un infarctus ou un ennui grave? La grande partie des assurés de ce canton font partie de ce triumvirat qui se trouve sur Villars-sur-Glâne, Corminbœuf, Fribourg, etc. Tous ces gens, qui se trouvent à quelques mètres des hôpitaux, se soucient-ils autant qu'un assuré qui vient du fond du canton? C'est sur cette question que je demande au conseil d'administration de se pencher. Que dire encore de la maternité qui se trouve dans la région du Sud du canton, qui est quelque chose de magnifique et qui a sa raison d'être! S'il vous plaît, tâchez de revoir le dossier.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Aujourd'hui, nous sommes à un tournant majeur pour la politique sanitaire et hospitalière de ce canton. Maintenir le statu quo, c'est clairement aller dans un mur. Ce que nous avons ici sur la table, c'est un projet qui fait du sens pour la population fribourgeoise. Nous voulons très clairement concentrer sur un site de soins aigus toutes les prestations qui sont pointues et développer une couronne d'hôpitaux de

soins aigus de proximité et de réadaptation. Nous ne voulons pas être dans la cour des hôpitaux universitaires, ce n'est pas notre but. Nous voulons positionner l'hôpital fribourgeois dans le paysage des hôpitaux, qui est en constante mouvance. Nous devons le positionner entre l'Insel et le CHUV pour assurer à la population fribourgeoise de pouvoir continuer à avoir des soins de qualité et de proximité dans des domaines où l'on doit avoir de la proximité, à savoir toute la chirurgie, l'oncologie, la cardiologie, la médecine interne, la pédiatrie et la gériatrie, pour n'en citer que quelques-uns.

Je ne vais pas répondre à l'ensemble des interventions, sinon il faudrait me donner une heure. Avec l'offre que nous avons et avec cette concentration sur le site de Fribourg, nous maintenons les services de proximité à la population. Nous maintenons sur les sites de Riaz, Tafers et Meyriez des urgences, des permanences qui font un tri pour les urgences et améliorent la prise en charge des urgences. Nous venons avec de la médecine aiguë de proximité pour éviter de transférer à Fribourg des gens qui auraient besoin d'une hospitalisation entre 1, 2 et 3 jours. Nous venons avec de la gériatrie sur les sites de Riaz, de Tafers et de Meyriez, pour la prise en charge des personnes âgées. Une personne âgée qui aura une pneumonie sera hospitalisée en proximité. Nous venons avec de la pédiatrie à Riaz, à Tafers et à Meyriez plus encore les autres missions qui vont rester sur les sites pour Meyriez, à savoir la réadaptation, la neuro-réadaptation et pour Billens la réadaptation générale et respiratoire. Que va-t-il se passer pour la population fribourgeoise? On maintient les portes d'entrée des urgences et on les améliore par les permanences. On aura pour Riaz un centre de compétence de chirurgie ambulatoire et pour Fribourg la concentration sur le stationnaire. Si vous devez venir à Fribourg pour une opération en stationnaire, 1, 2, 3 jours après, vous repartez dans les hôpitaux périphériques dans votre région. Pour les Alémaniques, il s'agit de Tafers ou Meyriez, où ils ont la garantie d'une prise en charge dans leur langue pour la suite du traitement. C'est là que vous resterez une semaine, voire quinze jours, pour les suites du traitement et de la réadaptation. Avec les développements de la médecine actuelle, de plus en plus de prestations se font en ambulatoire. A l'époque, lorsque vous étiez opéré du genou ou de la hanche, vous restiez une semaine à l'hôpital. Aujourd'hui, vous allez en ambulatoire un jour et ensuite vous pouvez rentrer à la maison. On voit ici la volonté de construire des soins de qualité pour l'ensemble de la population avec une offre de proximité.

Il y a bien sûr un souci financier, mais pas seulement. Si nous n'avions eu qu'un souci financier, nous aurions pu trouver des solutions financières à cette problématique. Le plus important est la sécurité de la prise en charge. Comment offrir à la population fribourgeoise des soins de sécurité avec des masses critiques qui nous permettent de garantir à cette population qu'elle a le droit à ces soins de sécurité?

Un député a dit qu'il ne pouvait pas accepter la fermeture de la maternité de Riaz. Imaginons que votre femme doit accoucher à Riaz aujourd'hui. Actuellement, je ne peux pas garantir qu'il y ait un médecin. Est-ce que vous l'envoyez à Riaz? Je vous laisse répondre vous-même à cette question. Cela fait depuis 2009 que l'on tient à bout de bras la maternité de Riaz.

Nous y sommes allés à plusieurs occasions. Nous avons rencontré les médecins et discuté avec eux pour trouver des solutions. Fribourg est venu en renfort pour la maternité de Riaz. Nous rétribuons des médecins agréés de manière conséquente pour qu'ils soient de garde. Quand nous avons eu ces difficultés à Riaz, j'ai appelé l'ensemble de mes collègues à Genève, dans le canton de Vaud et à Berne, pour leur demander de l'aide afin qu'ils envoient des médecins. Personne ne pouvait m'aider, car en obstétrique-gynécologie, tout le monde était extrêmement serré avec ses effectifs.

Concernant l'attractivité, vous nous avez dit de nous contenter de faire des soins normaux et de ne pas jouer dans la cour des grands. Nous voulons simplement garder nos accréditations en A. Aujourd'hui, si nous perdons nos accréditations en A, que ce soit en chirurgie, en oncologie, en radiothérapie et autre, nous prenons le risque de ne plus être attractif pour nos médecins-chefs. Nous prenons aussi le risque de ne plus arriver à recruter des chefs de clinique et des assistants. Vous devez avoir une accréditation A pour avoir l'ensemble du cursus de formation. La question est surtout de savoir comment rester attractif et comment attirer des médecins à Fribourg. Nous avons aujourd'hui une chance extraordinaire avec des soins de qualité. Nous avons des médecins-chefs et du personnel médical et soignant qui offrent des soins de qualité. Je lance également un appel à la population fribourgeoise. L'HFR va bien et les soins donnés sont de qualité. On peut avoir confiance dans l'HFR. Nous voulons maintenir toutes ses capacités et donner des soins de qualité à l'ensemble de la population, pour nous projeter dans le futur et répondre aux défis que nous devons relever.

Concernant la situation de la médecine hautement spécialisée, il y a deux ans, nous parlions des grands brûlés, des transplantations et aujourd'hui on parle de la chirurgie viscérale et de l'oncologie. Sur la table arrivera demain la chirurgie thoracique. Si l'on ne peut plus donner ces prestations dans le canton de Fribourg, c'est également toutes les accréditations A qui seront remises en cause. C'est pour cette raison que l'on se bat au quotidien, afin de maintenir cet hôpital et pour qu'il puisse offrir ces soins de qualité.

En marge du sujet, je tiens à préciser que notre bachelor de médecine a besoin de cet hôpital fort sur le site de Fribourg, pour pouvoir maintenir les prestations en faveur des étudiants.

J'aimerais encore insister sur le bilinguisme. Le bilinguisme pour le conseil d'administration et pour le Conseil d'Etat est une question essentielle dans la stratégie de l'HFR. Nous n'avons pas seulement dit que l'on pratiquerait le bilinguisme par le projet pilote que nous avons en médecine interne sur le site de Fribourg. Le bilinguisme concerne bien l'ensemble des éléments que nous avons mis en place sur la communication et sur la formation de nos collaborateurs. Nous essayons toujours d'engager du personnel bilingue. Ce n'est pas toujours facile. Si nous le pouvons, c'est ce que nous faisons, à compétence égale bien évidemment. Nous allons renforcer encore tous ces éléments avec les documents de l'hôpital qui doivent être bilingues. Beaucoup de cours sont donnés à nos collaborateurs. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a cette concen-

tration sur le site de soins aigus. L'unité pilote fonctionne maintenant, puisqu'elle a été faite par le transfert de Meyriez sur le site du cantonal. Les évaluations que nous faisons en cours de route sont extrêmement importantes et confirment que cela répond aux besoins. Nous allons pouvoir poursuivre dans ce sens. Dès que les patients ont passé ce stade de soins aigus, ils peuvent retourner soit à Tafers soit à Meyriez. Dans ces hôpitaux, la prise en charge se fera en allemand pour les germanophones. Nous ferons l'impossible pour poursuivre et améliorer encore ce point.

Je terminerai par la question des permanences. Dans le rapport sur les permanences, j'ai dit que nous évaluerons la permanence de Meyriez et que nous évaluerons quelles sont les conditions pour qu'elle soit implantée dans les différents districts. Il y a tout de même un certain nombre d'éléments qui sont indispensables à la mise en place d'une permanence, notamment le seuil des 10 000 consultations en-dessous duquel nous ne pouvons pas implanter une permanence. Nous sommes en-dessous de ces chiffres malheureusement pour la Glâne et la Veveyse. Pour la permanence de la Veveyse, avec le scénario le plus optimiste que nous avons calculé, le volume de consultations correspond au deux-cinquièmes de celui de la permanence de Meyriez. Pour la Glâne, on est tout juste à la moitié de celui de Meyriez. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas imaginer la mise en place d'une permanence. Même si nous le pouvions, nous ne serions pas assez attractifs pour pouvoir installer des médecins dans ces permanences. En revanche, nous avons proposé que Billens (réadaptations générale et pulmonaire) offre des consultations pré- et post-opératoires comme porte d'entrée HFR. L'HFR donnerait ces consultations sur le site de Billens. Je vous invite à discuter de la création d'un centre de santé dans la Glâne, comme la Veveyse est en train de le faire. Il faut essayer d'attirer des médecins de premier recours afin de créer un vrai centre de santé qui serait attractif pour la population. C'est une solution d'avenir à mon avis. Aussi difficiles que soient les décisions que nous avons dû prendre, je suis convaincue de leur nécessité.

Concernant le financement, nous sommes sur des projections. C'est pour cette raison que nous avons ce +/- 30%. Les premiers chiffres donnés (329 millions) ne concernent pas le même projet. Nous étions alors partis dans une réflexion sur les travaux qui devraient être entrepris dans les différents hôpitaux de l'HFR. Avec la nouvelle stratégie envisagée, nous avons fait une étude de faisabilité beaucoup plus pointue sur la construction d'un nouvel hôpital qui, à l'exception de Bertigny 2 et Bertigny 3 que nous maintenons, est une reconstruction de l'ensemble des autres bâtiments existants, ce qui n'était pas le cas dans le premier projet. Si nous voulons vraiment relever le défi auquel nous sommes confrontés pour le futur, il faut aller dans cette direction pour répondre aux besoins de la population. Lorsque l'on prend des décisions, on peut se tromper. Or, si l'on ne fait rien, on se trompera dans tous les cas. C'est sur cette dernière parole, Monsieur le Président, que je termine.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Mandat MA4001.12 Didier Castella/Markus Ith/Claude Brodard/Jean-Daniel Wicht/Nadia Savary/Fritz Glauser/Yvan Hunziker/Nadine Gobet/Christian Schopfer/Ruedi Vonlanthen Demande d'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers HFR¹

Prise en considération

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Les différentes et nombreuses interventions que nous avons pu entendre sur l'avenir de l'HFR nous confirment que le thème est complexe et que le doute subsiste. Le conseil d'administration de l'HFR a fait son travail en nous présentant des variantes et leurs conséquences financières sur les comptes de l'HFR. Nous pouvons par contre regretter que le Conseil d'Etat n'ait pas présenté les conséquences globales sur les comptes de l'Etat. En intégrant notamment les charges complémentaires causées par le transfert prévu de patients vers les cliniques privées et les autres cantons. En outre, quelles seraient les conséquences si la fuite des patients, suite aux délocalisations, ne serait pas de 12%, comme pronostiqué dans la stratégie, mais devrait osciller entre 20 et 30%, ce qui me paraît plus réaliste. Tout simplement, Mesdames, Messieurs, catastrophiques. C'est l'ensemble du montage financier qui s'écroule. La stratégie présentée a déjà été testée à petite échelle avec le démantèlement partiel de la maternité de Riaz et la concentration sur le site de Fribourg. Le résultat fait peur et donne à réfléchir. Les statistiques sont sévères et irréfutables. Le nombre de naissances n'a pas augmenté sur le site de Fribourg, contrairement aux attentes, mais a chuté. Non seulement les patients que l'on a refusé d'accueillir à Riaz se sont détournés du site de Bertigny, mais même les patients habituels s'en détournent. En effet, le développement à grands frais de la maternité de Bertigny, pour répondre aux attentes des médecins, ne correspond pas aux attentes du patient fribourgeois. La priorité étant donnée au développement des compétences assumées jusqu'il y a peu par les hôpitaux universitaires dans le but, il est vrai, de garantir l'attractivité des médecins, c'est l'attractivité des patients qui en pâtit.

Madame la Commissaire, vous avez raison lorsque vous nous répétez sans cesse qu'un hôpital sans médecins est inutile. Vous avez par contre oublié qu'un hôpital sans patients n'est guère plus utile. Si le scénario de concentration de la maternité devait se reproduire à l'échelle globale de l'HFR, imaginez la grandeur du fiasco financier auquel l'HFR devrait faire face après avoir investi plus de 500 millions dans des infrastructures surdimensionnées.

Mesdames, Messieurs, l'histoire et la mémoire sont parfois courtes. L'HFR est né en 2007 suite à des débats nourris dans cette même salle pour assurer la pérennité du système de santé fribourgeois. Moins de 5 ans après, en 2012, nous apprenons que l'HFR est un gouffre financier et l'un des hôpitaux les plus chers de Suisse. Dès lors, restons humbles et permettons-

¹ Déposé et développé le 12 septembre 2012, BGC p. 1927; réponse du Conseil d'Etat le 5 mars 2013, BGC mars 2013 p. 335ss.

nous de douter. Face au doute émis par de nombreux experts et médecins, face au manque d'objectivité d'une étude menée sous la conduite de médecins dont les intérêts personnels sont en jeu, face au manque de compétence dénoncé par un audit, face au risque de voir s'installer des structures concurrentes, face au doute de la population des employés, nous avons non seulement le droit de douter mais c'est un devoir de s'interroger. Aujourd'hui, je vous demande de soutenir ce mandat non pas pour juger le passé à grands frais, comme un audit ou une CEP le ferait, mais bien pour diminuer le risque énorme que le citoyen fribourgeois encourt si l'on devait se tromper sur ce dossier. J'ai connaissance d'études basées sur des informations qui ont fait leurs preuves et permettent l'évaluation de différents scénarios dans des délais très raisonnables. Investir aujourd'hui un montant dérisoire face aux risques encourus pour se donner des garanties face au futur, comment le Conseil d'Etat ose-t-il s'en passer? Je ne le comprends pas, d'autant plus que le président du conseil d'administration s'est déclaré ouvert et prêt à collaborer.

En résumé et pour conclure, aujourd'hui le patient HFR est gravement malade. Et ceci n'est remis en cause par personne. Les soins préconisés avec de multiples amputations sont lourds de conséquences et ne garantissent pas son rétablissement sur le long terme. Dès lors, face aux leçons du passé, des doutes émis sur le diagnostic, face à notre propre incompetence sur un sujet aussi complexe, il est temps de demander l'avis d'un deuxième expert. Le but n'étant pas de juger le travail du premier, mais bien de diminuer le risque de prendre la mauvaise décision. La stratégie prendra des années pour se mettre en place. Il n'est pas trop tard mais oh combien important de donner immédiatement suite à ce mandat. Enfin je précise, pour ceux qui en aurait peur, que ce mandat ne remet pas en question l'avancement du dossier, il doit permettre de le compléter et de l'adapter si nécessaire.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Dans un premier temps, le groupe socialiste s'était aussi posé la question de savoir si la vision unique faite par le Boston Consulting Group était la seule voie possible. Après les interventions du Conseil d'Etat et du conseil d'administration, le groupe socialiste a pris acte avec satisfaction de la présentation dans le rapport stratégique de toutes les variantes possibles. Celle avec un seul site de soins aigus, celle avec plusieurs sites de soins aigus. A partir de là, dès le moment où les variantes ont été présentées, le groupe socialiste estime que ces études sont suffisantes. Il demande maintenant d'avoir des résultats et non de financer une autre étude dont le coût est encore à estimer. Par contre, il requiert une participation du monde politique à cette gestion, soit du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, qui, de son point de vue, sont les seuls à même de garantir un réel contrôle des coûts.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Der Verwaltungs- und der Staatsrat haben uns in der vorliegenden Sache jeweils tröpfchenweise zum Teil irreführende Informationen übermittelt, obwohl die heute bekannte Strategie schon lange beschlossene Sache war.

Diese vorliegende Strategie mit einschneidenden Massnahmen beruht einerseits auf einem Parteigutachten der Firma Boston Consulting Group (BCG) und andererseits trägt sie

die deutliche Handschrift von Frau de Vos welche in der Zwischenzeit das Handtuch geworfen hat. Sie verpasst uns eine bittere Pille, hetzt die Regionen gegeneinander auf und überlässt die Umsetzung den anderen. Es ist deshalb unabdingbar, eine neutrale Studie in Auftrag zu geben, um auf die dringlich notwendigen noch hängigen Fragen endlich eine seriöse Antwort zu erhalten. Wir haben es vorhin von verschiedenen Rednerinnen und Rednern gehört.

Wir wissen alle: Im Gesundheitswesen sollte der kranke Mitmensch im Mittelpunkt stehen. Wir wissen auch, dass eine beschlossene Strategie jeweils über Jahre wegweisend ist. Dies ist ein Grund mehr, sich nicht auf oberflächliche und einseitige Annahmen abzustützen. Zudem soll man uns zuerst einmal erklären, warum Massnahmen unter anderem in Riaz und Tifers angeordnet werden, um Kosten zu sparen, die gleichen Weisen im Bertingyland aber für 600 Millionen Franken ein neues Spital errichten wollen. Wenn man keine Regional- und Parteipolitik betreiben will, dann darf man sich auch die Frage stellen, ob ein komplett neuer Standort nicht besser wäre, zum Beispiel Riaz, wo genügend Platz vorhanden und die Zufahrtsstrassen nicht masslos verstopft wären.

Mit diesen paar Worten will ich aufzeigen, dass der Ausgang der verschiedenen Interventionen hier im Grossratssaal, die eventuelle Volksabstimmung abzuwarten sind und somit eine neue neutrale Machbarkeitsstudie in Auftrag zu geben ist. Eine Studie, die in allen Belangen den Bedürfnissen der Bevölkerung Rechnung trägt und nicht einfach die Fehlentscheide des Verwaltungsrates untermauert.

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Mandat für eine unabhängige und neutrale Studie zur Zukunft der Spitalstandorte HFR eingehend diskutiert. Dabei wird festgestellt, dass es sicher nötig ist zu handeln, dass der eingeschlagene Weg aus unserer Sicht aber nicht der richtige ist. Deshalb kommen wir zum Schluss, dass eine neutrale Studie angebracht ist und man sich sicher die Zeit nehmen muss, zumal am Standort Freiburg 625 Millionen Franken und am Standort Riaz weitere 6,5 Millionen Franken investiert werden sollen. Es ist zwingend nötig, wie vom Verfasser und den Mitunterzeichnenden gefordert, sämtliche mögliche Varianten in all ihren Vor- und Nachteilen aufzuzeigen und zu berücksichtigen. Der Abbau der Akutspitäler Tifers und Riaz führt zu einer dramatischen Verschlechterung der medizinischen Versorgung der Bevölkerung. Die aktuelle Strategie basiert praktisch nur auf finanziellen Überlegungen. Man will 2022 eine ausgeglichene Bilanz präsentieren, koste es, was es wolle. Dabei wird das grosse Risiko einer dramatischen Verschlechterung der medizinischen Versorgung total ausser Acht gelassen.

Die Frage an eine neutrale Studie müsste in meinen Augen heissen: Wie können Freiburg, Ryaz und Tifers als Akutspitäler unter einen Hut gebracht werden, unter Berücksichtigung der vorhandenen kantonalen finanziellen Mittel, der Zweisprachigkeit, der geographischen und kulturellen Vorgaben?

Die Bevölkerung gibt bereits eine klare Antwort auf die von den Verantwortlichen des HFR geplanten Strategie. Die Abwanderung nimmt rasant zu. Die Entwicklung ist verheerend, da schlussendlich auch das Kantonsspital nicht mehr die Patientenzahl aufweisen kann, um als A-Klinik weitermachen zu können. Wenn schon von Objektivität gesprochen wird, dann müssten sämtliche Möglichkeiten eingehend geprüft werden. Es mag sein, dass alle Fachbereiche für die Boston-Studie einbezogen wurden, es wurden jedoch nicht alle Standorte im gleichen Masse einbezogen. Wir lassen nicht gelten, dass diese Studie eine Übung wäre, die bereits einmal durchexerziert wurde. Bei einem solch zukunftsweisenden Entscheid mit enorm hohen Investitionen darf man verlangen, dass die Spezialisten und Exponenten des HFR nochmals eine bestimmte, zusätzliche Arbeitsbelastung auf sich nehmen können und müssen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt grossmehrheitlich das Mandat für eine unabhängige und neutrale Studie.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat das vorliegende Mandat analysiert und in Zusammenhang mit der ganzen Problematik des Freiburger Spitals diskutiert. Der Bericht Nr. 63 zum Postulat Siggen/Stempfel mit den zusätzlichen Unterlagen scheint uns genügend und zeigt klar die Strategie des Freiburger Spitals. Gemäss dieser Strategie wissen wir heute, in welche Richtung es gehen soll. Der Auftrag, den der Staatsrat der Boston Consulting Group (BCG) gegeben hat, wurde sogar erweitert, um verschiedene Varianten zu prüfen und eine eventuelle ambulante Akutpflege an anderen Standorten als in Bertigny zu prüfen.

Eine weitere Studie zu verlangen, würde die Arbeit und die Handlungsweise der Verantwortlichen des Freiburger Spitals nur verzögern und es würde wiederum verschiedene Kosten generieren.

Aus diesen Gründen und im Sinne einer Vorwärtsstrategie und nicht einer Blockade bitte ich Sie im Namen der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei, das vorliegende Mandat abzulehnen.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je voudrais également vous proposer de rejeter ce mandat pour les raisons suivantes:

Jusqu'ici la discussion jusqu'ici sur la stratégie de l'HFR a montré qu'il y a quand même une nette tendance à faire confiance aux autorités qui régissent l'administration de l'hôpital. Il est vrai que plusieurs problèmes subsistent, il est vrai que beaucoup de questions sont restées sans réponse, mais le Conseil d'Etat a prouvé sa volonté de tenir compte des préoccupations du Grand Conseil et en particulier des différentes interventions qui ont eu lieu jusqu'ici. Le Conseil d'Etat a notamment élargi le cercle de l'examen de la viabilité de l'HFR en tenant compte des différences actuelles entre les divers sites de manière à ce qu'ils puissent être utilisés dans l'optique de maintenir encore à Fribourg un hôpital digne de

ce nom. Venir maintenant avec une étude supplémentaire ne viendrait que rajouter encore à la confusion qui existe déjà et pourrait être encore perçu comme un signe de méfiance à l'égard de l'administration de l'HFR. Sans compter que plus l'on fait des études, plus on s'expose à avoir des positions divergentes. Aucune étude, si bonne soit-elle, n'est véritablement neutre. Et comme vous le savez, et ce n'est pas moi qui vais vous l'apprendre, c'est comme pour les juristes: vous avez un juriste, deux avis, vous avez trois juristes, quatre avis.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Ich bin überrascht, meine Damen und Herren, überrascht, dass heute Nachmittag in diesem Saal kein einziger Vertreter und keine einzige Vertreterin des Verwaltungsrates des Freiburger Spitals anwesend ist, mit Ausnahme natürlich der Gesundheitsdirektorin, die von Amtes wegen im Verwaltungsrat ist.

Es wurde erwähnt: Die Würfel sind gefallen. Weshalb sind die Würfel gefallen? Sie wollten es so vor heute genau sieben Jahren, als sie am 27. Juni 2006 das Gesetz über das Freiburger Spital grossmehrheitlich verabschiedeten.

Die heutige Strategie läuft ins Ungewisse. Dass wir Spitzenmedizin zentralisieren, lieber Kollege Schmid, ist völlig unbestritten. Weshalb, wie es die Gesundheitsdirektorin anlässlich der letzten Session im Rahmen der Debatte über die Rechnung 2012 erwähnt hatte, weshalb wandeln, beziehungsweise humpeln die Freiburger und Freiburgerinnen aus dem südlichen und nördlichen Kantonsteil nach Vevey, Lausanne und Bern? Sprechen Sie mit den Betroffenen. Sie haben kein Vertrauen mehr in das Freiburger Spital. Keine einzige Firma, meine Damen und Herren, würde heute ein Investitionsvolumen – ich komme darauf zurück – von 687,7 Millionen Franken nicht überprüfen lassen. Eine Zweitmeinung einholen ist wesentlich. Bei der Variante Bertigny ist ein Investitionsvolumen bei einer Realisierung in fünf Etappen – ich habe die Studie im Detail studiert – von insgesamt 524 Millionen Franken vorgesehen. Aus Erfahrung vergangener Grossvorhaben des Kantons Freiburg können wir bereits jetzt die angegebenen 30% Reserve dazurechnen, also zusätzlich 157,2 Millionen Franken und zusätzlich den Umbau von Riaz von 6,5 Millionen Franken, dies ergibt 687,7 Millionen Franken. Einzig über eine mögliche Fallpauschalabrechnung für Infrastrukturen dieses Volumen zu investieren, nein, meine Damen und Herren, das ist nicht möglich.

Je suis très surpris de cette gymnastique arithmétique. Sur le plan économique, on peine à comprendre comment le conseil d'administration de l'HFR peut afficher un gain de 2.8 millions de francs dans la variante de Bertigny alors que dans la variante statu quo il table sur un déficit annuel de 33.5 millions de francs en 2023, c'est-à-dire dans dix ans. J'ai posé la question au président du conseil d'administration à deux reprises, malheureusement je n'ai pas reçu de réponse. Et pire encore, le financement de ces énormes investissements n'est même pas soumis à la décision du Grand Conseil et aucun referendum n'est possible. L'HFR a en outre besoin de capital de dotation de l'ordre de 60 à 70 millions de francs dont nous ferions bien de discuter. C'est une sacrée surprise que nous a laissée l'ancienne conseillère d'Etat Lüthi. Il est temps de

modifier la loi sur l'HFR. Je vous invite à soutenir ce mandat pour recevoir une «second opinion».

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Tout d'abord, j'aimerais vous dire que l'étude avec Boston Consulting Group est une étude qui est neutre, basée sur différents éléments que l'on ne peut, en aucun cas, contester puisque ce sont les chiffres de l'Office fédéral de la santé, les chiffres des «base practices» en Suisse.

Nous avons également pris en compte plusieurs éléments. Nous sommes d'abord partis de l'activité d'aujourd'hui, l'infrastructure et les finances. Nous avons réfléchi sur l'activité médicale future avec Boston Consulting Group et 60 personnes de l'HFR. Si vous avez lu le rapport BCG, je suis convaincue que vous l'avez tous fait, vous avez pu voir l'ensemble des éléments pour chacune des 17 spécialités, l'évolution future que nous attendons pour cet HFR. Nous nous basons vraiment sur une étude qui a été faite durant quatre mois, sur des réflexions communes, sur une élaboration commune, sur une stratégie des domaines spécialisés et, comme vous l'avez vu, nous avons également pris en compte plusieurs éléments.

Ensuite, nous avons réfléchi aux besoins futurs d'infrastructures, aux résultats financiers. Dans les activités médicales, nous avons pris en compte l'évolution de la population fribourgeoise également en comparaison avec l'évolution de la population suisse. Nous avons considéré la fréquence des maladies au niveau international, au niveau suisse et nous l'avons rapportée à la population fribourgeoise. Nous avons également travaillé sur les différents attrait de l'HFR pour des patients, sur la perte de patients en raison du déplacement des offres de prestations.

Et vous voyez dans le tableau, d'une manière assez précise, nous avons tenu compte, à la page 33 du rapport BCG, de la variable ayant une influence différente sur le résultat. Nous avons pris en compte dans le projet que nous vous présentons 12% de perte de patients, mais nous avons également travaillé sur des variables et vous voyez que les différences en fonction de la perte sont relativement faibles. La plus grande variable, c'est comment l'on peut interagir sur le personnel par sortie. Nous avons aujourd'hui à l'HFR, pour cent sorties une dotation de 10.1 équivalents plein-temps; la dotation la plus basse est dans le canton de Thurgovie avec 7.51 EPT; le Valais est à 8.65 EPT. Et ce sont, là aussi, des éléments que nous avons pris en compte. Et c'est la plus grande variable sur laquelle nous avons travaillé pour pouvoir présenter le plan financier.

Dans ce plan financier, nous arrivons à des chiffres qui nous permettent de dire que la stratégie que nous vous présentons est possible. Elle permet à l'HFR, sur la base des DRG qu'elle touche, de pouvoir financer ce projet, tout en précisant bien que l'on a compte avec un DRG de 10 150 francs. Effectivement c'est une valeur provisoire. Vous le savez, j'ai eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises, tarifsuisse nous propose 9757 francs. Mais il s'agit de la même règle pour les quatre scénarios. Le scénario se péjore de la même façon pour les quatre, car au cas où cela passe à 9757 francs, on est dans la même problématique.

M. le Député Waeber a dit qu'il n'a pas eu de réponse à la question du calcul. La réponse est assez simple: avec le statu quo on a un résultat de moins 19 millions, avec le scénario que le Conseil d'Etat vous propose il est de plus 35 millions. Nous avons un delta de 54 millions. Avec le statu quo, je le rappelle, nous parlons de 2400 équivalents plein-temps. Avec le scénario retenu par le conseil d'administration nous parlons de 1950 équivalents plein-temps. Cela fait un différentiel de 450 équivalents plein-temps à environ (calculé comme ceci pour les budgets de l'Etat) 100 000 francs par équivalent plein-temps, salaire et charges sociales compris. La différence est de 45 millions de francs.

Mesdames et Messieurs, on peut refaire une autre étude. Mais cette étude s'appuiera sur des chiffres que nous avons déjà et nous sommes convaincus que nous arriverons aux mêmes éléments, cela ne pourra que les confirmer.

Je finirai par le point suivant: dans le communiqué de presse du parti radical, on évoque une étude ayant coûté 70 000 francs.

On m'avait fait parvenir une offre pour une étude faite dans les hôpitaux de l'Emmental et on voit que les mandataires qui ont été choisis, soit 3 personnes, dont un professeur d'anatomie à l'Université de Berne et deux autres personnes qui n'ont aucune compétence dans le domaine de la santé – pour l'un son expérience s'étend à l'Elektro-, Maschinen-, Bau-, Papier-, Metal, Verpackungs-, Uhrenindustrie, Softwareentwicklung; pour l'autre c'est Motor Columbus Holding, Hasler, Scott, Rehau, ... Je finirai juste par le résultat de l'étude qui a été publiée dans la revue de la FMH. Il est écrit: «Die in diesem Artikel wiedergegebenen Ausserungen representieren die Meinung der Autoren in dieser Sache und nicht jene der Universität Bern».

C'est avec ces conclusions, Mesdames et Messieurs, que je vous demande de refuser ce mandat.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 62 voix contre 24. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 24.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Gamba

(FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP).
Total: 62.

Se sont abstenus:

Badoud (GR, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 5.

Motion M1012.12 Pierre Mauron/David Bonny Redonner au Conseil d'Etat la compétence d'attribuer les missions du HFR¹

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Nous avons, avec mon collègue David Bonny, déposé cette motion lorsque nous avons compris que le Grand Conseil s'était trompé. Celui qui commet une erreur a tout à fait le droit de l'admettre et il en ressort grandi lorsqu'il mesure les conséquences de son erreur et essaie simplement de la réparer.

Lorsque nous avons adopté à la quasi-unanimité en 2011 la modification de la loi sur l'hôpital fribourgeois, nous avons donné beaucoup de pouvoir au conseil d'administration. Si l'on résume schématiquement, le seul pouvoir qui demeure dans les mains du Conseil d'Etat est celui de savoir si un site doit être fermé ou non. Cela pourrait amener à la solution hypothétique mais tout de même aberrante dans laquelle le Conseil d'Etat déciderait du maintien d'un site auquel le conseil d'administration n'attribuerait aucune mission hospitalière.

A l'heure actuelle, qu'en est-il? Les challenges sont relativement lourds et le plan stratégique qui devra être mise en œuvre par le conseil d'administration impliquera non seulement divers éléments dans le secteur du personnel, mais également dans celui des finances.

J'ai parlé auparavant du montant de 524 millions d'ores et déjà prévu pour la mise en œuvre de la variante retenue. Un demi-milliard de francs dont seuls 7 à 9 administrateurs pourront décider de l'attribution. Un montant qui sera décidé

sans referendum financier et, tenez-vous bien, sans même l'aval du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil.

A l'heure actuelle, avec le plan stratégique que vous avez vu et la stratégie qui vous a été présentée, le conseil d'administration n'a déjà pas pris ses responsabilités. Qu'a-t-il fait? Lorsqu'il a adopté son plan stratégique, il a dévoilé les choses au public, il les a exposées notamment aux chefs de groupes à la fin mai. Puis il a demandé au Conseil d'Etat, in corpore, de statuer sur cette planification et également d'adopter le budget qui était prévu pour les investissements à hauteur de ce demi-milliard. Le Conseil d'Etat, dans sa séance, a adopté cette stratégie, a donné son aval et a indiqué à tout le monde qu'il est était en accord avec l'HFR. Et nous avons ensuite eu les rapports, avec notamment le rapport sur le postulat Siggen-Stempfel qui concluait par l'adoption de la stratégie du conseil d'administration.

Déjà là, le conseil d'administration, d'après la loi, n'avait pas à demander l'aval du Conseil d'Etat, n'avait pas à soumettre sa proposition. Au vu du caractère éminemment politique, des enjeux – cela touche toutes les régions et les finances cantonales –, le conseil d'administration a fait – et c'est une excellente décision à mon avis – le choix de soumettre ceci au Conseil d'Etat pour qu'il en débattenne et avalise justement cette stratégie.

Ce que nous demandons dans cette motion est relativement simple: que certaines compétences soient à nouveau données au Conseil d'Etat. Celui-ci pourra lui-même restituer en termes précis la motion qui est rédigée en termes généraux, indiquer quelles compétences stratégiques il veut retrouver et quelles compétences financières notamment lui seront attribuées.

Le retour du politique dans ce conseil d'administration est une chose souhaitée. Je suppose «souhaitée» même par le conseil d'administration lui-même qui a déjà fait le choix de le soumettre au Conseil d'Etat. En aucun cas le but de cette motion est de faire en sorte que le Conseil d'Etat intervienne pour dire quels soins doivent être effectués sur tel ou tel site, mais simplement d'avoir certaines garanties avec le retour de la politique dans le conseil d'administration.

La remarque selon laquelle on ne change pas une loi moins d'une année après n'est, à mon avis, pas pertinente. Je crois que quand on se trompe, on l'admet et ensuite on corrige. Et je pense qu'il y a encore d'autres choses à corriger lorsque je vois, par exemple, qu'il y a des députés dans les conseils d'administration des quatre piliers, qu'il n'y a pas de députés dans le conseil d'administration de l'HFR. Il y a encore beaucoup d'éléments comme ceci que l'on peut corriger. Des erreurs de jeunesse ont été commises, vous l'avez vu, dans la communication. D'autres peuvent encore être commises à l'heure actuelle. On parle d'un plan à 10 ans et, à mon avis, il est nécessaire que cette motion intervienne.

Il appartiendra ensuite au Conseil d'Etat, dans toute sa sagesse, de définir ce qu'il veut reprendre, ce qu'il veut contrôler, ce qu'il laisse au conseil d'administration.

¹ Déposée et développée le 14 septembre 2012, BGC p. 1926; réponse du Conseil d'Etat le 28 mai 2013, BGC p. 950.

Pour toutes ces raisons, pour simplement redonner la responsabilité au canton de ce qu'il se passe à l'HFR, il est absolument nécessaire que vous souteniez cette motion, ce dont je vous remercie par avance.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de cette motion. Tellement d'intérêt que cela l'a occupé très longtemps dans ses discussions pour finalement rester extrêmement partagé.

Il a partagé un certain nombre de constats: l'attribution du pouvoir de décision ne change pas grand-chose aux contraintes qui pèsent sur le système hospitalier fribourgeois. Contraintes qui sont extérieures, sur lesquelles je ne vais pas revenir, mais qui sont très fortes et dont on doit tous avoir conscience.

La loi actuelle donne déjà certaines compétences au Conseil d'Etat quant aux missions de l'HFR et laisse une marge de manœuvre, il est vrai, au conseil d'administration. C'est de celle-ci qu'il s'agit avec la motion qui nous est présentée.

Nous constatons aussi que la répartition du pouvoir de décision fait l'objet de solutions assez diverses dans les différents cantons suisses. Il n'y a pas de solution standard. Ce qui fait que l'attribution du pouvoir est peut-être une question relativement importante puisque l'on trouve des arrangements différents d'un canton à l'autre. Je ne vais pas répéter ici les arguments de ceux d'entre nous qui suivront les motionnaires, ils reprennent au fond l'option centrale qui consiste à re-politiser (au bon sens du terme) les décisions structurelles et stratégiques concernant l'HFR. Ceux qui s'y opposent par contre n'arrivent pas à oublier le féroce régionalisme qui, semble-t-il, a toujours cours dans le canton et qui a fait sentir sa capacité de nuisance jusqu'ici en opposant les régions les unes aux autres au dépens de l'ensemble du système. Pour ceux-ci, ce qui paraît déterminant, ce n'est pas tellement quelle entité décide ou quelles sont les personnes qui décident. Dans ce sens-là, le groupe constate que l'actuel conseil d'administration n'a peut-être pas le profil voulu, sachant que des personnes connaissant beaucoup mieux la pratique hospitalière devraient y siéger.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical partage l'analyse faite par le Conseil d'Etat. Le nouveau rôle du conseil d'administration a été défini dans la loi sur le financement des hôpitaux votée en novembre 2011, je vous le rappelle, presque à l'unanimité. Or, qu'est-ce qui a changé en une année pour justifier une telle volte-face? Uniquement un conseil d'administration qui a pris ses responsabilités et rempli son mandat en proposant une stratégie qui assure une structure hospitalière efficace et durable. Certes, certaines mesures prévues font mal. Mais cette stratégie a le mérite d'être réaliste et d'éviter que le navire HFR ne disparaisse dans le gouffre des déficits.

Pour mener ce grand bateau, il est nécessaire d'avoir une équipe qui n'est pas mue par des considérations politiques ou des échéances électorales, mais par la qualité des soins et l'efficacité de la prise en charge. Comme l'a relevé mon collègue

M. Mauron, ce conseil d'administration, sans qu'il y soit obligé, a travaillé d'entente avec le Conseil d'Etat puisqu'il lui a soumis sa stratégie. Peut-on imaginer qu'il en soit différemment? Vu la nature émotionnelle de la matière, un conseil d'administration a besoin de son soutien politique.

Pour ces raisons, je vous demande de refuser cette motion au nom du groupe libéral-radical.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Cette motion demande de confier l'attribution des missions hospitalières de l'HFR au Conseil d'Etat.

Nous l'avons vu depuis un peu plus d'une année que dure ce que j'appellerais «la saga hospitalière», nous l'avons aussi entendu, la population se pose des questions et n'accepte pas forcément le pouvoir qui est transmis au conseil d'administration. Le fonctionnement actuel, qui donne tous les pouvoirs à une dizaine de personnes suscite beaucoup d'interrogations.

Notre groupe était partagé sur cet objet, néanmoins une majorité s'est montrée favorable à cette motion.

Ackermann André (*PDC/CVP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique. Le moins que l'on puisse dire est que le groupe socialiste ne porte pas le conseil d'administration de l'HFR dans son cœur et ne manque pas une occasion de lui administrer une volée de bois vert.

M. le Député Mauron a parlé tout à l'heure de la nécessité d'un retour du politique dans le conseil d'administration de l'HFR. Si on analyse la composition actuelle de l'HFR, force est de constater qu'il se compose de deux anciens conseillers d'Etat, dont un ancien conseiller d'Etat socialiste, d'une conseillère nationale socialiste, sans parler bien sûr de la participation de M^{me} la Commissaire du gouvernement. On ne peut donc pas affirmer qu'aujourd'hui le politique n'est pas représenté dans ce conseil d'administration.

Accepter la motion du groupe socialiste reviendrait à remettre totalement en question la loi sur le financement des hôpitaux adoptée en novembre 2011, comme l'a rappelé M^{me} de Weck, quasi à l'unanimité. Il faudrait en particulier revoir tout le volet financier et la problématique de la responsabilité budgétaire. Je rappellerais ici que cette loi sur le financement des hôpitaux prévoit très clairement que le conseil d'administration ne peut pas avoir un déficit cumulé de plus de 3% du budget annuel total. Donc, il y a un garde-fou important. Maintenant, il ne faut pas oublier non plus que cette loi cantonale a été faite dans le contexte de la profonde réforme qui a été instaurée au plan national et que nous n'avons pas tellement de liberté de manœuvre.

Une petite remarque ironique pour terminer, pour bien dire que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique refusera cette motion: je constate qu'une fois de plus les deux extrêmes de ce Parlement se rejoignent un peu puisque une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette motion socialiste. M. le Député Mesot, vous avez poussé des cris de vierge effarouchée dans le quotidien

La Liberté dans une lettre de lecteur. Je pense qu'aujourd'hui il y a une certaine preuve tangible que cette alliance contre nature n'est pas aussi rare qu'on veut bien le dire.

Pour terminer, je vous demanderais de refuser cette motion.

Bonny David (PS/SP, SC). Je dois avouer que j'ai trouvé les débats de cet après-midi très intéressants et très constructifs.

Cependant, j'ai quand même entendu, non pas de la part du groupe socialiste mais des autres partis, que l'HFR est devenu un business gigantesque. Un demi-milliard à investir cela fait peur. L'HFR est un patient gravement malade. Nous allons vers un futur incertain.

Je crois qu'aujourd'hui c'est le moment ou jamais de mettre ce garde-fou et de redonner les compétences des missions au Conseil d'Etat. Essayons de corriger ce qui est encore possible. Nous ne pourrions ainsi qu'aller vers plus de sérénité.

Je ne peux que vous inviter, pour terminer, à accepter cette motion.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je me permets d'intervenir à nouveau car j'ai été directement interpellé.

Le député Ackermann voit dans ma précédente intervention une volée de bois vert adressée au conseil d'administration. Je l'invite à venir prendre un café avec Philippe Menoud et moi-même pour constater qu'il n'y a pas de divergence. M. Menoud a été informé de cette motion. Pour lui, finalement, que le financement passe par une décision du Conseil d'Etat ou pas, il n'en a cure, car il pourra de toute façon mettre en place sa stratégie. Je m'étonne de la position du groupe libéral-radical qui, justement dans son communiqué de presse du 14 juin 2013, souhaitait être sûr que l'investissement de plus d'un demi-milliard de francs servira vraiment à quelque chose. Quelle garantie a-t-on que dans quelques années cet investissement ne sera pas à son tour obsolète? On peut le demander par un deuxième mandat, on peut le demander aussi par une autre vision du Conseil d'Etat.

Lorsque l'on parle de certains montants, je crois qu'il faut se rendre compte de la réalité des chiffres. On parle de 524 millions avec la marge d'erreur de plus ou moins 30%, cela donne un chiffre, sans compter les 10 millions pour éventuellement la route de contournement, qui est gigantesque. On est quasiment à 700 millions de francs si l'on tient compte du maximum de la marge d'erreur.

Est-ce que l'on peut laisser à 7 ou 9 personnes – la loi mentionne 7 à 9 personnes au conseil d'administration – le soin de décider pour un tel montant? La route de contournement de Bulle, dont on traitera jeudi, a laissé une facture de 94 millions pour le canton de Fribourg. Imaginez le nombre de routes que l'on pourrait construire avec un tel investissement, sans parler des dépassements que le devis initial a subis.

Le Grand Conseil, pour ma part, est tout à fait à même de constater qu'il a confiance dans le Conseil d'Etat et que le Conseil d'Etat pourra donner les garanties financières réclamées par le groupe libéral-radical.

Lorsque je parle de la présence du politique dans ce conseil d'administration, je parle de personnes directement intéressées et gérant, à l'heure actuelle, les finances cantonales. Pas de personnes qui ne sont plus en fonction.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement la loi sur le nouveau financement hospitalier a élargi les compétences du conseil d'administration, ce que vous avez avaisé lors de l'adoption de cette loi le 4 novembre 2011.

Pour le Conseil d'Etat, revenir en arrière ne serait pas judicieux. Il est important de laisser au conseil d'administration une marge de manœuvre suffisante qui lui permet de faire face à ses responsabilités, notamment en regard de l'article 8 qui pose le principe de comptes équilibrés tout en précisant qu'une éventuelle perte cumulée provenant des exercices 2012 et suivants ne peut excéder 3% des charges d'exploitation du dernier exercice.

Je rappelle que c'est le Grand Conseil lui-même qui avait renforcé cet article-là dans cette exigence. Nous sommes d'avis que le conseil d'administration doit pouvoir être maître de cette stratégie. Le Conseil d'Etat a fait cette réflexion-là. En appuyant cette stratégie, le Conseil d'Etat démontre qu'il peut avoir confiance dans le conseil d'administration. Je rappelle aussi que la commission de planification a préavisé favorablement cette stratégie.

C'est avec ces remarques et au nom du Conseil d'Etat que je vous demande de refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 44 voix contre 39. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thommet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 39.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Colomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuen-

lin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfél-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 44.*

Se sont abstenus:

Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 7.*

—

**Projet de décret N° 53
constatant la validité de l'initiative législative
entièrement rédigée «Pour des hôpitaux
proches des citoyens»¹**

Rapporteur: **Yvan Hunziker** (PLR/FDP, VE).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre**, Directrice de la santé et des affaires sociales.

Le Rapporteur. En date du 29 mai dernier la commission s'est réunie pour débattre de l'initiative entièrement rédigée «Pour des hôpitaux proches des citoyens». Je tiens à souligner que la commission s'est prononcée uniquement sur la validité de cette initiative et n'a, par conséquent, pas débattu sur le fond de cette même initiative.

En effet, le 7 septembre 2012, une demande de dépôt d'initiative auprès de la Chancellerie d'Etat est faite. Celle-ci est publiée dans la *Feuille officielle* N° 37 du 14 septembre 2012 et fixe le délai d'apposition des signatures du 15 septembre 2012 au 13 décembre 2012. Le 5 décembre de cette même année, le dépôt des listes des signatures à la Chancellerie d'Etat est faite. Après les contrôles d'usage, la Chancellerie constate que 13 173 signatures valables soutiennent cette initiative et publie le résultat dans la *Feuille officielle* N° 7 du 15 février 2013.

Mesdames et Messieurs, c'est avec ces remarques que l'ensemble de la commission vous demande d'entrer en matière et de voter ce décret N° 53 tel que présenté.

La Commissaire. Effectivement la procédure adéquate a été menée à bien. La Chancellerie a arrêté ce nombre de signatures valables à 13 173. Il y a lieu de constater que cette initiative porte sur un projet déterminé de manière précise et qu'elle répond ainsi à l'exigence d'unité de matière.

C'est avec ces remarques que je vous invite à adopter ce décret, le Grand Conseil devant effectivement se prononcer ultérieurement sur la question du ralliement ou non à cette initiative sur proposition du Conseil d'Etat.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles étant terminée, il est directement passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfél-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 78.*

A voté non:

Corminbœuf (BR, PS/SP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Schmid (LA, ACG/MLB). *Total: 2.*

—

¹ Message pp. 768ss.

**Rapport N° 64 sur le postulat P2016.12
François Bosson/Dominique Butty
Accueil des patients dans les régions
périphériques¹**

Discussion

Bosson François (PDC/CVP, GL). Tout d'abord, nous remercions le Conseil d'Etat d'avoir accepté le postulat déposé avec mon collègue et ami Butty. Nous avons voulu, et voulons toujours, donner aux régions périphériques une couverture d'urgences. Nous demandons que le modèle de Meyriez soit étendu à tous les sites de l'HFR.

Le Conseil d'Etat nous renvoie au rapport de l'HFR. Malheureusement, ce rapport ne promet pas à la Glâne et à la Veveyse une permanence médicale: c'est le verre à moitié vide. Toutefois, il ouvre une porte d'entrée à l'HFR: c'est le verre à moitié plein. Si l'HFR n'offre pas à la Veveyse ou à la Glâne une Mercedes, à la lumière du rapport, je constate qu'il nous laisserait peut-être éventuellement notre propre Fiat 500 et en leasing encore, c'est un début. Je vois le verre à moitié plein. Le partenaire pour cette demande devient donc l'HFR. Nous considérons cette réponse comme un encouragement à négocier avec les autorités de l'HFR. Nous sommes conscients que la densité de la population détermine l'ampleur des urgences à disposition. Notre demande va dans le sens de décharger les urgences des centres de l'HFR. Elle permettra au citoyen d'être rapidement pris en charge, puis éventuellement redirigé vers les centres de compétences.

L'HFR, dans ce rapport stratégique, et M^{me} la Présidente du gouvernement nous l'a confirmé tout à l'heure, indique que la masse critique n'est pas atteinte en Glâne pour l'ouverture d'une permanence. Il encourage les autorités du district à développer un centre de santé susceptible d'attirer de jeunes médecins décidés à s'installer en groupe. Dans ce contexte, l'HFR réfléchira à l'ouverture de consultations pré- et postopératoires, soit une porte d'entrée HFR.

Les habitants des districts périphériques méritent l'attention et ont besoin d'empathie. Mais nous l'avons compris, aide-toi et le ciel t'aidera. Nous n'attendons pas le ciel.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, je suis convaincue qu'il y a un projet pour un centre de santé avec ces portes d'entrée HFR, consultations pré- et postopératoires. Je suis prête à m'engager à vos côtés pour vous accompagner dans les discussions avec l'HFR. Nous l'avons fait pour la Veveyse, nous avons débloqué un petit montant pour réfléchir à un projet d'étude. Je suis aussi prête à le faire pour la Glâne et je suis convaincue qu'ensemble on arrivera à offrir une porte qui répondra aux besoins de la population de la Glâne comme de celle de la Veveyse.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

**Motion populaire MV1503.12 William Aeby
Maintien de l'hôpital de Tavel dans sa fonction
actuelle²**

Prise en considération

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est du même avis que le Conseil d'Etat. Cette motion est irrecevable et on vous propose de la refuser.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En fonction des arguments développés dans la réponse et du fait que cette motion ne répond pas sur le plan formel aux exigences liées à ce type d'instrument, au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à la déclarer irrecevable, étant entendu aussi qu'avec l'offre que nous maintenons à l'hôpital de Tavers, nous répondons en partie à la demande des motionnaires.

> Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 62 voix sans opposition. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dutz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuway (GR, UDC/SVP), Sigen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). Total: 62.

¹ Déposé et développé le 12 septembre 2012, BGC p. 1930; réponse du Conseil d'Etat le 5 mars 2013, BGC mars 2013 p. 341; texte du rapport (suite directe) BGC pp. 914ss.

² Déposée le 13 décembre 2012, BGC mai 2013 p. 648; réponse du Conseil d'Etat le 22 mai 2013, BGC mai 2013 pp. 641ss.

Se sont abstenus:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 6.*

Motion M1017.12 Ralph Alexander Schmid Extension des études de médecine jusqu'au master à l'Université de Fribourg¹

Prise en considération

Schmid Ralph Alexander (ACG/MLB, LA). Freiburg ist keine Bankenstadt, sie hat nicht viel Industrie wie zum Beispiel die Pharmaindustrie in Basel, sie ist keine Stadt der internationalen Beziehungen und der Rohstoffhändler wie Genf. Freiburg ist die letzte verbliebene Universitätsstadt der Schweiz und dazu ist sie zweisprachig. Generell, wenn es gilt, Strategien zu entwickeln, muss man immer darauf achten, was die Stärken sind. Was macht etwas einzigartig gegenüber dem Andern? Das sind in Freiburg die Schulen und die Universität und das kulturelle und intellektuelle Klima der Stadt. Mit Freuden konnten wir die EPFL für das Cardinal gewinnen und diese Entwicklung soll sich fortsetzen. In der Schweiz fehlen Studienplätze für das Medizinstudium und das reichste Land der Welt importiert Ärzte, um den Bedarf aufgrund der neuen Arbeitszeitbeschränkungen und Arbeitsmodelle zu decken. Viele Schweizer und Schweizerinnen, die Medizin studieren wollen, werden durch den Numerus clausus abgelehnt und Ausländer, deren Qualität der Ausbildung oft nicht überprüfbar ist, können sich hier niederlassen.

Der Bundesrat hat verfügt, dass die Zahl der Studienplätze für Mediziner um 400 bis 500 Plätze erhöht werden muss und er wird auch die finanziellen Mittel zur Verfügung stellen. Für Freiburg und die Universität bietet sich hier eine einmalige Chance, das Medizinstudium auszubauen und gleichzeitig die klinischen Fächer am Hôpital cantonal zu stärken und als Professuren attraktiver zu machen. Das Thema haben wir schon früher am Tag besprochen. Ein halbes Medizinstudium nützt niemandem etwas. Die Studierenden wandern anschliessend zwangsläufig in andere Fakultäten ab und verlieren den Bezug zu Freiburg.

Ich danke dem Staatsrat auch, dass er alle Elemente der Motion bestätigt und gutgeheissen hat und insbesondere anerkannt, dass eine solche Strategie das Gesundheitswesen in Freiburg stärkt und mithelfen könnte, den zukünftigen Mangel an Grundversorgern im Kanton abzuschwächen, dies auch darum, dass das Studium in Freiburg speziell auf die Anforderungen von Hausärzten ausgerichtet werden könnte und ein Fokus auf die für Hausärzte wichtigen psychologischen, sozialen, juristischen und gesellschaftlichen Aspekte der Medizin gelegt werden könnte.

Das Argument von Ihnen, dass das Vorhaben einen gewissen Aufwand beinhaltet, ist sicher richtig. Es ist aber kein Argu-

ment, das Projekt auf die lange Bank zu schieben, wie das der Staatsrat vorschlägt. Denn wenn Freiburg diese Chance jetzt verpasst und nicht jetzt die Planung an die Hand nimmt, wird es zu spät sein. Andere Kantone wie der Kanton Tessin sind in den Startlöchern.

Ich bitte Sie daher, die Motion als erheblich zu erklären.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Mitglied des Senates der Universität Freiburg. Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt die Motion unseres Kollegen Ralph Alexander Schmid. Ein Ausbau des Medizinstudiums an der Universität Freiburg wäre aus unserer Sicht in dreifacher Hinsicht ein Gewinn.

Erstens für die Universität Freiburg. Die Komplettierung der medizinischen Ausbildung würde die naturwissenschaftliche Fakultät entscheidend stärken, die Attraktivität der Universität steigern und die Bekanntheit und das Ansehen schweizweit erhöhen. Das würde, wie der Staatsrat in seiner Antwort ebenfalls erwähnt, erhebliche Arbeiten, Bauten und Investitionen verlangen, welche aber so oder so dringend notwendig sind. Ein Ausbau der medizinischen Ausbildung könnte die entscheidende Initialzündung dazu sein. Gespannt warten wir seit Längerem auf den angekündigten Masterplan für den Ausbau der naturwissenschaftlichen Fakultät auf dem Plateau Pérolles.

Zweitens wäre es ein Gewinn für das Freiburger Spital, welches als Ausbildungsspital im klinischen Bereich entscheidend profitieren könnte und als Arbeitgeber wie auch als Leistungserbringer attraktiver würde. Das würde mithelfen, das Vertrauen der Freiburger Bevölkerung zurück zu gewinnen oder zu erhalten, wie das heute schon mehrfach erwähnt wurde. Dies wird für das Fortbestehen des Freiburger Spitals entscheidend sein.

Drittens würde der Mangel an Ausbildungsplätzen für Ärztinnen und Ärzte gemildert. Der notwendige Ausbau der Kapazitäten kann nur durch die Schaffung von Masterstudiengängen erreicht werden. Die Einführung des dritten Studienjahres war ein erster und wichtiger Schritt, der Ausbau zum Masterlehrgang eine logische Fortsetzung. Der Engpass in der Ausbildung besteht nicht zuletzt auch in der klinischen Ausbildung – eine Chance für das Freiburger Spital.

Auch die vorgeschlagene Schaffung eines Studienganges für Allgemeinmedizin besticht. In der medizinischen Ausbildung manchmal etwas vernachlässigte Bereiche wie psychologische, juristische oder soziale Aspekte aber auch ethische Fragen medizinischen Handelns, also der menschliche Aspekt, wie er heute auch schon erwähnt wurde, könnten stärker gewichtet werden, Bereiche, in welchen die Universität Freiburg traditionell stark ist, und wichtige Impulse für Lehre und Forschung geben könnte. Das alles wäre ein wichtiger Impuls zur Förderung der Hausarztmedizin und zur Stärkung der medizinischen Grundversorgung.

Alle diese Aspekte verdienen eine vertiefte Prüfung. In diesem Sinne unterstützt die Sozialdemokratische Fraktion wie eingangs erwähnt die vorliegende Motion und lädt Sie ein, es ihr gleich zu tun.

¹ Déposée et développée le 14 novembre 2012, BGC p. 2482; réponse du Conseil d'Etat le 16 avril 2013, BGC pp. 951ss.

Gamba Marc-Antoine (*PDC/CVP, FV*). Mes intérêts sont toujours les mêmes. J'ai une micro-entreprise médicale comptant deux employés. Je travaille au Daler et à la Clinique générale. Je vais déjà mieux car mon collègue de banc, le député Rey, m'a promis un peu d'eucalyptus et de bambou de son jardin.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique remercie mon collègue, le professeur Schmid, pour sa motion et le Conseil d'Etat pour sa réponse. Cette réponse est, selon nous, bien réfléchie et adéquate. Nous recommandons le rejet de cette motion car elle est restrictive et financièrement liée à un certain flou. Nous appuyons l'idée de faire une étude de faisabilité d'un master pour médecins généralistes ces prochaines années à Fribourg.

A titre personnel, je me permets de douter de la nécessité du numerus clausus actuel en première année de médecine, pratiqué dans notre faculté de Fribourg, en sachant que nous manquons de médecins et surtout de «Hausärzte».

Gobet Nadine (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de la demande du député Schmid au Conseil d'Etat, à savoir d'étudier la possibilité de proposer un master en médecine humaine à l'Université de Fribourg. Pour faire face à la pénurie de médecins et de médecins généralistes en particulier, on estime au niveau fédéral qu'il faudrait 500 diplômés de plus chaque année. Envisager d'augmenter les capacités de formation, c'est bien, mais c'est insuffisant car on constate en parallèle un décalage entre l'offre et la demande. On aurait besoin de médecins de premier recours et on se retrouve avec une pléthore de spécialistes à cause de notre système de santé qui favorise les spécialisations.

L'introduction de la troisième année de médecine à l'Université de Fribourg, en collaboration avec l'HFR, et l'augmentation de seize places de formation sont autant de mesures destinées à répondre à ces préoccupations et doivent être saluées. La mise en place du master – et non plus seulement du bachelors – contribuerait, à n'en pas douter, à renforcer la position de l'HFR et la relève médicale en particulier. Au terme d'une année de réflexions et de débats sur l'HFR, nous pensons qu'il s'agit là d'une possibilité intéressante de le renforcer.

Néanmoins, l'outil parlementaire utilisé par le député Schmid pour atteindre son objectif n'est pas le bon. Un postulat aurait été plus indiqué, raison pour laquelle le groupe libéral-radical rejettera cette motion, en étant pleinement satisfait par la réponse du Conseil d'Etat, qui s'engage à lancer une étude de faisabilité sur la mise en place d'un master en médecine orienté vers la médecine de premier recours car c'est précisément dans ce domaine que le manque de relève est le plus important et qu'il convient d'entreprendre des réflexions pour y remédier.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Notre groupe estime la motion attractive, d'une part, pour les étudiants, d'autre part, pour les patients. Troisièmement, elle est encore attractive pour promouvoir la formation en médecine humaine aussi orientée vers la médecine de premier recours.

Je me rallie à la proposition de M^{me} la Députée du groupe libéral-radical. Nous déplorons que l'outil parlementaire ait été mal choisi dans ce cas-ci. C'est-à-dire qu'un postulat aurait été plus judicieux. Mais, comme le Conseil d'Etat le mentionne dans sa réponse, il est prêt à lancer une étude de faisabilité. Nous devrions quand même savoir si l'hôpital fribourgeois deviendrait un hôpital universitaire. Deuxièmement, il s'agit d'estimer les coûts de cette formation jusqu'au master? Troisièmement, est-ce qu'il y aura une collaboration possible avec, d'une part, l'Hôpital de l'Université de Lausanne, d'autre part, avec l'Hôpital de l'Université de Berne, Hôpital de l'île?

C'est avec ces remarques que nous vous proposons de suivre la proposition du Conseil d'Etat de rejeter la motion dans le sens qu'il s'engage à lancer une étude de faisabilité.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Nous nous rejoignons sur de nombreux constats relatifs au dépôt de cette motion par M. le Député Schmid. A la base de sa motion figurent, en effet, deux constats partagés. Le premier: le nombre de médecins formés en Suisse est insuffisant. Déjà actuellement, de nombreux médecins étrangers – près de 1 médecin sur 4 – sont actifs dans notre système de santé. Les départs à la retraite ensuite: depuis 2000, près de 800 médecins partent à la retraite chaque année et 61% de l'effectif des praticiens en activité – plus de 32 000 – atteindra 65 ans entre 2013 et 2032. Le pic des départs est attendu pour 2015. Ensuite, le changement de mode de vie exerce également une influence. Les jeunes, en particulier les jeunes étudiants, les futurs médecins, les jeunes médecins également, font une autre balance dans la conciliation entre la famille et la vie professionnelle. Le temps partiel a également pris place dans le monde de la santé.

D'autre part, les spécialisations choisies ne correspondent pas nécessairement aux besoins et un manque patent de généralistes se fait jour. Pour y remédier, cela a déjà été aussi indiqué, plusieurs groupes de travail sont à l'œuvre, aux niveaux tant cantonal qu'intercantonal et fédéral, en abordant différents aspects de la problématique et avec des approches différenciées. Il s'agit d'abord d'augmenter le nombre de places d'étude dans les facultés de médecine. Notre Université a donné un apport en passant de 80 à 96 le nombre d'étudiants de troisième année de médecine. Il s'agit de créer de nouveaux lieux d'études. Des examens sont en cours, cela a été mentionné, le canton du Tessin, à travers son Université, s'y intéresse, le canton de Lucerne, à travers la sienne également. Mais il s'agit également d'examiner l'introduction d'autres modèles de formation avec des masters différenciés ou avec des options. On pense à la médecine hautement spécialisée versus la médecine de famille. Il s'agit cependant également de modifier les incitations financières, notamment dans la rétribution des actes médicaux ou de modifier la distribution des tâches et des compétences dans le système de la santé. Le rôle des infirmiers HES et des autres professionnels de la santé est également en discussion dans notre pays.

Dans ce contexte, c'est effectivement le bon moment pour réfléchir au rôle que notre canton, avec son Université et ses réseaux hospitaliers, peut, veut, doit jouer. Les acteurs concernés ont exprimé leur intérêt à ce sujet et le Conseil

d'Etat y voit aussi une opportunité. Il s'agit de lancer sans tarder une étude pour examiner les possibilités de formation existantes, le potentiel de leur renforcement mais également les conditions qui y sont liées, les ressources nécessaires ainsi que les collaborations avec d'autres partenaires. Je vous rappelle pour mémoire le décret que nous avons fait pour la troisième année de médecine, qui montrait que l'installation simplement d'une année supplémentaire était déjà un processus extrêmement complexe. Il s'agit en particulier – et nous insistons là-dessus – pour nous d'examiner une formation pour les médecins généralistes. A ce titre, l'HFR et l'Université ont déjà eu un contact avec l'Université de Maastricht, qui est venue à Fribourg présenter son approche de formation. M. le Professeur député Schmid a eu l'occasion, je crois, d'avoir également une discussion à ce sujet.

Mais, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, il est impossible pour notre canton de décider tout seul de cette approche. Pour la formation médicale, la Confédération décide aussi bien par les conditions d'accréditation que par l'examen fédéral. Aujourd'hui, il n'y a qu'un examen fédéral pour la médecine. Si nous voulons introduire un master particulier, nous devons obtenir une autorisation de la Confédération. Fribourg n'a certainement pas – cela a aussi été indiqué – la capacité d'offrir un master seul. Il faut des collaborations avec d'autres cantons, en particulier d'autres hôpitaux universitaires. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous demande un peu de temps pour l'analyse approfondie, pour les discussions avec les partenaires, pour que les modifications soient réalisées par les autorités fédérales; cela ne pourra être fait en une année. Nous pourrions, dans une année, vous présenter un décret vous présentant les coûts, l'ensemble des opérations et vous donner l'assurance que la Confédération procèdera, par exemple, à la modification de la loi fédérale sur la formation médicale. C'est pourquoi le Conseil d'Etat doit vous proposer de rejeter la motion. Il regrette également que l'on n'ait pas utilisé le postulat mais il s'engage à lancer une étude. Il s'engage à vous présenter un rapport au sujet de cette étude et un mandat commun liant ma Direction et celle de la santé sera donné incessamment à l'Université et à l'HFR.

C'est avec ces remarques que nous vous invitons à rejeter la motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 47 voix contre 27. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Clément (FV, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 27.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP),

Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 47.*

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Juge de paix de la Sarine (100%)

Bulletins distribués: 95; rentrés: 90; blanc: 0; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Delphine Quéloz*, par 74 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Catherine Hayoz*: 16.

Président au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère

Bulletins distribués: 94; rentrés: 94; blancs: 4; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Nicolas Oberson*, par 90 voix.

Assesseur au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère

Bulletins distribués: 94; rentrés: 90; blancs: 2; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Colette Dupasquier*, par 87 voix.

Assesseur-e suppléant-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Singine

Bulletins distribués: 95; rentrés: 91; blanc: 0; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Irène Marguet*, par 67 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Georgette Müller*: 24.

Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère (psychologie)

Bulletins distribués: 90; rentrés: 86; blancs: 4; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élue *M^{me} Laurence Genoud*, par 82 voix.

Assesseur-e (locataires) à la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac

Bulletins distribués: 94; rentrés: 88; blancs: 5; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élue *M^{me} Suzanne Heiniger*, par 83 voix.

—

Postulat P2020.12 Denis Grandjean Création d'un gymnase intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare¹

Prise en considération

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). En premier lieu, je désire remercier le Conseil d'Etat de proposer d'accepter mon postulat demandant une étude pour la création d'un nouveau gymnase dans le sud du canton. Il y a bien dix ans, au début de ma députation, j'étais membre de la commission interparlementaire Vaud-Fribourg pour la création d'un gymnase intercantonal à Payerne. A l'époque, il y avait également des personnes qui ne voyaient pas vraiment l'utilité d'un gymnase à Payerne car il y avait encore la possibilité d'agrandir à Fribourg. Ce gymnase avait été conçu pour accueillir entre 800 et 900 élèves. A l'automne 2012, il y avait 1049 élèves et maintenant il y a un projet d'agrandissement. Ce gymnase est un succès et il répond à un énorme besoin.

Le sud du canton continue son boum démographique. Par exemple, Châtel-St-Denis termine cet été la construction d'une nouvelle école primaire de dix classes et la décision a déjà été prise d'en construire une nouvelle. A Attalens, on vient d'inaugurer une deuxième salle de gymnastique et des classes et il faut en construire de nouvelles. Châtel-St-Denis a passé le cap des 6000 habitants l'année passée et il est prévu d'atteindre, avec les nouvelles constructions, environ 7800 habitants dans trois ans. Attalens, qui a passé le cap des 3000 habitants l'année dernière, parle de 4000 habitants dans deux ans. Nous voyons que Romont et sa région va, avec Nespresso, avoir de nombreux nouveaux habitants. Il y a également le troisième CO de la Gruyère qui va se construire à Riaz et le projet d'un nouveau CO entre la Veveyse, la Glâne et la Gruyère. Je pense que ces arguments sont assez importants pour étudier les besoins en gymnases dans les années 2020 et plus.

En effet, si j'ai déposé ce postulat, ce n'est pas pour ces trois prochaines années mais pour l'avenir de notre jeunesse. J'aurais pu déposer un postulat en demandant uniquement l'étude de la création d'un deuxième gymnase dans le sud du canton qui explose démographiquement, mais je suis allé plus loin en indiquant l'endroit qui me semblait découler du bon sens par rapport aux transports publics que nous avons. Nous allons voter plus de 52 millions de francs ce jeudi pour

les transports publics. Alors, pour le sud du canton, Palézieux-Gare est vraiment l'endroit idéal. Placé à 14 minutes de Romont par le train, 13 minutes de Châtel-St-Denis, 18 minutes de Moudon et, avec les améliorations, ces temps devraient encore diminuer. Pourquoi ne pas inviter le canton de Vaud à effectuer aussi une étude? J'ai été contacté par des journalistes vaudois suite à mon dépôt de postulat et ces derniers ont contacté des députés de la région d'Oron et environs. Cette région, aussi en très, très forte expansion, placée comme nous juste à côté du Grand-Lausanne et de la Riviera, a aussi de grands besoins. Vous avez pu voir dans la réponse du Conseil d'Etat que le canton de Vaud prévoit la création de quatre gymnases d'ici à 2030; nous, un! Je pense que ce serait bien de voir pour le sud du canton.

Mesdames et Messieurs, merci d'accepter ce postulat qui permettra de préparer l'avenir pour notre jeunesse. Dans notre pays la formation est primordiale. Mettre à disposition des gymnases dans les régions excentrées augmente le nombre de gymnasiens, qui auront une bonne instruction de base, qui sera bénéfique à l'ensemble de notre société. Je suis né en 1960. Lorsque j'étais jeune, le gymnase de Bulle n'existait pas encore. Dans ma région de la Veveyse, à l'époque, un jeune qui allait au collège était presque un extraterrestre car il fallait effectuer les trajets jusqu'à Fribourg ou habiter à Fribourg. Avec la création du gymnase de Bulle, il y a immédiatement eu une énorme augmentation de la proportion de gymnasiens dans notre région.

Pour le bien de tous ces jeunes et de toute notre société, merci d'accepter ce postulat!

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat mit Interesse das Anliegen eines möglichen interkantonalen Gymnasiums Waadt-Freiburg von Kollege Grandjean diskutiert.

Es ist nicht neu, dass das starke Bevölkerungswachstum grossen Einfluss auf die benötigten Infrastrukturen, insbesondere in den obligatorischen und den weiterführenden Schulen hat. Weitsichtig hat der Staatsrat bereits Erweiterungen der Gymnasien Gambach, Heiligkreuz, des Kollegiums des Südens in Bulle sowie des interkantonalen Gymnasiums der Region Broye in Angriff genommen oder geplant.

Das Verfolgen der demographischen Entwicklung bezüglich Schülerzahlen in den obligatorischen Stufen und der allgemeinbildenden Sekundarstufe II mit den Auswirkungen auf die zu benötigenden Infrastrukturen sollte unseres Erachtens in den Gemeinden und im Staat courant normal sein. Nur so können die notwendigen Anpassungen früh genug geplant und umgesetzt werden.

Die Frage eines interkantonalen Gymnasiums in der Region Palézieux steht seit längerer Zeit im Raum. Ein diesbezüglicher Bericht, basierend auf der bereits in Auftrag gegebenen Studie sollte nun hinreichend Antwort darauf geben.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt die Absicht des Staatsrates, einen umfassenden Bericht bezüglich Raumbedarf in den obligatorischen und weiterführenden

¹ Déposé et développé le 4 décembre 2012 BGC p. 2758; réponse du Conseil d'Etat le 22 mai 2013, BGC p. 963.

Schulen im Glâne-, Greyerz- und Vivisbachbezirk zu verfassen.

Gleichzeitig möchten wir den Staatsrat anregen, die Studie der demographischen Entwicklung der Schülerzahlen flächendeckend für den ganzen Kanton durchführen zu lassen und die Resultate in einen gesamtheitlichen Bericht einfließen zu lassen.

Aus diesen Gründen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Überweisung des Postulats an den Staatsrat.

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Faut-il construire un deuxième gymnase du style Gymnase intercantonal de la Broye dans la région de Palézieux-Gare vu l'augmentation de la population du sud fribourgeois? Tel est le contenu du postulat de notre collègue Denis Grandjean

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève qu'il est conscient de cette augmentation de la population dans les trois districts du sud et qu'il entre donc en matière sur ce postulat. Malheureusement pour notre collègue Denis Grandjean, nous avons appris que le Conseil d'Etat vaudois n'a pas prévu, dans sa planification d'ouvrir quatre nouveaux gymnases, d'en bâtir un à Palézieux-Gare. Malgré cela, le Conseil d'Etat a tout de même chargé le Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré de mener cette étude concernant l'évolution démographique des élèves du secondaire II en disant qu'il faudra au minimum 800 élèves et au maximum 1100 pour qu'un nouveau collège soit construit.

Par contre, je suis très content que cette étude prenne aussi en compte les effectifs des futurs élèves qui fréquenteront les CO du sud fribourgeois car, aujourd'hui déjà, ceux-ci sont très chargés puisque la Gruyère devra construire un troisième CO, la Veveyse doit agrandir Châtel-St-Denis et que tout le monde sait que celui de la Glâne, à Romont, avec plus de 900 élèves est un immense bateau à piloter.

Pour toutes ces raisons, je vous encourage donc, au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, à soutenir ce postulat.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le postulat de notre collègue Grandjean. Un deuxième gymnase intercantonal, tel que le GYB à Payerne, pourrait être une alternative pour les districts du sud. Il regrette que dans sa réponse le Conseil d'Etat n'envisage pas d'étudier cette variante, mais de faire une étude similaire à celle du canton de Vaud qui, elle, exclut en partie un partenariat avec le canton de Fribourg. Il invite notre exécutif cantonal à ne pas sous-estimer la région d'Oron, qui pourrait amener bon nombre d'élèves.

Dans ce sens, le groupe libéral-radical demande également que dans son rapport il inclue la possibilité de créer des classes du cycle d'orientation pour le sud et la vallée du Flon de la Veveyse. En effet, bon nombre d'élèves du Flon ont aujourd'hui beaucoup de difficultés à se rendre à Châtel-St-Denis pour leur cursus scolaire du fait que les transports publics ne sont pas adaptés aux régions périphériques. S'il

est vrai que ce problème est d'abord celui des communes, un bâtiment multifonctionnel pourrait résoudre bien des problèmes.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe libéral-radical va voter, à l'unanimité, ce postulat.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Le 7 février 2012, lors du débat sur le projet de décret N° 295 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du sud à Bulle, je soulevais déjà la question de l'étude d'un projet de gymnase intercantonal Vaud-Fribourg dans le sud du canton, à l'image de ce qui s'est fait dans la Broye. Je posais les questions suivantes: est-il utopique de penser qu'une construction de ce genre puisse voir le jour dans les années à venir? Le Conseil d'Etat est-il prêt à mener une étude et des discussions avec les autorités vaudoises concernées? Le Conseil d'Etat a-t-il déjà évoqué cette question? Les réponses de M^{me} la Commissaire étaient claires et se sont confirmées par l'argumentation de la réponse au postulat que nous examinons maintenant.

Certes, plusieurs conditions doivent être remplies, en particulier celles des effectifs et bien sûr – cela a été rappelé – celle de la prise en compte des décisions prises ou à prendre par notre voisin. Le groupe socialiste soutiendra ce postulat, dont la réponse apportera des indications statistiques importantes sur la population scolaire du sud, voire de l'ensemble du canton. A noter qu'une étude sur l'évolution des effectifs pour le CO de la Veveyse a été menée par la région Glâne-Veveyse et les renseignements à en tirer sont intéressants.

Pour terminer, une planification pour de futures constructions et/ou agrandissements de CO est en route. Elle pourrait aussi être mise en relation avec une éventuelle possibilité d'une ouverture d'un deuxième collège intercantonal mais aussi, et surtout, être mise en relation avec les possibilités de transports publics de chaque région pour éviter les dysfonctionnements actuels qui touchent les élèves de la Haute-Veveyse.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Le groupe Alliance centre gauche votera à l'unanimité ce postulat.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie l'ensemble des intervenants qui, comme le Conseil d'Etat le propose, acceptent la prise en considération du postulat. J'ai eu un petit moment de chaleur à l'intervention de M. le Député Emonet, mais j'étais presque sûre de ne pas avoir varié dans ma version en une année sur les éléments qui ont fait que le Conseil d'Etat est d'avis qu'une étude est utile.

Le premier élément est que pour avoir un gymnase intercantonal, eh bien, il faut deux cantons! Cela paraît une lapalissade mais c'est déjà la première évidence. Je souhaite dire à M. le Député Hunziker que le Conseil d'Etat ne sous-estime nullement la région d'Oron, mais le canton de Vaud a une autre planification et souhaite organiser de manière différente la scolarisation de ses élèves. Nous devons en prendre acte. Nous devons constater que nous n'avons pas en l'état un autre canton qui souhaite s'engager avec nous pour un projet. Cela n'enlève rien, et je le dis, à l'excellente collaboration

que nous avons avec le canton de Vaud et à une possibilité, comme nous l'avons aussi à l'époque pour le Pays-d'Enhaut, d'accueillir dans un collège fribourgeois des élèves hors canton. Mais depuis lors, il y a aussi eu là un changement.

Le deuxième élément: pour pouvoir construire un gymnase, il faut un effectif minimum d'élèves. Nous l'avons indiqué, ce minimum se situe aux alentours de 800 élèves parce qu'il faut, et c'est d'abord une des priorités du Conseil d'Etat, qu'il puisse présenter un cursus bilingue et il faut qu'il ait une offre suffisante et satisfaisante aussi en options spécifiques et complémentaires. Et pour pouvoir avoir cette offre-là, eh bien, il nous faut ce nombre-là, aussi pour éviter que les coûts soient disproportionnés par rapport à l'offre scolaire qui peut être celle du canton de Fribourg.

Nous avons une particularité avec le Collège du Sud, c'est qu'il n'offre pas seulement la filière gymnasiale, comme le Collège St-Michel ou le Collège Ste-Croix, mais également une école de commerce à plein-temps, comme le Collège de Gambach en ville de Fribourg, ainsi qu'une école de culture générale. Ce sont en fait trois filières qui sont réunies au Collège du Sud. Et c'est là notre intérêt: c'est d'examiner dans quelle mesure le maintien de ces trois filières ou la création d'une école indépendante avec une filière pourrait, le cas échéant, permettre de décharger les structures scolaires. Le Conseil d'Etat est également d'avis qu'il y a un effectif maximum qu'il ne faudrait pas dépasser si l'on souhaite également maintenir un enseignement de qualité et, surtout, une vie scolaire sur site possible. Nous le mettons aux environs de 1100 élèves, raison pour laquelle c'est avec intérêt que nous allons entreprendre cette étude statistique. Le mandat en a déjà été donné et nous avons effectivement saisi cette occasion pour l'élargir à la question des effectifs scolaires pour les cycles d'orientation, en accord avec les trois préfets des districts de la Glâne, de la Veveyse et de la Gruyère puisqu'ils sont les uns et les autres confrontés à des accroissements d'effectifs importants et à, peut-être, une solution qui serait un CO interdistricts. Ceci permettrait effectivement d'avoir une bonne solution aussi pour les transports des élèves qui doivent se rendre à Châtel-St-Denis ou à La Tour-de-Trême ou à Romont, de l'autre côté de la vallée. Nous allons dès lors, ensemble avec eux, puisque des études ont déjà été faites par leurs soins, examiner cette question.

Vous connaissez les statistiques fédérales. Nous les suivons aussi avec beaucoup d'attention mais nous devons cependant constater qu'à chaque fois ces statistiques ont été en dessous de la réalité des effectifs que nous avons connus; ce qui montre peut-être parfois une certaine relativité des sciences statistiques!

C'est avec ces termes et en vous remerciant d'appuyer le postulat que je termine.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 73 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP),

Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 73.*

S'est abstenu:

Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

—

- La séance est levée à 17 h 25.

Le Président:

Pascal KUENLIN

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—

Deuxième séance, mercredi 19 juin 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

SOMMAIRE: Commissions. – Rapport annuel 2012 du Conseil de la magistrature; prise en considération. – Projet de décret N° 61 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture et vote final. – Motion d'ordre Emanuel Waeber/Gilles Schorderet/Werner Zürcher/Roger Schuwey/Sébastien Frossard (demande de traitement du projet de décret N° 56 en catégorie I); prise en considération. – Projet de décret N° 52 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire [ALEA]); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Rapport N° 60 sur la création de la société anonyme blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg; prise en considération. – Motion M1011.12 Michel Losey/Christian Ducotterd (pont RPC fribourgeois pour faciliter la création d'installations photovoltaïques dans le canton); prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 08 h 34.

Présence de 95 députés; absents: 15.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Urs Affolter, Pascal Andrey, Claude Chassot, Elian Collaud, Pascal Grivet, Markus Ith, Gabriel Kolly, Albert Lambelet, Daniel Riedo, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder, Laurent Thévoz.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet et Maurice Ropraz, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 19 juin 2013

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit pour l'acquisition de terrain et d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg sur les terrains de la Tour Henri, à Fribourg

Nicolas Kolly, président, François Bosson, Andrea Burgener Woeffray, Didier Castella, Pierre-Alain Clément, Antoinette de Weck, Bernadette Hänni-Fischer, Emmanuelle Kaelin Murith, Stéphane Peiry, Thomas Rauber et Bernhard Schafer

Projet de décret relatif à un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de police à Granges-Paccot

Solange Berset, présidente, Charles Brönnimann, Dominique Corminbœuf, Jean-Pierre Doutaz, Bruno Fasel-Roggo, Daniel Gander, Pierre-André Grandgirard, Yvan Hunziker, Bruno Jendly, François Roubaty et Jean-Daniel Wicht

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) et de

la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) sur le site des Arsenaux, à Fribourg

Jacques Vial, président, Marie-Christine Baechler, Eric Colomb, Sébastien Frossard, Giovanna Garghentini Python, Linus Hayoz, Markus Ith, Ursula Krattinger, Benoît Rey, Jean-Daniel Wicht et Michel Zadory.

Projet de loi modifiant la loi sur la police (investigations secrètes)

Projet de loi d'adhésion aux modifications du concordat du 15 novembre 2007 instituant des mesures contre les violences lors de manifestations sportives

Rudolf Vonlanthen, président, Suzanne Aebischer, Solange Berset, Dominique Corminbœuf, Antoinette de Weck, Bruno Fasel-Roggo, Denis Grandjean, Nicolas Kolly, Roland Mesot, Anne Meyer Loetscher et Rose-Marie Rodriguez.

Projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg à la convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

Projet de loi N° 59 portant adhésion à la convention portant révision du concordat sur les entreprises de sécurité

Attribués à la Commission des affaires extérieures.

—

Rapport annuel 2012 du Conseil de la magistrature

Rapporteuse: **Emmanuelle Kaelin Murith** (PDC/CVP, GR).

Discussion

La Rapporteuse. J'adresse, au nom du Grand Conseil, nos salutations distinguées à M. Josef Hayoz, Président du Conseil de la magistrature, ici présent pour répondre à vos

questions, ce en application du prescrit de l'art. 198 al. 3 de la loi sur le Grand Conseil. Je prie M. Hayoz de transmettre nos sincères remerciements au Conseil de la magistrature et à toutes les instances qui ont participé à l'élaboration du rapport qui nous est présenté. Ce rapport est complet et précis. Pour la première fois, les rapports élaborés par les Justices de paix et Tribunaux de district ont été incorporés en totalité. Cela nous permet d'avoir un éclairage plus complet sur l'activité judiciaire de notre canton. Toutefois, nous regrettons que le programme informatique des Justices de paix n'offre pas encore la possibilité de livrer des statistiques détaillées.

Pour la présentation du rapport, la Commission de justice a rencontré M. le Président du Conseil de la magistrature, accompagné de M^{me} Christine Keller, secrétaire-juriste. Ces rencontres sont importantes. Elles permettent aux membres de notre Commission de bénéficier d'explications complémentaires essentielles. Les échanges sont francs et constructifs. Je profite, au nom de la Commission de justice, de remercier le Conseil de la magistrature pour sa disponibilité, en particulier son président, lequel répond toujours présent à nos sollicitations.

Le rapport qui vous a été remis nous livre les conclusions sur l'activité du Conseil de la magistrature et des autorités judiciaires. Celui-ci étant explicite, je me permets, au nom de la Commission de justice, de faire les constats suivants:

Si, de manière générale, le fonctionnement de la justice de notre canton est satisfaisant, la préoccupation principale provient de la situation des Justices de paix. Lors de notre rapport de l'année dernière, nous évoquions déjà les risques encourus par la situation de ces instances de proximité. Pour mémoire, les raisons avancées sont les suivantes: le manque de dotation en personnel, qui était la conséquence d'une dotation insuffisante lors de la réorganisation des justices de paix; l'augmentation de la population et de la complexité des cas; l'introduction de la nouvelle loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte qui, comme annoncé, génère d'importantes tâches, puisque la majorité des dossiers de tutelle et de curatelle doit être réévaluée par les cours spécialisées, cela en plus des tâches habituelles – ce qui provoque, en plus de la charge, des problèmes d'organisation –, et des nouvelles compétences conférées en matière successorale.

Malgré la dotation en personnel accordée pour cette année et l'effort consenti par le Conseil d'Etat, la situation reste très, très préoccupante. Malgré la bonne volonté, les délais augmentent et les personnes concernées ont peine à comprendre cette lenteur. Nous nous permettons de rappeler qu'en vertu de l'art. 120 de la Constitution fribourgeoise, le Grand Conseil accorde au pouvoir judiciaire les moyens nécessaires pour assurer la célérité et la qualité de la justice. En se référant à l'art. 19 de la loi sur la justice – lequel prévoit en son al. 1: En vue d'une administration de la justice à la fois de qualité et diligente, chaque autorité judiciaire dispose d'un nombre suffisant de juges, de greffiers et greffières ainsi que de personnes chargées de tâches administratives –, le nombre de juges, de greffiers et de greffières, ainsi que des autres collaborateurs et collaboratrices est fixé par le Conseil d'Etat après

audition de l'autorité judiciaire concernée et du Conseil de la magistrature.

Aujourd'hui, le Conseil de la magistrature a tiré la sonnette d'alarme. Forte du mandat conféré à la Commission de justice par la loi sur le Grand Conseil, celle-ci a également adressé une demande au Conseil d'Etat pour étudier les possibilités d'accorder des moyens supplémentaires aux Justices de paix; il s'agit là d'une priorité. Nous devons tout mettre en œuvre pour une justice de qualité; cela est important dans un état de droit.

En plus du rapport, nous relevons encore les points suivants: le Tribunal cantonal a fait part de ses préoccupations suite à l'une des mesures d'économie proposées par le Conseil d'Etat, soit la modification des voies de recours en matière de recours du personnel de l'Etat; cela représentera sans nul doute une surcharge pour le Tribunal cantonal.

Les problèmes évoqués lors de la présentation du rapport 2012 et portant sur les postulutions pour les postes de magistrat professionnel restent d'actualité. L'attrait de la fonction est probablement diminué par le souci de la responsabilité et de la charge.

La Cour des assurances sociales, après avoir bénéficié de greffiers supplémentaires, s'est vu privée de 3,3 greffiers, soit un tiers dudit effectif. Au 30 avril 2013, un pointage a été fait. Le nombre de causes réglées est en diminution d'un tiers. Il faudra donc s'attendre probablement à un nouveau retard.

La justice fribourgeoise a subi une mutation importante ces dernières années. Son fonctionnement serait très satisfaisant si elle pouvait bénéficier des moyens suffisants. Faute de moyens, d'autres pistes devront être étudiées dans l'organisation générale, par exemple, la création de pools de spécialistes assesseurs, de juges itinérants, ceci sans créer des coûts supplémentaires.

M. Erwin Jutzet, Conseiller d'Etat, est conscient de la situation et entreprend – et probablement entreprendra – certainement tout ce qui est possible pour faire face à cette situation délicate. Nous tenons ici à remercier tous les magistrats, greffiers et personnel de leur engagement pour la cause et la justice.

Avec ces considérations et nos remerciements réitérés aux auteurs du rapport, nous demandons au Grand Conseil de prendre acte de ce rapport.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). C'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du rapport annuel du Conseil de la magistrature. Ce rapport très complet et très bien détaillé nous a permis, un instant, de vivre l'année 2012 de la justice fribourgeoise. Nos félicitations vont à ses auteurs, ainsi qu'à tous les acteurs de la justice fribourgeoise pour tout le travail fourni. Nous tenons à relever la solidarité entre les présidents et l'engagement de tout le personnel, ce qui a permis de maintenir une bonne gestion des dossiers, notamment au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère, lequel s'est vu confirmé dans sa surcharge de travail.

Par contre, notre inquiétude est grande quant au bon fonctionnement des Justices de paix. Leur situation est préoccupante. Elle a déjà été relevée dans le précédent rapport. Le volume de travail est en constante augmentation; ce que nous comprenons. Toutes se retrouvent confrontées à une surcharge de travail constante. Nous demandons instamment au Conseil d'Etat d'y remédier et de donner les ressources nécessaires en conséquence. Plusieurs Justices de paix ont tiré la sonnette d'alarme et craignent pour la santé de leur personnel. Il ne suffit pas de le répéter; il faut agir, s'il vous plaît.

Nous tenons aussi à remercier le Conseil de la magistrature pour l'effort entrepris au niveau de la communication, ceci en améliorant l'information au public.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport en remerciant le Conseil de la magistrature pour son excellent travail et, surtout, en remerciant l'ensemble du monde judiciaire pour son engagement sans faille tout au long de cette année 2012.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical remercie le Conseil de la magistrature pour son rapport et surtout pour son travail – très conséquent durant toute l'année – et de surveillance et de soutien aux autorités judiciaires.

Grâce à son indépendance, le Conseil de la magistrature donne un tableau objectif de la situation de la justice dans notre canton. Aujourd'hui, comme l'a rappelé la présidente de la Commission de justice, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice tirent la sonnette d'alarme. Nos Justices de paix sont complètement submergées. Cette surcharge existe depuis la mise en place de la nouvelle organisation des Justices de paix, mais elle est amplifiée par l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Le Conseil d'Etat nous répondra qu'en période d'économie, le poids des restrictions doit être réparti sur l'ensemble des Services étatiques. Si ce principe est défendable, son application doit toutefois différencier la nature des Services et l'urgence. Les Justices de paix traitent des affaires fortement chargées émotionnellement, puisqu'elles tranchent notamment des questions de garde d'enfants et du placement de ceux-ci, ainsi que des affaires successorales; ce sont toutes des situations qui demandent des interventions rapides. Les juges de paix parent au plus pressé dans un stress qui n'est plus supportable. Le groupe libéral-radical s'est toujours engagé pour une justice efficace, car la justice, ne l'oublions pas, est l'un des trois piliers de notre démocratie. Il demande donc au Conseil d'Etat que, dans ses mesures d'économie, il fixe des priorités et que les Justices de paix soient au sommet de la liste des besoins prioritaires.

En ce qui concerne la modification de la loi sur le personnel concernant la suppression du droit de recours des personnes au Conseil d'Etat, le groupe libéral-radical s'est prononcé contre, estimant que cela créait une surcharge pour le Tribunal cantonal, cela sans que des moyens supplémentaires ne lui soient donnés, alors qu'il connaît déjà une énorme surcharge de travail. En outre, le Conseil d'Etat peut examiner

les recours sous l'angle de l'opportunité, ce que ne pourrait pas faire le Tribunal cantonal.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport en renouvelant ses remerciements à son président.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis dankt für den aufschlussreichen Bericht und für die grosse Arbeit.

Wie bereits erwähnt, finden wir ebenfalls, dass die Friedensgerichte unbedingt sofort mehr Ressourcen benötigen. Darum unterstützen wir das Friedensgerichtspräsidium, den Justizrat und die Justizkommission mit den Forderungen an den Staatsrat, umgehend in den verschiedenen Bezirken das Personal aufzustocken. Die Einführung und die Umsetzung des neuen Kinder- und Erwachsenenschutzes mit den grundsätzlichen Veränderungen verlangen Zeit und es wäre sehr zu bedauern, wenn dieser Neustart nur oberflächlich gemacht würde.

Zusätzlich stellen sich Fragen. Vor allem auch Fragen zu den Beisitzerinnen und Beisitzern, die neu mit Fachwissen in den Ablauf einbezogen werden. Wie werden diese Personen eingeführt? Werden sie ausgebildet und gibt es eine Stellenbeschreibung für ihre Funktion?

Mauron Pierre (PS/SP, GR). A l'instar des autres groupes politiques, le groupe socialiste a examiné également avec attention ce rapport et présente les mêmes éloges que ceux qui ont été prononcés. Il salue notamment le développement conséquent de ce rapport, lequel devient de plus en plus étoffé et de plus en plus transparent.

Le groupe socialiste souhaite toutefois relever deux points qui lui paraissent importants.

L'un concerne le Tribunal d'arrondissement de la Gruyère pour lequel le groupe socialiste se réjouit déjà de l'acceptation – je l'espère – de l'objet de demain qui portera sur l'acquisition d'un bâtiment, cela pour que le Tribunal de la Gruyère puisse enfin disposer de deux salles d'audience. C'est un minimum, quand on voit le nombre d'affaires traitées avec quatre présidents.

Le deuxième point, comme tout le monde l'a relevé, concerne les Justices de paix, lesquelles sont, à l'heure actuelle, sous-dotées. Si on ne veut pas engager la responsabilité de l'Etat pour le burn out du personnel concerné, pour les surcharges et les conséquences dramatiques qu'il peut y avoir, tant sur les plans professionnel que familial, il importe d'agir. La Commission de justice l'a fait dernièrement par un courrier adressé, comme l'a indiqué la présidente.

Le groupe socialiste cependant relève avec satisfaction le dernier point, à savoir que tous les groupes politiques ici présents estiment que le programme d'austérité présenté par le Conseil d'Etat par rapport au personnel n'est pas raisonnable; il ne peut pas y avoir une personne par Direction, lorsque l'on voit les besoins des Justices de paix, besoins qui constituent une priorité. Alors, j'espère que tous les groupes politiques dans ce Parlement soutiendront justement la création de ces

postes pour les Justices de paix – lesquels dépasseront ce «un poste par Direction» – en fixant, comme l'a dit M^{me} de Weck, des priorités et en plaçant, tout au sommet de ces priorités, les Justices de paix.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). C'est à titre totalement personnel que j'interviens en profitant de la présence du président du Conseil de la magistrature. M. le Président du Conseil de la magistrature, cette opportunité me permet, en tant qu'indépendant – avec certaines métastases bien reconnues – d'intervenir dans l'affaire qui occupe le canton de Fribourg depuis des années, l'affaire Daniel Conus.

Un nouveau pamphlet est sorti ces derniers temps. Je fais partie de ceux qui reçoivent ce pamphlet, comme les conseillers d'Etat en fonction, etc. Pourquoi, M. le Président? Parce qu'en 2005, j'avais demandé que, finalement, compte tenu que le canton, les gens, les citoyens en avaient marre de ces attaques personnelles contre les juges, contre les conseillers d'Etat, il fallait absolument trouver une médiation. C'était en 2005.

Aujourd'hui, après des emprisonnements, après toutes sortes de suspensions, d'arrêts, M. Daniel Conus continue ce combat. Personnellement, je vous le dis franchement, je ne prends pas position. Je ne connais pas la situation de départ avec les avocats, les notaires, etc. Simplement, je me mets aussi à la place de tous ces gens qui, jour après jour, sont attaqués, attaqués sur Internet, attaqués dans des dossiers. Je me pose la question: est-ce que ça peut durer? Est-ce que, au-delà de la tombe – parce je n'en suis pas très loin, M. le Président – j'entendrais encore parler de l'affaire Conus dans ce canton? A un certain moment, ne pourrait-on pas y mettre un terme? Trouver une solution? Il est vrai, il est absolument vrai que des juges, des avocats ne veulent plus s'occuper de ce dossier. Ils ne veulent absolument plus s'en occuper. Ils ont été tellement mis à terre...

Le Président. M. le Député, nous sommes à la limite d'être dans le sujet. Je vous prierais donc d'en arriver à la conclusion.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je m'excuse. Merci, M. le Président. C'est parce qu'il y avait cette opportunité de la présence du président du Conseil de la magistrature que j'ai posé cette question. Je trouve qu'il faut en finir à un certain moment. Merci.

La Rapporteuse. Je remercie tous les groupes qui se sont exprimés et qui ont accordé également la confiance au Conseil de la magistrature et relevé le bon travail de la justice. Par rapport à la question de M. Louis Duc, je passe la parole à M. Hayoz, président du Conseil de la magistrature.

Hayoz Josef, président du Conseil de la magistrature. Je suis très content et très honoré de pouvoir m'exprimer dans cette haute maison, maison honorable. J'aimerais dédier ma présence à mon grand-père qui s'appelait aussi Josef Hayoz et qui était, le 27 décembre 1961, assis sur le trône du président actuel en qualité de président doyen d'âge. Il avait inauguré la nouvelle législature et avait soulevé le grand problème de la législature de l'époque, et c'était l'Hôpital cantonal. (*rires*). Donc, les problèmes n'ont guère changé depuis lors. Je présume que vous avez tous lu le rapport de 300 pages. Vous ne

devez, malheureusement, pas l'accepter, mais seulement en prendre acte. Je ne comprends pas très bien pourquoi, mais c'est comme ça.

Was die Frage des Grossrates Schnewly anbelangt: Die Behandlung und die Ausbildung der Beisitzer haben wir mehrmals miteinander besprochen. Wir hoffen, dass wir eine Lösung finden können.

Le Conseil de la magistrature n'est pas un tribunal, n'est pas une instance de recours, donc nous ne pouvons rien faire concernant la personne que M. Duc a mentionnée.

Je vous remercie de votre attention

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Projet de décret N° 61 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à dix reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 138 dossiers et auditions des personnes concernées, la Commission a donné un préavis positif pour 116 dossiers; et 22 dossiers ont été recalés pour diverses raisons.

Si, comme je l'espère, vous acceptez ce projet de décret, c'est 203 personnes qui auraient dû obtenir le droit de cité fribourgeois et la nationalité helvétique. Je dis bien «auraient dû», car, le 11 juin dernier, le Service des naturalisations a informé la Commission que l'un des requérants à la nationalité suisse, le numéro 76 du projet de décret, avait fait de fausses déclarations. La Commission vous demande donc de retirer le numéro 76 du décret. Je serai un peu plus précis à la lecture des articles.

Toutes les autres personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter avec la modification annoncée.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à la proposition de la Commission et je vous propose d'entrer en matière pour accueillir ces nouveaux citoyens.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

¹ Message pp. 843ss.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. A l'art. 1, comme annoncé, la Commission des naturalisations vous demande de retirer le numéro 76 du décret. En effet, M. X* avait déclaré être veuf en signant le questionnaire final de son dossier. En outre, il a été appelé à signer une confirmation des données d'état civil devant l'officier du service, le 28 mai 2013. Il a encore une fois déclaré qu'il était veuf. L'Office de l'état civil du district du Lac a informé le Service des naturalisations que le requérant avait contracté mariage au Kosovo, le 14 mai 2013. Dès lors, les conditions pour la naturalisation ne sont pas remplies et la Commission vous demande de ne pas accorder le droit de cité fribourgeois et la nationalité suisse à M. X*.

- > Modifié selon proposition de la Commission.

ART. 2

Le Rapporteur. A l'art. 2, une Genevoise demande le droit de cité fribourgeois; préavis positif de la Commission.

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 82 voix contre 1. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher

(BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Pillier B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 82.*

A voté non:

Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 3.*

Motion d'ordre Emanuel Waeber/Gilles Schorderet/Werner Zürcher/Roger Schuwey/Sébastien Frossard (demande de traitement du projet de décret N° 56 en catégorie I)

Dépôt

Le Président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par MM. les Députés Gilles Schorderet, Emanuel Waeber, Werner Zürcher, Roger Schuwey et Sébastien Frossard portant sur le traitement du projet de décret N° 56 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de Jaun en catégorie I et non en catégorie II, comme le mentionne le programme. «S'agissant d'un crédit d'engagement d'un montant de 21,9 millions» les auteurs estiment «que cet engagement financier est important» et proposent «le débat au Grand Conseil en catégorie I».

Prise en considération

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Comme le président du Grand Conseil l'a mentionné, pour des raisons, d'une part, de transparence, mais, d'autre part, aussi pour des raisons de good governance, comme il s'agit d'un montant de presque 22 millions de francs, nous vous proposons de changer la catégorie II en la catégorie I, pour avoir vraiment aussi un débat sur le sujet de ce projet de décret.

Je vous remercie pour le soutien de cette motion d'ordre.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 80 voix contre 4. Il y a 2 abstentions.
- > La catégorisation est modifiée pour la séance du jeudi 20 juin 2013.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE,

PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 80.*

Ont voté non:

Corminbœuf (BR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Brodard C. (SC, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 2.*

**Projet de décret N° 52
portant dépôt d'une initiative cantonale à
l'Assemblée fédérale (interruption immédiate
des négociations avec l'Union européenne au
sujet d'un accord de libre-échange dans le
secteur agroalimentaire [ALEA])¹**

Rapporteur: **Ruedi Schläfli** (SC, UDC/SVP).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ce présent décret vous a déjà été soumis comme initiative cantonale au mois d'octobre 2012 et a été accepté par ce même Grand Conseil. Je ne vous referai donc pas le débat, mais je vous rendrai quand même attentifs au fait que le secteur agroalimentaire ne passe pas ses heures les plus glorieuses aux niveaux européen et mondial. Les médias

nous relatent quasiment quotidiennement des fraudes, que ce soit le scandale de la viande de cheval, des huiles d'olive, la falsification des rapports d'analyses microbiologiques sur la viande de volaille, les fruits et les légumes produits dans des conditions peu recommandables et j'en passe. Je ne pense pas qu'une matinée suffirait pour énumérer toutes ces fraudes. Vous connaissez certainement tous les conditions de production de notre pays dans le secteur agroalimentaire, un des plus rigoureux et des plus respectueux de l'environnement au monde. Le consommateur doit-il toujours être pris en otage entre négociants et gros distributeurs? Pouvons-nous encore consommer sans avoir de la crainte? De nouveaux accords sont en passe d'être signés, je pense ici particulièrement avec la Chine. La production agricole en Suisse est à plus de 90% familiale; combattre ces accords c'est aussi défendre les intérêts de tous ces gens qui, au quotidien, travaillent pour remplir votre assiette et la rendre plus équitable. Le dépôt du présent décret serait un signal fort. Quand on est fier de ses produits il faut le montrer, même hors de ses frontières. Un message dans ce sens doit être envoyé au Parlement fédéral.

La Commissaire. Vous avez soutenu la motion de MM. les Députés Fritz Glauser et Pierre-André Page le 10 octobre dernier. Celle-ci correspond à la volonté exprimée par le Grand Conseil sur ce sujet. Je vous invite donc à entrer en matière.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je vous présente d'abord mes centres d'intérêts: je suis agriculteur et donc producteur de denrées alimentaires. Un accord de libre-échange agricole entraînerait une perte d'autonomie concernant le choix et la manière de se nourrir. Nous pouvons constater actuellement que les règles limitent déjà la possibilité d'empêcher l'importation de produits dont l'impact est négatif pour l'écologie; pensez par exemple à l'huile de palme. Un accord de libre-échange, que ce soit avec l'Union européenne ou avec la Chine, ne permettrait pas de vérifier les modes de production dont les règles sont souvent bien moins contraignantes que celles imposées aux producteurs suisses. Le contexte économique suisse, les coûts de la main d'œuvre et le prix élevé des agents de production ne permettront jamais à nos produits de rivaliser avec l'alimentation importée. Il est incohérent d'importer des produits dont le mode de production est interdit en Suisse afin de protéger les animaux, les consommateurs ou la nature. Un accord de libre-échange rendrait notre agriculture encore plus dépendante des aides de la Confédération. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique approuvera donc ce décret.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Pour commencer, je déclare mes liens d'intérêts: je suis président des paysans fribourgeois, des céréaliers suisses, vice-président de l'Union suisse des paysans et agriculteur exploitant à Châtonnaye. Le présent projet de décret découle de l'acceptation de la motion Glauser et Page. L'ouverture des marchés agroalimentaires est toujours un objectif de la politique agricole de la Berne fédérale. Le libre-échange entre la Suisse et l'Union européenne n'est pas mis, par les Européens, en haut de la liste dans les discussions en cours entre Bruxelles et notre pays. Mais une ouverture des frontières et des marchés des denrées alimentaires reste un objectif de concession de toutes les

¹ Message pp. 763ss.

négociations. Dans ce contexte, je vous rappelle que de multiples négociations au sujet d'accords bilatéraux sont en route. La communication de leurs conséquences n'est pas toujours claire et nous inquiète, nous, les agriculteurs, notamment l'accord en préparation avec la Chine. Est-ce que vous voulez ouvrir les frontières aux marchandises alimentaires chinoises, connaissant pleinement tous les scandales alimentaires, environnementaux et sur les conditions de travail rapportées de ce pays? Vous aurez noté au passage que le Conseil fédéral nous propose en contrepartie des exportations de nos produits suisses de haute qualité et de proximité.

Pour revenir sur la position des parlementaires fédéraux au sujet du libre-échange entre l'Union européenne et la Suisse, la seule intervention acceptée est la suspension du dossier tant que celui de l'OMC ne bouge pas. C'est justement là, notre souci. Avec le nouveau directeur de l'OMC, le Brésilien Roberto Azevedo, les spécialistes s'attendent à un miniaccord l'hiver prochain, avec, pour objectifs probables, l'abandon de la loi chocolatière, une pression supplémentaire sur les taxes douanières et un redémarrage des discussions avec l'Union européenne au sujet du libre-échange dans l'agriculture.

Les conséquences d'un tel accord étaient décrites en détail lors du débat sur la motion, en particulier le risque d'une grande perte économique pour les agriculteurs, avec une diminution de leurs revenus de 50%, mais aussi une perte pour les partenaires en amont et en aval de la filière de transformation agroalimentaires, et ce, sans profit significatif pour les consommateurs. L'affaire du Cassis de Dijon nous a aujourd'hui bien démontré que nous avons raison de nous inquiéter. C'est un véritable miroir aux alouettes.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical et moi-même vous prions d'entrer en matière et d'accepter ce projet de décret dans sa version bis.

Bertschi Jean (*UDC/SVP, GL*). Mes centres d'intérêts: je suis agriculteur, producteur de viande bovine et de grandes cultures dans la Glâne. Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié attentivement la motion parlementaire déposée par les députés Fritz Glauser et Pierre-André Page et concernant l'interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Pour garantir des produits de qualité aux consommateurs et pour maintenir des conditions de production de notre agriculture dignes de production durable et de proximité, le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, vous propose d'accepter ce décret.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Vous n'êtes pas sans savoir que le groupe Alliance centre-gauche compte parmi ses membres un seul agriculteur. Donc, il m'a été assez difficile de plaider et de faire passer le projet. Mais j'ai quand même des gens qui appuient finalement le monde des agriculteurs. On pourrait en discuter des semaines, des mois, des années; le monde d'aujourd'hui est un monde qui est totalement à rebours. On fait venir des produits du Brésil – je ne veux pas recommencer mon discours – et l'autre jour, je voyais des haricots du Kenya; et vous avez à l'heure actuelle des abricots qui viennent d'on ne sait où. Je répète: pauvres consommateurs. En tout

cas, pour ma part et avec ceux qui soutiendront ce décret, je vous dis: «Faites un choix spécial sur les étalages; réclamez le produit suisse, le produit de qualité où les contraintes des paysans ne sont pas affichées.» Mais je vous garantis que les agriculteurs dans ce canton, aujourd'hui, ne sont de loin pas assez soutenus.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Ce décret N° 52 portant le dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale pour une interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet des accords sur le libre-échange pour l'agriculture a été discuté et analysé avec attention, quand bien même le groupe socialiste n'avait pas été favorable à la motion lorsque celle-ci avait été discutée dans cette enceinte en février 2012.

Le groupe socialiste a aussi des craintes pour l'avenir de notre agriculture. Il soutient d'ailleurs ce domaine de manière régulière dans ce Parlement, lorsqu'il s'agit de permettre à nos agricultrices et à nos agriculteurs de leur assurer des conditions acceptables dans la pratique de leurs activités. Le groupe socialiste soutient et veut une agriculture de proximité dans une très large mesure, une agriculture de proximité qui réponde aux besoins des consommatrices et des consommateurs. Il relève à ce jour que la volonté des agriculteurs n'est peut-être pas suffisamment affirmée pour aller tout à fait dans ce sens et qu'il serait nécessaire de développer encore plus les accès directs aux produits de l'agriculture pour les consommatrices et les consommateurs. Ceci étant, le groupe socialiste ne comprend pas la volonté des auteurs de l'initiative d'interrompre immédiatement les négociations avec l'Union européenne au sujet de l'accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Interrompre immédiatement toute négociation, alors que certains secteurs, notamment ceux du fromage et d'autres produits laitiers, profitent largement des accords signés afin d'écouler une bonne partie des marchandises. Où en serait ce marché si des accords n'avaient pas été signés avec l'Union européenne? Je n'ai pas la réponse. On veut interrompre des négociations avec l'Union européenne, alors qu'en parallèle – on a pu le lire dans la presse –, des accords ont été ouverts avec la Chine. Et cela a déjà été relevé: lorsque l'on sait dans quelles conditions sont produites certaines marchandises en Chine et que cette dernière ose affirmer haut et fort que les mesures d'hygiène dans nos laboratoires suisses ne sont pas suffisantes, ça nous interpelle quand même profondément. Ce qui s'est passé, notamment dans ce qui a été appelé l'affaire des lasagnes ou dans d'autres tromperies sur des marchandises, est particulièrement scandaleux. Mais il ne faut pas oublier que ces dérives sont dues uniquement, je le dis, à une course effrénée à plus de gains, plus de profits recherchés par tous les moyens, en faisant fi des règles ou contrats pourtant mis en place. Et, plus grave encore, sans aucun minimum de déontologie. Ce n'est pas un arrêt des discussions avec l'Union européenne, Mesdames et Messieurs, qui va faire cesser ces tromperies malhonnêtes dont tous les consommateurs sont victimes.

Une chose nous interpelle aussi: aujourd'hui, personne n'a pu répondre aux répercussions qui seraient générées sur l'économie agricole fribourgeoise et suisse en cas d'interruption

immédiate de ces négociations. Interrompre, alors que, dans la commission, on nous a informés que les cantons n'étaient pas unis derrière cette initiative; il faut savoir que seuls deux cantons, Vaud et Jura, ont agi à ce jour. J'invite mes amis et nos amis agriculteurs à, peut-être, convaincre tous les agriculteurs de Suisse à se mettre derrière cette demande. Ce serait peut-être plus facile.

Je voulais terminer en disant qu'autour de cette proposition, nous ne voyons pas ce que cette initiative va apporter, car ce n'est pas de nos compétences de décider dans ce domaine. Le groupe socialiste aurait pu se rallier à une suspension des négociations, jusqu'au moment où, effectivement, des informations plus complètes sur les accords envisagés auraient pu être données. Mais il ne peut accepter une interruption.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste entre en matière sur le décret pour respecter la volonté du Grand Conseil lors du vote de la motion, mais va refuser ce décret qui risque de pénaliser le commerce de certains autres produits.

Le Rapporteur. Je remercie les intervenants pour leurs propos pertinents. Je constate que l'agriculture suisse et fribourgeoise en particulier a beaucoup d'amis et une grande sympathie dans ce Parlement. Je vous en remercie.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. L'art. 1 est modifié selon le projet bis (modification d'ordre rédactionnel): «Le Conseil fédéral est invité...»

La Commissaire. Effectivement, les trois mots «à cet effet» ont été tracés en commission. Pas d'autre commentaire.

- > Modifié selon projet bis.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il ressort des délibérations (modification d'ordre rédactionnel), par 65 voix contre 22. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castilla R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Colomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck

(FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 65.

Ont voté non:

Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgenner Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 22.

Se sont abstenus:

Baechler (GR, PS/SP), Castilla D. (GR, PLR/FDP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 5.

—

Rapport N° 60

sur la création de la société anonyme blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg¹

Discussion

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Avec ce rapport N° 60, une nouvelle étape est franchie. La création de la société anonyme blueFACTORY Fribourg-Freiburg est essentielle au développement du quartier d'innovation. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est très satisfait et félicite le Gouvernement cantonal et son directeur de l'économie, M. Beat Vonlanthen, pour la mise en place de la structure opérationnelle actuelle; celle-ci permettra autant de mener de front la structure juridique à mettre en place que la recherche des collaborations indispensables à la venue d'institutions tant publiques que privées.

¹ Rapport pp. 890ss.

L'année 2013 est un excellent millésime: le projet architectural est connu, avec son intégration urbanistique réussie dans la ville; le succès des négociations avec l'EPFL et portant sur un projet Smart Living Lab (SLL) prometteur et d'avenir, ainsi que sur ses multiples chaires communes entre l'EPFL, l'Université et les écoles d'ingénieurs; la concrétisation des projets portés par l'Université de Fribourg dans les domaines de la santé humaine; l'intégration des structures Fri Up et d'autres partenaires privés se réalisent aussi sur le site blueFACTORY. Avec l'arrivée de l'EPFL – une très belle réussite –, notre quartier de l'innovation peut aussi se positionner pour intégrer le Parc suisse de l'innovation, lequel se dessine dans un proche horizon.

Il faut le rappeler: la concurrence suisse entre les sites d'innovation est très forte. Dès lors, Fribourg et blueFACTORY doivent travailler dur pour se démarquer durablement. Le site demandera certainement encore, selon l'échéancier, cinq à dix ans pour trouver l'ensemble de son rayonnement et de son déploiement tant économiques qu'académiques. Patience, rigueur, travail, engagement, voilà des principes à cultiver pour réussir, pour développer ce site blueFACTORY. Innover ne vient pas tout seul. Il faudra créer un état d'esprit libre pour innover et créer des produits de demain, afin de réussir le développement économique si attendu pour le canton de Fribourg.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique sera aussi attentif aux grands investissements nécessaires pour faire décoller ce site d'innovation. Pour mémoire, le Valais met 350 millions de francs dans son campus EPFL Valais Wallis. Le groupe sera aussi attentif à la collaboration nécessaire entre ville et Etat pour que les objectifs soient cohérents et, surtout, identiques. Le groupe soutient le contenu et la forme proposés de la société anonyme et également le principe du conseil consultatif formé de personnalités ayant une renommée économique et académique de grand niveau et, surtout, bénéficiant de contacts internationaux.

Avec nos félicitations, continuez dans cette direction, le cap est bon.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je remercie également le Conseil d'Etat de nous avoir fourni le rapport sur la création de la société anonyme blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA. Il est clair que cette société va apporter des emplois à haute valeur ajoutée et nous nous en réjouissons. Le groupe de l'Union démocratique du centre salue la mise en place de cette structure juridique. En effet, les atouts de la SA sont clairement mentionnés dans ce rapport et permettront d'ouvrir le capital-actions pour mettre en place ce partenariat privé-public indispensable pour la concrétisation de projets d'envergure, avec des investissements conséquents. L'apport en nature de la part de chaque propriétaire dans la SA est certes une bonne solution et permettra d'obtenir des lignes de crédit, mais est-ce que cela suffira? Il faut pouvoir présenter, de la part de blueFACTORY SA, des garanties de loyer pour assurer la couverture des prêts et leur remboursement. Je crois savoir que l'important contrat signé avec l'EPFL est assigné de conditions particulières, notamment celle de la gratuité des locaux à disposition ou celle d'une mise à disposition à

des conditions très favorables. Quid du business plan? Comment blueFACTORY SA va convaincre les bailleurs de fonds de libérer des capitaux conséquents pour la mise en place de ces nouveaux locaux nécessaires notamment à Smart Living Lab et dont les investissements nécessaires sont estimés à plus de 50 millions? Vous savez, comme moi, que la vérité des chiffres est têtue et que les implantations actuelles de sociétés proviennent essentiellement de start-up. Celles-ci n'apporteront certainement pas un rendement locatif conséquent pour dégager des capitaux suffisants, pour assumer justement ces investissements importants pour demain. Pouvez-vous, M. le Commissaire du Gouvernement, nous fournir de plus amples informations sur ce sujet-là?

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Au nom du groupe Alliance centre-gauche, nous remercions le Conseil d'Etat de nous avoir transmis un rapport sur blueFACTORY. Nous remercions également le Conseiller d'Etat en charge du dossier, ses Services et, en particulier, le directeur de la Promotion économique pour le travail considérable qu'ils ont abattu pour mettre sur orbite un projet de cette envergure, ceci dans un temps très court, en termes politiques s'entend. Nous associons à nos remerciements la Ville de Fribourg, partenaire du projet.

L'enthousiasme du groupe Alliance centre-gauche pour ce projet est immense, à la mesure de la situation des terrains, unique en Suisse, sur lesquels il doit voir le jour: en plein centre de la capitale cantonale, en plein centre, ou, peu s'en faut, de la Suisse et de l'Europe. Notre enthousiasme est aussi à la mesure de l'opportunité de concevoir et de développer un projet visionnaire, un de ces projets, Mesdames et Messieurs, comme il n'en existe pas plus d'un ou de deux par siècle dans notre canton. La blueFACTORY est comparable à l'industrialisation du plateau de Pérolles, à la fondation de l'Université à la fin du 19^e siècle ou à l'électrification de notre canton il y a une centaine d'années. Les projets de ce type, il s'agit de les soigner et de se montrer ambitieux à leur égard. En termes d'ambition, nous souscrivons pleinement au concept zéro carbone choisi pour l'enveloppe du site. Il présente un caractère unique en Suisse et est à même d'offrir une visibilité particulière au projet. Nous nous réjouissons aussi de la qualité des plates-formes proposées pour l'instant, mais regrettons leur petit nombre et le peu de volonté manifestée pour l'instant pour en attirer ou en imaginer d'autres. Avant même que le projet n'ait commencé, on a l'impression, en lisant le rapport, qu'il est déjà terminé.

Dans les éléments positifs, nous saluons encore la collaboration engagée avec l'EPFL, mais nous vous mettons aussi en garde contre elle. Même si des institutions fribourgeoises sont appelées à collaborer avec l'école vaudoise, notre canton – cela a été dit lors de la présentation réservée aux députés le 8 juin – sera au mieux un satellite de l'un des grands centres d'innovation nationaux que seront Lausanne, Zurich et Bâle. Pendant ce temps, l'EPFL agrandira son territoire et se servira, après le Valais et Neuchâtel, dans les caisses d'un troisième canton romand pour financer une partie de ses activités et augmenter sa visibilité.

blueFACTORY doit être un centre d'innovation, nous dit-on. A part l'option zéro carbone qui ne concerne que l'enveloppe, on ne parvient pas, au niveau des contenus, à savoir en quoi le site pourrait se distinguer des multiples autres parcs technologiques et permettre à Fribourg de rayonner dans notre pays et à l'étranger. Le Conseiller d'Etat, il y a peu, parlait encore de blueFACTORY comme d'un parc technologique d'envergure nationale; il semble s'être résolu, aujourd'hui, à être plus petit. Normal, me direz-vous: Fribourg est petit. Mais quand on est petit, si l'on veut exister – et blueFACTORY aurait les moyens d'exister à l'échelle nationale –, il faut être plus malin, il faut être différent, il faut travailler un peu ou beaucoup plus. Autrement, on reste simplement petit.

Le groupe Alliance centre-gauche remarque que l'on ne parvient pas à saisir une ligne claire en matière d'innovation. Les contraintes imposées aux utilisateurs par la charte sont excessivement réduites et floues. Les utilisateurs doivent, je cite, répondre au minimum à l'un des critères suivants: projet scientifique ou technologique innovant; projet lié à la création et à l'innovation; projet lié au développement durable ou à la préservation de l'environnement.

C'est maigre. Peut-on, par exemple, se vanter de l'option zéro carbone choisie pour l'enveloppe et ne pas imposer, comme contrainte, que les projets accueillis sur le site soient garants du développement durable? Cela paraît être une contradiction de ne pas le demander.

Dans le rapport qui nous est présenté, on peut lire encore, à propos des objectifs du site, que la charte, je cite à nouveau, «suggère également de manière non contraignante un certain nombre de fonctions qui devraient être remplies par le site dans la mesure du possible». Fin de citation. Difficile d'être plus vague.

En termes de contenu encore, on s'étonne que rien ne nous soit dit sur les contenus sociaux et artistiques qui, pourtant combinés avec les aspects technologiques, pourraient apporter une identité particulière au site. Les Médicis, grands seigneurs de Florence au 16^e siècle, avaient à cœur d'inviter à leur cour et pour imaginer le monde de demain des scientifiques, des artistes et des philosophes. On pourrait s'inspirer de leur modèle à Fribourg. Parenthèse fermée.

Quand on s'embarque dans un projet innovant, il faut être innovant soi-même. Il faut se mettre des contraintes et il faut inventer. Or, toute la démarche actuelle est d'une banalité terrible, du comité de pilotage à la création d'une SA. Un exemple résume, à mon sens, cette banalité: le clip de présentation du projet blueFACTORY est incroyablement quelconque. Ceux qui l'ont vu le 8 juin me comprendront, je pense. Ce clip est une suite d'images et de textes sans relief et sans surprise, textes par ailleurs uniquement en anglais, le tout soutenu par une musique techno qui se veut branchée, mais qui est surtout dérangeante. Outre sa banalité, ce clip est malheureusement, pour moi, révélateur d'un autre niveau de latitude qui préside à la destinée du site: sa réalisation a été confiée à des chômeurs. Je n'ai rien contre les chômeurs, rassurez-vous, mais pourquoi, pour l'un des projets annoncés comme l'un des phares de notre canton au 21^e siècle, ne lance-

t-on pas un concours auprès d'une ou de plusieurs agences de publicité capables d'apporter, dans la présentation du projet déjà, le caractère innovant que l'on veut conférer au site?

L'innovation doit être au centre de toute la démarche de blueFACTORY. On doit en permanence et pour tout rechercher l'exceptionnel et l'unique qui, seuls, permettront à Fribourg d'occuper une position particulière. Il y aurait beaucoup à dire encore sur ce dossier, sur l'absence de crédit d'étude demandé au Grand Conseil, sur le manque d'informations qui entoure les sources de financement destinées à soutenir l'installation de l'EPFL, sur les incompréhensions manifestes qui entourent les volets social, culturel et artistique. Mais je vais m'arrêter là.

A travers mes propos, vous l'aurez compris et malgré l'enthousiasme manifeste pour blueFACTORY, le groupe Alliance centre-gauche ne peut que s'opposer à ce qui nous est présenté pour l'instant.

Le groupe Alliance centre-gauche s'oppose également à la démarche du Conseil d'Etat qui évince le Grand Conseil de ce dossier. Mesdames et Messieurs les Députés, chers et chères collègues, demain, nous allons voter sur un énième contournement de localité, celui de Jaun, cette fois. A ce sujet, le Conseil d'Etat nous consulte, mais, pour l'un des projets les plus importants du siècle, il nous ignore. Demain, pour le contournement de Jaun, nous serons appelés à nous prononcer sur un crédit de plus de 20 millions de francs, mais, pour blueFACTORY, il n'y a aucun budget présenté, aucun crédit demandé, ceci par le tour de passe-passe de la SA, laquelle laisse grande ouverte la porte des compromissions au seul nom de la rentabilité. Ne nous a-t-on pas dit en effet, lors d'une séance de travail réunissant les lauréats du concours d'idées lancé par les autorités en 2011, que la SA avait pour vocation de louer des espaces? Point final.

Le rapport qui nous est soumis nous laisse entendre que la SA a à faire à plus que cela, mais, dans l'état, nous ne pouvons courir le risque de voir ce beau projet...

Le Président. Merci, M. le Député, d'en arriver à la conclusion.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). En conséquence, et même s'il n'est censé que prendre acte de ce rapport, le groupe Alliance centre-gauche demande au Conseil d'Etat, en conservant les éléments positifs, de retravailler son projet, cela de manière à en faire un projet visionnaire et unique, de préciser la ligne innovante et les contraintes de l'ensemble du site qui lui sont liées, de préciser la ligne innovante des secteurs technologique, social, culturel et artistique, d'étudier sérieusement la piste pluridisciplinaire et transdisciplinaire qui pourrait constituer une particularité du site. Le groupe Alliance centre-gauche demande encore au Conseil d'Etat de lui présenter un modèle de fonctionnement en termes de personnel, en termes d'experts, lequel garantirait que les buts de blueFACTORY puissent être atteints.

Le groupe Alliance centre-gauche demande aussi...

Le Président. Merci M. le Député. Je passe la parole à M. le Député Xavier Ganioz.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). M. le Président, ayant contrôlé mon intervention à trois minutes et trente secondes, je cède volontiers quelques secondes encore à mon collègue Suter pour qu'il puisse poursuivre son intervention.

Le Président. Non.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Dans ce cas, je prends directement la parole.

Le rapport présentant la constitution de la SA blueFACTORY déçoit. Je me fais, à ce titre, le relais de très nombreux habitants de la ville Fribourg qui craignent de voir leur espoir déçu. Quel espoir? L'espoir de voir se créer un nouveau quartier vivant au centre-ville, l'espoir de pouvoir profiter d'un nouvel espace de rencontres et d'échanges, l'espoir, enfin, de pouvoir tourner la page avec dignité après la fin traumatisante de notre brasserie du Cardinal. Nous avons, nous, députés, nous, l'Etat, la ville de Fribourg, la tâche et la mission de répondre à cet espoir, à ces attentes. Or, le rapport N° 60 ne va pas dans ce sens. Des critiques diverses ont déjà été et seront encore soulignées ce matin, mais permettez que je m'arrête sur deux aspects en particulier.

La constitution de la société anonyme pose question. Dans les statuts, ainsi que dans la convention présentée, la possibilité est ouverte, dans les trois ans, d'accepter de nouveaux partenaires en actionnariat. Aujourd'hui, la SA est présentée comme totalement pilotée par les fondateurs que sont la Ville et l'Etat, ce qui garantit un contrôle public de la société. Mais, pour demain, plus rien n'est garanti. La privatisation annoncée de l'actionnariat peut préfigurer une perte de contrôle pour notre population. Si l'on pousse à l'extrême ce scénario de privatisation par étapes, il est même envisageable que la société puisse être vendue et laissée en mains privées à terme. Il y a certes une clause protectrice dans la convention, mais rien, formellement, ne l'interdit, ce qui est inquiétant. Le pilotage de la SA, en fonction de ces enjeux, est capital et, là encore, le bât blesse lorsque l'on examine la constitution du premier conseil d'administration tel qu'il est imaginé. Celui-ci sera composé de cinq personnes représentant la Ville, l'Etat, avec une présidence chapeautant le tout. Mais de quelle présidence parlons-nous? Quelle garantie d'impartialité est donnée? En cas de divergences entre les fondateurs, quelle assurance de neutralité est apportée? En cas de velléité abusive des partenaires privés, quelle autorité sera confiée à cette présidence? Nous n'avons pas de réponse, ce qui n'est pas satisfaisant.

C'est le projet d'aménagement lui-même qui ne convainc pas. Dans sa présentation, le projet envisage un endroit sans vie, fait de façades hautes, organisant des cours intérieures qui semblent étroites et privées de l'accès au soleil. A cela s'ajoute l'irrépressible impression que l'espace est érigé en île, consacrant une sorte de quartier interdit. Or, les habitants de Fribourg désirent que cet espace devienne un quartier de la ville et pas uniquement un quartier dans la ville. Cette impression de non-intégration dans l'espace citoyen est tenace et fait dire

à beaucoup que le projet, urbanistiquement parlant, est faux. Un jury a pourtant examiné les propositions, allez-vous me dire. C'est vrai, mais là, une nouvelle fois, le bât blesse. Selon mes informations, dans le jury constitué, les spécialistes étaient en minorité, deux architectes de renom n'étaient pas présents, alors que leur expertise était capitale. A l'évidence, on ne peut pas accoucher d'un projet idéal si toutes les compétences ne sont pas réunies.

En conclusion, même si l'on nous présente aujourd'hui un rapport pour lequel nous ne pouvons que prendre acte, il ressort de son examen qu'il y a encore beaucoup à faire, voire même à refaire.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Ich lege meine Interessenbindung in diesem Dossier offen: Ich bin zuerst einmal Bewohnerin und Nutzerin dieser Stadt. Ich bin Mitglied des Generalrates, der bei Abstimmung über die Gründung der Aktiengesellschaft zu befinden hat.

Die Sozialdemokratische Fraktion der Stadt Freiburg tut sich schwer mit dem derzeitigen Stand des Projektes und ich möchte die Gelegenheit nutzen, Sie, sehr geehrter Herr Staatsrat aber auch Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, davon in Kenntnis zu setzen.

Die Grundidee eines Technologieparks ist unbestritten. Sie ist gut. Die Ambition, die dahinter steht, ist es auch. Ob der Technologiepark, wie im Bericht festgehalten, dem ganzen Kanton neue Impulse geben wird und sich als «Innovationszentrum von nationaler Bedeutung» – ich zitiere aus dem Bericht – entwickeln wird, kann derzeit wohl noch nicht ganz abgeschätzt werden. Sicher aber ist, dass das vorliegende Projekt nicht den Erwartungen vieler Stadtbewohnerinnen und -bewohner entspricht. So ist es eine Chance, dass der Entscheid des Generalrates der Stadt über die Gründung einer Aktiengesellschaft auf den Herbst vertagt werden soll, wenn dann dieses Traktandum am nächsten Montag von der Traktandenliste gestrichen wird. Viele Punkte, so das Anliegen, müssen noch abgeändert werden respektive optimiert werden, damit diesem Vorhaben schliesslich zugestimmt werden kann. Ich gehe auf einige dieser Punkte ein.

Erstens, das Ergebnis des Städtebauwettbewerbes. Es ist schlichtweg enttäuschend. Der Gebäudekomplex ist ein in sich geschlossener Komplex, der sich deshalb nur unbefriedigend in das angrenzende Quartier einordnet. Das Projekt kommt sehr kalt und technokratisch daher und kann allenfalls vielleicht noch durch architektonische Anpassungen verbessert werden.

Zweitens lässt auch die Rechtsform noch Fragen offen. Kollege Ganioz ist bereits darauf eingegangen.

Drittens, die Nutzung des Areals. Hier ist wohl der grösste Handlungsbedarf. Es kann nicht sein, dass ein solches Projekt, das am zentralsten Ort der Stadt zu stehen kommt, die Bevölkerung in weiten Teilen aussen vor lässt. Dann kann ein solcher Technologiepark auch gleich irgendwo im Grünen entstehen. Innovativ an diesem Projekt könnte sein, dass es einerseits eben innovative Angebote enthält, die andererseits für die Bewohner und Bewohnerinnen auch offen bleiben. Im

Nutzungsleitbild ist dieses Spannungsverhältnis nicht gelöst. Im Gegenteil. Es gibt keine Gewichtung zwischen den Nutzern und geht zumindest derzeit ungenügend auf eine gute Durchmischung mit kulturellen und sozialen Angeboten ein.

Viertens sind die Bemühungen um den sozialen Zusammenhalt zwischen allen Gruppen der Bevölkerungen dieser Stadt nicht erkennbar und das bei einem Projekt, das mitten in der Stadt entstehen soll. Es fehlen Ansätze, die erkennen lassen, wie sich Menschen dort begegnen und austauschen können und wie sie von den Angeboten, die im Technologiepark entstehen sollen, auch profitieren können.

Und abschliessend, sehr geehrter Herr Staatsrat: Versichern Sie uns doch, dass auf diesem Standort auch wirklich der erste CO₂-neutrale Standort der Schweiz entstehen soll.

«Gut Ding will Weile haben», sagt ein Sprichwort. Auf Bluefactory soll es zutreffen.

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport sur la création de la société anonyme blueFACTORY. Ce projet se veut être avant-gardiste et innovateur pour apporter à la ville et au canton de Fribourg un rayonnement national, voire international dans des domaines de la technologie de pointe et, à la fois, être un lieu d'habitat et de culture. C'est très enthousiasmant. J'ai été particulièrement étonnée, néanmoins, d'apprendre que les activités culturelles et sociales ne sont pas prises en compte dans la phase initiale du projet. En effet, à mon sens, si le projet se veut innovateur et avant-gardiste, il ne peut se diriger exclusivement vers le développement des technologies sans prendre en compte, dès sa conception, l'aspect socio-culturel. Situé en ville, le site de blueFACTORY sera une opportunité unique pour Fribourg. Il devrait apporter à la ville un plus non seulement sur le plan économique, scientifique et technologique, mais, surtout, il faudra qu'il apporte une valeur ajoutée à la ville, une valeur qui sera un mieux-vivre aux habitants de cette ville. Et cela ne peut se concevoir sans une concertation entre tous les acteurs, spécialistes et connaisseurs de tous ces aspects. Pour ce qui est des spécialistes de la recherche de pointe dans les domaines scientifiques et technologiques, les partenaires sont déjà définis, en tout cas en partie. Mais il faut instaurer des collaborations avec les partenaires sociaux et culturels, car ce sont eux qui connaissent les domaines touchant à la qualité de vie, au mieux-vivre ensemble, au mieux-vivre en ville. Il faudrait que soient associés au projet, et cela dès la phase initiale, des responsables socio-culturels, mais aussi des artistes, eux qui sont les spécialistes de la création et de l'innovation, pour ce qui touche aux aspects essentiels d'un lieu qui est destiné à une qualité de vie et à un bien-être.

En conclusion, vous l'aurez bien compris, si l'on veut un site innovateur et avant-gardiste sans prendre en compte la dimension socio-culturelle dès la phase initiale du projet, ce site risque bien de n'être qu'un parc de plus, un parc d'activités technologiques tel qu'il en existera ailleurs et où l'on aura certainement de la peine à faire venir habiter des familles qui cherchent à mieux vivre ensemble.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La création de la société anonyme blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA est un pas de plus important, une pierre de plus à l'édifice nécessaire pour l'avancée de ce projet, un projet novateur et prioritaire pour notre économie et pour l'image de notre canton. Le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour l'élaboration de ce rapport. Cela démontre son souci d'information, puisque, rappelons-le, la fondation de cette société est du ressort exclusif de notre exécutif. Je rappelle aussi que notre Grand Conseil a accepté l'acquisition du terrain en question. Nous sommes favorables à une distinction claire entre, d'une part, la société immobilière qui deviendra propriétaire du foncier et, d'autre part, les sociétés locatrices porteurs de projets. Cela nous semble indispensable pour ne pas mélanger les sources de subventionnement et de financement provenant des différents partenaires publics. La forme juridique de la SA est, à notre avis, la plus judicieuse. Elle offre de la souplesse, des possibilités d'évolution et de l'attractivité pour d'éventuels nouveaux investisseurs. En effet, les futurs actionnaires à part égale, Etat et Ville de Fribourg, pourront, le cas échéant, ouvrir le capital, tout en restant, c'est important, majoritaire. Le risque de perte de contrôle n'est pas relevant, chaque actionnaire étant libre de disposer librement de ses titres. Mais faut-il importer des immeubles comme fonds propres dans la SA ou l'Etat et la Ville ne devraient-ils qu'octroyer un droit de superficie? Notre groupe soutient l'apport des terrains comme capital permanent dans la future SA blueFACTORY Fribourg-Freiburg. Forte de cet actif, la société pourra ainsi beaucoup plus facilement se financer auprès des institutions bancaires pour la construction et la promotion du site. Sa marge de manœuvre sera ainsi beaucoup plus importante. Sous l'angle opérationnel, il me semble personnellement essentiel que les membres du conseil d'administration ne proviennent pas exclusivement du sérail politique. Des personnes aux compétences reconnues dans les domaines de l'immobilier, de l'architecture, de l'économie et de la finance doivent, à mon avis, également intégrer pleinement le conseil d'administration, ceci malgré l'existence du conseil stratégique consultatif. Ne diluons pas les responsabilités. En ce sens, un conseil d'administration de cinq membres me semble insuffisant.

C'est avec ces quelques remarques constructives et avec un grand enthousiasme que notre groupe prend acte de ce rapport.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Meine Interessenbindung in diesem Kontext: Ich konnte mich beruflich mit der Frage der Innovation auseinandersetzen. Was braucht es, damit Innovation in einem Unternehmen Einzug hält?

In diesem Sinne ist die Bluefactory eine einmalige Gelegenheit für den Kanton und die Stadt Freiburg, über seine und ihre Grenzen hinaus in die Welt zu strahlen. Ich danke für das grosse Engagement aller involvierter Parteien und gratuliere zu den enormen Fortschritten, die in dieser kurzen Zeit in diesem Projekt erzielt wurden. Ich verfolge die Entwicklung mit grossem Interesse und danke für die Einladung, der ich am 8. Juni Folge leisten konnte. Deshalb interveniere ich hier.

Ich möchte mich den Vorrednern anschliessen: Innovation ist der angestrebte Differenzierungsfaktor sowie Zero Carbon. Ich empfehle, dass diese Aktivitäten verankert werden. Ich bin mir beim Rapport und bei dem, was ich gehört habe aber nicht ganz sicher, ob dem wirklich so Rechnung getragen wird. Es ist feststellbar, dass solche Anstrengungen mit dem Aktionärsvertrag und der entsprechenden Projektgruppe Inhalt angestrebt werden und wurden.

Ich möchte feststellen: Innovation findet nicht wie ein Wunder statt. Die Absicht allein, ein Innovationsquartier zu schaffen, genügt nicht. Für Innovation reicht es auch nicht, dass man einfach Ingenieure, Forscher, Doktoren und Professoren an einem Ort vereint und denkt, dass dann Innovation geschieht.

Für Innovation braucht es Denkräume. Ich konnte im Rahmen meiner Tätigkeit einen Tag lang Andrew Muirhead, Direktor des Innovationszentrums der Lufthansa Technik, begleiten und ihn fragen, was Innovation für ihn bedeute. Lufthansa hat ein ganzes Gebäude um die Innovation herum gebaut. Es gibt dort Denkräume ohne Tische und Stühle, weil sich herausgestellt hat, dass es für Think Tanks Bewegung braucht. Anstelle von Tischen und Stühlen gibt es Sitzsäcke und ganze Wände, die technologisch vernetzt sind, so dass man darauf schreiben und zeichnen kann. Nachher werden Projekte, die gutgeheissen wurden, von Forschern und Labors getestet und ausgearbeitet.

Ich erkenne diese Denkräume in der Bluefactory bis anhin noch nicht. Wo sind diese Denkräume? Wo ist jemand, der diese Innovation fördert und dafür sorgt, dass dies wirklich zum Differenzierungsfaktor wird?

Innovation braucht eine Kultur von Innovation. Es braucht ein Sich-bewusst-in-diesem-Zustand-begeben. Wenn Kinder zum Beispiel Lego spielen, sind sie in einem Zustand, in dem alles möglich ist. Erwachsene haben diese Fähigkeiten mit Limitierungen zugebaut. Andrew Muirhead ging mit seinen Ingenieuren drei Tage Lego spielen, um sie in diesen Zustand zu bekommen. Das braucht unsere Bluefactory auch.

Routine und Arbeitsüberlastung töten die Innovation. Innovation erfordert Kreativität. Ich kann meinen Vorrednern zustimmen: Kultur und Künstler sollten in diesem Areal nicht nur zu Dekorationsobjekten verkommen. Sie braucht es und sie könnten mit den Ingenieuren zusammen arbeiten, damit Innovation stattfinden kann.

Soziokulturelle Aspekte, sie wurden auch genannt, möchten einbezogen werden. Man könnte auch da innovative Wege beschreiten. Wie zum Beispiel wird die Vereinbarkeit von Familie und Beruf gelebt auf diesem Areal? Das könnte man von Anfang an integrieren. Entsprechend möchte ich hier dafür plädieren, dass Sie als Staatsrat und alle, die an diesem Projekt arbeiten, dafür sorgen, dass diese Innovation wirklich zum Differenzierungsfaktor wird und dass Sie sich Gedanken machen, wie Sie das konkret erreichen möchten.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je parle à la fois en tant que parlementaire et sénateur de l'Université. J'aimerais saluer le grand enthousiasme de M. le Directeur de l'économie au

sujet du développement de la bleue fabrique pour le sud du canton – vous voulez plutôt fabrique bleue? J'aimerais que cet enthousiasme soit aussi reporté dans le nord du canton; il faudrait aussi de temps en temps que vous vous occupiez de la Broye. Alors, j'aimerais bien vous inviter au festival des roses déjà, les 22 et 23 juin 2013, c'est...

Le Président. Je vous remercie de rester dans le cadre du sujet. Merci M. le Député.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Donc, la quintessence de toute l'histoire, c'est de dire que, quand je siège au Sénat et qu'on entend, de loin, parler de la fabrique bleue, je sens comme une espèce de froideur qui s'installe dans la salle du Sénat. Alors, je me suis posé la question du pourquoi. Je n'ai pas posé directement au recteur la question de la raison de cette froideur, mais est-ce qu'il y a eu des contacts entre l'Université et la blueFACTORY? Parce que l'EPFL, c'est très bien, mais il pourrait y avoir un point de triangulation entre l'EPFL, la faculté des sciences et les entrepreneurs privés. Ce serait peut-être une bonne occasion et j'aimerais que vous vous expliquiez à ce sujet.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Je m'annonce à titre personnel. Dans le rapport N° 60, il est fait mention de la création d'un parc technologique, d'un quartier d'innovation, d'infrastructures culturelles, de plates-formes technologiques qui seront encouragées et supportées, de centres de recherches, d'un centre de services proposant des prestations pour la recherche et le développement, d'un centre de formation BioFactory, d'un pôle scientifique, etc. Pour qui seront ces infrastructures? Y aura-t-il encore assez de place pour les futures entreprises et/ou sociétés qui voudront s'installer et rapporter quelques deniers par leurs locations? Merci de vos réponses.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Je m'exprime particulièrement aujourd'hui, non pas seulement en tant que syndic de la Ville de Fribourg, mais également en tant que co-participant, co-président du comité de pilotage, tel qu'il a été instauré par le Conseil d'Etat et le Conseil communal. Ce comité de pilotage comporte deux conseillers d'Etat et deux conseillers communaux.

J'aimerais d'abord relever que les débats de ce matin montrent à quel point ce site suscite enthousiasme et attentes. J'ai également entendu les attentes très fortes, notamment originaires d'un parti que je connais aussi; et vous imaginez également que les débats que vous venez d'entendre, nous les aurons très bientôt avec le Conseil général qui doit non seulement prendre acte, mais également, en fonction des dispositions de la loi, donner sa bénédiction, si je peux me permettre, à ce processus. J'aimerais également vous dire que le fait de mettre en évidence l'importance de ce site, je le partage pleinement avec tous les intervenants. J'aimerais également dire, d'une manière particulière, que, et là je rejoins les propos de M^{me} Aebischer, en l'espace de peu de temps, beaucoup de travail a été accompli, mais nous sommes évidemment tout à fait conscients du fait que beaucoup de travail doit être encore accompli. Dans ce contexte-là, nous sommes arrivés gentiment à une situation où pour aller plus loin, nous avons

besoin d'une structure dont les contours vous sont définis par le message, plus exactement par l'information que le Grand Conseil a. Je ne vais pas faire l'exégèse de la solution qui est proposée; il s'agit d'une solution qui, je vous l'assure, fait plus que le maximum pour assurer la parité entre les intérêts de la Ville et les intérêts de l'Etat, et entre la volonté de la Ville et celle de l'Etat. Dans ce sens-là, si certains ont relevé ici et là des manques qu'ils regrettent, je vous assure que ces derniers font partie également des préoccupations de la Ville. En effet, à l'heure actuelle, certains ont cité l'avance des travaux sur un concours d'aménagement, mais nous en sommes uniquement à un concours qui n'est même pas encore légalisé. Il n'y a pas encore eu évidemment le lancement des concours d'architecture et il n'y a pas encore eu toutes les réflexions finales sur le contenant. Il y a évidemment encore d'autres dossiers qui doivent être élaborés. J'aurais parlé plutôt de l'intégration de ce site dans la ville et je crois que cet élément est d'une importance qui n'échappe à personne. Mais pour pouvoir y arriver, il faut que nous disposions effectivement de cet outil de travail, dont le but fondamental est engagé maintenant.

Donc, j'aimerais à la fois partager votre enthousiasme, mais également vous dire que les soucis que vous avez exprimés, nous les faisons nôtres aussi. Nous avons besoin évidemment de cet outil de travail pour pouvoir avancer. Nous sommes tout à fait conscients du fait que ça n'est pas aujourd'hui que nous allons résoudre toutes les questions. Nous sommes devant un dossier excessivement évolutif. Nous devons faire preuve de souplesse et c'est dans cet état d'esprit que je vous engage à prendre acte de ce rapport.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je n'aimerais pas intervenir ni donner une prise de position. J'ai juste une question, parce qu'il y a une certaine perplexité pour les conseillers généraux de la ville de Fribourg. Suite à l'intervention de M. Clément, on a été informé – puisque le Conseil général de la ville devait traiter ce même sujet et voter le crédit lundi prochain – par nos commissions que cet objet allait être retiré de l'ordre du jour du Conseil général, parce que le Conseil communal de la ville de Fribourg doutait de la création de la SA et qu'on aura, lundi prochain, non pas un vote sur le crédit, mais un vote sur le fait de biffer ce sujet du rôle du Conseil général. J'aimerais demander à M. Clément quelle est la situation du deuxième partenaire, parce que cela influence quand même nos débats. Est-ce que le Conseil communal est revenu sur ses doutes?

Le Président. Pour clore la question sur ce sujet, parce que je ne pense pas qu'il faille entamer un débat entre les membres du Grand Conseil, surtout sous une autorité différente, la question a été posée au Bureau de savoir si cet objet devait être maintenu, compte tenu du fait que le sujet allait être retiré de l'ordre du jour du Conseil général de la ville. La question a été posée. La décision est très claire: le rapport que nous avons aujourd'hui n'appelle aucune décision. Nous en prenons acte. Il n'y a pas nécessité de s'adapter ou de ne pas s'adapter au calendrier du Conseil général de la ville de Fribourg.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci beaucoup aux onze ou douze intervenants pour les différentes interventions et les impulsions.

Wir haben gesehen, dass das Projekt Bluefactory niemanden kalt lässt und ich bin froh, dass namentlich die Grossrätinnen und Grossräte sich implizieren und interessante Impulse geben. Wir sind sehr gerne bereit, diese Impulse entgegenzunehmen.

Ich möchte ganz kurz auf die Intervention von Frau Mutter eingehen. Im Unterschied zum Generalrat der Stadt Freiburg, zur Gemeindeebene, ist auf kantonaler Ebene die Regierung zuständig. Wir haben unsere Kompetenz in diesem Sinne wahr genommen und die drei Dossiers entsprechend bereits akzeptiert.

Die Tatsache, dass die Diskussion im Generalrat der Stadt Freiburg stattfindet und dann entschieden wird, finde ich gut. Es ist aber wichtig, dass wir als zwei Partner, Staat und Stadt, uns hier effektiv finden. Daher finde ich es wichtig, dass wir in aller Transparenz informieren und diese Diskussion hier im Grossen Rat führen können. Vielleicht wird dies auch Ihre Diskussionen auf Gemeindeebene etwas erhellen.

Im Übrigen haben wir von unserer Seite her Informationsveranstaltungen organisiert, am 8. Juni eine erste und wenn Sie Zeit haben, möchte ich Sie herzlich einladen und ermuntern, sich am 6. Juli weiter informieren zu lassen.

J'aimerais bien maintenant formuler tout d'abord quelques remarques introductives et, ensuite, répondre aux différentes questions.

Le projet blueFACTORY est une chance unique pour notre canton. Après la fermeture de la brasserie du Cardinal, nous avons senti que nous devons absolument apporter une réponse forte pour transformer cette épreuve en opportunité. L'histoire de Cardinal ne devait pas s'achever sur une fermeture, mais, au contraire, sur une ouverture. Nous voulions bâtir quelque chose de véritablement nouveau, quelque chose d'inédit et d'audacieux, qui soit résolument tourné vers l'avenir, qui puisse servir les générations présentes et futures de notre canton. Nous voulions en quelque sorte une innovation de rupture qui marque une étape décisive dans le développement économique de notre canton. Main dans la main, la ville et le canton ont donc travaillé ensemble depuis deux ans à la réalisation de ce fantastique projet de quartier d'innovation blueFACTORY. Aujourd'hui, beaucoup a déjà été réalisé et mis sur le rail et nous sommes à bout touchant. Les partenaires de haut niveau sont là. Les plates-formes technologiques sont définies. Les demandes affluent de la part des entreprises et nous prévoyons de commencer les travaux de construction l'an prochain déjà. La réalisation de ce quartier d'innovation est donc une chance unique pour notre canton. Elle a permis de mettre sur pied de nouvelles courroies de transmission efficaces entre la ville et le canton et suscite une immense attente de la population en général et des milieux économiques et académiques en particulier, notamment ici aussi, au Grand Conseil, on l'a entendu ce matin. La blueFACTORY est un projet rassembleur, un projet plein de potentiel et un projet crucial pour mieux positionner notre canton. Une fois bâti et pleinement opérationnel, ce quartier d'innovation va ainsi ouvrir des perspectives d'avenir fantastiques pour notre économie, pour nos start-up, pour notre jeunesse;

blueFACTORY est véritablement une étape décisive, une innovation de rupture pleine de promesses dans l'histoire du développement économique de notre canton.

Maintenant, j'en viens à ces quelques points que vous avez soulevés de manière critique ou en forme de soutien. Tout d'abord, tout le thème de la culture et de l'aspect social qui va être intégré dans ce projet: si blueFACTORY doit devenir le vaisseau amiral de l'économie fribourgeoise, eh bien, la culture, l'art, la vie sociale et les loisirs ne seront pas oubliés. MM. Suter et Gagnaux et M^{me} Burgener l'ont souligné et ils ont raison: blueFACTORY est un quartier et cela veut bien dire ce que ça veut dire. Dans ce parc technologique graviteront toutes les couches de la société, les jeunes, les retraités, les travailleurs, les étudiants, les entrepreneurs. Si l'économie fribourgeoise est diversifiée, la société l'est aussi et blueFACTORY se veut également symbole de cette mixité profitable. Regardez le succès qu'a remporté Mavra par exemple, avec trois soirées complètes pour un opéra; pourquoi nous priver de ce potentiel? En fait, à blueFACTORY, le développement économique va permettre aussi le développement culturel et social. J'aimerais souligner un point: le projet Smart Living Lab est un projet qui est focalisé sur l'habitat dans de nouvelles conditions. C'est notamment M^{me} Leuthard qui nous a dit: «Si vous voulez avoir de l'argent de la Confédération, vous devez apporter une approche nouvelle», c'est-à-dire l'approche comportementale; pas seulement la construction de ces bâtiments, mais l'approche comportementale: comment ces gens vivront dans ces bâtiments, les aspects sociologiques, etc.

Concernant la culture, j'aimerais quand même aussi souligner un point: à partir de cette année, en automne, il y aura La Télé Vaud-Fribourg qui va réaliser plusieurs émissions sur le site où elle se focalisera aussi sur la formation des jeunes, en présentant ce formidable instrument fribourgeois dans toute la Suisse romande. Je trouve que là, on a vraiment une grande chance, on a vraiment une approche très attentive que cet aspect-là soit développé.

J'ai un deuxième point, celui de l'aspect de la culture de l'innovation. C'est notamment M. Suter et M^{me} Aebischer qui l'avaient souligné. Oui, vous avez raison, c'est une chance de pouvoir réaliser ici une sorte de projet pilote sur ce site de blueFACTORY, de pouvoir développer peut-être des nouvelles formes de collaboration entre les différentes personnes, pour pouvoir vraiment faire quelque chose d'intéressant. Et, d'ailleurs, je dois quand même vous dire que nous avons lancé ce concours d'idées tout au début du projet; et il y avait beaucoup de gens, des Fribourgeois et des non-Fribourgeois qui y ont contribué. Alors, M^{me} Aebischer...

Madame Aebischer, wir werden diese Denkräume schaffen und davon profitieren, so dass wir ein USP entwickeln können.

J'aimerais faire une troisième remarque qui concerne le parc d'innovation national. Dans ce contexte-là, la concurrence est très forte et Fribourg a un intérêt crucial à pouvoir collaborer dans ce réseau. Je vous informe que demain, la Conférence des directeurs de l'économie va discuter et décider du

cadre de ce Swiss Innovation Park. Et là, j'ai constaté dans les dossiers que si Fribourg n'avait pas pu réaliser cette collaboration avec l'EPFL, vous oubliez carrément le fait de pouvoir être intégré dans ce parc national d'innovation, d'avoir de l'argent et de pouvoir profiter de ce label aux niveaux national et international. C'est dans ce contexte-là que j'aimerais encore une fois souligner que nous sommes dans un environnement extrêmement compétitif et concurrentiel. C'est la raison pour laquelle nous devons, ici aussi, avoir une certaine ouverture.

Ceci m'amène au quatrième point, la question de M. le Sénateur concernant l'Université et les autres hautes écoles. En tant que membre du Sénat, M. le Docteur, vous êtes certainement au courant que l'Université a été impliquée dès le début au développement de ces différentes plates-formes. M. le Recteur était présent à la conférence de presse avec M. le Président de l'EPFL et a toujours été d'accord d'aller dans cette direction. Mais je comprends bien que l'Université est un peu soucieuse de pouvoir aussi réaliser ses projets. Dans le contexte du projet Smart Living Lab – et d'ailleurs nous devons encore donner des réponses à une question de M. le Député Waeber qui viendront très prochainement –, c'est une chance inouïe dont profiteront également l'Université et l'Ecole d'ingénieurs, parce que là, l'Université pourra, avec les mêmes montants, non seulement créer ces chaires de l'EPFL, mais aussi créer deux groupes de recherches au niveau universitaire. D'ailleurs, l'Université est aussi impliquée dans l'autre projet, dans l'autre plate-forme, la Swiss Integrative Center for Human Health, où elle créera très bientôt une société anonyme également dans ce contexte-là.

Et puisqu'on parle de SA, j'arrive au cinquième point, la question de la SA et notamment les points d'interrogation de M. Gagnioz et quelques réflexions de M. Brodard. Oui, nous avons dit qu'on crée cette société anonyme, une forme juridique qui a été utilisée ou qui est utilisée aussi dans d'autres parcs d'innovation, comme par exemple le parc d'innovation à Ecublens, près de l'EPFL. Cela nous donne une marge de manœuvre assez grande. Avec la Ville, on avait tout d'abord dit qu'on voulait être les seuls actionnaires, mais on doit aussi avoir une certaine ouverture et pouvoir intégrer des privés intéressés. Mais ce n'est pas vraiment un focus prioritaire et les autorités publiques, soit l'Etat et la Ville, seront toujours majoritaires.

Concernant le conseil d'administration, effectivement, ce sont les deux actionnaires possédant les 100% des actions, c'est-à-dire l'Etat et la Ville, qui vont élire et nommer ces administrateurs. Il n'y a vraiment pas à avoir peur que ça aille dans une fausse direction. Concernant le conseil stratégique consultatif, c'est une idée importante pour pouvoir intégrer aussi des personnalités intéressantes de l'extérieur. Nous avons déjà plusieurs noms sur cette liste et on aimerait bien pouvoir profiter du réseau de ces personnalités et aussi des impulsions.

Concernant encore la mise à disposition des terrains via un droit de superficie, nous avons bien évidemment analysé cette question et nous sommes arrivés à la conclusion que ça n'apporte rien, parce que nous devons donner à la société

anonyme la possibilité de pouvoir profiter des crédits bancaires pour réaliser ces différents bâtiments.

Cela m'amène maintenant à la sixième et dernière question, soit tout le contexte financier qui a été notamment souligné par M. le Président de la Commission des finances et de gestion. C'est l'aspect crucial, c'est là que le bât blesse, je l'avoue très clairement, mais le Conseil d'Etat, avec le Conseil communal de la Ville, a décidé très clairement de faire la séparation entre deux domaines: il y a l'infrastructure où on va créer cette société anonyme et il y a le contenu, c'est-à-dire les plates-formes qui doivent pouvoir être financées autrement. Si on vise vraiment le contenu, soit ces projets de réalisations de plates-formes, le Smart Living Lab, ensemble avec l'EPFL, l'Université, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes et l'EMPA, on va réaliser ces différents éléments, créer ces chaires et ces groupes de recherches. Avec cela, on peut aussi avoir de l'argent de la Confédération. C'est la raison pour laquelle nous sommes tellement sous la pression du temps. Pour les cinq premières années, nous devons être à même de mettre 30 millions de francs dans ce projet pour que celui-ci puisse démarrer. Mais, déjà maintenant, on sait qu'au niveau fédéral, il y a un fonds incroyable sur l'énergie où l'on pourra, avec la focalisation sur ce bâtiment énergétiquement nouveau, avoir de l'argent pour la réalisation de ce projet. Si on prend l'autre projet ou plate-forme, Swiss Integrative Center For Human Health, là, l'Université sera l'actionnaire unique de cette société anonyme et on devrait mettre pour les deux premières années environ 12 millions de francs pour acheter ces grandes machines pour pouvoir développer les actions. Mais on a déjà prévu aussi dans le business plan que dans trois ou quatre ans, ce projet devrait être autofinancé. En d'autres termes, tous ces projets de contenus doivent payer une location à la SA, laquelle devra ensuite pouvoir faire tourner son affaire dans ce contexte-là. Alors, si on parle de gratuité des surfaces pour l'EPFL, c'est bien l'EPFL qui le dit toujours dans ses collaborations avec les cantons, mais l'EPFL est quand même intégrée via un paiement de deux chaires qu'ils vont mettre à disposition.

Concernant le financement général, le Conseil d'Etat a décidé avant-hier de mettre en place un groupe de travail stratégique, avec les conseillers d'Etat impliqués, pour faire un bilan et mettre en place une stratégie claire, afin de savoir comment financer ces différentes plates-formes. Il n'est pas exclu qu'on doive venir ici, au Grand Conseil, avec un décret pour avoir l'argent à disposition pour la réalisation de ces différents projets.

Avec ces quelques remarques, j'ai terminé et je vous remercie encore une fois pour votre intérêt.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion M1011.12 Michel Losey/Christian Ducotterd (pont RPC fribourgeois pour faciliter la création d'installations photovoltaïques dans le canton)¹

Retrait

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Compte tenu des décisions prises par les Chambres fédérales la semaine dernière – les Chambres fédérales ont accepté définitivement une initiative issue de la Commission de l'environnement et de l'énergie, laquelle vise justement à trouver des solutions pour diminuer la liste d'attente des projets RPC –, notre objet est devenu sans objet et nous le retirons.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Elections

Un membre de la Commission des pétitions

Bulletins distribués: 89; rentrés: 86; blancs: 1; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Patrick Schneuwly*, à Guin, par 85 voix.

—

- La séance est levée à 10 h 20.

Le Président:

Pascal KUENLIN

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*

—

¹ Déposée et développée le 14 septembre 2012, BGC septembre 2012 pp. 1925ss.; réponse du Conseil d'Etat le 29 janvier 2013, BGC mars 2013 pp. 328ss.

Troisième séance, jeudi 20 juin 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Motion M1018.12 Benoît Rey (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions [LATEC] et code de procédure et de juridiction administrative [CPJA]); prise en considération. – Projet de décret N° 55 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 58 relatif à l'acquisition d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Rapport N° 57 sur le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la route d'évitement Bulle–La Tour-de-Trême H189; discussion. – Rapport intermédiaire de la commission d'enquête parlementaire (surcoûts du pont de la Poya); discussion. – Rapport N° 40 sur le postulat P2014.12 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen (situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/Poya); discussion. – Postulat P2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht (bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/LATEC depuis son entrée en vigueur); prise en considération. – Projet de décret N° 56 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de Jaun; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Mandat MA4003.13 Nicolas Kolly/Roland Mesot/Gabriel Kolly/Charles Brönnimann/Pierre-André Page/Gilles Schorderet/Emanuel Waeber/Michel Zadory/Daniel Gander/Ruedi Schläfli (rénovation du pont enjambant la Glâne à Autigny); retrait. – Clôture.

Communications

Le Président. Yves Berger quittera sa fonction d'huissier à la fin de la présente session. Il s'agit là de sa dernière apparition dans notre Grand Conseil. Monsieur Berger travaille au sein du Secrétariat du Grand Conseil depuis février 2011. Au nom du Grand Conseil, Monsieur Berger, j'aimerais vous remercier de votre extrême amabilité et de votre extrême servabilité. Je vous félicite également pour tout le travail accompli pendant ces deux ans et demi au profit de notre Parlement. Nous vous souhaitons bonne route pour votre nouvelle suite professionnelle. Merci, Monsieur Berger!

- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de MM.et M^{mes} Nicole Paillard, Delphine Queloz, David Augustin Sansonnens, Nicolas Oberson, Irène Marguet-Brügger, Laurence Genoud et Susanne Heiniger, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de juin 2013.

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

Motion M1018.12 Benoît Rey loi sur l'aménagement du territoire et les constructions [LATEC] et code de procédure et de juridiction administrative [CPJA]¹

Prise en considération

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse circonstanciée à ma motion et le fait qu'il partage ma préoccupation et mon souhait d'arriver à un système plus adéquat par rapport au mode de travail actuel. En revanche, je suis déçu qu'il en propose le rejet, se basant plutôt sur des arguments techniques que sur des arguments juridiques. Je comprends et accepte les arguments visant à la séparation des deux propositions de modifications légales que j'ai faites, à savoir celle de LATEC et celle du code de procédure et de juridiction administrative. Dans la réponse du Conseil d'Etat, il eut été judicieux de proposer une partition de cette motion en acceptant la modification de la LATEC, quitte à refuser celle du code de procédure.

Aujourd'hui le canton de Fribourg n'est pas encore équipé pour mettre à disposition tous les documents nécessaires en ligne. Pourtant, de toute évidence, cet objectif est réalisable avec les moyens techniques actuels. Fribourg n'est tout simplement pas prêt à faire ce pas maintenant. Les arguments invoqués quant à une éventuelle impossibilité technique ne sont pas corrects. Il est évident que ce genre de documents ne peut être envoyé par courriel. La transmission électronique

¹ Déposée et développée le 4 décembre 2012, BGC p. 2756; réponse du Conseil d'Etat le 7 mai 2013, BGC p. 953.

ne se limite pas à l'e-mail. Pour de telles mises à disposition de données informatiques, les plans peuvent être déposés sur un serveur sécurisé et les versions clairement identifiées. L'objection faite par le Conseil d'Etat sur la modification du code de procédure est compréhensible. Pour atteindre l'objectif de ma motion, on pourrait à mon avis se passer pour l'instant de cette modification et faire de la nouvelle procédure informatique de la LATeC un projet pilote avec mise à disposition des plans officiels. Ce serait une solution intermédiaire. Les associations reconnues d'utilité publique pourraient ainsi recevoir ce document, quitte à passer encore par une solution plus simple et intermédiaire en allant chercher ces documents sur une clé USB.

Je regrette que le canton de Fribourg, qui est pionnier dans certaines matières – l'équipement de tout le canton en fibres optiques par exemple – ne soit pas plus futuriste dans la mise à disposition de ces plans. Je souhaite que nous fassions un pas en avant. Il faudrait peut-être laisser un peu de temps aux communes. En effet, ce sont elles qui sont concernées par la LATeC. Je vous rappelle que d'ici au dépôt du projet de loi du gouvernement, une année va se dérouler et qu'il ne serait pas impossible de laisser encore un temps d'adaptation aux communes pour mettre en place les moyens techniques à disposition.

Pour cette raison, parce qu'il faut aller de l'avant et qu'on ne peut pas se permettre de refuser de suivre les progrès techniques, je vous propose de soutenir tout de même cette motion.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié cette motion avec attention. Sur le principe, on peut partager la préoccupation de notre collègue député Rey, souci qui correspond aussi à certains principes de la loi sur l'information et l'accès aux documents. Néanmoins, nous constatons qu'il est déjà possible pour le citoyen intéressé de télécharger ou de visualiser ces documents. La mise en œuvre des possibilités de l'informatique est séduisante. Elle pose un certain nombre de problèmes et de risques sérieux en matière de fiabilité, de technique et de juridiction. Un simple courriel non sécurisé apparaît insuffisant. Les documents imprimés, datés, qui ont été véritablement soumis à l'enquête publique, clairement identifiés par un sceau et une signature assurent et garantissent une fiabilité inoxydable. La solution proposée par le motionnaire exigerait encore une modification du code de procédure et de juridiction administrative sur la question notamment du lieu, du siège de l'autorité appelée à statuer. De plus, les conséquences techniques et juridiques pourraient se retourner contre les principes de la loi sur l'information et l'accès aux documents.

Nous reconnaissons qu'à terme il est indispensable que la consultation des pièces puisse s'effectuer de manière sûre par voie électronique, mais en l'état, on ne peut pas imposer à tout le monde de disposer du matériel adéquat. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical va rejeter cette motion.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Il faut évoluer, c'est la loi de la vie. Avant l'invention du papier carbone, les plumes avaient trois becs pour signer les papiers officiels d'un seul coup.

Puis, sont venues les photocopieuses et les scanners. Enfin, les documents se sont changés en e-documents et nous parviennent ainsi sur nos ordinateurs. Il en est ainsi par exemple du bulletin d'information de la BlueFactory. Cette motion, que le groupe socialiste a examinée avec attention, ne veut en fait que légitimer une pratique courante, le transfert de documents sous forme électronique. Peut-être que le motionnaire n'aurait pas dû utiliser le terme de «transmettre» mais le terme de «mettre à disposition sous forme électronique». La nuance aurait permis au Conseil d'Etat d'entrevoir une application plus souple, une complémentarité papier-fichiers. Mais la réponse du Conseil d'Etat nous laisse perplexe. On parle de documents interchangeables et de perte de contrôle de versions. Est-ce que l'on s'est posé cette question lors de l'invention du Tipp-Ex? Aujourd'hui, les contrôles de versions existent et les documents sécurisés voyagent en toute quiétude sur le net ou sur le freenet. Alors, soyons à la page, vivons avec notre temps, mettons à jour nos lois pour coller à la réalité et se préparer pour l'avenir.

Avec ces considérations, le groupe socialiste acceptera cette motion.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Notre collègue Benoît Rey demande par sa motion une modification de la base légale permettant ainsi aux autorités concernées de transmettre à toutes les personnes ou associations qui en feraient la demande tous les documents liés à la mise à l'enquête publique. Après réflexion, notre groupe refusera cette motion. Sur la forme, il y a effectivement, comme le motive le Conseil d'Etat, des difficultés à résoudre, en particulier le respect de la foi publique, mais nous voyons également un souci sur le fond. Nous estimons que le demandeur, association ou privé, doit justifier son intérêt par une action et non seulement une demande quasi passive qui va inmanquablement créer une surcharge et pression sur les autorités concernées. Comme l'a relevé le motionnaire tout à l'heure, nous serions ouverts à soutenir une solution médiane, soit l'accès sécurisé aux documents en vigueur sur une plate-forme informatique. Cette solution permettrait de diminuer les risques liés à la validité des documents et transferts, tout en permettant aux personnes d'accéder aux documents de manière indépendante.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Une motion qui ne coûtera pas cher. Une motion qui simplifie les procédures. Une motion qui permettra de consulter plus vite et mieux les documents qui seront traités ou mis à disposition par les administrations communales. Ce n'est pas souvent que nous traitons des motions qui simplifient les travaux administratifs. Je suis d'ailleurs surpris que nos collègues radicaux ne soutiennent pas cette motion, eux qui défendent souvent une diminution des tracasseries administratives. La proposition de notre collègue Benoît Rey est logique. L'informatique se développe d'une façon fulgurante et notre canton doit adapter sa législation aux outils modernes, que 109 députés sur 110 utilisent dans ce Parlement (*rires*). Je comprends très bien les craintes du Gouvernement. Il y aura certainement quelques problèmes à régler, quelques adaptations à effectuer pour que tout fonctionne bien. Mais elles n'expliquent pas une telle fri-

losité devant cette modification. M. le Conseiller d'Etat, je ne comprends pas votre crainte à adapter cette loi, afin que la population fribourgeoise puisse utiliser des outils modernes pour travailler efficacement. Dans sa motion, le député Rey demande, je le cite: «... que les plans et les règlements puissent être transmis par voie électronique. Je souhaite que l'on utilise cette forme potestative lors de la modification ou la rédaction de l'article de loi». En effet, cela permettra aux communes qui ne sont pas encore prêtes d'avoir un certain délai pour s'adapter. Merci, M. le Député Rey, de me confirmer cette possibilité, car la mise en vigueur de ce projet prendra certainement quelques mois. Je partage l'avis du député Piller, qu'on soit à la page. Avec cette condition, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette motion.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche soutient bien sûr à l'unanimité cette motion. On était un peu surpris par la réponse du Conseil d'Etat, qui nous semble être au niveau technique d'avant l'acceptation de la LATEC actuelle. Si ma mémoire est bonne, la commission parlementaire chargée de la LATEC a examiné la question de la transmission électronique et on s'est dit qu'on ne voulait pas mettre une règle absolue dans la LATEC sur la forme de la transmission et de la consultation des données. Mais bien entendu, on pensait déjà que ce serait la règle dans quelques années. A l'époque on hésitait, parce que toutes les communes n'étaient pas prêtes pour mettre sous forme électronique toute la procédure de mise à l'enquête. Là, nous sommes un pas plus loin. Aujourd'hui, il y a autour de nous plusieurs cantons où toute la procédure se déroule de manière électronique. C'est plus professionnel, plus précis, ce n'est pas moins sécurisé mais plus sécurisé. Là j'abonde dans le sens de M. Piller: les données électroniques sécurisées, non seulement ça n'existe, mais c'est quelque chose qui est maîtrisé par tout bureau moyen d'architectes et d'ingénieurs, même dans le canton de Fribourg. Donc, les instruments électroniques existent.

Quant au verbe «transmettre» par e-mail, ça ne me pose aucun problème parce que ce qui est monnaie courante aujourd'hui, c'est qu'on transmet le lien qui permet ensuite le téléchargement des données. Je ne conseillerais pas de prendre sur un serveur américain, mais il y a même des serveurs suisses qui permettent cela, qui fonctionnent et qui sont sécurisés. Donc, je pense que le côté technique existe et le SITel peut renseigner le Conseil d'Etat dans ce sens.

Je me suis aussi étonnée en lisant: «En revanche, les communes ne procèdent en principe pas à des envois complémentaires individualisés». Mais si on a adopté et mis en vigueur une loi sur l'information et la transparence, le citoyen ou la citoyenne qui souhaite un envoi individualisé a le droit de le demander à l'administration communale et à l'administration cantonale. Donc, ça aussi c'est déjà prévu. La seule chose qui à mon avis aurait pu s'opposer à la prise en considération de cette motion est que le Conseil d'Etat aurait pu dire que la base légale suffisait déjà et promettait de mettre en œuvre cela dans le règlement de la LATEC. A mon avis, juridiquement, ça aurait pu se faire. Le Conseil d'Etat n'a pas l'intention d'aller dans ce sens, mais je souhaite que vous soyez techniquement

un peu plus avancés ici dans cette salle, en tout cas les 109 députés comme on a dit, et vous demande d'accepter cette motion et de faire un tout petit pas vers le futur. D'autres cantons autour de nous l'ont déjà fait.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich habe eine Frage an den Verfasser der Motion. Mir ist eines nicht klar. So wie ich das gelesen habe – ich gebe zu in Französisch, vielleicht habe ich es deshalb nicht verstanden –, verlangen Sie, dass die Dokumente automatisch an direkt Interessierte übermittelt werden, woraus ich auf direkt interessierte Verbände usw. geschlossen habe. Wenn dem so wäre, müsste ich dagegen stimmen. Wenn dem nicht so wäre und eine fakultative Möglichkeit bestünde, dass die Leute die Dokumente im Sinne einer Holschuld bei der Gemeinde und beim Staat holen können, dann könnte ich damit einverstanden sein. Im ersten Fall wäre ich es nicht.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Par rapport à la question qui vient de m'être adressée directement, effectivement c'est la deuxième option qui est juste. Le principe de demander l'accès à ces documents est respecté. Pour la première version, il faudrait que toutes les institutions ou organisations reconnues fassent partie d'une liste et que tous les plans leur soient envoyés. Ce n'est pas ce que je demande. La procédure de demande sera respectée comme aujourd'hui, c'est le support qui change.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat partage les préoccupations du député Benoît Rey, mais il n'est néanmoins pas favorable à l'acceptation de cette motion en raison des problèmes qui découleraient d'une mise à disposition systématique des documents par voie électronique et ceci pour des contingences liées à l'état actuel de la technique et aussi de la législation cantonale.

En particulier, la question extrêmement délicate de la fiabilité et de la foi publique des données doit être examinée avec soin et ceci dépasse largement le champ d'application de la LATEC, dont la modification est demandée par le motionnaire. Et même si l'on s'en tient aux domaines régis par cette loi, il ne faut pas oublier qu'un dossier de révision générale de plan d'aménagement local ou de PAD ne se limite pas aux seuls plans et règlements. Beaucoup de documents annexes devraient être transmis, tels que rapports explicatifs, études, éventuels rapports d'impact sur l'environnement ou relevant également d'autres procédures, demandes de permis, autorisation de défrichement, etc. D'où un problème technique lié au caractère volumineux des documents qui devraient être transmis par courriel à toute personne qui en fait la demande. A cet égard, je relève que l'Association des communes fribourgeoises a été consultée sur cette motion. Sur le principe, elle n'est pas opposée à une mise à disposition des plans et des règlements sous forme électronique, tout en relevant que ces documents sont déjà très souvent consultables sur les sites internet des communes. En revanche, l'Association des communes fribourgeoises n'est pas favorable à un envoi individualisé par voie électronique, en raison de la surcharge de travail qui en résulterait, mais aussi du volume des documents comme mentionné. En d'autres termes, oui à la consul-

tation, mais non à la transmission systématique. Et là je vous rends clairement attentifs à la nouvelle charge que vous allez transmettre aux communes fribourgeoises.

Pour conclure, le Conseil d'Etat est d'avis qu'à terme il est souhaitable naturellement que cette consultation puisse s'effectuer de manière sûre par voie électronique. Une modification de la LATeC et du CPJA allant aujourd'hui dans le sens de la motion semble toutefois prématurée. Il s'agit finalement d'éviter une solution partielle, insatisfaisante, qui va créer de nombreuses difficultés non seulement à l'Etat, mais aussi et surtout aux communes fribourgeoises.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 67 voix contre 19. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 67.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 19.*

Se sont abstenus:

Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 7.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Projet de décret N° 55 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transports publics¹

Rapporteur: **Benoît Piller** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêt. Je suis membre du comité de l'Agglomération de Fribourg, Agglomération qui participe au financement des infrastructures de transport.

Notre commission parlementaire s'est réunie en présence de M. le Commissaire du gouvernement et de M. Martin Tinguely, chef de service au Service de la mobilité (SMo). Je tiens ici à les remercier pour leurs réponses claires données aux questions de la commission.

Le domaine du financement des infrastructures de transport public n'est pas un domaine simple, comme vous avez pu le constater à la lecture du message accompagnant ce projet de décret. En effet, en application du droit fédéral, l'engagement de la Confédération est subordonné à la participation des cantons, participation que nous devons avaliser aujourd'hui. Ce n'est pas la première fois que de tels crédits sont engagés. Depuis 1974, des crédits similaires ont été accordés. Le dernier programme d'investissements de 36 millions, voté en 2007, a été complété en 2011 par un rajout de 5 millions. Aujourd'hui, ce crédit est pratiquement épuisé et son solde a été mis à zéro. Les travaux non encore réalisés, qui faisaient partie de ce dernier crédit, ont été remis dans la nouvelle demande. Il s'agit principalement des 3 millions du projet de la gare St-Léonard, dont la réalisation a été retardée pour cause de coordination avec la construction du pont de la Poya.

Pour ces crédits demandés aujourd'hui, deux catégories de financement sont prévues. Pour des infrastructures réalisées par les CFF, les montants sont versés sous forme de contributions publiques et subventions versées à fonds perdus. Pour les autres compagnies, l'argent est donné comme prêts sans intérêts, conditionnellement remboursables. Ils sont donc assimilables pour les compagnies à des fonds propres. Mais, pour l'Etat, ils sont amortis au moment de leur versement, ce qui finalement ne les distingue pas d'une subvention. A quoi servent ces crédits? La liste exhaustive des besoins d'investissements se trouvent dans le message 55. A sa lecture, on pourra constater qu'une partie concerne la mise en conformité avec la loi LHand, qui permet d'offrir un accès aux transports publics aux personnes à mobilité réduite. Ces adaptations à la LHand doivent être terminées pour 2024. Elles ont été, dans tous les projets de transformation, couplées à la modernisation des gares et des infrastructures.

Au-delà des objets retenus, l'acceptation de ce crédit donne un signal fort de notre volonté de soutenir les transports

¹ Message pp. 774ss.

publics, qui sont toujours plus utilisés si l'on se réfère à la publication récente du micro-recensement portant sur l'utilisation des transports publics au sein de la population fribourgeoise, document que vous avez reçu dernièrement.

Avec ces considérations, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'entrer en matière et d'accepter ce décret tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Le nouveau programme d'investissements 2013–2016 nécessite un nouveau crédit d'engagement en faveur des infrastructures de transport public de près de 53 millions de francs. Ce montant représente l'investissement le plus important de l'Etat de Fribourg jamais soumis au Grand Conseil. Il témoigne de la volonté du Conseil d'Etat d'améliorer tout simplement la mobilité dans ce canton. Effectivement, ce décret permettra à l'Etat d'octroyer des prêts conditionnellement remboursables pour un montant de plus de 26 millions de francs aux quatre entreprises privées, TPF, MOB, BLS et Sensetalbahn AG, et de financer un montant d'un peu plus de 26 millions de francs pour la part cantonale relative à la transformation de plusieurs objets d'infrastructure CFF nécessaires au RER Fribourg–Freiburg. Les investissements prévus serviront à construire ces infrastructures, au développement du réseau – notamment le développement du RER – et à renouveler des équipements usés, qui, sans remplacement, mettraient en péril la sécurité de l'exploitation. Ils sont donc indispensables pour assurer un réseau de transport public sûr, efficace, dense et attrayant dans le canton. Effectivement, une partie de ces investissements concerne l'application de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés, mais également l'assainissement des passages à niveau dangereux, conformément à l'article 37b de l'ordonnance sur les chemins de fer. Et on le constate ces jours: il est impératif de pouvoir assainir ces passages dangereux!

Le programme d'investissements CFF concerne plusieurs objets d'infrastructures nécessaires au RER. Parmi ces objets:

- > la halte ferroviaire Fribourg/St-Léonard,
- > la gare de Grolley, qui servira de pont de croisement lors de l'introduction de la cadence à la demi-heure entre Fribourg et Estavayer-Yverdon,
- > la gare de Givisiez, nécessaire à l'arrêt des trains Fribourg–Yverdon, en plus de ceux de la ligne Fribourg–Morat,
- > la gare de Cheyres, indispensable à l'introduction du cadencement à la demi-heure entre Fribourg et Yverdon.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous prie d'accepter ce décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public, crédit d'engagement qui sera naturellement concrétisé chaque année dans le cadre du budget annuel de l'Etat.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a analysé ce projet de décret de crédit d'engagement sous l'angle financier. C'est à l'unanimité des membres présents qu'elle vous recommande de soutenir ce décret tel que présenté.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Je déclare mes liens d'intérêt. Je suis employé de l'entreprise de transports ferroviaires que sont les CFF.

Le groupe socialiste a examiné et analysé avec une attention toute particulière ce projet de décret N° 55, qui nous est soumis aujourd'hui et qui concerne un crédit d'engagement de plus de 52,8 millions de francs en faveur des entreprises de transport. Les projets énumérés concernent pratiquement toutes les régions de notre canton et permettront en premier lieu la mise en action du RER Fribourg–Freiburg et aussi l'augmentation des cadences de desserte et d'accroître considérablement la sécurité. Un autre point, et non des moindres est l'application des nouvelles obligations découlant de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés. Il restera bien sûr après ces engagements, qui font suite à d'autres décrets antérieurs, d'autres investissements à faire, nécessaires à l'augmentation des cadences, à l'élévation des vitesses de service et à l'amélioration de la sécurité afin d'atteindre une performance s'approchant de ce que sont en droit d'attendre les usagers. A relever que ces améliorations sont aussi en faveur de la route. D'ailleurs, ces deux moyens de mobilité que sont le rail et la route sont complémentaires et ne devraient jamais s'opposer.

Personnellement, je souhaiterais d'ailleurs aller dans ce sens en relevant un problème dont j'ai parlé dans différentes commissions depuis plus de deux ans: c'est le passage à niveau de Givisiez. A l'heure actuelle, je n'ai jamais reçu de réponse satisfaisante à ce problème, qui, dès décembre 2014, provoquera un véritable chaos sur une route principale reliant le nord de ce canton à notre capitale cantonale. Imaginez le passage de deux RER Fribourg–Morat, Romont–Yverdon, provoquant la baisse des barrières huit fois dans l'heure, avec une moyenne d'arrêt de 2,5 à 3 minutes! Cela signifie 20 à 25 minutes par heure d'arrêt complet de la circulation sur cette artère! Or un projet pour éliminer ce problème est en cours depuis plus de quinze ans: un pont routier reliant la route de Belfaux à la route Jo-Siffert sur la commune de Givisiez! Où en est-on? A chaque fois, il m'a été répondu qu'on attendait le projet de la construction des ateliers des TPF pour aller de l'avant. Or, à la suite d'une discussion avec la direction des TPF, j'ai appris que la phase de projet était pratiquement achevée et que le problème du passage, ce fameux pont, était réglé depuis plusieurs mois. D'ailleurs, les TPF ont déplacé leur faisceau de rails pour permettre l'implantation des piliers du pont prévu!

Ce que j'aimerais entendre de votre part, M. le Commissaire du gouvernement, c'est l'énoncé d'un calendrier pour cette réalisation et que ce projet devienne rapidement réalité, ceci avant que la grogne de la population aille jusqu'à déstabiliser certains fauteuils de la capitale.

Suite à cette dernière considération, toute personnelle, et sur les différentes remarques du groupe socialiste, ce dernier accepte l'entrée en matière sur ce décret N° 55 et il le soutiendra en vote final.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). 90% des Fribourgeois possèdent au moins une voiture. C'est quand même 10% de plus que la moyenne des citoyens suisses.

Die Freiburgerinnen und Freiburger sind Schweizermeister im Nichtbesitzen eines ÖV-Abonnements. Entsprechend unterstützen wir die Idee, mehr Bürger mit einem guten Angebot für den öffentlichen Verkehr zu gewinnen.

Nous avons examiné avec beaucoup d'intérêt les projets d'investissements dans les infrastructures ferroviaires. Etant donné la croissance de la population fribourgeoise à laquelle nous assistons, nous saluons les mesures qui permettent d'accroître la productivité ou au moins les investissements visant à assurer la capacité du réseau et les assainissements des passages à niveau prévus pour garantir un niveau de sécurité élevé, tout cela en ne payant que 52 millions du total de 246 millions de francs!

M. le Commissaire, permettez-moi les remarques suivantes à ce sujet, déjà relevées par mon collègue et lors de notre séance de commission: nous partageons le souci pour le passage à niveau près de la gare de Givisiez, qui va devenir très problématique. Les barrières vont bientôt descendre toutes les six minutes et cela pourra causer des bouchons jusqu'à Belfaux.

Das Problem wird sich mit der Einführung des Halbstundentaktes des Interregio auf der Strecke Bern–Neuenburg auch beim Bahnübergang Murtenstrasse in Kerzers verschärfen.

Wir danken Ihnen, Monsieur le Commissaire, dass diesen Problematiken die nötige Aufmerksamkeit geschenkt wird. M. le Commissaire, au nom de mon groupe, je vous prie d'éclaircir la question de ce qui est prévu pour le rehaussement des quais de la gare d'Estavayer? Notre collègue Anne Loetscher Meyer va presque ramener un tabouret pour monter dans le train; pourtant, elle n'est pas si petite!

En vous remerciant de votre réponse, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique va entrer en matière et accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat. Avec ceci, je suis arrivée au terminus.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Wenn wir die Vorteile des ÖV nutzen und die Umwelt schonen wollen, so darf uns dies etwas kosten. Mit grossem Interesse hat unsere Fraktion die vorliegende Botschaft Nr. 55 zur Kenntnis genommen und ist einstimmig auf Eintreten.

Der Verpflichtungskredit ist eine Notwendigkeit für die Unternehmer des Öffentlichen Verkehrs, wie auch für die Infrastrukturen der SBB und der RFR. Der Verpflichtungskredit ist auch ein Leistungsvertrag zwischen Bund und SBB, 2013–2016. Mit diesem Verpflichtungskredit wollen wir in unserem Kanton nachfolgende Ziele erreichen: Sicherstellung der Personen und Warentransporte, Förderung der öffentlichen Verkehrsmittel, Koordinierung Bereich Verkehr und Umweltschutz, Abstimmen der verschiedenen Verkehrsmittel, Gewährleistung eines hohen Sicherheitsniveaus, optimale Nutzung der vorhandenen Kapazitäten, Verbesserung der Interoperabilität und Erhöhung der Produktion.

Für unsere Fraktion muss der Verpflichtungskredit zusätzlich das Ziel haben, die nötigen Anpassungen der Infrastrukturen des ÖVs für Menschen mit einer Behinderung vorzunehmen. Es muss alles für den Behinderten als Schwergewicht berücksichtigt werden. Eine weitere Frage an den Staatsrat: Ist in diesem Kredit die Sanierung der Böschung in Flamatt, Bahnlinie Bern–Freiburg, enthalten?

Aus all diesen Überlegungen wird unsere Fraktion dem Dekret über einen Verpflichtungskredit von 52,8 Millionen Franken zustimmen.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Le développement de la mobilité et des infrastructures de transport est une nécessité et un défi face au futur dans un canton qui connaît une démographie galopante. D'une part, le retard pris par rapport aux cantons alémaniques doit être comblé, d'autre part, renoncer à la manne fédérale constituerait un autogoal, sachant que le taux de participation de la Confédération est périodiquement revu à la baisse.

Le drame de Neirivue nous rappelle malheureusement aussi que nous devons continuer à investir dans la sécurité de notre réseau, notamment dans les passages sous-voies prévus dans ce paquet. L'accès au train des personnes à mobilité réduite doit également être assuré dans chaque gare.

Je rappelle que ces crédits engagent également les communes qui seront amenées à participer à différentes réalisations, indépendamment de leur situation financière et des montants concernés. Dans ce sens, la question d'une solidarité intercommunale devra peut-être faire l'objet d'une discussion dans le futur puisque d'autres décrets suivront.

Seul grief, non imputable à ce présent décret et au canton: comme le confirment les pontes de la mobilité fribourgeoise, les exigences fédérales dans différents domaines deviennent parfois excessives et financièrement difficilement supportables! Nos parlementaires fédéraux feraient bien à l'avenir de réfléchir à deux fois avant de voter certaines exigences sans en connaître le coût financier, qui pourrait devenir un réel frein au développement de la mobilité.

Face à la nécessité d'adapter notre canton aux besoins futurs – rappelons que ces investissements sont aussi nécessaires à la deuxième étape du RER – le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité le projet de décret.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). L'amélioration du service à la population continue avec l'arrivée des RER. Les cadences plus importantes sont des services appréciés par notre population mais nos infrastructures vieillissent! Il est également urgent de sécuriser tous les passages à niveau de notre canton. Il y a eu assez de drames, cela suffit! Le drame de Neirivue nous a tous choqués. M. le Conseiller, prenez des dispositions pour régler ces problèmes le plus rapidement possible. Je ne demande pas de débats, il faut simplement régler une fois pour toutes ces problèmes de sécurité.

L'impressionnant montant de 53 millions que nous devons décider ce matin concerne les années 2013–2016. Vous avez pu lire dans le message que de nombreuses régions sont

concernées étant donné que la loi sur les handicapés nous oblige à adapter nos infrastructures d'ici à 2024. Même si cette loi a des conséquences financières qui coûtent très cher à la collectivité, elle oblige bien sûr les entreprises à moderniser leurs infrastructures beaucoup plus rapidement.

Je pense, M. le Conseiller, qu'il serait également important d'informer les communes qu'elles devront réaménager leurs arrêts de bus à leurs frais car il me semble que de nombreuses communes ne soient pas encore informées de ces exigences et des coûts qui y sont liés.

Je ne vais pas faire de commentaires sur le détail des investissements; vous avez pu les consulter dans le message. Les réponses à de nombreuses questions ont pu être données dans le cadre de la commission parlementaire. Je rappellerai juste un souhait: que, lorsque les conditions topographiques le permettent, lors de ces nombreux travaux, que soient installés également des passages sous-voies pour les bovins lorsque cela est possible. Je rappelle qu'au niveau financier le Service des améliorations foncières est prêt à entrer en matière pour ces travaux et les agriculteurs participent également volontiers lorsqu'on peut sécuriser des troupeaux, ceci dans l'intérêt des entreprises de transport, des exploitants et de la sécurité en général.

Avec ces quelques remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra l'entrée en matière et le décret présenté.

Le Rapporteur. Je remercie l'ensemble des intervenants pour leur prise de position. Je constate aussi que l'entrée en matière n'est pas combattue. J'ai relevé dans vos interventions la nécessité d'améliorer les cadences, d'améliorer le trafic par ces crédits d'investissements, d'améliorer la sécurité et de permettre un accès aisé aux handicapés.

Concernant la question du passage à niveau de Givisiez, elle n'est qu'indirectement liée à ce crédit, je la transmettrai donc au commissaire. Il en va de même des questions précises qui lui ont été adressées concernant la gare d'Estavayer et la gare de Flamatt.

Le Commissaire. Je remercie tout d'abord l'ensemble des groupes qui apportent leur soutien à ce décret. Permettez que j'apporte quelques informations complémentaires sur des problèmes particuliers qui ont été soulevés.

Tout d'abord, je précise que ce crédit d'engagement porte sur la période 2013–2016. Nous partons bien de l'idée qu'il y aura, au-delà de cette échéance, de nouveaux investissements ou des investissements complémentaires, ne serait-ce d'ailleurs que pour l'entretien des infrastructures.

S'agissant de la mise en œuvre de la loi fédérale sur les handicapés, effectivement, une échéance à 2023 est fixée aux cantons pour respecter les contraintes découlant de cette loi. Le Conseil d'Etat a rencontré, il y a quelques mois, M^{me} la Conseillère fédérale Doris Leuthard. Il lui a fait part aussi de son souci sous l'angle financier lié à la mise en œuvre de cette législation fédérale. M^{me} Leuthard nous a répondu que cette échéance n'allait pas être prolongée, qu'un nouveau

débat avait déjà eu lieu au Parlement fédéral à ce sujet. Les Chambres fédérales elles-mêmes avaient confirmé cette date de 2023. Ceci implique donc de nombreux investissements pour les cantons, pour le canton de Fribourg en particulier, raison pour laquelle les TPF ont notamment fait un planning de réalisation jusqu'en 2023. Il appartiendra naturellement aux communes d'assumer également leurs responsabilités pour faciliter l'accès aux bus.

S'agissant de Givisiez, le présent décret contient un montant de l'ordre de 600 000 francs pour des études. Nous savons qu'à Givisiez, il y a des travaux importants qui sont prévus, que ce soit au niveau de la construction d'une nouvelle route, du déplacement de la gare ou de l'assainissement du passage à niveau. Il est difficile de fixer un calendrier précis, mais c'est probablement à l'horizon de 2017 que ces travaux seront définitivement réalisés.

S'agissant d'Estavayer-le-Lac, il appartient effectivement aux CFF d'assainir le quai, de le rendre conforme à la législation fédérale dans le délai imparti, au maximum 2023. Mais, naturellement, nous espérons que ces assainissements interviendront le plus tôt possible.

Au député Bruno Fasel qui intervient au sujet des travaux prévus sur Flamatt, un montant de 782 000 francs est également prévu à ce titre. Je le renvoie en page 11 du rapport, qui donne le détail de ces travaux.

Au député Page, je précise également que l'assainissement des passages à niveau se poursuit à une cadence, je dirais, grand V, dans le canton puisque, à l'époque, il y avait plus de 450 passages à niveau à assainir. A ce jour, il en reste un peu plus d'une cinquantaine. Nous avons bon espoir de le faire d'ici à fin 2014, sous réserve naturellement des obtentions des autorisations nécessaires, puisqu'il y a parfois des recours. C'est une responsabilité première des compagnies d'exploitation d'effectuer ces travaux, en particulier pour les TPF dans le canton de Fribourg. C'est un souci constant. On ne peut que regretter très amèrement le drame qui vient de survenir dans la commune de Neirivue et partager naturellement la peine de cette famille. Sous l'angle plus juridique, il est vrai que le passage en question était considéré par l'Office fédéral des transports comme un passage assaini, répondant aux normes de sécurité. Néanmoins, j'ai eu un contact avec le directeur des TPF. Les TPF vont faire une analyse complémentaire de ce passage, savoir s'il y a lieu de le maintenir ou de le supprimer, respectivement de faire un passage sous-voies. Une étude est donc lancée par les TPF à ce sujet avant même, je dirais, la fin de l'enquête sur le plan fédéral.

Voilà, M. le Président, les informations complémentaires que je pouvais apporter.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

Le rapporteur. Cet article nous précise que les premiers crédits sont inscrits au budget 2013 déjà du Service de la mobilité.

> Adopté.

ART. 3

> Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Il n'y a pas de référendum financier possible. En effet, l'Administration des finances estime qu'il s'agit d'une dépense liée.

Le Commissaire. Je confirme cette précision.

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Laper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR,

UDC/SVP), Sigger (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 94.

Projet de décret N° 58

relatif à l'acquisition d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle¹

Rapporteur: Jacques Vial (PDC/CVP, SC).

Commissaire: Maurice Ropraz, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Tout d'abord, je précise que je n'ai strictement aucun lien d'intérêt avec les entreprises, les auteurs du projet et toutes les personnes intervenant sur cet objet.

L'achat d'un immeuble n'est jamais un acte anodin, que ce soit sur le plan privé ou pour l'Etat. Il engage à moyen, voire à long terme. Actuellement, la Préfecture de la Gruyère, le Tribunal de la Gruyère, ainsi que la police, flanqués de la prison, sont opérationnels dans l'enceinte du château de Bulle, mais ils sont à l'étroit. De nombreux autres services occupent des locaux disparates loués dans la ville de Bulle. Le Service des bâtiments a étudié diverses variantes de transformation du château, mais aucune n'a débouché sur une solution satisfaisante, soit en raison de l'exiguïté des lieux, soit à cause des exigences des biens culturels, soit que l'Office du tourisme désirait, à juste titre d'ailleurs, valoriser le site. Parallèlement, l'architecte cantonal, que je salue dans cette salle, maintient les contacts avec les différents offices immobiliers du district, afin de connaître les objets en concordance avec les besoins de l'Etat. Un seul objet présentait les caractéristiques voulues, soit une situation près du centre, accessible facilement par les transports publics et les véhicules privés, présentant des surfaces suffisantes pour regrouper plusieurs services. Ce bâtiment de la route de Riaz, en début de construction du gros œuvre, avait en plus l'avantage de permettre l'étude de l'aménagement complet de l'intérieur, ce qui fut mené par l'architecte auteur du projet. Cette opportunité, car c'en est une, permettra l'installation au rez-de-chaussée et au sous-sol, avec un parking sécurisé, de la police. Aux niveaux 1 et 2, il y aura le Tribunal de la Gruyère, qui vient d'engager un quatrième juge et qui bénéficiera de deux salles d'audience. Au niveau 3, c'est la Justice de paix et l'Office des poursuites qui s'installeront.

Au niveau technique, le bâtiment correspond à toutes les normes actuellement en vigueur relatives au parasismique, à l'isolation thermique et phonique, aux installations techniques et de ventilation. Le chauffage, lui, est assuré par la centrale de chauffe de la ville de Bulle, située à la scierie Despont.

¹ Message pp. 830ss.

Au niveau opérationnel, par souci de complémentarité d'usage, des places de parc seront louées aux promoteurs et la police bénéficiera d'un parking sécurisé au sous-sol, avec quelques cellules de dégrèvement.

Quel avenir pour le château? En cas d'acceptation du décret, la Préfecture pourra rester au château, qui accueillera également le Service social et le Registre foncier. La société de développement de Bulle se réjouit d'un accès au donjon assuré.

Concernant le coût, la commission, confortée par quelques comparaisons locales, confirme que le prix de 4000 francs le mètre carré n'est pas usurpé et propose donc au Grand Conseil de voter le crédit total de 17 353 000 francs dont 16 millions pour le bâtiment et 1 353 000 pour le mobilier et l'informatique.

En conclusion, même si le processus d'acquisition n'a pas été suivi selon le modèle ultra-traditionnel de l'Etat, la commission a apprécié la souplesse du Conseil d'Etat pour profiter de cette opportunité, qui ne se serait pas présentée deux fois. Elle souhaite que ces nouvelles installations soient bénéfiques pour la population de la Gruyère et que des centralisations pareilles trouvent également leur écho dans d'autres districts tels que la Broye.

La commission, à l'unanimité, vous recommande d'accepter ce décret.

Le Commissaire. Je remercie le rapporteur et la commission pour l'intérêt manifesté à l'étude de ce dossier et pour le soutien à la proposition du Conseil d'Etat. Effectivement, avec l'acquisition de cet immeuble à la route de Riaz à Bulle, le Gouvernement entend renforcer sa politique immobilière active, qui vise finalement à une diminution des locations, par l'acquisition de nouvelles surfaces qui doivent répondre naturellement aux besoins croissants en locaux administratifs, en particulier dans le sud du canton. C'est aussi une forme de mise en œuvre de cette tendance à vouloir favoriser l'installation d'un guichet unique par district. A ce titre, le Conseil d'Etat vient de créer dernièrement un comité de pilotage qui a pour vocation de créer les contacts nécessaires avec l'ensemble des districts, notamment des préfectures, pour essayer de mettre en œuvre cette politique active. S'agissant du présent projet, il vous a été très bien décrit par le rapporteur. Je préciserais que les besoins ont été validés d'une part par le Directeur de la sécurité et de la justice puisque de lui dépendent notamment les entités qui seront installées dans les nouveaux locaux, mais également par la Commission permanente d'examen des projets immobiliers de l'Etat. Donc, l'Etat a effectivement eu la possibilité de saisir une opportunité sur un immeuble qui est idéalement situé à l'entrée de la ville de Bulle, en bonne liaison avec les transports publics. Nous pourrions offrir aussi des conditions de travail améliorées pour en particulier la Police cantonale, pour le Tribunal de la Gruyère, pour la Justice de paix qui a fait l'objet de soucis dans ce premium hier par rapport à ses conditions de travail et également pour l'Office des poursuites. Il est vrai que par la suite des travaux complémentaires devront être réalisés au château de Bulle pour améliorer les conditions d'accueil, en particulier pour les personnes handicapées, améliorer les

conditions de fonctionnement aussi pour la Préfecture, qui reste naturellement au château, mais aussi pour les prochains services qui pourront peut-être y être installés, en particulier l'Etat civil, qui dispose actuellement déjà dans le château d'une salle pour la célébration des mariages civils.

Le Conseil d'Etat est convaincu que cette opportunité doit être saisie, ce d'autant plus que nous faisons l'objet de demandes de surfaces supplémentaires actuellement, pour répondre aux besoins en particulier de la police et du tribunal. Si nous ne saisissons pas cette opportunité, nous devrions trouver ailleurs à Bulle une alternative et ça n'est pas simple. Ou alors, ce serait le comble, nous nous verrions peut-être contraints de louer au promoteur cet immeuble alors même que nous sommes convaincus qu'il est préférable, notamment financièrement, d'en devenir propriétaire.

C'est pour ces raisons que je vous invite à entrer en matière sur ce projet.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a également analysé ce projet de décret sous l'angle financier et c'est par 12 voix, sans opposition ni abstention, que ses membres vous recommandent de soutenir ce projet.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le projet de décret N° 58 donne à l'Etat et à ses services l'opportunité d'acquérir, semble-t-il, un bâtiment high-tech pouvant pleinement répondre à la sur-occupation et à l'engorgement du carré savoyard qu'est le château de Bulle. Lorsque l'on sait que dans ce chef-lieu, le prix au m² avoisine les 5000 francs, nous pouvons donc être satisfaits des 3939 francs annoncés pour cet achat. Nous le savons tous, le château de Romont et celui de Châtel abritent aussi certains services de l'Etat. Au vu de leur configuration, n'y aurait-il pas lieu de réfléchir aussi à leur futur réaménagement et d'effectuer ainsi une analyse globale pour les trois districts du sud, à l'instar de ce qui se passe au niveau de notre Police cantonale qui, elle, a compris l'efficacité d'un positionnement efficace à Vaulruz? M. le Commissaire du Gouvernement nous a avisés que l'on mettait en place, semble-t-il à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, une commission de pilotage qui allait procéder à une analyse des besoins. Dès lors, pourrions-nous maintenant imaginer que les tribunaux des districts pour le sud puissent se retrouver sous un même toit dans un endroit facile d'accès, avec toutes les commodités que nous offre ce bâtiment de Bulle que nous allons certainement acquérir? L'achat proposé aujourd'hui se présente à nous sous la forme d'acquisition en propriété par étages, donc une chance. N'y a-t-il pas ici une opportunité à saisir? On est toujours plus malin après, comme disait un vieux syndic, mais lorsque l'on sait avant, il n'y a plus rien à sortir du tiroir des excuses. Le groupe Alliance centre gauche, quant à lui, acceptera cet achat.

Morand Patrice (PCD/CVP, GR). Les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutiendront sans réserve l'acquisition d'un immeuble de bureaux sis à la route de Riaz à Bulle, pour le prix de 16 millions de francs plus 1,3 million pour l'équipement intérieur. Cette opération

immobilière permettra au Tribunal de la Gruyère, à la gendarmerie, à la Justice de paix et à l'Office des poursuites de travailler sous le même toit. Ceci permettra de nombreuses synergies et contacts entre ces services de l'Etat. Ces services étaient, comme cela a déjà été dit, répartis à plusieurs endroits de la ville de Bulle et dans différents locaux loués. L'accès pourra se faire facilement par les transports publics (Mobul) ou par l'entrée nord de la ville de Bulle. A titre personnel et en tant que Bullois, je me réjouis de voir s'appliquer le nouveau règlement communal des constructions obligeant tout projet de construction de surfaces de vente, et il y en a un voisin de l'immeuble en question, à mettre à disposition une surface équivalente en bureaux ou en habitations. Cette façon de faire contribue ainsi à diminuer le mitage ou le gaspillage du territoire. C'est donc grâce à cette opportunité que ces surfaces administratives ont pu être construites.

Toujours à titre personnel, je regrette quand même que l'Etat n'ait pas voulu ou pas pu insister pour acquérir quelques places de parc. Par cette opération, nous avons l'occasion d'offrir aux utilisateurs gruériens des tribunaux notamment, une bâtisse moderne, lumineuse, facilement accessible et nous en sommes très heureux.

Donc, les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique félicitent le Conseil d'Etat pour cette initiative.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a étudié avec intérêt le message N° 58 du Conseil d'Etat accompagnant le projet de décret en question. Nous saluons ce projet permettant de pallier le manque de place évoqué par le Tribunal de la Gruyère et la Police cantonale.

Le château de Bulle ne peut plus répondre aux besoins en locaux de ses services, d'une part, elle ne remplit pas les exigences liées à l'accès des bâtiments publics par les personnes à mobilité réduite, d'autre part.

Ce nouveau bâtiment a l'avantage de permettre aussi le regroupement sous un seul toit de l'Office des poursuites et de la Justice de paix, avec une économie substantielle en termes de location. Sa conception satisfait aux besoins des différents services concernés. Sa situation, à proximité d'un arrêt de bus Mobul et à quelques minutes de l'accès autoroutier, représente un avantage, tant pour les utilisateurs de ces services que pour leur personnel et les interventions d'urgence de la Police.

Cependant, nous regrettons que l'Etat n'acquière pas quelques places de parc, car, à terme, les locations de ces places vont coûter très cher à l'Etat et ces places auraient pu être mises à disposition de tiers le week-end en cas de nécessité. Nous avons constaté que le promoteur immobilier avait pris l'initiative d'élaborer ce projet à l'intention de l'Etat et le groupe socialiste n'aimerait pas que cela devienne une règle.

C'est avec ces remarques que le groupe socialiste accepte ce décret et vous encourage à en faire de même.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la politique de l'Etat d'ache-

ter plutôt que de louer des bâtiments administratifs. Acquérir et investir dans l'immobilier, c'est bien. Gérer le parc immobilier existant, c'est mieux. J'en veux pour exemple, à titre personnel, le restaurant de la Croix-Blanche à Marsens, propriété de l'Etat de Fribourg, qui est fermé, ainsi que son appartement, depuis près de 4 ans. M. le Commissaire, avez-vous un inventaire précis du parc immobilier propriété de l'Etat ainsi que de son taux d'occupation? Car, avec ce projet de décret, on va voter 17 millions et d'un autre côté il y a un manque à gagner non négligeable pour cause d'immeubles désespérément vides.

Avec ces considérations le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité cette acquisition à Bulle.

Schopfer Christian (PLR/FDP, LA). Ich habe keine Interessenbindung zum Erwerb dieser Liegenschaft in Bulle zu deklarieren. Da in der heutigen Situation noch viele Räumlichkeiten gemietet werden, könnten mit dem Erwerb dieser Liegenschaft viele wichtige Institutionen unter einem Dach vereint werden, wie die Kantonspolizei, das Bezirksgericht, das Friedensgericht sowie das Betriebsamt.

Der Preis für die Liegenschaft in der Höhe von 16 Millionen Franken ist für die Region marktüblich. Dies ergibt einen verbauten Quadratmeterpreis von unter 4000 Franken. Die Liegenschaft an der Route de Riaz in Bulle ist sowohl mit den öffentlichen Verkehrsmitteln als auch mit dem Auto gut erreichbar. Für den Erwerb von Mobiliar und Informatik ist ein Betrag von 1,351 Millionen Franken vorgesehen.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich einstimmig für den Erwerb dieser Liegenschaft an der Route de Riaz in Bulle ausgesprochen.

Le Rapporteur. J'aimerais tout d'abord remercier tous les intervenants qui ont parlé en faveur de ce décret et qui sont favorables à l'entrée en matière.

J'ai une seule réponse à donner à M^{me} Pythoud concernant les places de parc et je pense que M. le Commissaire complètera. Le fait que les places de parc ne sont pas achetées mais louées est un principe qui est utilisé surtout ici par complémentarité d'usage; autrement dit, la nuit, les places de parc peuvent être utilisées par des occupants autres que ceux du Tribunal et cela permet ainsi de les utiliser pratiquement 24h/24. On utilise le même principe au bâtiment des Augustins à Fribourg, qui sera bientôt ouvert au Tribunal.

Pour les autres questions, je passerai la parole à M. le Commissaire.

Le Commissaire. Je remercie l'ensemble des intervenants pour le soutien apporté à ce projet. Quelques réponses aux problèmes soulevés de manière plus particulière. Pour rappeler, tout d'abord, qu'au château de Châtel-St-Denis, des travaux ont été réalisés sur plusieurs années maintenant. Je prends note de la proposition sarinoise de fusionner les Tribunaux du sud. Il appartiendra au Directeur de la sécurité et de la justice de faire des réflexions sur cette proposition. J'observe que le comité de pilotage, mis en place également par l'Etat maintenant, devra naturellement explorer toutes

les pistes avec les partenaires, en particulier les préfets pour essayer d'avoir une gestion efficiente des propriétés de l'Etat.

La problématique des places de parc a déjà été développée par le rapporteur. Effectivement, il y a possibilité de mettre en place une complémentarité d'usage, une utilisation en pool, qui devrait être de nature à faire baisser également le prix des locations.

Sous l'angle des marchés publics, il a donc été expliqué que l'Etat saisit une opportunité qui se présente sur le marché. A ce jour, aucun acte notarié, acte de vente ou promesse de vente n'a été passé avec les promoteurs, qui ont pris le risque de cette promotion immobilière, mais qui auraient d'autres alternatives que de vendre à l'Etat. Si l'Etat ne se portait pas acquéreur, le promoteur pourrait céder cet objet à un tiers. Il ne dépend donc que de l'Etat de vouloir maintenant acheter cet objet, qui ne sera payé d'ailleurs que lors de la prise de possession en 2014.

Sous l'angle des marchés publics, nous disposons également d'un avis de droit de manière générale sur l'acquisition par l'Etat de propriétés immobilières et la situation est parfaitement conforme. L'Etat ne peut pas mettre, en l'occurrence, en concurrence d'autres promoteurs sur ce site, car il n'a lui-même ni la propriété du terrain ni le mandat de valorisation de l'ensemble du projet. L'Etat ne peut qu'acquérir en particulier des surfaces en PPE en négociant le prix avec le promoteur, et je vous assure que cela a été fait dans le cas d'espèces. On se trouve finalement en présence d'un objet unique sans solution de remplacement.

Au député Frossard, je précise naturellement que le Service des bâtiments dispose d'un inventaire des biens propriétés de l'Etat de Fribourg.

S'agissant de la situation à Marsens, il y a des réflexions qui sont en cours entre la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Comme vous le savez, il y a, en principe, nécessité que l'HFR reprenne un certain nombre de propriétés existant sur la commune de Marsens. D'autres, au contraire, devront être sorties du paquet et revenir sur le marché. L'Etat décidera s'il veut rester propriétaire de ces objets ou s'en séparer. Des études sont actuellement en cours à ce sujet.

En conclusion, je vous remercie d'apporter votre soutien à l'acquisition de cette propriété, qui permettra d'améliorer le service à la population du district de la Gruyère.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article 1, nous demandons uniquement à l'Etat de contrôler que l'article 1120 soit bien le nouvel article et non pas l'ancien article non divisé.

Le Commissaire. Je précise naturellement que la PPE n'est formellement pas constituée à ce jour et que les dispositions seront prises le moment venu dans le cadre de l'acte notarié, qui n'a pas encore été requis.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. A l'article 2, je tiens à préciser que le montant estimé de 1 353 000 francs pour le mobilier et les équipements informatiques est un montant maximum. La variation sera en dessous de ce montant-là.

Le Commissaire. Cette précision est confirmée.

- > Adopté.

ART. 3 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lamberlet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mau-

ron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 91.

Rapport N° 57 sur le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la route d'évitement Bulle–La Tour-de-Trême H189¹

Discussion

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Mit diesem Bericht wird eine trübe, alte Suppe vermutlich offiziell ein letztes Mal aufgewärmt und wir wollen auch nicht weiter darin rühren. Wir wissen ja aus dem Untersuchungsbericht, dass Verantwortliche in der Aufsicht am Anfang zu wenig aufmerksam, zu wenig kommunikativ und zu wenig transparent usw. waren. Die Tatsache ist, dass der hier in den Sand gesetzte Betrag mindestens den Bau von einem Dutzend dringend benötigten Kreiseln oder die Realisierung von vier kürzeren Umfahrungsstrassen in anderen Regionen erlaubt hätte. Auch ist es kein Geheimnis, dass in der selben Zeit bei anderen Fragestellungen bezüglich Strassenplanung – höflich gesagt – nicht sehr ehrliche und offene Antworten gegeben wurden.

Es bleibt zu hoffen, dass aus der Affäre H189 die Lehren gezogen wurden und dass heute offen kommuniziert wird und Fragen an die heute Verantwortlichen vom Amt für Mobilität komplett, korrekt und ehrlich beantwortet werden.

Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion Kenntnis vom Bericht Nr. 57.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Wir haben in der Fraktion den Bericht zur H189 mit Mehrkosten von 94,2 Millionen Franken zur Kenntnis genommen und danken dem Staatsrat für den Schlussbericht und die Erfahrungslehren – die Erfahrungslehren möchte ich hier unterstreichen.

Wo gearbeitet wird, passieren auch Fehler, aber nur einmal. Leider sind solche Fehler in der H189 zum Teil mehrmals passiert: keine seriöse Abklärung des Landerwerbs und der Güterzusammenlegung zu Beginn, keine Detailabklärungen bei Ausbau, Materialkosten, Umwelt. Aus Sicherheitsgründen mussten zusätzliche Massnahmen getroffen werden. Im

gleichen Kapitel ist auch die Elektromechanik im Tiefbau zu erwähnen. Aus all diesen nachlässigen Planungsgründen mussten verschiedene Projektanpassungen vorgenommen werden, die ebenfalls mit Kosten verbunden waren, wobei in diesem Fall die Honorare entsprechend ausgefallen sind.

Für uns wären während der Bauphase die nötige Infrastruktur und Transparenz nötig gewesen, welche jedoch fehlten.

Welche Lehren ziehen wir daraus und wie beziehen wir diese in die grossen Projekte wie zum Beispiel La Poya oder die Umfahrungsstrasse Düringen ein? Die Finanzierung der Projekte, die Ausarbeitung der Bauprojekte, die Baubewilligungen und Ausschreibungen der wichtigen Lose, die Ausführungen der Bauarbeiten, die Risikoanalyse und die ständige Transparenz und Kommunikation.

Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion den Schlussbericht Nr. 57 zur Kenntnis und dankt dem Staatsrat.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, je remercie et je félicite le Conseil d'Etat de nous soumettre ce rapport. Il était effectivement très important que le Conseil d'Etat nous soumette un rapport qui ferme, finalement, la boucle de toutes les questions, les problèmes que nous avons eus l'occasion de discuter déjà au sujet de cette H189, route de contournement de Bulle.

Nous constatons que, sur le plan financier, la couverture financière demandée en deuxième phase couvre amplement le coût des travaux, puisque qu'elle dépasse d'un ordre de grandeur de 6 millions de francs le coût des travaux. Ce que nous relevons dans le cadre de ce chantier est finalement que le montant de départ était insuffisant, ce qui a déjà été dit à l'époque par la Commission des finances et de gestion qui était responsable d'analyser ce dossier. Ce montant insuffisant était dû, à mon avis personnel, à un projet qui manquait de maturité, qui révélait certains manquements et en aucune façon il s'est agi de coûts supérieurs. Par exemple, les entreprises ont maintenu leurs coûts, il n'y a pas eu de grande augmentation à ce niveau-là. Par contre, il y a eu des problèmes au niveau du projet.

Aujourd'hui, ce que nous constatons aussi, c'est que nous avons fortement répondu à la demande en mobilité dans cette région de Bulle et que ces infrastructures correspondent parfaitement à l'attente de cette région. Cela a déjà été relevé tout à l'heure, il faut féliciter le Conseil d'Etat, qui tire des leçons de ce chantier. Personnellement, je donnerais la position suivante sur les deux axes proposés:

1. Tout d'abord l'entreprise totale: si personnellement je suis très favorable au principe de l'entreprise totale, je le suis lorsque l'on arrive parfaitement à définir un axe de A à B, à définir parfaitement ce que l'on veut. Dans le cadre routier, cela devient beaucoup plus difficile, car en général, il y a des discussions qui prennent des années voire des dizaines d'années avec des voisins, des communautés. Il est assez difficile de prévoir l'entreprise totale dans ce genre de chantier. Certes, on constate que, sur le chantier qui est en train de se dérouler entre Vaulruz

¹ Rapport pp. 874ss.

et Romont, c'est une bonne solution pour l'Etat. Mais j'appellerais plutôt cette entreprise un prix forfaitaire qu'une entreprise totale. La liberté de manœuvre des entreprises était fortement limitée. Sur le plan purement financier, demander une entreprise totale est peut-être un non-sens économique du fait que d'une part, le canton a investi énormément d'argent pour enrichir le projet, pour le faire avancer, d'autre part, on demande à une série de concurrents, cinq, six, sept à dix, des travaux extrêmement importants. Si on additionne tous les coûts économiques pour la société, ils deviennent énormes. Je me pose vraiment la question si, pour ce genre de projet, cela est intéressant sur le plan global.

2. L'autre axe, qui a aussi déjà été annoncé par le M. le Commissaire, est la maturité des projets mis en soumission. Personnellement, j'ai de grands doutes sur cette façon de faire. Dans certains cas oui; je viens d'avoir un entretien avec l'Ingénieur cantonal qui nous a montré que dans certains cas effectivement, c'était important de le faire, mais pour de très grands projets, je n'y crois pas. Il faut savoir que l'Etat prend un risque énorme au niveau des études; 5 à 10% de risque au cas où la population n'accepterait pas cette manière de faire. Je suis un partisan du fait que nous devons avoir des patrons au niveau du SPC, des patrons de projets, qui connaissent bien le domaine, qui peuvent s'appuyer sur des bureaux d'ingénieurs compétents en la matière. C'est beaucoup plus au niveau de la formation de ces bureaux d'ingénieurs que j'investirais plutôt que d'aller vraiment jusqu'au bout du processus des mises en soumission.

Enfin, pour finir, une soumission établie par un ingénieur et soumise à des entrepreneurs ne donnera jamais le bon prix si le projet n'est pas bon. Un entrepreneur ne va pas soumissionner des chapitres qui auraient été oubliés dans la soumission. C'est pourquoi je me pose beaucoup de questions sur cette façon de faire, mais il faut aussi attendre pour voir et ensuite vous en tirerez certainement les conclusions.

Roubaty François (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêt: je travaille à la maintenance des routes nationales. Le groupe socialiste a analysé le rapport et le décompte final de la route de contournement de Bulle. Nous remercions le Conseil d'Etat d'avoir estimé les travaux restants et plus particulièrement ceux prévus pour terminer le remaniement parcellaire. Cette démarche permet au canton de recevoir chaque année plusieurs millions de la Confédération pour la maintenance et l'entretien de la H189. Seul bémol, le coût final: 289 197 255 francs, soit 18.8% de plus que le crédit demandé lors de la votation de juin 2001. Le groupe socialiste demande au Conseil d'Etat de présenter, à l'avenir, des projets plus aboutis reflétant des coûts plus près de la réalité.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat relatif au décompte final de la H189.

Cette réalisation a fait couler beaucoup d'encre et le résultat présenté aujourd'hui est sans commune mesure avec la polémique médiatique de l'époque. On constate qu'il vaut mieux parfois attendre la fin d'un projet pour en tirer des enseigne-

ments. Même si les surcoûts doivent être évités avec une organisation rigoureuse et un suivi précis et ne sont, en soi, pas admissibles, la facture finale présente une augmentation de 18% par rapport au crédit d'engagement voté en 2000. Ces résultats sont le fruit d'importantes négociations entreprises par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions avec la Confédération, qui a passé en revue pas moins de 3400 factures. Il ne semble pas inutile de rappeler que sur les 289 197 255 francs investis dans ce chantier, le canton a pris en charge 94 788 000 francs, soit le 30% d'un ouvrage important dont l'utilité n'est plus à prouver en Gruyère.

Deuxième bonne surprise: la gestion des matériaux, pour laquelle un surcoût de 4 300 000 francs par rapport à une solution sans valorisation avait été annoncée. Elle se révèle finalement être plus avantageuse de 2 000 000 francs, même si l'on pouvait attendre une économie supérieure avec cette variante.

Finalement cette réalisation permet de mettre le doigt sur un certain nombre de problèmes qui doivent trouver des solutions pour éviter absolument qu'une telle situation se reproduise.

Les points suivants nous semblent importants mais appellent, néanmoins, quelques remarques:

- > Soumettre au vote populaire des projets plus mûrs établis sur la base de soumissions, c'est bien. Mais ne perdons pas de vue que cela va impliquer une prolongation des délais des études avant un vote populaire et des coûts à prendre en charge en cas de refus du projet en votation.
- > Mettre les moyens à disposition à l'interne de l'Etat. Oui, mais on appréciera cette remarque à l'une des mesures structurelles et du gel de nouveaux postes.
- > Eviter l'attribution de mandats pluridisciplinaires à des groupements d'ingénieurs disparates. Oui, mais cela risque aussi de créer des difficultés, car il n'est pas sûr que dans le canton de Fribourg nous disposions de bureaux suffisamment importants qui pourraient se voir attribuer de tels mandats; et nous risquons aussi de voir attribuer ces mandats à de grands bureaux situés dans d'autres cantons.
- > Utiliser le modèle d'entreprise totale qui permet de limiter les risques financiers pour la collectivité publique en les transférant aux entreprises à l'exemple de ce qui a été fait pour la route Romont-Vaulruz. Pas sûr que les entreprises soient enchantées par cette solution en fonction de leurs expériences pour de tels ouvrages.

Avec cette réalisation unanimement saluée, tant par les nombreux usagers privés que par l'économie de la région, le Conseil d'Etat semble avoir tiré des enseignements. Néanmoins, ne nous voilons pas la face, car même avec une bonne organisation, il y a toujours des impondérables dans de tels chantiers que l'on ne peut pas parfaitement maîtriser, notamment en raison des offres qui peuvent varier en fonction de la conjoncture.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical prend acte du rapport.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis directeur d'une association dont les membres ont réalisé une partie des travaux que nous examinons aujourd'hui.

Vous avez probablement tous raison, on doit être meilleurs, encore plus professionnels dans tout ce que nous faisons dans l'approche et la réalisation des projets. Je crois que dans cette salle il n'y a pas beaucoup de gens qui sont conscients des difficultés à affronter pour mettre au point ce genre de projet, de la complexité des intervenants. Si cela était aussi facile, je peux vous assurer qu'il n'y aurait jamais de dépassements. J'invite chacun d'entre vous à faire un exercice: vous décidez d'acheter quelque chose de l'ordre de grandeur de 100 francs. Vous verrez, dans le magasin, que cela coûte 118 francs, mais vous l'achèterez quand même.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants pour l'analyse qu'ils ont faite du rapport N° 57 concernant le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la H189. Je ne veux pas m'étendre sur tous les aspects indiqués dans le rapport, ainsi que sur toutes les démarches et expertises réalisées. Je ne veux pas non plus refaire les débats qui ont déjà eu lieu ici en 2007 et 2009.

On l'a dit, les coûts finaux des travaux se montent à 289 millions de francs. Grâce à la contribution fédérale au titre des routes principales suisses subventionnées, le montant net à la charge de l'Etat est inférieur à 95 millions de francs. La Confédération a finalement accepté de subventionner davantage que prévu. Après discussion de près de 3400 factures.

Comme l'indique le rapport, suite à une analyse approfondie de toutes les pièces, il ressort finalement que le choix de valoriser les matériaux d'excavation sur place s'est avéré une décision plutôt positive sous l'angle environnemental, mais aussi financier. Je tiens à rappeler que les travaux ne sont pas encore totalement terminés, puisqu'à côté des tâches normales subséquentes à la fin des travaux, tels que suivis de garantie, archivages des dossiers et travaux de finitions, les travaux de remaniements parcellaires vont se poursuivre jusqu'en 2016–2017.

Toutes les mesures d'accompagnement du ressort de la ville de Bulle, qui permettront d'atteindre pleinement les objectifs de la route de contournement, n'ont pas pu être réalisées dans le délai fixé par le plan directeur partiel des transports. Il s'agit notamment des mesures d'accompagnement liées à la modération du trafic dont la réalisation incombe à la ville de Bulle et qui se sont heurtées à des problèmes de financement et de coordination des travaux. Toutefois, une planification de la réalisation de toutes les mesures restantes s'étalant jusqu'en 2021 est tenue à jour par le groupe de suivi ad hoc piloté par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Les coûts annuels d'exploitation de la route de contournement de Bulle, de l'ordre de 510 000 francs, sont couverts par le Fonds cantonal pour les routes principales suisses sises

sur le territoire fribourgeois, créé en 2009 suite à l'entrée en vigueur de la RPT.

Les équipements électromécaniques, vous le savez, ont une durée de vie d'environ 10 ans. Leur renouvellement en 2020, de l'ordre de 5 à 7 millions de francs, seront également financés par le fonds précité. Les principaux enseignements que l'Etat tire de ce grand chantier ont été évoqués à plusieurs reprises ce matin, je ne vais pas les citer à nouveau.

Ces enseignements, dans toute la mesure du possible, ont été appliqués pour le projet en cours d'élaboration de la route de contournement de Düringen. Ces enseignements n'ont pas pu être tous tirés pour le projet Poya qui était déjà voté avant l'apparition des soucis financiers de la H189 en automne 2007.

Ce qu'il faut retenir finalement c'est que la route de contournement de Bulle a coûté 289 millions de francs, 15 millions de francs de moins qu'estimé en 2008 lors de la demande de crédit additionnel. La facture finale dépasse de 18.8% le montant voté par le peuple, mais ce décompte final a été accepté largement fin 2012 par l'Office fédéral des routes. Dépassement à retenir: 18.8%, non pas 50% ou 100% comme l'on a pu parfois le lire ou l'entendre.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport intermédiaire de la commission d'enquête parlementaire sur les surcoûts du pont de la Poya¹

Discussion

Girard Raoul (PS/SP, GR). Lors de sa session de juin 2012, le Grand Conseil a institué une commission d'enquête parlementaire (CEP) concernant les surcoûts du projet du pont de la Poya. Par décret, le Grand Conseil demandait à cette CEP de lui fournir un rapport intermédiaire dans le délai d'une année. C'est dans ce cadre que j'ai le plaisir de vous rendre ce rapport.

Je me dois en préambule de vous rappeler qu'une commission d'enquête est entourée d'un cadre légal bien précis. Notre loi sur le Grand Conseil précise ce cadre. Toutefois, en ce qui concerne l'organisation du travail de la commission d'enquête, c'est-à-dire l'établissement des faits, l'administration des preuves, la récusation et les mesures provisionnelles, c'est le code de procédure et de juridiction administrative qui s'applique. D'un point de vue légal, je souhaite souligner ici qu'une commission d'enquête est tenue à un degré de secret de fonction élevé. Depuis le début de l'enquête, les membres de la commission d'enquête se sont fait un devoir de respecter ce secret de fonction. En conséquence et tant que l'enquête ne sera pas aboutie, la CEP ne divulguera pas d'éléments pouvant faire croire à des conclusions. Ce rapport intermédiaire

¹ Rapport pp. 918ss.

a donc comme but de vous décrire ce matin l'organisation et les travaux de la CEP du 15 juin 2012 à ce jour.

Je commencerai par vous décrire l'organisation de la commission lors des deux premières phases de l'enquête. Tout d'abord, la commission a travaillé de manière systématique à l'établissement des faits de ce projet conséquent. Avec l'aide d'un secrétaire greffier, la CEP a réalisé cette étape en travaillant à un rythme soutenu, soit en plénum la plupart du temps, soit en sous-commission durant quelques mois. Cette étape peut bien sûr vous apparaître comme relativement longue, mais il en était ainsi si l'on imagine le nombre de documents que nous avons dû traiter. Pour vous donner une fourchette, nous évaluons le volume de ces documents comme s'approchant des 50 000 pages. Aujourd'hui, suite à ce travail minutieux, la CEP a débuté ses auditions. Elle est dorénavant appuyée d'un juriste et d'un ingénieur conseil. Ces auditions ont pour but de confronter les faits que nous avons décelés avec les protagonistes de ce projet. Elle permet aussi de répondre à quelques interrogations que l'on peut encore avoir à ce stade.

Sans pouvoir en l'état préciser d'aucune manière les axes du rapport final de cette enquête parlementaire, il nous apparaît tout de même important de présenter ici certains sujets qui ont mobilisé les recherches de la commission. Ces sujets analysés répondent au décret de juin 2012 qui demandent notamment à la CEP de clarifier la situation globale de ce dossier, notamment l'évolution des coûts liée au dépassement de crédit connu à ce jour, d'apprécier les choix opérés, d'analyser la question des éléments naturels, d'évaluer les processus de travail et de décision ainsi que l'organisation interne du projet; et finalement de déterminer les éventuels manquements et leurs auteurs. Notre travail s'est donc dirigé sur une étude par lots du projet, sur une analyse de la géologie des lieux et sur une analyse de l'organisation même du projet. Nous avons également fait des recherches sur la genèse du projet et le montant initial annoncé à la Confédération, montant qui diffère sensiblement du montant voté par le peuple fribourgeois.

Finalement, notre commission traite également des études et de la préparation des deux crédits successifs concernant ce projet. Vous le savez, un premier crédit a été demandé en 2006, le crédit voté par la population de ce canton, et un crédit complémentaire voté uniquement par ce Parlement en février 2010. Toutes ces informations aident à comprendre que la CEP a mis en place une méthode précise, elle s'y tient et s'y tiendra.

J'aimerais encore apporter une information qui n'est pas présente dans notre rapport intermédiaire écrit. Cette information concerne les coûts engendrés par notre commission. Nous enquêtons sur des coûts, il est donc normal que, de notre côté, nous puissions être totalement transparents. A ce jour, à la fin de la première phase, donc avant la phase d'audition, les coûts se montent à moins de 140 milles francs. A titre de comparaison, les coûts occasionnés par les travaux de la Commission des finances et de gestion pour le rapport concernant la H189 avaient atteint au final 275 000 francs. Je vous donne cette information pour vous dire que nous

envisageons des coûts totaux comparables à ceux connus lors d'autres exercices se rapprochant du nôtre. Naturellement, la durée de nos travaux aura une incidence sur ce chiffre, mais la CEP va continuer son travail avec rigueur et précision. Suite aux auditions qu'elle effectue avant la pause estivale, elle fera le point sur les éléments qui pourraient encore lui manquer ou qui mériteraient des développements ou des précisions. Il est impossible de présenter une date définitive pour la remise du rapport final au Grand Conseil. Cependant, la CEP souhaite clore son enquête durant le deuxième semestre de cette année. Elle mettra tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

Vous me permettrez encore ici de remercier mes collègues de la commission. Nous avons travaillé à un rythme soutenu pendant de nombreux mois. Sans les efforts de chacun et une très bonne ambiance de travail, l'exercice aurait pu comporter bien d'autres difficultés. Il n'en est rien pour l'instant et je souhaite le mettre en évidence ce matin.

Finalement, nous traiterons tout à l'heure, après cet objet, du rapport N° 40 du Conseil d'Etat. Nous avons pris connaissance de ce rapport et constaté que certaines réponses sont en attente de notre rapport final. En l'état, la CEP ne s'exprimera pas sur ce rapport N° 40, mais peut assurer ce Grand Conseil qu'elle rendra en son temps les réponses attendues.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Quelle fut ma surprise et ma totale déception de découvrir ce rapport intermédiaire si maigre, vide et sans consistance. En février 2013, la CEP demandait au Bureau de déplacer le traitement du postulat N° 40 en juin 2013. Je pensais alors recevoir un rapport intermédiaire étayé, avec des informations susceptibles de justifier encore la commission d'enquête, si cela est encore possible. Rien de toute cela. On trouve un rapport vide, expliquant des processus connus de tous et cela de très longue date et figurant souvent dans le rapport N° 40, suite au postulat du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique et dans les multiples rapports du CoPil. Trente-neuf séances pour un rapport, à mes yeux, inutile à ce stade. J'estime qu'au vu de l'organisation de la commission d'enquête, la facture totale incluant le bureau d'ingénieur, l'administration qui travaille et les jetons de présence dépassera largement les 400 000 francs.

Point 4.4 du rapport – «Montant de la contribution fédérale»: à ma connaissance, ce point figure déjà dans les rapports réguliers du CoPil et en particulier dans le rapport N° 40.

Point 4.6 «Qualité des études»: ce point est déjà réglé par l'audit 2008. Que vous reste-il encore à découvrir? Ce rapport intermédiaire, le premier depuis juin 2012, au vu de sa qualité, aurait pu être rendu bien plus tôt. Ce dernier est à mon avis inadmissible pour les députés qui, souvent, sont très critiques sur le travail et les messages du gouvernement. Ce rapport frise le scandale et entame la crédibilité de notre Parlement. Je n'attends dès lors plus grand chose de votre travail. Le rapport final est attendu peut-être pour novembre 2013. Il vous reste dès lors cinq mois pour vous justifier. Que sera le rapport final s'il est à l'image de ce rapport intermédiaire? La commission d'enquête est un moyen disproportionné, ceci a été dit lors du débat de juin 2012, par rapport à un souci de

vérité justifié sur la situation financière du projet Poya. Avec ce rapport, la preuve en est donnée. Une fois de plus, la commission d'enquête n'a pas de justification.

Schorderet Gilles (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du rapport intermédiaire de la CEP. Nous ne ferons pas d'autres commentaires. Laissons travailler la commission et nous attendons avec impatience le rapport final qui, je le pense, sera un petit peu plus étayé. Pour notre groupe, qui n'est pas encore un groupe représenté au gouvernement, cela nous permettra de connaître quelles sont les lacunes qui font que l'on se trouve dans la situation actuelle.

Puisque le point suivant, le rapport N° 40, concerne le même sujet, je profite d'avoir la parole pour dire que le groupe de l'Union démocratique du centre aura la même position. En effet, nous attendons le rapport final avant de nous prononcer.

Girard Raoul (*PS/SP, GR*). J'interviens brièvement concernant l'intervention de M. Schoenenweid. J'ai bien compris que vous n'étiez pas favorable à une commission d'enquête. J'ai encore plus compris que vous aviez vous-même déposé un postulat dont on traitera le rapport tout à l'heure. Ce sont vos propos personnels qui ne sont, à mon avis, pas partagés par les représentants de votre parti qui siègent dans la commission d'enquête. Je le souligne encore une fois, tout le monde travaille à la même corde.

Je remercie M. Schorderet d'avoir la patience d'attendre le rapport final. Je sais que ce dernier est attendu et je sais aussi que la presse s'impatiente de savoir ce qu'il contiendra. En l'état, nous jouons notre rôle et nous le jouerons jusqu'à la fin de cette enquête.

Le Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je prends acte de ce rapport intermédiaire.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport N° 40 sur le postulat P2014.12 André Schoenenweid/ Jean-Pierre Siggen – situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/Poya¹

Discussion

Kolly René (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical attend le rapport final de la commission d'enquête parlementaire, annoncé pour le deuxième semestre 2013. Nous livrerons à ce moment nos remarques et commentaires au sujet de cet ouvrage de manière plus complète. Nous relevons tout de même que, dans son rapport sur le postulat Schoenenweid/Siggen, le Conseil d'Etat donne connaissance de certaines informations sur la situation financière et technique de ce

chantier. Rappelons quand même qu'à la session du Grand Conseil de mai 2012, le nouveau Directeur de l'aménagement de l'environnement et des constructions, M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, a fait part à ce Grand Conseil de nouveaux soucis géologiques. Il a demandé alors qu'une analyse globale soit réalisée. Cette analyse détaillée, avec réserve pour divers imprévus, a conclu à un dépassement de 17,62%. Depuis cette date, la situation financière paraît maîtrisée et les coûts, stabilisés. Avec ces remarques, le groupe libéral-radical prend acte de rapport.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Dans mon intervention précédente, j'espère ne pas avoir été blessant pour les membres de la commission d'enquête, car ce n'était pas mon intention. Je voulais exprimer une certaine vérité sur le travail de cette commission.

Je me permets de m'exprimer au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique concernant le rapport N° 40. La complexité technique de grands ouvrages, comme le pont de la Poya et la galerie souterraine de Saint-Léonard, est souvent minimisée. Pourtant, les risques, tant techniques que financiers, sont très élevés. Entre le projet initial, datant de l'année 2005 avec une tolérance de plus ou moins 20%, et sa réalisation, tant d'éléments peuvent modifier l'appréciation que chacun de nous a sur ce projet. Deux périodes administratives se sont déjà déroulées. Il est certain que la sensibilité politique sur les coûts et le respect de l'enveloppe budgétaire est plus aiguë à Fribourg, en raison de multiples mécanismes législatifs mis en place par les autorités politiques pour limiter les dépassements. Cette rigueur financière est soutenue et saluée également par le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique.

Le point faible de ce projet, qui a une durée de plus de dix ans, se trouve dans le montant voté. Il y a des éléments obligatoires et légaux tels que la tolérance admissible du devis, l'évolution de l'indexation, le renchérissement, le taux de la TVA, qui sont peu aisés à expliquer aux citoyens et à nous députés. Le Conseil d'Etat, en particulier la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, a aussi adapté ses principes d'évaluation des devis dans les projets encore à présenter au Grand Conseil. Il faudra dès lors accepter que les crédits d'étude présentés soient bien plus élevés pour les projets à venir, avec une tolérance minimum plus aiguisée, de 5 à 10% maximum. Lors du débat sur l'HFR, on parlait de devis de plus ou moins 30%. Pour le HFR, on voit qu'il y a un effort particulier à faire.

Globalement, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est satisfait de ce rapport N° 40. Il donne tous les renseignements souhaités et utiles et il rassure la population sur la rigueur et la crédibilité des services cantonaux et sur leur capacité à gérer et suivre ce grand projet d'ouvrage Poya. Le rapport aborde tous les éléments souhaités permettant aux députés de se faire une idée réelle sur l'évolution des dépenses, qui restent dans une tolérance admissible. L'audit de 2008 demandé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions à l'Inspection des finances du canton, le rapport N° 40 qui vous est présenté, les multiples rapports d'état des lieux présentés soit au CoPil,

¹ Rapport pp. 851ss.

soit à la Commission des finances et de gestion, sont autant d'éléments informant les groupes parlementaires. L'information et la transparence sont les règles de conduite de ce projet Poya.

Ce rapport N° 40 demandé par le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique peut être qualifié finalement de bon à très bon et sert de rapport intermédiaire crédible avant le dernier rapport sur le décompte final qui clôt chaque grand projet. J'imagine que le décompte final sera éventuellement connu au printemps 2015, mais je demande tout de même au Conseil d'Etat de le confirmer. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique demande au Conseil d'Etat de présenter régulièrement ce type de rapport sur les grands ouvrages, sur les grands bâtiments en réalisation.

Le seul bémol du groupe sur ce rapport est la référence à la commission d'enquête sur certaines questions posées, car des doutes subsistent bien sûr sur la neutralité et la capacité de la commission d'enquête concernant des questions d'organisation des services de l'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Mit grossem Interesse haben wir den Bericht Nr. 40 zur Kenntnis genommen und danken dem Staatsrat für die Transparenz.

Aus diesem Bericht kommt klar zum Ausdruck, dass der erhebliche Mehrbetrag nicht auf Missbräuche oder nachträglich beschlossene Luxusvarianten zurück zu führen ist, sondern mit der Kostenkalkulation und einer notwendigen Projektänderung zu tun hat.

Wir sind uns bewusst, dass die Differenz von 91 Millionen Franken eine unheimliche Summe ist, die vom Steuerzahler berappt werden muss. Allerdings ist aber die Komplexität dieses grossen Projekts aussergewöhnlich. Denken wir daran, dass der Grossteil dieses Projekts unterirdisch ist und deshalb auch mit aussergewöhnlichen Überraschungen zu rechnen ist, wie Wassereinbrüche, Bodenbeschaffenheit, Kabel-, Gas- und Abwasserleitungen.

Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion den vorliegenden Bericht zur Kenntnis und dankt dem Staatsrat.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'aimerais vous assurer, chers collègues, que le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les surcoûts du projet Poya sera plus structuré que l'intervention de notre collègue Schoenenweid.

Maurice Ropraz, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie tous les députés pour leurs interventions. En préambule, je rappelle que le Conseil d'Etat a répondu au postulat dans les délais légaux en validant le rapport N° 40 dans sa séance du 27 novembre 2012. Le Bureau du Grand Conseil, sur demande la commission d'enquête parlementaire, a décidé de reporter les débats sur le postulat, afin qu'ils aient lieu en même temps que celui sur le rapport intermédiaire de la CEP, soit durant la présente session.

Sur le fond, il est vrai que la sensibilité politique sur la question des coûts est particulièrement forte dans le canton de Fribourg, où tout investissement de plus de 1% du total des dépenses des derniers comptes, soit un petit peu plus de 33 millions de francs, est soumis obligatoirement au vote populaire. Dans certains cantons voisins, vous le savez, la question des dépassements de crédits est traitée moins médiatiquement, puisqu'elle est de l'unique compétence du Grand Conseil.

Le rapport N° 40 du Conseil d'Etat met en exergue les difficultés inhérentes à tout grand projet d'infrastructure mené par les pouvoirs publics, que ce soit sous l'angle des autorisations de construire, souvent jonchées de multitudes d'oppositions et de recours, du respect des crédits alloués par les instances compétentes des années avant les travaux, de l'attribution de marchés dans le cadre législatif très strict ne permettant pas toujours de travailler avec les mandataires ou entreprises les mieux adaptées au marché. Le fonctionnement de l'organisation d'un projet de l'envergure de celui de la Poya est étendu sur presque dix ans avec un coût important et notamment basé sur la confiance et sur la déontologie de tous les acteurs de la chaîne, allant de l'apprenti-ouvrier au Conseil d'Etat jusqu'au Grand Conseil.

L'analyse des risques indiqués dans le rapport permet de se rendre compte du nombre d'incertitudes qui peuvent jouer un rôle sur les délais, la sécurité, la qualité et les coûts. Le seul risque lié à la volatilité du marché au moment du dépôt de l'offre est énorme. En moyenne, sur plusieurs marchés mis en soumission pour ce projet Poya, sur 148 millions de francs, la volatilité simplement des offres déposées est de plus de 26%. Ceci représente, seulement sur cet aspect, près de 38 millions de francs, alors que l'on veut exiger de la part de nos ingénieurs une précision des coûts de 10% plusieurs années avant le dépôt des offres, mission probablement impossible. Pour limiter les risques politiques et financiers, comme déjà dit à plusieurs reprises, les prochains «grands travaux», à l'instar de la route de contournement de Guin, sont articulés en trois phases soumises à décision du Grand Conseil et permettant de proposer au vote populaire un devis basé sur des offres des entreprises.

L'évolution des coûts du projet Poya, par ailleurs présentée aux visiteurs lors des journées portes ouvertes de juin 2012, est expliquée dans le rapport. Mon prédécesseur, par souci de transparence, avait demandé à l'Inspection des finances de procéder à un audit, afin de redéfinir si nécessaire la couverture financière. Les résultats de l'audit, avec l'assistance d'un bureau d'ingénieurs spécialisé, présentaient un coût final de l'ordre de 138 millions de francs, auquel il fallait ajouter encore l'offre complémentaire de 28 millions de francs pour le giratoire souterrain, soit un montant prévisible expliqué dans l'audit de 166 millions de francs. Cela reflète bien la difficulté de l'exercice.

Une nouvelle organisation du projet a été mise en place en automne 2008 avec à sa tête un comité de pilotage composé d'un député par groupe parlementaire. Cette structure permet d'avoir un suivi, notamment financier, mais n'est pas un

rempart à l'apparition de surprises géologiques par exemple, ou à la volatilité des marchés.

En mai 2012, suite à de nouvelles surprises géologiques, j'annonçais que les coûts étaient réestimés à un montant de 211 millions de francs, dont 9,5 millions de réserve et de futurs renchérissements légaux. Une année plus tard, je peux vous confirmer ce montant. Je vous informe également que le pont pourra être mis en service dans le courant de l'automne 2014, comme prévu.

Le Conseil d'Etat attend avec intérêt les résultats de l'enquête parlementaire. Le cas échéant, il proposera des adaptations dans l'organisation ou apportera des compléments d'information. Je précise aussi que le moment venu, à une date qui ne peut pas être fixée aujourd'hui, le Conseil d'Etat présentera un rapport final sur ce projet. Le Conseil d'Etat vous invite ainsi à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Postulat P2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht

bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) depuis son entrée en vigueur¹

Prise en considération

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Je tiens, en mon nom et en celui de mon collègue Markus Bapst, à remercier le Conseil d'Etat pour la réponse positive donnée à notre postulat. Souvent interpellés par des professionnels entrepreneurs mandataires se plaignant de la lenteur des procédures, il nous paraît important de faire un premier bilan de la situation depuis l'entrée en vigueur de la nouvel LATEC et de tirer quelques enseignements de l'expérience. On espère ainsi améliorer le processus d'autorisation de construire.

Mon lien d'intérêt avec ce postulat: je dirige la Fédération friburgeoise des entrepreneurs, qui a déposé une demande de permis de construire au mois d'octobre de l'année dernière pour quatre containers provisoires et la mise en place définitive d'une grue à Courtepin, sur un terrain de 40 000 m² que notre Association souhaite acquérir. Le dossier de demande de permis de construire est arrivé dans les services de l'Etat au début du mois de février de cette année pour les divers préavis. Il y a quelques jours, le dossier a été transmis à la Préfecture du Lac, soit près de 5 mois plus tard. Pour la première fois, je suis confronté à la problématique vécue par de nombreux maîtres d'ouvrage. Il a déjà fallu prolonger deux fois le pacte d'emption qui nous lie au propriétaire du terrain. Si l'on n'obtient pas le permis de construire d'ici trois mois, plusieurs milliers de francs d'intérêts vont être facturés à

notre Association pour chaque mois de retard, ceci sans pouvoir utiliser le terrain, sans compter toutes les dépenses déjà engagées pour l'étude du projet. Ce que notre Association vit en ce moment, de nombreux autres requérants le vivent aussi. Dans certains cas, les causes peuvent être financièrement fâcheuses pour nos PME. Néanmoins, j'aimerais relever que chaque collaborateur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions qui traite les demandes déposées par les maîtres d'ouvrage, le fait avec le souci premier que le projet respecte les bases légales que nous validons dans ce Parlement et qu'une égalité de traitement règne entre les requérants.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, estime que les dossiers se sont complexifiés. Ce n'est en tout cas pas le cas de l'exemple que je viens de vous citer. J'ai plutôt le sentiment, probablement subjectif, que ce sont parfois les services de l'Etat eux-mêmes qui compliquent les choses simples. Dans le cas précédent, une perte d'un mois dans la durée du processus est due au fait qu'il a fallu convaincre qu'il n'était pas nécessaire d'exiger un séparateur d'essence et d'huile à côté d'une grue qui fonctionne avec un moteur électrique. Il était peut-être inutile d'exiger pour une situation provisoire l'emplacement des places à vélo, alors que l'année prochaine nous mettrons à l'enquête le premier bâtiment définitif en dur. De l'énergie, du temps et plusieurs milliers de francs dépensés à mon avis inutilement. Je suis convaincu que le processus pour des cas simples comme celui-ci est perfectible. Il s'agirait de créer des équipes multidisciplinaires ou pluridisciplinaires qui se réuniraient régulièrement, par exemple sous l'égide du SeCA, pour traiter ces dossiers simples. Les représentants des services de l'aménagement, de la mobilité, de l'environnement et des constructions, voire d'autres services, s'imprégneraient ensemble du projet qu'ils préaviseraient immédiatement. Fini les aller-retour avec, à la clé, un gain de temps considérable, qui permettra d'en avoir plus pour traiter les dossiers importants. Finalement, le délai de traitement des dossiers devrait être toujours approximativement le même. Les mandats externes à l'administration permettraient de faire face aux pointes dans le traitement des dossiers déposés, sans surcharger le personnel fixe. Je vous remercie de soutenir ce postulat, afin que nous soyons informés dans le délai légal de la situation actuelle et d'éventuelles propositions pour améliorer la situation.

Doutaz Jean-Pierre (*PDC/CVP, GR*). Concernant mes liens d'intérêts, je suis syndic d'une commune et donc en partie lié à l'application de cette LATEC. Par leur postulat, nos collègues Markus Bapst et Jean-Daniel Wicht demandent un bilan de l'application de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. S'il apparaît aux postulants, de même confirmé par le Conseil d'Etat dans sa réponse, que l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction semble bien comprise, il est relevé des difficultés générales de respect des délais d'ordre prévus par la loi dans différents domaines et dans la planification locale et les procédures combinées en particulier. Le problème est encore exacerbé par la nécessité de coordonner ces procédures avec les plans généraux d'évacuation et d'épuration des eaux (PGEE). Les postulants

¹ Déposé et développé le 4 décembre 2012, BGC p. 2757; réponse du Conseil d'Etat le 30 avril 2013, BGC p. 960.

relèvent au surplus que le délai pour obtenir des réponses aux projets hors de la zone à bâtir sont également trop longs, en particulier au niveau des demandes préalables. Ce traitement ralentit des dossiers et conduit à une insécurité juridique et est susceptible de créer des préjudices économiques importants aux requérants. Les postulants demandent que le rapport du Conseil d'Etat fasse un examen détaillé et complet des procédures et des délais de traitement des dossiers, afin de pouvoir procéder à des mesures correctives. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique relève l'intérêt de ce postulat et y adhère.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat fait remarquer que les principales nouveautés introduites dans la LATeC et le ReLATeC, ont également été globalement bien comprises et acceptées par l'ensemble des utilisateurs. Il précise notamment qu'il n'est pas demandé aux communes de procéder forcément à une révision générale de leur PAL, mais au minimum de l'adapter à la nouvelle législation. Il précise aussi qu'au 31 décembre 2012, 101 communes étaient en phase d'adaptation et 3 l'avaient déjà adapté.

Force est de constater que l'un des nouveaux buts de la loi, précisément celui de garantir la simplicité et la célérité des procédures, n'est de loin pas atteint. Cet objectif nécessaire et indispensable, exprimé par le législateur afin d'optimiser les modalités de traitement des dossiers par les autorités compétentes, demande encore des orientations et la mise en place d'outils au profit de l'ensemble des partenaires à l'élaboration d'un projet. Le Conseil d'Etat admet dans sa réponse que la situation actuelle doit être améliorée. Il souligne notamment la toujours plus grande complexité des dossiers, les questions liées à la qualité de ceux-ci et l'importance des enjeux. Il lui apparaît également opportun de dresser un bilan global des différentes procédures en la matière et en cela confirme l'intérêt du postulat.

Outre les éléments déjà évoqués et signalés dans ce postulat et dans la mesure où le rapport devra être établi dans l'année à venir, je demande que celui-ci soit complété par trois points:

- > un bilan des nouvelles mesures, documents et méthodes mis en place dès le 1^{er} mai de cette année, lié aux formalités de dépôt des demandes de permis de construire, tant pour le requérant, les communes, le SeCA ou les préfetures, ainsi qu'un volet traitant de l'état du suivi électronique des procédures, permettant une traçabilité de l'avancement des dossiers en cours de procédure entre les services et les autorités requérantes;
- > j'aimerais que le rapport traite et précise la problématique et les difficultés d'application et d'interprétation des reports possibles d'indices selon les nouvelles dispositions légales; cette application est souvent compliquée et complexe;
- > les conséquences liées à la votation populaire du 3 mars dernier concernant la LAT afin de préciser la façon d'avancer, d'appréhender les délais dans les dossiers d'aménagement du territoire (PAL) et de mise en zone en particulier.

Avec ces réflexions, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique relève et salue la pertinence de ce postulat et vous invite, à l'unanimité, à l'accepter.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich mit dem vorliegenden Postulat Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht befasst. Wir gehen mit den Motionären einig, nach fünf Jahren eine Bilanz zu ziehen und danken dem Staatsrat, dass er diese Ansicht teilt.

Mit der Einführung des neuen Gesetzes wollte man eine Vereinfachung der Verfahren und somit weniger Bürokratie bewirken. Ebenfalls wollte man die Ausnützungsziffer mit der neuen Nutzungsflächenziffer erhöhen, um die bestehende Bausubstanz besser zu nutzen und den unnötigen Landverschleiss zu stoppen. Die Studie wird aufzeigen, dass noch Vereinfachungen und Verbesserungen möglich sind. Kurz gesagt: Die betroffenen Beamten müssen einfach wissen, dass sie jeweils ein Teil der Lösung und nicht ein Teil des Problems sein dürfen.

In diesem Sinne sind wir gespannt auf den Bericht und die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt das Postulat einstimmig.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune dont le plan d'aménagement est en révision.

Le groupe socialiste l'a déjà relevé à plusieurs reprises: les procédures qui découlent de l'application de la LATeC sont trop longues et bloquent le développement des communes. Quelles sont les causes de ces lenteurs? Est-ce le manque de personnel, la mauvaise application de la loi ou une mauvaise loi? Plus de deux ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle LATeC, un bilan est certainement nécessaire. Il devrait nous aider à identifier les points faibles et les blocages que nous rencontrons aujourd'hui dans les procédures d'enquête.

Le groupe socialiste soutiendra donc ce postulat.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre partage les soucis de nos collègues Bapst et Wicht concernant les délais et procédures dans ce secteur. Comme simples députés, nous sommes régulièrement harcelés de questions concernant le traitement des dossiers et des procédures qui sont toujours très longues pour les différentes demandes de permis, que ce soit de permis de construire ou de plan d'aménagement. Et nous ne pouvons malheureusement pas aider et renseigner les communes, maîtres d'œuvre, architectes et ingénieurs qui nous demandent de faire quelque chose. Je crois que le Conseil d'Etat est conscient du problème, puisque, dans sa réponse, il nous cite les différentes démarches effectuées, malheureusement encore invisibles pour l'instant.

J'ai envie de répondre non à ce postulat. Cela éviterait de créer une surcharge de travail pour vos services qui ont déjà un peu de retard dans le traitement de tous ces dossiers. Mais malgré ce problème, mon groupe va soutenir ce postulat, qui nous permettra de savoir ce qu'il se passe et, je l'espère, à vous M. le Conseiller, de trouver une solution adaptée aux

exigences administratives toujours plus grandes et pas souvent très utiles.

Dans notre canton, nous attendons plusieurs mois pour le traitement d'un dossier. Les requérants ne savent pas dans quel service le dossier se trouve et les problèmes que le dossier peut éventuellement causer.

Maintenant, d'après les informations que j'ai obtenues, le SeCA ne répond au téléphone que d'une manière très sommaire. Ce qui laisse les citoyens encore plus sur leur fin. Vous connaissez certainement le système de nos voisins vaudois, qui fonctionne bien. Les dossiers sont remplis en ligne sous forme informatique; l'architecte, la commune ou les requérants peuvent, au moyen d'un code, suivre leur dossier. A tout moment, on peut savoir dans quel service le dossier se trouve et le temps qu'il passe dans tel ou tel service. C'est un moyen moderne, sans paperasserie inutile. Cela vous règle les problèmes de téléphone, puisque l'on sait où les dossiers se trouvent et se situent et quels problèmes doivent être résolus. Avec cet exemple, je vous incite à visiter nos voisins vaudois et à nous dire, lors de l'élaboration du rapport, pourquoi ce système ne fonctionnerait pas dans notre canton.

Avec ces quelques remarques, nous soutiendrons ce postulat et je me réjouis de lire le rapport qui permettra, je l'espère, d'analyser objectivement ce fonctionnement et de diminuer le long délai d'attente pour les dossiers.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche s'est intéressé à ce thème et à cette motion, bien entendu, puisqu'il pense que la politique d'aménagement du canton a besoin d'amélioration de manière générale et que d'autres cantons ont aussi été confrontés à cette question. On peut donc en tirer parti comme vient de le souligner notre collègue de l'UDC.

Nous comprenons que ce bilan est nécessaire, même si la loi vient d'être approuvée, puisqu'il ne s'agit pas tellement de mesurer l'efficacité de la loi en premier lieu mais surtout de mesurer l'opportunité des procédures administratives qui sont en cours. Nous soulignons aussi la nécessité de faire un bilan comparatif pour voir comment d'autres cantons procèdent et pour apprendre de leurs propres expériences.

Ceci étant dit, il ne faut quand même pas oublier que le respect de la loi passe par le respect des procédures et que la meilleure manière de les respecter c'est, comme l'enseigne la fable de la Fontaine, de partir à temps.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Zuerst meine Interessenbindungen: Wie Sie wissen, war ich Präsident der parlamentarischen Kommission, die die Gesetzesrevision vorbereitet hat und ich bin beruflich täglich direkt mit Verfahren und Gesuchen beschäftigt.

Wie der Staatsrat festhält, bin auch ich der Meinung, dass das neue Raumplanungsrecht seine erste Bewährungsprobe bestanden hat. Wir danken dem Staatsrat für seine umfassende Antwort und ich bin überzeugt, dass eine gute Bilanz weitere Verbesserungen zur Folge haben wird.

Es bleiben Probleme bestehen, die gelöst werden müssen. Auf die Fristen möchte ich hier nicht länger eingehen. Die Schwierigkeiten und Beschwerden zu diesem Thema sind hinlänglich bekannt.

Vielmehr sollten wir den Ursachen näher auf den Grund gehen. Meiner Ansicht nach liegt einer der Hauptgründe in einer mangelnden Koordination und Kompetenzenregelung zwischen den betroffenen Ämtern. Zumindest bei komplizierteren Verfahren entsteht manchmal der Eindruck, dass nicht genau klar ist, wer wofür zuständig ist und wer welche Antworten gibt. Den Ball aber einfach auf eine höhere Ebene, zum Beispiel zum Bund, zu schieben – wie ich das in der Antwort teilweise gesehen habe –, ist zu einfach. Natürlich ist es richtig, dass sich Normen und Regelungen auf Bundesebene verschärft haben und die Regeldichte zugenommen hat. Es ist jedoch auch etwas einfach, den Ball einfach weiter zu schieben. Ich bin überzeugt, dass zumindest Teile der Problematik hausgemacht sind.

Mangelnde Koordination behindert nicht nur Gesuchsteller, sie behindert auch die Gemeinden. Krasses Beispiel ist das unendliche Warten auf die Genehmigung der Entwässerungspläne. Diese sind schon lange eingereicht, jedoch noch nicht genehmigt und entsprechen heute zum Teil nicht einmal mehr der Realität. Die Gemeinden befassen sich mit der Revision ihrer Zonenordnung und müssen gleichzeitig die Bewässerungspläne aufarbeiten. Sie wissen ja, im Gesetz gibt es eine Pflicht, dass Erschliessungsprogramme gemacht werden müssen. Diese können nur seriös gemacht werden, wenn auch die Planungsgrundlagen genehmigt sind. Persönlich bitte ich den Staatsrat, vor allem darauf ein Augenmerk zu legen und hier wesentliche Verbesserungen zu erzielen.

Aufgrund des Bevölkerungswachstums und für die Wirtschaftsentwicklung und ganz allgemein für eine harmonische zukünftige Entwicklung in diesem Kanton haben wir alle ein grosses Interesse an einem schlanken Raumplanungsrecht.

Le Commissaire. Le postulat des députés Bapst et Wicht porte sur une question éminemment sensible dans l'aménagement du territoire et des constructions, à savoir la durée des procédures.

Dans le contexte économique actuel, face aux pressions toujours plus fortes qui pèsent sur l'ensemble des partenaires, le canton se doit effectivement d'évaluer les instruments et les procédures sur la base de la pratique en portant un regard critique s'il le faut sur la situation, en prenant les mesures nécessaires pour atteindre une plus grande efficacité.

Je ne veux pas me prononcer sur le cas particulier cité par le député Wicht, situation qualifiée par le postulant de pourtant simple. Cependant, elle a suscité plusieurs oppositions dans le voisinage, qui considère, lui, que la situation n'est pas si simple que cela et de nature à engendrer, à tort ou à raison d'ailleurs, des nuisances.

C'est néanmoins, de manière plus générale, dans cet esprit que le Conseil d'Etat est favorable à élaborer un rapport qui donnera, je le souhaite, des réponses plus précises aux questions posées par les postulants, tant du point de vue de

la durée du traitement des dossiers auprès des communes qu'auprès des services de l'Etat, services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions mais aussi des services d'autres Directions. Lorsque l'on parle notamment de procédure de permis de construire, il faut savoir en effet qu'il n'y a pas une seule entité responsable du dossier mais un nombre important de partenaires: les autorités politiques, préfets, communes, Directions, mais aussi les services au sein de l'Etat. Il est important qu'il y ait une coordination optimale entre ces différentes entités. Je tiens à relever que l'administration cantonale n'est pas restée inactive face aux problèmes constatés. Vous le savez, des mesures concrètes sont prises au sein des services de l'Etat, en particulier au sein du SeCA, afin de tenter d'améliorer le suivi de ces dossiers. En collaboration avec les communes et les préfetures, la nouvelle procédure fera l'objet d'un premier bilan en fin d'année. Nous pourrions confirmer ou le cas échéant adapter les procédures qui ont été proposées, ceci en tirant les premiers enseignements.

Il y a également des enseignements qui sont tirés dans le domaine des plans généraux d'évacuation et d'épuration des eaux (PGEE). Là aussi, des améliorations sont absolument importantes.

De manière générale, l'aménagement du territoire et la politique de construction sont des domaines extrêmement sensibles. La sensibilité s'est aussi accrue. Nous devons faire face aux attentes des requérants, qui estiment toujours, et c'est bien normal, que les procédures sont trop longues. Nous devons également faire face aux attentes d'une bonne partie de la population, qui, elle, considère que le rythme des constructions est effréné, qu'il y a lieu de prendre des mesures pour garantir davantage le respect des procédures.

Il faut aussi prendre en compte tout le processus législatif. Vous n'êtes pas sans savoir, que ce soit sur le plan fédéral ou cantonal, que de nouvelles lois arrivent impliquant aussi pour l'administration communale ou cantonale une mise en œuvre toujours plus complexe et plus difficile. Il y a là naturellement des conséquences notamment sur le personnel à disposition des services de l'Etat.

Pour la mise en œuvre de la nouvelle LAT (Loi fédérale sur l'aménagement du territoire), le SeCA sera chargé d'approuver pratiquement l'ensemble des plans d'aménagements locaux. Il devra également élaborer un nouveau plan directeur cantonal, préparer des adaptations légales de la LATEC, préparer des adaptations dans le domaine de la plus-value et ceci en plus du travail ordinaire. C'est dire que nous sommes aussi confrontés à la difficulté de l'exercice de répondre à l'ensemble de ces attentes et à ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 79 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP),

Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Dou-taz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP).
Total: 79.

A voté non:

Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Projet de décret N° 56 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de Jaun¹

Rapporteur: **Elia Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le message N° 56 du Conseil d'Etat concerne un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de Jaun, cette commune très chère aux Schuwey avec Roger, notre collègue député, restaurateur et musicien, et Jean-Claude, ancien député mais toujours syndic, que je salue dans la salle avec ses collègues du conseil communal.

La Commission des routes et cours d'eau a examiné le projet en deux phases. En effet, vu l'importance des travaux et du montant sollicité, nous avons estimé qu'une visite locale était de circonstance. Celle-ci nous a permis de nous rendre compte de l'état de dégradation avancée des ouvrages de

¹ Message pp. 805ss.

protection et du tassement dangereux de la route à certains endroits. Le tracé sera quelque peu remanié et un pont à la hauteur de l'auberge de la Cascade sera construit. Son coût sera réparti entre les propriétaires, la commune et l'Etat à raison de 25% de participation pour chaque partie.

Le Grand Conseil a déjà traité les travaux de réfection, de reconstruction de la traversée de Jaun en 1996. Toutefois, à l'époque, on parlait plutôt du contournement de Bulle – comme on l'a fait ce matin – et la commune de Jaun aurait eu quelque peine à assumer sa part. D'ailleurs, il y a eu à l'époque une souscription menée par notre ancien député. Par contre, aujourd'hui, le financement a changé et les subventions de la Confédération sont versées au canton pour l'ensemble des routes principales suisses sises sur son territoire. Un fonds cantonal a été créé, le fonds RPS; selon les prévisions il comptera 16 millions à terme. Le coût total du projet s'élève à 23 365 000 francs, répartis entre la commune de Jaun et le canton.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat nous demande un crédit d'engagement de 21,9 millions et la Commission des routes et cours d'eau vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'entrer en matière et d'accepter ce message tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Effectivement, les travaux de l'amélioration de la traversée routière de Jaun ont déjà fait l'objet d'un décret au Grand Conseil en 1996. Pour pouvoir débiter les travaux cet automne, automne 2013, un crédit additionnel est impératif, ceci pour deux raisons. D'une part, la Confédération subventionne différemment les travaux situés sur une route principale suisse et, d'autre part, les coûts de construction ne sont plus les mêmes.

Sur le fond, la route cantonale traversant le village de Jaun est en très mauvais état. Il est prévu depuis plus de vingt ans de refaire cette traversée. Les membres de la Commission des routes ont pu le constater de visu récemment. Entre-temps, il faut le dire, le tronçon de la route du col entre Jaun et la frontière cantonale bernoise a été rénové. Cela a fait l'objet d'un décret antérieur.

Les travaux de rénovation de la traversée du village doivent être entrepris finalement pour quatre raisons majeures. D'une part, l'engagement, accepté dans cette enceinte en 1996. Deuxièmement l'état de la route: plus on attend, plus les coûts de réparation seront élevés. Un impératif de sécurité, troisièmement, puisque les piétons ne sont actuellement pas protégés; il n'y a pas de trottoirs à leur disposition. Et aussi un engagement, c'est-à-dire les promesses faites lorsque les oppositions émises lors de la mise à l'enquête de la rénovation de la route du col ont été levées: des propositions et des promesses ont été faites pour que les travaux de la traversée du village suivent ceux de la route du col.

Pour l'ensemble de ces raisons et au vu du préavis favorable de la Commission des routes, je vous invite à entrer en matière et à accepter ce projet.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a également étudié ce projet de décret sous

l'angle financier. Outre l'aspect financier, la Commission des finances et de gestion a relevé une relativement faible charge de trafic pour cet axe-là. Mais, malgré tout, l'aspect sécurité a primé dans ce dossier, sécurité au niveau de la route elle-même, sécurité au niveau des habitants. Par rapport à ceci, il faut savoir que ce financement est assuré par le fonds RPS, comme le président de la commission l'a dit, et ce fonds est financé par la Confédération, donc il n'y aura pas de prélèvement dans le ménage commun des finances.

C'est avec ces remarques-là que la Commission des finances et de gestion s'est prononcée par 11 oui et 1 abstention sans opposition. Elle vous recommande donc de soutenir le projet de décret qui vous est proposé.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié attentivement ce projet de décret portant sur l'octroi d'un crédit de 21,9 millions pour des travaux de réfection de la route principale traversant Bellegarde.

Nous reconnaissons bien sûr la nécessité d'entreprendre des travaux avec les raisons majeures évoquées déjà par le président de la Commission des routes et cours d'eau ainsi que le commissaire. Nous constatons aussi que la traversée de Bellegarde est soumise à des contraintes importantes et exigeantes sur les plans technique, géologique, sécuritaire, voire artistique. Ces contraintes entraînent des coûts élevés mais chaque ouvrage de ce type est unique. Ce tronçon ne peut pas être comparé à d'autres tronçons. Rappelons que le financement aussi est assuré, cela a été dit.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient ce décret et vous invite à en faire de même.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Mes intérêts sur ce sujet: je suis chauffeur de voiture. Comme tel, j'utilise de temps en temps la traversée de Jaun.

Es handelt sich hier um ein sehr wichtiges Projekt, wie schon zwei, drei Mal betont wurde. Zum Glück hatte der Grosse Rat schon früher einmal darüber entschieden, so dass die Bundesgelder gesprochen werden können. Es geht hier insbesondere um Sicherheit. Sicherheit der Fussgänger, Trottoirs, die ganze Verkehrssicherheit im Allgemeinen und es kann auf keinen Fall davon gesprochen werden, dass dies ein Luxusprojekt sei. Nein, es ist absolute Notwendigkeit.

22 Millionen Franken scheinen viel. Wenn man aber vor Ort ist, und das hat die Strassenkommission getan, so bekommt man einen Eindruck der Lage. Es handelt sich hier um ein Bergdorf mit entsprechenden Hanglagen, Bächen, Brücken, Gräben usw. Das alles muss überwunden werden und das hat seinen Preis.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei ist einstimmig der Ansicht, dieses Projekt anzunehmen und ich bitte Sie, das selbe zu tun.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Mein Interesse ist vor allem im Herbst in Jaun. Mit der Botschaft und dem Dekret Nr. 56 – so hoffe ich – wird ein längst hängiges Strassenstück

in unserem Kanton baureif, nämlich die Durchfahrt Jaun. Sicher ist dieses Strassenstück ein happiger Finanzbrocken, wenn man bedenkt: Schon 1996 wurde hier im Grossen Rat ein Verpflichtungskredit für die Instandstellung und die Erneuerung des kantonalen Strassennetzes, verbunden mit Gemeindearbeiten bewilligt.

Infolge der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung von Bund und Kantonen NFA muss der gesprochene Kredit betreffs Ortsdurchfahrt von Jaun angepasst werden. Darum ist der zusätzliche Verpflichtungskredit von 21,9 Millionen Franken nötig.

Die Notwendigkeit des Bauvorhabens Jaundurchfahrt ist für uns klar. Dies aus folgenden Gründen: die Sicherheit der Fussgänger, der Zustand der jetzigen Strasse, die Einhaltung des Abkommens zwischen den beiden Kantonen Bern und Freiburg betreffend der Passstrasse, das Erstellen der nötigen Stückmauern. Zudem unterstützen wir auch den Finanzplan 2013–2016 des Staatsrates.

Ich habe noch eine Frage: Braucht es so einen teuren Kreisel von 402 000 Franken im Verhältnis zum Verkehrsaufkommen von ca. 1500 Fahrzeugen pro Tag? Hier stellen wir das Verhältnis in Frage.

Mit diesen Überlegungen ist unsere Fraktion mehrheitlich für Eintreten und unterstützt das Dekret.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a étudié avec attention le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit additionnel pour les travaux de la traversée de Jaun. Si, de prime abord, on peut être tenté de rapidement refermer le dossier, surtout face aux chiffres, il faut cependant se pencher de plus près pour se convaincre de la nécessité de tels investissements. Pourquoi donc accepter d'investir 21,9 millions de francs pour un tronçon de 1,675 km où passent en moyenne seulement 1500 véhicules par jour? Qu'est-ce qui rend donc ce chantier si onéreux? Sommes-nous en train de faire dans le luxe ou dans la nécessité?

Il faut relever tout d'abord que le projet qui nous occupe aujourd'hui est un chantier d'envergure parce que situé sur une route de montagne avec de nombreux ouvrages, je cite «la réfection de deux ponts, la construction d'un troisième pont avec le déplacement de la route, la construction de plusieurs murs de soutènement ainsi que celle d'un giratoire». Tout ceci est bien évidemment onéreux, nettement plus onéreux que ce qui avait été prévu en 1996, année où le Grand Conseil avait accepté le décret pour la réalisation de ces travaux, devisés alors à seulement 14 millions! Dans le message, on nous indique de plus que cette route est une route fédérale et que le Conseil d'Etat peut donc puiser dans le fonds RPS pour financer ces travaux. Cela voudrait donc dire que la route ne coûterait rien de plus au canton. Mais nous savons bien, vous et moi, que l'argent du fonds RPS qui serait utilisé pour les travaux de Jaun ne seraient donc plus disponibles pour d'autres investissements dans le canton, je pense au pont de la Poya, par exemple!

Au niveau de la sécurité, la traversée du village de Jaun est réellement problématique et les différents ouvrages prévus,

cités auparavant, veilleront enfin à mieux protéger les habitants en fluidifiant le trafic et en augmentant la protection des piétons. Il serait aussi logique, par souci de cohérence avec le décret de 1996, d'accepter ce projet, certes généreux, mais nécessaire et pouvant favoriser un nouveau dynamisme de la région. Avant de donner un avis totalement favorable, plusieurs questions sont à évoquer: peut-on raisonnablement s'attendre à d'autres surcoûts? a-t-on bien mesuré la probabilité de nouvelles surprises géologiques? a-t-on aussi bien évalué la pertinence de chacun des ouvrages, je pense au giratoire, par exemple? A part ces quelques interrogations, j'aimerais terminer en rappelant ici combien il est important que les autorités de ce canton donnent un signal fort de soutien aux régions périphériques, qui en ont bien besoin.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste entrera en matière et soutiendra le projet au vote final.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). 23 millions pour la traversée de Jaun! Je dois reconnaître que c'est une somme très importante pour la traversée d'un petit village. Je dois dire «charmant village», M. le Syndic, je vous prie de m'excuser! Le premier choc passé et après une vision locale, je suis convaincu de la nécessité et de l'importance des travaux. J'avais émis un doute sur l'utilité de construire un giratoire mais avec les explications données j'ai changé d'avis et suis devenu convaincu que cette traversée doit se construire telle que proposée. La sécurité des écoliers et autres piétons est très importante. Je demande au Conseil d'Etat d'y inclure tout de même une piste cyclable. J'ai bien lu que vous ne l'estimez pas nécessaire car il n'y a que 1500 véhicules par jour. Ce critère me paraît insuffisant. Durant les mois de juillet et août, il y a souvent beaucoup de circulation. Cette piste me paraît d'autant plus importante que vous voulez rétrécir la route pour ralentir le trafic dans le village. Même si le financement est assuré par le fonds RPS, je suis convaincu que sur les 23 millions, il sera possible d'effectuer une piste cyclable sans que je dépose un amendement. Je regrette que l'on n'ait pas encore trouvé un moyen de sécuriser également ces cyclistes. Maintenant que la télécabine est neuve, je vous encourage à voter pour la route pour aller skier et vous promener dans le Jauntal.

Avec ces quelques remarques, nous voterons l'entrée en matière.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Je parle dans mon intérêt personnel, je suis conseiller communal de Jaun, la commune la plus pauvre du canton! (*rires!*) Premièrement, je remercie la Commission des routes et cours d'eau, qui, le 3 juin, est montée dans notre commune de Jaun pour une vision locale. Elle s'est encore décidée sur place d'entrer en matière à l'unanimité.

Die Strasse durchs Dorf ist in einem sehr kritischen Zustand. Stützmauern, die armierten Betonsockel, die vor ca. 80 Jahren gebaut wurden und auch die Strassenränder sind dem Zerfall nahe.

Das Strassen- und Brückendepartement hat vor Jahren Massnahmen für die Sicherheit getroffen. Man befestigte Leitplanken an den zerbröckelnden Betonsockeln, besonders an

gefährlichen Stellen. Auch ist Jaun das ganze Jahr mit Naturgefahren konfrontiert. Im Sommer ist dies Steinschlag. Bei vielen Niederschlägen wie in diesem Jahr entstehen manchmal Murgänge oder Miniaturwasserfälle, welche den Strassenverkehr beeinflussen und im Winter natürlich Lawinen-niedergänge.

Vom schönen Greyerzerland über den Jaunpass ins Simmental hat der Strassenverkehr in den letzten Jahren zugenommen. Die angegebene Statistik von 1500 Fahrzeugen pro Tag, die das Jauntal durchqueren, stimmt meines Erachtens nicht ganz. Die Zählung wurde sehr wahrscheinlich an einem Regentag durchgeführt. Vor einigen Jahren wurde zudem das Fahrverbot über den Jaunpass für den Schwerverkehr mit Anhängern aufgehoben. Umso mehr wurde die Strasse durch Jaun strapaziert.

Meine Damen und Herren, ich hoffe, dass Sie ein wenig Erbarmen mit uns Berglern haben und Sie dem Dekretsentwurf zustimmen. Für unsere kleine Gemeinde ist dies finanziell ein ziemlich grosser Brocken.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Hier, vous avez décidé de changer le mode des débats pour ce projet. Ceci me permet d'argumenter mon choix par rapport au vote final de ce décret: un projet routier d'une valeur actuelle de plus de 21 millions à la charge du canton.

Après m'y être intéressé de plus près, j'ai eu connaissance de différentes informations. Par exemple, cette route a un trafic journalier d'environ 1500 véhicules, essentiellement du trafic local. Pour comparaison, Kerzers a le même type de circulation mais dix fois supérieure et ne fait pas partie des objets routiers prioritaires. Autre chose intéressante, on construit un giratoire de près de 300 000 francs pour desservir un hameau de 40 à 50 habitants et permettre à quelques bus des TPF de rebrousser chemin.

Il y a aussi l'égalité de traitement. Tirez un parallèle, chères et chers collègues, entre ce décret et le projet de rénovation du pont d'Autigny où il aura fallu, après de grandes polémiques, sortir l'artillerie lourde pour débloquer 150 000 francs pour un pont provisoire! Excusez-moi, M^{mes} et MM. les Député-e-s, mais je ne pouvais pas soutenir un décret débloquent 21,9 millions de francs pour faire une infrastructure routière qui concerne un peu plus de 700 habitants! Quel sera le retour sur investissement? Aucun! Investissons moins sur les routes dans ces régions périphériques et plus dans des projets de développement soutenant l'industrie locale, qui elle, aura et dans certains cas – et ça, c'est certain – un retour sur investissement en termes d'emplois et de dynamisme régional.

J'aurais tendance à dire, comme le dit si souvent mon collègue et ami Louis Duc: «Je n'ai rien contre vous, habitants de Jaun, et je vous aime bien». Mais quand on pense à ce qu'on devra faire comme efforts pour juguler les futurs budgets de l'Etat, aux travaux effectués pour trouver les petites économies, les propositions faites où l'on a été racler les fonds de tiroirs, là, personnellement, je trouve que cet investissement est déplacé envers tous ceux, peut-être, des communes, certainement des citoyens et des citoyennes de la classe moyenne et ceux

qui sont en position de faiblesse, les serveurs de l'Etat, qui seront amenés à faire des sacrifices pour sauver le ménage financier de l'Etat! Il est vrai que l'Etat de Fribourg reçoit des subventions fédérales importantes pour ce type d'infrastructures mais ceci ne justifie en aucune manière cette dépense pharaonique. La symétrie des sacrifices, leitmotiv du projet concernant les mesures d'économies concoctées par le Conseil d'Etat. Désolé, M^{mes} et MM. les Député-e-s, mais là, j'ai vraiment de la peine à voir ne serait-ce que l'ombre de cette fameuse symétrie des sacrifices.

C'est pourquoi, personnellement, je refuserai en vote final ce décret.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Mon cher ami Dominique Corminbœuf, tu sais que je t'apprécie, que je t'aime beaucoup (*rires!*) mais je vais quand même dire quelque chose. Je pense que j'ai connu Jaun longtemps avant toi et puis longtemps avant mon ami Roger Schuwey. J'étais en colonie, j'avais 6 ans, 7 ans, 8 ans... et j'ai gardé de cette région de Jaun un souvenir impérissable! D'ailleurs, je crois qu'il n'y a pas très, très longtemps, dans ce magnifique restaurant tout en haut là-bas, tout près de Dieu, eh! bien, on a passé des sacrés bons moments!

Moi, je veux te dire une chose, Dominique Corminbœuf, nous avons peut-être une chance dans la Broye d'être bien lotis question de routes! Si je prends Estavayer-Payerne: 7 ronds-points qui ont coûté combien de milliers et de milliers et de milliers de francs! Là, personne n'a rien dit, on n'a pas lésiné.

Alors pour une région comme Jaun, moi, si je pouvais voter deux fois, je voterais deux fois! (*rires!*)

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). Mon lien d'intérêt: syndicat d'une commune de la vallée de la Jogne qui, financièrement, ne doit rien à celle de Jaun. Quand on connaît les difficultés de nombreuses communes, je me réjouis aujourd'hui qu'enfin une commune périphérique puisse bénéficier de l'aide nécessaire afin que ses habitants, qui font toute l'année des efforts pour rester dans leur commune – parce que habiter une commune périphérique, et là, beaucoup seront d'accord avec moi – cela demande des sacrifices; il faut être né sur place pour rester dans ces régions. Ensuite, après, il y a la formation, le travail, les entreprises de la place qui doivent se démener pour garder des employés fidèles à leur entreprise. Et après, il y a tous les travaux qui ont été faits depuis Broc en amont, Charmey, une magnifique route du col. Et il reste ce passage, la traversée de Jaun.

Si tous les projets de ce canton avaient la sagesse d'attendre aussi longtemps que Jaun, 20 ans, je crois qu'il y en aurait qui ne seraient pas à la veille d'être faits! Il faut parfois savoir attendre. Aujourd'hui, c'est une nécessité pour cette commune de montagne, pour ses habitants de bénéficier de l'aide afin de pouvoir finir ces travaux et qu'ils aient droit à une sécurité et un accès corrects.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants des groupes et tous les intervenants qui soutiennent l'entrée en matière. Pour contrebalancer M. le Député qui ne veut pas entrer en

matière, un autre va voter deux fois, donc on aura quand même un suffrage suffisant!

Il faut relever que chacun d'entre vous a trouvé cette réalisation nécessaire à cause de la sécurité. C'est aussi ce qui a prévalu justement dans la décision de la Commission, la sécurité de ce village, la sécurité de cette route. La vétusté des piliers formant la barrière – il a raison le député de Jaun de soulever cette dégradation – est une déformation due au béton, qu'on connaît maintenant plus ou moins bien mais qui a été découverte ces dernières années. Je ne vais pas vous faire ici la thèse mais quand même, c'est vrai que c'est absolument nécessaire de les réparer.

Le financement, vous l'avez dit très bien et cela a été relevé aussi par les collègues de la Commission, est prélevé dans un fonds. C'est vrai que si l'on met ce fonds pour réparer cette route on ne pourra pas le mettre ailleurs mais ce fonds continue d'être alimenté afin qu'on puisse continuer à faire nos entretiens de routes; c'est absolument nécessaire!

Quelques problèmes techniques pourraient encore survenir. On a parlé de la géologie. Une étude complémentaire a été demandée. M. le Commissaire du gouvernement vous parlera aussi certainement des projets qui ont soulevé la problématique. La question du giratoire a aussi été traitée lors de la séance de la Commission. Le vice-président de la Commission en a fait état, je n'y reviens plus. Cela sert aussi d'entrée de village, comme le système Valtraloc, pour ralentir la circulation.

Le projet a été qualifié de raisonnable et non de généreux. Il a aussi été dit qu'on doit faire un effort pour cette route de montagne et cet effort, il est là, comme il a déjà été demandé en 1996.

Quant aux pistes cyclables, là, la question s'adresse directement à M. le Commissaire du gouvernement.

Le Commissaire. Je remercie les différents intervenants, en particulier ceux qui soutiennent – je crois que c'est la totalité – l'entrée en matière sur ce projet.

Quelques réflexions complémentaires. Le montant peut apparaître peut-être dans un premier temps élevé mais il doit être remis dans ce contexte effectivement d'un village de montagne avec des ouvrages complexes à réaliser, en particulier au niveau des ponts. C'est ce qui justifie aussi la valeur de cet investissement.

Le point important, c'est le financement. Je tiens à rappeler que c'est sur le fonds des routes principales suisses que nous allons prélever les montants nécessaires pour réaliser ces investissements. Concrètement, nous allons prélever dans ce fonds les amortissements qui serviront aux investissements. Actuellement, nous touchons, bon an mal an, près de 7 millions de francs de la Confédération, qui proviennent de trois sources différentes et qui vont alimenter ce fonds cantonal des routes principales suisses. Vous avez en annexe du décret une projection de l'état de ce fonds pour le futur. Le montant résiduel du fonds va s'élever, va augmenter jusqu'à un montant stabilisé de l'ordre de 16 millions de francs. C'est

dire que dans ce fonds, qui est affecté à l'entretien mais aussi aux investissements des routes reconnues routes principales suisses pour le canton de Fribourg, nous disposons des montants nécessaires pour l'entretien et l'investissement des routes concernées et en particulier pour celle de la commune de Jaun. Donc, il est faux de dire aujourd'hui: nous avons un programme d'économies à l'Etat, nous ne devons pas réaliser cet investissement parce que nous n'avons pas les moyens. Non, M^{mes} et MM. les Député-e-s, nous n'allons pas prélever dans le ménage courant de l'Etat les montants nécessaires à l'amortissement de cet investissement! C'est un investissement exclusivement financé par la Confédération via les montants que nous recevons dans le fonds cantonal des routes principales suisses.

Les éléments techniques ont déjà été discutés en commission, en particulier ceux du giratoire, proposé par les mandataires qui ont analysé l'impact de ce giratoire situé en direction du col à la sortie de la commune de Jaun, respectivement en direction d'Abländschen et qui l'ont qualifié d'extrêmement utile pour les transports publics. La problématique des pistes cyclables a été examinée également. Elle peut faire d'ailleurs l'objet d'un réexamen mais selon les standards appliqués par le Service de la mobilité, par l'Etat, il n'y a aucune raison d'ajouter des pistes cyclables, que ce soit pour des raisons de sécurité ou, encore plus, pour des raisons techniques. Nous devons tenir compte aussi de la largeur existante de la route à l'intérieur de la commune de Jaun.

Finalement, même si ce n'est pas un élément qui ressort directement du projet – je sais que M. le Député Corminbœuf partage des valeurs de solidarité – je crois qu'aujourd'hui c'est peut-être aussi un bel exemple de solidarité que le Grand Conseil peut montrer à l'égard d'une commune périphérique, d'une commune qui a effectivement des soucis financiers. Je pense que pour permettre à cette commune de vivre et de se développer dans le futur, il faut lui garantir un accès et une mobilité adéquate. C'est aussi dans ce sens que nous contribuerons à son développement, que ce soit sous l'angle touristique ou économique.

Pour ces motifs, je vous invite donc à adopter ce projet de décret.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. L'article premier donne le montant du crédit d'engagement.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'article 2 se rapporte aux crédits de paiement nécessaires.

- > Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. L'article 3 mentionne notamment l'évolution de l'indice suisse des prix à la construction qu'on connaît déjà depuis quelques temps.

> Adopté.

ART. 4 ET 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Le présent décret est soumis au référendum facultatif parce que la dépense est plus élevée que 1/4% des dépenses des derniers comptes de l'Etat; c'est la raison de cet article.

Le Commissaire. Pas de commentaires particuliers, si ce n'est de préciser que les travaux pourraient débuter déjà cet automne.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Juste une précision pour dire que les coûts présentés dans ce message sont basés sur des travaux prêts à être adjugés. Le Conseil d'Etat applique ainsi sa nouvelle pratique en la matière, à savoir que les projets soumis au Grand Conseil sont le plus mûrs possible.

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 1 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP),

Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 81.*

A voté non:

Corminbœuf (BR, PS/SP). *Total: 1.*

S'est abstenu:

Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 1.*

—

**Mandat MA4003.13 Nicolas Kolly/Roland Mesot/Gabriel Kolly/Charles Brönnimann/Pierre-André Page/Gilles Schorderet/Emanuel Waeber/Michel Zadory/Daniel Gander/Ruedi Schläfli
rénovation du pont enjambant la Glâne à Autigny¹**

Retrait

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat concernant ce mandat. Nous sommes satisfaits que ce Parlement ait accepté l'urgence lors de la session de mai, donnant ainsi un signal clair au Conseil d'Etat.

Je remercie le gouvernement d'avoir accepté de réaliser ce pont provisoire, ouvrage important pour cette région périphérique. Vous montrez ainsi qu'à côté du centre cantonal fort et de son pont dispendieux, il y a des régions périphériques dont on doit tenir compte. Après Jaun, Autigny compte aussi!

Quant à la solution de construction du pont provisoire par l'armée, certaines questions restent en suspens. Une demande officielle a-t-elle été déposée auprès de l'armée ou n'est-ce que le résultat de discussions informelles? Est-ce que l'armée pouvait et voulait réellement participer à ce chantier? La participation de l'armée aurait-elle été totalement gratuite? Respectivement, des économies auraient-elles été faites?

On a fait porter à une fédération professionnelle l'échec de la solution avec l'armée. Je suis d'avis qu'il est souhaitable

¹ Déposé et développé le 14.05.2013, BGC p. 647; réponse du Conseil d'Etat le 04.06.2013, BGC p. 957.

que l'armée puisse aider ponctuellement la société civile mais pour autant que des avantages puissent en être retirés, ce qui ne semble pas être le cas dans cette affaire!

Mais comme une solution a maintenant été trouvée et que le mandat est devenu sans objet, je remercie encore le Conseil d'Etat pour sa décision et je retire ce mandat.

Le Président. Je vous remercie. Je précise que le Conseil d'Etat ne proposait pas le rejet, contrairement à ce que j'ai dit, mais qu'il constatait qu'il devenait sans objet. La correction a été faite.

- > Ce mandat est retiré par ses auteurs.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

Clôture de la session

Le Président. J'aimerais vous remercier pour la qualité et la tenue des débats durant cette séance importante. Je vous donne rendez-vous le 10 septembre pour la session de septembre. Je vous souhaite un excellent été et de très bonnes vacances.

—

- La séance est levée à 12 h 00.

Le Président:

Pacal KUENLIN

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—

Décret

N° 52

du

portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale – Interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA)

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu les articles 45 al. 1 et 160 al. 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999;
Vu l'article 105 let. e de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004;
Vu l'article 69 let. d de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC);
Vu la motion (initiative parlementaire) N° 1003.12, déposée et développée le 10 février 2012 par les députés Fritz Glauser et Pierre-André Page, intitulée «Interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA)»;

Considérant:

Le 10 février 2012, les députés Fritz Glauser et Pierre-André Page ont déposé et développé une motion afin que s'exerce le droit d'initiative du canton en matière fédérale.

Dans leur intervention, les motionnaires ont mis en exergue les éléments suivants:

- En 2008, la Confédération a entamé des démarches avec l'Union européenne au sujet d'un accord couvrant les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la sécurité des produits et de la santé publique.
- Un tel accord aurait de très graves conséquences pour l'agriculture suisse, dont la moitié de la substance serait menacée.

Dekret

Nr. 52

vom

über die Einreichung einer Standesinitiative bei der Bundesversammlung – Unverzüglicher Abbruch der Verhandlungen mit der Europäischen Union über ein Freihandelsabkommen im Agrar- und Lebensmittelbereich (FHAL)

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 45 Abs. 1 und 160 Abs. 1 der Bundesverfassung vom 18. April 1999;

gestützt auf Artikel 105 Bst. e der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004;

gestützt auf Artikel 69 Bst. d des Grossratsgesetzes vom 6. September 2006 (GRG);

gestützt auf die am 10. Februar 2012 eingereichte und begründete Motion (parlamentarische Initiative) Nr. 1003.12, «Unverzüglicher Abbruch der Verhandlungen mit der EU über ein Freihandelsabkommen im Agrar- und Lebensmittelbereich (FHAL)», der Grossräte Fritz Glauser und Pierre-André Page;

in Erwägung:

Die Grossräte Fritz Glauser und Pierre-André Page haben am 10. Februar 2012 eine Motion eingereicht und begründet, in der die Ausübung des Initiativrechts des Kantons auf Bundesebene verlangt wird.

In ihrem Vorstoss haben die Motionäre auf folgende Elemente hingewiesen:

- 2008 hat der Bund mit der Europäischen Union Verhandlungen über ein Abkommen in den Bereichen Landwirtschaft, Lebensmittel- und Produktsicherheit und öffentliche Gesundheit aufgenommen.
- Ein solches Abkommen hätte schwerwiegende Folgen für die Schweizer Landwirtschaft, die halbe landwirtschaftliche Substanz wäre bedroht.

- Par effet de répercussion, cet accord aurait également des conséquences néfastes pour l'environnement, le tourisme, les consommateurs et finalement l'économie dans son ensemble.
- La qualité des denrées alimentaires est également en jeu. Une ouverture complète du secteur agroalimentaire avec l'Union européenne aurait pour conséquence un abaissement inévitable de cette qualité, sans pour autant garantir une diminution du coût de l'alimentation.

Les motionnaires ont alors invité le Grand Conseil à exercer le droit d'initiative du canton en matière fédérale, tel qu'il est prévu à l'article 105 let. e de la Constitution cantonale, pour demander que le Conseil fédéral interrompe immédiatement les négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire.

Lors de sa séance du mercredi 10 octobre 2012, le Grand Conseil a, contre l'avis du Conseil d'Etat, par 52 voix contre 36 et 6 abstentions, accepté la prise en considération de la motion (*BGC* 2012, pp. 2083 à 2088).

Dans l'intervalle, les Chambres fédérales ont accepté la motion Christophe Darbellay (M10.3818 – Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Suspendre les négociations avec l'UE). Le Grand Conseil a cependant décidé de maintenir l'initiative cantonale demandant d'interrompre les négociations sur l'accord et pas seulement de les suspendre. Au-delà de la portée de la motion, le Grand Conseil a débattu sur les risques que représentent les échanges internationaux de produits agricoles et de denrées alimentaires. Ces débats ont permis à la majorité des députées d'appuyer la demande d'initiative en cause.

Sur la proposition du Conseil d'Etat du 16 avril 2013,

Décète:

Art. 1

S'appuyant sur l'article 160 al. 1 de la Constitution fédérale, le Grand Conseil du canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les Autorités fédérales sont invitées à interrompre immédiatement les négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord couvrant les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la sécurité des produits et de la santé publique. A cet effet, il invite le Conseil fédéral:

- Eine weitere Folge dieses Abkommens wären schädliche Auswirkungen auf die Umwelt, den Tourismus, die Konsumentinnen und Konsumenten und schliesslich die gesamte Wirtschaft.
- Auch die Qualität der Lebensmittel steht auf dem Spiel. Eine vollständige Öffnung des Agrar- und Lebensmittelsektors für die Europäische Union hätte unweigerlich Qualitätseinbussen zur Folge, ohne dass jedoch die Kosten für die Ernährung mit Sicherheit sinken würden.

Aus diesen Gründen haben die Motionäre den Grossen Rat eingeladen, das Initiativrecht des Kantons auf Bundesebene nach Artikel 105 Bst. e der Kantonsverfassung auszuüben, um zu verlangen, dass der Bundesrat die Verhandlungen mit der Europäischen Union über ein Freihandelsabkommen im Agrar- und Lebensmittelbereich unverzüglich abbricht.

Der Grosse Rat hat an seiner Sitzung vom Mittwoch, 10. Oktober 2012, entgegen der Empfehlung des Staatsrats die Motion mit 52 zu 36 Stimmen und 6 Enthaltungen für erheblich erklärt (*TGR* 2012, S. 2083–2088).

In der Zwischenzeit haben die eidgenössischen Räte die Motion Darbellay (M10.3818 – Verhandlungen mit der EU über ein Freihandelsabkommen im Agrar- und Lebensmittelbereich stoppen) angenommen. Der Grosse Rat hat hingegen beschlossen, an der Standesinitiative festzuhalten und zu verlangen, dass die Verhandlungen über das Abkommen abgebrochen und nicht nur gestoppt werden. Abgesehen von der Wirkung der Motion diskutierte der Grosse Rat auch über die Risiken, die der internationale Handel von landwirtschaftlichen Produkten und Lebensmittel darstellt. Diese Diskussionen veranlassten eine Mehrheit der Grossrätinnen und Grossräte dazu, das Anliegen dieser Initiative zu unterstützen.

Auf Antrag des Staatsrats vom 16. April 2013,

beschliesst:

Art. 1

Gestützt auf Artikel 160 Abs. 1 der Bundesverfassung reicht der Grosse Rat des Kantons Freiburg bei den eidgenössischen Räten folgende Initiative ein:

Die Bundesbehörden werden eingeladen, die Verhandlungen mit der Europäischen Union über ein Freihandelsabkommen in den Bereichen Landwirtschaft, Lebensmittel- und Produktsicherheit und öffentliche Gesundheit unverzüglich abzubrechen. Zu diesem Zweck wird der Bundesrat eingeladen:

1. à prendre des mesures afin de protéger la production suisse de denrées alimentaires de qualité, à l'intention du consommateur suisse, de l'importation à bas prix d'aliments de moindre qualité;
2. à poursuivre la préparation des mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture qui devront être mises en place en cas d'aboutissement du cycle de Doha de l'OMC;
3. à rester attentif aux risques que représente le libre-échange de denrées alimentaires pour le secteur agroalimentaire suisse, notamment dans le cadre d'accords bilatéraux négociés avec des pays tels que la Chine.

Art. 2

Le Conseil d'Etat est chargé de transmettre le présent décret à l'Assemblée fédérale.

1. Massnahmen zu ergreifen, um die Schweizer Produktion von Qualitätslebensmitteln für Schweizer Konsumentinnen und Konsumenten vor dem günstigen Import von Lebensmitteln minderer Qualität zu schützen;
2. die Vorbereitung von Begleitmassnahmen für die Landwirtschaft fortzuführen, die im Falle eines Abschlusses der Doha-Runde der WTO umzusetzen wären;
3. Risiken gegenüber aufmerksam zu bleiben, die der Freihandel von Lebensmitteln für die Schweizer Land- und Ernährungswirtschaft darstellt, namentlich im Rahmen von bilateralen Abkommen, die mit Ländern wie China ausgehandelt werden.

Art. 2

Der Staatsrat wird beauftragt, dieses Dekret an die Bundesversammlung weiterzuleiten.

Annexe

GRAND CONSEIL

N° 52

Propositions de la commission parlementaire

Projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale - Interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA)

La commission parlementaire ordinaire,

Composée de Solange Berset, Jean Bertschi, Dominique Corminboeuf, Christian Ducotterd, Fritz Glauser, Yvan Hunziker, Patrice Longchamp et Laurent Thévoz, sous la présidence de Ruedi Schläfli,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Entrée en matière

A l'unanimité des membres présents (une personne absente), la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Proposition acceptée (projet bis)

La commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de décret comme suit (modification d'ordre rédactionnel) :

Art. 1

[...], le Grand Conseil du canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

Les Autorités fédérales sont invitées à interrompre immédiatement [...] et de la santé publique. ~~A cet effet, il~~
Le Conseil fédéral est invité : [...].

Anhang

GROSSER RAT

Nr. 52

Antrag der parlamentarischen Kommission

Dekretsentwurf über die Einreichung einer Standesinitiative bei der Bundesversammlung - Unverzüglicher Abbruch der Verhandlungen mit der Europäischen Union über ein Freihandelsabkommen im Agrar- und Lebensmittelbereich (FHAL)

Die ordentliche parlamentarische Kommission

unter dem Präsidium von Ruedi Schläfli und mit den Mitgliedern Solange Berset, Jean Bertschi, Dominique Corminboeuf, Christian Ducotterd, Fritz Glauser, Yvan Hunziker, Patrice Longchamp und Laurent Thévoz

stellt dem Grossen Rat folgende Anträge:

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat mit den Stimmen aller anwesenden Mitglieder (ein Mitglied ist abwesend), auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Angenommener Antrag (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf wie folgt zu ändern (redaktionelle Änderung):

Art. 1

[...] reicht der Grosse Rat des Kantons Freiburg bei den eidgenössischen Räten folgende Initiative ein:

Die Bundesbehörden werden eingeladen, [...] und öffentliche Gesundheit unverzüglich abubrechen. ~~Zu diesem Zweck~~
Der Bundesrat wird eingeladen: [...].

Vote final

Par 6 voix contre 0 et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie II (débat organisé).

Résultats des votes

La proposition suivante a été mise aux voix :

La proposition A1, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 6 voix contre 0 et 2 abstentions.

A1
CE

Le 31 mai 2013

Schlussabstimmung

Mit 6 gegen 0 Stimmen bei 2 Enthaltungen beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (projet bis), anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie II (organisierte Debatte) behandelt wird.

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgenden Antrag abgestimmt:

Antrag A1, der der ursprünglichen Fassung des Staatsrats gegenübergestellt wurde, wird mit 6 gegen 0 Stimmen bei 2 Enthaltungen angenommen.

Den 31. Mai 2013

Message N° 53

16 avril 2013

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret constatant la validité de l'initiative législative
entièrement rédigée «Pour des hôpitaux proches des citoyens»**

Conformément aux articles 102 et 112 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques, nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de décret constatant la validité de l'initiative législative entièrement rédigée (art. 127 LEDP) et intitulée «Pour des hôpitaux proches des citoyens».

Déposée le 7 septembre 2012 par le Comité d'initiative «Pour des hôpitaux proches des citoyens», cette initiative législative entièrement rédigée tend à une révision partielle de la loi du 27 juin 2006 sur l'hôpital fribourgeois (LHFR) (RSF 822.01) concernant la composition, la nomination et les attributions des membres du Conseil d'administration. Son aboutissement a été constaté dans la *Feuille officielle* du 15 février 2013. Le résultat du dénombrement des signatures et le texte de l'initiative sont transmis au Grand Conseil sous la forme du présent message (art. 116 al. 1 LEDP).

Dans le cadre de la présente procédure, le Grand Conseil est invité à statuer sur la validité de l'initiative (art. 117 al. 1 LEDP).

1. Aboutissement de l'initiative

Selon l'article 116 al. 1 LEDP, lorsque l'initiative a abouti, le Conseil d'Etat transmet au Grand Conseil, en session ordinaire, le résultat du dénombrement des signatures et le texte de l'initiative.

En l'espèce, il y a lieu de constater que l'initiative législative «Pour des hôpitaux proches des citoyens» est venue à chef au terme de la procédure applicable en matière d'initiative, à savoir:

- > dépôt de la demande d'initiative à la Chancellerie d'Etat le 7 septembre 2012 (art. 112 LEDP);
- > publication par la Chancellerie d'Etat de la demande d'initiative dans la *Feuille officielle* N° 37 du 14 septembre 2012, fixant le délai d'apposition des signatures à l'appui de l'initiative du 15 septembre 2012 au 13 décembre 2012 (art. 115 LEDP);
- > dépôt des listes de signatures à la Chancellerie d'Etat le 5 décembre 2012 (art. 107 LEDP);
- > procédure de contrôle et dénombrement des signatures conformément aux articles 108 à 110 LEDP;

- > décision de la Chancellerie d'Etat arrêtant le nombre de signatures valables à 13 173, publiée dans la *Feuille officielle* N° 7 du 15 février 2013 (art. 111 LEDP).

2. Texte de l'initiative

Le texte de l'initiative législative, entièrement rédigée, est le suivant:

La loi du 27 juin 2006 sur l'hôpital fribourgeois (RSF 822.0.1) est modifiée comme il suit:

Art. 10 al. 1 et 3

¹ *Le conseil d'administration se compose de neuf membres.*

³ *Le conseil d'administration compte parmi ses membres le conseiller d'Etat-Directeur ou la conseillère d'Etat-Directrice en charge du domaine de la santé ainsi que deux membres du Grand Conseil. (Suppression de la deuxième phrase).*

Art. 11 al. 1 et 2

¹ *Le Grand Conseil nomme les membres du conseil d'administration, sur la proposition du Conseil d'Etat.*

² *Le président ou la présidente du conseil d'administration est nommé-e par le conseil d'administration.*

Art. 12 al. 1 et 2 let. a et d

¹ *Le conseil d'administration est l'organe supérieur de l'HFR. Il répond de sa gestion envers le Grand Conseil.*

² *Il a les attributions suivantes:*

- a) *il organise, dans le cadre de la planification hospitalière et du mandat de prestations établis par le Conseil d'Etat et approuvé par le Grand Conseil, les activités hospitalières en veillant à la mise en place de structures efficaces et adaptées aux besoins;*
- d) *il adopte le budget, les comptes ainsi que le rapport de gestion et les présente annuellement au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, lequel doit en prendre acte;*

Art. 21 al. 1

¹ Un conseil de direction réunit sous la présidence du directeur ou de la directrice général-e neuf collaborateurs ou collaboratrices, désignés par le conseil d'administration sur la proposition du directeur ou de la directrice général-e; chaque site est représenté par un membre.

Art. 25 al. 1 et 1^{bis} (nouveau)

¹ L'HFR exerce ses activités hospitalières sur plusieurs sites, dont la localisation est arrêtée dans le cadre de la planification hospitalière établie par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil.

^{1bis} Cette planification vise à offrir des services hospitaliers de proximité dans l'ensemble du canton.

3. Validité de l'initiative

L'article 117 al. 1 LEDP prescrit que le Grand Conseil statue sur la validité matérielle et formelle de l'initiative. Selon l'article 117 al. 1^{bis} LEDP, l'initiative doit être conforme au droit supérieur et exécutable ainsi que respecter l'unité de la forme, de la matière et de rang.

L'initiative porte sur un objet déterminé de manière précise et répond ainsi à l'exigence d'unité de la matière posée par la disposition précitée. Aucun élément ne permet de retenir que la proposition formulée soit contraire au droit supérieur (fédéral ou international) ou à la Constitution du canton de Fribourg. Finalement, l'initiative concerne un objet susceptible, le cas échéant, d'être exécuté.

Toutes conditions remplies, l'initiative législative «Pour des hôpitaux proches des citoyens» peut être validée.

4. Procédure ultérieure

La validité de l'initiative doit faire l'objet d'une décision du Grand Conseil, rendue sous la forme d'un décret et sujette à recours par-devant le Tribunal fédéral.

La procédure ultérieure, pour une initiative entièrement rédigée, est régie par l'article 127 LEDP. Si le Grand Conseil décide de se rallier à l'initiative, celle-ci devient une loi soumise à referendum. Si le Grand Conseil ne se rallie pas à l'initiative et qu'il n'élabore pas de contre-projet, la votation a lieu dans le délai d'un an dès la date d'adoption du décret constatant la validité de l'initiative. S'il décide de ne pas s'y rallier, il peut également, dans un délai de deux ans dès la date d'adoption du décret constatant sa validité, élaborer un contre-projet; la votation a lieu dans le délai de cent huitante jours dès l'adoption du contre-projet par le Grand Conseil.

5. Conclusion

Le Grand Conseil est invité à constater la validité de l'initiative «Pour des hôpitaux proches des citoyens».

Conformément aux indications formulées ci-dessus, suite à l'entrée en force du décret proposé, il appartiendra au Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, de se prononcer ultérieurement sur la question de son ralliement à l'initiative.

Nous vous invitons à adopter le projet de décret ci-joint.

Botschaft Nr. 53

16. April 2013

—

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über die Gültigkeit der Gesetzesinitiative in der Form
eines ausgearbeiteten Entwurfs «Für bürgernahe Spitäler»**

Gemäss den Artikeln 102 und 112 des Gesetzes vom 6. April 2001 über die Ausübung der politischen Rechte (PRG) unterbreiten wir Ihnen den Dekretsentwurf über die Gültigkeit der Gesetzesinitiative in Form eines ausgearbeiteten Entwurfs (Art. 127 PRG) «Für bürgernahe Spitäler».

Mit dieser Gesetzesinitiative in Form eines ausgearbeiteten Entwurfs, die am 7. September 2012 vom Initiativkomitee «Für bürgernahe Spitäler» eingereicht wurde, wird eine Teilrevision des Gesetzes vom 27. Juni 2006 über das freiburger Spital (HFRG) (SGF 822.01) verlangt; die Änderung betrifft die Zusammensetzung des Verwaltungsrats sowie die Ernennung und die Zuständigkeit der Mitglieder des Verwaltungsrats. Im *Amtsblatt* vom 15. Februar 2013 wurde festgestellt, dass die Initiative zustande gekommen ist. Das Ergebnis der Auszählung der Unterschriften und der Text der Initiative werden dem Grossen Rat in Form dieser Botschaft überwiesen (Art. 116 Abs. 1 PRG).

Im Rahmen dieses Verfahrens wird der Grosse Rat eingeladen, über die Gültigkeit der Initiative zu entscheiden (Art. 117 Abs. 1 PRG).

1. Zustandekommen der Initiative

Ist die Initiative zustande gekommen, so übermittelt der Staatsrat gemäss Artikel 116 Abs. 1 PRG dem Grossen Rat für die ordentliche Session das Auszählungsergebnis und den Initiativtext.

In diesem Fall kann man feststellen, dass die Gesetzesinitiative «für bürgernahe Spitäler» am Ende des Verfahrens, das für die Gesetzesinitiative gilt, zustande kam:

- > Einreichung des Initiativbegehrens bei der Staatskanzlei am 7. September 2012 (Art. 112 PRG);
- > Veröffentlichung des Initiativbegehrens durch die Staatskanzlei im *Amtsblatt* (ABl) Nr. 37 vom 14. September 2012; der Beginn der Frist für die Unterschriftensammlung zur Unterstützung der Initiative wurde auf den 15. September 2012 und das Ende auf den 13. Dezember 2012 festgesetzt (Art. 115 PRG);
- > Einreichung der Unterschriftenbogen bei der Staatskanzlei am 5. Dezember 2012 (Art. 107 PRG);

- > Kontroll- und Auszählungsverfahren für die Unterschriften gemäss den Artikeln 108–110 PRG;
- > Entscheidung der Staatskanzlei, dass die Zahl der gültigen Unterschriften 13 173 beträgt; er wurde im ABl Nr. 7 vom 15. Februar 2013 veröffentlicht (Art. 111 PRG).

2. Text der Initiative

Der Text der Gesetzesinitiative in Form eines ausgearbeiteten Entwurfs lautet wie folgt:

Das Gesetz vom 27. Juni 2006 über das freiburger Spital (SGF 822.0.1) wird wie folgt geändert:

Art. 10 Abs. 1 und 3

¹ Der Verwaltungsrat besteht aus neun Mitgliedern.

³ Zu den Mitgliedern zählen die Vorsteherin oder der Vorsteher der für das Gesundheitswesen zuständigen Direktion des Staatsrats und zwei Mitglieder des Grossen Rates. (Aufhebung des zweiten Satzes).

Art. 11 Abs. 1 und 2

¹ Der Grosse Rat ernennt die Mitglieder des Verwaltungsrats auf Antrag des Staatsrats.

² Die Präsidentin oder der Präsident des Verwaltungsrats wird vom Verwaltungsrat ernannt.

Art. 12 Abs. 1 und 2 Bst. a und d

¹ Der Verwaltungsrat ist das oberste Organ des HFR. Er verantwortet seine Geschäftsführung gegenüber dem Grossen Rat.

² Er hat die folgenden Befugnisse:

- a) Er organisiert im Rahmen der Spitalplanung und des vom Staatsrat erstellten und vom Grossen Rat genehmigten Leistungsauftrags die Spitaltätigkeiten, indem er für die Einsetzung rationeller und effizienter Strukturen sorgt.

d) Er genehmigt das Budget, die Jahresrechnung sowie den Geschäftsbericht und unterbreitet sie alljährlich dem Staatsrat und dem Grossen Rat, der sie zur Kenntnis nimmt.

Art. 21 Abs. 1

¹ Unter dem Vorsitz der Generaldirektorin oder des Generaldirektors vereinigt ein Direktionsrat neun Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, die auf Antrag der Generaldirektorin oder des Generaldirektors vom Verwaltungsrat bezeichnet werden; jeder Standort wird von einem Mitglied vertreten.

Art. 25 Abs. 1 und 1^{bis} (neu)

¹ Das HFR übt seine Spitaltätigkeit an mehreren Standorten aus, deren geografische Situierung im Rahmen der vom Staatsrat erstellten und vom Grossen Rat genehmigten Spitalplanung beschlossen wird.

^{1bis} Mit dieser Planung sollen im ganzen Kantonsgebiet bürgernahe Spitaldienstleistungen angeboten werden.

3. Gültigkeit der Initiative

Laut Artikel 117 Abs. 1 PRG befindet der Grosse Rat über die materielle und formelle Gültigkeit der Initiative. Laut Artikel 117 Abs. 1^{bis} PRG darf die Initiative nicht gegen übergeordnetes Recht verstossen, muss durchführbar sein und die Einheit der Form, der Materie und der Normstufe wahren.

Die Initiative betrifft einen genau bestimmten Gegenstand und entspricht daher der Anforderung an die Einheit der Materie, die von der oben erwähnten Bestimmung vorgeschrieben wird. Nichts deutet darauf hin, dass der in der Initiative formulierte Antrag dem höheren (Bundes- oder internationalen) Recht oder der Verfassung des Kantons Freiburg widerspricht. Sie betrifft schliesslich einen Gegenstand, der durchführbar ist.

Da alle Voraussetzungen erfüllt sind, kann die Gesetzesinitiative «Für bürgernahe Spitäler» für gültig erklärt werden.

4. Weiteres Verfahren

Der Grosse Rat muss die Gültigkeit der Initiative in Form eines Dekrets beschliessen, das mit Beschwerde beim Bundesgericht angefochten werden kann.

Das weitere Verfahren für eine Initiative, die in Form eines ausgearbeiteten Entwurfs formuliert wird, ist in Artikel 127 PRG geregelt. Schliesst sich der Grosse Rat der Initiative an, so wird diese zu einem Gesetz, das dem Referendum unterstellt ist. Schliesst sich der Grosse Rat der Initiative nicht an und arbeitet er keinen Gegenvorschlag aus, so findet die

Volksabstimmung innert einem Jahr seit der Verabschiedung des Dekrets über die Gültigkeit der Initiative statt. Schliesst sich der Grosse Rat der Initiative nicht an, so kann er innert zwei Jahren seit der Verabschiedung des Dekrets über die Gültigkeit der Initiative einen Gegenvorschlag ausarbeiten; die Volksabstimmung findet innert 180 Tagen seit der Verabschiedung des Gegenvorschlags durch den Grossen Rat statt.

5. Schlussantrag

Der Grosse Rat wird eingeladen, die Gültigkeit der Initiative «Für bürgernahe Spitäler» festzustellen.

Gemäss den oben formulierten Angaben muss der Grosse Rat auf Antrag des Staatsrats nach dem Inkrafttreten des Dekrets später entscheiden, ob er sich der Initiative anschliessen will.

Wir laden Sie ein, den beiliegenden Dekretsentwurf anzunehmen.

Décret

du

**constatant la validité
de l'initiative législative entièrement rédigée
«Pour des hôpitaux proches des citoyens»**

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu les articles 116 et 117 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques;

Vu le message du Conseil d'Etat du 16 avril 2013;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

Art. 1

La validité de l'initiative législative entièrement rédigée «Pour des hôpitaux proches des citoyens» est constatée.

Art. 2

L'initiative sera soumise à votation populaire dans le délai d'une année dès l'adoption du présent décret, sauf si le Grand Conseil se rallie à l'initiative (art. 127 al. 1 LEDP) ou s'il décide d'élaborer un contre-projet (art. 127 al. 3ss LEDP).

Dekret

vom

**über die Gültigkeit der Gesetzesinitiative
in der Form eines ausgearbeiteten Entwurfs
«Für bürgernahe Spitäler»**

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf die Artikel 116 und 117 des Gesetzes vom 6. April 2001 über die Ausübung der politischen Rechte;

nach Einsicht in die Botschaft des Staatsrats vom 16. April 2013;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

Die Gesetzinitiative in der Form eines ausgearbeiteten Entwurfs «Für bürgernahe Spitäler» ist gültig.

Art. 2

Die Initiative wird innert eines Jahres nach Verabschiedung dieses Dekrets der Volksabstimmung unterbreitet, ausser wenn der Grosse Rat sich der Initiative anschliesst (Art. 127 Abs. 1 PRG) oder beschliesst, einen Gegenvorschlag auszuarbeiten (Art. 127 Abs. 3 ff. PRG).

Annexe

GRAND CONSEIL **N° 53**

Propositions de la Commission parlementaire

**Projet de décret constatant la validité de l'initiative législative entièrement rédigée
« Pour des hôpitaux proches des citoyens »**

La Commission parlementaire ordinaire,

composée d'André Ackermann, Bruno Boschung, Roland Mesot, Anne Meyer Loetscher, Erika Schnyder, René Thomet, Rudolf Vonlanthen et Emanuel Waeber, sous la présidence d'Yvan Hunziker,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Entrée en matière

La commission, tacitement, propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 9 voix sans opposition ni abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie II (débat organisé).

Le 29 mai 2013

Anhang

GROSSER RAT **Nr. 53**

Antrag der parlamentarischen Kommission

Dekretsentwurf über die Gültigkeit der Gesetzesinitiative in der Form eines ausgearbeiteten Entwurfs „Für bürgernahe Spitäler“

Die ordentliche parlamentarische Kommission

unter dem Präsidium von Yvan Hunziker und mit den Mitgliedern André Ackermann, Bruno Boschung, Roland Mesot, Anne Meyer Loetscher, Erika Schnyder, René Thomet, Rudolf Vonlanthen und Emanuel Waeber

stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 9 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie II (organisierte Debatte) behandelt wird.

Den 29. Mai 2013

Message N° 55

23 avril 2013

—
**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
 accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur
 des entreprises de transport public**

A plusieurs reprises déjà, le Grand Conseil a adopté des décrets destinés à permettre à l'Etat d'octroyer des prêts conditionnellement remboursables aux entreprises de transports privées exerçant leurs activités dans le canton de Fribourg.

Il l'a fait en application du droit fédéral, l'engagement de la Confédération étant subordonné à une participation des cantons.

Les crédits d'engagement accordés se récapitulent comme suit:

1974	11 230 800 francs
1978	7 006 600 francs
1982	32 634 000 francs
1983	1 953 230 francs
1987	24 637 132 francs
1992	40 725 830 francs
2007	36 200 000 francs
2011	5 395 000 francs

Le dernier programme d'investissement contenait pour une partie la mise à jour de projets de réalisation que le crédit d'engagement de 2007 comprenait déjà et, pour l'autre partie, des projets de réalisations complémentaires, notamment le projet de la future halte ferroviaire de Fribourg-St-Léonard. Ainsi, le décret du 16 novembre 2007 avait été prolongé jusqu'en 2012 et un montant de 5 395 000 francs avait été porté en augmentation du crédit d'engagement du 16 novembre 2007.

Avec le nouveau programme d'investissement 2013–2016, il est nécessaire de clôturer le dernier crédit d'engagement et d'en disposer d'un nouveau destiné au financement des infrastructures des entreprises de transports privées et des infrastructures CFF nécessaires au RER Fribourg|Freiburg pour les années 2013 à 2016.

Le message qui vous est présenté se subdivise comme suit:

1. Introduction	2
2. Principes du financement de l'infrastructure ferroviaire	2
3. Programme d'investissement des chemins de fer privés, par entreprise et par ligne	4
4. Programme d'investissement CFF nécessaire aux infrastructures du RER Fribourg Freiburg	8
5. Bilan des derniers crédits d'engagement cantonaux	12
6. Besoins d'investissements pour les années 2013–2016	12
7. Décret	13

1. Introduction

Le crédit d'engagement visé par le présent décret doit permettre à l'Etat d'octroyer des prêts conditionnellement remboursables aux quatre entreprises ferroviaires privées actives sur le territoire cantonal (Transports publics fribourgeois, Chemin de fer Montreux Oberland bernois, BLS SA et le Sennetalbahn) pour leurs investissements et de financer la part cantonale relative à la transformation de plusieurs objets d'infrastructure CFF nécessaires au RER Fribourg|Freiburg.

Ce projet de décret est notamment lié aux arrêtés fédéraux du 24 septembre 2012 portant allocation d'un plafond de dépenses de 6624 millions de francs destiné au financement de l'infrastructure des CFF et d'un crédit d'engagement de 2825 millions de francs destiné au financement de l'infrastructure des chemins de fer privés suisses pour les années 2013 à 2016.

2. Principes du financement de l'infrastructure ferroviaire

2.1. Remarque préliminaire

Ce chapitre reprend et complète les éléments développés dans le message du 2 mars 2012 du Conseil fédéral aux Chambres fédérales relatif au financement de l'infrastructure ferroviaire suisse (CFF et chemins de fer privés) et à la convention de prestations entre la Confédération et les CFF pour les années 2013 et 2016.

2.2. Comptes séparés pour les transports et l'infrastructure

Avec l'entrée en vigueur de la réforme des chemins de fer au 1^{er} janvier 1999, toutes les entreprises ferroviaires ont été obligées de séparer, sur le plan comptable et organisationnel, le transport de voyageurs et de marchandises d'une part et l'infrastructure indemnisée de l'autre.

Le secteur de l'infrastructure perçoit une redevance pour son utilisation: le prix du sillon. Il est composé d'un prix de base déterminé à partir des coûts marginaux standardisés (les coûts usuels d'un tronçon doté d'installations de sécurité modernes) et d'une contribution de couverture aux frais fixes de l'infrastructure.

L'Office fédéral des transports (OFT) détermine les principaux éléments du prix des sillons. Les conditions-cadre actuelles de la politique des transports ne permettent pas de fixer des prix couvrant les coûts d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire.

2.3. Commande de prestations d'infrastructure

Comme une infrastructure ferroviaire sûre et performante constitue pour la Suisse un important avantage, la Confédération commande aux CFF l'exploitation, la maintenance et l'extension de l'infrastructure ferroviaire. Elle se joint aux cantons pour les commandes effectuées auprès des autres entreprises ferroviaires privées.

Les fonds convenus pour une période de commande sont versés aux gestionnaires de l'infrastructure sous forme de contributions d'exploitation et d'investissement. L'indemnité d'exploitation se calcule d'après les prévisions de coûts non couverts d'exploitation et d'entretien de l'infrastructure ferroviaire sur la base des planifications à moyen terme des entreprises.

Les gestionnaires de l'infrastructure reçoivent les fonds nécessaires aux investissements pour le maintien de la substance des installations existantes et à l'adaptation de ces dernières à l'état de la technique et aux exigences du trafic (par ex. prolongements de quais, tronçons à double voie) par deux canaux qui proviennent également du budget ordinaire. D'une part, ils se voient indemnisés des coûts d'amortissement planifiés par un paiement à fonds perdu. D'autre part, ils bénéficient de prêts sans intérêt, conditionnellement remboursables pour les besoins d'investissement supplémentaires.

En principe, les prêts restent dans l'entreprise pour une durée illimitée et ne doivent être remboursés que si les installations financées à ce titre ne servent plus à l'exploitation ferroviaire ou si le volume d'investissement est plus faible que la somme des amortissements. Ils sont donc assimilables à des fonds propres.

2.4. Développement des instruments de financement au niveau fédéral

Pour CFF Infrastructure, les contributions d'exploitation et les contributions d'investissement sont fixées depuis 1999 dans une convention de prestations quadriennale. Pour les années 2011 et 2012, une convention de prestations biennale a été conclue à titre de solution transitoire par souci d'harmonisation avec la législature. Depuis 2011, le financement des chemins de fer privés est également assuré conjointement avec les cantons au moyen de conventions de prestations pluriannuelles. Celles-ci courent sur la même période que la convention de prestations conclue entre la Confédération et les CFF.

La construction et l'exploitation des usines électriques pour la production du courant ferroviaire et des lignes de transport d'électricité ne font pas partie de l'infrastructure indemnisée. Ces installations ne doivent pas générer de coûts non couverts. Les investissements et les charges d'exploitation doivent donc être autofinancés au moyen du prix du courant.

Afin de garantir une alimentation en courant fiable et efficace, la Confédération a, dans la convention de prestations pour les années 2011 et 2012, chargé les CFF de planifier, de construire, d'exploiter et de maintenir, à l'échelle nationale, le réseau d'alimentation en courant de traction 132 kV/16,7 Hz du réseau à voie normale.

2.5. Financements spéciaux de la Confédération

Le financement ordinaire de l'infrastructure par la Confédération (financement de l'exploitation et du maintien de l'appareil de production de l'infrastructure ferroviaire) est assuré par les ressources des finances fédérales alors que les investissements d'extension sont garantis en règle générale par des financements spéciaux. Du point de vue de la Confédération, ceux-ci se concentrent actuellement sur le fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP) et sur le fonds d'infrastructure, lequel finance les investissements de l'infrastructure ferroviaire pour le trafic d'agglomération.

Le plafond de dépenses pour les investissements favorisant l'égalité de traitement des personnes à mobilité réduite dans les transports publics constitue une autre source de financement pour l'infrastructure ferroviaire. Les contributions issues de cette source de financement disponible jusqu'en 2023 sont toutefois réservées à l'adaptation anticipée d'installations en fonction des besoins des handicapés, c'est-à-dire à des mesures concernant des gares et des arrêts qui, sans cela, n'auraient pas à être rénovés avant 2023. Les contributions allouées pour des objets, par exemple pour des relèvements partiels de quais, permettent de financer les mesures les plus économiques requises par les prescriptions de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand). Si, dans des cas particuliers, la solution minimale s'avérait globalement non économique ou si elle réduisait considérablement la capacité d'une gare (par ex. restrictions dans l'emploi du matériel roulant ou obstacles aux flux des voyageurs), l'OFT pourrait autoriser la réalisation de mesures complémentaires (par ex. relèvement complet du bord du quai) avec des ressources du financement ordinaire.

Les mesures de transformation de gares à exécuter jusqu'en 2023 dans le cadre des programmes de renouvellement «normaux», telles que les adaptations pour atteindre le niveau de capacité ou de sécurité requis, ne font pas l'objet de financements spéciaux LHand. Ces coûts doivent être intégralement couverts par des ressources du financement ordinaire.

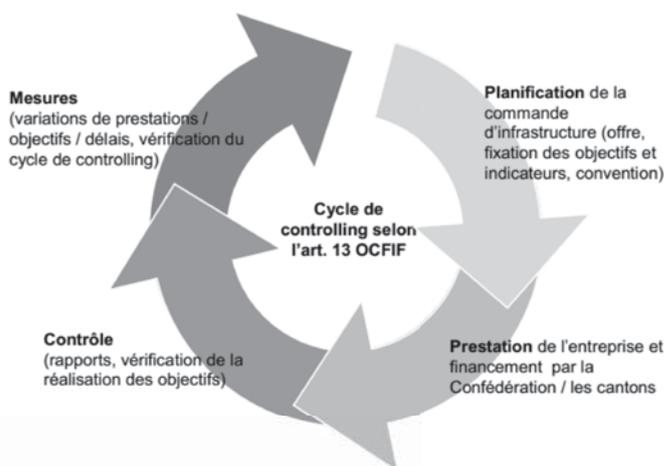
2.6. Processus de controlling

La loi fédérale du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer (LCdF) définit dans son chapitre 6 les principes, les conditions, l'offre de prestation et la procédure de commande ainsi

que la répartition du financement de l'infrastructure entre la Confédération et les cantons.

Les dispositions relatives au financement de l'infrastructure sont concrétisées dans l'ordonnance du 4 novembre 2009 sur les concessions et le financement de l'infrastructure ferroviaire (OCFIF). Cette ordonnance harmonise dans une large mesure les instruments de financement de l'infrastructure des chemins de fer privés et des CFF (conventions de prestations pluriannuelles), en les basant sur une méthode uniformisée de controlling.

Le processus de controlling, au sens de l'article 13 OCFIF est un cycle régulateur fermé dirigé par l'OFT. Les cantons sont consultés pour les lignes commandées collectivement. L'ensemble du processus de commande de prestations est géré selon le cycle de controlling de l'OFT suivant:



2.7. Objectifs prioritaires concernant les lignes touchant le canton de Fribourg

Le soutien aux transports publics s'inscrit dans la politique des transports conduite tant par la Confédération que par le canton. Il s'agit:

- > d'**organiser** un système global de transports qui assure la mobilité des personnes et des choses en tenant compte notamment des besoins de l'économie, des possibilités financières des collectivités publiques, des exigences de la protection de l'environnement, d'une utilisation rationnelle du sol et de l'énergie ainsi que de la sécurité des usagers de différents moyens de transports;
- > d'**encourager** l'utilisation des transports publics en garantissant une offre de prestations suffisante, dans les limites de la capacité financière des collectivités publiques;
- > de **coordonner** les décisions à prendre dans le domaine des transports avec les objectifs de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement;

- > de **mettre en valeur** les fonctions complémentaires des différents modes de transports.

Compte tenu de ce qui est supportable économiquement et de l'évolution technique, il s'agit globalement d'assurer une exploitation sûre, fiable, performante et répondant aux exigences des transports de voyageurs et de marchandises, et garantir le maintien de la substance.

Dans le secteur de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure ferroviaire, les objectifs suivants sont visés:

- > **Garantir un niveau de sécurité élevé.** Il s'agit d'atteindre en priorité les buts suivants: haute protection contre les collisions de trains et les déraillements; sécurité au travail élevée pour le personnel; mise des tunnels ferroviaires au dernier état de la technique en termes de sécurité dans le cadre des programmes de maintien de la substance; achèvement des programmes d'assainissement des passages à niveau, de sorte que tous les passages à niveau respectent la législation à fin 2014 (soit conformément au délai fixé par la loi); garantie d'un niveau de sécurité élevé pour les accès aux quais et le stationnement sur les quais par des aménagements et de nouvelles constructions; réduction des risques relatifs aux sites contaminés et aux accidents majeurs de manière à les ramener au niveau des prescriptions légales.
- > **Assurer la capacité du réseau.** Sans perdre de vue les critères de rentabilité, les gestionnaires de l'infrastructure prennent des mesures de nature à garantir une capacité aussi élevée que possible du réseau. Ces mesures tendent principalement vers un dimensionnement optimal du réseau, une accessibilité des trains et une disponibilité aussi haute que possible du réseau.
- > **Utiliser de manière optimale les capacités disponibles.** La Confédération et le canton subordonnent leur engagement financier pour autant que la capacité des tronçons et des nœuds du réseau ferroviaire soient utilisées de manière optimale. Dans cette optique, l'élaboration d'un horaire annuel et la commercialisation des sillons revêtent une grande importance.
- > **Améliorer l'interopérabilité.** Dans le cadre de la deuxième étape de la réforme des chemins de fer 2, la Suisse reprend les prescriptions de l'Union européenne sur l'interopérabilité. Cette dernière crée les conditions nécessaires au renforcement de la compétitivité du rail par rapport à la route et elle simplifie les échanges de marchandises avec l'Union européenne.
- > **Accroître la productivité.** En tant que commanditaires, la Confédération et le canton attendent des entreprises qu'elles atteignent les objectifs convenus de manière la plus efficace, c'est-à-dire à un coût minimal. Cela implique que les gestionnaires de l'infrastructure étudient dans tous les domaines sécuritaires (sûreté, sécurité) des mesures moins coûteuses sur le long terme

et les mettent en œuvre sans hypothéquer le haut niveau globale de sécurité.

2.8. Modèle de financement

L'harmonisation introduite en 2011 dans les instruments de financement des CFF et des chemins de fer privés a fait ses preuves et la Confédération a décidé de la poursuivre. Les adaptations suivantes seront toutefois effectuées afin d'assurer une poursuite du financement de l'infrastructure des chemins de fer privés:

- > Retour à un crédit d'engagement quadriennal en lieu et place du crédit d'engagement unique biennal en vigueur jusqu'ici, ce qui garantit le versement aux chemins de fer privés de toutes les parts fédérales et cantonales dans les contributions d'exploitation et d'investissement.
- > Passage définitif au financement par programme et abandon du financement par objet.
- > Conclusion de conventions de prestations quadriennales tripartites entre la Confédération, le canton et les chemins de fer concernés. Ces conventions fixeront pour la période 2013 à 2016 et pour chaque chemin de fer privé les montants des indemnités d'exploitation et contributions d'investissement ainsi que leur répartition entre les commanditaires.

2.9. Délimitation du périmètre du crédit d'engagement cantonal

Le crédit d'engagement cantonal porte sur le financement de l'infrastructure du réseau ferroviaire des sociétés de chemins de fer privés exerçant leurs activités dans le canton de Fribourg, à savoir:

- > les Transports publics fribourgeois (TPF);
- > la Compagnie du chemin de fer Montreux-Oberland bernois (MOB);
- > la BLS SA (BLS);
- > le Sensetalbahn SA (STB).

Il porte également sur le financement de plusieurs objets d'infrastructure du RER Fribourg|Freiburg. Les CFF sont maître d'ouvrage pour les travaux de construction de ces objets. Les CFF sont propriétaires des constructions et des installations situées sur leur territoire et en sont responsables.

3. Programme d'investissement des chemins de fer privés, par entreprise et par ligne

Les besoins d'investissement portent sur le maintien de la substance de l'infrastructure des entreprises ferroviaires et sur la sécurité de l'exploitation. Il s'agit de renouveler des équipements usés et amortis sur le plan comptable, qui, sans remplacement, ne garantiraient plus la sécurité de l'exploitation. Ils sont issus de la planification à moyen terme des

entreprises de transport, planification approuvée par la Confédération et les cantons concernés.

3.1. Transports publics fribourgeois (TPF)

3.1.1. Ligne Fribourg–Morat–Ins

Gare de Pensier: adaptation du quai aux normes LHand et création d'un passage inférieur	9 553 900
Gare de Belfaux: adaptation du quai aux normes LHand et création d'un passage inférieur	9 083 750
Gare de Münchenwiler/Courgevoux: création d'un point de croisement et adaptation du quai aux normes LHand	6 303 000
Assainissement de 9 passages à niveaux: installation de feux routiers avec barrières automatiques et création de passages inférieurs pour piétons	1 555 000
Renouvellement des caniveaux et renforcement des banquettes	600 000
Remplacement d'appareils de voie, de treuils, d'interrupteurs, de télécommandes	520 000
Correction, réfection de tracés et talus, pose d'un câble de cuivre aérien sur la ligne	460 000
Cressier, Courtepin: renouvellement de l'infrastructure et changement du matériel de voie	310 000
Renouvellement et remplacement de l'outillage du matériel	310 000
Total des investissements bruts	28 695 650
Contributions de tiers	-1 880 000
Total des investissements nets	26 815 650
Couverture par les amortissements	-6 356 220
Solde à la charge du crédit d'engagement	20 459 430

3.1.2. Ligne Bulle–Romont

Gare de Bulle (1 ^{re} étape): mise en conformité de la gare, modification des voies, des appareils de voie, renouvellement complet des infrastructures, adaptation des quais aux normes LHand, accès dénivelés aux quais	6 766 450
Réfection complète de l'infrastructure et de la superstructure de la voie entre Bulle et Vaulruz Nord	4 676 425
Assainissement de 7 passages à niveau: installation de feux routiers avec barrières automatiques et création de passages inférieurs pour piétons	796 000
Renouvellement et remplacement de l'outillage du matériel	407 000
Gare de Romont: renouvellement de la télécommande	200 000
Total des investissements bruts	12 845 875
Contributions de tiers	-778 500
Total des investissements nets	12 067 375
Couverture par les amortissements	-6 310 048
Solde à la charge du crédit d'engagement	5 757 327

3.1.3. Ligne Bulle–Montbovon

Assainissement de 22 passages à niveau: installation de feux routiers avec barrières automatiques et création de passages inférieurs pour piétons	2 156 975
Renouvellement de la sous-station d'Albeuve	755 700
Assainissement des installations de vidéosurveillance et d'annonces vocales dans les gares de la ligne	554 000
Correction, réfection de tracés et talus	504 000
Renouvellement et remplacement de l'outillage du matériel	487 000
Assainissement du pont sur la Trême	419 000
Assainissement des têtes de mâts et pose d'un câble à fibre optique sur la ligne	348 000
Remise en état des caniveaux à câbles sur la ligne	205 000
Renouvellement de la voie entre Gruyères et Estavannens	100 000
Total des investissements bruts	5 529 675
Contributions de tiers	-735 500
Total des investissements nets	4 794 175
Couverture par les amortissements	-2 358 348
Solde à la charge du crédit d'engagement	2 435 827

3.1.4. Ligne Bulle–Palézieux

Gare de Châtel-Saint-Denis (1 ^{re} étape): renouvellement complet de la gare et adaptation des quais aux normes LHand	6 057 775
Assainissement de 35 passages à niveau: installation de feux routiers avec barrières automatiques et création de passages inférieurs pour piétons	4 727 700
Renouvellement de la voie entre Bossonnens et Châtel-Saint-Denis	4 588 000
Gare de Bossonnens: renouvellement complet de la gare et adaptation des quais aux normes LHand	4 155 500
Gare de Semsales: renouvellement complet de la gare et adaptation des quais aux normes LHand	2 976 000
Assainissement du pont Planches-Mailles	1 700 000
Adaptation des gares/haltes pour le RER Sud	764 000
Gare de Vuadens: renouvellement complet de la gare et adaptation des quais aux normes LHand	515 000
Renouvellement et remplacement de l'outillage du matériel	325 000
Renouvellement des caniveaux entre Semsales et Bulle	151 000
Total des investissements bruts	25 959 975
Contributions de tiers	-1 981 500
Total des investissements nets	23 978 475
Couverture par les amortissements	-3 971 269
Solde à la charge du crédit d'engagement	20 007 206

3.1.5. Ligne Bulle–Broc

Assainissement de 8 passages à niveau: installation de feux routiers avec barrières automatiques et création de passages inférieurs pour piétons	1 742 955
Haltes La Tour Village et Epagny: adaptation des quais aux normes LHand et renouvellement des caniveaux	600 000
Assainissement des installations de vidéosurveillance et d'annonces vocales dans les gares de la ligne	311 400
Renouvellement complet de l'infrastructure et de la superstructure Broc-Village	240 000
Pose d'un câble à fibre optique entre Bulle et Broc	220 000
Renouvellement et remplacement de l'outillage du matériel	137 960
Total des investissements bruts	3 252 315
Contributions de tiers	-499 500
Total des investissements nets	2 752 815
Couverture par les amortissements	-950 182
Solde à la charge du crédit d'engagement	1 802 633

3.1.6. Tronçons communs: Bulle

Gare de Bulle: mise en conformité	340 000
Remplacement des commandes des interrupteurs des sous-stations	159 150
Renouvellement et remplacement de l'outillage du matériel	49 000
Total des investissements nets	548 150
Couverture par les amortissements	-2 240 443
Solde à la charge du crédit d'engagement	-1 692 293

3.1.7. Résumé des investissements bruts par ligne

Le tableau suivant présente un résumé des investissements bruts par ligne:

	Total
Fribourg–Morat–Anet	28 695 650
Bulle–Romont	12 845 875
Bulle–Montbovon	5 529 675
Bulle–Palézieux	25 959 975
Bulle–Broc fabrique	3 252 315
Tronçons communs: Bulle	548 150
Total des investissements bruts	76 831 640

3.1.8. Résumé des investissements nets

Le tableau suivant présente la répartition du financement des investissements entre fonds d'amortissements, contributions de tiers (principalement pour les passages à niveau) et solde à la charge de la Confédération et des cantons:

	Total
Total des investissements bruts	76 831 640
Contributions de tiers	-5 875 000
Couverture par les amortissements	-22 186 510
Solde à la charge de la Confédération et des cantons	48 770 130

Le taux de participation du canton de Fribourg est de 45% pour les années 2012 à 2015 selon l'OPCTR.

Les clés de répartition intercantionales sont calculées en fonction de la longueur de la ligne sur le territoire du canton et de la desserte des stations conformément à l'article 7 OPCTR. Seule la ligne Fribourg–Morat–Ins est répartie entre le canton de Fribourg et le canton de Berne, respectivement à raison de 85% et de 15%.

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit-cadre total	Part Confédération et canton de Berne	Part Fribourg
48 770 130	28 204 583	20 565 547

3.2. Compagnie du Montreux–Oberland bernois (MOB)

3.2.1. Ligne Montreux–Zweisimmen

Gare de Château-d'Œx: renouvellement complet de la gare et adaptation aux normes LHand	13 600 000
Evitements Halten, Vernex: renouvellement et allongement	8 800 000
Tunnel Les Avants: mise au gabarit	8 761 760
Renouvellement de la voie	8 400 000
Galerie de la Tine: mise au gabarit	7 955 440
Les Sciernes: automatisation des croisements	7 500 000
Passages à niveau: renouvellement de l'équipement et assainissement (installation de feux routiers avec barrières automatiques et création de passages inférieurs pour piétons)	6 707 179
Ponts de l'Hongrin, du Lanciau, du Flon: rénovation	6 500 000
Gare de Zweisimmen: renouvellement complet de la gare et adaptation aux mesures LHand	6 421 079
Renouvellement de la ligne de contact	6 150 000
Renouvellement des sous-stations et augmentation des puissances	5 950 000
Chernex: aménagement et sécurisation des ateliers	2 702 000

Renouvellement et remplacement de l'outillage du matériel	1 800 000
Tunnel de Jaman: renouvellement de l'éclairage	1 250 000
Haltes de Chamby, Chernex, Les Granges, La Palaz: adaptation aux mesures LHand	641 000
Total des investissements bruts	93 138 458
Contributions de tiers	-5 501 000
Total des investissements nets	87 637 458
Couverture par les amortissements	-22 073 665
Solde à la charge du crédit d'engagement	65 563 793

3.2.2. Résumé des investissements bruts par ligne

Le tableau suivant présente un résumé des investissements bruts par ligne:

	Total
Montreux-Zweisimmen	93 138 458
Total des investissements bruts	93 138 458

3.2.3. Résumé des investissements nets

Le tableau suivant présente la répartition du financement des investissements entre fonds d'amortissements, contributions de tiers (principalement pour les passages à niveau) et solde à la charge de la Confédération et des cantons:

	Total
Total des investissements bruts	93 138 458
Contributions de tiers	-5 501 000
Couverture par des amortissements	-22 073 665
Solde à la charge de la Confédération et des cantons	65 563 793

S'agissant des répartitions intercantionales, la ligne Montreux-Zweisimmen est répartie entre les cantons de Vaud, Berne et Fribourg, à raison de, respectivement, 55%, 33.8% et 11.2%.

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit-cadre total	Part Confédération et cantons de Vaud et de Berne	Part Fribourg
65 563 793	62 259 378	3 304 415

3.3. BLS SA

3.3.1. Ligne Berne-Neuchâtel

Réalisation du nouveau tunnel de Rosshäusern à double voie	83 950 000
Gare de Gümmenen: renouvellement complet de la gare et adaptation des quais aux normes LHand	16 000 000
Gares/haltes de Stockacker, Riedbach, St-Blaise-Lac, Bümpliz Nord, Gampelen: adaptation des quais aux normes LHand	8 080 000
St-Blaise Lac-Neuchâtel: renouvellement de la voie, de la signalisation et de la ligne de contact	6 300 000
Marin-Epagnier-St-Blaise-Neuchâtel: renouvellement de la caténaire	3 270 000
Total des investissements nets	117 600 000
Couverture par les amortissements	-40 600 000
Solde à la charge du crédit d'engagement	77 000 000

3.3.2. Résumé des investissements nets par ligne

Le tableau suivant présente un résumé des investissements bruts par ligne:

	Total
Berne-Neuchâtel	117 600 000
Total des investissements nets	117 600 000

3.3.3. Résumé des investissements nets

Le tableau suivant présente la répartition du financement des investissements entre fonds d'amortissements et solde à la charge de la Confédération et des cantons:

	Total
Total des investissements nets	117 600 000
Couverture par des amortissements	-40 600 000
Solde à la charge de la Confédération et des cantons	77 000 000

S'agissant des répartitions intercantionales, la ligne Berne-Neuchâtel est répartie entre la Confédération, les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg à raison de, respectivement, 20%, 59.1%, 14.6% et 6.3%.

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit-cadre total	Part Confédération et cantons de Berne et Neuchâtel	Part Fribourg
77 000 000	74 817 050	2 182 950

3.4. Sensetalbahn SA

3.4.1. Ligne Flamatt–Laupen

Gare de Laupen: renouvellement complet des installations de croisement	8 200 000
Gare de Flamatt: renouvellement complet des installations	4 510 000
Passages à niveau: renouvellement de l'équipement et assainissement (installation de feux routiers avec barrières automatiques et création de passages inférieurs pour piétons)	1 100 000
Assainissement du pont sur la Singine au km 0.835	230 000
Total des investissements bruts	14 040 000
Contributions de tiers	-240 000
Total des investissements nets	13 800 000
Couverture par les amortissements	-4 567 000
Solde à la charge du crédit d'engagement	9 233 000

3.4.2. Résumé des investissements bruts par ligne

Le tableau suivant présente un résumé des investissements bruts par ligne:

	Total
Flamatt–Laupen	14 040 000
Total des investissements bruts	14 040 000

3.4.3. Résumé des investissements nets

Le tableau suivant présente la répartition du financement des investissements entre fonds d'amortissements, contributions de tiers (principalement pour les passages à niveau) et solde à la charge de la Confédération et des cantons:

	Total
Total des investissements bruts	14 040 000
Contributions de tiers	-240 000
Couverture par des amortissements	-4 567 000
Solde à la charge de la Confédération et des cantons	9 233 000

S'agissant des répartitions intercantionales, la ligne Flamatt–Laupen est répartie entre les cantons de Berne et de Fribourg, à raison de, respectivement, 90% et 10%.

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit-cadre total	Part Confédération et canton de Berne	Part Fribourg
9 233 000	8 817 515	415 485

3.5. Résumé du programme d'investissement des chemins de fer privés

Le tableau suivant présente les investissements entre fonds d'amortissements et solde à la charge de la Confédération et des cantons:

Transports publics fribourgeois	48 770 130
Montreux–Oberland bernois	65 563 793
BLS SA	77 000 000
Sensetalbahn SA	9 233 000
Total des investissements	200 566 923

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit-cadre total	Part Confédération et autres cantons (BE, VD, NE)	Part Fribourg
200 566 923	174 098 526	26 468 397

4. Programme d'investissement CFF nécessaire aux infrastructures du RER Fribourg|Freiburg

Les besoins d'investissement portent sur la création et la transformation de plusieurs objets d'infrastructure CFF nécessaires au RER Fribourg|Freiburg, y compris des objets d'infrastructure de la ligne S1 Fribourg–Berne. Il s'agit de créer, de moderniser ou de renouveler des équipements usés et amortis sur le plan comptable, qui, sans remplacement, ne garantiraient plus la sécurité de l'exploitation. Ils sont issus de la planification du RER Fribourg|Freiburg.

4.1. Halte de Fribourg-St-Léonard

Les travaux de construction de la halte de Fribourg-St-Léonard ont été décalés dans le temps. La mise en service de la halte interviendra au changement d'horaire de décembre 2014. Les besoins d'investissement pour la réalisation de cette halte sont donc reportés dans le crédit d'engagement 2013–2016 (voir chapitre 6).

Les besoins d'investissement portent sur la création de la halte ferroviaire de Fribourg-St-Léonard. Il s'agit de concevoir un point d'arrêt dans le secteur de St-Léonard sur la ligne Lausanne–Berne, entre les gares de Fribourg et de Düdingen. Cette halte constitue un des projets structurants du Plan directeur d'agglomération adopté par le Conseil d'agglomération le 27 novembre 2008 et approuvé par le Conseil d'Etat le 30 juin 2010.

Le projet consiste à la création de deux quais d'une longueur de 220 mètres, de quatre escaliers d'accès aux quais, de deux ascenseurs d'accès aux quais et de différents équipements

(abris, marquise, panneaux d'information, automate à billets, mobilier de quais).

Génie civil et pose de pieux	4 385 000
Accès aux trains et architecture (escaliers, ascenseurs, éclairage, abris, marquise, panneaux d'information, automate à billets, mobilier de quais)	1 680 000
Direction des travaux (honoraires)	1 306 000
Construction de voies	653 000
Installations électriques (basse tension)	560 000
Pose de câbles et caniveaux	467 000
Courant de traction	373 000
Installations de sécurité	373 000
Installation de télécommunication	103 000
Total des investissements	9 900 000

L'investissement total de la halte de Fribourg-St-Léonard s'élève à 9 900 000 francs.

L'investissement est réparti entre les CFF, l'Agglomération de Fribourg et le canton de Fribourg à raison de, respectivement, 35%, 30% et 35%.

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit total	Part CFF	Part de l'Agglomération de Fribourg	Part Fribourg
9 900 000	3 465 000	2 970 000	3 465 000

4.2. Gare de Grolley

Dans le cadre du développement du RER Fribourg|Freiburg, la gare de Grolley servira de point de croisement de manière systématique lors de l'introduction de la cadence à la demi-heure entre Fribourg et Yverdon-les-Bains.

Le projet consiste en une adaptation des installations ferroviaires pour permettre les entrées simultanées des trains en gare. Il comprend également la construction d'un passage inférieur ainsi qu'un réaménagement total des quais afin d'atteindre les standards actuels (éclairage, accès aux trains, salles d'attente, information aux voyageurs).

Voies	2 400 000
Etudes	1 100 000
Passage inférieur	1 000 000
Quais	1 000 000
Lignes de contact	900 000
Câbles	800 000
Installations de sécurité	700 000
Aménagement, mobilier quais	700 000

Installations électriques (basse tension)	400 000
Travaux préparatoires et environnement	400 000
Escaliers	300 000
Sécurité	300 000
Taxes divers	300 000
Total des investissements	10 300 000

L'investissement total de la gare de Grolley s'élève à 10 300 000 francs.

La clé de répartition est déterminée pour chaque objet selon la nature de l'objet (renouvellement ou extension). Globalement, l'investissement est réparti entre les CFF et le canton de Fribourg à raison de, respectivement, 50,24% et 49,58%.

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit total	Part CFF	Part Fribourg
10 300 000	5 193 260	5 106 740

4.3. Gare de Givisiez

La halte actuelle de Givisiez est desservie par les trains de la ligne Fribourg-Morat. Les trains de la ligne Fribourg-Yverdon-les-Bains ne peuvent cependant s'y arrêter.

Dans le cadre RER Fribourg|Freiburg, il est prévu de moderniser les infrastructures actuelles afin de permettre l'arrêt de tous les trains et d'augmenter la capacité du tronçon de la ligne Fribourg-Givisiez. Les fonctionnalités de la future gare de Givisiez permettront:

- > l'arrêt de tous les trains des lignes Fribourg-Morat et Fribourg-Yverdon-les-Bains;
- > le rapprochement de la gare aux zones habitées et du pôle de développement prévu par l'Agglomération;
- > de répondre aux normes de la LHand;
- > le maintien de la desserte fret à Givisiez et Grolley lors du cadencement à la ½ heure des lignes Fribourg-Yverdon-les-Bains et Fribourg-Morat.

Etudes de l'avant-projet portant sur la construction de la nouvelle gare de Givisiez	600 000
Total des frais d'étude	600 000

Les frais d'études de l'avant-projet s'élèvent à 600 000 francs.

Ils sont répartis entre les CFF et le canton de Fribourg à raison de, respectivement, 20% et 80%.

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit total	Part CFF	Part Fribourg
600 000	120 000	480 000

Selon les études préliminaires, l'investissement total de la gare de Givisiez s'élève à 31 350 000 francs. Cet investissement fera l'objet d'une convention séparée et d'un crédit d'engagement complémentaire correspondant.

4.4. Gare de Cheyres

Dans le cadre du développement du RER Fribourg|Freiburg, la création d'un point de croisement entre Estavayer-le-Lac et Yverdon-les-Bains est indispensable à l'introduction du cadencement à la demi-heure entre Fribourg et Yverdon-les-Bains.

Le projet consiste à déplacer le point d'arrêt actuel de Cheyres en créant une gare de croisement équipée d'un passage inférieur piétonnier ainsi qu'un aménagement total des quais aux standards actuels (éclairage, accès aux trains, salles d'attente, information des voyageurs).

Génie civil	6 663 000
Installations de sécurité	4 722 000
Voie ferrée	2 463 000
Ligne de contact	1 885 000
Câbles	1 684 000
Installation basse tension	1 097 000
Honoraire/PAP	306 000
Mesures environnementales	263 000
Télécommunication	245 000
Immobilier, emprises	107 000
Total des investissements	19 435 000

L'investissement total de la gare de croisement de Cheyres s'élève à 19 435 000 francs.

La clé de répartition est déterminée pour chaque objet selon la nature de l'objet (renouvellement ou extension). Globalement, l'investissement est réparti entre les CFF et le canton de Fribourg à raison de, respectivement, 27% et 73%.

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit total	Part CFF	Part Fribourg
19 435 000	5 247 450	14 187 550

4.5. Gare de Cugy

Dans le cadre du développement du RER Fribourg|Freiburg, la longueur des convois qui circuleront sur le réseau à voie normale est fixé à 150 mètres ce qui correspond à la capacité nécessaire à l'heure de pointe durant les 15 prochaines années.

Le projet consiste à prolonger le quai pour atteindre cette longueur et à rehausser la totalité du quai pour atteindre une

hauteur de 55 centimètres au-dessus du rail qui permet ainsi à la gare de Cugy d'être en conformité avec les exigences LHand. Le projet comprend également l'aménagement du quai selon le standard actuel (information des voyageurs, éclairage, salle d'attente).

Génie civil	440 000
Honoraires	305 000
Câbles	220 000
Voies	80 000
Basse tension	80 000
Mesures de sécurité	75 000
Courant de traction	45 000
Salle d'attente et mobilier de quai	45 000
Installations de sécurité	10 000
Total des investissements	1 300 000

L'investissement total de la gare de Cugy s'élève à 1 300 000 francs.

L'investissement est réparti entre les CFF et le canton de Fribourg à raison de, respectivement, 50% et 50%.

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit total	Part CFF	Part Fribourg
1 300 000	650 000	650 000

4.6. Gare de Flamatt

Dans le cadre du développement du RER Bernois, l'offre sur la ligne Thoune-Berne-Fribourg prévoit l'engagement de véhicules à deux étages d'une grande capacité. L'engagement de ces véhicules exige une longueur de quai de 220 mètres.

Le projet prévoit le prolongement des quais existants pour la longueur prévue, ceux-ci seront construits à une hauteur de 55 centimètres au-dessus du rail conformément à la LHand.

Génie civil	276 000
Honoraires	141 000
Pose de câbles	125 000
Sécurité et ralentissement	86 000
Construction de voies	57 000
Terrain + emprise provisoire	57 000
Installations électriques (basse tension)	16 000
Installation de télécommunication	14 000
Courant de traction	6 000
Installations de sécurité	4 000
Total des investissements	782 000

L'investissement total de la gare de Flamatt s'élève à 782 000 francs.

L'investissement est réparti entre les CFF et le canton de Fribourg à raison de, respectivement, 50% et 50%.

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit total	Part CFF	Part Fribourg
782 000	391 000	391 000

4.7. Gare de Wünnewil

Dans le cadre du développement du RER Bernois, l'offre sur la ligne Thoune–Berne–Fribourg prévoit l'engagement de véhicules à deux étages d'une grande capacité. L'engagement de ces véhicules exige une longueur de quai de 220 mètres.

Le projet prévoit le prolongement des quais existants pour la longueur prévue, ceux-ci seront construits à une hauteur de 55 centimètres au-dessus du rail conformément à la LHand.

Génie civil	385 000
Honoraires	198 000
Pose de câbles	177 000
Sécurité et ralentissement	133 000
Construction de voies	85 000
Terrain + emprise provisoire	85 000
Mobilier de quais	64 000
Installations électriques (basse tension)	17 000
Courant de traction	9 000
Installation de télécommunication	8 000
Installations de sécurité	6 000
Génie civil	276 000
Honoraires	141 000
Pose de câbles	125 000
Sécurité et ralentissement	86 000
Total des investissements	1 167 000

L'investissement total de la gare de Wünnewil s'élève à 1 167 000 francs.

L'investissement est réparti entre les CFF et le canton de Fribourg à raison de, respectivement, 50% et 50%.

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit total	Part CFF	Part Fribourg
1 167 000	583 500	583 500

4.8. Gare de Düdingen

Dans le cadre du développement du RER Bernois, l'offre sur la ligne Thoune–Berne–Fribourg prévoit l'engagement de véhicules à deux étages d'une grande capacité. L'engagement de ces véhicules exige une longueur de quai de 220 mètres.

Le projet prévoit le prolongement des quais existants pour la longueur prévue, ceux-ci seront construits à une hauteur de 55 centimètres au-dessus du rail conformément à la LHand.

Génie civil	743 000
Honoraires	457 000
Pose de câbles	428 000
Sécurité et ralentissement	406 000
Construction de voies	117 000
Installations électriques (basse tension)	110 000
Courant de traction	77 000
Mobilier de quais	75 000
Installations de sécurité	59 000
Installation de télécommunication	23 000
Terrain + emprise provisoire	23 000
Total des investissements	2 518 000

L'investissement total de la gare de Düdingen s'élève à 2 518 000 francs.

L'investissement est réparti entre les CFF et le canton de Fribourg à raison de, respectivement, 40,14% et 59,86%. Cette répartition, plus importante pour le canton de Fribourg, est due à la décision de mettre à niveau l'entier de la gare de Düdingen.

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit total	Part CFF	Part Fribourg
2 518 000	1 010 725	1 507 275

4.9. Résumé du programme d'investissement CFF nécessaire aux infrastructures du RER Fribourg|Freiburg

Le tableau suivant présente les investissements entre fonds d'amortissements et solde à la charge de la Confédération et des cantons:

Halte de Fribourg–St-Léonard	9 900 000
Gare de Grolley	10 300 000
Gare de Givisiez (études de l'avant-projet)	600 000
Gare de Cheyres	19 435 000
Gare de Cugy	1 300 000

Gare de Flamatt	782 000
Gare de Wünnewil	1 167 000
Gare de Düdingen	2 518 000
Total des investissements	46 002 000

Le tableau suivant présente la répartition du financement:

Crédit-cadre total	Part CFF	Part Agglomération de Fribourg	Part Fribourg
46 002 000	16 660 935	2 970 000	26 371 065

5. Bilan des derniers crédits d'engagement cantonaux

Au 31 décembre 2012, le crédit d'engagement présente un **solde disponible de 4 366 425 francs**.

Il se présente comme suit:

	Transports publics fribourgeois	Montreux-Oberland bernois	BLS SA	Sensetalbahn SA	Halte Fribourg-St-Léonard	Total
Décret du 16 novembre 2007 (solde au 31.12.2010)	9 805 000	1 071 000	303 000	-134 000		11 045 000
Décret du 2 novembre 2011 (prolongation et augmentation jusqu'en 2012)	582 000	400 000	300 000	400 000	3 713 500	5 395 500
	10 387 000	1 471 000	603 000	266 000	3 713 500	16 440 500
Montants versés en 2011	-4 875 589	-645 597	-90 010	-164 140	-531 071	-6 306 407
Montants versés en 2012	-4 707 435	-652 537	-183 263	-88 550	-135 883	-5 767 668
Solde du décret au 31.12.2012	803 976	172 866	329 727	13 310	3 046 546	4 366 425

Le solde disponible provient essentiellement des travaux retardés de la nouvelle halte de Fribourg-St-Léonard. En effet, compte tenu de la coordination nécessaire de l'ensemble des travaux entrepris dans le secteur avec le pont de la Poya notamment, les Chemins de fer fédéraux suisses ont retardé les travaux de construction de la nouvelle halte ferroviaire de Fribourg-St-Léonard. Une mise en service de la halte interviendra au changement d'horaire de décembre 2014. Dès lors, le montant prévu à cet effet n'a pas encore été engagé. Seules quelques études y relatives ont fait l'objet d'un financement du canton. Les besoins d'investissement pour la réalisation de la halte de Fribourg-St-Léonard ont été reportés dans le crédit d'engagement 2013-2016.

6. Besoins d'investissements pour les années 2013-2016

6.1. Besoins d'investissements pour les chemins de fer privés

	Crédit-cadre total	Part cantonale
Transports publics fribourgeois	48 770 130	20 565 547
Chemin de fer Montreux-Oberland bernois	65 563 793	3 304 415
BLS SA	77 000 000	2 182 950
Sensetalbahn SA	9 233 000	415 485
Total des investissements	200 566 923	26 468 397

Pour les chemins de fer privés concernés, les contributions seront libérées sous forme de prêts conditionnellement remboursables. La Confédération a intégré les siennes dans un arrêté fédéral portant sur la période 2013 à 2016. La libération des prêts octroyés n'interviendra qu'en fonction de l'exécution des travaux.

Les crédits de paiement seront portés au budget des années concernées. Le Conseil d'Etat renseignera le Grand Conseil

sur l'avancement des travaux et l'utilisation du crédit dans son rapport d'activités annuel.

Les prêts annuels alloués selon l'article 56 LCdF feront l'objet d'une convention de prestations pour le secteur de l'infrastructure pour les années 2013–2016. La contribution d'investissement sera versée annuellement par le canton de Fribourg sous la forme de trois acomptes. Les modalités sont réglées dans les conventions de prestations.

6.2. Besoins d'investissements CFF nécessaires aux infrastructures du RER Fribourg|Freiburg

	Crédit total	Part cantonale
Halte de Fribourg-St-Léonard	9 900 000	3 465 000
Gare de Grolley	10 300 000	5 106 740
Gare de Givisiez (études d'avant-projet)	600 000	480 000
Gare de Cheyres	19 435 000	14 187 550
Gare de Cugy	1 300 000	650 000
Gare de Flamatt	782 000	391 000
Gare de Wünnewil	1 167 000	583 500
Gare de Düringen	2 518 000	1 507 275
Total des investissements	46 002 000	26 371 065

Pour les infrastructures nécessaires aux infrastructures du RER Fribourg|Freiburg, le canton de Fribourg versera sa participation aux investissements sous forme de contribution à fonds perdu.

6.3. Résumé des besoins d'investissements totaux pour les années 2013–2016

Le tableau suivant présente les besoins d'investissements totaux pour les années 2013–2016:

	Crédit total	Part cantonale
Besoins d'investissements pour les chemins de fer privés	200 566 923	26 468 397
Besoins d'investissements CFF pour les infrastructures du RER Fribourg Freiburg	46 002 000	26 371 065
Total des besoins d'investissements	246 568 923	52 839 462

7. Décret

Les besoins d'investissements cantonaux 2013–2016 s'élèvent à 52 839 462 francs, soit 26 468 397 francs pour les besoins d'investissements pour les chemins de fer privés et 26 371 065 francs pour les besoins d'investissements CFF nécessaires aux infrastructures du RER Fribourg|Freiburg.

Les dépenses visées par ces crédits ne sont pas des dépenses nouvelles, au sens de l'article 23 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat, puisqu'elles résultent de la loi du 20 septembre 1994 sur les transports, en particulier du chapitre quatrième de celle-ci, consacré au financement des transports et aux contributions financières, ainsi que de l'article 56 LCdF.

Le présent décret n'est par conséquent pas soumis au référendum financier.

En revanche, compte tenu du montant en jeu et de l'article 141 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil, le décret doit être adopté à la majorité qualifiée (majorité des membres du Grand Conseil).

En conclusion, nous vous demandons l'ouverture d'un crédit d'engagement de **52 839 462 francs** valable pour les années 2013 à 2016. Nous vous prions d'accepter le présent décret.

Botschaft Nr. 55

23. April 2013

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit für die Unternehmen
des öffentlichen Verkehrs**

Der Grosse Rat hat bereits mehrfach Dekrete verabschiedet, die es dem Staat erlauben, den im Kanton Freiburg aktiven privaten Transportunternehmen bedingt rückzahlbare Darlehen zu gewähren.

Diese Dekrete hat er in Anwendung der Bundesgesetzgebung verabschiedet, da die Beiträge des Bundes von der finanziellen Beteiligung der Kantone abhängen.

Bisher wurden die folgenden Verpflichtungskredite gewährt:

1974	11 230 800 Franken
1978	7 006 600 Franken
1982	32 634 000 Franken
1983	1 953 230 Franken
1987	24 637 132 Franken
1992	40 725 830 Franken
2007	36 200 000 Franken
2011	5 395 000 Franken

Das letzte Investitionsprogramm umfasste teils eine Aktualisierung der Realisierungsvorhaben, die bereits im Verpflichtungskredit von 2007 berücksichtigt wurden, teils ergänzende Vorhaben – insbesondere das Projekt der neuen Bahnhaltestelle Fribourg-St-Léonard. Das Dekret vom 16. November 2007 wurde bis 2012 verlängert und der Verpflichtungskredit vom 16. November 2007 um 5 395 000 Franken aufgestockt.

Mit dem neuen Investitionsprogramm 2013–2016 muss nun der letzte Verpflichtungskredit aufgelöst und für die Jahre 2013 bis 2016 ein neuer Verpflichtungskredit eröffnet werden für die Finanzierung der Infrastrukturen der Privatbahnen und der Infrastrukturen der SBB, die für die RER Fribourg|Freiburg nötig sind.

Die vorliegende Botschaft hat folgenden Aufbau:

1. Einleitung	15
2. Grundsätze der Finanzierung der Eisenbahninfrastruktur	15
3. Investitionsprogramm der Privatbahnen pro Unternehmen und Strecke	17
4. Investitionsprogramm der SBB für die Infrastrukturen der RER Fribourg Freiburg	21
5. Abrechnung der letzten kantonalen Verpflichtungskredite	25
6. Investitionsbedarf für die Jahre 2013–2016	25
7. Dekret	26

1. Einleitung

Mit dem hier behandelten Verpflichtungskredit kann der Staat den vier im Kanton aktiven Privatbahnen (Freiburgerische Verkehrsbetriebe, Montreux–Berner Oberland-Bahn, BLS AG und Sensetalbahn) bedingt rückzahlbare Darlehen für deren Investitionen gewähren. Ausserdem erlaubt dieser Verpflichtungskredit die Finanzierung des kantonalen Anteils an der Anpassung mehrerer Infrastrukturobjekte der SBB, die für die RER Fribourg|Freiburg nötig sind.

Der Dekretsentwurf steht namentlich im Zusammenhang mit den Bundesbeschlüssen vom 24. September 2012 über den Zahlungsrahmen für die Finanzierung der Eisenbahninfrastruktur der SBB von 6624 Millionen Franken für die Jahre 2013–2016 und über den Verpflichtungskredit für die Finanzierung der Eisenbahninfrastruktur der schweizerischen Privatbahnen von 2825 Millionen Franken für dieselbe Periode.

2. Grundsätze der Finanzierung der Eisenbahninfrastruktur

2.1. Vorbemerkung

Dieses Kapitel übernimmt und ergänzt die Ausführungen der Botschaft vom 2. März 2012 des Bundesrats an die Bundesversammlung zur Finanzierung der schweizerischen Eisenbahninfrastruktur (SBB und Privatbahnen) und zur Leistungsvereinbarung Bund–SBB für die Jahre 2013–2016.

2.2. Getrennte Rechnungen für Verkehr und Infrastruktur

Mit Inkrafttreten der Bahnreform 1 am 1. Januar 1999 wurden alle Eisenbahnunternehmen verpflichtet, den abgeltungsberechtigten Bereich Infrastruktur rechnerisch und organisatorisch von den Bereichen Personen- und Güterverkehr zu trennen.

Die Sparte Infrastruktur erhält für die Benutzung der Infrastruktur ein Entgelt: den Trassenpreis. Dieser besteht aus einem Basispreis in der Höhe der Normgrenzkosten (der üblichen Grenzkosten einer zeitgemäss ausgerüsteten Strecke) und einem Beitrag an die Fixkosten der Infrastruktur (Deckungsbeitrag).

Die wichtigsten Bestandteile des Trassenpreises werden vom Bundesamt für Verkehr (BAV) festgelegt. Die derzeitigen verkehrspolitischen Rahmenbedingungen erlauben keine kostendeckenden Preise für die Benutzung der Eisenbahninfrastruktur.

2.3. Bestellung von Infrastrukturleistungen

Weil eine sichere und leistungsfähige Eisenbahninfrastruktur ein wichtiger Standortfaktor für die Schweiz ist, bestellt der Bund bei der SBB und zusammen mit den Kantonen bei den übrigen konzessionierten Eisenbahnunternehmen den Betrieb, den Erhalt und die Erweiterung der Eisenbahninfrastruktur.

Die für eine Bestellperiode vereinbarten Mittel werden den Infrastrukturbetreiberinnen als Betriebsabteilung und Investitionsbeiträge bezahlt. Die Betriebsabteilung bemisst sich nach den geplanten ungedeckten Kosten aus dem Betrieb und dem Unterhalt der Eisenbahninfrastruktur auf der Grundlage der Mittelfristplanungen der Unternehmen.

Die notwendigen Mittel für Investitionen in die Substanzerhaltung der bestehenden Anlagen und für Anpassungen an den Stand der Technik und an die Erfordernisse des Verkehrs (z. B. Perronverlängerungen, Doppelspuren) erhalten die Infrastrukturbetreiberinnen auf zwei Wegen ebenfalls aus dem ordentlichen Budget. Zum einen wird ihnen der geplante Abschreibungsaufwand durch entsprechende A-Fonds-perdu-Zahlungen ausgeglichen. Zum anderen werden für den darüber hinausgehenden Investitionsbedarf zinslose, bedingt rückzahlbare Darlehen gewährt.

Die Darlehen verbleiben im Prinzip auf unbeschränkte Zeit im Unternehmen und müssen nur zurückbezahlt werden, wenn die damit finanzierten Anlagen nicht mehr dem Eisenbahnbetrieb dienen oder das Investitionsvolumen geringer ist als die Summe der Abschreibungen. Sie haben daher eigenkapital-ähnlichen Charakter.

2.4. Entwicklung der Finanzierungsinstrumente auf Bundesebene

Für die Infrastruktur der SBB werden die Betriebsabteilungen und Investitionsbeiträge seit 1999 in einer auf vier Jahre bezogenen Leistungsvereinbarung festgelegt. Einzig für die Jahre 2011 und 2012 wurde eine Leistungsvereinbarung für die Dauer von zwei Jahren zur Harmonisierung mit der Legislaturperiode abgeschlossen. Seit 2011 erfolgt die Finanzierung der übrigen konzessionierten Eisenbahnunternehmen (Privatbahnen) gemeinsam mit den Kantonen ebenfalls über mehrjährige Leistungsvereinbarungen. Diese werden jeweils für denselben Zeitraum abgeschlossen wie die Leistungsvereinbarung zwischen Bund und SBB.

Bau und Betrieb der Kraftwerke für die Erzeugung des Bahnstroms und der Übertragungsleitungen sind nicht Bestandteil der abgeltungsberechtigten Infrastruktur. Diese Anlagen dürfen keine ungedeckten Kosten verursachen. Die Investitionen und die Betriebskosten müssen demnach über den Strompreis selbst erwirtschaftet werden. Zur Gewährleistung einer zuverlässigen und effizienten Energieversorgung hat

der Bund die SBB in der Leistungsvereinbarung 2011–2012 mit der landesweiten Netzplanung und dem Bau, Betrieb und Erhalt der 132 kV/16,7-Hz-Bahnstromversorgung für das Normalspurnetz beauftragt.

2.5. Sonderfinanzierungen des Bundes

Während Betrieb und Substanzerhalt der bestehenden Eisenbahninfrastruktur aus den allgemeinen Haushaltsmitteln des Bundes (sogenannte ordentliche Infrastrukturfinanzierung) finanziert werden, werden Netzerweiterungen in der Regel über Sonderfinanzierungen sichergestellt. Seitens des Bundes konzentrieren sich diese derzeit auf den Fonds für Eisenbahngrossprojekte (FinöV-Fonds) und den Infrastrukturfonds, aus dem Investitionen in die Eisenbahninfrastruktur für den Agglomerationsverkehr finanziert werden können.

Eine weitere Finanzierungsquelle für die Eisenbahninfrastruktur ist der Zahlungsrahmen für Massnahmen im öffentlichen Verkehr zugunsten von Menschen mit Behinderungen. Beiträge aus diesem bis 2023 zur Verfügung stehenden Zahlungsrahmen werden jedoch nur für die vorzeitige behindertengerechte Anpassung von Anlagen gewährt, das heisst für Massnahmen an Bahnhöfen und Stationen, die nicht ohnehin bis 2023 erneuert werden müssen. Mit den objektbezogen gewährten Beiträgen, zum Beispiel für Teilerhöhungen von Perrons, können die jeweils kostengünstigsten Massnahmen zur Erfüllung der Vorgaben des Behindertengleichstellungsgesetzes vom 13. Dezember 2002 (BehiG) finanziert werden. Sollte sich im Einzelfall die Realisierung der Minimallösung in einer Gesamtbetrachtung als unwirtschaftlich erweisen oder sollte eine solche Minimallösung die Leistungsfähigkeit einer Station erheblich beeinträchtigen (z.B. Einschränkungen beim Rollmaterialeinsatz oder Behinderungen des Personenflusses), so kann das BAV die Realisierung ergänzender Massnahmen (z.B. vollständige Erhöhung der Perronkanten) aus Mitteln der ordentlichen Finanzierung bewilligen.

Nicht Gegenstand der BehiG-Sonderfinanzierung sind Umbaumaassnahmen an Stationen, die bis 2023 im Rahmen der «normalen» Erneuerungsprogramme durchgeführt werden – wie etwa Anpassungen an erhöhte Kapazitäts- oder Sicherheitsanforderungen. Diese Kosten müssen vollständig durch Mittel der ordentlichen Finanzierung gedeckt werden.

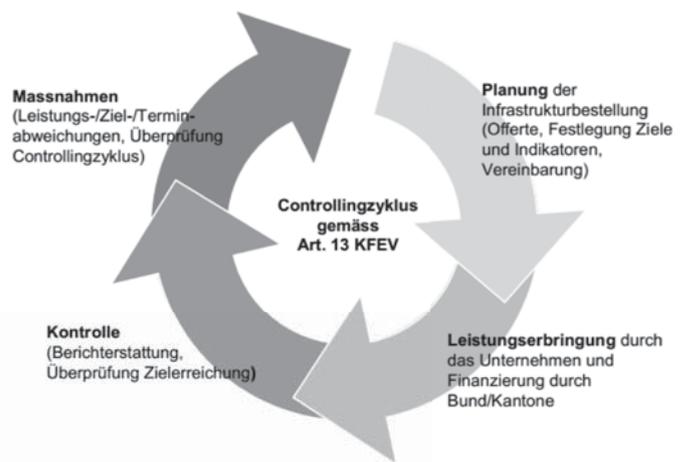
2.6. Controllingprozess

Im Eisenbahngesetz des Bundes vom 20. Dezember 1957 (EBG) sind im 6. Kapitel die Grundsätze, die Voraussetzungen, das Leistungsangebot und das Bestellverfahren sowie die finanzielle Aufteilung der Finanzierung der Infrastruktur zwischen Bund und Kantonen festgelegt.

Auf Verordnungsstufe werden die Bestimmungen zur Infrastrukturfinanzierung in der Verordnung vom 4. Novem-

ber 2009 über die Konzessionierung und Finanzierung der Eisenbahninfrastruktur (KFEV) konkretisiert. Mit der KFEV werden die Instrumente für die Infrastrukturfinanzierung der Privatbahnen und der SBB (mehrjährige Leistungsvereinbarungen) weitgehend angeglichen. Grundlage bildet ein einheitliches Controllingverständnis.

Der Controllingprozess gemäss Artikel 13 KFEV wird als ein abgeschlossener Regelkreis verstanden, der vom BAV geleitet wird. Bei gemeinsam bestellten Strecken werden die beteiligten Kantone einbezogen. Gemäss dem Controllingverständnis des BAV wird der gesamte Prozess der Leistungsbestellung wie folgt gesteuert:



2.7. Vorrangige Ziele für die Strecken, die durch den Kanton Freiburg führen

Die Unterstützung des öffentlichen Verkehrs gehört zu den Zielen der Verkehrspolitik des Bundes und des Kantons. Im Einzelnen gilt es:

- > ein Gesamtverkehrssystem zur Sicherstellung der Mobilität von Personen und Waren zu **organisieren**; dabei soll insbesondere den Bedürfnissen der Wirtschaft, den finanziellen Möglichkeiten der Gemeinwesen, den Anforderungen an den Umweltschutz, der wirtschaftlichen Nutzung von Boden und Energie sowie der Sicherheit der Verkehrsteilnehmer Rechnung getragen werden;
- > durch die Bereitstellung eines entsprechenden Leistungsangebots, im Rahmen der finanziellen Möglichkeiten der Gemeinwesen, die Benutzung der öffentlichen Verkehrsmittel zu **fördern**;
- > die Entscheidungen im Bereich des Verkehrs mit den Zielen der Raumplanung und des Umweltschutzes zu **koordinieren**;
- > die verschiedenen Verkehrsmittel **aufeinander abzustimmen**.

Zusammenfassend geht es darum, mit wirtschaftlich und technisch durchführbaren Massnahmen einen sicheren, zuverlässigen, den Erfordernissen des Personen- und des Güterverkehrs entsprechenden effizienten Betrieb und die

Substanzerhaltung der bestehenden Infrastruktur sicherzustellen.

Hinsichtlich des Betriebs und des Unterhalts der Bahninfrastrukturen werden folgende Ziele verfolgt:

- > **Gewährleistung eines hohen Sicherheitsniveaus.** Folgende Ziele müssen vornehmlich erreicht werden: hoher Schutz vor Zugkollisionen und Entgleisungen; hohe Sicherheit des Personals; Anhebung des Sicherheitsniveaus in bestehenden Eisenbahntunnels auf den anerkannten Stand der Technik dank der Substanzerhaltungsprogramme; Abschluss der Sanierungsprogramme für die Bahnübergänge, sodass Ende 2014 (innerhalb der gesetzlich vorgegebenen Frist) alle Bahnübergänge gesetzeskonform sind; Sicherstellen eines hohen Sicherheitsniveaus im Bereich des Zugangs zu Perrons und des Aufenthalts auf diesen dank Um- und Neubauten; Reduktion der Risiken aus Altlasten und aus Störfällen, damit sie den gesetzlichen Vorgaben genügen.
- > **Gewährleistung der Zuverlässigkeit des Netzes.** Die Infrastrukturbetreiberinnen gewährleisten unter Wahrung der Wirtschaftlichkeit mit geeigneten Massnahmen eine möglichst hohe Leistungsfähigkeit des Netzes. Dabei gelten insbesondere folgende Zielsetzungen: optimale Dimensionierung des Netzes, Gewährleistung eines barrierefreien Zugangs zur Bahn sowie eine möglichst hohe Verfügbarkeit des Netzes.
- > **Optimale Nutzung der vorhandenen Kapazitäten.** Mit ihrem Engagement in der Finanzierung des Infrastrukturbetriebs und der Investitionen verknüpfen Bund und Kanton den Anspruch, dass die vorhandenen Kapazitäten von Strecken und Knoten des Eisenbahnnetzes möglichst optimal ausgelastet werden. Damit dieses Ziel erreicht werden kann, kommt der Erstellung des Jahresfahrplans und der Vergabe der verfügbaren Trassen eine besondere Bedeutung zu.
- > **Verbesserung der Interoperabilität.** Mit dem zweiten Schritt der Bahnreform 2 übernimmt die Schweiz die Vorschriften der EU zur Interoperabilität. Die Interoperabilität schafft Voraussetzungen zur Verbesserung der Wettbewerbsfähigkeit der Eisenbahn gegenüber der Strasse und vereinfacht so den Warenaustausch mit der Europäischen Union.
- > **Erhöhung der Produktivität.** Als Besteller erwarten Bund und Kanton, dass die Unternehmen die vereinbarten Ziele möglichst effizient, das heisst zu den geringstmöglichen Kosten, erreichen. Hierzu gehört auch, dass die Infrastrukturbetreiberinnen in allen Bereichen der Sicherheit (Security, Safety) langfristig kostengünstigere Massnahmen prüfen und diese einführen, ohne das hohe Sicherheitsniveau insgesamt zu gefährden.

2.8. Finanzierungsmodell

Die 2011 eingeführte Harmonisierung der Finanzierungsinstrumente der SBB und der Privatbahnen hat sich bewährt und wird fortgeführt. Um die Angleichung der Finanzierung der Infrastruktur der Privatbahnen weiter voranzutreiben, sind jedoch folgende Anpassungen notwendig:

- > Wiedereinführung des vierjährigen Verpflichtungskredits anstelle des bisherigen Verpflichtungskredits mit einer einmaligen Laufzeit von zwei Jahren; damit sind alle Auszahlungen des Bundesanteils an den Betriebsabteilungen und Investitionsbeiträgen an die Privatbahnen gewährleistet;
- > endgültige Umstellung auf die Programmfinanzierung und Abkehr von der auf einzelne Objekte bezogenen Finanzierung;
- > Abschluss von trilateralen vierjährigen Leistungsvereinbarungen zwischen Bund, Kanton und betroffenen Privatbahnen; diese Leistungsvereinbarungen legen für die Periode 2013–2016 und für jede Privatbahn die Höhe der Betriebsabteilungen und Investitionsbeiträge sowie ihre Aufteilung unter den Bestellern fest.

2.9. Abgrenzung des kantonalen Verpflichtungskredits

Der kantonale Verpflichtungskredit dient zur Finanzierung der Bahninfrastruktur von Privatbahnen, die im Kanton Freiburg tätig sind. Es handelt sich um folgende Unternehmen:

- > die Freiburgerischen Verkehrsbetriebe (TPF);
- > die Montreux–Berner Oberland-Bahn (MOB);
- > die BLS AG;
- > die Sennetalbahn AG (STB).

Der Verpflichtungskredit dient ausserdem der Finanzierung verschiedener Infrastrukturobjekte für die RER Fribourg|Freiburg. Der Bau dieser Objekte erfolgt unter der Bauherrschaft der SBB. Die SBB sind Eigentümer der Bauten und Anlagen, die sich auf ihrem Gebiet befinden, und sind für diese verantwortlich.

3. Investitionsprogramm der Privatbahnen pro Unternehmen und Strecke

Die vorgesehenen Investitionen sind auf die Substanzerhaltung der Bahninfrastruktur und die Betriebssicherheit ausgerichtet. Namentlich muss altes und buchhalterisch abgeschriebenes Material erneuert werden, das die Betriebssicherheit gefährdet, falls es nicht ersetzt wird. Die Investitionen stammen aus der Mittelfristplanung der Transportunternehmen; diese Planung wird vom Bund und von den betroffenen Kantonen genehmigt.

3.1. Freiburgische Verkehrsbetriebe (TPF)

3.1.1. Strecke Freiburg–Murten–Ins

Bahnhof Pensier: Anpassung des Perrons an die Vorgaben des BehiG und Bau einer Unterführung	9 553 900
Bahnhof Belfaux: Anpassung des Perrons an die Vorgaben des BehiG und Bau einer Unterführung	9 083 750
Bahnhof Münchenwiler/Courgevoux: Bau einer Kreuzungsstelle und Anpassung des Perrons an die Vorgaben des BehiG	6 303 000
Sanierung von 9 Bahnübergängen: Einrichtung von Blinklichtanlagen mit automatischen Schranken und Bau von Fussgängerunterführungen	1 555 000
Erneuerung der Kabelkanäle und Verstärkung der Bankette	600 000
Austausch von Weichen, Winden, Unterbrechern und Fernsteuerungen	520 000
Korrektur und Instandstellung von Trassen und Böschungen, Montage eines Kupferstreckenkabels	460 000
Cressier, Courtepin: Erneuerung des Gleisunterbaus und Ersatz der Weichen	310 000
Erneuerung und Ersatz von Werkzeug und Material	310 000
Total der Bruttoinvestitionen	28 695 650
Beiträge Dritter	-1 880 000
Total der Nettoinvestitionen	26 815 650
Deckung durch Abschreibungen	-6 356 220
Saldo zulasten des Verpflichtungskredits	20 459 430

3.1.2. Strecke Bulle–Romont

Bahnhof Bulle (1. Etappe): Anpassung des Bahnhofs an die einschlägigen Normen, Änderung der Gleise und Weichen, vollständige Erneuerung der Infrastrukturen, Anpassung der Perrons an die Vorgaben des BehiG, höhenversetzte Zugänge zu den Perrons	6 766 450
Vollständige Sanierung des Gleisunterbaus und -oberbaus zwischen Bulle und Vaulruz Nord	4 676 425
Sanierung von 7 Bahnübergängen: Einrichtung von Blinklichtanlagen mit automatischen Schranken und Bau von Fussgängerunterführungen	796 000
Erneuerung und Ersatz von Werkzeug und Material	407 000
Bahnhof von Romont: Erneuerung der Fernsteuerung	200 000
Total der Bruttoinvestitionen	12 845 875
Beiträge Dritter	-778 500
Total der Nettoinvestitionen	12 067 375
Deckung durch Abschreibungen	-6 310 048
Saldo zulasten des Verpflichtungskredits	5 757 327

3.1.3. Strecke Bulle–Montbovon

Sanierung von 22 Bahnübergängen: Einrichtung von Blinklichtanlagen mit automatischen Schranken und Bau von Fussgängerunterführungen	2 156 975
Erneuerung des Unterwerks Albeuve	755 700
Sanierung der Videoüberwachungs- und Durchsageanlagen in den Bahnhöfen dieser Linie	554 000
Korrektur und Instandstellung von Trassen und Böschungen	504 000
Erneuerung und Ersatz von Werkzeug und Material	487 000
Sanierung der Brücke über die Trême	419 000
Sanierung der Mastenköpfe und Verlegung eines Glasfaserkabels entlang der Linie	348 000
Instandstellung der Kabelkanäle auf dieser Linie	205 000
Erneuerung der Gleise zwischen Gruyères und Estavannens	100 000
Total der Bruttoinvestitionen	5 529 675
Beiträge Dritter	-735 500
Total der Nettoinvestitionen	4 794 175
Deckung durch Abschreibungen	-2 358 348
Saldo zulasten des Verpflichtungskredits	2 435 827

3.1.4. Strecke Bulle–Palézieux

Bahnhof Châtel-Saint-Denis (1. Etappe): Vollständige Erneuerung des Bahnhofs und Anpassung der Perrons an die Vorgaben des BehiG	6 057 775
Sanierung von 35 Bahnübergängen: Einrichtung von Blinklichtanlagen mit automatischen Schranken und Bau von Fussgängerunterführungen	4 727 700
Erneuerung der Gleise zwischen Bossonnens und Châtel-Saint-Denis	4 588 000
Bahnhof Bossonnens: Vollständige Erneuerung des Bahnhofs und Anpassung der Perrons an die Vorgaben des BehiG	4 155 500
Bahnhof Semsales: Vollständige Erneuerung des Bahnhofs und Anpassung der Perrons an die Vorgaben des BehiG	2 976 000
Sanierung der Brücke Planches-Mailles	1 700 000
Anpassung der Bahnhöfe und Haltestellen für die RER Süd	764 000
Bahnhof Vuadens: Vollständige Erneuerung des Bahnhofs und Anpassung der Perrons an die Vorgaben des BehiG	515 000
Erneuerung und Ersatz von Werkzeug und Material	325 000
Instandstellung der Kabelkanäle zwischen Semsales und Bulle	151 000
Total der Bruttoinvestitionen	25 959 975
Beiträge Dritter	-1 981 500
Total der Nettoinvestitionen	23 978 475
Deckung durch Abschreibungen	-3 971 269
Saldo zulasten des Verpflichtungskredits	20 007 206

3.1.5. Strecke Bulle–Broc

Sanierung von 8 Bahnübergängen: Einrichtung von Blinklichtanlagen mit automatischen Schranken und Bau von Fussgängerunterführungen	1 742 955
Haltestellen La Tour Village und Epagny: Anpassung der Perrons an die Vorgaben des BehiG und Instandstellung der Kabelkanäle	600 000
Sanierung der Videoüberwachungs- und Durchsageanlagen in den Bahnhöfen dieser Linie	311 400
Vollständige Instandstellung des Gleisunterbaus und -oberbaus bei Broc-Village	240 000
Verlegung eines Glasfaserkabels zwischen Bulle und Broc	220 000
Erneuerung und Ersatz von Werkzeug und Material	137 960
Total der Bruttoinvestitionen	3 252 315
Beiträge Dritter	-499 500
Total der Nettoinvestitionen	2 752 815
Deckung durch Abschreibungen	-950 182
Saldo zulasten des Verpflichtungskredits	1 802 633

3.1.6. Gemeinsame Abschnitte: Bulle

Bahnhof Bulle: Anpassung des Bahnhofs an die einschlägigen Normen	340 000
Austausch der Unterbrechersteuerungen in den Unterwerken	159 150
Erneuerung und Ersatz von Werkzeug und Material	49 000
Total der Nettoinvestitionen	548 150
Deckung durch Abschreibungen	-2 240 443
Saldo zulasten des Verpflichtungskredits	-1 692 293

3.1.7. Zusammenfassung der Bruttoinvestitionen pro Strecke

Die folgende Tabelle gibt einen Überblick über die Bruttoinvestitionen pro Strecke:

	Total
Freiburg–Murten–Anet	28 695 650
Bulle–Romont	12 845 875
Bulle–Montbovon	5 529 675
Bulle–Palézieux	25 959 975
Bulle–Broc fabrique	3 252 315
Gemeinsame Abschnitte: Bulle	548 150
Total der Bruttoinvestitionen	76 831 640

3.1.8. Zusammenfassung der Nettoinvestitionen

Die folgende Tabelle stellt dar, wie die Investitionen aufgeteilt werden auf Mittel aus Abschreibungen, Beiträge Dritter (hauptsächlich für Bahnübergänge) und Saldo zulasten des Bundes und der Kantone:

	Total
Total der Bruttoinvestitionen	76 831 640
Beiträge Dritter	-5 875 000
Deckung durch Abschreibungen	-22 186 510
Saldo zulasten des Bundes und der Kantone	48 770 130

Die Beteiligung des Kantons Freiburg beläuft sich gemäss Bundesverordnung über die Anteile der Kantone an den Abteilungen und Finanzhilfen im Regionalverkehr (KAV) auf 45% für die Jahre 2012 bis 2015.

Die Verteilschlüssel für die Kostenaufteilung zwischen den Kantonen werden aufgrund der Linienlänge auf den Kantonsgebieten und der Verkehrsbedienung der Stationen gemäss Artikel 7 KAV berechnet. Nur die Strecke Freiburg–Murten–Ins wird vom Kanton Freiburg mit dem Kanton Bern gemeinsam finanziert, wobei der Kanton Bern 85% und der Kanton Freiburg 15% der kantonalen Beiträge übernehmen.

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Rahmenkredit	Anteil des Bundes und des Kantons Bern	Anteil des Kantons Freiburg
48 770 130	28 204 583	20 565 547

3.2. Montreux–Berner Oberland-Bahn (MOB)

3.2.1. Strecke Montreux–Zweisimmen

Bahnhof Château-d'Œx: Vollständige Erneuerung des Bahnhofs und Anpassung an die Vorgaben des BehiG	13 600 000
Umfahrungsgleise Halten, Vernex: Erneuerung und Verlängerung	8 800 000
Tunnel Les Avants: Ausbau	8 761 760
Erneuerung der Gleise	8 400 000
Galerie bei La Tine: Ausbau	7 955 440
Les Sciernes: Automatisierung der Kreuzungsstelle	7 500 000
Bahnübergänge: Erneuerung der Einrichtung und Sanierung (Blinklichtanlagen mit automatischen Schranken und Bau von Fussgängerunterführungen)	6 707 179
Brücken über die Fliessgewässer Hongrin, Lanciau und Flon: Renovierung	6 500 000
Bahnhof Zweisimmen: Vollständige Erneuerung des Bahnhofs und Anpassung an die Vorgaben des BehiG	6 421 079

Erneuerung der Fahrleitung	6 150 000
Erneuerung der Unterwerke und Erhöhung der Leistung	5 950 000
Chernex: Einrichtung und Absicherung der Werkstätten	2 702 000
Erneuerung und Ersatz von Werkzeug und Material	1 800 000
Tunnel bei Jaman: Erneuerung der Beleuchtung	1 250 000
Haltestellen Chamby, Chernex, Les Granges und La Palaz: Anpassung an die Vorgaben des BehiG	641 000
Total der Bruttoinvestitionen	93 138 458
Beiträge Dritter	-5 501 000
Total der Nettoinvestitionen	87 637 458
Deckung durch Abschreibungen	-22 073 665
Saldo zulasten des Verpflichtungskredits	65 563 793

3.2.2. Zusammenfassung der Bruttoinvestitionen pro Strecke

Die folgende Tabelle gibt einen Überblick über die Bruttoinvestitionen pro Strecke:

	Total
Montreux–Zweisimmen	93 138 458
Total der Bruttoinvestitionen	93 138 458

3.2.3. Zusammenfassung der Nettoinvestitionen

Die folgende Tabelle stellt dar, wie die Investitionen aufgeteilt werden auf Mittel aus Abschreibungen, Beiträge Dritter (hauptsächlich für Bahnübergänge) und Saldo zulasten des Bundes und der Kantone:

	Total
Total der Bruttoinvestitionen	93 138 458
Beiträge Dritter	-5 501 000
Deckung durch Abschreibungen	-22 073 665
Saldo zulasten des Bundes und der Kantone	65 563 793

Die Kostenaufteilung zwischen den Kantonen sieht wie folgt aus: Der Kanton Waadt übernimmt 55%, der Kanton Bern 33,8% und der Kanton Freiburg 11,2% der kantonalen Beiträge für die Strecke Montreux–Zweisimmen.

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Rahmenkredit	Anteil des Bundes und der Kantone Waadt und Bern	Anteil des Kantons Freiburg
65 563 793	62 259 378	3 304 415

3.3. BLS AG

3.3.1. Strecke Bern–Neuenburg

Bau des neuen Tunnels von Rosshäusern mit Doppelspur	83 950 000
Bahnhof Gümmenen: Vollständige Erneuerung des Bahnhofs und Anpassung der Perrons an die Vorgaben des BehiG	16 000 000
Bahnhöfe/Haltestellen Stockacker, Riedbach, St-Blaise-Lac, Bümpliz Nord und Gampelen: Anpassung der Perrons an die Vorgaben des BehiG	8 080 000
St-Blaise Lac–Neuenburg: Erneuerung der Gleise, der Signalisierung und der Fahrleitung	6 300 000
Marin–Epagnier–St-Blaise–Neuchâtel: Erneuerung der Fahrleitung	3 270 000
Total der Nettoinvestitionen	117 600 000
Deckung durch Abschreibungen	-40 600 000
Saldo zulasten des Verpflichtungskredits	77 000 000

3.3.2. Zusammenfassung der Nettoinvestitionen pro Strecke

Die folgende Tabelle gibt einen Überblick über die Bruttoinvestitionen pro Strecke:

	Total
Bern–Neuenburg	117 600 000
Total der Nettoinvestitionen	117 600 000

3.3.3. Zusammenfassung der Nettoinvestitionen

Die folgende Tabelle stellt dar, wie die Investitionen aufgeteilt werden auf Mittel aus Abschreibungen und Saldo zulasten des Bundes und der Kantone:

	Total
Total der Nettoinvestitionen	117 600 000
Deckung durch Abschreibungen	-40 600 000
Saldo zulasten des Bundes und der Kantone	77 000 000

Die Kostenaufteilung sieht wie folgt aus: Der Bund übernimmt 20%, der Kanton Bern 59,1%, der Kanton Freiburg 14,6% und der Kanton Neuenburg 6,3% der Beiträge für die Strecke Bern–Neuenburg.

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Rahmenkredit	Anteil des Bundes und der Kantone Bern und Neuenburg	Anteil des Kantons Freiburg
77 000 000	74 817 050	2 182 950

3.4. Sensetalbahn AG

3.4.1. Strecke Flamatt–Laupen

Bahnhof Laupen: vollständige Erneuerung der Anlagen für Zugkreuzungen	8 200 000
Bahnhof Flamatt: vollständige Erneuerung der Anlagen	4 510 000
Bahnübergänge: Erneuerung der Einrichtung und Sanierung (Blinklichtanlagen mit automatischen Schranken und Bau von Fussgängerunterführungen)	1 100 000
Sanierung der Brücke über die Sense bei km 0.835	230 000
Total der Bruttoinvestitionen	14 040 000
Beiträge Dritter	-240 000
Total der Nettoinvestitionen	13 800 000
Deckung durch Abschreibungen	-4 567 000
Saldo zulasten des Verpflichtungskredits	9 233 000

3.4.2. Zusammenfassung der Bruttoinvestitionen pro Strecke

Die folgende Tabelle gibt einen Überblick über die Bruttoinvestitionen pro Strecke:

	Total
Flamatt–Laupen	14 040 000
Total der Bruttoinvestitionen	14 040 000

3.4.3. Zusammenfassung der Nettoinvestitionen

Die folgende Tabelle stellt dar, wie die Investitionen aufgeteilt werden auf Mittel aus Abschreibungen, Beiträge Dritter (hauptsächlich für Bahnübergänge) und Saldo zulasten des Bundes und der Kantone:

	Total
Total der Bruttoinvestitionen	14 040 000
Beiträge Dritter	-240 000
Deckung durch Abschreibungen	-4 567 000
Saldo zulasten des Bundes und der Kantone	9 233 000

Was die Kostenaufteilung zwischen den Kantonen betrifft, so übernehmen der Kanton Bern 90% und der Kanton Freiburg 10% der kantonalen Beiträge für die Strecke Flamatt–Laupen.

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Rahmenkredit	Anteil des Bundes und des Kantons Bern	Anteil des Kantons Freiburg
9 233 000	8 817 515	415 485

3.5. Zusammenfassung des Investitionsprogramms der Privatbahnen

In der folgenden Tabelle sind die Investitionen aufgeführt (Mittel aus Abschreibungen und Saldo zulasten des Bundes und der Kantone):

Freiburgische Verkehrsbetriebe	48 770 130
Montreux–Berner Oberland-Bahn	65 563 793
BLS AG	77 000 000
Sensetalbahn AG	9 233 000
Total der Investitionen	200 566 923

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Rahmenkredit	Anteil des Bundes und der anderen Kantone (BE, VD, NE)	Anteil des Kantons Freiburg
200 566 923	174 098 526	26 468 397

4. Investitionsprogramm der SBB für die Infrastrukturen der RER Fribourg|Freiburg

Die Investitionen sind auf den Neu- und Umbau von Infrastrukturobjekten der SBB ausgerichtet, die für die RER Fribourg|Freiburg nötig sind. Darunter fallen auch Infrastrukturobjekte der Berner S-Bahn-Linie S1 Freiburg–Bern. So muss altes und buchhalterisch abgeschriebenes Material modernisiert oder erneuert werden, da sonst die Betriebssicherheit gefährdet würde. Daneben ist neues Material nötig. Diese Arbeiten sind in der Planung für die RER Fribourg|Freiburg vorgesehen.

4.1. Haltestelle Fribourg-St-Léonard

Die Arbeiten für den Bau der Haltestelle Fribourg-St-Léonard finden später statt als ursprünglich geplant. Die Haltestelle soll nun mit dem Fahrplanwechsel im Dezember 2014 in Betrieb genommen werden. Der Investitionsbedarf für die Verwirklichung dieser Haltestelle wurde entsprechend in den Verpflichtungskredit für die Periode 2013–2016 übertragen (siehe Punkt 6).

Die Investitionen werden für die Schaffung der Bahnhalttestelle Fribourg-St-Léonard benötigt. Bei diesem Vorhaben handelt es sich um den Bau einer Haltestelle im Sektor St-Léonard auf der Strecke Lausanne–Bern, zwischen den Bahnhöfen Freiburg und Düdingen. Diese Bahnhalttestelle ist eines der strukturierenden Projekte des Richtplans der Agglomeration, den der Agglomerationsrat am 27. November 2008 verabschiedet und der Staatsrat am 30. Juni 2010 genehmigt hat.

Das Vorhaben beinhaltet zwei 220 Meter lange Bahnsteige, vier Treppen und zwei Aufzüge für den Zugang zu den Bahnsteigen und die Ausstattung der Haltestelle (Wartehäuschen, Perrondach, Informationstafeln, Billettautomat, Perronmobiliar).

Tiefbau und Verankerung der Dachstützen	4 385 000
Zugang zu den Zügen und Architektur (Treppen, Aufzüge, Beleuchtung, Wartehäuschen, Dach, Informationstafeln, Billettautomat, Perronmobiliar)	1 680 000
Bauleitung (Honorare)	1 306 000
Gleisbau	653 000
Elektrische Anlagen (Niederspannung)	560 000
Verlegung von Kabeln und Kabelkanälen	467 000
Fahrstrom	373 000
Sicherheitsanlagen	373 000
Telekommunikationsanlagen	103 000
Total der Investitionen	9 900 000

Die Gesamtinvestitionen für die Haltestelle Fribourg-St-Léonard belaufen sich auf 9 900 000 Franken.

Die Investitionskosten werden zu 35% von den SBB, zu 30% vom Kanton Freiburg und zu 35% von der Agglomeration getragen.

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Kredit	Anteil der SBB	Anteil der Agglomeration Freiburg	Anteil des Kantons Freiburg
9 900 000	3 465 000	2 970 000	3 465 000

4.2. Bahnhof Grolley

Im Rahmen des Ausbaus der RER Fribourg|Freiburg wird der Bahnhof von Grolley ab der Einführung des Halbstundentakts zwischen Freiburg und Yverdon-les-Bains systematisch als Kreuzungsstelle dienen.

Mit dem Projekt sollen die Bahnanlagen angepasst werden, damit Züge gleichzeitig in den Bahnhof einfahren können. Daneben sind der Bau einer Unterführung und ein kompletter Umbau der Perrons vorgesehen, damit der Bahnhof den aktuellen Normen entspricht (Beleuchtung, Zugang zu den Zügen, Warteräume, Informationen für die Reisenden).

Gleise	2 400 000
Studien	1 100 000
Unterführung	1 000 000
Perrons	1 000 000
Fahrleitungen	900 000

Kabel	800 000
Sicherheitsanlagen	700 000
Ausbau, Perronmobiliar	700 000
Elektrische Anlagen (Niederspannung)	400 000
Vorbereitungsarbeiten, Umwelt	400 000
Treppen	300 000
Sicherheit	300 000
Diverse Gebühren	300 000
Total der Investitionen	10 300 000

Die Gesamtinvestitionen für den Bahnhof Grolley belaufen sich auf 10 300 000 Franken.

Der Kostenverteiler wird für jedes Objekt und unter Berücksichtigung der Intervention (Erneuerung oder Ausbau) bestimmt. Insgesamt werden die Investitionskosten zu 50,24% von den SBB und zu 49,58% vom Kanton Freiburg getragen.

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Kredit	Anteil der SBB	Anteil des Kantons Freiburg
10 300 000	5 193 260	5 106 740

4.3. Bahnhof Givisiez

Die aktuelle Haltestelle Givisiez wird von den Zügen der Linie Freiburg–Murten bedient. Die Züge der Linie Freiburg–Yverdon-les-Bains können indessen nicht halten.

Im Rahmen der RER Fribourg|Freiburg sollen die heutigen Infrastrukturen modernisiert werden, damit alle Züge hier halten können. Gleichzeitig wird damit die Kapazität des Abschnitts Freiburg–Givisiez erhöht. Mit dem neuen Bahnhof von Givisiez:

- > werden alle Züge der Linien Freiburg–Murten und Freiburg–Yverdon-les-Bains hier halten können;
- > wird der Bahnhof näher bei den bewohnten Gebieten und dem von der Agglomeration geplanten Entwicklungsschwerpunkt liegen;
- > werden die Vorgaben des BehiG eingehalten werden können;
- > werden die Cargo-Bedienpunkte in Givisiez und Grolley auch mit der Einführung des Halbstundentakts auf den Linien Freiburg–Murten und Freiburg–Yverdon-les-Bains aufrechterhalten werden können.

Studienkosten für das Vorprojekt zum neuen Bahnhof	600 000
Total Studienkosten	600 000

Die Studienkosten für das Vorprojekt betragen 600 000 Franken.

Sie werden zu 20% von den SBB und zu 80% vom Kanton Freiburg getragen.

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Kredit	Anteil der SBB	Anteil des Kantons Freiburg
600 000	120 000	480 000

Laut Vorstudien werden die Gesamtinvestitionen für den Bahnhof Givisiez 31 350 000 Franken betragen. Diese Investitionen werden Gegenstand einer separaten Vereinbarung und eines zusätzlichen Verpflichtungskredits sein.

4.4. Bahnhof Cheyres

Mit dem Ausbau der RER Fribourg|Freiburg und der Einführung des Halbstundentakts zwischen Freiburg und Yverdon-les-Bains muss zwischen Estavayer-le-Lac und Yverdon-les-Bains eine Kreuzungsstelle geschaffen werden.

Das Vorhaben beinhaltet die Verschiebung der heutigen Haltestelle bei Cheyres. Konkret ist vorgesehen, einen Kreuzungsbahnhof zu bauen und die Perrons vollständig umzubauen, damit der Bahnhof dem heutigen Standard entspricht (Beleuchtung, Zugang zu den Zügen, Wartesäle, Informationen für die Reisenden).

Tiefbau	6 663 000
Sicherheitsanlagen	4 722 000
Bahnlinie	2 463 000
Fahrleitung	1 885 000
Kabel	1 684 000
Niederspannungsanlage	1 097 000
Honorare TZP	306 000
Umweltschutzmassnahmen	263 000
Telekommunikation	245 000
Immobilien, Landabtretung	107 000
Total der Investitionen	19 435 000

Die Gesamtinvestitionen für den Kreuzungsbahnhof von Cheyres belaufen sich auf 19 435 000 Franken.

Der Kostenverteiler wird für jedes Objekt und unter Berücksichtigung der Intervention (Erneuerung oder Ausbau) bestimmt. Insgesamt werden die Investitionskosten zu 27% von den SBB und zu 73% vom Kanton Freiburg getragen.

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Kredit	Anteil der SBB	Anteil des Kantons Freiburg
19 435 000	5 247 450	14 187 550

4.5. Bahnhof Cugy

Mit dem Ausbau der RER Fribourg|Freiburg werden die Zugskompositionen eine Länge von 150 m aufweisen, um in den kommenden 15 Jahren das voraussichtliche Passagieraufkommen während der Stosszeiten bewältigen zu können.

Auf diesem Grund ist geplant, den Perron entsprechend zu verlängern und sie auf der gesamten Länge zu erhöhen (Perronhöhe von 55 cm über Schienenoberkante). Dadurch wird der Bahnhof von Cugy den Vorgaben des BehiG entsprechen. Des Weiteren sieht das Projekt vor, den Perron an den aktuellen Standard anzupassen (Informationen für die Reisenden, Beleuchtung, Wartesäle).

Tiefbau	440 000
Honorare	305 000
Kabel	220 000
Gleise	80 000
Niederspannung	80 000
Sicherheitsmassnahmen	75 000
Fahrstrom	45 000
Warteraum und Perronmobiliar	45 000
Sicherheitsanlagen	10 000
Total der Investitionen	1 300 000

Die Gesamtinvestitionen für den Bahnhof Cugy belaufen sich auf 1 300 000 Franken.

Insgesamt werden die Investitionskosten zu 50% von den SBB und zu 50% vom Kanton Freiburg getragen.

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Kredit	Anteil der SBB	Anteil des Kantons Freiburg
1 300 000	650 000	650 000

4.6. Bahnhof Flamatt

Im Rahmen des Ausbaus der Berner S-Bahn ist auf der Linie Thun–Bern–Freiburg der Einsatz von Doppelstockzügen mit einem hohen Fassungsvermögen vorgesehen. Dies setzt eine Perronlänge von 220 m voraus.

Auf diesem Grund ist geplant, die bestehenden Perrons entsprechend zu verlängern und sie gemäss Vorgaben des BehiG zu erhöhen (Perronhöhe von 55 cm über Schienenoberkante).

Tiefbau	276 000
Honorare	141 000
Kabelzüge	125 000
Sicherheit und Geschwindigkeitssenkung	86 000
Gleisbau	57 000
Grundstück und provisorische Abtretung	57 000
Elektrische Anlagen (Niederspannung)	16 000
Telekommunikationsanlagen	14 000
Fahrstrom	6 000
Sicherheitsanlagen	4 000
Total der Investitionen	782 000

Die Gesamtinvestitionen für den Bahnhof Flamatt belaufen sich auf 782 000 Franken.

Insgesamt werden die Investitionskosten zu 50% von den SBB und zu 50% vom Kanton Freiburg getragen.

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Kredit	Anteil der SBB	Anteil des Kantons Freiburg
782 000	391 000	391 000

4.7. Bahnhof Wünnewil

Im Rahmen des Ausbaus der Berner S-Bahn ist auf der Linie Thun–Bern–Freiburg der Einsatz von Doppelstockzügen mit einem hohen Fassungsvermögen vorgesehen. Dies setzt eine Perronlänge von 220 m voraus.

Auf diesem Grund ist geplant, die bestehenden Perrons entsprechend zu verlängern und sie gemäss Vorgaben des BehiG zu erhöhen (Perronhöhe von 55 cm über Schienenoberkante).

Tiefbau	385 000
Honorare	198 000
Kabelzüge	177 000
Sicherheit und Geschwindigkeitssenkung	133 000
Gleisbau	85 000
Grundstück und provisorische Abtretung	85 000
Perronmobiliar	64 000
Elektrische Anlagen (Niederspannung)	17 000
Fahrstrom	9 000
Telekommunikationsanlagen	8 000
Sicherheitsanlagen	6 000
Tiefbau	276 000
Honorare	141 000

Kabelzüge	125 000
Sicherheit und Geschwindigkeitssenkung	86 000
Total der Investitionen	1 167 000

Die Gesamtinvestitionen für den Bahnhof Wünnewil belaufen sich auf 1 167 000 Franken.

Insgesamt werden die Investitionskosten zu 50% von den SBB und zu 50% vom Kanton Freiburg getragen.

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Kredit	Anteil der SBB	Anteil des Kantons Freiburg
1 167 000	583 500	583 500

4.8. Bahnhof Düringen

Im Rahmen des Ausbaus der Berner S-Bahn ist auf der Linie Thun–Bern–Freiburg der Einsatz von Doppelstockzügen mit einem hohen Fassungsvermögen vorgesehen. Dies setzt eine Perronlänge von 220 m voraus.

Auf diesem Grund ist geplant, die bestehenden Perrons entsprechend zu verlängern und sie gemäss Vorgaben des BehiG zu erhöhen (Perronhöhe von 55 cm über Schienenoberkante).

Tiefbau	743 000
Honorare	457 000
Kabelzüge	428 000
Sicherheit und Geschwindigkeitssenkung	406 000
Gleisbau	117 000
Elektrische Anlagen (Niederspannung)	110 000
Fahrstrom	77 000
Perronmobiliar	75 000
Sicherheitsanlagen	59 000
Telekommunikationsanlagen	23 000
Grundstück und provisorische Abtretung	23 000
Total der Investitionen	2 518 000

Die Gesamtinvestitionen für den Bahnhof Düringen belaufen sich auf 2 518 000 Franken.

Insgesamt werden die Investitionskosten zu 40,14% von den SBB und zu 59,86% vom Kanton Freiburg getragen. Der höhere Anteil des Kantons ist auf den Entscheid zurückzuführen, den gesamten Bahnhof auf den neusten Stand zu bringen.

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Kredit	Anteil der SBB	Anteil des Kantons Freiburg
2 518 000	1 010 725	1 507 275

4.9. Zusammenfassung des Investitionsprogramms der SBB für die Infrastrukturen der RER Fribourg|Freiburg

In der folgenden Tabelle sind die Investitionen aufgeführt (Mittel aus Abschreibungen und Saldo zulasten des Bundes und der Kantone):

Haltestelle Fribourg-St-Léonard	9 900 000
Bahnhof Grolley	10 300 000
Bahnhof Givisiez (Studienkosten für das Vorprojekt)	600 000
Bahnhof Cheyres	19 435 000
Bahnhof Cugy	1 300 000
Bahnhof Flamatt	782 000
Bahnhof Wünnewil	1 167 000
Bahnhof Düdingen	2 518 000
Total der Investitionen	46 002 000

Die folgende Tabelle stellt die Kostenaufteilung dar:

Gesamter Rahmenkredit	Anteil der SBB	Anteil der Agglomeration Freiburg	Anteil des Kantons Freiburg
46 002 000	16 660 935	2 970 000	26 371 065

5. Abrechnung der letzten kantonalen Verpflichtungskredite

Der Verpflichtungskredit weist am 31. Dezember 2012 einen Saldo von 4 366 425 Franken auf.

Er setzt sich wie folgt zusammen:

	Freiburgische Verkehrsbetriebe	Montreux-Berner Oberland-Bahn	BLS AG	Sensetalbahn AG	Haltestelle Fribourg-St-Léonard	Total
Dekret vom 16. November 2007 (Saldo per 31.12.2010)	9 805 000	1 071 000	303 000	-134 000		11 045 000
Dekret vom 2. November 2011 (Verlängerung und Aufstockung bis 2012)	582 000	400 000	300 000	400 000	3 713 500	5 395 500
	10 387 000	1 471 000	603 000	266 000	3 713 500	16 440 500
Im Jahr 2011 ausgezahlte Beträge	-4 875 589	-645 597	-90 010	-164 140	-531 071	-6 306 407
Im Jahr 2012 ausgezahlte Beträge	-4 707 435	-652 537	-183 263	-88 550	-135 883	-5 767 668
Saldo des Dekrets am 31.12.2012	803 976	172 866	329 727	13 310	3 046 546	4 366 425

Der Saldo ist im Wesentlichen das Resultat der Verschiebung der Bauarbeiten für die Haltestelle Fribourg-St-Léonard. Die SBB sahen sich zu dieser Verschiebung gezwungen, weil sämtliche Bauarbeiten im Sektor – insbesondere die Arbeiten für das Poyaprojekt – untereinander koordiniert werden müssen. Die Haltestelle soll nun mit dem Fahrplanwechsel im Dezember 2014 in Betrieb genommen werden. Der für die Haltestelle Fribourg-St-Léonard vorgesehene Betrag wurde entsprechend noch nicht benutzt. Einzig einige Studien für das Projekt wurden vom Kanton mitfinanziert. Der Investitionsbedarf für die Verwirklichung dieser Haltestelle wurde entsprechend in den Verpflichtungskredit für die Periode 2013–2016 übertragen.

6. Investitionsbedarf für die Jahre 2013–2016

6.1. Investitionsbedarf für die Privatbahnen

	Gesamter Rahmenkredit	Anteil des Kantons
Freiburgische Verkehrsbetriebe	48 770 130	20 565 547
Montreux-Berner Oberland-Bahn	65 563 793	3 304 415
BLS AG	77 000 000	2 182 950
Sensetalbahn AG	9 233 000	415 485
Total der Investitionen	200 566 923	26 468 397

Die Beiträge für die betroffenen Privatbahnen werden in Form von bedingt rückzahlbaren Darlehen gewährt. Die Beiträge des Bundes sind in einem Bundesbeschluss für den Zeitraum 2013–2016 festgehalten. Die bereitgestellten Darlehen werden entsprechend dem Fortschritt der Bauarbeiten freigegeben.

Die Zahlungskredite werden in den Voranschlag des betroffenen Jahres aufgenommen. Der Staatsrat wird den Grossen Rat über den Stand der Arbeiten und die Verwendung des Kredits in seinem jährlichen Tätigkeitsbericht informieren.

Die gestützt auf Artikel 56 EBG gewährten Darlehen sind Gegenstand einer Leistungsvereinbarung mit der Sparte Infrastruktur für die Jahre 2013–2016. Der Kanton Freiburg wird die Investitionsbeiträge jährlich in Form von drei Anzahlungen ausrichten. Die Modalitäten sind in den Leistungsvereinbarungen festgelegt.

6.2. Investitionsbedarf der SBB für die Infrastrukturen der RER Fribourg|Freiburg

	Gesamter Kredit	Anteil des Kantons
Haltestelle Fribourg-St-Léonard	9 900 000	3 465 000
Bahnhof Grolley	10 300 000	5 106 740
Bahnhof Givisiez (Studienkosten für das Vorprojekt)	600 000	480 000
Bahnhof Cheyres	19 435 000	14 187 550
Bahnhof Cugy	1 300 000	650 000
Bahnhof Flamatt	782 000	391 000
Bahnhof Wünnewil	1 167 000	583 500
Bahnhof Düdingen	2 518 000	1 507 275
Total der Investitionen	46 002 000	26 371 065

Für die Infrastrukturen, die für die RER Fribourg|Freiburg nötig sind, wird der Kanton seinen Beitrag an die Investitionen in Form von A-Fonds-perdu-Zahlungen entrichten.

6.3 Zusammenfassung des gesamten Investitionsbedarfs für die Jahre 2013–2016

Die nachfolgende Tabelle fasst den gesamten Investitionsbedarf für die Jahre 2013–2016 zusammen:

	Gesamter Kredit	Anteil des Kantons
Investitionsbedarf für die Privatbahnen	200 566 923	26 468 397
Investitionsbedarf der SBB für die Infrastrukturen der RER Fribourg Freiburg	46 002 000	26 371 065
Total des Investitionsbedarfs	246 568 923	52 839 462

7. Dekret

Der Investitionsbedarf zulasten des Kantons für die Jahre 2013–2016 beläuft sich auf 52 839 462 Franken. Davon werden 26 468 397 Franken für den Investitionsbedarf für die

Privatbahnen und 26 371 065 Franken für den Investitionsbedarf der SBB zugunsten der Infrastrukturen der RER Fribourg|Freiburg benötigt.

Die über diesen Kredit finanzierten Ausgaben sind keine neuen Ausgaben im Sinne von Artikel 23 des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates, denn sie ergeben sich einerseits aus dem Verkehrsgesetz vom 20. September 1994, insbesondere dem vierten Kapitel dieses Gesetzes, das der Finanzierung des öffentlichen Verkehrs und den Beiträgen gewidmet ist, und andererseits aus Artikel 56 EBG.

Dieses Dekret untersteht folglich nicht dem Finanzreferendum.

Angesichts der Höhe des Betrags und aufgrund von Artikel 141 des Grossratsgesetzes vom 6. September 2006 muss das Dekret durch ein qualifiziertes Mehr (Mehrheit der Grossratsmitglieder) verabschiedet werden.

Abschliessend ersuchen wir Sie um Eröffnung eines Verpflichtungskredits von **52 839 462 Franken** für die Jahre 2013 bis 2016. Wir bitten Sie, dem vorliegenden Dekretsentwurf zuzustimmen.

Décret

du

**relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement
en faveur des entreprises de transport public**

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi fédérale du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer;
Vu la loi du 20 septembre 1994 sur les transports;
Vu le message du Conseil d'Etat du 23 avril 2013;
Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

Art. 1

¹ Un crédit d'engagement de 52 839 462 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances pour le financement de la part cantonale aux contributions d'investissement destinées aux entreprises ferroviaires privées et pour le financement de la part cantonale aux besoins d'investissement nécessaires aux infrastructures du RER Fribourg|Freiburg pour les années 2013 à 2016.

² Ce crédit se subdivise de la manière suivante:

	Fr.
a) Transports publics fribourgeois (TPF)	20 565 547.–
b) Chemin de fer Montreux–Oberland bernois (MOB)	3 304 415.–
c) BLS SA	2 182 950.–
d) Sensetalbahn SA	415 485.–
e) CFF SA Infrastructures	26 371 065.–

³ A ces montants s'ajoutent les crédits additionnels éventuels nécessités par le renchérissement.

Dekret

vom

**über einen Verpflichtungskredit
für die Unternehmen des öffentlichen Verkehrs**

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf das Eisenbahngesetz des Bundes vom 20. Dezember 1957;
gestützt auf das Verkehrsgesetz vom 20. September 1994;
nach Einsicht in die Botschaft des Staatsrats vom 23. April 2013;
auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

¹ Zur Finanzierung des kantonalen Anteils an den Investitionsbeiträgen für Privatbahnen sowie am Investitionsbedarf für die Infrastrukturen der RER Fribourg|Freiburg in den Jahren 2013–2016 wird bei der Finanzverwaltung ein Verpflichtungskredit von 52 839 462 Franken eröffnet.

² Dieser Kredit setzt sich wie folgt zusammen:

	Fr.
a) Freiburgische Verkehrsbetriebe (TPF)	20 565 547.–
b) Montreux–Berne Oberland-Bahn (MOB)	3 304 415.–
c) BLS AG	2 182 950.–
d) Sensetalbahn AG	415 485.–
e) SBB AG Infrastruktur	26 371 065.–

³ Zu diesen Beträgen kommen allenfalls die teuerungsbedingten Zusatzkredite hinzu.

Art. 2

¹ Les crédits de paiement sont inscrits au budget 2013 et seront portés aux budgets du Service de la mobilité des années 2014 à 2016.

² Ils seront utilisés conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat, sous réserve des disponibilités budgétaires.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est autorisé à conclure les conventions découlant du crédit cadre pluriannuel 2013–2016 de la Confédération, dans les limites du crédit d'engagement.

² Il peut prolonger de deux ans la durée du présent crédit d'engagement.

Art. 4

Le présent décret n'est pas soumis au referendum financier.

Art. 2

¹ Die Zahlungskredite sind im Voranschlag 2013 aufgeführt und werden in die Voranschläge des Amts für Mobilität für die Jahre 2014–2016 aufgenommen.

² Sie werden gemäss den Bestimmungen des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates verwendet; die verfügbaren Budgetmittel bleiben vorbehalten.

Art. 3

¹ Der Staatsrat ist ermächtigt, im Rahmen dieses Verpflichtungskredits die Vereinbarungen abzuschliessen, die sich aus den mehrjährigen Verpflichtungskrediten des Bundes (Rahmenkredit 2013–2016) ergeben.

² Er kann den Verpflichtungskredit um zwei Jahre verlängern.

Art. 4

Dieses Dekret untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Annexe

GRAND CONSEIL N° 55, 56 et 58 / Préavis CFG
Préavis de la Commission des finances et de gestion

- **Projet de décret N° 55** relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transports publics
- **Projet de décret N° 56** relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de Jaun
- **Projet de décret N° 58** relatif à l'acquisition d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle

La Commission des finances et de gestion fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Entrée en matière

Tacitement, la Commission propose au Grand Conseil, sous l'angle financier, d'entrer en matière sur ces projets de décrets

Vote final

- > Par 12 voix sans opposition ni abstention (1 membres excusé), la Commission propose au Grand Conseil, sous l'angle financier, d'adopter le projet de décret N° 55 tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.
- > Par 11 voix sans opposition et 1 abstention (1 membres excusé), la Commission propose au Grand Conseil, sous l'angle financier, d'adopter le projet de décret N° 56 tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Anhang

GROSSER RAT Nr. 55, 56 und 58 / Stellungnahme FGK
Stellungnahme der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission

- **Dekretsentwurf Nr. 55** über einen Verpflichtungskredit für die Unternehmen des öffentlichen Verkehrs
- **Dekretsentwurf Nr. 56** über einen zusätzlichen Verpflichtungskredit zur Finanzierung der Studien und Bauarbeiten für die Ortsdurchfahrt von Jaun
- **Dekretsentwurf Nr. 58** über den Erwerb einer Liegenschaft an der Route de Riaz in Bulle

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt stillschweigend, auf diese Dekretsentwürfe einzutreten.

Schlussabstimmung

- > Mit 12 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (1 Mitglied ist entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt, den Dekretsentwurf Nr. 55 in der Fassung des Staatsrates anzunehmen.
- > Mit 11 Stimmen ohne Gegenstimme und 1 Enthaltung (1 Mitglied ist entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt, den Dekretsentwurf Nr. 56 in der Fassung des Staatsrates anzunehmen.

> Par 12 voix sans opposition ni abstention (1 membre excusé), la Commission propose au Grand Conseil, sous l'angle financier, d'adopter le projet de décret N° 58 tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Le 5 juin 2013

> Mit 12 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (1 Mitglied ist entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt, den Dekretsentwurf Nr. 58 in der Fassung des Staatsrates anzunehmen.

Den 5. Juni 2013

Annexe**GRAND CONSEIL**

N° 55

*Propositions de la Commission parlementaire***Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transports publics***La Commission parlementaire ordinaire,*

composée de Suzanne Aebischer, Didier Castella, Eric Collomb, Dominique Corminboeuf, Bruno Fasel-Roggo, Bernadette Hänni, Gabriel Kolly, René Kolly, Pierre-André Page et Edgar Schorderet, sous la présidence de Benoît Piller,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil :***Entrée en matière**

La commission, tacitement, propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 10 voix sans opposition ni abstention (1 membre est excusé), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie II (débat organisé).

*Le 3 juin 2013*Anhang**GROSSER RAT**

Nr. 55

*Antrag der parlamentarischen Kommission***Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit für die Unternehmen des öffentlichen Verkehrs***Die ordentliche parlamentarische Kommission*

unter dem Präsidium von Benoît Piller und mit den Mitgliedern Suzanne Aebischer, Didier Castella, Eric Collomb, Dominique Corminboeuf, Bruno Fasel-Roggo, Bernadette Hänni, Gabriel Kolly, René Kolly, Pierre-André Page und Edgar Schorderet

*stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:***Eintreten**

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 10 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (1 Mitglied ist entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie II (organisierte Debatte) behandelt wird.

Den 3. Juni 2013

Message N° 56

23 avril 2013

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel
pour les études et les travaux de la traversée de Jaun**

A la suite de l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), le crédit d'engagement octroyé par le Grand Conseil le 17 septembre 1996 pour la traversée de la localité de Jaun, située sur la route principale suisse H189, doit être adapté. Nous sollicitons par conséquent l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel de 21 900 000 francs, financé par le fonds des routes principales suisses fribourgeoises (fonds RPS).

Le présent message s'articule comme suit:

1. Considérations générales	1
2. Aspects financiers	3
3. Montant du crédit demandé	5
4. Autres conséquences	5
5. Conclusion	6

1. Considérations générales**1.1. Situation**

Les travaux de la traversée de Jaun ont déjà fait l'objet d'un décret du Grand Conseil daté du 17 septembre 1996, sur la base du message N° 336 du 20 août 1996 pour *des travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier cantonal liés à des aménagements communaux*.

Pour pouvoir débiter les travaux, un crédit additionnel doit être présenté pour deux raisons:

- > A la suite de l'entrée en vigueur de la RPT, la Confédération ne subventionne plus directement les travaux situés sur les routes principales suisses (à l'instar de la route de contournement de Bulle); comme le projet de la traversée de Jaun a été accepté par le Grand Conseil avant l'entrée en vigueur de la RPT, il s'avère que le canton doit compenser les subventions fédérales aussi pour les travaux édilitaires.
- > Les coûts de construction ont été actualisés.

1.2. Nécessité d'entreprendre des travaux

Les travaux de réaménagement de la traversée du village doivent être entrepris pour plusieurs raisons majeures:

- > Engagement de l'Etat: le Grand Conseil s'est engagé à réaliser les travaux par décret du Grand Conseil en 1996;
- > La sécurité: les piétons ne sont pas protégés par des trottoirs, certaines glissières de sécurité sont en fin de vie;
- > L'état de la route: les coûts de rénovation de la chaussée seule sont élevés. Si les travaux d'aménagement de la traversée ne sont pas entrepris à cette occasion, rien ne sera réalisé avant plusieurs dizaines d'années;
- > Les promesses: les oppositions émises lors de la mise à l'enquête de la rénovation de la route du col entre la sortie de Jaun et la frontière bernoise (réalisée dans les années 1990) ont été levées en promettant que les travaux de la traversée du village suivraient ceux de la route du col.

1.3. Historique et procédures

Par arrêté du 18 août 1992, le Conseil d'Etat a adjugé les travaux d'étude d'avant-projet et de mise à l'enquête publique à l'association d'ingénieurs ICA Ingénieurs civils associés SA et Philippe Gremaud.

Le Grand Conseil a formellement accepté de réaliser ces travaux par décret du 17 septembre 1996. Le coût total était alors devisé à 14 729 190 francs.

Le projet de la traversée de Jaun a été mis à l'enquête publique le 25 juin 1997 sur la base des plans d'ingénieurs de 1996. Les

plans ont été approuvés par la direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) le 3 juillet 2002.

Pour des raisons financières communales (importants travaux d'épuration et d'adduction d'eau à réaliser), de priorités cantonales et fédérales (construction et subventionnement de la route de contournement de Bulle sur la même route principale suisse H189), la réalisation des travaux a été reportée.

Des travaux de protection contre les chutes de pierres au-dessus de la route cantonale ont toutefois déjà été réalisés entre 2000 et 2004 pour environ 2 millions de francs dont la moitié à la charge du canton, l'autre à la charge de la commune, subvention fédérale déduite.

A la suite d'un appel d'offres public, les prestations de l'ingénieur civil allant de la phase «appel d'offres d'entreprises» jusqu'à la phase «mise en service, achèvement» ont été adjudgées par le Conseil d'Etat le 21 mars 2011 aux Bureaux Kisling+Zbinden AG à Spiez, Bächthold & Moor AG à Berne et Geotest AG à Givisiez.

A la suite d'un appel d'offres public pour les travaux principaux de génie civil (divisés en 2 lots) courant 2012, le devis a pu être actualisé.

Les acquisitions de terrains doivent encore être entreprises (env. 6800 m²), les terrains ont déjà été taxés par la commission d'acquisition.

Les travaux pourraient débuter en automne 2013. Pour des raisons météorologiques, ils devraient s'étaler sur cinq années entrecoupées par de longues périodes hivernales (novembre à mars).

1.4. Description du projet

1.4.1. Concept général

La traversée de la localité de Jaun est dans sa majeure partie très sinueuse et n'offre aux piétons, habitants et touristes, qu'une sécurité précaire.

Le présent projet, qui s'étend sur 1675 m entre le ruisseau Lossgraben à l'entrée ouest de Jaun et le carrefour vers Abländschen (BE) a pour but principal d'augmenter de façon substantielle la sécurité des piétons et de procéder à une correction de courbe et une réfection de la chaussée qui présente des signes de fatigue dus notamment à une couche de fondation trop faible.

Sur les 590 premiers mètres du tronçon (premier lot des travaux), un trottoir côté «montagne» borde la chaussée de 6 m de large (correspondant à la largeur actuelle). Certains accès aux maisons bordières et aux chemins existants sont adaptés, des murs de soutènement sont parfois nécessaires.

Dès la zone subséquente (début du lot 2), la chaussée a une largeur de 5,60 m avec des bordures latérales biaisées.

Dans la zone village d'une longueur d'environ 280 m (jusqu'au pont sur l'Allmendbach), le traitement spécifique des surfaces (cunette en pavés et raccordement au niveau de la chaussée jusqu'aux façades des maisons représentant des largeurs variant de 2 m à 3,50 m) destinées aux différents usagers crée un espace de centre de village, incite les automobilistes à ralentir et offre aux piétons des aires d'évolution s'approchant au mieux de la notion de place par rapport à la notion de trottoir.

La zone suivante s'étire sur environ 700 m. Un trottoir côté vallée borde la chaussée. La traversée du hameau de Kappelboden est grandement modifiée par la création d'un nouveau pont permettant de corriger la géométrie de la route. Enfin, le carrefour d'Abländschen est transformé en giratoire.

Les travaux en cours de révision de la planification cyclable ont mis en évidence qu'aucun aménagement spécifique n'était nécessaire en traversée de Jaun, en raison des faibles charges de trafic (de l'ordre de 1500 véhicules par jour).

Les murs de soutènement amont seront revêtus de pierres naturelles afin de préserver l'esthétique de la traversée du village.

La pose d'un revêtement phono-absorbant au centre du village permettra de respecter les valeurs d'immissions du bruit.

1.4.2. Etat de la chaussée existante

La chaussée existante est constituée d'un revêtement de 7 à 10 cm d'épaisseur et d'une couche de gravier concassé de 3 cm posée sur une couche de grave dont l'épaisseur varie entre 15 et 30 cm.

Cette construction repose sur un ancien hérisson en pierre de 20 cm à et 25 cm ou sur une couche de grave de qualité médiocre de 30 cm à 35 cm d'épaisseur.

L'épaisseur totale varie donc entre 45 cm et 75 cm. Compte tenu de ces dimensions qui sont pour une bonne partie insuffisantes et surtout de la gélivité des échantillons de grave, une réfection complète de la couche de fondation s'avère nécessaire.

1.4.3. Ouvrages d'art

Plusieurs ouvrages d'art (pont et murs de soutènement) doivent être construits, remplacés ou assainis. Il s'agit notamment des nouveaux murs, en aval de la chaussée, de «Wasserfall» et de «Unter der Burg» qui permettront d'élargir la chaussée et du nouveau pont «Kappelboden» de 62 m de long, ouvrages fondés sur des pieux. L'implantation de ces

ouvrages en milieu bâti et très en pente rend leur réalisation plus difficile (accès, place à disposition).

1.5. Réalisation des travaux

Les travaux ont été divisés en 2 lots en fonction de leur nature: le premier lot, plus simple, de 590 m depuis l'entrée ouest, et le second s'étendant sur 1085 m avec les ouvrages d'art les plus importants.

1.6. Analyse de risques

L'analyse du projet met en évidence les risques résiduels suivants qui peuvent avoir une influence sur les délais, certains aspects du projet et les coûts. Ils sont globalement intégrés dans la réserve pour divers et imprévus de 10% (voir annexe 2).

1.6.1. Géologie

Les données géologiques des rapports de 1996 ont été complétées par 4 sondages complémentaires permettant de choisir la méthode de construction des fondations et de stabilisation des murs et des ouvrages d'art. En fonction de la géologie réellement rencontrée, la longueur et le nombre des pieux et des ancrages peut varier.

1.6.2. Gestion des matériaux

Une partie des matériaux composant la couche de fondation de la route actuelle est réutilisée pour le remblayage. Si ces matériaux devaient s'avérer inutilisables (ce qui semble peu probable puisqu'ils composent la couche de fondation depuis plusieurs décennies), il faudra en acheminer.

Deux places disponibles de dépôts définitifs des matériaux sont prévues.

Selon les analyses effectuées sur le revêtement en place, la teneur en hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) permet de recycler ces matériaux.

1.6.3. Présence d'eau

L'eau peut perturber le chantier de plusieurs manières:

- > les débordements karstiques constatés quelquefois ces dernières années peuvent perturber le chantier (temps de récurrence de l'ordre de 15 ans). L'eau provient des forts de l'armée situés en amont de la chaussée. En cas de débordement, l'eau s'écoule sur la chaussée;
- > une crue des ruisseaux enjambés par les ponts peut entraver leur construction;
- > *a priori*, aucune nappe phréatique ne devrait perturber la construction. Nous ne sommes pas en présence de zone de protection des eaux S.

1.6.4. Altitude du chantier

La météo capricieuse peut perturber un chantier situé à une altitude de 1000 m. Ceci peut avoir des conséquences sur la synchronisation des phases de chantier et sur les mesures provisoires à prendre pour passer les périodes difficiles inattendues.

1.6.5. Présence des conduites et autres installations dans la chaussée

Toutes les conduites et autres installations dans la chaussée ont été identifiées et reportées sur les plans de projets selon les informations à disposition. Certaines incertitudes demeurent sur leur exhaustivité et sur le degré de précisions des informations (emplacement exact et profondeur).

1.6.6. Quantités indiquées dans les soumissions

Les quantités indiquées dans les textes de soumission élaborés par le mandataire ont été calculées sur la base de leur connaissance. Une différence avec la réalité ou une erreur d'estimation sont toujours du domaine du plausible.

1.6.7. Sécurité

Toutes les mesures seront prises pour éviter les accidents de chantier (ouvriers, riverains et usagers de la route), notamment vis-à-vis du risque de chutes de pierres.

1.6.8. Variations économiques

Les variations économiques (indexation et renchérissement) peuvent avoir une influence sur le montant final des travaux. Le décret (article 3) intègre ces variations.

2. Aspects financiers

2.1. Coûts annoncés en 1996

Le message N° 336 du 20 août 1996 accompagnant le projet de décret voté le 17 septembre 1996 indique un montant brut de 14 729 190 francs.

Le montant net à charge du canton, participation communale et subventions fédérales de 69% au titre des routes principales déduites, se montait à 2 958 569 francs.

2.2. Coûts selon devis 2012

Le présent projet se développe selon la nouvelle pratique de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) concernant la maturité des projets soumis au législatif. Les coûts présentés s'étaient sur des offres déposées par des entreprises le 14 décembre 2012, dans

le respect des bases légales en matière de marchés publics, basées sur un descriptif des travaux précis dressés par l'ingénieur mandataire.

Après analyse des dossiers, les coûts des travaux se montent à 23 365 333 francs (voir annexe 2).

La différence des montants des travaux annoncés en 1996 de 14,7 millions et 23,4 millions (devis du 14.12.2012) s'explique par l'évolution des coûts de construction de routes (entre octobre 1998 (l'indice «construction: total, génie civil, construction de routes» de l'Office fédéral de la statistique n'existait pas avant) et octobre 2012, les coûts de construction de routes ont augmenté de 30,5%), le changement de taux de TVA (6,5% à 8%), les prestations non comprises en 1996 (voir annexe 2) et la réserve de 10%.

2.3. Répartition des coûts Etat-commune

La répartition (avant prise en considération des subventions pour routes principales) des coûts des travaux entre l'Etat et la commune se fait en application de la législation en la matière (voir annexe 3):

Coûts à charge de l'Etat	Fr. 18 910 898
Coûts à charge de la commune	<u>Fr. 4 454 435</u>
Total	Fr. 23 365 333

2.4. Répartition financière avant l'entrée en vigueur de la RPT

Avant l'entrée en vigueur, en 2008, de la nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT), ces travaux situés sur une route principale suisse étaient subventionnés à raison de 69% (message au Grand Conseil du 20 août 1996).

La répartition financière actualisée avant RPT se résumerait ainsi:

Coûts des travaux	Fr. 23 365 333
A charge du canton	Fr. 18 910 898
Participation de la Confédération 69%	<u>Fr. -13 048 520</u>
Solde à charge du canton	Fr. 5 862 378
A charge de la commune	Fr. 4 454 435
Participation de la Confédération 69%	<u>Fr. -3 073 560</u>
Solde à charge de la commune	Fr. 1 380 875

2.5. RPT

2.5.1. Adaptation du système de subventionnement

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT) le 1^{er} janvier 2008, ces travaux, bien que situés sur une route principale suisse (H189), ne sont plus subventionnés spécifiquement, par tronçon de route, par la Confédération.

La Confédération a remplacé le système de subventionnement spécifique, par tronçon de route, par une contribution globale annuelle octroyée au canton pour l'ensemble des routes principales suisses sises sur son territoire.

Dès 2008, un *fonds cantonal pour les routes principales suisses sises sur le territoire fribourgeois* a été créé afin d'assurer le financement des travaux sur routes principales suisses, en vertu de la législation fédérale.

2.5.2. Fonds cantonal pour les routes principales suisses sises sur le territoire fribourgeois (fonds RPS)

La Confédération, consciente de l'importance de la qualité du réseau de routes principales suisses, subventionne les cantons non seulement pour la construction, mais aussi pour l'entretien et l'exploitation des routes principales. Elle opère par le biais de trois canaux financiers, regroupés dans le fonds RPS:

Contributions globales pour les routes principales

La LUMin (*Loi fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire*) prévoit dans son chapitre 4 des contributions aux frais des routes principales.

L'OUMin (*Ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire*) indique les modalités dans son chapitre 3.

Fonds d'infrastructure

La LFInfr (*Loi fédérale sur le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques*) indique, dans son article 8, les cantons bénéficiaires des prestations de la Confédération en faveur des routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques.

L'annexe 3 OUMin précise que le canton de Fribourg est un canton concerné.

RPLP (Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations)

La LFIInfr indique dans son article 14 que *les moyens supplémentaires dont les cantons disposent après l'augmentation de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) à partir de 2008 sont affectés au maintien de la qualité des routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques* et renvoie à l'article 8 de la même loi pour l'application.

A ce titre, le canton de Fribourg est également concerné.

Routes principales suisses dans le canton de Fribourg

Selon l'annexe 3 de l'OUMin, le canton de Fribourg compte, parmi ses 634,8 km de routes cantonales, 51,06 km de routes principales suisses.

Dénomination	Tronçons	Longueur (km)
H10	Jonction autoroutière Kerzers–limite cantonale FR/BE	4,37
H182	Jonction autoroutière Fribourg-Nord–carrefour St-Léonard (+ futur pont de la Poya)	1,21
H189	Jonction autoroutière Bulle–Jaun	24,82
H505	Jaun–limite cantonale FR/BE	4,39
H190	Jonction H189 La Tour-de-Trême–Montbovon–limite cantonale FR/VD	16,27
Total		51,06

Les routes principales suisses représentent ainsi le 8% du réseau routier cantonal.

En 2013, le montant perçu par le canton à ce titre est de l'ordre de 7,4 millions. Au 31 décembre 2012, le montant du fonds se montait à 7,3 millions.

Evolution du fonds RPS

Les coûts d'exploitation et d'entretien sont directement prélevés sur le fonds RPS. Les coûts d'investissements quant à eux sont prélevés sur le fonds RPS par le biais de leurs amortissements.

L'annexe 5 indique l'évolution prévisible du fonds RPS ces prochaines années en tenant compte des travaux de la traversée de Jaun, objet du présent message, et des autres projets envisagés à plus long terme sur les routes principales suisses, ainsi que l'entretien et l'exploitation de ces dernières.

2.6. Répartition financière après entrée en vigueur de la RPT

La RPT étant une affaire entre la Confédération et le canton, il apparaît que la commune ne doit pas être touchée par ses répercussions financières.

Dès lors, la nouvelle clef, après RPT, se présente comme suit (voir annexe 3):

Coûts des travaux	Fr. 23 365 333
A charge de la commune	Fr. <u>-1 380 875</u>
Solde à charge du canton	Fr. 21 984 458

La commune de Jaun ayant déjà honoré un montant de 390 179 francs pour les études jusqu'en 2003, le solde à payer se monte à 1 380 875 – 390 179 = 990 696 francs.

2.7. Crédit d'engagement

Le crédit d'engagement voté en 1996 prévoyait une participation cantonale brute de 9 543 770 francs. Une subvention fédérale de 69% (6 585 201 francs) était déduite, ce qui ramenait la participation nette de l'Etat à 2 958 569 francs. Un montant de 2 884 073 francs a été investi dans les travaux de mise en place de paravalanche et d'études.

Vu la différence nette à charge du canton, un crédit d'engagement additionnel de **21 900 000 francs** doit être demandé au Grand Conseil (voir annexe 3).

2.8. Plan financier 2013–2016

Les investissements sont inclus dans les budgets d'investissement des projets du Service des ponts et chaussées. Pour les travaux de la traversée de Jaun, les montants suivants ont été inscrits dans le plan financier 2013–2016 de l'Etat établi en mars 2012:

2013	Fr. 2 000 000
2014	Fr. 5 500 000
2015	Fr. 5 500 000
2016	Fr. <u>5 000 000</u>
Total	Fr. 18 000 000

Le solde sera prévu en 2017.

3. Montant du crédit demandé

Le crédit demandé est de 21 900 000 francs.

Le présent décret est soumis au referendum financier facultatif (montant plus élevé que le ¼% des dépenses de l'Etat).

4. Autres conséquences

Le décret proposé n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il n'a pas d'influence sur l'effectif du personnel de l'Etat et n'est pas concerné par les questions d'eurocompatibilité.

Compte tenu du montant de la dépense, le projet de décret devra, conformément à l'article 141 al. 2 de la loi du 6 sep-

tembre 2006 sur le Grand Conseil (montant plus élevé que 1/8% des dépenses de l'Etat), être adopté à la majorité des membres du Grand Conseil (56 voix) et non à la majorité des membres présents (art. 140 de la même loi).

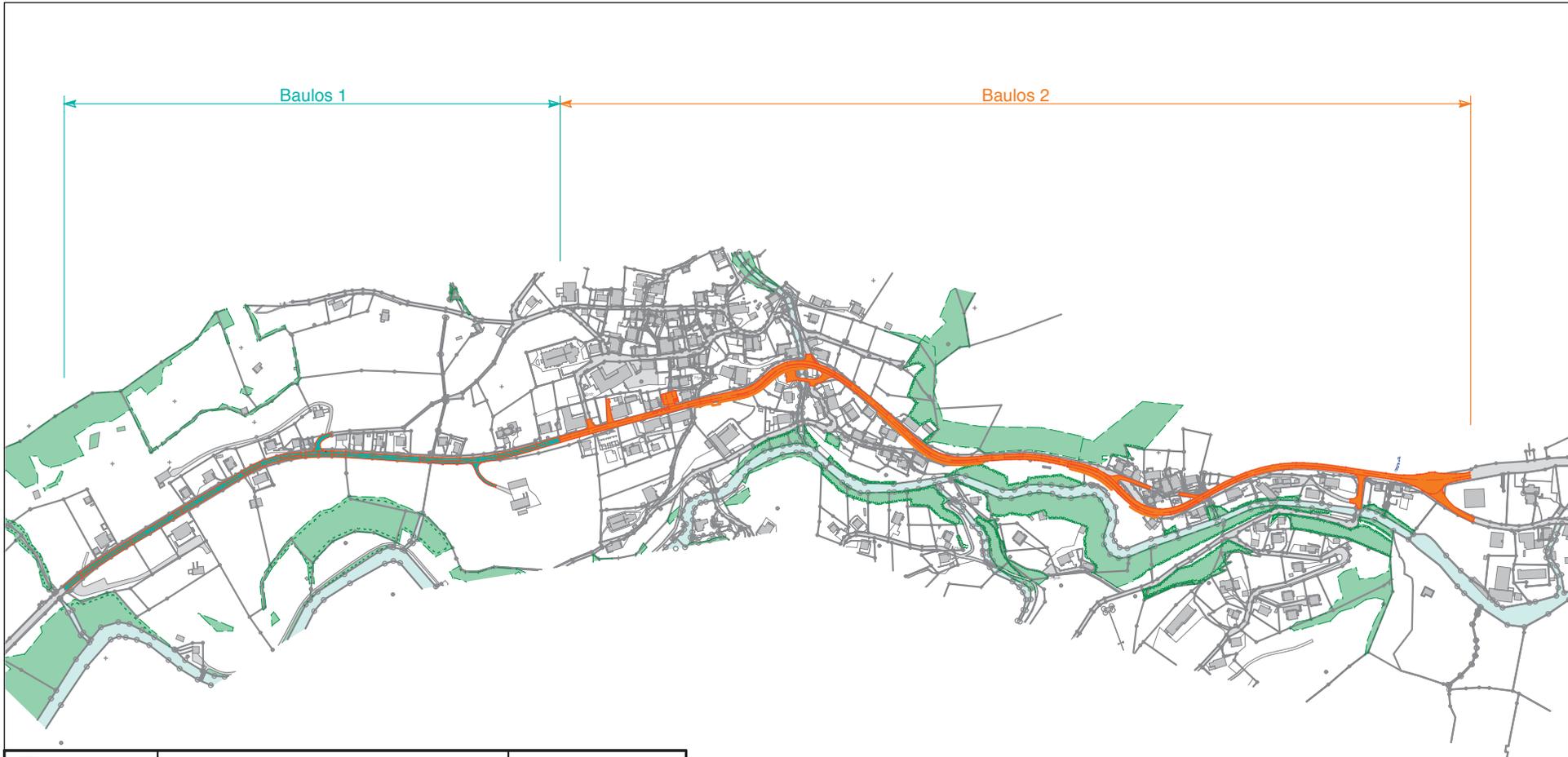
5. Conclusion

Nous vous invitons à adopter ce projet de décret dont le financement est assuré par le fonds RPS prévu à cet effet.

Annexes:

—

1. Plan de situation 1:6000
2. Devis des travaux
3. Répartition des coûts Etat-commune de Jaun
4. Base de répartition des coûts Etat-commune de Jaun
5. Evolution prévisible du fonds RPS



 ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG		Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD			Service des ponts et chaussées SPC Tiefbauamt TBA		
Achse : 1100 La Tour-de-Trême - Jaunpass Durchfahrt Jaun Situation Ausbauperimeter							
Echelle :	Misastab :	Axe	Plan	Chantier	Année	Objet	Numero
1 : 6000		1100	19 + 20	10442	2012		
Format :	45 x 105	Achse	Plan	Baustelle	Jahr	Objekt	Nummer
Ingenieurgemeinschaft Jaun c/o Kissling + Zbinden AG, Oberlandstrasse 15, 3700 Spiez							

Fribourg, le 23 avril 2013

Annexe 2

Travaux de la traversée routière de la localité de Jaun

Devis au 14 décembre 2012

	Montants
Offres pour lots 1 et 2 des travaux principaux de génie civil	15'800'000
Solde prestations du mandataire principal	790'000
Avenant pour prestations complémentaires du mandataire principal	230'000
Urbaniste	20'000
Suivi environnemental	60'000
Relevé des bâtiments avant travaux et suivi	60'000
Géomètre	125'000
Géologie : reconnaissance complémentaire	75'000
Contrôle des sources	70'000
Assurance RC (plus de 5 millions de travaux)	120'000
Communication	20'000
Marquage, signalisation	75'000
Acquisition de terrain	220'000
Essai sur matériaux	95'000
Eclairage public et mobilier urbain	510'000
Remplacement de la rampe piétonne Unter der Burg par une passerelle	140'000
Total intermédiaire	18'410'000
Réserve, divers et imprévu 10 %	1'841'000
Prestations réalisées entre 2010 et fin 2012	1'022'291
Total	21'273'291
TVA (8 %)	1'701'863
Etudes payées par la commune jusqu'en 2003, pas encore subventionnées	390'179
Total TTC	23'365'333

Travaux de la traversée routière de la localité de Jaun : Devis et répartition des coûts Etat - Commune

Répartition des coûts bruts	Montant HT	Part Jaun [%]*	Part Jaun [CHF]	Part canton [%]	Part canton [CHF]
Offres pour lots 1 et 2 des travaux principaux de génie civil	15'800'000	15.77%	2'492'355	84.23%	13'307'645
Solde prestations du mandataire principal	790'000	15.77%	124'618	84.23%	665'382
Avenant pour prestations complémentaires du mandataire principal	230'000	15.77%	36'281	84.23%	193'719
Urbaniste	20'000	15.77%	3'155	84.23%	16'845
Suivi environnemental	60'000	15.77%	9'465	84.23%	50'535
Relevé des bâtiments avant travaux et suivi	60'000	15.77%	9'465	84.23%	50'535
Géomètre	125'000	15.77%	19'718	84.23%	105'282
Géologie : reconnaissance complémentaire	75'000	15.77%	11'831	84.23%	63'169
Contrôle des sources	70'000	15.77%	11'042	84.23%	58'958
Assurance RC (plus de 5 millions de travaux)	120'000	15.77%	18'929	84.23%	101'071
Communication	20'000	15.77%	3'155	84.23%	16'845
Marquage, signalisation	75'000	15.77%	11'831	84.23%	63'169
Acquisition de terrain	220'000	15.77%	34'704	84.23%	185'296
Essai sur matériaux	95'000	15.77%	14'986	84.23%	80'014
Eclairage public et mobilier urbain	510'000	100.00%	510'000	0.00%	-
Remplacement de la rampe piétonne Unter der Burg par une passerelle	140'000	0.00%	-	100.00%	140'000
Total intermédiaire 1	18'410'000		3'311'533		15'098'467
Réserve, divers et imprévu 10 %	1'841'000	15.77%	290'407	84.23%	1'550'593
Prestations réalisées entre 2010 et fin 2012	1'022'291	15.77%	161'260	84.23%	861'031
Total HT	21'273'291		3'763'200		17'510'091
TVA (8 %)	1'701'863		301'056		1'400'807
Etudes payées par la commune jusqu'en 2003, pas encore subventionnées	390'179	100.00%	390'179	0.00%	-
TOTAL TTC	23'365'333		4'454'435		18'910'898

Subvention pour routes principales suisses RPS			Part Jaun [CHF]		Part canton [CHF]
Subvention pour RPS 69 %, à charge du canton			-3'073'560		3'073'560
Total en tenant compte du système de subvention RPS			1'380'875		21'984'458
Etudes déjà payées par la commune jusqu'en 2003			-390'179		
Solde communal à payer			990'696		

Crédits d'engagement					Part canton [CHF]
Montant du crédit de 1996 selon décret du 17.09.1996					-2'958'569
Montant investi entre 1996 et 2012 selon extraits SAP (paravalanches, études)					2'884'073
Crédit complémentaire à demander					21'909'963
Crédit complémentaire à demander arrondi					21'900'000

* Répartition des travaux éditaires calculée selon offre économiquement la plus favorable au 14 décembre 2012, sera adaptée sur la base des montants du décompte final

Canton de Fribourg
Commune de Jaun

Route cantonale B 110 Bulle - Boltigen

Traversée de Jaun

Synthèse du devis d'août 2012 et des offres rentrées en décembre 2012

Objet	Coûts 2008	Coûts 2012	Différence	Offre de l'entreprise économiquement la meilleure				Corrections *	Part communale		Part cantonale
				Lot 1	Lot 2	Frais annexes	Total		%	Somme	
A. Route cantonale, démontage, banquettes, raccordement accès latéraux, petits murs de soutènement	3'413'000.00	3'584'980.08	171'980.08	1'149'927.50	2'366'298.50	616'661.25	4'132'887.25	3'812'887.25	0%	0.00	3'812'887.25
B. Chemins piétons, trottoirs, éclairage	2'158'000.00	2'121'435.36	-36'564.64	148'287.90	283'071.50	75'850.75	507'210.15	867'210.15	100%	867'210.15	0.00
C. Giratoire y c. adaptations accès latéraux	264'000.00	293'863.68	29'863.68		344'903.85	57'351.25	402'255.10	362'255.10	0%	0.00	362'255.10
D. Evacuation des eaux de chaussées	1'274'000.00	1'472'953.68	198'953.68	303'518.15	434'519.85	131'162.40	869'200.40	869'200.40	25.7%	223'384.50	645'815.90
E. Mur de soutènement Wasserfall	2'528'000.00	3'988'710.00	1'460'710.00		2'466'005.95	410'052.10	2'876'058.05	2'876'058.05	19.6%	563'707.38	2'312'350.67
F. Pont Allmendbach	471'000.00	895'158.00	424'158.00		599'007.85	99'604.15	698'612.00	698'612.00	0%	0.00	698'612.00
G. Mur de soutènement Hollenweg	406'000.00	629'640.00	223'640.00		376'479.20	62'601.65	439'080.85	439'080.85	0%	0.00	439'080.85
H. Mur de soutènement unter der Burg	2'157'000.00	2'903'472.00	746'472.00		1'846'653.10	307'064.95	2'153'718.05	2'153'718.05	22.5%	484'586.56	1'669'131.49
I. Pont Kappelboden	3'477'000.00	4'004'748.00	527'748.00		2'629'248.05	437'196.30	3'066'444.35	3'066'444.35	0%	0.00	3'066'444.35
J. Mur de soutènement Kappelboden	779'000.00	457'380.00	-321'620.00		252'031.95	41'908.35	293'940.30	293'940.30	19.3%	56'730.48	237'209.82
K. Pont Kappelbach, renaturation	191'000.00	871'398.00	680'398.00		621'372.70	103'323.00	724'695.70	724'695.70	0%	0.00	724'695.70
L. Place de parc de remplacement	442'000.00	433'620.00	-8'380.00		272'388.40	45'293.25	317'681.65	317'681.65	50%	158'840.83	158'840.83
O. Escaliers et accès Allmendbach	190'000.00	357'588.00	167'588.00		199'365.50	33'150.85	232'516.35	232'516.35	50%	116'258.18	116'258.18
P. Acquisition de terrain	229'000.00	229'000.00	0.00					0.00		0.00	0.00
Q. Arrêt de bus	0.00	36'234.00	36'234.00		26'727.75	4'444.35	31'172.10	31'172.10	0%	0.00	31'172.10
R. Génie civil pour travaux électriques d'éclairage				10'846.55	51'679.90	10'698.65	73'225.10	73'225.10	0%	73'225.10	0.00
S. Adaptation de la canalisation communale d'eau pluviale				16'529.70	18'413.95	6'270.15	41'213.80	41'213.80	100%	41'213.80	0.00
T. Génie civil pour Swisscom				2'347.45	79'124.80	13'612.60	95'084.85	95'084.85	0%	0.00	95'084.85
U. Génie civil pour l'adduction d'eau				30'028.25	60'257.05	15'847.80	106'133.10	106'133.10	0%	106'133.10	0.00
Total TTC	17'979'000.00	22'280'180.80	4'301'180.80	1'661'485.50	12'927'549.85	2'472'093.80	17'061'129.15	17'061'129.15		2'691'290.07	14'369'839.08
										15.77%	84.23%
Y. Frais annexe				322'476.65	2'149'617.15						
Z. Total de l'offre économiquement la meilleure				1'983'962.15	15'077'167.00		17'061'129.15				

* Corrections pour la répartition des coûts des trottoirs :

Moins-value pour trottoir dans le giratoire

Trottoir dans le secteur du giratoire 40'000

Moins-values pour travaux routiers

Démolition 15'000

Pompage durant les travaux 10'000

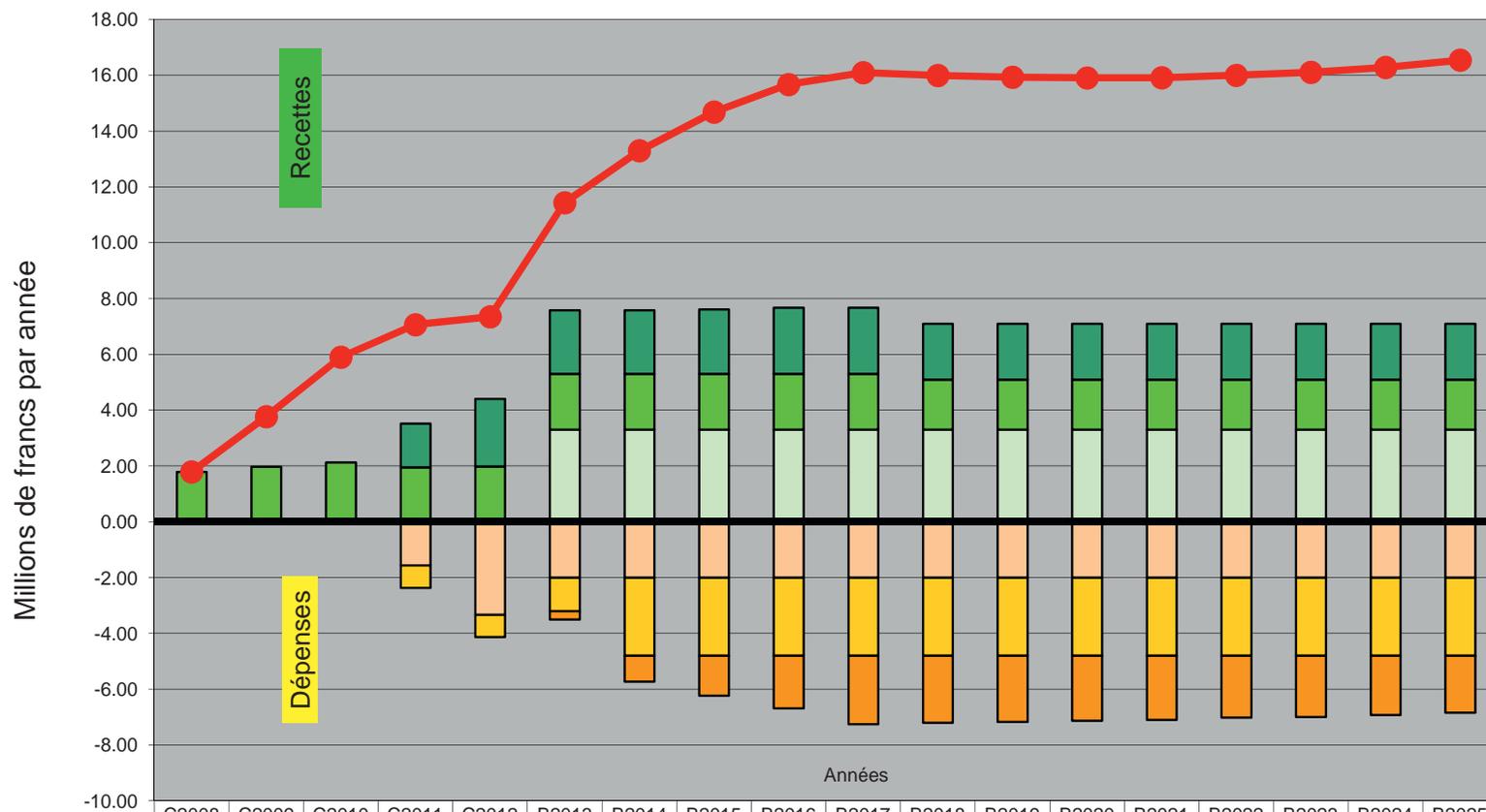
Excavation 110'000

Part pour conduites de service 60'000

Pavage au centre du village 95'000

Cheminement piétonnier Wasserfall, 50 % 30'000 320'000

Evolution prévisible du fonds cantonal pour les routes principales suisses (fonds RPS)



	C2008	C2009	C2010	C2011	C2012	B2013	B2014	B2015	B2016	B2017	B2018	B2019	B2020	B2021	B2022	B2023	B2024	B2025
Amortissement des frais de travaux d'aménagement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.30	-0.92	-1.43	-1.89	-2.45	-2.40	-2.36	-2.33	-2.29	-2.21	-2.19	-2.12	-2.04
Exploitation + prestations internes SPC	0.00	0.00	0.00	-0.80	-0.79	-1.20	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80
Entretien constructif	0.00	0.00	0.00	-1.56	-3.33	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00
RPLP (part pour RP de montagne art. 14 LINfr)	0.00	0.00	0.00	1.57	2.43	2.29	2.28	2.31	2.37	2.37	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
Fonds d'infrastructure (RP de mont. art. 8 LINfr)	1.79	1.98	2.13	1.96	1.98	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	1.80	1.80	1.80	1.80	1.80	1.80	1.80	1.80
Contributions globales RP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30
Solde du fonds cantonal	1.79	3.77	5.90	7.06	7.34	11.43	13.29	14.68	15.67	16.09	15.99	15.93	15.90	15.91	16.00	16.10	16.28	16.54

Botschaft Nr. 56

23. April 2013

—
**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über einen zusätzlichen Verpflichtungskredit zur Finanzierung der
Studien und Bauarbeiten für die Ortsdurchfahrt von Jaun**

Infolge der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA) muss der am 17. September 1996 vom Grossen Rat gesprochene Kredit für die Ortsdurchfahrt von Jaun, die zur schweizerischen Hauptstrasse H189 gehört, angepasst werden. Wir ersuchen deshalb um die Gewährung eines zusätzlichen Verpflichtungskredits von 21 900 000 Franken, der über den Fonds für die schweizerischen Hauptstrassen im Kanton Freiburg (SHS-Fonds) finanziert wird.

Die Botschaft ist wie folgt gegliedert:

1. Allgemeine Erwägungen	12
2. Finanzielle Folgen	15
3. Höhe des beantragten Kredits	17
4. Weitere Folgen	17
5. Schlussfolgerung	17

1. Allgemeine Erwägungen**1.1. Situation**

Zur Finanzierung der Arbeiten für die Ortsdurchfahrt von Jaun sprach der Grosse Rat am 17. September 1996 einen Verpflichtungskredit (vgl. Botschaft Nr. 336 vom 20. August 1996 zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit für die *Instandsetzung und Erneuerung des kantonalen Strassennetzes, verbunden mit Gemeindeausbauten*).

Um mit den Arbeiten beginnen zu können, ist aus zwei Gründen ein Zusatzkredit nötig:

- > Seit Inkrafttreten der NFA leistet der Bund keine direkten Beiträge mehr an Arbeiten auf dem schweizerischen Hauptstrassennetz, wovon auch die Umfahrungsstrasse von Bulle betroffen ist. Da der Grosse Rat das Projekt für die Ortsdurchfahrt von Jaun vor Inkrafttreten der NFA annahm, muss der Kanton die fehlenden Bundesbeiträge auch für die städtebaulichen Arbeiten kompensieren.
- > Die Baukosten wurden aktualisiert.

1.2. Notwendigkeit der Bauarbeiten

Die Arbeiten für den Ausbau der Ortsdurchfahrt von Jaun müssen aus mehreren wichtigen Gründen ausgeführt werden:

- > Zusage des Staats: Mit dem Dekret von 1996 verpflichtete sich der Grosse Rat, das Projekt zu verwirklichen.
- > Sicherheit: Die Sicherheit der Fussgängerinnen und Fussgänger ist nicht gewährleistet (fehlende Trottoirs); gewisse Leitschranken haben das Ende ihrer Lebensdauer erreicht.
- > Zustand der Strasse: Die Kosten für die Erneuerung der Fahrbahn sind hoch. Wird die Gelegenheit nicht wahrgenommen, um auch die Ortsdurchfahrt auszubauen, werden die Arbeiten in den kommenden Jahrzehnten nicht durchgeführt werden.
- > Versprechen: Die Einsprachen gegen die Instandsetzung der Passstrasse zwischen dem Dorfausgang von Jaun und der Kantonsgrenze FR/BE (1990 verwirklicht) wurden aufgrund des Versprechens zurückgezogen, dass die Arbeiten für die Ortsdurchfahrt im Anschluss an die Arbeiten für die Passstrasse verwirklicht würden.

1.3. Rückblick und Verfahren

In seinem Beschluss vom 18. August 1992 vergab der Staatsrat der Arbeitsgemeinschaft ICA Ingénieurs civils associés SA und Philippe Gremaud einen Auftrag für die Vorstudien und die öffentliche Auflage.

Der Grosse Rat bewilligte das Projekt formell mit der Verabschiedung des Dekrets vom 17. September 1996. Die Gesamtkosten wurden zu jenem Zeitpunkt mit 14 729 190 Franken veranschlagt.

Am 25. Juni 1997 wurde ein Ausbauprojekt auf der Grundlage der Ingenieurpläne von 1996 öffentlich aufgelegt. Am 3. Juli 2002 genehmigte die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) die Pläne.

Aufgrund der finanziellen Situation der Gemeinde (sie musste bedeutende Abwasserklär- und Wasserversorgungsarbeiten verwirklichen) und der Prioritäten des Bundes und des Kantons (Bau und Subventionierung der Umfahrungsstrasse von Bulle auf derselben schweizerischen Hauptstrasse H189) wurden die Arbeiten verschoben.

Die Arbeiten zum Schutz der Kantonsstrasse vor Steinschlägen wurden indessen bereits verwirklicht: zwischen 2000 und 2004 für einen Betrag von rund 2 Millionen Franken, wovon der Kanton und die Gemeinde nach Abzug der Bundessubvention je die Hälfte übernahmen.

Nach einer öffentlichen Ausschreibung schlug der Staatsrat am 21. März 2011 den Auftrag für die Tiefbauingenieurleistungen von der Phase «Ausschreibung» bis zur Phase «Inbetriebnahme, Abschluss» den Unternehmen Kisling+Zbinden AG in Spiez, Bächthold & Moor AG in Bern und Geotest AG in Givisiez zu.

Nach der Ausschreibung für die Haupt-Tiefbauarbeiten (in 2 Lose unterteilt) im Jahr 2012, konnte der Voranschlag aktualisiert werden.

Die Landkäufe stehen noch aus (zirka 6800 m²), doch wurden sie von der Kommission für Grundstückerwerb bereits geschätzt.

Die Arbeiten könnten im Herbst 2013 beginnen. Wetterbedingt werden sie sich voraussichtlich über fünf Jahre erstrecken, wobei die Arbeiten jeweils im Winter (November bis März) unterbrochen werden müssen.

1.4. Projektbeschreibung

1.4.1. Gesamtkonzept

Die Ortsdurchfahrt von Jaun ist über weite Strecken äusserst kurvenreich. Die Fussgänger, Bewohner und Touristen sind auf diesem Abschnitt unzureichend geschützt.

Das Projekt, das vom Lossgrabenbach beim westlichen Dorfeingang bis zum Knoten Abländschenstrasse/Jaunpasstrasse (Richtung BE) reicht (1675 m), will hauptsächlich die Fussgängersicherheit erhöhen, die Linienführung bei den kurvenreichen Stellen verbessern und die Fahrbahn, die insbesondere wegen einer ungenügenden Fundationsschicht Ermüdungserscheinungen zeigt, erneuern.

Auf den ersten 590 m des betroffenen Abschnitts (Baulos 1) ist hangseitig der Bau eines Trottoirs geplant. Die Fahrbahnbreite der Kantonsstrasse wird unverändert bei 6 m belassen. Gewisse seitliche Zugänge (für anliegende Häuser und bestehende Wege) müssen angepasst werden. An bestimmten Stellen sind Stützmauern nötig.

Auf dem anschliessenden Abschnitt (erster Teil von Baulos 2) hat die Fahrbahn eine Breite von 5,60 m und schräg verlaufende Seitenränder.

Der rund 280 m lange Abschnitt im Dorfzentrum (bis zur Allmendbachbrücke) hat eine siedlungsorientierte Ausgestaltung (Pflastersteinrinnen und Anschluss an die Höhe der Fahrbahn bis zu den Häuserfassaden mit einer Breite von insgesamt 2,00 bis 3,50 m) und schafft einen Raum im Dorfzentrum, in welchem die Automobilisten angehalten werden, ihre Geschwindigkeit zu senken, und in welchem sich die Fussgängerinnen und Fussgänger eher wie auf einem Platz als wie auf einem Trottoir bewegen können.

Auf dem darauffolgenden Abschnitt (rund 700 m) ist talseitig ein Trottoir vorgesehen. Die Durchfahrt von Kappelboden wird mit dem Bau einer neuen Brücke zur Korrektur der Strassengeometrie stark verändert werden. Und schliesslich ist vorgesehen, beim Knoten Abländschen den Kreisverkehr einzuführen.

Die gegenwärtig laufenden Arbeiten für die Revision der kantonalen Zweiradplanung haben ergeben, dass für die Ortsdurchfahrt von Jaun aufgrund der geringen Verkehrsbelastung (ungefähr 1500 Fahrzeuge pro Tag) keine spezifischen Zweiradeinrichtungen nötig sind.

Die Stützmauern werden dank der Verkleidung mit Natursteinen das Erscheinungsbild der Ortsdurchfahrt nicht beeinträchtigen.

Mit dem Einbau eines lärmarmen Strassenbelags im Dorfzentrum werden die Immissionsgrenzwerte eingehalten.

1.4.2. Zustand der Fahrbahn

Der Oberbau besteht auf einem 7 bis 10 cm starken Belag und einer Splittkiesschicht von 3 cm, die auf einer Kiessand-schicht von 15 bis 30 cm liegen.

Darunter liegt ein Steinbett von 20 bis 25 cm Dicke und eine 30 bis 35 cm dicke Kiesschicht von dürftiger Qualität.

Somit liegt die Dicke in einer Bandbreite von 45 bis 75 cm. Aufgrund der grösstenteils unzureichenden Abmessungen und vor allem aufgrund der Frostempfindlichkeit des Kiessandgemisches ist eine Gesamterneuerung der Fundationsschicht unumgänglich.

1.4.3. Kunstbauten

Es müssen mehrere Bauwerke (Brücke, Stützmauern) gebaut, ersetzt oder saniert werden, namentlich die beiden auf der Talseite der Fahrbahn vorgesehenen neuen Mauern «Wasserfall» und «Unter der Burg», die die Verbreiterung der Fahrbahn erlauben, und die neue Brücke «Kappelboden», die eine Länge von 62 m aufweisen und auf Pfählen ruhen wird. Die Tatsache, dass es sich um ein bebautes und steil abfallendes Gebiet handelt, erschwert den Bau dieser Bauwerke (schwieriger Zugang, wenig Platz).

1.5. Ausführung der Bauarbeiten

Die Arbeiten wurden aufgrund ihrer Eigenheiten in zwei Lose aufgeteilt. Das erste, einfachere Los hat eine Länge von 590 m ab dem westlichen Dorfeingang, während sich das zweite auf einer Länge von 1085 m erstreckt und die grössten Bauwerke einschliesst.

1.6. Risikoanalyse

Für das Projekt wurden folgende Restrisiken ausgemacht, die einen Einfluss auf die Fristen, gewisse Aspekte des Projekts und die Kosten haben können. Diese Risiken sind gesamthaft mit der Reserve für Diverses und Unvorhergesehenes von 10% (s. Anhang 2) abgedeckt.

1.6.1. Geologie

Die Geologiedaten aus dem Jahr 1996 wurden mit 4 zusätzlichen Sondierungen ergänzt, um die Methoden für den Bau der Foundationen und die Stabilisierung der Mauern und anderen Bauwerken zu bestimmen. Unter Umständen werden Länge und Zahl der Pfähle und Verankerungen je nach geologischen Bedingungen vor Ort angepasst werden müssen.

1.6.2. Materialverwertung

Ein Teil des Materials aus der bestehenden Foundationsschicht soll für die Aufschüttungen wiederverwendet werden. Sollte dieses Material nicht auf diese Weise verwertet werden können (was unwahrscheinlich erscheint, da es schon seit mehreren Jahrzehnten Bestandteil der Foundationsschicht ist), müsste neues Material gekauft und zur Baustelle transportiert werden.

Für die Materialablagerung stehen zwei Plätze zur Verfügung.

Laut Analysen des bestehenden Belags erlaubt der PAK-Gehalt (Polyzyklische aromatische Kohlenwasserstoffe) eine Wiederverwertung des Materials.

1.6.3. Wasser

Wasser kann die Bauarbeiten auf verschiedene Arten stören:

- > Die karstigen Überschwemmungen, so wie sie in den letzten Jahren das eine oder andere Mal aufgetreten sind, können die Bauarbeiten beeinträchtigen (Wiederkehrperiode von etwa 15 Jahren). Das Wasser stammt von den Festungen der Schweizer Armee oberhalb der Fahrbahn und kann bei einem solchen Ereignis auf die Fahrbahn gelangen.
- > Bei Hochwasser können die Bäche übertreten, was die Arbeiten an den Brücken beeinträchtigen würde.
- > Soweit dies abgeschätzt werden kann, gibt es in dieser Zone kein unterirdisches Gewässer, das die Bauarbeiten behindern könnte. Auch gibt es hier keine Grundwasserschutzzone S.

1.6.4. Höhenlage

Das launische Wetter auf 1000 m Höhe kann zu Schwierigkeiten auf der Baustelle führen und Folgen für die Synchronisation der Bauphase haben sowie provisorische Massnahmen zur Überwindung von unerwarteten Schwierigkeiten erforderlich machen.

1.6.5. Leitungen und andere Einrichtungen unter der Fahrbahn

Die Leitungen und anderen Einrichtungen im Oberbau wurden gestützt auf die verfügbaren Informationen erfasst und auf die Pläne des Projekts übertragen. Es bleibt jedoch eine gewisse Unsicherheit in Bezug auf die Vollständigkeit und Genauigkeit (Standort und Tiefe) dieser Informationen.

1.6.6. Mengenangaben in der Ausschreibung

Für die Ausschreibung hat der damit beauftragte Ingenieur die Mengen aufgrund der damals verfügbaren Informationen berechnet. Abweichungen zwischen den ausgeschriebenen und den tatsächlichen Mengen können nie ganz ausgeschlossen werden.

1.6.7. Sicherheit

Es werden alle Massnahmen getroffen werden, um Unfälle auf der Baustelle (Bauarbeiterinnen und Bauarbeiter, Anwohnerinnen und Anwohner, Strassenbenutzerinnen und Strassenbenutzer) zu vermeiden; dies gilt namentlich in Bezug auf die Steinschlaggefahr.

1.6.8. Preisänderungen

Preisänderungen (Indexierung und Teuerung) können einen Einfluss auf die Endkosten des Projekts haben. Artikel 3 des Dekrets sieht eine entsprechende Anpassung des Kredits vor.

2. Finanzielle Folgen

2.1. 1996 angekündigte Kosten

Die Botschaft Nr. 336 vom 20. August 1996 zum Dekretsentwurf über den Verpflichtungskredit, der am 17. September 1996 angenommen wurde, ging von einem Brutto-Gesamtbetrag von 14 729 190 Franken aus.

Dies ergab nach Abzug der kommunalen Beteiligung und des Bundesbeitrags für schweizerische Hauptstrassen von 69% Nettokosten zulasten des Kantons von 2 958 569 Franken.

2.2. Kosten gemäss Voranschlag von 2012

Für das Projekt wird nach der neuen Praxis der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) vorgegangen, die darin besteht, Projekte dem Grossen Rat möglichst erst dann vorzulegen, wenn sie schon weit fortgeschritten sind. Grundlage für die nun vorgelegten Kosten sind somit die Offerten, die die Unternehmen am 14. Dezember 2012 entsprechend der Gesetzgebung über das öffentliche Beschaffungswesen und gestützt auf einer genauen, von einem externen Ingenieurbüro erstellten Beschreibung der Arbeiten, unterbreitet haben.

Gestützt auf die Dossiers werden die Baukosten nun mit 23 365 333 Franken veranschlagt (s. Anhang 2).

Die Differenz zwischen dem 1996 angekündigten Betrag von 14,7 Millionen Franken und den im Voranschlag vom 14.12.2012 vorgesehenen Betrag von 23,4 Millionen Franken lässt sich wie folgt erklären: Entwicklung der Kosten im Strassenbau zwischen Oktober 1998 (der «Schweizerische Baupreisindex, Total Tiefbau, Neubau von Strassen» gibt es erst ab diesem Zeitpunkt) und Oktober 2012, die in diesem Zeitraum um 30,5% zugenommen haben; die Anhebung des MWST-Satzes von 6,5 auf 8%; zusätzliche Leistungen im Vergleich zu 1996 (s. Anhang 2); sowie die Reserve von 10%.

2.3. Kostenaufteilung zwischen Staat und Gemeinde

Die Kosten (vor Berücksichtigung des Bundesbeitrags für schweizerische Hauptstrassen) werden gemäss einschlägigem Recht zwischen Staat und Gemeinde aufgeteilt (s. Anhang 3):

Zulasten des Staats	Fr. 18 910 898
Zulasten der Gemeinde	Fr. 4 454 435
Total	Fr. 23 365 333

2.4. Kostenverteiler vor Inkrafttreten der NFA

Vor Inkrafttreten im Jahr 2008 der NFA beteiligte sich der Bund zu 69% an Arbeiten auf schweizerischen Hauptstrassen (vgl. Botschaft an den Grossen Rat vom 20. August 1996).

Vor Inkrafttreten der NFA waren die Kosten wie folgt aufgeteilt:

Kosten Bauarbeiten	Fr. 23 365 333
Zulasten des Staats	Fr. 18 910 898
Beteiligung des Bundes 69%	Fr. -13 048 520
Saldo zulasten des Staats	Fr. 5 862 378
Zulasten der Gemeinde	Fr. 4 454 435
Beteiligung des Bundes 69%	Fr. -3 073 560
Saldo zulasten der Gemeinde	Fr. 1 380 875

2.5. NFA

2.5.1. Änderung des Subventionssystems

Mit der NFA, die am 1. Januar 2008 in Kraft getreten ist, leistet der Bund keine objektspezifischen Beiträge mehr, auch wenn der betroffene Abschnitt auf einer schweizerischen Hauptstrasse – in diesem Fall auf der H189 – gelegen ist.

Anstelle von Beiträgen pro Strassenabschnitt erhält der Kanton nun vom Bund jährlich Globalbeiträge für die schweizerischen Hauptstrassen auf seinem Gebiet.

Um die Finanzierung der Arbeiten auf den schweizerischen Hauptstrassen auf Freiburger Boden gemäss Bundesgesetzgebung sicherzustellen, wurde deshalb 2008 ein *Fonds für die schweizerischen Hauptstrassen im Kanton Freiburg* eingerichtet.

2.5.2. Fonds für die schweizerischen Hauptstrassen im Kanton Freiburg (SHS-Fonds)

Der Bund weiss um die Bedeutung eines qualitativ guten Netzes der schweizerischen Hauptstrassen und subventioniert entsprechend nicht nur den Bau, sondern auch den Unterhalt und Betrieb dieser Strassen. Dies erfolgt über drei Kanäle, die im SHS-Fonds zusammengefasst sind:

Globalbeiträge für die Hauptstrassen

Der 4. Teil des Bundesgesetzes über die Verwendung der zweckgebundenen Mineralölsteuer und der Nationalstrassenabgabe (MinVG) sieht Beiträge an die Hauptstrassen vor.

Die Bundesverordnung über die Verwendung der zweckgebundenen Mineralölsteuer im Strassenverkehr (MinVV) regelt im 3. Abschnitt des 2. Kapitels die Modalitäten.

Infrastrukturfonds

Artikel 8 des Bundesgesetzes über den Infrastrukturfonds für den Agglomerationsverkehr, das Nationalstrassennetz sowie Hauptstrassen in Berggebieten und Randregionen (IFG) besagt, dass der Bundesrat die Kantone bezeichnet, die Leistungen des Bundes an Hauptstrassen in Berggebieten und Randregionen erhalten.

Dazu gehört laut Anhang 3 MinVV auch der Kanton Freiburg.

Leistungsabhängige Schwerverkehrsabgabe (LSVA)

Nach Artikel 14 Abs. 1 IFG *werden die Mittel, die den Kantonen aus der Erhöhung der leistungsabhängigen Schwerverkehrsabgabe (LSVA) ab 2008 zusätzlich zustehen, für die Substanzerhaltung der Hauptstrassen in Berggebieten und Randregionen verwendet.* Im Übrigen verweist dieser Absatz auf Artikel 8 IFG.

Somit ist auch der Kanton Freiburg betroffen.

Schweizerische Hauptstrassen im Kanton Freiburg

Im Kanton Freiburg gehören 51,06 km des 634,8 km langen Kantonsstrassennetzes zu den schweizerischen Hauptstrassen (vgl. Anhang 3 MinVV).

Name	Strecke	Länge (km)
H10	Autobahnanschluss Kerzers–Kantonsgrenze FR/BE	4,37
H182	Autobahnanschluss Freiburg–Nord–Knoten St. Leonhard (+ künftige Poyabrücke)	1,21
H189	Autobahnanschluss Bulle–Jaun	24,82
H505	Jaun–Kantonsgrenze FR/BE	4,39
H190	Anschluss H189 La Tour-de-Trême–Montbovon–Kantonsgrenze FR/VD	16,27
Total		51,06

Die schweizerischen Hauptstrassen machen somit 8% der Freiburger Kantonsstrassen aus.

2013 erhält der Kanton dafür rund 7,4 Millionen Franken. Am 31. Dezember 2012 betrug der Saldo des Fonds 7,3 Millionen Franken.

Entwicklung des SHS-Fonds

Die Betriebs- und Unterhaltskosten werden direkt über den SHS-Fonds bezahlt. Die Investitionskosten hingegen werden über die Abschreibungen vom SHS-Fonds abgebucht.

Anhang 5 zeigt die voraussichtliche Entwicklung des SHS-Fonds in den kommenden Jahren unter Berücksichtigung des Projekts für die Ortsdurchfahrt von Jaun (Gegenstand der vorliegenden Botschaft), der anderen, längerfristig vorgesehenen Projekte auf den schweizerischen Hauptstrassen sowie der Betriebs- und Unterhaltskosten.

2.6. Kostenverteiler nach Inkrafttreten der NFA

Da die NFA einzig das Verhältnis zwischen Bund und Kantonen regelt, ist es folgerichtig, dass der Gemeindeanteil unberührt bleibt.

Somit werden die Kosten mit der NFA wie folgt aufgeteilt (s. Anhang 3):

Kosten Bauarbeiten	Fr. 23 365 333
Zulasten der Gemeinde	Fr. -1 380 875
Saldo zulasten des Staats	Fr. 21 984 458

Vom Betrag zulasten der Gemeinde Jaun von 1 380 875 Franken müssen die 390 179 Franken abgezogen werden, die die Gemeinde für die Studien bis 2003 bezahlt hat. Ihr Anteil beträgt somit noch 990 696 Franken.

2.7. Verpflichtungskredit

Im Rahmen des 1996 verabschiedeten Verpflichtungskredits wurde der kantonale Anteil mit brutto 9 543 770 Franken beziffert. Der mit dem Kredit gedeckte Nettoanteil des Kantons betrug somit nach Abzug des Bundesbeitrags von 69% (6 585 201 Franken) 2 958 569 Franken. Für Lawinenschutzbauten und Studien wurden 2 884 073 Franken aufgewendet.

Angesichts der Differenz zulasten des Kantons ist somit ein zusätzlicher Verpflichtungskredit von **21 900 000 Franken** nötig (s. Anhang 3).

2.8. Finanzplan 2013–2016

Die Investitionen sind in den Investitionsvoranschlägen für die Projekte des Tiefbauamts vorgesehen. Für die Ortsdurchfahrt von Jaun wurden folgende Beträge im Finanzplan 2013–2016 des Staats vom März 2012 eingetragen:

2013	Fr. 2 000 000
2014	Fr. 5 500 000
2015	Fr. 5 500 000
2016	Fr. 5 000 000
Total	Fr. 18 000 000

Der Saldo ist für 2017 vorgesehen.

3. Höhe des beantragten Kredits

Die Höhe des beantragten Kredits beträgt 21 900 000 Franken.

Dieses Dekret untersteht dem fakultativen Finanzreferendum (mehr als $\frac{1}{4}$ % der Gesamtausgaben der letzten vom Grossen Rat genehmigten Staatsrechnung).

4. Weitere Folgen

Das vorgeschlagene Dekret hat keinen Einfluss auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden. Es hat keinen Einfluss auf den Personalbestand des Staats und ist nicht von Fragen der Eurokompatibilität betroffen.

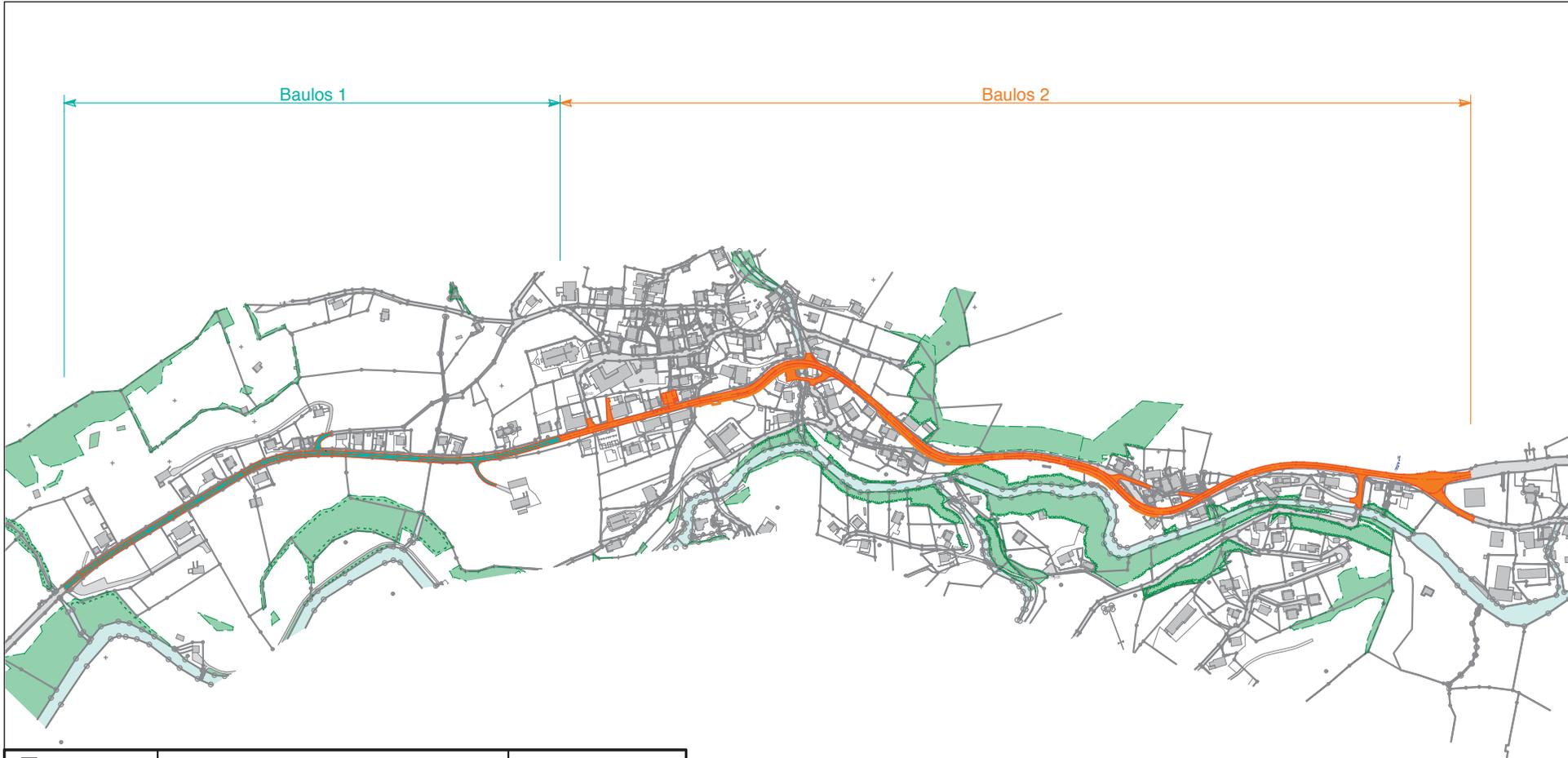
Aufgrund der Höhe der Ausgaben (mehr als $\frac{1}{8}$ % der Gesamtausgaben der letzten vom Grossen Rat genehmigten Staatsrechnung) ist für dieses Dekret laut Artikel 141 Abs. 2 des Grossratsgesetzes vom 6. September 2006 (GRG) das qualifizierte Mehr erforderlich. Es muss mit anderen Worten von der Mehrheit der Mitglieder des Grossen Rats (56 Mitglieder, siehe Art. 140 GRG) und nicht bloss von der Mehrheit der abgegebenen Stimmen (einfaches Mehr) angenommen werden.

5. Schlussfolgerung

Wir beantragen Ihnen, den Dekretsentwurf, dessen Finanzierung durch den SHS-Fonds sichergestellt ist, anzunehmen.

Anhänge:

-
- 1. Situationsplan 1:6000
- 2. Kostenvoranschlag
- 3. Kostenaufteilung zwischen Staat und Gemeinde
- 4. Grundlage für die Kostenaufteilung zwischen Staat und Gemeinde
- 5. Voraussichtliche Entwicklung des SHS-Fonds



 ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG		Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD			Service des ponts et chaussées SPC Tiefbauamt TBA		
Achse : 1100 La Tour-de-Trême - Jaunpass Durchfahrt Jaun Situation Ausbauperimeter							
Echelle :	Misastab :	Axe	Plan	Chantier	Année	Objet	Numéro
1 : 6000		1100	19 + 20	10442	2012		
Format :	45 x 105	Achse	Plan	Baustelle	Jahr	Objekt	Nummer
Ingenieurgemeinschaft Jaun c/o Kissling + Zbinden AG, Oberlandstrasse 15, 3700 Spiez							

Freiburg, 23. April 2013

Anhang 2

Arbeiten für die Ortsdurchfahrt von Jaun Voranschlag vom 14. Dezember 2012

	Betrag
Offerten für die Lose 1 und 2, Haupt-Tiefbauarbeiten	15'800'000
Saldo Leistungen des Hauptauftragnehmers	790'000
Nachtrag für die Zusatzleistungen des Hauptauftragnehmers	230'000
Städteplaner	20'000
Ökologische Baubegleitung	60'000
Erhebung der Gebäude vor den Arbeiten, Nachkontrolle	60'000
Geometer	125'000
Geologie: zusätzliche Sondierungen	75'000
Kontrolle der Quellen	70'000
Haftpflichtversicherung (Bauarbeiten für mehr als 5 Mio. Franken)	120'000
Kommunikation	20'000
Markierung, Signalisation	75'000
Landkäufe	220'000
Materialtest	95'000
Öffentliche Beleuchtung und Möblierungselemente	510'000
Ersatz der Fussgängerrampe Unter der Burg durch einen Fussgängersteg	140'000
Zwischentotal	18'410'000
Diverses und Unvorhergesehenes (10 %)	1'841'000
Zwischen 2010 und Ende 2012 erbrachte Leistungen	1'022'291
Total	21'273'291
MWST (8 %)	1'701'863
Von der Gemeinde bezahlte Studien (bis 2003), noch nicht subventioniert	390'179
TOTAL inkl. MWST	23'365'333

Arbeiten für die Ortsdurchfahrt von Jaun: Voranschlag und Kostenverteiler Staat/Gemeinde

Aufteilung der Bruttokosten	Betrag exkl. MWST	Anteil Jaun [%]*	Anteil Jaun [CHF]	Anteil Kanton [%]	Anteil Kanton [CHF]
Offerten für die Lose 1 und 2 (Haupt-Tiefbauarbeiten)	15'800'000	15.77%	2'492'355	84.23%	13'307'645
Saldo Leistungen des Hauptauftragnehmers	790'000	15.77%	124'618	84.23%	665'382
Nachtrag für die Zusatzleistungen des Hauptauftragnehmers	230'000	15.77%	36'281	84.23%	193'719
Städteplaner	20'000	15.77%	3'155	84.23%	16'845
Ökologische Baubegleitung	60'000	15.77%	9'465	84.23%	50'535
Erhebung der Gebäude vor den Arbeiten, Nachkontrolle	60'000	15.77%	9'465	84.23%	50'535
Geometer	125'000	15.77%	19'718	84.23%	105'282
Geologie: zusätzliche Sondierungen	75'000	15.77%	11'831	84.23%	63'169
Kontrolle der Quellen	70'000	15.77%	11'042	84.23%	58'958
Haftpflichtversicherung (Bauarbeiten für mehr als 5 Mio. Franken)	120'000	15.77%	18'929	84.23%	101'071
Kommunikation	20'000	15.77%	3'155	84.23%	16'845
Markierung, Signalisation	75'000	15.77%	11'831	84.23%	63'169
Landkäufe	220'000	15.77%	34'704	84.23%	185'296
Materialtest	95'000	15.77%	14'986	84.23%	80'014
Öffentliche Beleuchtung und Möblierungselemente	510'000	100.00%	510'000	0.00%	-
Ersatz der Fussgängerrampe Unter der Burg durch einen Fussgängersteg	140'000	0.00%	-	100.00%	140'000
Zwischentotal 1	18'410'000		3'311'533		15'098'467
Diverses und Unvorhergesehenes (10 %)	1'841'000	15.77%	290'407	84.23%	1'550'593
Zwischen 2010 und Ende 2012 erbrachte Leistungen	1'022'291	15.77%	161'260	84.23%	861'031
Total exkl. MWST	21'273'291		3'763'200		17'510'091
MWST (8 %)	1'701'863		301'056		1'400'807
Von der Gemeinde bezahlte Studien (bis 2003), noch nicht subventioniert	390'179	100.00%	390'179	0.00%	-
TOTAL inkl. MWST	23'365'333		4'454'435		18'910'898

Subvention für das schweizerische Hauptstrassennetz SHS			Anteil Jaun [CHF]	Anteil Kanton [CHF]
Subvention SHS 69 %, zulasten des Kantons			-3'073'560	3'073'560
Total unter Berücksichtigung des Subventionssystems SHS			1'380'875	21'984'458
Von der Gemeinde bezahlte Studien (bis 2003)			-390'179	
Saldo zulasten der Gemeinde			990'696	

Verpflichtungskredite				Anteil Kanton [CHF]
Kredit von 1996 gemäss Dekret vom 17.09.1996				-2'958'569
Investitionen 1996–2012 gemäss SAP-Auszügen (Lawinenschutz, Studien)				2'884'073
Zu beantragender Zusatzkredit				21'909'963
Zu beantragender Zusatzkredit gerundet				21'900'000

* Aufteilung der städtebaulichen Arbeiten gemäss wirtschaftlich günstigstem Angebot vom 14. Dezember 2012; wird auf der Grundlage der Schlussabrechnung angepasst werden

Kanton Freiburg
Gemeinde Jaun

Kantonalsstrasse B 110 Bulle - Boltigen

Durchfahrt Jaun

Zusammenfassung Kostenvoranschlag August 2012 und Offerte Dezember 2012

Objekt	Kosten 2008	Kosten 2012	Differenz	Offerte Routes Modernes Amtsvariante				Korr. Trot.	Anteil Gde		Anteil Kt
				Los 1	Los 2	Ant. Obj. UEB	Total		s. unten	%	
A. Kantonsstr., Abbrüche, Bankette, Str.-anschlüsse u. Vorplätze, kl. Stützbauwerke,	3'413'000.00	3'584'980.08	171'980.08	1'149'927.50	2'366'298.50	616'661.25	4'132'887.25	3'812'887.25	0%	0.00	3'812'887.25
B. Fussweg / Trottoir, Beleuchtung (TRO)	2'158'000.00	2'121'435.36	-36'564.64	148'287.90	283'071.50	75'850.75	507'210.15	867'210.15	100%	867'210.15	0.00
C. Kreisel, inkl. Einfahrspuren und Anpassungen im Umfeld (KRE)	264'000.00	293'863.68	29'863.68		344'903.85	57'351.25	402'255.10	362'255.10	0%	0.00	362'255.10
D. Strassenentwässerung, Ableitungen (KAN)	1'274'000.00	1'472'953.68	198'953.68	303'518.15	434'519.85	131'162.40	869'200.40	869'200.40	25.7%	223'384.50	645'815.90
E. Mauer Wasserfall (MWF)	2'528'000.00	3'988'710.00	1'460'710.00		2'466'005.95	410'052.10	2'876'058.05	2'876'058.05	19.6%	563'707.38	2'312'350.67
F. Brücke Allmendbach (BAB)	471'000.00	895'158.00	424'158.00		599'007.85	99'604.15	698'612.00	698'612.00	0%	0.00	698'612.00
G. Natursteinstützmauer Hollenweg (MHW)	406'000.00	629'640.00	223'640.00		376'479.20	62'601.65	439'080.85	439'080.85	0%	0.00	439'080.85
H. Mauer unter der Burg (MUB)	2'157'000.00	2'903'472.00	746'472.00		1'846'653.10	307'064.95	2'153'718.05	2'153'718.05	22.5%	484'586.56	1'669'131.49
I. Brücke Kappelboden (KBB)	3'477'000.00	4'004'748.00	527'748.00		2'629'248.05	437'196.30	3'066'444.35	3'066'444.35	0%	0.00	3'066'444.35
J. Natursteinstützmauer Kappelboden (MKB)	779'000.00	457'380.00	-321'620.00		252'031.95	41'908.35	293'940.30	293'940.30	19.3%	56'730.48	237'209.82
K. Brücke Kappelbach (BKB) / Renaturierung	191'000.00	871'398.00	680'398.00		621'372.70	103'323.00	724'695.70	724'695.70	0%	0.00	724'695.70
L. Parking (PAR)	442'000.00	433'620.00	-8'380.00		272'388.40	45'293.25	317'681.65	317'681.65	50%	158'840.83	158'840.83
O. Anschluss / Steg Allmendbach (SAB)	190'000.00	357'588.00	167'588.00		199'365.50	33'150.85	232'516.35	232'516.35	50%	116'258.18	116'258.18
P. Landerwerb	229'000.00	229'000.00	0.00					0.00		0.00	0.00
Q. Bushaltestellen (BUS)	0.00	36'234.00	36'234.00		26'727.75	4'444.35	31'172.10	31'172.10	0%	0.00	31'172.10
R. Rohbau Elektro für EW Jaun (WEL)				10'846.55	51'679.90	10'698.65	73'225.10	73'225.10	0%	73'225.10	0.00
S. Anp. Meteorwasserleitung für Gemeinde (WMW)				16'529.70	18'413.95	6'270.15	41'213.80	41'213.80	100%	41'213.80	0.00
T. Rohbau für Swisscom (WSC)				2'347.45	79'124.80	13'612.60	95'084.85	95'084.85	0%	0.00	95'084.85
U. Rohbau für Wasserversorgung Jaun (WWA)				30'028.25	60'257.05	15'847.80	106'133.10	106'133.10	0%	106'133.10	0.00
TOTAL inkl. MWSt.	17'979'000.00	22'280'180.80	4'301'180.80	1'661'485.50	12'927'549.85	2'472'093.80	17'061'129.15	17'061'129.15		2'691'290.07	14'369'839.08
										15.77%	84.23%
Y. Übergeordnetes wie Installationen (UEB)	wird in der Tabelle anteilmässig aufgeteilt			322'476.65	2'149'617.15						
Z. TOTAL Offerten Routes Modernes				1'983'962.15	15'077'167.00		17'061'129.15				

Korrektur Aufteilung Trottoir:

Minderkosten Kreisel:

Trottoir im Kreisbereich 40'000

Minderkosten Strasse:

Abbrüche 15'000

Wasserhaltung 10'000

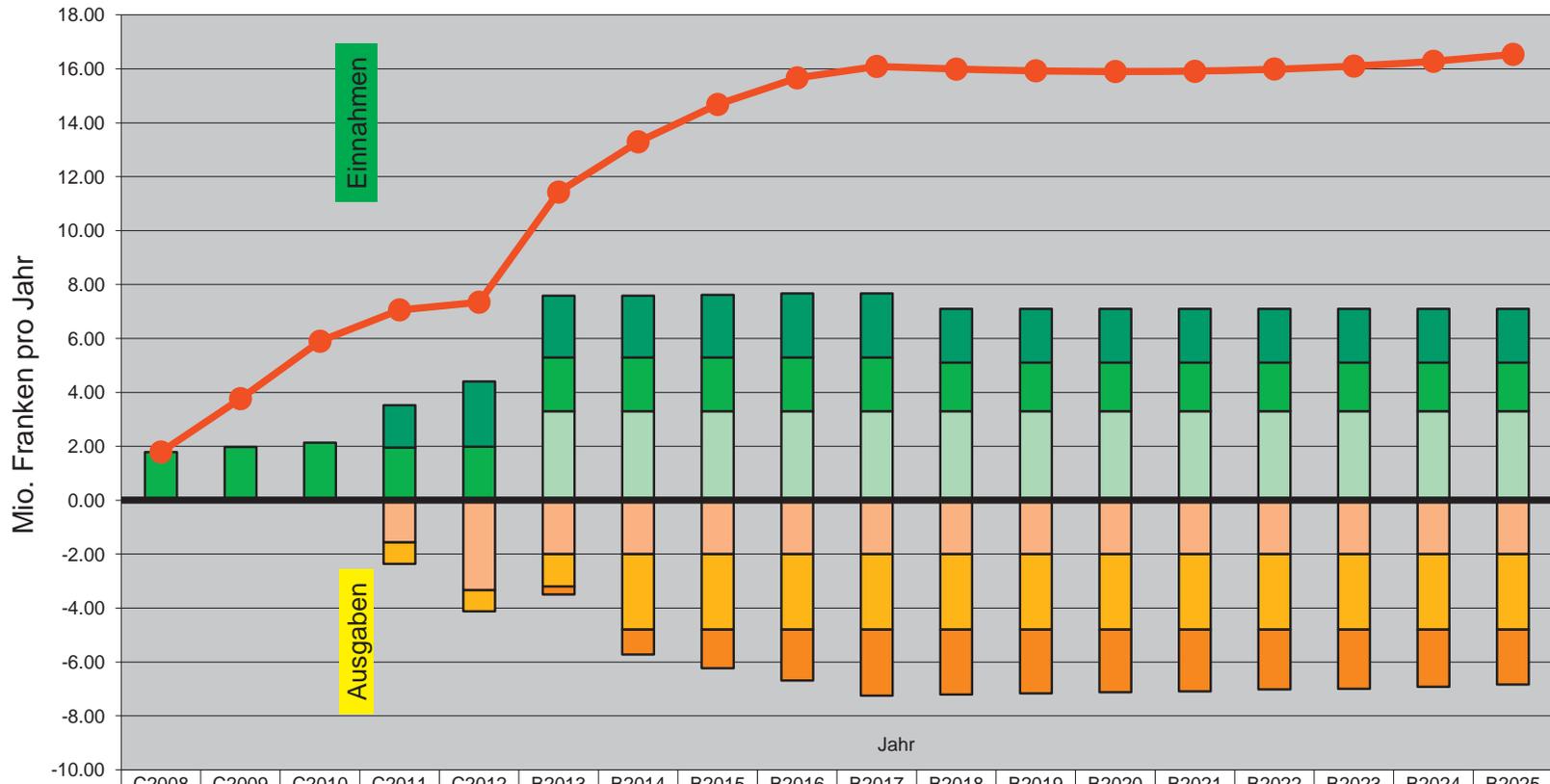
Erdarbeiten 110'000

Anteil Werkleitungen 60'000

Pflästerung Zentrum 95'000

Fussweg Stützmauer Wasserfall zu 50% 30'000 320'000

Voraussichtliche Entwicklung des Fonds für die schweizerischen Hauptstrassen im Kanton Freiburg (SHS-Fonds)



	C2008	C2009	C2010	C2011	C2012	B2013	B2014	B2015	B2016	B2017	B2018	B2019	B2020	B2021	B2022	B2023	B2024	B2025
Abschreibung Ausbaurbeiten	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.30	-0.92	-1.43	-1.89	-2.45	-2.40	-2.36	-2.33	-2.29	-2.21	-2.19	-2.12	-2.04
Betrieb + TBA-interne Leistungen	0.00	0.00	0.00	-0.80	-0.79	-1.20	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80	-2.80
Baulicher Unterhalt	0.00	0.00	0.00	-1.56	-3.33	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00	-2.00
LSVA (Anteil HS in Berggeb. Art. 14 IFG)	0.00	0.00	0.00	1.57	2.43	2.29	2.28	2.31	2.37	2.37	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
Infrastrukturfonds (HS in Berg. Art. 8 IFG)	1.79	1.98	2.13	1.96	1.98	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	1.80	1.80	1.80	1.80	1.80	1.80	1.80	1.80
Globalbeiträge HS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30
Saldo kantonaler Fonds	1.79	3.77	5.90	7.06	7.34	11.43	13.29	14.68	15.67	16.09	15.99	15.93	15.90	15.91	16.00	16.10	16.28	16.54

Décret

du

relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de Jaun

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004;

Vu la loi du 15 décembre 1967 sur les routes;

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat;

Vu le décret du 17 septembre 1996 relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour des travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier cantonal liés à des aménagements communaux;

Vu le message du Conseil d'Etat du 23 avril 2013;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

Art. 1

Un crédit d'engagement de 21 900 000 francs, en addition au crédit alloué par le Grand Conseil le 17 septembre 1996, est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue d'assurer le financement complémentaire de la construction de la traversée du village de Jaun à la suite de l'entrée en vigueur de la RPT.

Art. 2

¹ Les crédits de paiement nécessaires aux études et aux travaux seront portés au budget d'investissement des routes cantonales, sous le centre de charges PCAM, et utilisés conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

Dekret

vom

über einen zusätzlichen Verpflichtungskredit zur Finanzierung der Studien und Bauarbeiten für die Ortsdurchfahrt von Jaun

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf die Artikel 45 und 46 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004;

gestützt auf das Strassengesetz vom 15. Dezember 1967;

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates;

gestützt auf das Dekret vom 17. September 1996 über einen Verpflichtungskredit für Arbeiten zur Instandsetzung und Erneuerung des kantonalen Strassennetzes, verbunden mit Gemeindeausbauten;

nach Einsicht in die Botschaft des Staatsrats vom 23. April 2013;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

Infolge des Inkrafttretens der NFA wird bei der Finanzverwaltung als Ergänzung zum Verpflichtungskredit, den der Grosse Rat am 17. September 1996 gesprochen hat, ein Zusatzkredit von 21 900 000 Franken für die Finanzierung der Ortsdurchfahrt von Jaun eröffnet.

Art. 2

¹ Die für die Studien und Bauarbeiten erforderlichen Zahlungskredite werden in den Investitionsvoranschlag für das Kantonsstrassennetz unter der Kostenstelle PCAM aufgenommen und entsprechend dem Gesetz über den Finanzhaushalt des Staates verwendet.

² Le financement de cette réalisation sera assuré par un prélèvement sur le Fonds cantonal pour les routes principales suisses (RPS), jusqu'à concurrence des amortissements annuels.

³ Les disponibilités financières de l'Etat sont réservées.

Art. 3

Le montant du crédit d'engagement sera majoré ou réduit en fonction:

- a) de l'évolution de l'indice suisse des prix de la construction (indice de construction total) pour l'Espace Mittelland, édité par l'Office fédéral de la statistique, survenue entre la date de l'établissement du devis et celle de l'offre;
- b) des augmentations ou des diminutions officielles des prix survenues entre la date de l'offre et celle de l'exécution des travaux.

Art. 4

Les dépenses relatives aux études et aux travaux prévus seront activées au bilan de l'Etat, puis amorties conformément à l'article 27 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat.

Art. 5

Le présent décret est soumis au referendum financier facultatif.

² Das Projekt wird über eine Entnahme aus dem Fonds für die schweizerischen Hauptstrassen im Kanton Freiburg (SHS-Fonds) im maximalen Umfang der jährlichen Abschreibungen finanziert.

³ Die verfügbaren Mittel des Staates bleiben vorbehalten.

Art. 3

Der Verpflichtungskredit wird erhöht oder herabgesetzt entsprechend:

- a) der Entwicklung des vom Bundesamt für Statistik publizierten schweizerischen Baupreisindex (Index Baugewerbe Total) für den Espace Mittelland, die zwischen der Ausarbeitung des Kostenvoranschlags und der Einreichung der Offerte stattfindet;
- b) den offiziellen Preiserhöhungen oder -senkungen, die zwischen der Einreichung der Offerte und der Ausführung der Arbeiten eintreten.

Art. 4

Die Ausgaben für die vorgesehenen Studien und Bauarbeiten werden in der Staatsbilanz aktiviert und nach Artikel 27 des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates abgeschrieben.

Art. 5

Dieses Dekret untersteht dem fakultativen Finanzreferendum.

Annexe

GRAND CONSEIL

N° 56

Propositions de la Commission des routes et cours d'eau

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de Jaun

La Commission des routes et cours d'eau,

composée de David Bonny, Christian Ducotterd, Bruno Fasel-Roggo, Josef Fasel, Fritz Glauser, Ueli Johner-Etter, René Kolly, Pierre-André Page, Rose-Marie Rodriguez et François Roubaty, sous la présidence d'Eliau Collaud,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Entrée en matière

A l'unanimité des membres présents (une personne excusée), la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

A l'unanimité des membres présents (une personne excusée), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

Par 6 voix contre 5, la Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie II (débat organisé).

Le 3 juin 2013

Anhang

GROSSER RAT

Nr. 56

Antrag der Kommission für Strassen und Wasserbau

Dekretsentwurf über einen zusätzlichen Verpflichtungskredit zur Finanzierung der Studien und Bauarbeiten für die Ortsdurchfahrt von Jaun

Die Kommission für Strassen und Wasserbau

unter dem Präsidium von Elian Collaud und mit den Mitgliedern David Bonny, Christian Ducotterd, Bruno Fasel-Roggo, Josef Fasel, Fritz Glauser, Ueli Johner-Etter, René Kolly, Pierre-André Page, Rose-Marie Rodriguez und François Roubaty

stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat mit den Stimmen aller anwesenden Mitglieder (ein Mitglied ist entschuldigt), auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat mit den Stimmen aller anwesenden Mitglieder (ein Mitglied ist entschuldigt), diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Mit 6 gegen 5 Stimmen beantragt die Kommission dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie II (organisierte Debatte) behandelt wird.

Den 3. Juni 2013

Message N° 58

23 avril 2013

—
**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
 accompagnant le projet de décret relatif à l'acquisition d'un immeuble à la route de Riaz,
 à Bulle**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'acquisition d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle.

Ce message comprend les chapitres suivants:

1. Introduction	1
2. Situation actuelle	1
3. Descriptif du projet	2
4. Coûts et mode d'acquisition	2
5. Délais	3
6. Réaménagement du château de Bulle	3
7. Crédit d'engagement demandé	3
8. Développement durable	4
9. Conclusion	4

1. Introduction

Le projet d'acquisition d'un immeuble administratif à la route de Riaz à Bulle correspond à la politique immobilière active que mène l'Etat de Fribourg, à savoir une diminution des locations par l'acquisition de nouvelles surfaces. Il répond également aux besoins croissants en locaux des unités administratives situées dans le sud du canton. Il tient compte des difficultés d'intervention à l'intérieur du Château de Bulle afin de respecter les exigences légales et normatives en matière de construction. Enfin, il permet de saisir une opportunité actuellement présente sur le marché immobilier local.

2. Situation actuelle

Diverses unités administratives de l'Etat de Fribourg sont situées dans plusieurs immeubles en ville de Bulle. Au Château, propriété de l'Etat de Fribourg, se trouvent la Préfecture de la Gruyère, le Tribunal de la Gruyère et la Police cantonale. Les prisons, bien que toujours présentes, ne sont plus exploitées. La surface utilisée par le Tribunal de la Gruyère et

la Police cantonale est de 1557 m². Les autres unités administratives concernées par le projet à savoir la Justice de paix de la Gruyère, l'Office des poursuites de la Gruyère, le Service de l'état civil de la Gruyère et le Registre foncier de la Gruyère se trouvent dans des immeubles en location. D'autres locations en ville de Bulle ne sont pas concernées par le projet. Il s'agit des locaux pour: la Commission de conciliation en matière de baux à loyer, les 3^e et 4^e arrondissements du Service des forêts et de la faune, le Centre psychosocial de Bulle, le Service de planning familial et d'information sexuelle, le Conservatoire, l'ORP Sud district de la Gruyère et des Classes relais, qui resteront dans leurs locaux actuels.

Depuis plusieurs années, les exigences liées aux accès des bâtiments publics par les personnes à mobilité réduite se font plus pressantes. Les services situés au Château n'y échappent pas et plusieurs projets d'installation d'un ascenseur ont été élaborés. Malheureusement, ces projets altèrent gravement la conservation du patrimoine et ont été préavisés négativement par le Service des biens culturels. De plus, les contraintes liées

à la cour du Château ne répondent plus aux exigences du parking des véhicules.

A plusieurs reprises, le Tribunal de la Gruyère a exprimé ses besoins croissants en locaux, liés à une augmentation de ses effectifs par l'engagement d'un quatrième juge et des affaires à traiter. Une seconde salle d'audience devient indispensable. La Police cantonale a également fait valoir de nouveaux besoins liés notamment à la police de proximité. Pour les autres services concernés, il a été tenu compte d'une augmentation de leurs activités engendrée par le fort accroissement de la population dans le sud du canton.

Compte tenu de ces considérations, il est apparu qu'il devenait impossible de maintenir au Château de Bulle le Tribunal de la Gruyère et la Police cantonale.

3. Descriptif du projet



Comme l'Etat de Fribourg ne possède pas de terrain à bâtir en ville de Bulle, diverses régies immobilières de la place ont été approchées afin de connaître les possibilités existantes susceptibles de répondre aux besoins et exigences évoqués. Un partenariat formé de l'entreprise Grisoni-Zaugg SA et du bureau d'architectes Olivier Charrière SA a présenté un projet immobilier comprenant plusieurs bâtiments et situé sur l'ancienne parcelle Glasson à la route de Riaz à Bulle. En plus d'un centre commercial déjà en exploitation et d'un parking couvert, le projet comprend un immeuble administratif divisé en deux parties. C'est la partie nord de ce bâtiment qui a été retenue pour recevoir la Police cantonale, le Tribunal de la Gruyère, la Justice de paix de la Gruyère et l'Office des poursuites de la Gruyère. Les surfaces sont réparties sur six niveaux totalisant une surface brute de planchers de 4061,90 m².

Comparaison des surfaces des locaux entre la situation actuelle et celle du projet

	Surface nette actuelle	Augmentation surface nette	Surface nette projet	Surface murs + circulation	Surface brute
Justice de Paix et Office des poursuites	640	50 (+ 7.8%)	690	125.85 (+ 18.2%)	815.85
Tribunal	822	312 (+ 38%)	1134	199 (+ 17.5%)	1333.00
Police	735	215 (+ 29.3%)	950	386.80 (+ 40.7%)	1336.80
Garage archive					576.25
Total					4061.90

Les surfaces brutes des locaux figurent en annexe 1 et les plans du projet en annexe 2.

La construction répond pleinement aux exigences légales et normatives en vigueur, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique, la résistance sismique, la protection incendie et les accès pour les personnes à mobilité réduite. La structure porteuse composée de piliers et dalles en béton avec des noyaux de circulation rigides, permet une très grande souplesse dans l'aménagement interne des espaces et donc une très grande flexibilité dans les affectations, y compris pour les besoins spécifiques de la Police cantonale. Les surfaces acquises sont prévues entièrement finies et équipées. Seul le mobilier dont une partie sera récupérée et les installations informatiques viendront s'ajouter au prix de vente. Des places de parc disponibles pour les collaboratrices et collaborateurs des unités administratives ne seront pas achetées par l'Etat, mais louées dans le parking commun et distribuées en pool afin de respecter la complémentarité d'usage selon les principes actuels de la mobilité.



4. Coûts et mode d'acquisition

Après plusieurs négociations, le prix de vente a été arrêté à 16 000 000 de francs pour une surface totale des locaux de 4061,90 m², terrain compris, ce qui représente un coût moyen de 3939 fr. 05 par m². Pour des surfaces entièrement aménagées et situées en bordure d'un axe de circulation important, ce prix est conforme à celui du marché immobilier local.

A ce prix d'achat, il faut ajouter les montants pour le mobilier (CFC 3) et les équipements informatiques (CFC 9) dont les coûts ont été estimés à 1 353 000 francs.

Le coût total de l'opération s'élève donc à 17 353 000 francs.

La forme d'acquisition prévue est la propriété par étage (PPE). Un règlement fixant les droits et les devoirs de chaque propriétaire devra encore être établi ainsi qu'une convention concernant le chauffage.

L'acquisition de l'immeuble de la route de Riaz à Bulle et dans une seconde étape, la réaffectation des espaces à l'intérieur du Château permettront de supprimer les locations annuelles qui, sans les charges, représentent un montant de 180 836 francs. Cette situation ne reflète pas la parfaite réalité, car en cas de refus du présent projet, il faudrait alors louer de nouvelles surfaces afin de répondre aux besoins des unités administratives.

Selon les notes relatives à l'annexe 4 du chapitre 3 de l'Accord OMC, le droit des marchés publics n'est pas applicable aux marchés qui ont pour objet l'acquisition ou la location, quelles qu'en soient les modalités financières, de terrains ou de bâtiments. Le projet a reçu le permis de construire alors que l'Etat n'avait pas encore manifesté son intérêt pour l'achat d'une partie du bâtiment administratif. Il s'agit donc d'une promotion immobilière qui se réalisera indépendamment du fait de savoir si l'Etat achète ou non ces locaux. De plus, la construction ayant déjà débuté et cela en l'absence d'une décision de la part de l'Etat sur l'achat des surfaces prévues, il ne s'agit pas d'une commande publique auprès d'une entreprise. On se trouve en face d'un objet unique, sans véritable solution de remplacement.

5. Délais

Comme mentionné ci-dessus, la construction a déjà débuté et en cas d'acceptation du crédit par le Grand Conseil, les travaux d'aménagements pourraient se faire dès l'automne prochain et une mise à disposition des locaux envisagée au printemps 2014. D'entente avec l'entreprise promotrice, le versement du prix d'achat se ferait à l'entrée en jouissance du bien immobilier soit au printemps 2014.

6. Réaménagement du Château de Bulle

Une étude liée à la réaffectation des surfaces au Château après le départ du Tribunal de la Gruyère et de la Police cantonale a été menée en collaboration avec le bureau d'architectes Olivier Charrière SA. Après discussion avec le Préfet de la Gruyère, il est acquis que la Préfecture de la Gruyère, située actuellement au rez-de-chaussée, restera au Château, comme c'est le cas à Romont, Châtel-Saint-Denis, Estavayer-le-Lac et Morat. Cependant une nouvelle liaison verticale interne

devra être créée dans l'aile sud, afin de relier le premier étage. Dans l'aile est, une liaison verticale avec ascenseur desservant tous les niveaux sera construite dans la partie la moins dommageable du Château en étroite collaboration avec le Service des biens culturels. Enfin l'usage de la salle de conférences située à l'angle nord-est du Château sera partagé entre la Préfecture de la Gruyère et le Service de l'état civil.

Au premier étage, la Préfecture de la Gruyère occupera l'aile sud du Château et le Service de l'état civil une partie de l'aile est, à l'emplacement actuel du Tribunal de la Gruyère. L'actuelle salle d'audience du Tribunal de la Gruyère, qui ne sera pas transformée, sera utilisée conjointement tout comme au rez-de-chaussée par la Préfecture de la Gruyère et le Service de l'état civil. Enfin dans l'aile nord, à l'emplacement de la Police cantonale, les locaux seront aménagés pour recevoir le Registre foncier. La cour à l'intérieur de la cour du Château sera débarrassée des bureaux qui l'encombrent, pour servir de voie de circulation horizontale.

Au deuxième étage, l'aile nord sera entièrement occupée par le Registre foncier qui trouvera dans les espaces des anciennes cellules, des locaux de stockage et de rangement.

Une surface d'environ 100 m² sera mise à disposition du Service de l'enfance et de la jeunesse.

Les anciennes prisons situées dans l'aile sud du Château seront maintenues comme témoignage du passé et le réaménagement des locaux tout comme l'accès au donjon feront l'objet d'une discussion avec la Société de développement de la Ville de Bulle dans un but touristique.

Cette étude de faisabilité tente de satisfaire à la fois aux besoins des utilisateurs et aux exigences de la conservation des biens culturels.

L'estimation des coûts de cette transformation ne fait pas partie de la présente demande de crédit. En effet, ces travaux ne pourront se faire qu'après le départ du Tribunal de la Gruyère et de la Police cantonale et s'étaleront sur plusieurs années comme ceux actuellement en cours d'exécution au Château de Châtel-Saint-Denis.

7. Crédit d'engagement demandé

Le crédit d'engagement pour l'acquisition de l'immeuble route de Riaz à Bulle s'élève à 17 353 000 francs dont 16 000 000 francs pour l'achat et 1 353 000 francs pour le mobilier et les équipements informatiques.

Référendum financier

Le crédit d'engagement ne dépasse pas la limite prévue par l'article 45 de la Constitution (1% du total des dépenses des derniers comptes de l'Etat) et ne devra pas être soumis au

référendum financier obligatoire. Il dépasse par contre la limite prévue à l'article 46 de la Constitution (1/4% des dépenses des derniers comptes) et est par conséquent soumis au référendum financier facultatif.

Enfin, compte tenu du montant de la dépense, le projet de décret devra, conformément à l'article 141 al. 2 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil, être adopté à la majorité qualifiée des membres du Grand Conseil.

Le présent projet n'influence pas la répartition des tâches Etat-communes et ne soulève aucun problème sous l'angle de la conformité au droit de l'Union Européenne.

8. Développement durable

L'analyse Boussole21 qui a été effectuée est téléchargeable. Elle présente des résultats généralement très favorables, tant du point de vue économique qu'environnemental ou sociétal.

Ce projet est conforme à la politique immobilière de l'Etat de Fribourg. Sans être le constructeur de l'immeuble la conception intérieure de celui-ci est en parfaite adéquation avec les besoins exprimés par les services.

L'emplacement du bâtiment proche du centre de Bulle correspond aux attentes de la population et de l'administration. La centralisation des services sur un même site offre de meilleures synergies entre eux et permet à la population une meilleure utilisation de ceux-ci au travers des guichets à disposition, sans devoir se déplacer dans d'autres lieux.

9. Conclusion

L'acquisition de ce bâtiment s'inscrit dans les objectifs de la politique immobilière de l'Etat. Elle permettra ainsi d'y aménager des locaux pour le Pouvoir judiciaire et des services de la Direction de la sécurité et de la justice et de résoudre en grande partie les problèmes de locaux dans un chef-lieu de district en pleine expansion. Les surfaces libérées pourront être affectées à d'autres services de l'Etat actuellement en location. La dépense est jugée en adéquation avec l'objet proposé.

Dès lors, le Conseil d'Etat vous invite à adopter le présent projet de décret.

Annexes:

1. Surfaces brutes des locaux
2. Plans du projet
3. Rapport Boussole21 (cette annexe est accessible depuis le site Internet des Publications officielles www.fr.ch/messages)

Botschaft Nr. 58

23. April 2013

—
**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über den Erwerb einer Liegenschaft an der Route de Riaz in Bulle**

Wir legen Ihnen hiermit die Botschaft zum Dekretsentwurf über den Erwerb einer Liegenschaft an der Route de Riaz in Bulle vor.

Diese Botschaft ist wie folgt gegliedert:

1. Einleitung	5
2. Aktuelle Situation	5
3. Projektbeschreibung	6
4. Preis und Modalitäten des Erwerbs	6
5. Fristen	7
6. Umbau des Schlosses Bulle	7
7. Beantragter Verpflichtungskredit	8
8. Nachhaltige Entwicklung	8
9. Schlussfolgerung	8

1. Einleitung

Der geplante Erwerb eines Verwaltungsgebäudes an der Route de Riaz in Bulle ist im Sinne der Immobilienpolitik des Staats Freiburg, die darauf abzielt, die Mietkosten durch den Erwerb neuer Flächen zu senken. Mit dieser Liegenschaft wird ausserdem dem steigenden Raumbedarf der Verwaltungseinheiten im Süden des Kantons Rechnung getragen. Sie ist eine Antwort auf die Schwierigkeiten, im Schloss Bulle (Sitz des Oberamts) baulich einzugreifen, um die einschlägigen rechtlichen und technischen Normen einzuhalten. Und nicht zuletzt wird so eine günstige Gelegenheit auf dem lokalen Immobilienmarkt genutzt.

2. Aktuelle Situation

Die Verwaltungseinheiten des Staats Freiburg in der Stadt Bulle haben ihre Räumlichkeiten in mehreren Gebäuden. Im Schloss, das im Besitz des Staats Freiburg ist, befinden sich das Oberamt des Greyerzbezirks, das Bezirksgericht und die Kantonspolizei. Die Gefängnisse gibt es zwar immer

noch, doch werden sie nicht mehr benutzt. Das Gericht des Greyerzbezirks und die Kantonspolizei nutzen eine Fläche von insgesamt 1557 m². Die anderen Verwaltungseinheiten, die vom vorliegenden Projekt betroffen sind – das Friedensgericht, das Betreibungsamt, das Zivilstandsamt sowie das Grundbuchamt des Greyerzbezirks – sind in gemieteten Räumen an verschiedenen Adressen untergebracht. Die anderen Einheiten in der Stadt Bulle sind vom Projekt nicht betroffen. Es handelt sich hierbei um die Schlichtungskommission im Mietwesen, den 3. und 4. Forstkreis des Amts für Wald, Wild und Fischerei, das Psychosoziale Zentrum Bulle, den Sektor für Familienplanung und Sexualinformation, das Konservatorium, das RAV Süd, Greyerzbezirk und die Anschlussklassen, die alle am jetzigen Ort bleiben werden.

In den letzten Jahren stiegen die Ansprüche in Bezug auf die Beseitigung von Benachteiligungen für Menschen mit Behinderungen beim Zugang zu öffentlichen Gebäuden. Dies gilt auch für die Verwaltungseinheiten, die im Schloss untergebracht sind. So wurden mehrere Projekte für den Einbau eines Lifts ausgearbeitet. Leider waren diese Projekte nicht

vereinbar mit der Erhaltung des Kulturguts, sodass sie vom Amt für Kulturgüter negativ begutachtet wurden. Des Weiteren können die Parkierungsanforderungen aufgrund der Eigenheiten des Innenhofs nicht mehr erfüllt werden.

Bereits mehrere Male hat das Bezirksgericht sein wachsendes Bedürfnis an Räumlichkeiten aufgrund der Anstellung eines vierten Richters und der Streitfälle kundgetan. Auch ist ein zweiter Saal für die Gerichtsverhandlungen nötig. Die Kantonspolizei machte ebenfalls einen erhöhten Bedarf geltend, insbesondere im Zusammenhang mit der bürgernahen Polizei. Bei den anderen Verwaltungseinheiten, die vom Projekt betroffen sind, wurde die Tatsache berücksichtigt, dass deren Arbeitslast wegen des Bevölkerungswachstums im südlichen Teil des Kantons zugenommen hat.

Aufgrund dieser Vorgaben ist es nicht mehr möglich, das Bezirksgericht und die Kantonspolizei im Schloss zu belassen.

3. Projektbeschreibung



Da der Staat in der Stadt Bulle kein unbebautes Bauland besitzt, nahm er mit mehreren vor Ort tätigen Immobilienverwaltungen Kontakt auf, um sich über die Objekte zu informieren, die seinen Bedürfnissen und Anforderungen entsprechen könnten. Das Unternehmen Grisoni-Zaugg SA und das Architekturbüro Olivier Charrière SA unterbreiteten gemeinsam einen Vorschlag im Rahmen eines Immobilienprojekts mit mehreren Gebäuden auf der ehemaligen Parzelle Glasson, an der Route de Riaz in Bulle. Neben dem Einkaufszentrum, das bereits in Betrieb ist, und einem gedeckten Parkplatz umfasst das Projekt ein Verwaltungsgebäude, das in zwei Teile unterteilt ist. Die Kantonspolizei, das Bezirksgericht, das Friedensgericht und das Betreibungsamt des Greyerzbezirks sollen im nördlichen Teil dieses Gebäudes untergebracht werden. Die Räumlichkeiten sind auf sechs Stockwerke verteilt und haben eine Bruttogeschossfläche von insgesamt 4061,90 m².

Vergleich der Fläche heute / mit Projekt

	Nettogeschossfläche heute	Erhöhung der Nettogeschossfläche	Nettogeschossfläche mit Projekt	Fläche Mauern+ Verkehrsflächen	Bruttogeschossfläche
Friedensgericht und Betreibungsamt	640	50 (+ 7.8%)	690	125.85 (+ 18.2%)	815.85
Gericht	822	312 (+ 38%)	1134	199 (+ 17.5%)	1333.00
Polizei	735	215 (+ 29.3%)	950	386.80 (+ 40.7%)	1336.80
Garage Archiv					576.25
Total					4061.90

Die Bruttogeschossflächen sind im Anhang 1 aufgeführt, die Pläne zum Projekt im Anhang 2.

Das Gebäude erfüllt alle einschlägigen rechtlichen und technischen Normen, namentlich in den Bereichen Energieeffizienz, Erdbebensicherheit, Brandschutz und hindernisfreier Zugang für Menschen mit Behinderungen. Das Tragwerk aus Betonpfeilern und -platten mit einem starren Erschliessungskern erlaubt eine hohe Flexibilität bei der internen Einrichtung und Organisation der Räume und somit eine hohe Flexibilität in der Nutzung. Damit können insbesondere die spezifischen Bedürfnisse der Kantonspolizei befriedigt werden. Die erworbenen Flächen werden vollständig ausgebaut und ausgerüstet übergeben. Zum Kaufpreis sind somit einzig noch Kosten für den Erwerb des Mobiliars (zum Teil wird auch Mobiliar vom alten Standort wiederverwendet) und für den Erwerb der erforderlichen Informatikeinrichtungen zuzuschlagen. Die Parkfelder für die Angestellten der Verwaltungseinheiten werden vom Staat nicht gekauft, sondern im gemeinschaftlich genutzten Parkhaus gemietet und innerhalb eines Pools verteilt. Damit wird die in den Grundsätzen für eine nachhaltige Mobilität geforderte Mehrfachnutzung der Parkfelder konkret umgesetzt.



4. Preis und Modalitäten des Erwerbs

Nach mehreren Verhandlungen wurde ein Kaufpreis von 16 000 000 Franken für eine Gesamtfläche von 4061,90 m² vereinbart, was einen Durchschnittspreis von 3939.05 Fran-

ken pro m² ergibt. Für komplett ausgestattete Flächen entlang einer wichtigen Strassenachse ist dies ein marktüblicher Preis.

Zum Kaufpreis kommen noch die mit 1 353 000 Franken veranschlagten Kosten für den Erwerb von Mobiliar (BKP 3) und von Informatikeinrichtungen (BKP 9) hinzu.

Die Gesamtkosten für das Projekt betragen somit 17 353 000 Franken.

Die Räumlichkeiten sollen als Stockwerkeigentum (StWE) erworben werden. Das Reglement, in welchem die Rechte und Pflichten eines jeden Eigentümers festgelegt werden, muss noch erstellt werden. Dasselbe gilt für die Vereinbarung betreffend Heizung.

Mit dem Erwerb der Liegenschaft an der Route de Riaz in Bulle und – in einer zweiten Etappe – der Umnutzung der Räume im Schloss Bulle können Mietzinsen von jährlich 180 836 Franken (ohne Nebenkosten) eingespart werden. Sollte das Projekt abgelehnt werden, müssten nicht nur diese Mietzinsen weiterbezahlt, sondern auch noch zusätzliche Räume gemietet werden, um die Bedürfnisse der betroffenen Verwaltungseinheiten befriedigen zu können.

Laut Anmerkungen zum Anhang 4 des 3. Kapitel des Übereinkommens über das öffentliche Beschaffungswesen fallen Dienstleistungen zum Erwerb oder zur Anmietung – ganz gleich nach welchen Finanzmodalitäten – von Grundstücken, bestehenden Gebäuden oder anderem unbeweglichen Eigentum oder von Rechten daran, nicht unter die Gesetzgebung zum öffentlichen Beschaffungswesen. Die Baubewilligung für das Projekt wurde erteilt, bevor der Staat sein Interesse am Erwerb eines Teils des Verwaltungsgebäudes kundtat. Somit handelt es sich um ein Immobilienprojekt, das verwirklicht wird, ob der Staat nun als Käufer auftritt oder nicht. Ausserdem haben die Bauarbeiten vor dem Entscheid des Staats, die entsprechenden Räumlichkeiten zu erwerben, begonnen. Es handelt sich mit anderen Worten nicht um einen öffentlichen Auftrag an ein privates Unternehmen. Und schliesslich: Es handelt sich um ein einzigartiges Objekt, ohne wirkliche Alternative.

5. Fristen

Wie bereits erwähnt haben die Rohbauarbeiten bereits begonnen. Wird das Kreditbegehren vom Grossen Rat angenommen, könnten die Einrichtungsarbeiten im Herbst beginnen, sodass die Räume im Frühjahr 2014 zum Bezug bereit sein könnten. Mit der Trägerorganisation wurde vereinbart, dass der Staat den Kaufpreis bezahlt, nachdem ihm die Flächen zur Nutzung überlassen wurden, was im Frühjahr 2014 vorgesehen ist.

6. Umbau des Schlosses Bulle

Die Studie für die Umnutzung des Schlosses nach dem Wegzug des Bezirksgerichts und der Kantonspolizei wurde in Zusammenarbeit mit dem Architekturbüro Olivier Charrière SA durchgeführt. Nach Gesprächen mit dem Oberamtman des Greyerzbezirks wurde beschlossen, dass das Oberamt, das gegenwärtig im Erdgeschoss untergebracht ist, im Schloss bleiben wird, so wie dies in Romont, Châtel-Saint-Denis, Estavayer-le-Lac und Murten der Fall ist. Im Südflügel wird jedoch eine neue vertikale interne Verbindung zum 1. Stock geschaffen werden müssen. Im Ostflügel wird eine vertikale Verbindung mit einem Lift verwirklicht, über die alle Stockwerke zugänglich sein werden. Ort und Art des Eingriffs wurden in enger Zusammenarbeit mit dem Amt für Kulturgüter bestimmt, um die Einwirkungen auf ein Minimum zu beschränken. Der Konferenzraum in der nordöstlichen Ecke des Schlosses wird dem Oberamt und dem Zivilstandsamt zur Verfügung stehen.

Im 1. Stock wird das Oberamt den Südflügel und das Zivilstandsamt den Teil des Ostflügels innehaben, der gegenwärtig vom Bezirksgericht genutzt wird. Der heutige Saal für die Gerichtsverhandlung des Bezirksgerichts wird nicht umgebaut und wie der Konferenzraum im Erdgeschoss gemeinsam vom Oberamt und vom Zivilstandsamt benutzt werden. Im Nordflügel, wo gegenwärtig die Kantonspolizei untergebracht ist, werden die Räume für die Bedürfnisse des Grundbuchamts umgebaut. Der Gang im Schlossinnenhof wird, nachdem die Büros entfernt wurden, wieder als horizontale Verkehrsfläche dienen können.

Der 2. Stock des Nordflügels wird vollständig vom Grundbuchamt genutzt werden. Die ehemaligen Gefängniszellen werden als Lagerräume verwendet werden.

Dem Jugendamt wird eine Fläche von rund 100 m² zur Verfügung gestellt.

Die ehemaligen Gefängniszellen im Südflügel werden als Zeugen der Geschichte bewahrt. Die Ausgestaltung der Räume und des Zugangs zum Bergfried für eine touristische Nutzung werden mit der *Société de développement de Bulle et environs* diskutiert werden.

Mit dieser Machbarkeitsstudie sollen die Bedürfnisse der Benutzer und die Anliegen des Kulturgüterschutzes unter einen Hut gebracht werden.

Die Kostenschätzung für diesen Umbau ist nicht Teil des vorliegenden Kreditbegehrens. Die vorgesehenen Arbeiten können nämlich erst nach dem Wegzug des Bezirksgerichts und der Kantonspolizei in Angriff genommen werden; sie werden sich auch über mehrere Jahre erstrecken, so wie dies mit den gegenwärtig laufenden Umbauarbeiten beim Schloss Châtel-Saint-Denis der Fall ist.

7. Beantragter Verpflichtungskredit

Der Verpflichtungskredit für den Erwerb der Liegenschaft an der Route de Riaz in Bulle beträgt 17 353 000 Franken; davon sind 16 000 000 Franken für den Erwerb der Liegenschaft und 1 353 000 Franken für den Erwerb von Mobilien und von Informatikeinrichtungen vorgesehen.

Finanzreferendum

Der beantragte Verpflichtungskredit liegt unter dem in Artikel 45 der Kantonsverfassung festgelegten Betrag (1% der Gesamtausgaben der letzten Staatsrechnung) und untersteht somit nicht dem obligatorischen Finanzreferendum. Er übersteigt hingegen den in Artikel 46 der Kantonsverfassung festgelegten Wert (1/4% der Gesamtausgaben der letzten Staatsrechnung). Damit untersteht das Dekret dem fakultativen Finanzreferendum.

Ferner muss das Dekret aufgrund der Höhe der Kosten und gestützt auf Artikel 141 Abs. 2 des Grossratsgesetzes vom 6. September 2006 nicht bloss von der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, sondern von der Mehrheit der Mitglieder des Grossen Rates genehmigt werden (qualifiziertes Mehr).

Das vorgeschlagene Dekret hat keinen Einfluss auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden und ist nicht von Fragen der Eurokompatibilität betroffen.

8. Nachhaltige Entwicklung

Der Bericht zur Nachhaltigkeitsbeurteilung mit dem Instrument Kompass21 kann von der Website der Amtlichen Veröffentlichungen heruntergeladen werden. Insgesamt kann festgehalten werden, dass das Projekt in allen drei Zieldimensionen der nachhaltigen Entwicklung (ökologische Verantwortung, wirtschaftliche Leistungsfähigkeit und gesellschaftliche Solidarität) positiv abschneidet.

Das Projekt ist im Sinne der Immobilienpolitik des Staats Freiburg. Obwohl der Staat nicht Bauherr ist, entspricht die Innengestaltung des Gebäudes vollständig den Bedürfnissen der betroffenen Einheiten.

Der Standort des Gebäudes in Zentrumsnähe steht in Einklang mit den Erwartungen der Bevölkerung und der Kantonsverwaltung. Durch die Zentralisierung entstehen zusätzliche Synergien. Ausserdem ist der Zugang für die Bevölkerung einfacher, weil sich die verschiedenen Schalter an einem Ort befinden werden.

9. Schlussfolgerung

Der Erwerb dieses Gebäudes ist ganz im Sinne der Immobilienpolitik des Staats. In diesen neuen Räumlichkeiten können

die Justiz und die Dienststellen der Sicherheits- und Justizdirektion untergebracht werden. Ausserdem kann so dem Mangel an Räumlichkeiten im Hauptort eines wachsenden Bezirks abgeholfen werden. Die freiwerdenden Flächen werden für andere Dienststellen des Staats, die sich gegenwärtig in gemieteten Räumlichkeiten befinden, genutzt werden können. Der Kaufpreis ist angebracht für das betroffene Objekt.

Der Staatsrat ersucht Sie abschliessend, den vorliegenden Dekretsentwurf anzunehmen.

Anhänge:

—

1. Bruttogeschossflächen
2. Pläne zum Projekt
3. Bericht Kompass21 (der Anhang kann auf der Website www.fr.ch/botschaften abgerufen werden)

**PLAN DE SITUATION
POUR MISE A L'ENQUETE**

B1049-Plan sit modif enquête bâtiment art 1026 1120.dwg

Commune **BULLE**
Propriétaire **Grisoni-Zaugg SA**

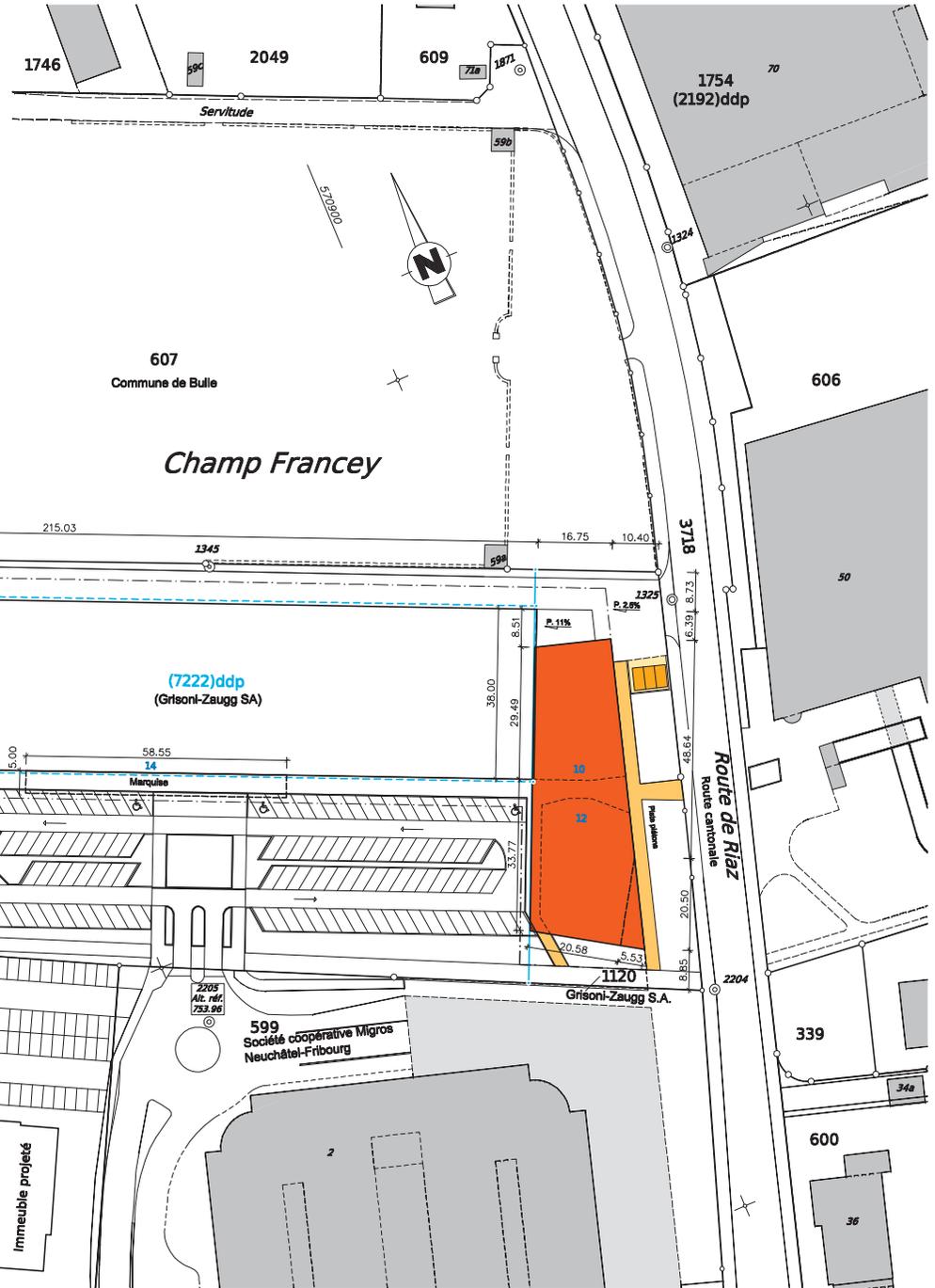
Article **1120**
Surface **3'100 m²**
Nom local **Rue de l'Europe**
Plan **18**
Echelle **1 : 1'000**
Coordonnées **570'900 / 163'800**
Mention AF **néant**
Remarque **Situation selon verbal en cours**

Bulle, le 21 décembre 2010
Modifications : Bulle, le 30 novembre 2011

Jean Genoud, géomètre officiel

Aut. No 020/11.01.01/000
Tout droit de reproduction réservé

HP/GR



Décret

du

relatif à l'acquisition d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004;
Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat;
Vu le message du Conseil d'Etat du 23 avril 2013;
Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

Art. 1

L'acquisition par l'Etat de Fribourg d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle (art. 1120 RF), est approuvée.

Art. 2

Le coût total s'élève à 17 353 000 francs, soit un montant de 16 000 000 de francs pour l'acquisition de l'immeuble et un montant estimé à 1 353 000 francs pour l'achat du mobilier et des équipements informatiques.

Art. 3

Un crédit d'engagement de 17 353 000 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du financement de cette opération.

Dekret

vom

über den Erwerb einer Liegenschaft an der Route de Riaz in Bulle

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf die Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004;
gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates;
nach Einsicht in die Botschaft des Staatsrats vom 23. April 2013;
auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

Der Erwerb einer Liegenschaft an der Route de Riaz in Bulle (Art. 1120 GB) wird gutgeheissen.

Art. 2

Die Gesamtkosten belaufen sich auf 17 353 000 Franken und setzen sich zusammen aus den 16 000 000 Franken für den Erwerb der Liegenschaft und den mit 1 353 000 Franken veranschlagten Kosten für den Erwerb von Mobiliar und von Informatikeinrichtungen.

Art. 3

Für dieses Vorhaben wird bei der Finanzverwaltung ein Verpflichtungskredit von 17 353 000 Franken eröffnet.

Art. 4

Le crédit de paiement nécessaire sera porté au budget de l'année 2014, sous la rubrique BATI-3850/5040.001 «Achats d'immeubles», et utilisé conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

Art. 5

Les dépenses nécessaires à cet achat seront activées au bilan de l'Etat, puis amorties conformément à l'article 27 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat.

Art. 6

Le présent décret est soumis au referendum financier facultatif.

Art. 4

Die erforderlichen Zahlungskredite werden im Voranschlag 2014 unter der Kostenstelle BATI-3850/5040.001 «Liegenschaftskäufe» aufgenommen und entsprechend dem Gesetz über den Finanzhaushalt des Staates verwendet.

Art. 5

Die Ausgaben für den Liegenschaftserwerb werden in der Staatsbilanz aktiviert und nach Artikel 27 des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates abgeschrieben.

Art. 6

Dieses Dekret untersteht dem fakultativen Finanzreferendum.

Annexe**GRAND CONSEIL****N° 58***Propositions de la Commission parlementaire***Projet de décret relatif à l'acquisition d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle***La Commission parlementaire ordinaire,*

composée de Solange Berset, Romain Castella, Louis Duc, Sébastien Frossard, Guy-Noël Jelk, Bruno Jendly, Patrice Morand, Chantal Pythoud, Christian Schopfer et Roger Schuwey, sous la présidence de Jacques Vial,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil :***Entrée en matière**

La commission propose au Grand Conseil tacitement d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 9 voix sans opposition ni abstention (2 membres sont absents), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

*Le 4 juin 2013*Anhang**GROSSER RAT****Nr. 58***Antrag der parlamentarischen Kommission***Dekretsentwurf über den Erwerb einer Liegenschaft an der Route de Riaz in Bulle***Die ordentliche parlamentarische Kommission*

unter dem Präsidium von Jacques Vial und mit den Mitgliedern Solange Berset, Romain Castella, Louis Duc, Sébastien Frossard, Guy-Noël Jelk, Bruno Jendly, Patrice Morand, Chantal Pythoud, Christian Schopfer und Roger Schuwey

*stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:***Eintreten**

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 9 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (2 Mitglieder sind abwesend) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 4. Juni 2013

Projet du 28.05.2013

Entwurf vom 28.05.2013

Décret

N° 61

du

relatif aux naturalisations

Ce décret sur les naturalisations est disponible, en version papier, sur demande, auprès de la Chancellerie d'Etat.

Dekret

Nr. 61

vom

über die Einbürgerungen

Dieses Dekret über die Einbürgerungen ist auf Verlangen auf Papier bei der Staatskanzlei erhältlich.

Rapport N° 40

27 novembre 2012

—
**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
 sur le postulat 2014.12 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen – Situation financière et
 technique et manque de couverture financière du projet H182/Poya**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport sur le postulat 2014.12 déposé par André Schoenenweid et Jean-Pierre Siggen. Ce postulat concerne la situation financière et technique et le manque de couverture du projet H182/Poya.

Le rapport comprend les chapitres suivants:

1. Introduction	1
1.1 Grands projets routiers: à chaque fois un nouveau défi	1
2. Le projet Poya	4
2.1 Précision de l'estimation des coûts adoptée par le peuple fribourgeois	4
2.2 Audit de l'inspection des finances de 2008 et structure mise en place	5
2.3 Evolution des coûts	5
2.4 Transparence et communication	6
3. Réponses aux questions du postulat	7
4. Conclusion	7

1. Introduction

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler les nombreux défis qui entourent les projets routiers de l'envergure de celui de la Poya.

1.1. Grands projets routiers: à chaque fois un nouveau défi

1.1.1. Standards travaux publics

D'une façon générale, les travaux publics évoluent dans un milieu plus réglementé et plus sensible que les travaux menés par l'économie privée.

1.1.1.1. Quatre conditions pour réaliser des travaux publics

Pour réaliser des travaux publics routiers, les quatre conditions suivantes doivent être remplies:

- > Bénéficier de l'**autorisation de construire** après avoir réalisé les différentes phases du projet: rédaction d'un cahier des charges pour prestations d'ingénieurs, mise en appel d'offres en marché public des prestations d'ingénieurs, évaluation des offres, adjudication par l'instance compétente (le Conseil d'Etat dès 100 000 francs), traitement des éventuels recours sur la décision d'adjudication, puis établissement du projet (avec en parallèle une étude d'impact sur l'environnement, la définition des éventuelles mesures d'accompagnement et de compensations environnementales, les contraintes liées à l'évacuation des eaux de chaussée et à la protection contre le bruit routier), examen préalable du projet auprès des instances concernées, acquisition de terrains (éventuellement par le biais d'un remaniement parcellaire), mise à l'enquête publique, traitement des éventuelles oppositions, examen final, approbation des plans, traitement des éventuels recours et des éventuelles expropriations.
- > Disposer d'un **crédit d'engagement** voté par l'autorité compétente (Grand Conseil ou peuple) correspondant à

une autorisation de réaliser des travaux pour autant que les finances (budgets annuels) le permettent. A ce jour, le Service des ponts et chaussées a la charge de plusieurs crédits d'engagement pour un montant total encore à investir de plus de 200 millions de francs.

- > Disposer des **moyens budgétaires annuels**. Des coupes budgétaires peuvent reporter les travaux dont le crédit d'engagement a pourtant été dûment accepté.
- > **Avoir adjudgé les travaux** à une entreprise de construction après avoir réalisé les différentes phases de mise en soumission: rédaction des documents de mise en appel d'offres, mise en appel d'offres en marché public, évaluation des offres, adjudication par le Conseil d'Etat (dès 100 000 francs), traitement des éventuels recours sur la décision d'adjudication.

1.1.1.2. Normes de construction

Les pouvoirs publics, selon les accords bilatéraux que la Suisse a signés avec l'Union Européenne, doivent appliquer les normes de construction reconnues (SIA, VSS, etc.) qui peuvent évoluer en cours de projet. Un privé peut parfois y déroger. En matière environnementale notamment, l'Etat doit être exemplaire.

1.1.1.3. Sensibilité politique à la question des coûts

Les travaux de construction publique sont, de par leur visibilité et leur coût, sujets à une attention politique toute particulière.

La préoccupation légitime du politique est de «connaître le coût final réel des travaux le plus tôt possible, au moins lors du vote du crédit d'engagement», alors que parfois plus de dix ans séparent l'établissement du devis de la mise en service du projet. Il convient également de savoir quel montant le pouvoir politique est prêt à engager pour obtenir cette information.

Dans le canton de Fribourg, la sensibilité politique est renforcée par le fait que tout investissement de plus de 1% du total des dépenses du budget de l'Etat (37 millions en 2012) doit être soumis au vote populaire (referendum financier obligatoire), ce qui n'est pas le cas dans tous les cantons.

La compréhension du contenu du montant voté, de l'indexation, du renchérissement, du système de subventionnement fédéral (voire encore du changement de taux de TVA) n'est pas aisée à expliquer au citoyen, malgré une communication appropriée.

1.1.1.4. Marchés publics

Sa structure ne lui permettant pas de réaliser des travaux routiers avec ses propres ressources (personnel, équipement et machines), l'Etat, par l'intermédiaire de ses services, mandate des bureaux d'ingénieurs privés pour établir des projets et des entreprises de construction privées pour les réaliser. Le choix des partenaires doit se faire par la procédure légale des marchés publics. Au-delà des délais imposés, le choix des partenaires ne correspond pas toujours aux attentes du maître de l'ouvrage:

> Choix du mandataire

Le choix du bureau d'ingénieurs privé, partenaire de confiance qui va réaliser le projet pour le compte de l'Etat, maître de l'ouvrage, se fait par la mise en appel d'offres public. Bien que le critère «qualité» soit important, l'aspect financier pèse dans le choix du partenaire. Le bureau retenu n'est pas forcément celui avec lequel le maître de l'ouvrage a fait ou fera les meilleures expériences. Il en va de même pour le choix du bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO), véritable soutien en qui le maître de l'ouvrage doit pouvoir mettre toute sa confiance.

> Choix de l'entreprise de construction

Chaque marché public de construction est unique et évolue dans un environnement à chaque fois différent: selon le nombre d'entreprises qui soumissionnent, l'intérêt des entreprises étrangères pour le marché, le regroupement des entreprises en consortium, l'état du carnet de commande des entreprises au moment du dépôt de l'offre, la situation économique globale, etc. Il peut aussi arriver qu'aucune entreprise ne soumissionne.

Il convient de rappeler qu'aucune négociation sur les prix n'est possible une fois l'offre déposée. Les règles des marchés publics poussent les entreprises à une concurrence très vive et à offrir des prix attractifs. La transparence demandée pour les projets publics permet aux entrepreneurs de connaître les montants que le maître de l'ouvrage a devisé pour les travaux qu'ils réalisent. Cela peut jouer un rôle dans les revendications formulées en cours de travaux, une fois les travaux adjudgés. Cela plaide pour ne pas mettre trop de réserve dans les devis.

Il est intéressant de noter qu'on requiert des bureaux d'ingénieurs mandatés une précision des coûts de $\pm 10\%$ dans la phase SIA «projet de l'ouvrage», alors que le marché réel, lors du dépôt des offres basées sur un devis descriptif précis et unique, montre souvent un écart de plus de 20% entre l'offre la meilleure marché et la plus chère (même jusqu'à 47% dans

le cas du projet Poya, voir annexe 1). L'anticipation de cette variation est tout simplement impossible.

1.1.2. Confiance et contrôles

Toute l'organisation d'un projet se base sur la confiance en la compétence et la déontologie de tous les acteurs impliqués dans le projet. Le maître de l'ouvrage n'a pas les ressources nécessaires à disposition pour contrôler en détail les prestations et les devis dressés par les mandataires. Il ne peut faire que des contrôles ciblés.

De même, il n'est pas possible au maître de l'ouvrage de procéder à un contrôle exhaustif d'un dossier d'appel d'offres en vue d'un marché de construction dressé par une équipe de mandataires pendant plusieurs semaines. Seuls des points peuvent être réalisés.

Enfin, le maître de l'ouvrage ne peut pas vérifier si tous les matériaux évacués devaient réellement l'être en fonction de leur qualité ou si toutes les factures ont réellement fait l'objet de métrés contradictoires. Seuls des contrôles ciblés sont réalisés par le maître de l'ouvrage qui ne peut que se fier à ses partenaires de confiance que sont les bureaux d'ingénieurs chargés de la direction locale des travaux.

1.1.3. Analyse des risques

Les risques politiques et financiers débutent une fois le crédit d'engagement voté. Dans les phases précédentes, le projet est développé en faisant une pondération économique équilibrée des aspects techniques. Il est donc important de soumettre au vote un coût déterminé sur la base d'un projet abouti, si possible jouissant déjà d'un permis de construire et sur la base de soumissions d'entreprises déposées.

De multiples phases du projet comportent des risques financiers; on peut en citer quelques-uns:

- > choix de la méthode de réalisation des travaux, qui peut changer en cours de projet ou de réalisation, pour des raisons de sécurité notamment;
- > qualité du sol: des sondages géologiques permettent de déterminer la meilleure méthode de construction et d'estimer la qualité des matériaux en vue de leur réutilisation. Une forte hétérogénéité du sol ne permet pas de définir avec précision le dimensionnement réel des éléments à mettre en place pour réaliser les travaux (longueur des pieux, longueur des ancrages, etc.);
- > marché de la construction lors du dépôt des offres;

- > dossier d'appel d'offres lacunaire (tous les travaux n'ont pas été décrits ou les quantités sont erronées);
- > nature du terrain nécessitant plus de mesures que prévu pour le creuser (ancrages plus nombreux, plus longs, avec des longueurs d'ancrage plus longues);
- > présence de plus d'eau dans le terrain que prévu (plus de puits de pompage pendant plus longtemps, exutoires à adapter, pomper l'eau ailleurs, la traiter différemment);
- > nature du terrain (limon) ne pouvant être réutilisé pour le remblayage comme prévu, ce qui nécessite de l'évacuer (coûts des transports et de taxe de décharge) et de le remplacer (achat et transport);
- > risque de chutes de pierres;
- > terrain pollué à évacuer, eau de pompage à traiter;
- > sous-évaluation des travaux liés à la présence des services techniques (conduites, câbles, canalisations) à déplacer;
- > exigences des tiers (p. ex. les CFF) pour le dimensionnement des ouvrages provisoires ou définitifs;
- > revendications du voisinage concernant la poussière ou le bruit de chantier: influence sur l'horaire de travail et sur les coûts (prolongation des travaux);
- > protection des piétons ou de la mobilité douce: chemins piétonniers, passerelles provisoires à déplacer plusieurs fois, palissades plus importantes;
- > météo: longue période de gel, vent, inondations;
- > phases de gestion du trafic routier à maintenir sur l'axe de la chaussée en travaux nécessitant parfois des ouvrages provisoires importants;
- > accès aux différents sites du chantier, parfois obstrués par des travaux des entreprises des sites voisins pour des raisons de retard pris par les entreprises.

La prolongation de la durée du chantier qui peut en résulter génère aussi des coûts: pompage de la nappe, direction locale des travaux (DLT), location des machines ou des ouvrages (ponts) provisoires, frais de ralentissement des trains, installation de chantier.

Plus le projet avance, plus la marge de manœuvre permettant de corriger l'impact financier est faible.

1.1.4. Complexité des grands projets

La maîtrise financière des grands projets passe notamment par l'expérience des acteurs impliqués et les sondages géologiques.

Chaque projet routier est un prototype et le nombre de grands projets au niveau suisse et mondial, avec des coûts

dépassant largement le devis initial, démontre la difficulté intrinsèque de l'exercice.

Dans un investissement routier de plusieurs centaines de millions de francs, il y a une multitude de travaux qu'il faut d'abord identifier et dont il faut ensuite estimer les coûts. Il faut scinder le chantier en autant de lots que cela semble cohérent, au niveau de la répartition spatiale et temporelle, de la spécificité des travaux (en électromécanique notamment) et de la capacité des entreprises.

La coordination de tous les lots et leurs interfaces passe par une organisation administrative importante du ressort du maître de l'ouvrage. En guise d'illustration, le chantier de la H189 a été scindé en 14 lots de génie civil et en 43 lots de travaux d'électromécanique et de second œuvre, ce qui représente autant d'appels d'offres, d'évaluation de ces offres, d'adjudications, de rédaction de contrats, de traitement des revendications, de rédaction d'avenants aux contrats.

Les projets et travaux s'étalant sur plus de dix ans ont souvent pour corollaire le changement de leurs acteurs-clefs avec de nécessaires passages de témoins et un transfert des dossiers qui impliquent souvent une perte d'efficacité, ou encore la dilution des responsabilités, que ce soit au niveau politique, des collaborateurs de l'Etat chargés du dossier, du bureau d'appui au maître de l'ouvrage, du mandataire principal, des entreprises ou de leurs sous-traitants.

Les devis des travaux routiers et de génie civil sont plus difficiles à respecter que les travaux du bâtiment pour plusieurs raisons:

- > il y a moins d'étapes identiques dans les travaux routiers que dans le bâtiment (plusieurs fois le même étage);
- > il y a moins de marge de manœuvre pour limiter les coûts lors de la réalisation. Dans le bâtiment, on peut décider de changer le «standing» de certains éléments (façade) ou de ne pas réaliser tous les étages en cours de réalisation. Les projets routiers sont plus difficilement modifiables une fois commencés (tracé de la route, longueur du tunnel ou du pont, équipement de sécurité selon les normes);
- > la part des travaux souterrains est souvent importante dans les travaux routiers.

1.1.5. Futurs grands travaux

Les prochains grands travaux routiers que le canton de Fribourg mènera seront articulés en trois phases soumises à décision du Grand Conseil, respectivement du peuple.

- > phase 1: avant-projet et acquisitions;
- > phase 2: réalisation d'un projet d'ouvrage, lancement des procédures de demande d'autorisation et principaux appels d'offres;
- > phase 3: réalisation des travaux.

Ce système permet d'estimer des coûts sur la base d'un projet abouti jouissant d'un permis de construire et après la rentrée des offres principales.

Ce modèle a été instauré en 2009, suite au projet de la route de contournement de Bulle (H189). Il n'a pas pu être appliqué au projet Poya puisque celui-ci était déjà passé en votation populaire (en 2006).

Le modèle de l'«entreprise totale» appliqué aux travaux de la route de Romont–Vaulruz en cours actuellement donne entière satisfaction au maître de l'ouvrage et peut dès lors également être envisagé pour certains chantiers à l'avenir.

2. Le projet Poya

Avec une couverture financière (état au 29 mai 2012) du projet Poya se situant à 179,4 millions de francs (y compris une estimation du renchérissement futur de 4,5 millions de francs) pour un total des travaux estimé à 211 millions de francs (y compris une réserve de 5 millions de francs et le renchérissement futur précité), le manque se situe à 31,6 millions de francs ou 17,6%. Cette marge de précision reste acceptable pour un avant-projet. Sans la réserve, le manque de couverture est de 26,6 millions de francs ou 14,8%.

Le projet Poya cumule les défis avec un nombre de lots important, la difficulté des travaux (plus grand pont haubané de Suisse, passage sous la digue de chemin de fer avec un fort biais, tunnel de grande section en terrain meuble à faible profondeur sous habitation), la localisation des travaux (milieu urbain) et le fait que beaucoup de ces travaux nécessitent de creuser le terrain en place.

La diversité des lots et des méthodes de construction à adopter pour les ouvrages complexifie la donne. Nous ne sommes pas en présence d'un ouvrage très long avec beaucoup d'étapes répétitives, bien au contraire.

2.1. Précision de l'estimation des coûts adoptée par le peuple fribourgeois

Si l'idée d'une nouvelle traversée de la Sarine remonte à plus de 50 ans, le canton n'a repris le pilotage du dossier qu'en 1996 et mis un premier projet à l'enquête publique deux ans

plus tard, projet qui a soulevé plus de 120 oppositions. Le projet actuel n'a été mis à l'enquête qu'en juin 2005. Pour que le projet soit inscrit comme «projet urgent» dans le fonds d'infrastructure permettant de toucher une contribution fédérale à hauteur de 50%, il fallait que le canton de Fribourg annonce un montant à la Confédération en octobre 2005 et confirme formellement son engagement financier (votation populaire) avant octobre 2006. Le peuple fribourgeois a massivement (81% de oui) soutenu le projet lors du vote du 24 septembre 2006. Ainsi, les Chambres fédérales ont pu l'inscrire dans l'arrêté fédéral concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure lors des débats des 2 et 4 octobre 2006, soit seulement 10 jours plus tard. On peut constater que le calendrier était serré. Le projet a été formellement approuvé (équivalent à un permis de construire) plus d'un an après, en novembre 2007.

Le montant de 120 millions de francs articulé dans le message d'avril 2006 se base sur un avant-projet dont le degré de précision est de $\pm 20\%$.

Il convient enfin de noter que le montant inscrit dans l'arrêté fédéral concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure est de 67,5 millions hors taxe, correspondant à 50% d'un montant de 145,25 millions toutes taxes comprises (135 millions hors taxe, dont 110 millions pour le projet Poya et 25 millions pour la mise à 4 voies de la route de Morat).

2.2. Audit de l'inspection des finances de 2008 et structure mise en place

En 2008, par souci de transparence et afin d'obtenir une base financière de référence actualisée, la DAEC a commandé un audit à l'Inspection des finances de l'Etat de Fribourg.

L'audit a été réalisé avec l'aide d'un bureau d'ingénieurs experts de renommée nationale (hors canton). Il a permis d'estimer un coût final prévisible des travaux indexés à 137,7 millions de francs selon rapport du 16 janvier 2009, sans tenir compte de la variante «dénivelée» (la galerie souterraine, acceptée par le Grand Conseil en février 2010 pour un montant complémentaire de 28 millions de francs). Prudent, le rapport d'audit émettait des réserves concernant le passage sous la digue CFF, sans avancer de montant.

La rentrée des soumissions du lot du pont quelques mois plus tard a démontré que même ce bureau expert, sur la base d'un projet plus développé, avait sous-estimé les coûts du pont. Cela reflète bien la difficulté, même pour des bureaux aguerris, d'appréhender avec précisions les coûts d'un tel projet.

Selon les recommandations de l'audit de l'Inspection des finances, un BAMO a été mandaté, des chefs de projet extérieurs au Service des ponts et chaussées (SPC), pour traiter les dossiers dans des domaines où ce dernier n'a pas les compétences techniques (électromécanique) ou des ressources humaines en suffisance (travaux souterrains), ont été engagés. Des experts ont été sollicités et des remplaçants des fonctions-clés ont été désignés. Un nouvel organigramme a été dressé ainsi qu'une grille des responsabilités.

Un comité de pilotage (COPIL), présidé par le Directeur AEC, a été institué par arrêté du Conseil d'Etat. Il siège tous les trois mois et analyse le rapport trimestriel d'état du projet (celui du 30 juin 2012 est le 16^e). Un député-représentant par groupe parlementaire y siège ainsi que des responsables de l'administration dont le Trésorier d'Etat. L'Office fédéral des routes (OFROU) reçoit chaque rapport trimestriel d'état du projet.

Une commission des partenaires (COPAR) se réunit également tous les trois mois pour traiter des questions entre le maître de l'ouvrage et les communes concernées.

Une séance de direction de projet (DIRPRO), présidée par le manager de projet, se réunit tous les mois. A côté des ingénieurs, les conseillers juridiques et les chefs de projet externes à l'administration (pour l'électromécanique et les travaux souterrains) y participent.

Des séances de projet sont organisées par lot ainsi que des séances de direction générale du projet.

En ce qui concerne la réalisation des travaux, des séances de direction générale des travaux ont lieu toutes les deux semaines ainsi que des séances de chantier, par lot.

Cette organisation est nécessaire pour la coordination des actions, mais ne constitue pas un rempart à des surprises géologiques ou aux fluctuations du marché.

2.3. Evolution des coûts

Les tableaux des annexes 2, 3 et 4 (par ailleurs présentés aux visiteurs lors de la journée portes ouvertes du 2 juin 2012) résument et illustrent la situation.

Dans le message n° 170 du 17 novembre 2009 accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel de 28 millions de francs pour les travaux de la galerie souterraine Saint-Léonard, un coût final prévisible de 168 millions était annoncé pour l'ensemble du projet et

ce suite à l'adjudication des travaux du pont de la Poya. Ce décret complémentaire ne concerne cependant que la plus-value due à la modification du projet avec une galerie souterraine et il a été sciemment renoncé de prévoir un quelconque rattrapage du devis voté en 2006 (voir point 4.1.2 du message n° 170).

Dans son rapport N° 210 du 21 septembre 2010, le Conseil d'Etat informe le Grand Conseil de la situation du projet Poya au 30 juin 2010. Ainsi, lors des débats du 12 novembre 2010, le Grand Conseil prend-il acte d'un coût net final prévisible de 175 658 461 francs (sans tenir compte des revendications en cours de traitement).

Les réserves du rapport d'audit se confirmaient, la méthode de construction finalement retenue permettant de limiter au maximum les risques en lien avec la ligne de chemin de fer s'avérant plus onéreuse. Suite à une ré-estimation du devis des travaux de la galerie souterraine et des prestations d'ingénieurs ainsi que des difficultés rencontrées sur le lot du pont nécessitant la suppression d'un éperon rocheux menaçant une pile du pont et un renforcement de la fouille du côté du Palatinat, le montant annoncé au 30 septembre 2011 était de 186 millions. Les premières difficultés géologiques – nécessitant notamment plus d'ancrages et des ancrages plus longs dans le secteur du passage sous la digue CFF – sont apparues et les coûts au 31 décembre 2011, annoncés notamment par communiqué de presse le 21 mars 2012, faisaient état de 189 millions de francs.

Le 2 mai 2012, le Directeur AEC a fait part de nouveaux soucis géologiques au Grand Conseil dans le cadre de la lecture des comptes 2011, annonçant que ceux-ci seraient chiffrés pour la fin du mois de mai et qu'il avait demandé qu'une analyse globale soit réalisée dans la foulée. Le mardi 29 mai 2012, le COPIL a pris connaissance des chiffres pouvant se synthétiser de la manière suivante: nouvelles surprises géologiques 8,5 millions de francs, réactualisation des devis de certains objets (barrière de protection, couverture antibruit sur le pont et accès en faveur de la mobilité douce sur le pont du côté Palatinat) 4 millions, faisant passer les coûts de 189 à 201,5 millions (soit 12,5 millions de francs de plus qu'à la fin 2011).

Suite à l'analyse globale, et pour obtenir un coût prévisible final qui prenne en compte tous les risques potentiels restants pendant les deux dernières années de travaux, il a été décidé d'ajouter une réserve de 5 millions de francs (calculée sur la base des 100 millions de francs de travaux déjà adjugés mais pas encore réalisés $\pm 2\%$ et des 30 millions de francs de travaux pas encore adjugés $\pm 10\%$) ainsi qu'une estimation du

renchérissement futur de 4,5 millions, amenant au montant de 211 millions de francs. Ces deux montants sont hypothétiques.

Dans l'augmentation de 22 millions (211 millions-189 millions), 9,5 millions concernent donc les réserves ou les renchérissements, 8,5 millions les surprises géologiques et 4 millions la réactualisation de devis.

La couverture financière (au 29 mai 2012) de l'Etat et de la Confédération se monte à 179,4 millions de francs, ce qui représente un manque de 31,6 millions, soit 17,6% des crédits à disposition. Ce chiffre est à mettre en perspective avec l'écart habituel de $\pm 20\%$ admis par les normes pour les devis d'avant-projet.

Il convient de rappeler que la contribution fédérale est plafonnée à 67,5 millions de francs (50% de 135 millions) hors taxe, valeur 2005, que l'indice que la Confédération utilise pour le calcul de l'indexation est différent de celui du canton et que le taux de TVA a changé. Ces éléments ne facilitent pas une communication aisée de la couverture financière.

Le système de subventionnement de la Confédération pour le projet Poya, par le biais du fonds d'infrastructure créé en 2008 avec la RPT, est différent de celui de la route de contournement de Bulle H189 qui n'était pas plafonné et dont le taux de subventionnement était de 69% (régime pré-RPT pour les routes principales suisses). Les interlocuteurs à l'OFROU ne sont d'ailleurs pas les mêmes pour les deux projets.

2.4. Transparence et communication

Dès le début des travaux, tous les trois mois, un rapport d'état du projet est établi à l'attention du COPIL qui en prend connaissance lors d'une séance et le transmet ensuite à la Commission des finances et de gestion (CFG). Cette dernière a rencontré également à plusieurs reprises le Directeur AEC et les responsables du projet pour en discuter.

Le rapport trimestriel d'état du projet contient notamment les points suivants: finances et indicateurs, coûts, synthèse des crédits d'engagements, couverture financière, état des adjudications, offres complémentaires acceptées, état des revendications des mandataires et des entreprises, surcoûts et économies potentiels, utilisation du crédits de paiement pour l'année en cours, avancement du projet, procédures en cours, situation concernant la planification, décisions importantes, délais, risques. Le document est complété par des annexes: cockpit du projet, cartes et plans, organigramme, grille des responsabilités, calendrier général des séances, huit

annexes concernant les coûts, procès-verbaux des séances COPIL et COPAR, courriers importants, reflets de la presse, illustrations.

Le COPIL et la CFG ont été renseignés sur la situation financière au fur et à mesure de son évolution par le biais du rapport trimestriel d'état du projet.

3. Réponses aux questions du postulat

Par rapport aux questions ci-après et compte tenu des travaux en cours au sein de la CEP, le Conseil d'Etat entend faire preuve de retenue dans l'appréciation des difficultés survenues dans la conception et la réalisation du projet Poya. Il se réserve le droit de communiquer plus amplement le moment venu.

1. Le crédit initial du pont de la Poya accepté en votation populaire en septembre 2006 était-il un avant-projet trop sommaire en termes financiers et techniques?
 - > Voir réponse sous le point 2.1 ci-dessus.
2. Les mauvaises surprises géologiques pouvaient-elles être connues durant les études géologiques de l'avant-projet établi pour le crédit d'engagement additionnel N° 170?
 - > Le rapport de la CEP répondra à cette question. Le Conseil d'Etat complétera le cas échéant.
3. Le rapport pourrait-il contenir des éléments explicatifs suivant les différents lots des travaux en cours afin de mieux comprendre les exigences techniques et financières des divers lots du projet H182?
 - > Le rapport de la CEP répondra à cette question. Le Conseil d'Etat complétera le cas échéant.
4. Le Conseil d'Etat prévoit-il une modification ou une adaptation de l'organisation et de la gestion administrative et technique actuelles du projet H182?
 - > Sur la base du rapport de la CEP, le Conseil d'Etat décidera de l'opportunité d'adapter son organisation.
5. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il le financement du manque de couverture financière de 31,6 millions?
 - > Une information et un débat sur les surcoûts ayant déjà eu lieu au Grand Conseil, un crédit complémentaire ne semble pas nécessaire. Un tel crédit avait été indispensable dans le cas de la route de contournement de Bulle (H189) puisque la Confédération, qui participait également aux surcoûts annoncés, exigeait un engagement formel de la part

du canton. Comme indiqué ci-dessus, la participation financière de la Confédération est plafonnée.

- > La couverture financière se fera dans le cadre des budgets annuels d'investissement affectés aux aménagements routiers.

6. Le groupe PDC-PBD souhaite savoir avec quelles méthodes de travail l'Etat souhaite désormais gérer ces projets d'aménagements routiers.
 - > Voir réponse sous le point 1.1.5 ci-dessus.

4. Conclusion

Le dépassement des coûts devisés en 2005 et présentés au peuple en 2006 pour le projet Poya est dû à une estimation au plus juste des coûts ainsi qu'à une décision de modification de projet, et non pas à des abus ou des choix luxueux décidés ultérieurement. En outre, afin que le projet puisse être inscrit comme «projet urgent» dans le Fonds d'infrastructure de la Confédération et ainsi bénéficier des subventions fédérales, il a été nécessaire de présenter au peuple le 24 septembre 2006 une demande de crédit se basant sur un devis d'avant-projet, dont la marge de précision peut varier de $\pm 20\%$.

La maîtrise des coûts passe par l'établissement d'un devis le plus complet, précis et juste, à soumettre au vote populaire. En agissant dorénavant en trois phases, le Conseil d'Etat a déjà sensiblement amélioré la méthode. En revanche, cette dernière engendre elle aussi un risque financier. En effet l'investissement de plusieurs millions de francs pour des études et acquisitions de terrain pour définir un coût des travaux le plus juste, peut s'avérer inutile en cas de refus d'une phase ultérieure par le Grand Conseil ou en votation populaire.

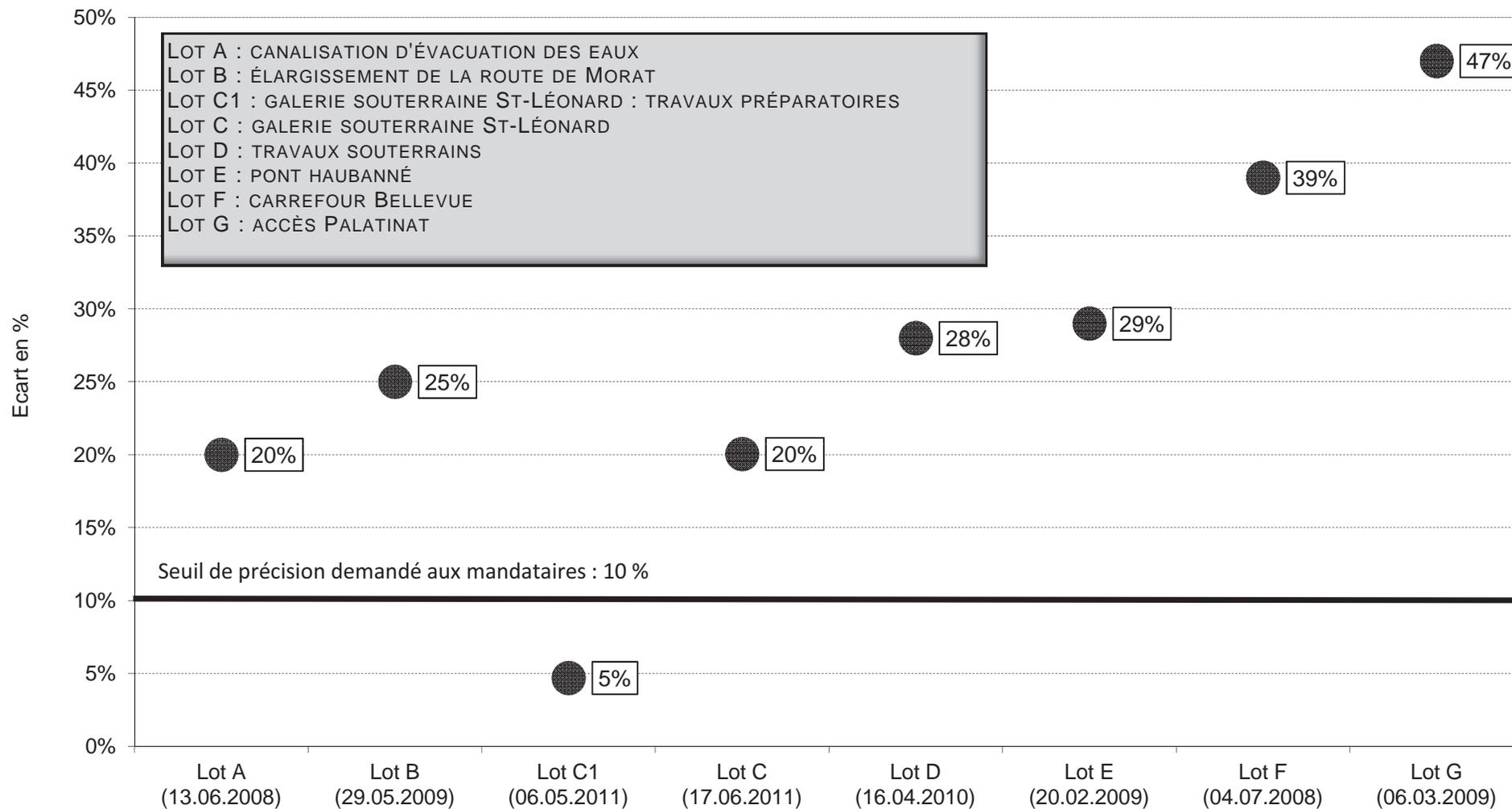
Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre acte de ce rapport.

Annexes

1. Ecart entre les offres d'entreprises de construction les meilleures marchés et les plus chères constatés lors de l'ouverture des offres du projet Poya
2. Projet Poya: répartition des coûts par lot et couverture financière
3. Projet Poya: évolution des coûts de construction
4. Projet Poya: illustration de l'évolution des coûts de construction

Projet Poya

Ecarts financiers entre les offres d'entreprises de construction les meilleures marchés et les plus chères constatés lors de l'ouverture des offres (mise en appel par procédure ouverte) calculées sur la base d'un devis descriptif précis, par lot.



Répartition des coûts des travaux (selon information du 29 mai 2012 à la presse)

Pont, y c. accès Palatinat et couverture de protection contre le bruit	67,2 millions
Tunnel, tranchée couverte et passage sous la ligne CFF	41,4 millions
Galerie souterraine sous la route de Morat, y c. le giratoire souterrain	47,8 millions
Raccordement rive Schoenberg, carrefour Général-Guisan, élargissement route de Morat, collecteur eau claire	7,2 millions
Électromécanique (éclairage, signalisation lumineuse, panneaux à messages variables, etc.)	7,8 millions
Honoraires, frais divers, protection contre le bruit routier, acquisition de terrains, communication, assurances	30 millions
Total coûts des travaux	201,5 millions
Réserve pour incertitudes sur travaux encore à adjuger ou engagés mais pas réalisés	5 millions
Estimation du renchérissement futur (entre avril 2012 et fin des travaux)	4,5 millions
Total coûts des travaux (y c. réserve et estimation du renchérissement futur)	211 millions

Couverture financière du projet Poya

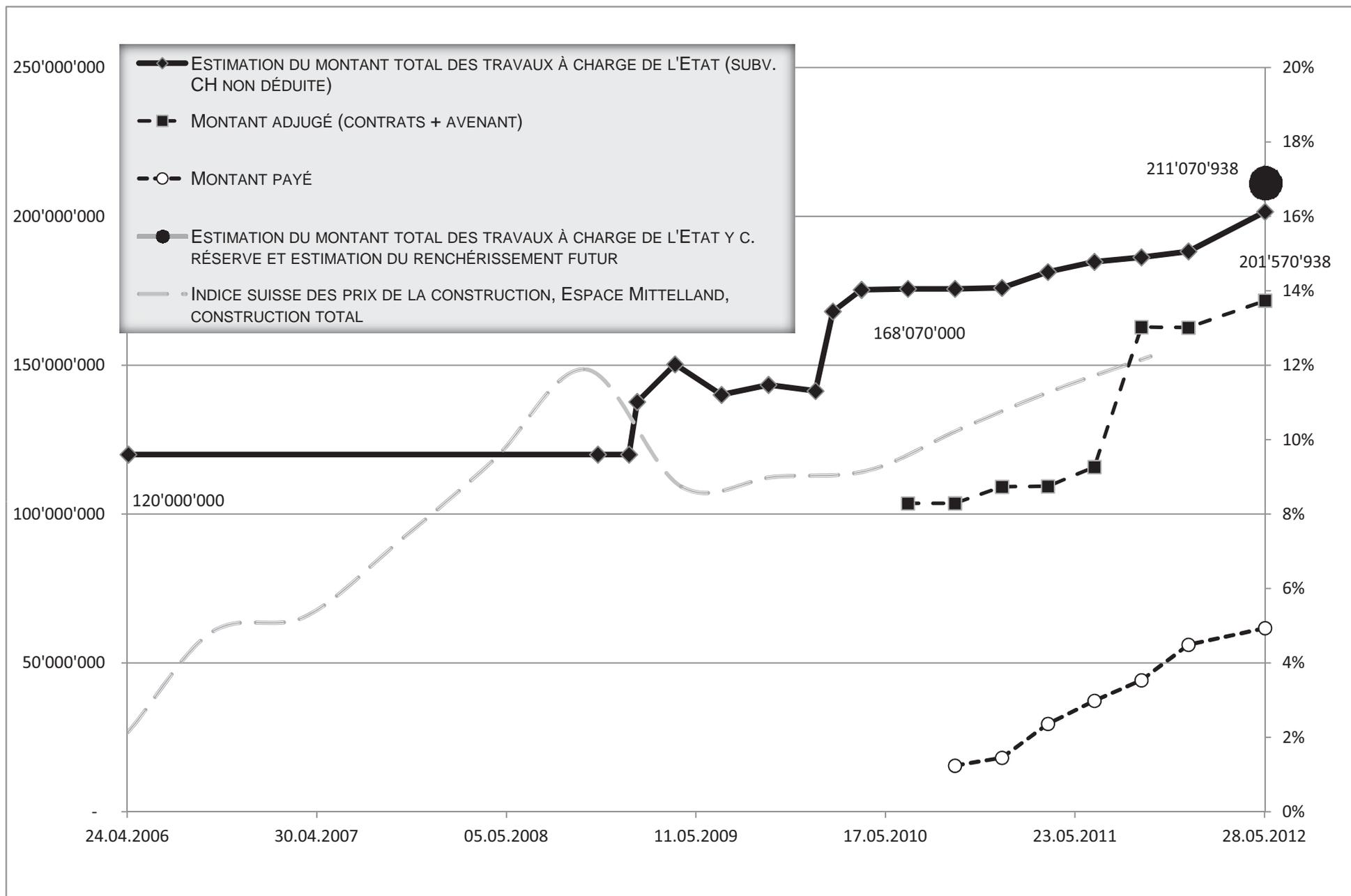
Part fédérale du montant des travaux de 135 millions présenté à la Confédération en 2005 (avec TVA et hausses légales)	81 millions
Part cantonale du montant des travaux de 120 millions soumis au vote populaire en septembre 2006 (avec hausses légales)	65,2 millions
Modification de projet (giratoire souterrain) accepté par le Grand Conseil en février 2010 (avec hausses légales)	28,7 millions
Estimation du renchérissement futur (entre avril 2012 et fin des travaux)	4,5 millions
Total couverture financière	179,4 millions

Manque de couverture financière : (211 millions - 179,4 millions) / 179,4 millions = 17,6 %

Évolution des coûts de construction y c. TVA, indexation et renchérissement au 31 mars 2012

Message n°259 du Conseil d'Etat du 25 avril 2006 (<i>coûts 2005</i>)	120 millions
Audit de l'Inspection des finances (conférence de presse du 9 février 2009)	137,7 millions
Adjudication du pont en 2009 (annoncé dans le Message n°170 du Conseil d'Etat du 17 novembre 2009)	140 millions
Modification du projet (giratoire souterrain) accepté par le Grand Conseil le 3 février 2010 (28 millions de plus-values)	168 millions
Adjudication du lot « tunnel, passage sous digue CFF » et réactualisation du devis d'électromécanique (conférence de presse du 3 septembre 2010 lors de la pose de la première du pont)	177 millions
Ré-estimation du devis du lot de la « galerie et giratoire souterrains » en 2011 et prestations ingénieurs (communiqué de presse du 28 septembre 2011)	183,8 millions
Difficultés dans le lot du pont (éperon rocheux, fouille Palatinat) selon rapport d'état du projet n°13 au 30 septembre 2011	186 millions
Premières découvertes des difficultés géologiques du lot « tunnel, tranchée couverte, passage sous digue CFF » en 2011 (communiqué de presse du 21 mars 2012)	189 millions
Difficultés géologiques des lots souterrains et réactualisation du devis (communiqué de presse du 29 mai 2012)	201,5 millions
Réserve de 5 millions	206,5 millions
Estimation du renchérissement futur (entre avril 2012 et fin des travaux) de 4,5 millions	211 millions

Projet Poya : évolution des coûts



Bericht Nr. 40

27. November 2012

—
**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Postulat 2014.12 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen – Finanzielle und
technische Situation sowie fehlende finanzielle Deckung beim Poyaprojekt (H182)**

Wir unterbreiten Ihnen hiermit den Bericht zum Postulat 2014.12 der Grossräte André Schoenenweid und Jean-Pierre Siggen, das die finanzielle und technische Situation sowie die fehlende finanzielle Deckung beim Poyaprojekt (H182) zum Gegenstand hat.

Der Bericht umfasst folgende Kapitel:

1. Einleitung	12
1.1 Grosse Strassenprojekte: jedes Mal eine neue Herausforderung	12
2. Das Poyaprojekt	16
2.1 Genauigkeit der Kosten, die dem Stimmvolk vorgelegt wurden	16
2.2 Audit des Finanzinspektorats von 2008/neue Strukturen	16
2.3 Entwicklung der Kosten	17
2.4 Transparenz und Kommunikation	18
3. Beantwortung der im Postulat gestellten Fragen	18
4. Schlussfolgerung	19

1. Einleitung

Als Erstes erinnert der Staatsrat an die zahlreichen Herausforderungen, die ein solch bedeutendes Strassenprojekt wie das Poyaprojekt mit sich bringt.

1.1. Grosse Strassenprojekte: jedes Mal eine neue Herausforderung

1.1.1. Standards für Projekte der öffentlichen Hand

Allgemein gilt, dass die von der öffentlichen Hand verwirklichten Bauarbeiten strenger reglementiert und sensibler sind als diejenigen der Privatwirtschaft.

1.1.1.1. Vier Bedingungen bei öffentlichen Bauprojekten

Damit ein Strassenprojekt der öffentlichen Hand verwirklicht werden kann, müssen folgende vier Bedingungen erfüllt sein:

- > Es muss eine **Baubewilligung** vorliegen, die nach den verschiedenen Projektphasen erteilt wurde; diese Phasen lauten: Ausarbeitung eines Pflichtenhefts für die Ingenieurleistungen, Ausschreibung der Ingenieurleistungen nach der Gesetzgebung über das öffentliche Beschaffungswesen, Bewertung der Angebote, Vergabe des Auftrags durch die zuständige Stelle (ab 100 000 Franken: der Staatsrat), Behandlung allfälliger Einsprachen gegen die Zuschlagsverfügung, Ausarbeitung des Projekts (gleichzeitig dazu Umweltverträglichkeitsprüfung, Festlegung allfälliger Begleit- und Ausgleichsmassnahmen, Berücksichtigung der Sachzwänge der Strassenentwässerung und des Strassenlärmschutzes), Vorprüfung durch

die zuständigen Behörden, Landerwerb (gegebenenfalls über Landumlegungen), öffentliche Auflage, Behandlung allfälliger Einsprachen, Schlussprüfung, Genehmigung der Pläne, Behandlung allfälliger Beschwerden und allfälliger Enteignungen.

- > Die zuständige Instanz (Grosser Rat oder Volk) muss einen **Verpflichtungskredit** gesprochen haben; dies kommt der Bewilligung gleich, die Arbeiten zu verwirklichen, sofern die nötigen finanziellen Mittel (jährliche Voranschläge) es erlauben. Gegenwärtig verwaltet das Tiefbauamt mehrere Verpflichtungskredite für eine Gesamtsumme von über 200 Millionen Franken.
- > Es müssen die **jährlichen Budgetmittel** vorhanden sein. Budgetkürzungen können dazu führen, dass Arbeiten aufgeschoben werden, obwohl die erforderlichen Verpflichtungskredite gesprochen wurden.
- > Die **Bauarbeiten** müssen im Anschluss an die verschiedenen Etappen des Beschaffungsverfahrens einer Bauunternehmung **vergeben** worden sein. Die Etappen lauten: Ausarbeitung der Ausschreibungsunterlagen, Ausschreibung, Bewertung der Offerten, Zuschlag durch den Staatsrat (für Aufträge über 100 000 Franken), Behandlung allfälliger Einsprachen gegen die Zuschlagsverfügung.

1.1.1.2. Baunormen

Laut bilateralen Abkommen zwischen der Schweiz und der Europäischen Union muss die öffentliche Hand die anerkannten nationalen Normen oder Bauvorschriften (SIA, VSS usw.) anwenden; diese können im Laufe des Projekts Änderungen erfahren. Private können unter Umständen davon Abstand nehmen. Der Staat muss ausserdem exemplarisch sein, namentlich im Bereich des Umweltschutzes.

1.1.1.3. Das Politikum Kosten

Die Bauprojekte der öffentlichen Hand stehen aufgrund der Sichtbarkeit und Kosten unter genauer politischer Beobachtung.

Dem legitimen Anliegen der Politikerinnen und Politiker, die tatsächlichen Endkosten so rasch wie möglich, spätestens aber bei der Abstimmung zum Verpflichtungskredit zu kennen, steht die Tatsache entgegen, dass zwischen der Ausarbeitung des Kostenvoranschlags und der Inbetriebnahme des Bauwerks mehr als zehn Jahre vergehen können. Es stellt sich auch die Frage, wie viel die politischen Instanzen zu zahlen bereit sind, um die genauen Kosten zu kennen.

Im Kanton Freiburg wird die politische Sensibilität noch dadurch verstärkt, dass Ausgaben, die 1% der Gesamtausgaben der letzten vom Grossen Rat genehmigten Staatsrechnung (2012: 37 Millionen Franken) übersteigen, zwingend der Volksabstimmung unterliegen (obligatorisches Finanzreferendum). Dies ist nicht in allen Kantonen der Fall.

Auch bei einer adäquaten Kommunikation ist es nicht einfach, den Bürgerinnen und Bürgern zu erklären, was hinter dem Betrag steht, über den abgestimmt wird, und wie die Indexierung und das System der Bundesbeiträge genau funktionieren bzw. welche Auswirkungen die Änderung des MWST-Satzes hat.

1.1.1.4. Öffentliches Beschaffungswesen

Die Struktur des Staats erlaubt es ihm nicht, Strassenbauprojekte mit eigenen Ressourcen (Personal, Ausrüstung und Maschinen) zu verwirklichen. Stattdessen beauftragt er über seine Dienststellen private Ingenieurbüros mit der Ausarbeitung der Projekte und private Bauunternehmen mit deren Realisierung. Die Auswahl dieser Partner muss gemäss Gesetzgebung über das öffentliche Beschaffungswesen erfolgen. Neben den langen Fristen, die das öffentliche Beschaffungsverfahren mit sich bringt, hat dieses Verfahren auch zur Folge, dass die Auswahl der Partner aus der Privatwirtschaft nicht immer den Erwartungen des Bauherrn entspricht.

- > Auswahl der Ingenieurbüros

Das Ingenieurbüro, das als Vertrauenspartner das Projekt im Namen des Staats und damit des Bauherrn ausführen wird, wird über eine öffentliche Ausschreibung ausgewählt. Auch wenn die Qualität ein wichtiges Kriterium ist, spielt der angebotene Preis ebenfalls eine Rolle bei der Auswahl der Partner. So wird der Auftrag nicht immer dem Ingenieurbüro zugeschlagen, mit dem der Bauherr die besten Erfahrungen gemacht hätte. Dasselbe gilt für die Wahl des Büros für die Bauherrenunterstützung (BHU), in das der Bauherr das vollste Vertrauen haben muss.

- > Auswahl der Bauunternehmen

Keine öffentliche Ausschreibung gleicht der anderen. Das Umfeld ist jedes Mal ein anderes: die Zahl der Anbieter, das Interesse ausländischer Unternehmen, die Vereinigung mehrerer Unternehmen in eine Arbeitsgemeinschaft, der Stand der Auftragsbücher der Anbieter zum Zeitpunkt der Offerteinreichung, das wirtschaftliche Umfeld usw. So kann es auch vorkommen, dass gar kein Angebot eingereicht wird.

Verhandlungen über den Preis nach Einreichung des Angebots sind nicht gestattet. Die Regeln des öffentlichen Beschaffungswesens führen zu einem intensiven Wettbewerb und treiben die Anbieter, attraktive Preise zu offerieren. Dank der Transparenzregel für öffentliche Beschaffungen können die Bauunternehmen in Erfahrung bringen, welchen Betrag der Bauherr für die ausgeschriebenen Arbeiten vorgesehen hat. Dies kann dazu führen, dass der Zuschlagsempfänger später zusätzliche Ansprüche stellt, was wiederum für den Bauherrn einen Anreiz bildet, im Voranschlag keine allzu grossen Reserven vorzusehen.

Weiter gilt: Von den beauftragten Ingenieurbüros wird in der Phase «Bauprojekt» nach SIA-Norm eine Kostengenauigkeit von $\pm 10\%$ verlangt, währenddem bei der tatsächlichen Ausschreibung die Differenz zwischen dem günstigsten und teuersten Angebot, die auf der Grundlage eines präzisen und einmaligen Leistungsverzeichnisses erstellt werden, oft mehr als 20% beträgt. Beim Poyaprojekt erreichte diese Differenz gar 47% (siehe Anhang 1). Diese Variation kann unmöglich vorweggenommen werden.

1.1.2. Vertrauen und Kontrolle

Die ganze Organisation eines Projekts fusst auf dem Vertrauen in die Kompetenz und das Berufsethos aller Beteiligten. Der Bauherr hat nicht die nötigen Ressourcen, um die Leistungen und die von den beauftragten Büros und Unternehmen erstellten Kostenvoranschläge im Detail durchzusehen. Er kann nur stichprobenweise kontrollieren.

Genauso wenig ist es dem Bauherrn möglich, die Ausschreibungsunterlagen für einen Bauauftrag, die über mehrere Wochen von einem Team des Bewerbers ausgearbeitet wurden, erschöpfend zu prüfen. Auch hier muss sich der Bauherr auf die Kontrolle bestimmter Aspekte beschränken.

Nicht zuletzt kann der Bauherr unmöglich prüfen, ob wirklich alles evakuierte Material wegen einer ungenügenden Qualität entsorgt werden musste oder ob ausnahmslos für alle Rechnungen die Ausmasse erstellt wurden. Das heisst, der Bauherr muss sich mit Stichprobenkontrollen begnügen und den Bauingenieurbüros, die mit der örtlichen Bauleitung betraut sind, vertrauen.

1.1.3. Risikoanalyse

Mit der Bewilligung des Verpflichtungskredits beginnen die politischen und finanziellen Risiken. Zuvor wird bei der Ausarbeitung des Projekts abgewogen zwischen dem, was technisch machbar und dem, was wirtschaftlich verhältnis-

mässig ist. Grundlage für die Kosten, die bei der Abstimmung vorgelegt werden, muss deshalb ein zu Ende ausgearbeitetes Projekt sein – nach Möglichkeit ein Projekt, für das bereits die Baubewilligung und mehrere Offerten von Anbietern vorliegen.

Bei mehreren Projektphasen gibt es finanzielle Risiken; dazu gehören etwa:

- > Methode für die Ausführung der vorgesehenen Arbeiten, die nicht ein für alle Mal bestimmt ist, sondern mit dem Fortschreiten des Projekts und namentlich aus Sicherheitsgründen Änderungen erfahren kann;
- > Bodenqualität; denn die geologischen Sondierungen erlauben zwar die Bestimmung der optimalen Baumethode und eine Abschätzung der Qualität der Materialien (wichtig für die Frage der Wiederverwendung des Aushubmaterials); ist der Boden jedoch sehr heterogen, können die Abmessungen der notwendigen Bauelemente nicht genau bestimmt werden (Länge der Pfähle, Länge der Verankerungen usw.);
- > Baumarkt zum Zeitpunkt der Offerteneinreichung;
- > unvollständige Ausschreibungsunterlagen (es sind nicht alle Arbeiten beschrieben oder die Mengenangaben sind falsch);
- > Eigenheiten des Untergrunds, derentwegen ursprünglich nicht vorgesehene Massnahmen beim Graben getroffen werden müssen (zusätzliche und längere Verankerungen, grössere Verankerungslängen);
- > Vorhandensein von mehr Wasser im Boden als vorgesehen; dem muss mit zusätzlichen, länger in Betrieb stehenden Pumpbrunnen begegnet werden, es müssen Vorfluter angepasst werden und das Wasser muss an anderen Orten gepumpt sowie anders behandelt werden;
- > Eigenheiten des Untergrunds (Lehm), die eine Wiederverwendung des Aushubmaterials ganz oder teilweise verhindern, was bedeutet, dass es entsorgt (Transportkosten und Abgabe für die Ablagerung) und ersetzt (Anschaffungs- und Transportkosten) werden muss;
- > Steinschlaggefahr;
- > belastetes Grundstück, das entfernt und Pumpwasser, das behandelt werden muss;
- > Unterschätzung der Arbeiten für das Versetzen von Werkleitungen (Kabel-, Wasser-, Gas- und Abwasserleitungen);
- > Forderungen Dritter (z. B. SBB) im Bezug auf die Abmessungen der provisorischen oder definitiven Bauwerke;
- > Forderungen der Nachbarn in Bezug auf den von der Baustelle erzeugten Staub und Lärm; dies kann Auswir-

kungen auf die Arbeitszeiten und die Kosten (Dauer der Baustelle) haben;

- > Schutz des Langsamverkehrs: Fussgängerverbindungen, provisorische Stege, die mehrere Male versetzt werden müssen, grössere Lattenzäune;
- > Wetter: lange Frostperioden, Wind, Überschwemmungen;
- > Aufrechterhaltung des Verkehrs auf der von der Baustelle betroffenen Achse, was zum Teil bedeutende provisorische Bauwerke erfordert;
- > Zugang zu den Baustellen und den in diesem Zusammenhang verwendeten Plätze, die manchmal wegen Verzögerungen durch die Unternehmen, die auf der danebenliegenden Baustelle arbeiten, versperrt werden.

Die längere Bauzeit, die daraus resultiert, kann ebenfalls zusätzliche Kosten nach sich ziehen: Abpumpen des Grundwassers, örtliche Bauleitung (öBL), Miete der Maschinen und/oder provisorischen Bauwerke (Brücken), Abgeltung für die Verlangsamung der Züge, Baustelleneinrichtung.

Je weiter die Bauarbeiten fortschreiten, desto kleiner wird der Spielraum für das Abfangen der finanziellen Folgen.

1.1.4. Die Komplexität grosser Projekte

Wesentlich für die Einhaltung des Kostenrahmens bei grossen Projekten sind die Erfahrung der beteiligten Personen und die geologischen Sondierungen.

Jedes Strassenprojekt ist einzigartig; die Zahl der grossen Projekte in der Schweiz und weltweit, bei denen die vorgesehenen Kosten deutlich überschritten werden, zeigt die Schwierigkeit, die solchen Projekten eigen ist.

Strassenprojekte von mehreren hundert Millionen Franken umfassen eine Vielzahl Arbeiten, die zuerst bezeichnet und deren Kosten dann beziffert werden müssen. Das Projekt muss in mehrere Lose aufgeteilt werden, und zwar so, dass es aufgrund der räumlichen und zeitlichen Aufteilung, der Eigenheiten der Arbeiten (insbesondere für die Elektromechanik) und der Kapazität der beauftragten Unternehmen sinnvoll ist.

Die Koordination dieser Lose und der Schnittstellen erfordert einen grossen administrativen Aufwand und ist Sache des Bauherrn. Die Umfahrungsstrasse von Bulle (H189) beispielsweise wurde in 14 Tiefbau- und 43 Elektromechanik- bzw. Ausbaulose aufgeteilt. Für jedes Los war eine Ausschreibung nötig. Darauf mussten die Offerten bewertet, der

Auftrag zugeschlagen, die Verträge verfasst, die Ansprüche behandelt und die Nachträge redigiert werden.

Bei Projekten, die sich über mehr als zehn Jahre erstrecken, gibt es häufig Wechsel bei gewissen Schlüsselposten. Die Übergabe der Dossiers, die in solchen Fällen erforderlich ist, ist oft mit einem Effizienzverlust verbunden. Es kann auch zur Verwässerung der Verantwortlichkeiten kommen, sei es auf politischer Ebene, beim Staatspersonal, bei der Bauherrenunterstützung, beim federführenden Planer, bei den Unternehmen oder bei deren Subunternehmen.

Die Einhaltung der Kostenvoranschläge ist bei Strassen- und Tiefbauprojekten aus folgenden Gründen schwieriger als bei Hochbauprojekten:

- > Bei Tiefbauprojekten gibt es weniger Etappen, die sich gleichen, als im Hochbau (mehrere identische Stockwerke).
- > Der Spielraum für Kostenersparnisse bei der Verwirklichung ist geringer. So kann etwa beim Bau eines Gebäudes mitten in der Ausführung der Arbeiten beschlossen werden, gewisse Elemente (Fassade) durch eine günstigere Variante zu ersetzen oder ganze Stockwerke nicht zu bauen. Strassenprojekte (bzw. die Streckenführung der Strasse, die Länge des Tunnels oder der Brücke, die Sicherheitseinrichtungen gemäss Normen) können hingegen kaum noch abgeändert werden, wenn sie einmal begonnen wurden.
- > Bei Strassenprojekten ist der Anteil an unterirdischen Arbeiten oft hoch.

1.1.5. Vorgehen bei künftigen grossen Projekten

Die nächsten grossen Strassenprojekte des Kantons Freiburg werden in drei Phasen aufgeteilt und dem Grossen Rat bzw. dem Stimmvolk zur Genehmigung vorgelegt.

- > Phase 1: Vorprojekt und Landerwerb;
- > Phase 2: Ausarbeitung des Bauprojekts, Baubewilligungsverfahren und Ausschreibung der wichtigsten Lose;
- > Phase 3: Ausführung der Bauarbeiten.

Mit diesem System können die Kosten mit grösserer Genauigkeit geschätzt werden, weil sie aufgrund eines ausgearbeiteten Projekts, für das die Baubewilligung und die Offerten für die wichtigsten Lose vorliegen, ermittelt werden.

Diese Vorgehensweise wurde 2009 nach den Erfahrungen mit der H189 eingeführt. Beim Poyaprojekt kam es jedoch nicht zur Anwendung, weil die Volksabstimmung bereits stattgefunden hatte (im Jahr 2006).

Mit dem Modell «Generalunternehmung», das beim gegenwärtig laufenden Projekt für die Strassenverbindung Romont–Vaulruz zur Anwendung gelangt, hat der Bauherr bisher nur gute Erfahrungen gemacht. Dieses Modell wird denn auch für weitere Projekte in Betracht gezogen werden.

2. Das Poyaprojekt

Die finanzielle Deckung für das Poyaprojekt beläuft sich auf 179,4 Millionen Franken (per 29. Mai 2012, inkl. geschätzte Teuerung von 4,5 Millionen Franken). Auf der anderen Seite werden die Baukosten auf insgesamt 211 Millionen Franken geschätzt (inkl. Reserve von 5 Millionen Franken und bereits erwähnte Teuerung). Dies ergibt eine Differenz von 31,6 Millionen Franken oder 17,6%, was innerhalb der Genauigkeit liegt, mit der bei einem Vorprojekt gerechnet wird. Ohne Reserve betrüge der Fehlbetrag 26,6 Millionen Franken oder 14,8%.

Das Poyaprojekt kumuliert die Schwierigkeiten mit seinen zahlreichen Losen, den technischen Herausforderungen (längste Schrägseilbrücke der Schweiz, Unterquerung in flachem Winkel des SBB-Damms, Tunnel mit grossem Querschnitt in einem instabilen Untergrund und einer geringen Tiefe unter Wohnhäusern), dem Ort der Arbeiten (in einem stark besiedelten Gebiet) und der Notwendigkeit, viel Material auszuheben.

Die Vielfalt der Lose und der anzuwendenden Bautechniken erhöht die Komplexität zusätzlich. Es handelt sich mit anderen Worten nicht um ein langes Bauwerk mit zahlreichen identischen Etappen – im Gegenteil.

2.1. Genauigkeit der Kosten, die dem Stimmvolk vorgelegt wurden

Die Idee einer neuen Saanequerung kam zwar schon vor über 50 Jahren auf. Der Kanton hat jedoch erst 1996 die Federführung in diesem Dossier übernommen. Zwei Jahre später legte er ein erstes Projekt öffentlich auf, gegen das 120 Einsprachen eingereicht wurden. Das aktuelle Projekt wurde erst im Juni 2005 öffentlich aufgelegt. Damit das Poyaprojekt vom Bund als dringendes Projekt im Sinne des Bundesgesetzes über den Infrastrukturfonds anerkannt wird und somit in den Genuss von Bundesbeiträgen von 50% kommt, musste der Kanton dem Bund im Oktober 2005 die Kosten für das

Projekt bekannt geben und vor Oktober 2006 eine formelle Finanzierungszusage (Annahme des Verpflichtungskredits durch das Volk) machen. Das Freiburger Stimmvolk hat dem Projekt in der Abstimmung vom 24. September 2006 mit grosser Mehrheit zugestimmt (81% Ja-Anteil). So konnte die Bundesversammlung anlässlich der Session vom 2. und 4. Oktober 2006 – lediglich 10 Tage nach der Volksabstimmung – das Poyaprojekt in den Bundesbeschluss über den Gesamtkredit für den Infrastrukturfonds aufnehmen. Man kann ohne Übertreibung sagen, dass der Zeitplan dicht gedrängt war! Das Projekt wurde etwas mehr als ein Jahr später, im November 2007, formell genehmigt (gleichbedeutend mit der Baubewilligung).

Die in der Botschaft vom April 2006 angeführten Kosten von 120 Millionen Franken waren aufgrund eines Vorprojekts ermittelt worden. Bei Vorprojekten im Tiefbau wird von einer Genauigkeit von $\pm 20\%$ ausgegangen.

Abschliessend sei noch erwähnt, dass im Bundesbeschluss über den Gesamtkredit für den Infrastrukturfonds ein Betrag von 67,5 Millionen Franken ohne MWST für das Poyaprojekt eingetragen ist. Dies entspricht einem Beitrag von 50% der Kosten von 145,25 Millionen Franken inkl. MWST (135 Millionen Franken exkl. MWST, davon 110 Millionen für das Poyaprojekt und 25 Millionen für die Erweiterung der Murtenstrasse auf 4 Spuren).

2.2. Audit des Finanzinspektorats von 2008/ neue Strukturen

Aus Gründen der Transparenz und um eine Grundlage mit den aktualisierten Zahlen zu haben, ersuchte die RUBD 2008 das Finanzinspektorat des Kantons Freiburg, einen Auditbericht zu erstellen.

Hierfür wurde ein Ingenieurbüro aus Bern als neutraler und ausserkantonaler Experte beigezogen. Im Bericht vom 16. Januar 2009 wurden die voraussichtlichen Endkosten (ohne neue Variante mit unterirdischer Verkehrsführung bei der St.-Leonhard-Kreuzung, für die der Grosse Rat im Februar 2010 einen zusätzlichen Kredit von 28 Millionen Franken sprach) auf 137,7 Millionen Franken beziffert. Die Verfasser des Berichts brachten Vorbehalte für die Unterquerung des SBB-Damms an, ohne jedoch einen Betrag zu nennen.

Die Offerten, die ein paar Monate später für das Los der Brücke eintrafen, zeigten, dass selbst die Fachpersonen des beigezogenen Büros, die sich bei ihrer Einschätzung auf ein inzwischen weiter entwickeltes Projekt stützen konnten, die Kosten für die Brücke unterschätzt hatten. Dies verdeutlicht

die Schwierigkeiten bei der Einschätzung der Kosten für ein solches Projekt – selbst für ein spezialisiertes Ingenieurbüro.

Den Empfehlungen im Auditbericht des Finanzinspektors folgend wurde eine Bauherrenunterstützung beauftragt. Ausserdem wurden Projektleiter, die nicht beim Tiefbauamt (TBA) arbeiten, mit den Dossiers betraut, in denen das TBA nicht über das nötige technische Fachwissen (Elektromechanik) oder die erforderlichen personellen Mittel (Arbeiten im Untertagsbereich) verfügt. Weiter wurden Experten zurate gezogen, es wurden Stellvertreter für die Schlüsselposten ernannt und es wurde ein neues Organigramm mit einer neuen Verteilung der Verantwortlichkeiten bestimmt.

Mit einem Beschluss setzte der Staatsrat eine Projektsteuerung (PS) mit dem Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektor als Vorsitzenden ein. Diese tagt alle drei Monate und analysiert den vierteljährlichen Kosten-Status-Bericht (am 30. Juni 2012 wurde der 16. Bericht abgegeben). In der PS sind ausserdem alle Fraktionen des Grossen Rats (mit je einer Person) und die Kantonsverwaltung (u. a. mit dem Staatsschatzverwalter) vertreten. Das Bundesamt für Strassen (ASTRA) erhält ebenfalls ein Exemplar der Kosten-Status-Berichte.

Alle drei Monate kommt eine Begleitkommission (Bkom) zusammen, um die Fragen zwischen dem Bauherrn und den betroffenen Gemeinden zu behandeln.

Die Projektleitung, der der Projektmanager vorsteht, tagt einmal pro Monat. An diesen Sitzungen nehmen die Ingenieure, juristischen Berater sowie die verwaltungsexternen Projektleiter (für die Elektromechanik und die Arbeiten im Untertagsbereich) teil.

Es werden Projektsitzungen für jedes Los und Sitzungen für die Projektgesamtleitung organisiert.

Im Zusammenhang mit der Ausführung der Bauarbeiten (je Los) finden alle zwei Wochen Sitzungen der Oberbauleitung sowie Baustellensitzungen statt.

Diese Organisation ist nötig für die Koordination der Arbeiten, doch kann sie weder unerwartete geologische Schwierigkeiten noch Schwankungen des Markts verhindern.

2.3. Entwicklung der Kosten

In den Anhängen 2, 3 und 4, die im Übrigen auch am Tag der offenen Baustelle (2. Juni 2012) den Besuchern präsentiert wurden, ist die finanzielle Situation abgebildet.

In der Botschaft Nr. 170 vom 17. November 2009 zum Dekretsentwurf über einen zusätzlichen Verpflichtungskredit von 28 Millionen Franken für den Bau der St.-Leonhard-Unterführung wurden die voraussichtlichen Kosten für das gesamte Poyaprojekt mit 168 Millionen Franken beziffert. Zu diesem Zeitpunkt waren die Arbeiten für die Poyabrücke vergeben worden. Dieses Dekret für den Zusatzkredit hatte jedoch einzig die Mehrkosten infolge der Projektanpassung (Unterführung) zum Gegenstand. Es wurde bewusst darauf verzichtet, mit diesem Dekret auch noch die Differenz zum Kostenvoranschlag von 2006 (Volksabstimmung) zu finanzieren (siehe Punkt 4.1.2 der Botschaft Nr. 170).

Im Bericht Nr. 210 vom 21. September 2010 informierte der Staatsrat den Grossen Rat über den Stand des Poyaprojekts am 30. Juni 2010. Zu jenem Zeitpunkt wurden die voraussichtlichen Endkosten mit 175 658 461 Franken (ohne die noch nicht behandelten Nachforderungen) beziffert, was der Grosse Rat anlässlich der Session vom 12. November 2010 zur Kenntnis nahm.

Die im Auditbericht angebrachten Vorbehalte für die Unterquerung des SBB-Damms sollten sich als begründet erweisen: Die letztlich gewählte Baumethode, mit der die Risiken im Zusammenhang mit der Bahnlinie auf ein Minimum gesenkt werden konnten, war teurer als ursprünglich angenommen. Nach einer Aktualisierung des Kostenvoranschlags für die Bauarbeiten der St.-Leonhard-Unterführung und der Ingenieurleistungen und aufgrund der Schwierigkeiten beim Brückenbau (ein Molassefelssporn, der einen Pfeiler gefährdete, musste entfernt und die Baugrube auf der Palatinatseite musste verstärkt werden) wurden am 30. September 2011 Gesamtkosten von 186 Millionen Franken kommuniziert. Die ersten geologischen Schwierigkeiten traten auf, derentwegen unter anderem im Sektor der Unterquerung des SBB-Bahndamms zusätzliche und längere Verankerungen eingesetzt werden mussten. Die Schätzung der Baukosten per 31. Dezember 2011 musste somit auf 189 Millionen Franken erhöht werden, wie dies namentlich in der Medienmitteilung vom 21. März 2012 mitgeteilt wurde.

Am 2. Mai 2012 informierte der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektor den Grossen Rat bei der Beratung der Staatsrechnung 2011 über weitere durch die Geologie verursachte Probleme; er kündigte dabei auch an, dass die genauen Zahlen Ende Mai vorgestellt würden und dass er eine Gesamtanalyse der Kosten in Auftrag gegeben habe. Am 29. Mai 2012 nahm die PS die Zahlen zur Kenntnis, die wie folgt zusammengefasst werden können: 8,5 Millionen Franken wegen einer unerwartet schwierigen Geologie; 4 Millionen Franken im Zusammenhang mit der Aktualisierung der

Kostenvoranschläge für bestimmte Objekte (bauliche Massnahmen zur Verhinderung von Selbstmordversuchen, Lärmschutzüberdeckung auf der Brücke vor der Tunneleinfahrt, Zugang für den Langsamverkehr auf der Palatinatseite); damit stiegen die Kosten von 189 auf 201,5 Millionen Franken (+12,5 Millionen Franken im Vergleich zum 31. Dezember 2011).

Gestützt auf die Gesamtanalyse der Kosten und mit dem Ziel, die möglichen Risiken in der verbleibenden Bauzeit vorwegzunehmen, wurde eine Reserve von 5 Millionen Franken für Unvorhergesehenes (auf der Grundlage der bereits vergebenen, jedoch noch nicht verwirklichten Arbeiten für 100 Millionen Franken mit einer Ungenauigkeit von $\pm 2\%$ und der noch zu vergebenden Arbeiten für 30 Millionen Franken mit einer Ungenauigkeit von $\pm 10\%$) sowie ein geschätzter Betrag von 4,5 Millionen Franken für die künftige Teuerung einkalkuliert. Dies ergab Endkosten von 211 Millionen Franken. Sowohl die Reserve als auch die geschätzte künftige Teuerung sind hypothetischer Natur.

Die Kostenzunahme von 22 Millionen Franken (211 Millionen - 189 Millionen) setzt sich somit zusammen aus 9,5 Millionen Franken für Reserven und Teuerung, 8,5 Millionen Franken wegen geologischer Schwierigkeiten und 4 Millionen Franken infolge der Aktualisierung der Kostenvoranschläge.

Die finanzielle Deckung (Bund und Kanton) beträgt insgesamt 179,4 Millionen Franken (Stand: 29. Mai 2012), was zu den Endkosten eine Differenz von 31,6 Millionen Franken oder 17,6% ergibt. Dies liegt innerhalb der in den Normen für einen Kostenvoranschlag im Stadium Vorprojekt vorgesehenen Abweichung von $\pm 20\%$.

Es sei daran erinnert, dass der Bundesbeitrag ohne Berücksichtigung der Indexierung und der MWST auf 67,5 Millionen Franken (50% von 135 Millionen Franken) beschränkt ist (Stand: 2005). Der Bund verwendet eine andere Methode für die Berechnung der Indexierung als der Kanton. Ausserdem wurde seitdem der MWST-Satz geändert. Dies erschwert die Kommunikation zur finanziellen Deckung.

Der Bund subventioniert das Poyaprojekt über den Infrastrukturfonds, der 2008 mit der NFA eingeführt wurde – im Unterschied zur Umfahrungsstrasse von Bulle (H189), bei der die Bundesbeiträge nach oben nicht beschränkt waren (Beitragssatz von 69% gemäss Subventionssystem für das schweizerische Hauptstrassennetz vor Inkrafttreten der NFA). Die Ansprechpartner beim ASTRA waren denn auch nicht dieselben.

2.4. Transparenz und Kommunikation

Seit Baubeginn erhält die PS alle drei Monate einen Kosten-Status-Bericht, den sie in einer Sitzung zur Kenntnis nimmt und dann an die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission (FGK) weiterleitet. Die PS traf zudem mehrere Male den Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektor und die Projektverantwortlichen, um verschiedene Aspekte des Projekts zu besprechen.

In diesen vierteljährlichen Kosten-Status-Berichten werden insbesondere folgende Punkte behandelt: Finanzen und Kennzahlen, Kosten, Zusammenfassung der Verpflichtungskredite, finanzielle Deckung, Stand der Vergaben, akzeptierte Zusatzofferten, Stand der von den Zuschlagsempfängern gestellten Ansprüche, Mehrkosten und mögliche Einsparungen, Verwendung der Zahlungskredite für das laufende Jahr, laufende Verfahren, Stand der Planung, wichtige Entscheide, Fristen, Risiken. Verschiedene Anhänge ergänzen den Bericht: Projekt-Cockpit, Karten und Pläne, Schema der Verantwortlichkeiten, allgemeiner Kalender der Sitzungen, acht Anhänge zu den Kosten, Sitzungsprotokolle PS und Bkom, wichtige Briefe, Medienspiegel, Abbildungen.

PS und FGK werden mit den Kosten-Status-Berichten laufend über die Entwicklung der finanziellen Situation informiert.

3. Beantwortung der im Postulat gestellten Fragen

Der Staatsrat will der PUK nicht vorgreifen; bei der Einschätzung der Schwierigkeiten, die während der Konzeption und der Verwirklichung des Poyaprojekts auftraten, gedenkt er deshalb im Moment Zurückhaltung zu üben. Er behält sich das Recht vor, zu einem späteren Zeitpunkt detaillierter Stellung zu nehmen.

1. Wurde der ursprüngliche, in der Volksabstimmung vom September 2006 angenommene Kredit auf der Grundlage eines technisch und finanziell zu wenig detaillierten Vorprojekts errechnet?
 - > Siehe Punkt 2.1.
2. Hätten die geologischen Schwierigkeiten während der geologischen Studien für das Vorprojekt, das Gegenstand eines zusätzlichen Verpflichtungskredits war (Botschaft Nr. 170), entdeckt werden können?
 - > Der PUK-Bericht wird diese Frage beantworten. Der Staatsrat wird den PUK-Bericht in diesem Punkt gegebenenfalls ergänzen.

3. Besteht die Möglichkeit, im Bericht zu jedem einzelnen Los der noch laufenden Arbeiten detaillierte Angaben zu machen, damit die technischen und finanziellen Vorgaben der einzelnen Lose des Projekts H182 ersichtlich werden?
 - > Der PUK-Bericht wird diese Frage beantworten. Der Staatsrat wird den PUK-Bericht in diesem Punkt gegebenenfalls ergänzen.
4. Zieht der Staatsrat eine Anpassung der Organisation sowie der administrativen und technischen Abläufe in Betracht?
 - > Der Staatsrat wird den PUK-Bericht zur Kenntnis nehmen und dann entscheiden, ob eine Anpassung der Organisation angebracht ist.
5. Wie will der Staatsrat die fehlenden 31,6 Millionen Franken finanzieren?
 - > Die Mehrkosten waren bereits Gegenstand einer Information und einer Debatte im Grossen Rat; ein Zusatzkredit scheint entsprechend nicht nötig zu sein. Bei der Umfahrungsstrasse von Bulle (H189) war ein solcher Zusatzkredit hingegen unabdingbar, weil der Bund, der sich auch an den Mehrkosten beteiligte, einen formellen Entscheid des Kantons über seine finanzielle Beteiligung verlangte. Wie bereits erwähnt, sind die Bundesbeiträge im Fall der Poyabrücke nach oben begrenzt.
 - > Die fehlende finanzielle Deckung wird deshalb über die jährlichen Investitionsvoranschläge für den Strassenbau kompensiert.
6. Die Fraktion der CVP-BDP möchte wissen, nach welchen Methoden der Staatsrat künftig die Strassenbauprojekte führen will.
 - > Siehe Punkt 1.1.5.

4. Schlussfolgerung

Die Tatsache, dass der Kostenvoranschlag, der 2005 ausgearbeitet und 2006 dem Volk unterbreitet worden war, überschritten wird, ist nicht auf Missbräuche oder auf nachträglich beschlossene Luxusvarianten, sondern auf eine schlanke Kostenkalkulation und eine notwendige Projektänderung zurückzuführen. Damit das Poyaprojekt vom Bund als dringendes Projekt im Sinne des Bundesgesetzes über den Infrastrukturfonds anerkannt wird und somit in den Genuss von Bundesbeiträgen kommt, musste dem Freiburger Stimmvolk bereits am 24. September 2006 ein Verpflichtungskredit unterbreitet werden. Das heisst, der Verpflichtungskredit musste auf der Grundlage eines Kostenvoranschlags für die

Phase «Vorprojekt», für die eine Genauigkeit von $\pm 20\%$ verlangt wird, berechnet werden.

Voraussetzung für die Einhaltung eines Budgets ist die Ausarbeitung eines möglichst vollständigen, genauen und detaillierten Kostenvoranschlags, der dann dem Stimmvolk unterbreitet wird. Die vom Staatsrat beschlossene Aufteilung in drei Phasen geht in diese Richtung. Diese Methode birgt jedoch auch finanzielle Gefahren; denn der millionenschwere Aufwand für Studien und Landerwerbe, der nötig ist, um die Baukosten so genau wie möglich einschätzen zu können, ist umsonst, wenn der Grosse Rat oder das Stimmvolk in einer späteren Etappe das Projekt ablehnt.

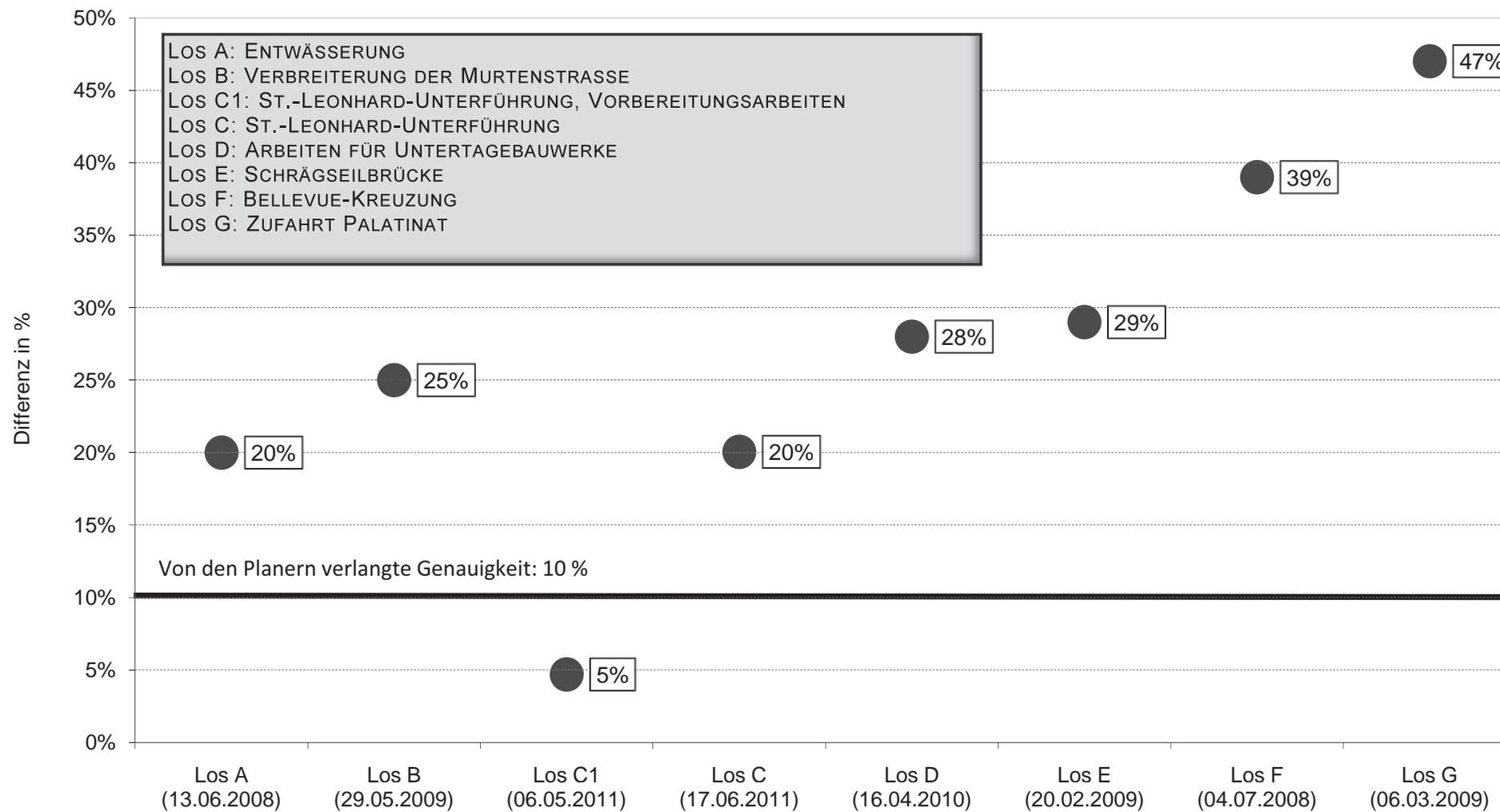
Wir ersuchen Sie, den vorliegenden Bericht zum Postulat zur Kenntnis zu nehmen.

Anhänge

1. Unterschiede im Preis zwischen den günstigsten und den teuersten Offerten für das Poyaprojekt bei der Öffnung der Angebote
2. Poyaprojekt: Baukosten je Los und finanzielle Deckung
3. Poyaprojekt: Entwicklung der Baukosten
4. Poyaprojekt: Grafik zur Entwicklung der Baukosten

Projet Poya

Unterschiede im Preis zwischen den günstigsten und der teuersten Offerten für das Poyaprojekt bei der Öffnung der Angebote (Vergabe im offenen Verfahren), für jedes Los auf der Grundlage eines präzisen und einmaligen Leistungsverzeichnisses berechnet



Baukosten (gemäss Medieninformation vom 29. Mai 2012)

Brücke inkl. Zugangsviadukt Palatinat und Lärmschutzabdeckung	67,2 Mio.
Tunnel, gedeckter Einschnitt und Unterquerung SBB-Damm	41,4 Mio.
St.-Leonhard-Unterführung inkl. unterirdischer Kreisel	47,8 Mio.
Anschluss Schönberg, Général-Guisan-Knoten, Verbreiterung Murtenstrasse, Reinabwassersammelkanal	7,2 Mio.
Elektromechnik (Beleuchtung, Leuchtsignalisation, Tafeln für Benachrichtigungen usw.)	7,8 Mio.
Honorare, Verschiedenes, Strassenlärmschutz, Landerwerb, Versicherungen	30 Mio.
Total Baukosten	201,5 Mio.
Reserve für die noch zu vergebenden und die bereits vergebenen, jedoch noch nicht verwirklichten Arbeiten	5 Mio.
Voraussichtliche künftige Teuerung (zwischen April 2012 und dem Ende der Bauarbeiten)	4,5 Mio.
Total Baukosten (inkl. Reserve und Schätzung der künftigen Teuerung)	211 Mio.

Finanzielle Deckung für das Poyaprojekt

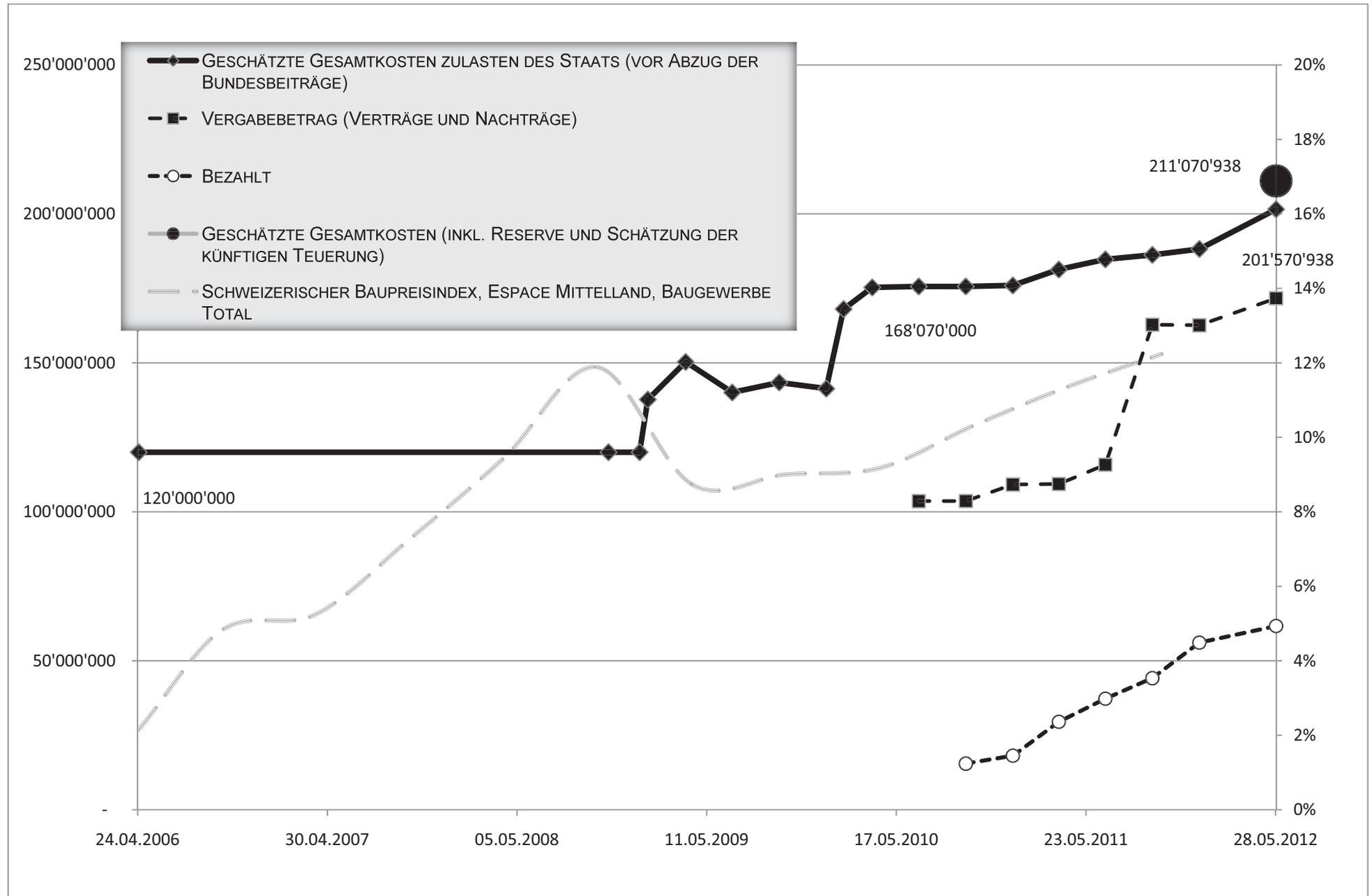
Bundesbeitrag an die 2005 unterbreiteten Baukosten von 135 Mio. Franken (inkl. MWST und vorgesehene Preisanpassungen)	81 Mio.
Kantonsbeitrag an die Baukosten (Fr. 120 Mio.), die im Sept. 2006 dem Stimmvolk unterbreitet wurden (inkl. Preisanpassungen)	65,2 Mio.
Projektänderung (St.-Leonhard-Unterführung), im Februar 2010 vom Grossen Rat genehmigt (inkl. Preisanpassungen)	28,7 Mio.
Voraussichtliche künftige Teuerung (zwischen April 2012 und dem Ende der Bauarbeiten)	4,5 Mio.
Total finanzielle Deckung	179,4 Mio.

Überschreitung der finanziellen Deckung: (211 Mio. – 179,4 Mio.) / 179,4 Mio. = 17,6 %

Entwicklung der Baukosten inkl. MWST, Indexierung und Preisanpassungen per 31. März 2012

Botschaft Nr. 259 des Staatsrats vom 25. April 2006 (<i>Kosten 2005</i>)	120 Mio.
Audit des Finanzinspektorats (Medienkonferenz vom 9. Februar 2009)	137,7 Mio.
Zuschlag Brücke im Jahr 2009 (in der Botschaft Nr. 170 des Staatsrats vom 17. November 2009 angekündigt)	140 Mio.
Projektänderung (St.-Leonhard-Unterführung, unterirdischer Kreisel), am 3. Februar 2010 vom Grossen Rat genehmigt (28 Mio. Franken)	168 Mio.
Zuschlag Tunnel und SBB-Damm und Aktualisierung des Kostenvoranschlags für die Elektromechanik (Medienkonferenz vom 3. September 2010 im Rahmen der Grundsteinlegung für die Brücke)	177 Mio.
Aktualisierung im Jahr 2011 des Kostenvoranschlags für die St.-Leonhard-Unterführung inkl. unterirdischer Kreisel und Ingenieurleistungen (Medienmitteilung vom 28. September 2011)	183,8 Mio.
Schwierigkeiten im Los für die Brücke (Molassefelssporn, Graben Palatinat) gemäss Kosten-Status-Bericht Nr. 13 vom 30. September 2011	186 Mio.
Erste geologische Schwierigkeiten beim Los Tunnel, gedeckter Einschnitt und Unterquerung SBB-Damm im Jahr 2011 (Medienmitteilung vom 21. März 2012)	189 Mio.
Geologische Schwierigkeiten bei den unterirdischen Losen und Aktualisierung der Kostenschätzung (Medienmitteilung vom 29. Mai 2012)	201,5 Mio.
Reserve von 5 Millionen	206,5 Mio.
Voraussichtliche künftige Teuerung (zwischen April 2012 und dem Ende der Bauarbeiten): 4,5 Mio.	211 Mio.

Poyaprojekt: Kostenentwicklung



Rapport N° 57

23 avril 2013

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
sur le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la route d'évitement
Bulle–La Tour-de-Trême H189**

Le présent rapport s'articule comme suit:

1. Introduction	1
2. Bref historique de l'aspect financier du projet	1
3. Décompte final de l'OFROU	2
4. Comparaison avec les situations annoncées en 2000 et 2008	2
5. Travaux à réaliser ces prochaines années	4
6. Effets de la route de contournement	4
7. Communication	5
8. Coûts d'exploitation	5
9. Expériences à retenir	5
10. Bibliographie	5

1. Introduction

En date du 29 octobre 2012, le décompte final des travaux de la route d'évitement Bulle–La Tour-de-Trême H189 a été remis à l'Office fédéral des routes (OFROU) qui subventionne les travaux au titre des routes principales suisses.

2. Bref historique de l'aspect financier du projet

La construction de la route de contournement de Bulle a fait l'objet:

- > d'un premier crédit d'engagement pour les études, les acquisitions de terrains et les fouilles archéologiques de 16 millions de francs le 10 mai 1996, dont 3 360 000 francs à charge de l'Etat (message du Conseil d'Etat N° 268 du 16 août 1995);
- > d'un crédit d'engagement de 63 179 175 francs (part cantonale) pour la réalisation, dont le montant brut était devisé à 214 963 500 francs le 18 octobre 2000 et accepté

en votation populaire le 21 juin 2001 (message du Conseil d'Etat N° 250 du 22 août 2000);

- > d'un crédit d'engagement additionnel de 26 040 347 francs (part cantonale) le 13 février 2009 (message du Conseil d'Etat N° 119 du 13 janvier 2009).

Suite à l'annonce du manque de couverture financière en automne 2007 et à la demande du Conseiller d'Etat Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (Directeur AEC), une société fiduciaire d'expertises et de révision a été mandatée en date du 13 septembre 2007 pour analyser le projet de message du Conseil d'Etat au Grand Conseil pour la demande d'un crédit additionnel.

Suite au rapport du 24 septembre 2007 de cette société qui évaluait les surcoûts à 40,8 millions de francs, le Directeur AEC a mandaté l'Inspection des finances pour mener un audit sur l'«organisation générale et la centrale d'exploitation des matériaux» de la route de contournement de Bulle H189 dont le rapport d'audit du 20 mars 2008 fait la synthèse en indiquant, notamment, des surcoûts estimés au 31 décembre

2007 à 75 millions de francs pour un montant brut total de 300,8 millions de francs.

Dès le 30 juin 2008, une nouvelle organisation du projet a été mise en place et un rapport d'état du projet trimestriel a été systématiquement rédigé à l'intention du comité de pilotage, présidé par le Directeur AEC.

La Commission des finances et de gestion, suite au débat du Grand Conseil du 17 juin 2008, a mené une enquête sur les surcoûts de la H189 dont le rapport final a été débattu au Grand Conseil le 8 septembre 2009.

En 2008, le Ministère public a été saisi de l'affaire. Le 30 mars 2010, il indiquait qu'aucune poursuite n'était justifiée et que l'affaire était classée.

La route de contournement a été inaugurée les 11 et 12 décembre 2009; la mise en circulation a eu lieu le 13 décembre 2009, dans le respect des délais annoncés en 2003.

Le comité de pilotage a été dissous lors de sa dernière séance le 3 octobre 2012.

Le décompte final des travaux a été accepté fin 2012 par l'OFROU qui subventionne les travaux au titre des routes principales suisses.

Le décompte final définitif ne pourra être établi qu'une fois les travaux de remaniements parcellaires terminés, soit à l'horizon 2016.

Il convient de rappeler que ces travaux sont les derniers à être subventionnés selon le système pré-RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) et que dès 2013, l'Etat de Fribourg touchera des contributions globales au titre des routes principales suisses. Le projet Poya, quant à lui, est subventionné par le Fonds d'infrastructure.

3. Décompte final de l'OFROU

3.1. Coût total

Le montant final (y c. les montants encore à investir ces prochaines années, voir ci-après) est de 289 197 255 francs.

L'annexe 1 illustre les montants du décompte final et les compare de façon synthétique aux montants estimés en 2000 et 2008. Le montant net final à charge de l'Etat est de 94 788 659 francs, couvert par les crédits d'engagement de 1996, 2000 et 2009 d'un montant total de 101 414 522 francs (selon message N° 119 §5).

L'annexe 2 illustre l'évolution des investissements annuels durant la construction de la route de contournement.

3.2. Contribution fédérale

La contribution fédérale se base sur l'analyse scrupuleuse des quelque 3400 factures.

Plusieurs séances de travail et de négociation ont été menées avec les représentants de l'OFROU pour aboutir au décompte. Les discussions – basées sur les directives de l'OFROU de 1996 et les normes SIA et VSS – ont principalement porté sur:

- > la délimitation entre «travaux» subventionnés et non subventionnés donnant droit ou non à des honoraires;
- > la reconnaissance par l'OFROU des montants liés à la «gestion des matériaux» (voir ci-après);
- > les montants forfaitaires de factures encore à venir en lien avec les travaux des remaniements parcellaires qui vont encore s'étaler sur quelques années.

3.3. Comparaison du coût total avec le crédit d'engagement

La H189 a fait l'objet, en 2000, d'un crédit d'engagement accepté par le peuple d'un montant brut valant aujourd'hui 243,5 millions de francs (214 963 500 francs + 28,5 millions d'indexation et de renchérissement légaux). Le montant total final des travaux se chiffre à 289 197 255 francs, soit 18,8% de plus.

4. Comparaison avec les situations annoncées en 2000 et 2008

Le montant total de 301,9 millions de francs indiqué dans le message N° 119 du 13 janvier 2009 (§2.2.2) se basait sur une estimation des coûts de 297,3 millions de francs auquel une marge de 7 millions de francs (ramenée à 4,5 millions de francs, voir §3.8 du message 119), correspondant au 5% du solde des investissements encore à réaliser au 31 décembre 2007, avait été ajoutée.

Force est de constater que la marge de précision de 5% (7 millions de francs) était correctement estimée puisqu'en la soustrayant du montant annoncé en 2009 (297,3 millions de francs), on approche le montant final réel de 289,2 millions de francs.

Le résultat final est aussi le fruit des mesures d'économie prises dans les différentes phases du chantier (isolation phonique adaptée strictement à la législation, suppression de l'éclairage des passages supérieurs, etc.) et une situation économique favorable pour les mesures écologiques et paysagères.

Les explications concernant les principales causes des dépassements sont données dans le message N° 119 du 13 janvier 2009. Les montants peuvent être synthétisés (sommes arrondies) de la manière suivante:

Montant indiqué dans le message N° 250 de 2000	215 000 000
Travaux archéologiques (§2.2.1 message 119)	-10 400 000
Route d'accès (§2.2.1 message 119)	-3 300 000
Sécurité	+8 700 000
Exigences environnementales	+4 600 000
Adaptations de projet	+4 000 000
Centrale d'exploitation et de revalorisation des matériaux	+9 700 000
Electromécanique et génie civil	+14 400 000
Honoraires	+11 900 000
Acquisitions de terrain et remaniements parcellaires	+6 100 000
Indexation et renchérissement légaux (§3 message 119)	+28 500 000
Total	289 200 000

Par rapport à la situation indiquée dans le message N° 119 de 2009, la question de la qualité des matériaux d'excavation mérite d'être approfondie.

4.1. Matériaux d'excavation

Globalement, les travaux de la route de contournement de Bulle H189 ont nécessité l'excavation de 1 291 700 m³ de matériaux, soit l'équivalent de 86 000 camions.

Ces matériaux ont été soit:

- > livrés au «lot 221 gestion des matériaux» (434 500 m³ ou 262 256 tonnes). Pour pouvoir être livré au «lot 221 gestion des matériaux», le matériau ne devait pas avoir une teneur en matériau fin (dont le diamètre des grains est plus petit que 0,063 mm) trop importante;
- > réutilisés directement, sans passer par le «lot 221 gestion des matériaux», comme matériaux de remblai (271 200 m³);
- > directement mis en décharge, sans passer par le «lot 221 gestion des matériaux» (586 000 m³).

4.1.1. «Lot 221 gestion des matériaux»

Le «lot 221 gestion des matériaux» a consisté à procéder au traitement, sur un site aménagé à cet effet (aire de dépôts, centrales de tri des matériaux et centrale de fabrication du béton) près du stand de tir de La Tour-de-Trême, d'une partie des volumes de matériaux excavés (sur les lots «génie civil» du chantiers) en vue de leur réutilisation sur le chantier (bétons de différentes qualités, gravier, sable, etc.) au lieu de les évacuer et de les remplacer.

Les 434 500 m³ livrés au «lot 221 gestion des matériaux» ont été soit:

- > transformés en gravier et agrégat à béton (174 400 m³ alors que l'on espérait 414 000 to soit 260 000 m³) dont une partie a servi ensuite à la fabrication de béton (92 200 m³);
- > stockés sur la place aménagée, sans tri ni transformation, pour remblayage (229 600 m³);
- > évacués en décharge des matériaux car non utilisables (29 000 m³).

En automne 2008, un montant de 4,3 millions de francs considéré comme surcoût dû au «lot 221 gestion des matériaux» a été déduit par l'OFROU du montant projeté des travaux pour la détermination de sa contribution (§4.2.3 message 119).

Les travaux étant alors en cours, le coût estimé sur la base des données disponibles à l'époque établissait le coût de la gestion des matériaux à 16,7 millions de francs, soit une plus-value de 4,3 millions de francs par rapport à une solution sans valorisation des matériaux estimée à la même époque à 12,4 millions de francs.

Au final, le «lot 221 gestion des matériaux» a coûté 19,2 millions de francs.

Dans le cadre du décompte final de la contribution de l'OFROU, pour lever toute incertitude sur la valeur réelle du surcoût dû à la gestion des matériaux par rapport à une situation sans gestion des matériaux (l'OFROU revendiquait une réduction de 7,1 millions de francs au lieu des 4,3 millions de francs), un bilan détaillé des quantités valorisées (bétons, granulats et stockage de matériaux de remblayage) par le «lot 221 gestion des matériaux» pour la réalisation des lots 212, 311, 312, 321, 322, 323 et 324 a été dressé.

Le coût théorique de l'opération sans gestion des matériaux a été établi à 21,2 millions de francs.

Sur la base de cette analyse, il apparaît que l'opération effectuée avec la gestion des matériaux, en plus de respecter les conditions de l'octroi selon le préavis de l'Office fédéral de l'environnement du 3 novembre 2000, a permis de réaliser un gain de l'ordre de 2 millions de francs.

L'OFROU, sur la base du rapport détaillé présenté, a reconnu cette situation et dès lors participe intégralement aux coûts du «lot 221 gestion des matériaux».

4.1.2. Surcoûts par rapport à l'estimation de 2000

La comparaison avec les montants prévus en 2000 pour la question des matériaux d'excavation est difficile puisqu'à cette époque il n'était pas prévu de faire un lot particulier pour la gestion des matériaux et que les montants étaient compris (noyés) dans les différents lots de génie civil. Toutefois, on peut estimer cette différence à environ 9 700 000 francs.

4.1.3. En résumé

Les coûts liés à la gestion globale des matériaux (excavation, évacuation, remblayage, mise en décharge) ont été sous-estimés lors de l'établissement du projet et l'option du «lot 221 gestion des matériaux» (retraitement d'une partie des volumes excavés au lieu de les évacuer et d'acheminer des matériaux d'ailleurs) s'est finalement avérée judicieuse.

4.1.4. Rappel des démarches entreprises dès 2008

Le 22 avril 2008, sur la base du rapport d'audit du 20 mars 2008 de l'Inspection des finances, le Directeur AEC a sollicité un avis de droit portant sur l'examen de l'éventuelle responsabilité civile – à l'exclusion des aspects pénaux et administratifs – du principal partenaire contractuel du projet de route de contournement H189, à savoir l'Association Sud Ingénieurs (ASI).

Dans son avis de droit du 23 décembre 2008 relatif à la question de la responsabilité de l'ASI dans le dépassement de devis de la H189, le Professeur Pichonnaz, dans le chapitre 3.4 *Les conclusions relatives à la centrale d'exploitation des matériaux*, indique qu'«il conviendrait de faire réaliser une expertise technique sur la question d'une éventuelle responsabilité du consortium Weibel-Astrada, entrepreneur adjudicataire du «lot 221 gestion des matériaux», compte tenu de l'importance du dépassement relatif à la centrale des matériaux et de l'ensemble des problèmes rencontrés». Le Conseil d'Etat a été informé lors de sa séance du 13 janvier 2009.

A la demande du Directeur AEC, le SPC a mandaté un expert technique. Les conclusions de son rapport dégagent l'entrepreneur de toute responsabilité.

5. Travaux à réaliser ces prochaines années

A côté des tâches normales subséquentes à la fin des travaux (suivi des travaux de garantie, archivage des dossiers, travaux de finition), les travaux de remaniements parcellaires vont se poursuivre.

Le remaniement parcellaire de Bulle a été fortement ralenti par la révision du plan d'aménagement local (PAL) et par un propriétaire situé dans une zone que la Ville de Bulle désire affecter à l'industrie. A la demande de la Ville de Bulle, des variantes de délocalisation sont en cours de discussion. Dès que les négociations entre la Ville de Bulle et le propriétaire auront abouti, la prise des vœux auprès des autres propriétaires pourra avoir lieu. La mise à l'enquête du nouvel état et la prise de possession des terres auront lieu dans le courant 2013. La mise à l'enquête du cadastre transitoire et des principes de répartition des frais est prévue dans le courant 2014 et la mise à l'enquête des frais effectifs en 2015; la dissolution du syndicat pourrait avoir lieu en 2015–2016.

Pour le remaniement parcellaire de La Tour-de-Trême, la mise à l'enquête du cadastre transitoire et des principes de répartition des frais est prévue dans le courant 2013 et la mise à l'enquête des frais effectifs en 2014; la dissolution de syndicat pourrait avoir lieu en 2014–2015.

Les travaux et acquisitions encore à réaliser jusqu'en 2016 sont chiffrés à 1,5 million de francs, montant forfaitisé d'entente avec l'OFROU pour déterminer le montant de la subvention fédérale.

6. Effets de la route de contournement

Afin d'assurer la mise en œuvre des conclusions du rapport d'impact environnemental de la H189, un plan directeur partiel des transports (PDpT) a été élaboré. Ce document lie les autorités et détermine les objectifs et les principes des mesures d'accompagnement à réaliser. Ces mesures visent à:

- > diminuer le trafic sur les axes d'agglomération et au centre-ville en vue:
 - d'améliorer le cadre de vie pour les habitants, les usagers et le cadre urbain;
 - de respecter les exigences de la protection de l'environnement (air, bruit);
 - d'assurer à l'agglomération son rôle de pôle attractif, notamment pour le centre-ville;
- > assurer à la H189 son rôle de contournement et de ceinture de distribution urbaine performante en vue de soulager l'agglomération de son trafic inutile;
- > éviter/contrôler les reports de trafic induit dû à la H189.

Toutes les mesures d'accompagnement n'ont pas pu être réalisées dans le délai fixé par le PDpT. Il s'agit notamment des mesures d'accompagnement liées à la modération du trafic dont la réalisation incombe à la Ville de Bulle et qui se sont heurtées à des problèmes de financement et de coordination des travaux. Toutefois, une planification de la réalisation de toutes les mesures restantes s'étalant jusqu'en 2019 est tenue à jour par le «groupe de suivi» ad hoc, piloté par la DAEC.

Le PDpT exige, entre autres, que le degré de concordance entre ses objectifs et l'effet des mesures d'accompagnement soit constaté. Les mesures d'accompagnement n'ayant pas encore été réalisées dans leur totalité, l'effet des mesures n'a pas pu être mesuré. Néanmoins, un rapport de trafic du Service de la mobilité (SMo) a été réalisé et démontre que les reports de trafic liés à la mise en service de la H189 sont satisfaisants. Un second rapport sous l'angle environnemental (air et bruit) devra être prochainement établi par le Service de l'environnement (SEn). Par la suite, les effets des mesures d'accompagnement et les éventuels compléments à entreprendre seront analysés dans le cadre des projets d'agglomération et en respect aux normes légales en vigueur.

Il est encore à préciser que les mesures d'accompagnement figurent dans l'*Accord sur les prestations du projet d'agglomération* de Mobul, de sorte que cette dernière, respectivement la Ville de Bulle, se sont engagées vis-à-vis de la Confédération et de l'Etat à les réaliser.

7. Communication

Le livre *REGARDS POSÉS SUR LA H189* est consacré aux travaux. Les travaux ont permis de recenser des sites archéologiques comme cela est mentionné en page 120 du livre *DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN GRUYÈRE, QUARANTE MILLE ANS SOUS LA TERRE* édité par le Service archéologique de l'Etat de Fribourg.

Le site Internet www.h189.ch sera fermé en 2013.

8. Coûts d'exploitation

A côté des coûts des amortissements des 94,8 millions de francs répartis sur 20 ans (position comptable N° 3815 331.003), la H189 génère des coûts d'exploitation supérieurs à une route normale du fait de son haut taux de partie souterraine (tunnels) nécessitant de l'éclairage, de la ventilation et du nettoyage.

Les coûts annuels d'exploitation de l'ordre de 510 000 francs sont financés par le *Fonds cantonal pour les routes principales suisses sises sur le territoire fribourgeois* créé en 2008 suite à l'entrée en vigueur de la RPT.

Les installations électromécaniques d'un montant de l'ordre de 20 millions de francs (informatique, détecteurs, senseurs, caméras, sondes, éclairage, câblage) ont une durée de vie de l'ordre de 10 à 15 ans. Un renouvellement adapté sera planifié en conséquence.

9. Expériences à retenir

Les principaux enseignements que l'Etat tire de ce grand chantier sont les suivants:

- > Soumettre au vote populaire un projet mûr dont les coûts sont établis sur la base de soumissions d'entreprises déposées.
- > Eviter de passer des mandats pluridisciplinaires à des groupements composés de nombreux bureaux d'ingénieurs disparates dans leur spécialité, leur taille et leur culture d'entreprise.
- > Mettre les moyens humains à disposition à l'interne de l'Etat pour mener à bien ces projets qui nécessitent un énorme travail de coordination, de décision, de planification, de passation de marchés, de validation, d'organisation, de contacts avec les tiers et les voisins, de vérification, de surveillance, de contrôle du respect des conditions du projet mis à l'enquête (dont les mesures environnemen-

tales et les mesures d'accompagnement) et des marchés passés, d'archivage, de suivi et de négociation.

- > Définir la répartition des lots dans les premières phases du projet afin de pouvoir bien comparer les situations dans le temps.
- > Réduire, autant que faire se peut, la durée des études et des travaux afin d'assurer un suivi par les mêmes acteurs-clefs.
- > Le modèle d'«entreprise totale» appliqué sur les lots 20, 30 et 40 des travaux d'amélioration de la liaison Romont-Vaulruz semble une piste intéressante à suivre.

Ces éléments, dans la mesure du possible, ont été pris en compte pour le projet de route de contournement de Düdingen, mais n'ont pas pu l'être pour le projet Poya déjà voté avant l'apparition des soucis financiers de la H189 en automne 2007.

10. Bibliographie

1. Message N° 268 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de 2 856 000 francs pour les études, les acquisitions et les fouilles archéologiques pour la route d'évitement de Bulle-La Tour-de-Trême, 16 août 1995
2. Message N° 250 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de 63 179 175 francs pour la construction de la route d'évitement de Bulle-La Tour-de-Trême, 22 août 2000
3. Revue succincte du projet de message du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la route de contournement de Bulle (H189), Fiduconsult SA, 24 septembre 2007
4. Rapport d'audit H189 route d'évitement Bulle-La Tour-de-Trême, Inspection des finances, 20 mars 2008
5. Rapport N° 68 du Conseil d'Etat au Grand Conseil en réponse au mandant MA4007.07 et aux questions QA3078.07 et QA3082.07, 14 mai 2008
6. Avis de droit relatif à la question de la responsabilité de l'ASI dans le dépassement de devis de la H189, Prof. Pascal Pichonnaz, 23 décembre 2008
7. Message N° 119 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la route de contournement de Bulle (H189), 13 janvier 2009
8. Expertise technique concernant la gestion des matériaux du chantier de la route de contournement de Bulle H189, Schneller Ritz und Partner AG, 4 novembre 2009
9. Décompte final OFROU et ses annexes, 31 octobre 2012
10. Les 9 rapports d'état du projet trimestriels établis entre juillet 2008 et le 31 décembre 2010.

Annexes:

—

1. Synthèse du décompte final des travaux de la route de contournement de Bulle H189
2. Illustration des montants annuels de construction et de la contribution fédérale

Montants TTC	Montants selon message n° 250 du 22.08.2000	Montants selon message n° 119 du 13.01.2009 § 2.2.2, y.c. indexation et renchérissement	Montant réellement investi (ou à encore à investir), y.c. indexation et renchérissement		
			Montant	Contribution CH	Solde FR
I Acquisitions et remaniements parcellaires	8'200'150	12'701'700	14'252'538	9'834'251	4'418'287
II Travaux	166'778'725	244'375'497	233'289'986	160'970'090	72'319'896
III Honoraires	23'322'125	35'967'576	35'186'558	24'145'514	11'041'044
IV Archéologie	15'050'000	4'340'000	4'698'259	-	4'698'259
V Divers (non reconnu par OFROU)	1'612'500		1'769'914	-	1'769'914
Réserve		4'498'300	-	-	-
TOTAL	214'963'500	301'883'073	289'197'255	194'949'855	94'247'400

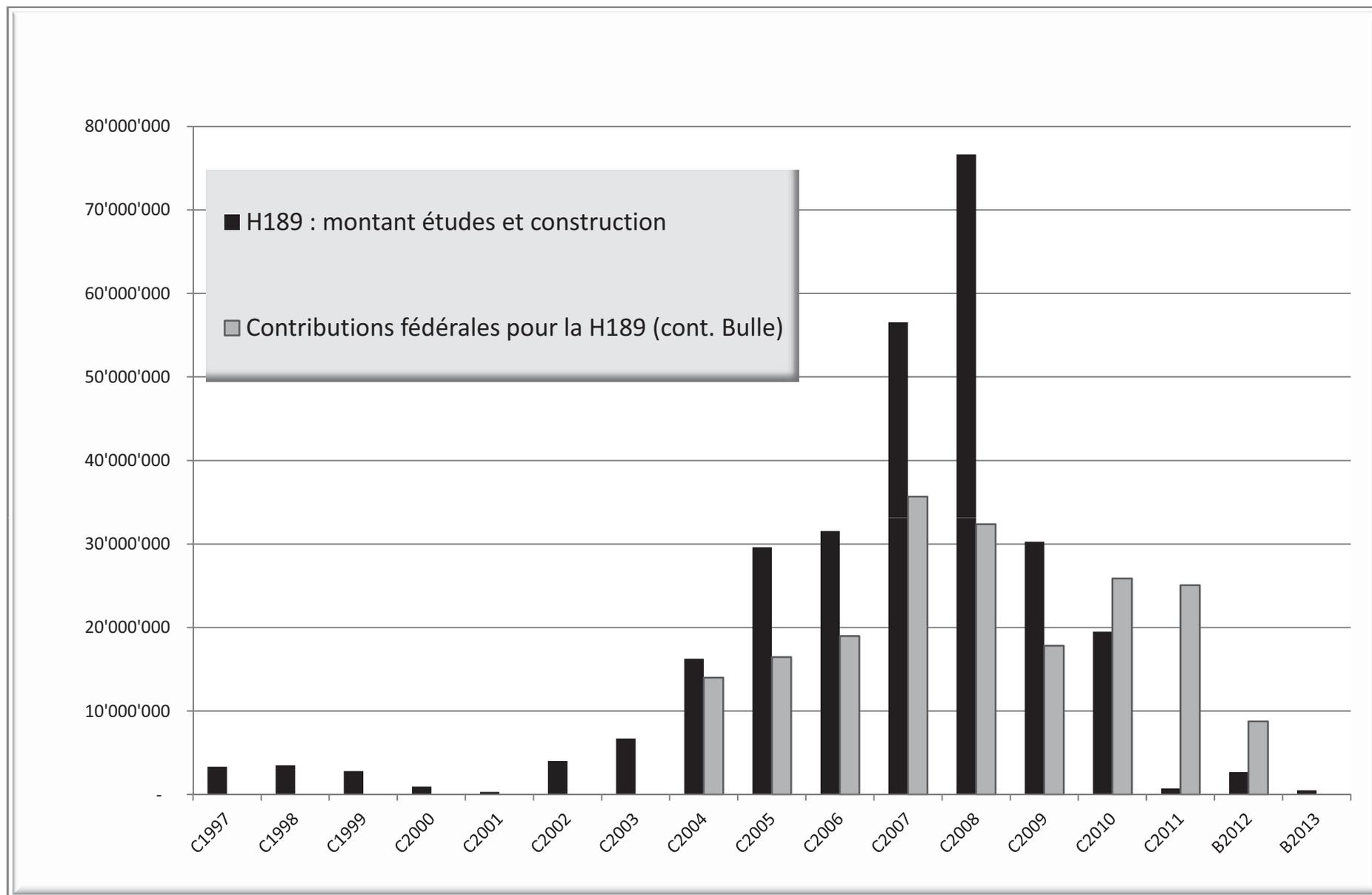
Montant arrêté selon OFROU (voir message 119 §2.2.2)

304'258'325

Participation financière de la Ville de Bulle (travaux édilitaires)	-224'560
Participation des routes nationales (jonction de Riaz)	-254'182
Entretien des mesures écologiques	1'020'000
Coût net à la charge de l'Etat de Fribourg	94'788'659

Couverture financière par crédits d'engagements de 1996, 2000 et 2009 (selon message n° 119 § 5) :	101'414'522
---	--------------------

Route de contournement de Bulle H189 : montants annuels de construction et de contribution fédérale



Bericht Nr. 57

23. April 2013

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zur Schlussabrechnung zuhanden des Bundesamts für Strassen für die Umfahrungs-
strasse Bulle–La Tour-de-Trême H189**

Der Bericht ist wie folgt gegliedert:

1. Einleitung	9
2. Die finanziellen Aspekte des Projekts im Rückblick	9
3. Schlussabrechnung ASTRA	10
4. Vergleich mit der 2000 und 2008 kommunizierten Situation	10
5. In den kommenden Jahren anstehende Arbeiten	12
6. Auswirkungen der Umfahrungsstrasse	12
7. Kommunikation	13
8. Betriebskosten	13
9. Erfahrungen	13
10. Bibliografie	13

1. Einleitung

Am 29. Oktober 2012 wurde die Schlussabrechnung zu den Bauarbeiten für die Umfahrungsstrasse Bulle–La Tour-de-Trême H189 dem Bundesamt für Strassen (ASTRA), das die Arbeiten im Rahmen des Beitragssystems für das schweizerische Hauptstrassennetz subventionierte, übergeben.

2. Die finanziellen Aspekte des Projekts im Rückblick

Für den Bau der Umfahrungsstrasse von Bulle–La Tour-de-Trême wurden folgende Kredite gewährt:

- > Verpflichtungskredit vom 10. Mai 1996 zur Finanzierung der Studien, des Landerwerbs und der archäologischen Grabungen für 16 Millionen Franken, davon 3 360 000 Franken zulasten des Staats (Botschaft Nr. 268 des Staatsrats vom 16. August 1995);
- > Verpflichtungskredit vom 18. Oktober 2000 von 63 179 175 Franken zur Deckung des kantonalen Anteils

an den auf 214 963 500 Franken veranschlagten Bruttokosten, der am 21. Juni 2001 vom Stimmvolk angenommen wurde (Botschaft Nr. 250 des Staatsrats vom 22. August 2000);

- > Zusatzkredit von 26 040 347 Franken (kantonaler Anteil) vom 13. Februar 2009 (Botschaft Nr. 119 des Staatsrats vom 13. Januar 2009).

Nachdem im Herbst 2007 eine Überschreitung der finanziellen Deckung bekannt wurde, wurde am 13. September 2007 auf Antrag des Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektors ein in Expertisen und Revisionen spezialisiertes Treuhandbüro beauftragt, den Entwurf der Botschaft des Staatsrats an den Grossen Rat zum Dekretsentwurf für einen Zusatzkredit zu analysieren.

Infolge des Berichts vom 24. September 2007 des Treuhandbüros, das die Mehrkosten mit 40,8 Millionen Franken veranschlagte, bestellte der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektor beim Finanzinspektorat ein Audit über die allgemeine Organisation des Projekts und die Zentrale für die

Materialausbeutung und -wiederverwertung. Im Auditbericht des Finanzinspektorats vom 20. März 2008 werden die Mehrkosten per 31. Dezember 2007 mit 75 Millionen Franken veranschlagt (bei einem Bruttobetrag von insgesamt 300,8 Millionen Franken).

Am 30. Juni 2008 wurde eine neue Projektorganisation eingeführt. Seit diesem Datum wurde ausserdem systematisch alle drei Monate ein Kosten-Status-Bericht zuhanden der Projektsteuerung erstellt, deren Vorsitz der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektor innehatte.

Im Anschluss an die Debatte vom 17. Juni 2008 im Grossen Rat untersuchte die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission die Kostenüberschreitungen bei der H189 und legte am 8. September 2009 dem Grossen Rat ihren Bericht vor.

2008 wurde die Angelegenheit vor den Staatsanwalt gebracht. Dieser teilte am 30. März 2010 mit, dass eine Strafverfolgung nicht gerechtfertigt wäre und dass das Dossier entsprechend zu den Akten gelegt würde.

Die Umfahrungsstrasse wurde am 11. und 12. Dezember 2009 eröffnet und unter Einhaltung der 2003 angekündigten Fristen am 13. Dezember 2009 dem Verkehr übergeben.

Die Projektoberleitung wurde anlässlich ihrer letzten Sitzung vom 3. Oktober 2012 aufgelöst.

Die Schlussabrechnung für die Bauarbeiten wurde Ende 2012 vom ASTRA, das die Arbeiten im Rahmen des Beitragssystems für das schweizerische Hauptstrassennetz subventionierte, akzeptiert.

Die definitive Schlussabrechnung wird erst nach Abschluss der Güterzusammenlegungen erstellt werden können; dies sollte 2016 der Fall sein.

Abschliessend sei noch daran erinnert, dass die Arbeiten für die H189 zu den letzten gehören, für die das Subventionssystem, das vor dem Inkraftsetzen der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA) galt, zur Anwendung gelangte. Ab 2013 wird der Staat Freiburg Pauschalbeiträge für das schweizerische Hauptstrassennetz erhalten. Das Poyaprojekt seinerseits wird über den Infrastrukturfonds subventioniert.

3. Schlussabrechnung ASTRA

3.1. Gesamtkosten

Die Endkosten (inkl. noch zu investierende Beträge, siehe weiter unten) betragen 289 197 255 Franken.

Im Anhang 1 sind die einzelnen Posten der Schlussabrechnung aufgeführt. Dabei werden die Beträge systematisch mit den 2000 und 2008 veranschlagten Beträgen verglichen. Der definitive Nettobetrag zulasten des Staats beläuft sich

auf 94 788 659 Franken; dieser ist durch die Verpflichtungskredite von 1996, 2000 und 2009 gedeckt, deren Summe 101 414 522 Franken beträgt (vgl. Botschaft Nr. 119, Pkt. 5).

Anhang 2 zeigt für jedes Jahr die investierten Beträge (Baukosten und Studien).

3.2. Bundesbeitrag

Grundlage für den Bundesbeitrag ist eine genaue Analyse der rund 3400 Rechnungen.

Für die Erstellung der Schlussabrechnung wurden mehrere Arbeitssitzungen mit Vertretern des ASTRA abgehalten. Unter Berücksichtigung der Weisungen des ASTRA von 1996 sowie der SIA- und VSS-Normen wurden namentlich folgende Punkte diskutiert:

- > Abgrenzung zwischen beitragsberechtigten und nicht beitragsberechtigten Arbeiten, die Anrecht auf Honorare geben oder nicht;
- > Anerkennung durch das ASTRA der Beträge im Zusammenhang mit der Materialverwertung;
- > Pauschalbeträge der noch kommenden Rechnungen für die Güterzusammenlegungen, die sich noch über ein paar Jahre hinziehen werden.

3.3. Vergleich der Gesamtkosten mit dem Verpflichtungskredit

Das Projekt für die H189 war im Jahr 2000 Gegenstand eines Verpflichtungskredits von 214 963 500 Franken, was heute, nach Berücksichtigung der Indexierung und Preisanpassungen von 28,5 Millionen Franken, einen Bruttobetrag von 243,5 Millionen Franken ergibt. Die Endkosten für die Bauarbeiten betragen 289 197 255 Franken (+ 18,8%).

4. Vergleich mit der 2000 und 2008 kommunizierten Situation

Die Gesamtkosten von 301,9 Millionen Franken, die in der Botschaft Nr. 119 vom 13. Januar 2009 (Pkt. 2.2.2) angekündigt wurden, setzten sich aus den mit 297,3 Millionen Franken veranschlagten Kosten und einer Reserve von 7 Millionen Franken (etwa 5% der am 31. Dezember 2007 noch zu realisierenden Investitionen), die auf 4,5 Millionen Franken herabgesetzt wurde (siehe Pkt. 3.8 der Botschaft Nr. 119), zusammen.

Es zeigt sich, dass die Marge von 5% (7 Millionen Franken) korrekt eingeschätzt wurde. Nach Abzug der Marge vom 2009 geschätzten Betrag (297,3 Millionen Franken) erhält man nämlich ziemlich genau den tatsächlichen Endbetrag von 289,2 Millionen Franken.

Zum Schlussergebnis haben auch die Sparmassnahmen in den verschiedenen Phasen der Bauarbeiten (z. B. Beschränkung der Lärmschutzmassnahmen auf die Einhaltung der rechtlichen Mindestvorgaben, Verzicht auf die Beleuchtung bei den Überführungen) sowie ein vorteilhaftes ökonomisches Umfeld bei der Vergabe der Lose für die Massnahmen zugunsten des Natur- und Landschaftsschutzes beigetragen.

Die wichtigsten Gründe für die Kostenüberschreitung sind in der Botschaft Nr. 119 vom 13. Januar 2009 aufgeführt. In der nachfolgenden Tabelle sind die wichtigsten Beträge (gerundet) zusammengefasst:

Beträge gemäss Botschaft Nr. 250 von 2000	215 000 000
Archäologie (Botschaft Nr. 119, Pkt. 2.2.1)	-10 400 000
Zubringer (Botschaft Nr. 119, Pkt. 2.2.1)	-3 300 000
Sicherheit	+8 700 000
Umwelt	+4 600 000
Projektanpassungen	+4 000 000
Zentrale für die Materialausbeutung und -wiederverwertung	+9 700 000
Elektromechanik und Tiefbau	+14 400 000
Honorare	+11 900 000
Landerwerb und Güterzusammenlegungen	+6 100 000
Indexierung und Preisanpassungen (Botschaft Nr. 119, Pkt. 3)	+28 500 000
Total	289 200 000

Mit Bezug auf die Situation im Jahr 2009 (vgl. Botschaft Nr. 119) muss der Punkt der Qualität des Aushubmaterials noch etwas genauer angeschaut werden.

4.1. Aushubmaterial

Für den Bau der Umfahrungsstrasse von Bulle H189 mussten insgesamt 1 291 700 m³ Material ausgehoben werden, was 86 000 Lastwagenladungen entspricht.

Diese Material wurde entweder:

- > durch das Los 221 Materialverwertung geleitet (434 500 m³ bzw. 262 256 Tonnen); das Material für das Los 221 durfte nur einen geringfügigen Anteil an Feinmaterial (Körner mit einem Durchmesser von unter 0,063 mm) enthalten;
- > direkt – ohne Umweg über das Los 221 – für Aufschüttungen verwendet (271 200 m³);
- > oder direkt – ohne Umweg über das Los 221 – in einer Deponie abgelagert (586 000 m³).

4.1.1. Los 221 Materialverwertung

Das Los 221 Materialverwertung bestand darin, an einem speziell dafür eingerichteten Ort in der Nähe der Schiess-

anlage von La Tour-de-Trême (Zwischenlagerung, Zentralen für die Triage des Bodenaushubs und Zentrale für die Betonherstellung), einen Teil des Aushubmaterials (aus den Tiefbau-Losen) zu behandeln, um diesen Teil auf der Baustelle wiederverwerten zu können (Beton von verschiedenen Qualitäten, Kies, Sand usw.), statt es wegschaffen und durch zugekauft Material ersetzen zu müssen.

Die 434 500 m³, die durch das Los 221 Materialverwertung geleitet wurden, wurden entweder:

- > in Kies und Betonaggregat umgewandelt (174 400 m³, statt der erhofften 414 000 Tonnen bzw. 260 000 m³), wovon ein Teil (92 200 m³) für die Herstellung von Beton verwendet wurde;
- > auf einem dafür eingerichteten Platz gelagert (ohne Sortieren oder Umwandeln) und dann für Aufschüttungen verwendet (229 600 m³);
- > oder, da nicht wiederverwendbar, in Deponien zur Ablagerung gebracht (29 000 m³).

Im Herbst 2008 beschloss das ASTRA, für die Bestimmung des Bundesbeitrags 4,3 Millionen Franken von den für die Arbeiten projizierten Kosten abzuziehen, da es sich um Mehrkosten des Loses 221 handelte (s. Botschaft Nr. 119, Pkt. 4.2.3).

Die Arbeiten waren zu jener Zeit noch im Gang. Aufgrund der damals verfügbaren Zahlen wurden die Kosten für die Materialverwertung auf 16,7 Millionen Franken geschätzt, was im Vergleich zu einer Lösung ohne Wiederverwertung (damals mit 12,4 Millionen Franken veranschlagt) Mehrkosten von 4,3 Millionen Franken bedeutete.

Die Endkosten für das Los 221 Materialverwertung betragen 19,2 Millionen Franken.

Um für die Schlussabrechnung die tatsächlichen Mehrkosten der Materialverwertung im Vergleich zu einer Lösung ohne Wiederverwertung zweifelsfrei zu bestimmen (das ASTRA machte einen Abzug von 7,1 Millionen Franken anstelle der ursprünglichen 4,3 Millionen Franken geltend), wurde eine detaillierte Aufstellung des Materials erstellt, das im Los 221 für die Verwirklichung der Lose 212, 311, 312, 321, 322, 323 und 324 wiederverwertet wurde.

Die theoretischen Kosten ohne Materialverwertung wurde auf 21,2 Millionen Franken festgelegt.

Diese Analyse ergab, dass die Lösung mit Materialverwertung nicht nur die Einhaltung der Bedingungen im Gutachten vom 3. November 2000 des Bundesamts für Umwelt, sondern auch noch Einsparungen von rund 2 Millionen Franken erlaubte.

Das ASTRA anerkannte dies auf der Grundlage des detaillierten Berichts und erklärte sich bereit, die Kosten des Loses 221 Materialverwertung in ihrer Gesamtheit anzurechnen.

4.1.2. Mehrkosten im Vergleich zum Kostenvoranschlag von 2000

Ein Vergleich mit den im Jahr 2000 für das Aushubmaterial vorgesehenen Beträge ist schwierig, weil damals kein eigenes Los für die Materialverwertung geplant war und die entsprechenden Beträge somit in den Beträgen für die verschiedenen Tiefbau-Lose enthalten waren. Die Differenz kann jedoch auf rund 9 700 000 Franken geschätzt werden.

4.1.3. Zusammenfassung

Die Kosten für die Materialverwaltung (Aushub, Abtransport, Aufschüttung, Ablagerung) wurden beim Erstellen des Projekts unterschätzt. Die Option mit dem Los 221 Materialverwertung (Behandlung und Wiederverwendung eines Teils des Aushubmaterials statt eines Abtransports) erwies sich letztlich aber als vorteilhaft.

4.1.4. Überblick über die seit 2008 getroffenen Massnahmen

Gestützt auf den Auditbericht vom 20. März 2008 des Finanzinspektorats gab der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektor am 22. April 2008 ein Rechtsgutachten in Auftrag, um die Frage einer allfälligen Haftpflicht der Association Sud Ingénieurs (ASI) als Hauptpartner beim Projekt für die Umfahrungsstrasse von Bulle H189 zu klären. Die straf- und verwaltungsrechtlichen Aspekte wurden dabei explizit nicht untersucht.

In seinem Rechtsgutachten vom 23. Dezember 2008 über eine allfällige Haftpflicht der ASI bei der Überschreitung des Kostenvoranschlags für die H189 schrieb Professor Pichonnaz im Kapitel 3.4, dass es angesichts der Höhe der Kostenüberschreitungen bei der Materialzentrale und der aufgetauchten Probleme angebracht wäre, eine technische Expertise zur Abklärung einer möglichen Haftpflicht der Arbeitsgemeinschaft Weibel-Astrada, die den Zuschlag für das Los 221 Materialverwaltung erhalten hatte, durchzuführen. Der Staatsrat wurde in seiner Sitzung vom 13. Januar 2009 darüber informiert.

Auf Geheiss des Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektors gab das TBA eine technische Expertise in Auftrag. Der Bericht zu dieser Expertise befreit das Unternehmen von jeglicher Haftpflicht.

5. In den kommenden Jahren anstehende Arbeiten

Neben den üblichen Arbeiten, die nach Abschluss von Bauarbeiten anfallen (Begleitung der Garantiarbeiten, Archivierung der Dossiers, Abschlussarbeiten), werden in den nächsten Jahren die Bodenverbesserungsarbeiten weitergeführt.

Die Landumlegung in Bulle verzögert sich deutlich wegen der Ortsplanrevision und einem Grundeigentümer in einer Zone, die die Stadt Bulle in die Industriezone umzonen möchte. Auf Vorschlag der Stadt Bulle werden gegenwärtig mehrere Varianten für den Umzug diskutiert. Sobald die Verhandlungen zwischen der Stadt Bulle und dem Grundeigentümer zum Abschluss gekommen sind, werden die anderen Grundeigentümerinnen und -eigentümer angefragt werden können. Die Auflage des neuen Zustands und die Besitznahme der Grundstücke werden 2013 erfolgen. Die öffentliche Auflage des Übergangskatasters und der Grundsätze für den Kostenverteiler ist für 2014 und die Auflage des Schlusskostenverteilers für 2015 geplant. Die Bodenverbesserungskörperschaft dürfte 2015–2016 aufgelöst werden.

Für die Landumlegung bei La Tour-de-Trême gilt: Die öffentliche Auflage des Übergangskatasters und der Grundsätze für den Kostenverteiler ist für 2013 und die Auflage des Schlusskostenverteilers für 2014 geplant. Die Bodenverbesserungskörperschaft dürfte 2014–2015 aufgelöst werden.

Die noch ausstehenden Arbeiten und Landerwerbe werden 2016 abgeschlossen sein und wurden mit 1,5 Millionen Franken beziffert. Dieser Pauschalbetrag wurde in Absprache mit dem ASTRA für die Bestimmung der Bundesbeiträge festgelegt.

6. Auswirkungen der Umfahrungsstrasse

Für die Umsetzung der Vorgaben des Umweltverträglichkeitsberichts zur H189 wurde ein Teilverkehrsrichtplan (TVRP) ausgearbeitet. Dieses Dokument ist bindend für die Behörden und legt die Ziele und Grundsätze der zu realisierenden Begleitmassnahmen fest. Dank der Begleitmassnahmen soll:

- > der Verkehr auf den Achsen der Agglomeration und im Stadtzentrum verringert werden,
 - um die Lebensqualität der Einwohner und Benutzer sowie den städtischen Rahmen zu verbessern;
 - um die Umweltschutzanforderungen (Luft, Lärm) einhalten zu können;
 - um die Attraktivität der Agglomeration und insbesondere des Stadtzentrums als Anziehungspunkt zu erhalten;
- > die H189 ihre Rolle als Umfahrungsstrasse und als leistungsstarken städtischen Strassenring wahrnehmen können, um die Agglomeration vom überflüssigen Verkehr zu entlasten;
- > die Umlagerung des Verkehrs wegen der H189 verhindert/kontrolliert werden.

Nicht alle Begleitmassnahmen konnten innerhalb der im TVRP vorgesehenen Fristen umgesetzt werden. Dies gilt namentlich für die Begleitmassnahmen im Zusammenhang mit der Verkehrsberuhigung, die von der Stadt verwirklicht

werden muss und deren Verwirklichung wegen Probleme bei der Finanzierung und der Koordination der Arbeiten in Verzug geriet. Der Zeitplan für alle noch ausstehenden Massnahmen, die bis 2019 verwirklicht werden sollen, wird indes von einer eigens dafür gebildeten «Begleitgruppe», die von der RUBD geleitet wird, nachgeführt und kontrolliert.

Der TVRP verlangt unter anderem, dass der Übereinstimmungsgrad zwischen den Zielen und der Wirkung der Begleitmassnahmen bestimmt wird. Da die Begleitmassnahmen noch nicht vollständig verwirklicht wurden, konnte deren Wirkung noch nicht bestimmt werden. Das Amt für Mobilität (Moba) hat jedoch einen Bericht über den Verkehr erstellt, der aufzeigt, dass die Verkehrsverlagerung nach der Eröffnung der H189 zufriedenstellend ist. Das Amt für Umwelt (AfU) wird demnächst einen Bericht aus Sicht des Umweltschutzes (Luft und Lärm) verfassen. In der Folge werden im Rahmen des Agglomerationsprogramms und unter Einhaltung des einschlägigen Rechts die Wirkung der Begleitmassnahmen und die allenfalls nötigen Ergänzungen analysiert.

Dem ist noch anzufügen, dass die Begleitmassnahmen Bestandteil der Leistungsvereinbarung zum Agglomerationsprogramm Mobul sind. Das heisst, Mobul bzw. die Stadt Bulle haben sich gegenüber dem Bund und dem Staat Freiburg verpflichtet, diese Begleitmassnahmen umzusetzen.

7. Kommunikation

Das Buch *INNEN- UND AUSSENWELT DER H189* ist den Bauarbeiten gewidmet. Dank der Bauarbeiten für die H189 kamen archäologische Fundstellen ans Tageslicht (vgl. Seite 120 des Buchs *DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN GRUYÈRE, QUARANTE MILLE ANS SOUS LA TERRE*, vom Amt für Archäologie des Staats Freiburg herausgegeben).

Die Website www.h189.ch wird 2013 vom Netz entfernt.

8. Betriebskosten

Neben den Abschreibungen von 94,8 Millionen Franken über 20 Jahre (Buchungskonto 3815 331.003) erzeugt die H189 Betriebskosten, die wegen der zahlreichen unterirdischen Abschnitte (Tunnel) und den damit verbundenen Aufwendungen (Beleuchtung, Belüftung, Reinigung) höher sind als bei den meisten Strassen.

Die jährlichen Betriebskosten von rund 510 000 Franken werden über den *Fonds für die schweizerischen Hauptstrassen im Kanton Freiburg* bezahlt, der 2008 nach dem Inkrafttreten der NFA geschaffen wurde.

Die elektromechanischen Einrichtungen (Informatik, Detektoren, Sensoren, Kameras, Sonden, Beleuchtung, Kabel) haben einen Wert von etwa 20 Millionen Franken und eine

Lebensdauer von 10 bis 15 Jahren. Die Erneuerung dieser Einrichtung wird entsprechend geplant werden.

9. Erfahrungen

Aufgrund der Erfahrungen hat der Staat für grosse Bauprojekte Folgendes beschlossen:

- > dem Stimmvolk ein reifes Projekt vorlegen, dessen Kosten auf der Grundlage der eingereichten Offerten berechnet wurden;
- > nach Möglichkeit keine bereichsübergreifenden Aufträge an Gemeinschaften vergeben, die aus verschiedenen Ingenieurbüros mit ganz unterschiedlichen Spezialisierungen, Grössen und Unternehmenskulturen bestehen;
- > innerhalb des Staats die notwendigen personellen Ressourcen für solche Projekte vorsehen, bei denen der Aufwand für die Koordination, das Fällen von Entscheidungen, das Planen, die Vergabe von Aufträgen, die Validierung, die Organisation, den Austausch mit Dritten und Anwohnern, die Prüfung, die Überwachung, die Kontrolle der Bedingungen für das aufgelegte Projekt (darunter die Öko- und Begleitmassnahmen) und der vergebenen Aufträge, die Archivierung, die Begleitung und das Führen von Verhandlungen enorm ist;
- > die Aufteilung der Lose in den ersten Projektphasen definieren, um die Entwicklungsetappen vergleichen zu können;
- > die Dauer der Studien und Arbeiten so kurz wie nur möglich halten, damit möglichst dieselben Schlüsselpersonen das ganze Projekt verfolgen;
- > das Modell «Generalunternehmung», das bei den Losen 20, 30 und 40 der Arbeiten für die Strassenverbindung Romont-Vaulruz zur Anwendung gelangt, weiterverfolgen.

Diese Elemente wurden soweit möglich für das Projekt der Umfahrungsstrasse von Düdingen berücksichtigt. Für das Poyaprojekt, dem das Stimmvolk bereits vor dem Bekanntwerden der finanziellen Probleme im Herbst 2007 bei der H189 zugestimmt hatte, war dies nicht mehr möglich.

10. Bibliografie

1. Botschaft Nr. 268 des Staatsrats an den Grossen Rat zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit von 2 856 000 Franken zur Finanzierung der Studien, des Landerwerbs und der archäologischen Grabungen für die Umfahrungsstrasse von Bulle–La Tour-de-Trême, 16. August 1995;
2. Botschaft Nr. 250 des Staatsrats an den Grossen Rat zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit von 63 179 175 Franken für den Bau der Umfahrungsstrasse von Bulle–La Tour-de-Trême, 22. August 2000

3. Analyse des Botschaftsentwurfs des Staatsrats an den Grossen Rat zum Dekretsentwurf über einen Zusatzkredit für die Umfahrungsstrasse von Bulle (H189), Fiduconsult SA, 24. September 2007
4. Auditbericht zur Umfahrungsstrasse Bulle–La Tour-de-Trême H189, Finanzinspektorat, 20. März 2008
5. Bericht Nr. 68 des Staatsrats an den Grossen Rat als Antwort auf den Auftrag MA4007.07 und die Anfragen QA3078.07 bzw. QA3082.07, 14. Mai 2008
6. Rechtsgutachten zur Frage der Verantwortung der ASI bei der Überschreitung des Kostenvoranschlags für die H189, Prof. Pascal Pichonnaz, 23. Dezember 2008
7. Botschaft Nr. 119 des Staatsrats an den Grossen Rat zum Dekretsentwurf über einen Zusatzkredit für die Umfahrungsstrasse von Bulle (H189), 13. Januar 2009
8. Technische Expertise betreffend Materialverwertung auf der Baustelle der Umfahrungsstrasse Bulle H189, Schneller Ritz und Partner AG, 4. November 2009
9. Schlussabrechnung ASTRA und Anhänge, 31. Oktober 2012
10. Die 9 vierteljährlichen Kosten-Status-Berichte, Juli 2008 bis 31. Dezember 2010

Anhänge:

1. Zusammenfassung der Schlussabrechnung für den Bau der Umfahrungsstrasse von Bulle H189
2. Grafik zu den Ausgaben und Bundesbeiträgen pro Jahr

TBA - H189
Zusammenfassung der Schlussabrechnung

Beträge inkl. MWST	Beträge gemäss Botschaft Nr. 250 vom 22.08.2000	Beträge gemäss Botschaft Nr. 119 vom 13.01.2009, Punkt 2.2.2, inkl. Indexierung und Preisanpassungen	Tatsächlich investierte (oder noch zu investierende) Beträge, inkl. Indexierung und Preisanpassungen		
			Betrag	Bundesbeitrag	Saldo Freiburg
I Landerwerb und Güterzusammenlegungen	8'200'150	12'701'700	14'252'538	9'834'251	4'418'287
II Arbeiten	166'778'725	244'375'497	233'289'986	160'970'090	72'319'896
III Honorare	23'322'125	35'967'576	35'186'558	24'145'514	11'041'044
IV Archäologie	15'050'000	4'340'000	4'698'259	-	4'698'259
V Verschiedenes (vom ASTRA nicht angerechnet)	1'612'500		1'769'914	-	1'769'914
Reserve		4'498'300	-	-	-
TOTAL	214'963'500	301'883'073	289'197'255	194'949'855	94'247'400

Vom ASTRA festgelegter Betrag (s. Botschaft Nr. 119, Pkt. 2.2.2)

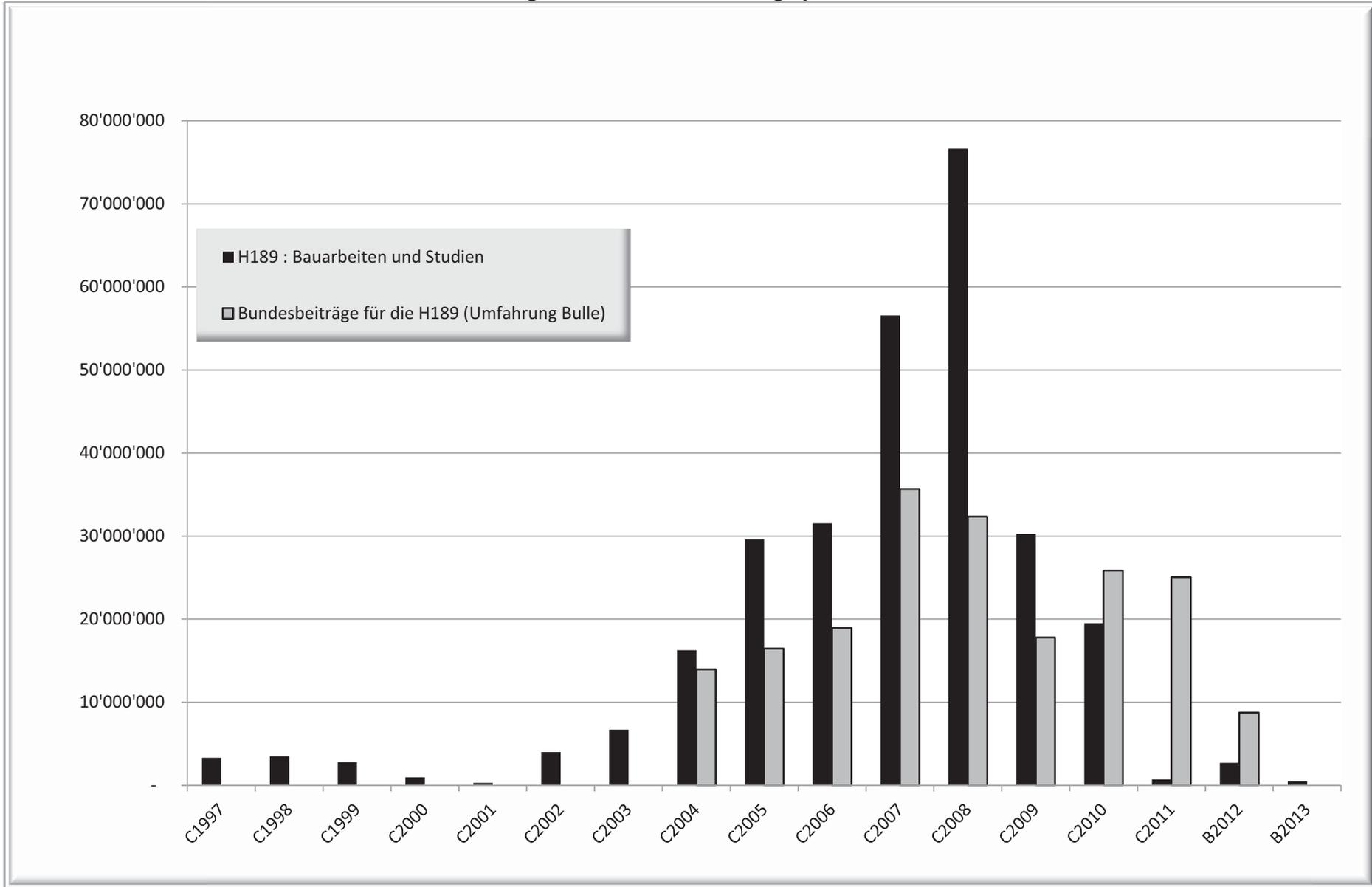
304'258'325

Finanzielle Beteiligung der Stadt Bulle (städtebauliche Arbeiten)	-224'560
Beteiligung der Nationalstrassen (Anschlusses von Riaz)	-254'182
Unterhalt Ökomassnahmen	1'020'000
Nettokosten zulasten des Staats Freiburg	94'788'659

Finanzielle Deckung durch Verpflichtungskredite von 1996, 2000 und 2009 (s. Botschaft Nr. 119, Pkt. 5)	101'414'522
---	--------------------

Umfahrungsstrasse von Bulle H189

Ausgaben und Bundesbeiträge pro Jahr



Rapport N° 60

22 mai 2013

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
sur la création de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA en vue de
l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal,
à Fribourg**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un rapport concernant la création de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA), dans laquelle l'Etat de Fribourg possèdera 12 500 actions de 1000 francs, représentant le 50% du capital-actions de la société. Cette transaction s'effectuera au moyen de l'apport en nature des immeubles articles 7042 et 7212 de la commune de Fribourg – site Cardinal – dont l'Etat de Fribourg est copropriétaire en société simple avec la Ville de Fribourg, augmenté des frais d'étude engagés pour la mise en valeur des biens-fonds au moment de la création de la société et d'un apport en espèces.

Un contrat conclu entre la société et chaque actionnaire fondateur déterminera précisément le montant de l'apport en nature au moment de la création de la société. Le solde représentant la différence entre 12 500 000 francs et le montant de l'apport en nature sera libéré en espèces. Ainsi, la société disposera de liquidités lui permettant de faire face à ses premières dépenses et pourra ainsi poursuivre le but qui vise à construire le quartier d'innovation.

Le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire d'une analyse du Service de la législation, constate que la compétence pour décider du transfert de propriété d'un immeuble du patrimoine financier de l'Etat, ou pour l'acquisition d'une participation financière, est réglée par les articles 43 let. h et 44 al. 2 let. g de la loi sur les finances de l'Etat (LFE; RSF 610.1). Selon les derniers comptes de l'Etat, la limite de compétence du Conseil d'Etat est donc fixée par le ½% des charges, ce qui représente 15 679 931 francs (cf. Ordonnance précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat; RSF 612.21). Si l'Etat a acquis les terrains pour 12,5 millions de francs et que l'on estime que cette valeur est toujours relevante, la compétence pour l'échange terrains/actions appartient donc au Conseil d'Etat. Il dispose donc de la compétence financière pour décider de cette opération.

Toutefois et compte tenu du fait que le projet de parc technologique constitue une option stratégique essentielle pour le canton, le Conseil d'Etat a pris l'option d'informer le Grand Conseil sur les suites qu'il compte donner à celui-ci par le biais du présent rapport, souhaitant ainsi cultiver l'esprit de transparence qui doit prévaloir dans ce dossier.

1. Introduction

Le 9 juin 2011, le Grand Conseil adoptait par 93 voix contre 1 et aucune abstention le décret N° 246 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du site de la brasserie du Cardinal en société simple avec la Ville de Fribourg, ainsi qu'à engager les frais et les travaux d'aménagement pour un montant total de 12 500 000 francs représentant la moitié de la valeur de l'acquisition (BGC 2011, p. 1173), l'autre part étant acquise par la ville. Le prix du bien-fonds était ainsi fixé à hauteur de 21 500 000 francs avec la venderesse, soit la société Feldschlösschen, montant qui a été versé le 31 mars 2012 par les deux acquéreurs. L'entrée en jouissance est intervenue le 30 juin 2012.

2. Le projet Bluefactory

Très rapidement et selon les premières visions communes entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal, l'idée de la création d'un parc technologique a été retenue selon le concept ci-dessous:

2.1. Un parc technologique pour dynamiser le canton

Le Parc technologique sera un stimulant pour tout le canton. Il profile Fribourg, capitale et canton, comme centre d'innovation d'importance nationale et favorisera son rayonnement.

L'achat des terrains de «Cardinal» par la ville et le canton a ouvert une ère nouvelle pour la compétitivité fribourgeoise. Les 53 000 m² à disposition seront gérés par une société anonyme dont les deux collectivités publiques seront parties prenantes majoritaires. Cette structure mettra en location les espaces et travaillera avec des start-ups et des entreprises qui désireront s'y implanter. La proximité des hautes écoles constitue un atout important par les possibilités de collaboration qu'elle offre aux entreprises. Les hautes écoles s'impliquent également dans les projets de plates-formes qui seront présentes à Bluefactory (cf. chapitre 2.3). Des services spécialisés (capital-risque, coaching) et des institutions de soutien particulier s'établiront aussi dans le parc. Celui-ci

sera construit par étapes et devrait permettre la création de 1000 à 2000 emplois.

2.2. Le premier parc «Zéro carbone» de Suisse

Le parc technologique de Fribourg sera le premier quartier d'innovation «Zéro carbone» de Suisse. Il se distinguera par son infrastructure exemplaire, orientée vers les besoins du futur. En préfigurant l'industrie de l'avenir, qui intégrera les coûts environnementaux dans les mécanismes économiques, la vision «Zéro carbone» donnera une image très porteuse de l'innovation dans notre canton. Le caractère avant-gardiste de ce quartier rejaillira sur tous les locataires et permettra de séduire des entreprises nationales et internationales. Un tel quartier sera notamment particulièrement attractif pour toute société souhaitant optimiser son impact environnemental. Un engagement volontaire dans ce sens sera demandé à tout projet s'implantant sur le site.

2.3. Quartier d'innovation

Le quartier d'innovation sera le catalyseur cantonal du transfert de technologie. Il se différenciera par la qualité particulière de l'infrastructure («Zéro carbone») et pourra ainsi attirer des entreprises de divers horizons technologiques qui souhaitent profiter d'une telle infrastructure pour développer un projet innovant dans leur domaine d'activité.

Le parc bénéficiera directement de la proximité de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR), de l'Université (UNI-FR), de l'Institut Adolphe Merkle (AMI), de la Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR), de la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS, dès 2018) et de la Haute école de gestion de Fribourg (HEG-FR).

Plusieurs projets de plates-formes technologiques¹ seront encouragés et supportés, afin de créer des noyaux de compétences permettant d'attirer des activités d'entreprises complémentaires. Ces plates-formes sont notamment:

- > Smart Living Lab: projet de centre de recherche dans le domaine de l'habitat du futur, assurant également le transfert de connaissances vers l'industrie. Ce projet, annoncé publiquement le 23 avril 2013, intègre une collaboration entre l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), l'UNI-FR et l'EIA-FR;
- > Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH): projet porté par l'UNI-FR qui constituera un centre de services proposant des prestations pour la recherche et le développement dans le domaine de la santé humaine;
- > Biofactory: projet de centre de formation continue pour les techniques de production en biotechnologie;

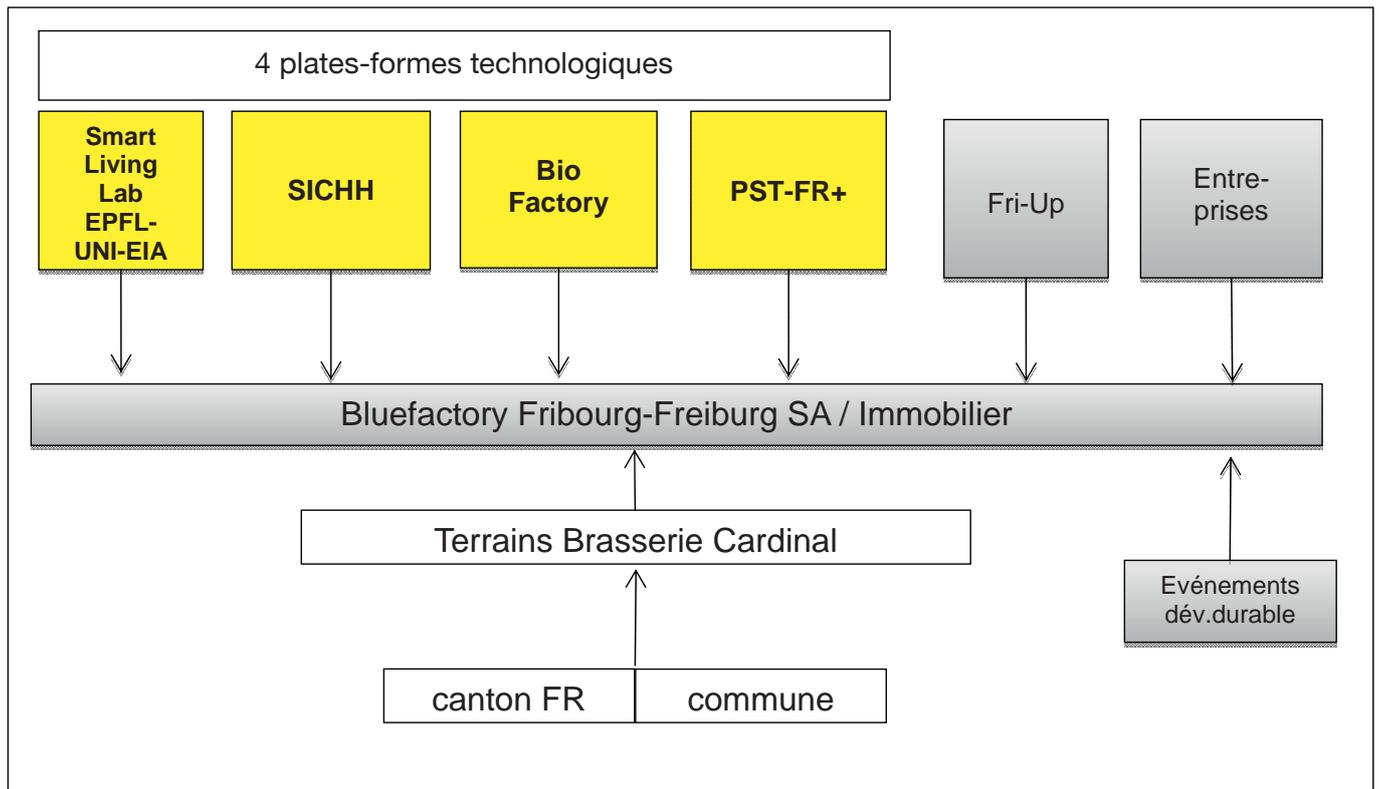
- > Pôle Scientifique et Technologique du canton de Fribourg (PST-FR+): interlocuteur des entreprises pour les accompagner dans des projets de recherche et/ou de développement.

Bien qu'elle ne constitue pas à proprement parler une plateforme technologique, l'association Friup, qui assure l'hébergement et le coaching de startups dans leur phase de création, est déjà implantée sur le site Bluefactory depuis octobre 2012 et y sera maintenue.

Afin d'optimiser la gouvernance et de garantir la transparence des sources de financement, ces projets de plates-formes seront clairement distincts de la structure immobilière qui gèrera le parc Bluefactory (BFF SA). Ils seront locataires de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, au même titre que n'importe quelle société ou startup louant des locaux sur le site. Dans l'hypothèse où l'Etat intervient dans le financement ou le soutien de l'un ou l'autre de ces projets, ce soutien ne se ferait pas au travers de la société BFF SA.

La société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, quant à elle, aura pour mission d'assurer la construction, l'exploitation et la promotion du quartier dans le respect de la volonté des actionnaires fondateurs, Ville et Etat.

¹ La plate-forme technologique est une organisation qui soutient l'innovation et le transfert technologique en proposant aux acteurs d'un domaine spécifique un plateau d'échange et de collaboration.



2.4. Activités culturelles, sociales et autres

Des projets relatifs au lieu de vie, de type socioculturel ou artistique, trouveront également leur place sur le site, conformément aux ambitions d'intégration urbaine et sociétale. Toutefois, à ce stade, le processus qui servira à sélectionner de tels projets, de même qu'à assurer éventuellement leur financement, reste à définir. Il sied toutefois de rappeler que le site de Bluefactory est avant tout un quartier d'innovation. L'intégration de projets artistiques ou socioculturels est envisagée, mais la priorité en termes d'échéances de réalisation sera mise sur le parc technologique. En ce qui concerne les activités culturelles, seules des activités ponctuelles durant la période d'été sont pour l'instant envisageables.

2.5. Mobilité et transports

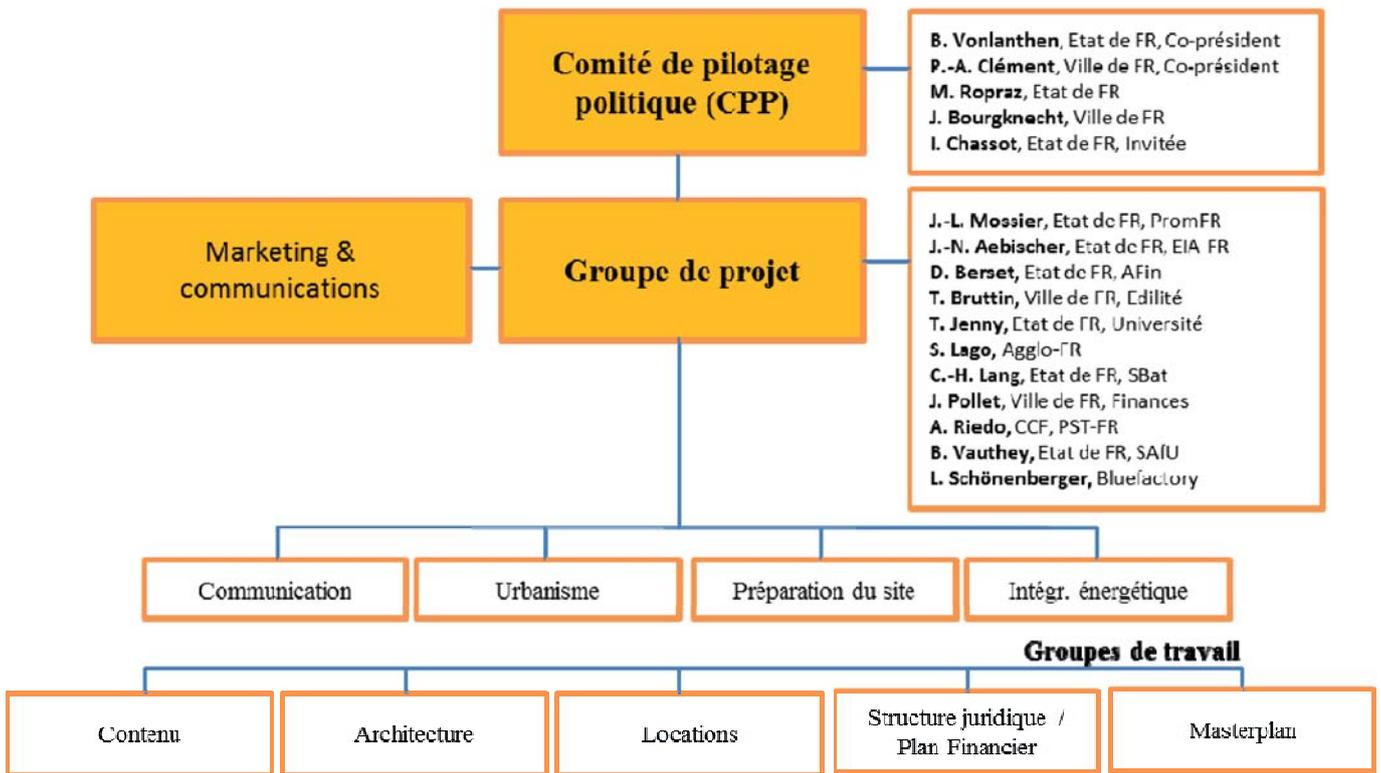
Au-delà des options stratégiques liées au «zéro carbone» et à l'innovation, la position privilégiée du site, au centre de la ville et à proximité immédiate de la gare routière et ferroviaire, lui offre un atout de différenciation essentiel. Cette localisation en fait un site unique sur le plan de l'accès en transports publics, le rendant particulièrement adapté pour l'implantation de sociétés qui souhaitent quantifier et optimiser leur empreinte environnementale, notamment sous l'angle du bilan carbone.

Elle permet également d'envisager une intégration urbaine beaucoup plus avancée que celle des parcs concurrents, situés le plus souvent à la périphérie des villes. De plus, une étude

de mobilité touchant le triangle «Gare-Pérolles-Cardinal» a également été lancée par le projet Bluefactory.

3. La structure du projet dans sa phase initiale et occupation actuelle

Pour permettre d'avancer rapidement et cerner toutes les problématiques liées à la mise en place de ce nouveau parc technologique, le Conseil d'Etat et le Conseil communal ont mis en place dès l'automne 2011, avant même de disposer du site Cardinal, la structure de projet ci-dessous.



La Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) assure le lien entre tous les groupes qui travaillent sur les différents concepts retenus.

Dans un premier temps, plusieurs équipes pluridisciplinaires ont travaillé sur les thèmes liés à l’urbanisme, à la structure juridique et financière et sur le contenu du parc.

Il est prévu qu’au moment de la création de la SA, cette organisation soit dissoute, le CA ayant toutefois la compétence de maintenir certains groupes de travail selon ses besoins.

Dès l’automne 2012, les locaux qui pouvaient accueillir sans grands travaux des locataires ont été proposés à des entreprises répondant aux critères de base retenus par le groupe contenu. A ce jour, le site accueille une vingtaine de start-ups. Parmi ces dernières, on peut par exemple citer l’entreprise Bcomp, active dans la recherche et le développement de matériaux composites en fibres naturelles, DAHU sports company SA, active dans le développement d’équipements de sport, ainsi que Particle Vision GmbH, qui fournit des prestations de mesures, d’analyses et de conseils dans le domaine des particules fines.

De plus, dans la mesure de leur disponibilité, des espaces libres sur le site sont mis à disposition de projets ou d’événements ponctuels, notamment des expositions consacrées au développement durable ou des manifestations en lien avec la mission du parc. Ponctuellement, des événements strictement artistiques ont également pu être hébergés par le site (ArtPosition, Spectacle théâtral «Je suis à Cardinal», etc.).

4. Urbanisme

4.1. Le concours

Les résultats du concours d’urbanisme lancé de septembre 2012 à janvier 2013 ont été présentés au public au mois de mars 2013.

Préparé par le groupe de travail «Urbanisme», le concours d’urbanisme constituait une étape essentielle du processus aboutissant à l’approbation du plan de quartier, sous forme d’un plan d’affectation cantonal. L’objectif du concours était de définir un scénario global tenant compte de facteurs tels que l’urbanisme, le patrimoine, la mobilité et les aspects énergétiques.

Le jury, composé de 13 personnes et présidé par Monsieur Jean Bourgnicht, Vice-Syndic de la Ville de Fribourg, a primé cinq projets sur les 25 soumis.

Le vainqueur du concours, soit le bureau Brockmann Stierlin Architekten de Zurich, va désormais travailler à établir le masterplan qui servira de support à la procédure d’affectation cantonale. La mise à l’enquête devrait intervenir à la fin de l’année 2013 et les différents travaux pourront ensuite commencer sur le site.

4.2. «Steamboat», le projet lauréat vu par ses créateurs



Selon les créateurs du projet lauréat du concours, «l'ancienne brasserie Cardinal représente un site de grande importance à Fribourg, tant au niveau de son identité culturelle que par rapport à son développement futur. Le terrain constitue une grande parcelle unitaire située au centre-ville.

Notre projet propose de concentrer le bâti dans un périmètre compact clairement délimité. Le périmètre est dessiné sur le tracé approximatif du bâti de l'ancienne brasserie. Cette nouvelle pièce urbaine se démarque par un contour de pavé droit, les seuls éléments sortant de ce volume étant l'ancien silo et la cheminée de la brasserie.

En concentrant la densité du bâti, un nouveau parc à l'échelle de la ville est créé. Cette île de fraîcheur dans le microclimat de la ville offre un nouveau lieu de récréation et requalifie les quartiers adjacents.

A la manière d'une mosaïque, les volumes sont regroupés dans le périmètre défini. Dans les interstices se développe un espace public en séquences différenciées. La volonté d'intensifier l'interaction des activités conduit à une mixité de programmes au rez-de-chaussée, toutes orientées sur cette épine dorsale.

La mobilité sur le site a été développée pour les piétons. Le sol urbain est entièrement accessible à pied, sans limites de rues ou d'espaces semi-privés. Le trafic individuel motorisé est confiné à la voie d'accès connectée à la route de la Fonderie et dessert uniquement le stationnement souterrain situé à l'extrémité sud du quartier.»

4.3. Echancier

Il est prévu que le projet se réalise en plusieurs phases, la phase I constituant la première étape de réalisation comprenant environ 10 000 m² de surface locative. Les phases ultérieures (phases II et suivantes) seront définies dans le cadre de la procédure de masterplan et leur réalisation sera décidée ultérieurement en fonction de la demande.

La planification actuelle a pour objectif de respecter les échéances suivantes, sous réserve des contraintes liées aux

différentes procédures et études, ainsi que des validations politiques à obtenir:

Quand	Quoi	Qui
En cours	Etudes d'urbanisme/masterplan, préparation du PAC (plan d'affectation cantonal); le choix des bâtiments à réaliser durant la phase I sera proposé d'ici à la fin juin 2013, dans le cadre de la procédure de masterplan en cours	Etat FR
Juillet 2013	Création de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA	Etat et Ville FR
Dès septembre 2013	Lancement des études d'architecture sur la phase I	BFF SA
Janvier 2014	Mise à l'enquête du PAC	Etat FR
Dès fin de la procédure PAC (2014)	Début des travaux sur la phase I	BFF SA
Fin 2015	Premiers locaux disponibles sur la phase I	BFF SA
2017	Réalisation du bâtiment expérimental SLL (Smart Living Lab)	BFF SA
Phases II et ultérieures	Seront planifiées en fonction de la demande	BFF SA

Dans l'attente de la réalisation de la phase I, la future SA entreprendra de rénover un certain nombre d'espaces à court terme dans le bâtiment historique abritant les bureaux de l'ancienne brasserie, de manière à fournir des surfaces d'ateliers et de bureaux permettant d'héberger le démarrage des premiers projets de plates-formes.

5. Création de la Société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA

Le groupe de travail «structure juridique et financière» s'est adjoint les compétences d'un consultant pour disposer d'un avis expert sur les différentes formes juridiques possibles. Celui-ci a fait le tour de toutes les options permettant à la Ville et à l'Etat de travailler ensemble pour la mise en place de ce quartier d'innovation. Le choix s'est arrêté sur la forme d'une société anonyme pour les principales raisons suivantes:

- > les actionnaires n'ont qu'un devoir de contribution restreint et seul le patrimoine de la société répond de ses dettes. Il y a ainsi une limitation des risques;
- > l'aspect important de la société anonyme est le «capital-actions» et non les actionnaires. Le capital-actions peut ainsi être collecté auprès d'un nombre illimité de personnes; en principe, celui-ci peut être ouvert sous certaines conditions à des tiers, dans la mesure où les deux actionnaires fondateurs le jugent nécessaire ou utile;
- > la part de chaque actionnaire de la société anonyme peut être, au besoin, incorporée dans un papier-valeur. Ce processus en facilite ensuite l'éventuelle transmission;
- > la mise en œuvre d'une convention d'actionnaires est usuelle dans une SA. Elle définit contractuellement

le comportement que doivent adopter et respecter les actionnaires lors de l'exercice de leurs droits.

Ce qui précède découle des conclusions de l'étude menée par l'expert mandaté par le groupe de travail «structure juridique et financière», qui sont les suivantes:

«Il convient de constater que la forme juridique de la société anonyme semble être, d'un point de vue juridique, la forme la plus adaptée pour la constitution du parc technologique et d'innovation de Fribourg. En effet, la société anonyme permettra au fondateur (Etat et la Ville de Fribourg) de déterminer le contenu des statuts et du but de la société afin de conserver leur position d'actionnaires majoritaires. Il sera également possible de mettre en place une convention d'actionnaires entre l'ensemble des actionnaires afin de régler leurs droits respectifs. Enfin, la société anonyme est la forme juridique la plus à même d'intéresser les tiers à investir dans la société du fait qu'ils pourront faire partie de cette dernière et, cas échéant, tirer profit des éventuels dividendes. C'est pourquoi la souplesse de sa structure, ses possibilités d'évolutions et son potentiel d'attractivité pour les tiers investisseurs sont autant d'éléments qui tendent à indiquer que cette forme juridique est la plus adaptée.»

Une fois Bluefactory Fribourg-Freiburg SA créée, et après l'obtention du permis de construire, la société commencera à ériger, dans une première étape, un ou des immeuble(s) d'environ 10 000 à 15 000 m² bruts, en fonction de l'occupation des locaux. Ces constructions devraient permettre à la société d'atteindre rapidement un degré suffisant d'équilibre financier. Pour la suite, il est prévu d'entreprendre les autres constructions en fonction de la demande effective.

6. But et structure de la société anonyme Bluefactory

6.1. Statuts, convention et charte d'utilisation

Pour permettre de préserver les intérêts des deux actionnaires et de gérer et d'encadrer l'utilisation du site Bluefactory, trois documents fondateurs ont été élaborés: les statuts de la société, la convention d'actionnaires et la charte d'utilisation du site, annexée à la convention d'actionnaires. Ces documents peuvent être consultés à l'adresse internet suivante: <http://www.bluefactory.ch>.

6.1.1. Les statuts

Les statuts sont créés par un acte notarié fixant les buts de la société. Ils sont rédigés de manière assez générale, selon un formalisme classique qui reprend la base légale minimale exigée par le Code des Obligations (CO; RS 220).

Compte tenu de l'aspect figé de la forme notariale, les statuts sont volontairement larges dans la définition des organes et

des règles de fonctionnement de base de la société, mais ils précisent notamment les tâches du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale.

6.1.2. La convention d'actionnaires

La convention d'actionnaires est un contrat de droit privé entre les fondateurs, qui, par ce biais, fixent les règles qu'ils s'imposeront en qualité d'actionnaires de la SA et qu'ils feront appliquer par cette dernière. Dans le cas de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, la convention d'actionnaires fixe notamment les points suivants:

- > les actionnaires fondateurs sont la Ville et l'Etat de Fribourg;
- > la convention précise les droits et obligations des fondateurs dans le cadre de la marche normale de la société;
- > les fondateurs peuvent décider à l'unanimité d'accepter un actionnaire minoritaire;
- > la convention précise les droits et obligations lors de la sortie de l'un ou l'autre actionnaire;
- > elle indique la composition du Conseil d'administration (un représentant de la Ville, un représentant de l'Etat, le président et 2 à 4 membres nommés d'un commun accord), ainsi que le mode de décision;
- > elle fixe l'existence et le rôle du Conseil Stratégique Consultatif;
- > elle prévoit les responsabilités qui seront déléguées à la Direction;
- > elle décrit les sources de financement (principalement le capital-actions et les prêts bancaires) et la répartition des dividendes;
- > elle mentionne la durée indéterminée de la Convention, les conditions de dénonciations (après 25 ans), et le for juridique.

6.1.3. La charte d'utilisation

La charte d'utilisation constitue une annexe à la convention d'actionnaires et fait partie intégrante de cette dernière. Elle précise les types d'utilisateurs, leur qualification et, dans certains cas, des proportions respectives. Elle prévoit comment la SA peut mettre en valeur le site, dans le respect de la volonté de ses actionnaires. Ce document décrit notamment:

- > les principes généraux liés au site, notamment la politique «zéro carbone» qui y est appliquée;
- > les catégories et types d'utilisateurs habilités à intégrer le site;
- > globalement, la charte insiste sur la nature innovante des projets et leur implication dans les principes de base du site Bluefactory. Elle suggère également, de manière non contraignante, un certain nombre de fonctions qui devraient être remplies par le site, dans la mesure du possible;

- > les conditions imposées, comme, par exemple, la mise à disposition de locaux de conférence communs;
- > la définition d'une catégorie d'utilisateurs occupant les logements qui pourraient être construits sur le site et la volonté que celle-ci soit orientée également en faveur des objectifs visés par le parc.

6.2. Conseil d'administration et structure opérationnelle

Selon l'article 19 des statuts, la SA sera administrée par un Conseil d'administration (CA) de cinq membres au minimum et sept membres au maximum. Pour mieux délimiter le rôle de chacune des collectivités publiques et pour disposer de personnalités permettant à la société d'atteindre son but, la convention d'actionnaires définit de manière précise le mode d'élection des membres du conseil:

«Les parties élisent les membres CA comme suit:

- *Le Conseil d'Etat et le Conseil communal désignent chacun un membre en leur sein;*
- *Les actionnaires disposant d'au moins dix pour cent du capital ensemble ont le droit de désigner un membre du CA;*
- *Les autres membres sont désignés conjointement par l'Etat de Fribourg et la Ville de Fribourg»*

Par conséquent, le premier CA devra être composé de 5 personnes ayant les profils suivants:

- > un président désigné conjointement par l'Etat et la Ville;
- > un membre du Conseil d'Etat;
- > un membre du Conseil communal;
- > deux membres désignés conjointement par l'Etat et la ville.

Ce conseil devra nommer, en temps utile, un directeur pour assurer l'activité opérationnelle. De plus et selon ses besoins, il pourra s'attacher les services de professionnels spécialisés en droit privé (droits réels immobiliers, sociétés et contrats) et en droit public (institutions et aménagement du territoire notamment).

6.3. Conseil stratégique consultatif

Le Conseil d'administration pourra s'appuyer sur un Conseil stratégique consultatif (CSC) qui sera désigné par le Conseil d'Etat et le Conseil communal. Celui-ci fera bénéficier le CA de son expérience, de ses impulsions et de son réseau de contacts.

6.4. Mise en œuvre

Cette structure juridique devrait être opérationnelle au plus vite, pour permettre au projet de se développer et de pouvoir

engager les financements bancaires qui devront alimenter la société par des prêts hypothécaires. Cette opération rendra possible une réaffectation rapide d'une partie des bâtiments permettant ainsi de répondre à la demande de différentes entreprises voulant s'installer sur le site.

7. Financement et compétences décisionnelles

7.1. Financement de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA

Une capitalisation forte de la société est essentielle pour assurer une stabilité durant la période de démarrage. Un droit de superficie n'offre pas cette garantie et aurait par ailleurs pour effet de bloquer la valeur des terrains pour une période de 50 ans ou plus. A l'inverse, la conversion des terrains en actions de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA a l'avantage de garder liquide la valeur des terrains et de garder ouvertes toutes les options de valorisation à moyen ou long terme.

7.2. Financement des projets de construction

Compte tenu de la valeur des terrains en fonds propres, Bluefactory Fribourg-Freiburg SA peut financer les premiers projets de construction par des emprunts hypothécaires.

7.3. Financement de l'exploitation

Les premiers plans financiers, validés par comparaison avec d'autres sites similaires, montrent que la taille critique d'exploitation pour assurer l'autofinancement est d'environ 10 000 m² de surface louée. Au-delà, la société pourra s'autofinancer et deviendra progressivement bénéficiaire. Par contre, il faut raisonnablement s'attendre à ce que la société enregistre des pertes d'exploitation durant les 3 à 4 premières années.

La société disposera à sa création du solde des provisions réalisées au moment de l'achat des terrains, soit environ 1 million de francs, qui n'a pas été utilisé durant la phase d'étude préliminaire sous le contrôle du CPP. De plus, avec la capitalisation de départ que représente les actifs en terrains, Bluefactory Fribourg-Freiburg SA est suffisamment capitalisée pour pouvoir financer ces pertes de démarrage par du crédit bancaire.

7.4. Financement des projets de contenu

Les projets de contenu ou plates-formes technologiques seront locataires de la SA et devront assurer leur financement de manière indépendante. Bluefactory Fribourg-Freiburg SA n'est pas un vecteur de financement indirect pour supporter certains projets de contenu.

Cette séparation stricte des sources financières permet de répartir les risques financiers et assure un financement aux meilleures conditions de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA.

Le soutien de l'Etat à certains projets de plates-formes (par exemple le SLL ou le SICHH) est actuellement à l'étude de manière indépendante et fera l'objet dans les prochains mois d'un paquet de financement distinct.

7.5. Transfert des terrains à la SA

La création de cette société est liée à un transfert d'un patrimoine financier comprenant le terrain, les frais d'études et de mandats déjà avancés et un solde sous forme de versement en espèces. N'est pas comprise dans ce transfert la parcelle 7743 (chemin des Mazots 2), propriété exclusive de l'Etat de Fribourg et qui est intégrée dans le projet, dont le sort fera l'objet d'une analyse ultérieure. L'apport total est donc de 12 500 000 francs, montant qui représente exactement le crédit déjà approuvé par le décret de 2011 pour l'achat des parcelles 7042 et 7202. Il n'y a donc pas de nouvelles charges financières. Ce montant faisant partie du patrimoine financier de l'Etat est transformé en actions d'une société anonyme qui figureront pour cette même valeur au bilan de l'Etat. A signaler que ledit décret avait déjà été exposé au référendum financier facultatif.

Comme relevé ci-avant (cf. remarques introductives), le Conseil d'Etat dispose de la compétence pour décider du transfert de propriété, par l'échange de terrains contre des actions.

Nous vous invitons à prendre acte de ce rapport.

Bericht Nr. 60

22. Mai 2013

—

**des Staatsrats an den Grossen Rat
über die Gründung der Aktiengesellschaft Bluefactory Fribourg-Freiburg SA im Hinblick
auf die Errichtung eines Technologieparks auf dem ehemaligen Gelände der Cardinal-
Brauerei in Freiburg**

Wir legen Ihnen einen Bericht über die Gründung der Firma Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) vor, an der sich der Staat Freiburg mit 12 500 Aktien im Wert von je 1000 Franken beteiligt, was 50 % des Aktienkapitals der Firma entspricht. Diese Transaktion erfolgt über eine Sacheinlage in Form der Liegenschaften Artikel 7042 und 7212 der Gemeinde Freiburg – Cardinal-Areal –, deren Eigentümer der Staat und die Stadt Freiburg in einfacher Gesellschaft sind. Die Sacheinlage wird ergänzt durch die zum Zeitpunkt der Gesellschaftsgründung zugesicherten Mittel zur Deckung der Studienkosten für die Nutzung der Grundstücke sowie durch einen Barbetrag.

Ein Vertrag zwischen der Gesellschaft und den Gründungsaktionären legt den genauen Betrag der Sacheinlage zum Zeitpunkt der Gesellschaftsgründung fest. Der Saldo, der der Differenz zwischen dem Betrag von 12 500 000 Franken und dem Wert der Sacheinlage entspricht, wird in bar eingezahlt. So wird die Gesellschaft über die nötigen Liquiditäten für ihre ersten Ausgaben verfügen, um den Bau des Innovationsquartiers in die Wege zu leiten.

Gemäss einer Analyse des Amtes für Gesetzgebung regeln Artikel 43 Bst. h und Artikel 44 Abs. 2 Bst. g des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates (FHG; SGF 610.1) die Kompetenzen für die Übertragung des Eigentums an einer Liegenschaft aus dem Finanzvermögen des Staates oder für den Erwerb einer Finanzbeteiligung. Diesen Bestimmungen zufolge wird die Zuständigkeit des Staatsrats auf ein halbes Prozent des Aufwands der letzten vom Grossen Rat genehmigten Erfolgsrechnung beschränkt, was 15 679 931 Franken entspricht (vgl. Verordnung über die massgebenden Beträge gemäss der letzten Staatsrechnung; SGF 612.21). Geht man davon aus, dass das vom Kanton für 12,5 Millionen Franken erworbene Grundstück immer noch den gleichen Wert hat, so ist der Staatsrat für die Umwandlung der Liegenschaften in Aktien zuständig. Er verfügt also über die finanzielle Kompetenz, um über dieses Finanzgeschäft zu entscheiden.

Da jedoch das Projekt eines Technologieparks für den Kanton von strategischer Bedeutung ist, hat sich der Staatsrat entschlossen, den Grossen Rat über seine Absichten zu informieren. Um der Transparenz willen, die in diesem Dossier

vorherrschend muss, hat er deshalb den vorliegenden Bericht verfasst.

1. Einleitung

Am 9. Juni 2011 verabschiedete der Grosse Rat mit 93 Ja-Stimmen und einer Nein-Stimme ohne Enthaltungen das Dekret Nr. 246 über den Erwerb der Liegenschaften Artikel 7042 und 7212 der Gemeinde Freiburg (Cardinal-Areal) in einfacher Gesellschaft mit der Stadt Freiburg und bewilligte damit für die Kosten und Ausbauarbeiten einen Verpflichtungskredit von 12 500 000 Franken, der der Hälfte des Kaufwerts entspricht (TGR 2011, S. 1173). Die andere Hälfte wurde von der Stadt erworben. Mit der Verkäuferin, der Firma Feldschlöschchen, wurde der Grundstückpreis auf 21 500 000 Franken festgelegt. Die beiden Käufer haben ihr diesen Betrag am 31. März 2012 ausgezahlt und konnten das Gelände am 30. Juni 2012 in Besitz nehmen.

2. Das Projekt Bluefactory

Sehr rasch entschloss man sich für die Idee eines Technologieparks im Sinne der ursprünglichen gemeinsamen Visionen des Staatsrats und des Gemeinderats und einigte sich auf das folgende Konzept:

2.1. Ein Technologiepark für einen dynamischen Kanton

Der Technologiepark wird dem ganzen Kanton neue Impulse geben. Er wird die Stadt und den Kanton Freiburg als Innovationszentrum von nationaler Bedeutung profilieren und die Ausstrahlung der Region fördern.

Der Kauf des «Cardinal»-Areal durch die Stadt und den Kanton hat für die Freiburger Wettbewerbsfähigkeit ein neues Zeitalter eingeläutet. Die zur Verfügung stehende Fläche von 53 000 m² wird von einer Aktiengesellschaft verwaltet, deren Mehrheitsaktionäre die Stadt und der Kanton sind. Diese Gesellschaft wird die Räume vermieten und mit Start-ups und Firmen arbeiten, die sich am Standort niederlassen möchten. Die Nähe zu den Hochschulen ist ein wichtiger Trumpf, da dies den Unternehmen die Möglichkeit bietet,

mit ihnen zusammenzuarbeiten. Die Hochschulen sind auch an den Plattformen beteiligt, die sich im Technologiepark niederlassen werden (vgl. Kapitel 2.3). Spezialisierte Dienstleistungen (Risikokapital, Coaching) und besondere Förderinstitutionen werden sich ebenfalls im Technologiepark niederlassen. Dieser wird etappenweise gebaut und dürfte 1000 bis 2000 neue Stellen schaffen.

2.2. Der erste CO₂-neutrale Standort der Schweiz

Der Freiburger Technologiepark wird das erste CO₂-neutrale Innovationsquartier der Schweiz sein. Er wird sich durch seine vorbildliche Infrastruktur auszeichnen, die auf die Bedürfnisse der Zukunft ausgerichtet ist. Da der Park den Industrien der Zukunft den Weg ebnen soll, werden darin die Umweltkosten in die wirtschaftlichen Mechanismen einbezogen. Die CO₂-Neutralität rückt die Innovationskraft des Kantons in ein sehr günstiges Licht. Der fortschrittliche Charakter des Parks wird auf alle dortigen Unternehmen abstrahlen und so auch national und international tätige Unternehmen anziehen. Für Firmen, die ihre Umweltwirkung minimieren möchten, wird der Standort besonders attraktiv sein. Ein entsprechendes freiwilliges Engagement wird von allen erwartet, die ein Projekt im Park realisieren möchten.

2.3. Ein Innovationsquartier

Das Innovationsquartier wird den Technologietransfer im Kanton beschleunigen. Es wird sich durch die besondere Art seiner Infrastruktur (CO₂-Neutralität) auszeichnen und so Technologiefirmen verschiedenster Richtungen anziehen, die eine derartige Infrastruktur nutzen möchten, um ein innovatives Projekt auf ihrem Tätigkeitsgebiet zu entwickeln.

Überdies wird der Park von der Hochschule für Technik und Architektur Freiburg (HTA-FR), von der Universität Freiburg (UNI-FR), vom Adolphe-Merkle-Institut (AMI), von der Hochschule für Gesundheit Freiburg (HfG-FR), von der Fachhochschule Freiburg für soziale Arbeit (FHF-SA, ab 2018) und von der Hochschule für Wirtschaft Freiburg (HSW-FR) profitieren, die allesamt in der Nähe liegen.

Mehrere Projekte von Technologieplattformen¹ werden gefördert und unterstützt, um Kompetenzzentren zu schaffen, die Unternehmen mit komplementären Aktivitäten anlocken. Bei diesen Plattformen handelt es sich namentlich um Folgende:

- > Smart Living Lab: Projekt eines Forschungszentrums im Bereich des intelligenten Wohnens, das den Wissenstransfer gewährleistet und an dem die Eidgenössische

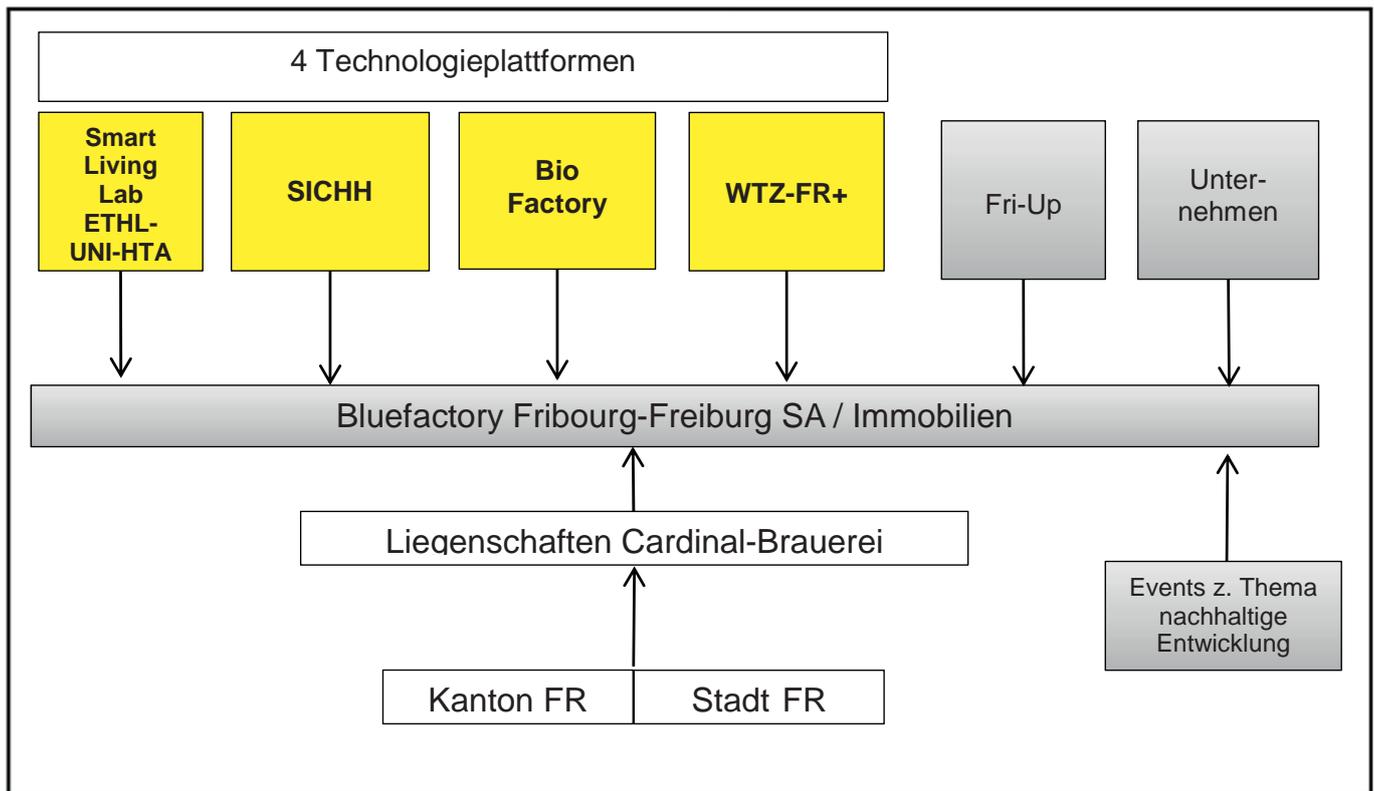
- Technische Hochschule Lausanne (ETH Lausanne), die UNI-FR und die HTA-FR zusammenarbeiten werden. Das Projekt wurde am 23. April 2013 bekannt gegeben;
- > Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH): Projekt, das von der UNI-FR getragen wird und das ein Dienstleistungszentrum für die Forschung und Entwicklung im Gesundheitsbereich umfassen wird;
- > Biofactory: Projekt eines Weiterbildungszentrums für Produktionsmethoden im Bereich der Biotechnologie;
- > Wissenschafts- und Technologiezentrum des Kantons Freiburg (WTZ-FR+): Kontaktstelle für die Begleitung von Forschungs- und Entwicklungsprojekten von Unternehmen;

Erwähnenswert ist auch der Verein Fri-up, der zwar keine Technologieplattform im eigentlichen Sinne ist. Er beherbergt und coacht Start-ups in der Gründungsphase und hat sich bereits im Oktober 2012 auf dem Gelände fest niedergelassen.

Damit das Management optimiert und die Transparenz der Finanzierungsquellen garantiert werden können, werden die Plattformprojekte klar von der Firma (BFF SA) getrennt, die die Immobilien auf dem Gelände verwalten wird. Die Plattformen werden wie alle anderen Firmen und Start-ups, die Räumlichkeiten auf dem Gelände mieten, Mieter der Bluefactory Fribourg-Freiburg SA sein. Falls sich der Staat an der Finanzierung oder Unterstützung des einen oder anderen Plattformprojekts beteiligt, wird er dies nicht über die Firma BFF SA tun.

Die Firma Bluefactory Fribourg-Freiburg SA wird für den Bau und den Betrieb des Quartiers sowie für die Werbung zuständig sein und muss dabei den Willen der Gründungsaktionäre – nämlich der Stadt und des Kantons – beachten.

¹ Eine Technologieplattform ist eine Organisation, die die Innovation und den Technologietransfer fördert, indem sie den Akteuren eines spezifischen Bereichs eine Grundlage für den Austausch und die Zusammenarbeit bietet.



2.4. Kulturelle, soziale und andere Aktivitäten

Auch soziokulturelle und künstlerische Projekte werden einen Platz auf dem Gelände finden. Dies entspricht ganz dem Wunsch, dass sich der Park nahtlos in die Stadt und die Gesellschaft einfügt. Das Verfahren für die Auswahl derartiger Projekte und für deren allfällige Finanzierung ist aber noch offen. Bluefactory soll aber in erster Linie ein Innovationsquartier sein. Die Integration von künstlerischen und soziokulturellen Projekten ist vorgesehen, doch da die Umsetzung in Etappen erfolgt, wird dem Technologiepark die Priorität eingeräumt. Was die kulturellen Aktivitäten betrifft, so sind zurzeit nur zeitlich beschränkte Projekte im Sommerhalbjahr möglich.

2.5. Mobilität und Verkehr

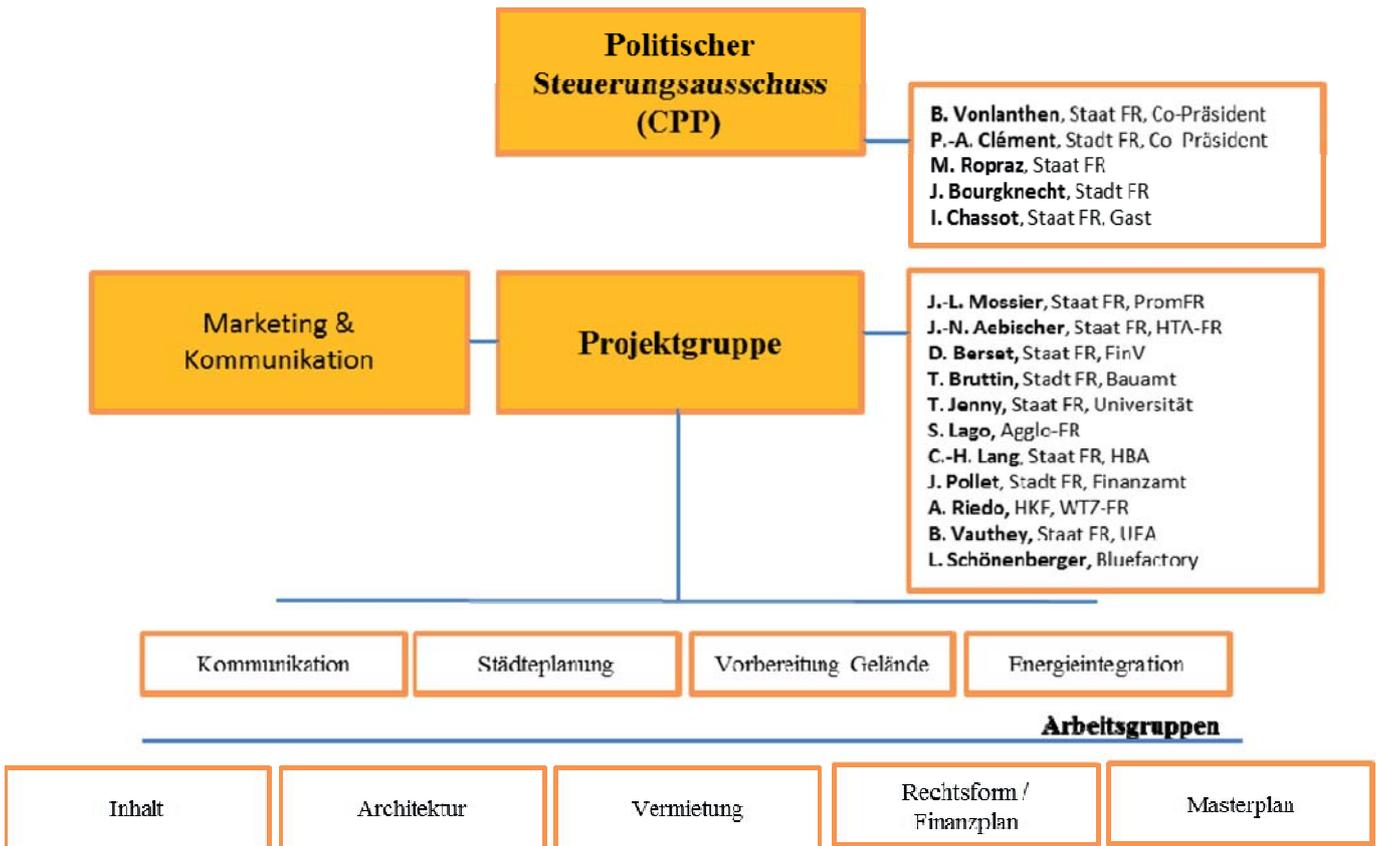
Neben der strategischen Ausrichtung auf die «CO₂-Neutralität» und die Innovation verfügt der Park über einen anderen zentralen und einmaligen Trumpf: seine Lage im Stadtzentrum neben einem Bahn- und Busbahnhof. Diese Lage macht aus ihm ein Gelände, das in Bezug auf die Zugänglichkeit mit öffentlichen Verkehrsmitteln einzigartig ist und sich folglich besonders für die Niederlassung von Firmen eignet, die ihren ökologischen Fussabdruck insbesondere in Bezug auf die CO₂-Bilanz messen und optimieren möchten.

Diese Lage erlaubt es auch, eine viel stärkere städtische Einbindung vorzusehen, als dies bei konkurrierenden Parks möglich ist, die meist am Stadtrand liegen. Ausserdem wurde

eine Mobilitätsstudie über das Dreieck «Bahnhof-Pérolles-Cardinal» in Auftrag gegeben.

3. Die projektstruktur in der Startphase und aktuelle Nutzung

Damit das Projekt rasch voranschreitet und alle Fragen in Verbindung mit der Errichtung des neuen Technologieparks identifiziert werden, haben der Staatsrat und der Gemeinderat schon im Herbst 2011, noch bevor sie das Cardinal-Areal in Besitz nehmen konnten, die folgende Projektstruktur aufgestellt:



Diese Struktur wird von der Wirtschaftsförderung Kanton Freiburg (PromFR) geleitet, die die Verbindung zwischen allen Gruppen herstellt, die an den verschiedenen Konzepten arbeiten.

Als Erstes haben mehrere multidisziplinäre Gruppen an Themen im Bereich des Städtebaus, der Rechts- und Finanzierungsform und an der inhaltlichen Ausgestaltung des Parks gearbeitet.

Es ist vorgesehen, dass diese Organisation mit der Gründung der AG aufgelöst wird. Der Verwaltungsrat hat jedoch die Befugnis, je nach Bedarf gewisse Arbeitsgruppen aufrechtzuerhalten.

Ab Herbst 2012 wurden die Räumlichkeiten, die ohne grossen Aufwand vermietet werden konnten, bestimmten Unternehmen angeboten, die den Grundkriterien entsprachen, die die Gruppe für die inhaltliche Ausgestaltung ausgearbeitet hatte. Heute befinden sich rund zwanzig Start-ups auf dem Gelände. Zu diesen zählen etwa die Firma Bcomp, die in der Forschung und Entwicklung von Verbundwerkstoffen aus Naturfasern tätig ist, die DAHU Sports Company Ltd, die Sportausrüstungen entwickelt, und die Particle Vision GmbH, die massgeschneiderte Dienstleistungen, Analysen und Beratung im Bereich des Feinstaubes liefert.

Die freien Räume des Standorts werden ausserdem, soweit es ihre Verfügbarkeit zulässt, für punktuelle Projekte und Veranstaltungen zur Verfügung gestellt. Dabei handelt es sich

insbesondere um Ausstellungen zum Thema der nachhaltigen Entwicklung oder um Veranstaltungen in Verbindung mit dem Auftrag des Parks. Vereinzelt konnten auch rein künstlerische Anlässe auf dem Gelände abgehalten werden (ArtPosition, Theaterstück «Cardinal mein Leben» usw.).

4. Städteplanung

4.1. Der Wettbewerb

Die Resultate des Städtebauwettbewerbs, der von September bis Januar gedauert hat, wurden der Öffentlichkeit im März 2013 vorgestellt.

Der von der Arbeitsgruppe «Städtebau» vorbereitete Städtebauwettbewerb stellte eine zentrale Etappe im Verfahren zur Genehmigung des Quartierplans dar, der die Form eines kantonalen Nutzungsplans annimmt. Das Ziel des Städtebauwettbewerbs war es, ein Gesamtscenario unter Berücksichtigung diverser Faktoren wie Siedlung, kulturelles Erbe, Mobilität und Energie zu definieren.

Die Jury, die sich aus dreizehn Personen zusammensetzte und von Jean Bourgknecht, Vize-Ammann der Stadt Freiburg, präsiert wurde, hat fünf der 25 eingereichten Projekte prämiert.

Der Gewinner, Brockmann Stierlin Architekten aus Zürich, wird nun den Masterplan ausarbeiten, der als Grundlage für

die Erarbeitung des kantonalen Nutzungsplans dienen wird. Gegen Ende 2013 sollte der Plan öffentlich aufgelegt werden. Danach können die Arbeiten auf dem Gelände beginnen.

4.2. «Steamboat», das gewählte Projekt aus der Sicht seiner Schöpfer



Nach den Worten der Gewinner des Städtebauwettbewerbs *«ist die ehemalige Cardinal-Brauerei ein Standort von grosser Bedeutung für Freiburg und zwar sowohl hinsichtlich seiner kulturellen Identität als auch im Hinblick auf seine künftige Entwicklung. Das Gelände besteht aus einer grossen einheitlichen Parzelle im Stadtzentrum.»*

Unser Vorschlag konzentriert den Gebäudekomplex auf einen klar begrenzten und kompakten Raum. Dieser Raum deckt sich ungefähr mit der Fläche, die von der Bausubstanz der ehemaligen Brauerei genutzt wird. Dieser neue Stadtteil zeichnet sich durch seine rechteckige Form aus. Die einzigen Elemente, die aus dem Volumen herausragen, sind das ehemalige Silo und der Hochkamin der Brauerei.

Dank der dichten Bebauung kann ein neuer Park geschaffen werden, der den Dimensionen der Stadt gerecht wird. Diese Oase inmitten der Stadt bietet einen neuen Erholungsraum und wertet damit auch die anliegenden Quartiere auf.

Wie Mosaiksteine werden die Volumen im vordefinierten Raum gruppiert. In den Zwischenräumen entwickelt sich ein sequenziell differenzierter öffentlicher Raum. Die Vorgabe einer möglichst starken Interaktion der verschiedenen Aktivitäten verlangt nach einer Durchmischung der Programme auf Ebene der Erdgeschosse, die das Rückgrat des Quartiers bilden.

Die Mobilität des Geländes wurde für Fussgänger optimiert. Das Gelände ist zu Fuss unbeschränkt begehbar ohne Strassen oder halbprivate Räume. Der motorisierte Individualverkehr ist auf den Zugangsweg über die Route de la Fonderie beschränkt und wird direkt zur Tiefgarage am südlichen Ende des Quartiers geleitet.»

4.3. Zeitplan

Es ist vorgesehen, das Projekt in mehreren Phasen zu realisieren. Die 1. Phase umfasst die erste Realisierungsetappe mit einer Mietfläche von etwa 10 000 m². Die weiteren Phasen werden im Rahmen des Verfahrens zum Masterplan definiert und später abhängig von der Nachfrage beschlossen und realisiert.

Die aktuelle Planung sieht den folgenden Zeitplan vor, wobei die Fristen für die verschiedenen Verfahren und Studien sowie die politischen Genehmigungen zu berücksichtigen sind.

Wann	Was	Wer
Im Gange	Städtebaustudien/Masterplan, Vorbereitung des kantonalen Nutzungsplans (KNP); die Gebäude, die in der 1. Phase gebaut werden sollen, werden bis Ende Juni 2013 im Rahmen des zurzeit laufenden Verfahrens zum Masterplan vorgeschlagen.	Staat FR
Juli 2013	Gründung der Bluefactory Fribourg-Freiburg SA	Staat und Stadt FR
Ab September 2013	Start der Architekturstudien für die 1. Phase	BFF SA
Januar 2014	Öffentliche Auflage des KNP	Staat FR
Ab Ende des KNP-Verfahrens (2014)	Beginn der Bauarbeiten für die 1. Phase	BFF SA
Ende 2015	Erste Räumlichkeiten verfügbar (1. Phase)	BFF SA
2017	Bau des SLL-Versuchsgebäudes (Smart Living Lab)	BFF SA
2. und spätere Phasen	Weitere Phasen werden aufgrund der Nachfrage geplant	BFF SA

Bis die erste Phase umgesetzt ist, wird die künftige Aktiengesellschaft rasch eine Zahl von Räumen im historischen Verwaltungsgebäude der ehemaligen Brauerei renovieren, damit Werkstätten und Büros für den Start der ersten Plattformprojekte zur Verfügung gestellt werden können.

5. Gründung der Aktiengesellschaft BlueFactory Fribourg-Freiburg SA

Die Arbeitsgruppe «Rechts- und Finanzierungsform» hat einen Berater beigezogen, um eine Expertenmeinung über die verschiedenen möglichen Rechtsformen einzuholen. Dieser hat alle Optionen durchleuchtet, die der Stadt und dem Kanton offen stehen, um das Innovationsquartier gemeinsam zu errichten. Die Wahl fiel hauptsächlich aus den folgenden Gründen auf eine Aktiengesellschaft:

- > Die Aktionäre haften beschränkt. Für Verbindlichkeiten der Aktiengesellschaft haftet nur das Gesellschaftsvermögen. Das Risiko wird somit begrenzt.
- > Der wichtige Aspekt der Aktiengesellschaft ist das «Aktienkapital» und nicht das Aktionariat. Das Aktienkapital kann von einer unbeschränkten Zahl von Personen bei-

gesteuert werden. Unter bestimmten Bedingungen und sofern dies die beiden Gründungsaktionäre für nötig oder nützlich halten, können sich also grundsätzlich auch Dritte an der Gesellschaft beteiligen.

- > Aus dem Anteil der einzelnen Aktionäre an der Aktiengesellschaft kann bei Bedarf ein Wertpapier gemacht werden. Dies vereinfacht eine allfällige Übertragung.
- > Bei einer AG ist die Erstellung eines Aktionärsvertrags üblich. Dieser legt vertraglich fest, was die Aktionäre in Ausübung ihrer Befugnisse tun dürfen und beachten müssen.

All dies geht aus der Studie hervor, die der von der Arbeitsgruppe «Rechts- und Finanzierungsform» beauftragte Experte durchgeführt hat. Seine Schlüsse lauten wie folgt:

«Die Rechtsform der Aktiengesellschaft scheint sich aus rechtlicher Sicht für die Errichtung des Freiburger Technologie- und Innovationsparks am besten zu eignen. Die Aktiengesellschaft wird es den Gründern (Stadt und Kanton Freiburg) erlauben, den Inhalt der Statuten und die Ziele der Gesellschaft zu bestimmen, um ihre Position als Mehrheitsaktionäre zu wahren. Die Aktionäre können ferner einen Aktionärsvertrag abschliessen, um ihre jeweiligen Rechte festzulegen. Die Aktiengesellschaft ist auch die Rechtsform, in die Dritte am ehesten investieren, da sie an ihr teilhaben und allenfalls auch über Dividenden davon profitieren können. Die Flexibilität ihrer Struktur, ihre Entwicklungsmöglichkeiten und ihr Potenzial, Drittinvestoren zu interessieren, sind alles Faktoren, die für diese Rechtsform sprechen.»

Nach der Gründung wird die Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, sobald die Baubewilligung vorliegt, mit der ersten Bauphase beginnen. Diese hängt von der Nachfrage ab und besteht im Bau eines oder mehrerer Gebäude mit einer Bruttofläche von etwa 10 000 bis 15 000 m². Diese Bauten sollten der Gesellschaft möglichst rasch zu einem relativ ausgeglichenen Finanzhaushalt verhelfen. In der Folge sind weitere Bauten geplant, die sich ebenfalls nach der effektiven Nachfrage richten.

6. Ziel und Aufbau der Aktiengesellschaft BlueFactory

6.1. Statuten, Aktionärsvertrag und Nutzungsleitbild

Zur Wahrung der Interessen der beiden Aktionäre und für die Verwaltung des bluefactory-Geländes wurden drei Gründungsunterlagen erarbeitet: die Statuten der Gesellschaft, der Aktionärsvertrag und das Nutzungsleitbild, das dem Aktionärsvertrag beiliegt. Diese Unterlagen sind unter der folgenden Internetadresse erhältlich: <http://www.bluefactory.ch>.

6.1.1. Die Statuten

Die Statuten sind eine notarielle Urkunde und legen die Ziele der Gesellschaft fest. Sie sind allgemein gehalten und enthalten die klassischen Elemente, die den minimalen gesetzlichen Anforderungen gemäss Obligationenrecht (OR; SR 220) entsprechen.

Da die Statuten aufgrund der notariellen Form unflexibel sind, bleiben sie bei der Definition der Organe und der grundlegenden Betriebsregeln der Gesellschaft bewusst vage. Sie legen aber insbesondere die Aufgaben des Verwaltungsrats und der Generalversammlung fest.

6.1.2. Der Aktionärsvertrag

Der Aktionärsvertrag ist ein privatrechtlicher Vertrag zwischen den Gründern, die auf diese Weise die Regeln festlegen, die sie sich als Aktionäre der AG auferlegen und an die sich die Gesellschaft halten muss. Der Aktionärsvertrag der Bluefactory Fribourg-Freiburg SA legt namentlich die folgenden Punkte fest:

- > Die Gründungsaktionäre sind die Stadt und der Kanton Freiburg.
- > Der Vertrag legt die Rechte und Pflichten der Gründungsaktionäre bei ordentlichem Geschäftsgang der Gesellschaft fest.
- > Die Gründungsaktionäre können einvernehmlich beschliessen, einen Minderheitsaktionär zu akzeptieren.
- > Der Vertrag legt die Rechte und Pflichten fest, falls einer der Aktionäre aus der Gesellschaft austritt.
- > Er enthält Angaben zur Zusammensetzung des Verwaltungsrats (je eine Vertreterin oder ein Vertreter der Stadt und des Kantons, die vorsitzende Person und zwei bis vier Mitglieder, die gemeinsam bestimmt werden) und bestimmt die Art und Weise, wie Entscheide gefällt werden.
- > Er legt fest, dass ein strategischer Beirat eingesetzt wird, und definiert seine Rolle.
- > Er sieht die Kompetenzen vor, die der Geschäftsleitung übertragen werden.
- > Er beschreibt die Finanzierungsquellen (hauptsächlich Aktienkapital und Bankkredite) und die Dividendenverteilung.
- > Er erwähnt, dass der Vertrag unbefristet ist, und legt die Kündigungsmodalitäten (nach 25 Jahren) und den Gerichtsstand fest.

6.1.3. Das Nutzungsleitbild

Das Nutzungsleitbild liegt dem Aktionärsvertrag bei und ist integrierender Bestandteil des Vertrags. Es bestimmt die Arten von Nutzern, ihre Eigenschaften und in bestimmten Fällen ihre jeweiligen Proportionen. Das Nutzungsleitbild sieht vor, wie die AG gemäss den Absichten ihrer Aktionäre

für den Standort werben kann. Das Dokument beinhaltet namentlich:

- > Die allgemeinen Grundsätze, die für den Standort gelten, insbesondere die «CO₂-Neutralität»;
- > Die Kategorien und Arten von Nutzern, die sich auf dem Gelände niederlassen dürfen;
- > Die allgemeinen Punkte, auf die Wert gelegt wird, namentlich dass die Projekte innovativ sind und die grundlegenden Prinzipien von BlueFactory mittragen. Das Leitbild empfiehlt auch eine Zahl von Funktionen, die der Standort wenn möglich erfüllen sollte;
- > Die gestellten Bedingungen, wie etwa die Bereitstellung gemeinsamer Sitzungszimmer;
- > Die Definition einer Kategorie von Nutzern für die Wohneinheiten, die auf dem Gelände geschaffen werden könnten, mit dem Hinweis, dass auch diese Nutzer die vom Park verfolgten Ziele mittragen sollten.

6.2. Verwaltungsrat und Geschäftsstruktur

Gemäss Artikel 19 der Statuten wird der Verwaltungsrat (VR) der AG aus fünf bis sieben Mitgliedern bestehen. Um die Rolle der beteiligten öffentlichen Körperschaften besser zu definieren und um über Persönlichkeiten zu verfügen, die es der Gesellschaft erlauben, ihr Ziel zu erreichen, definiert der Aktionärsvertrag im Einzelnen, wie die Verwaltungsratsmitglieder gewählt werden:

«Die Parteien wählen die VR-Mitglieder wie folgt:

- *Der Staatsrat und der Gemeinderat bezeichnen je ein Mitglied aus ihrem Kreis;*
- *Die Aktionäre, die zusammen mindestens über zehn Prozent des Kapitals verfügen, haben das Recht, ein VR-Mitglied zu bezeichnen;*
- *Die übrigen Mitglieder werden vom Staat Freiburg und von der Stadt Freiburg gemeinsam bezeichnet.»*

Das Nutzungsleitbild wird dem Aktionärsvertrag beigelegt und ist integrierender Bestandteil dieses Vertrags. Es bestimmt die Arten von Nutzern, ihre Eigenschaften und in bestimmten Fällen ihre jeweiligen Proportionen.

Folglich wird sich der erste VR wie folgt zusammensetzen:

- > Eine vorsitzende Person, die von Stadt und Kanton gemeinsam bezeichnet wird;
- > Ein Mitglied des Staatsrats;
- > Ein Mitglied des Gemeinderats;
- > Zwei Mitglieder, die von Stadt und Kanton gemeinsam bezeichnet werden.

Der Verwaltungsrat muss zu gegebener Zeit eine Direktorin oder einen Direktor für die Geschäftsleitung wählen. Je nach Bedarf kann er erfahrene Spezialisten im Bereich des Privatrechts (Immobiliarsachen-, Gesellschafts- und Vertrags-

recht) und des öffentlichen Rechts (namentlich Institutionen und Raumplanung) in Auftrag nehmen.

6.3. Strategischer Beirat

Der Verwaltungsrat kann sich auf einen strategischen Beirat (SBR) stützen, der vom Staatsrat und vom Gemeinderat bezeichnet wird. Dieser wird den VR von seiner Erfahrung, seinen Impulsen und seinem Kontaktnetz profitieren lassen.

6.4. Realisierung

Diese Struktur sollte so rasch wie möglich einsatzbereit sein, damit das Projekt weiterentwickelt werden kann und die Bankkredite aufgenommen werden können. Auf diese Weise wird eine rasche Umnutzung eines Teils der Gebäude ermöglicht, damit die Nachfrage verschiedener Unternehmen befriedigt werden kann, die sich auf dem Gelände niederlassen möchten.

7. Finanzierung und Entscheidungskompetenzen

7.1. Finanzierung der Bluefactory Fribourg-Freiburg SA

Um die Stabilität während der Startphase zu gewährleisten, ist es wichtig, die Aktiengesellschaft mit ausreichend Kapital zu versehen. Die Vergabe des Baurechts bietet diese Sicherheit nicht und hätte ausserdem zur Folge, den Wert der Liegenschaften während 50 Jahren oder länger zu blockieren. Werden dagegen die Grundstücke in Aktien der Bluefactory Fribourg-Freiburg SA umgewandelt, bleibt der Wert der Liegenschaften verwendbar, so dass alle Optionen für eine mittel- oder langfristige Anlage offen bleiben.

7.2. Finanzierung der Bauprojekte

Angesichts des Werts der Liegenschaften im Eigentum der Bluefactory Fribourg-Freiburg SA kann die Gesellschaft ihre ersten Bauprojekte über Hypothekarkredite finanzieren.

7.3. Finanzierung des Betriebs

Gemäss den ersten Finanzplänen braucht es eine Mietfläche von etwa 10 000 m², um die Selbstfinanzierung zu erreichen. Vergleiche mit ähnlichen Vorhaben bestätigen diese Berechnungen. Mit einer grösseren Mietfläche wird die Gesellschaft finanziell selbständig und kann mit der Zeit einen Gewinn erwirtschaften. Für die ersten drei bis vier Jahre muss jedoch damit gerechnet werden, dass die Gesellschaft einen Betriebsverlust verzeichnet.

Die Gesellschaft wird zum Zeitpunkt ihrer Gründung über den Saldo der Rückstellungen verfügen, die beim Kauf der

Liegenschaften gemacht wurden. Dieser beläuft sich auf etwa eine Million Franken und entspricht dem Betrag, der während der Phase der Vorstudien unter der Verantwortung des CPP nicht aufgewendet wurde. Ausserdem verfügt die Bluefactory Fribourg-Freiburg SA dank den Liegenschaften über ausreichend Eigenkapital, um die Verluste während der Startphase über Bankkredite zu finanzieren.

7.4. Finanzierung der inhaltlichen Projekte

Die inhaltlichen Projekte bzw. die Technologieplattformen sind Mieter der Bluefactory Fribourg-Freiburg SA und müssen ihre Finanzierung unabhängig von ihr sicherstellen. Die Bluefactory Fribourg-Freiburg SA wird weder direkt noch indirekt für die Finanzierung gewisser inhaltlicher Projekte herangezogen.

Diese strenge Trennung der Finanzquellen erlaubt es, die finanziellen Risiken aufzuteilen, und bietet der Bluefactory Fribourg-Freiburg SA bessere Finanzierungsbedingungen.

Die Unterstützung des Kantons für bestimmte Plattformprojekte (z.B. für das SLL oder das SICHH) wird zurzeit unabhängig geprüft und wird in den kommenden Monaten zu einem separaten Finanzierungspaket geschnürt.

7.5. Übertragung der Liegenschaften an die Bluefactory Fribourg-Freiburg SA

Für die Gründung wird der Aktiengesellschaft ein Finanzvermögen übertragen, das sich aus den Liegenschaften, den vorgeschossenen Kosten für Studien und Aufträge sowie einem Barbetrag zusammensetzt. Die Liegenschaft Nr. 7743 (chemin des Mazots 2), alleiniges Eigentum des Kantons Freiburg, ist darin nicht enthalten. Die Liegenschaft ist in das Projekt integriert und wird zu einem späteren Zeitpunkt einer Analyse unterzogen. Die gesamte Einlage beläuft sich somit auf 12 500 000 Franken. Dieser Betrag entspricht genau dem Kredit, der mit dem Dekret von 2011 für den Kauf der Liegenschaften Artikel 7042 und 7202 vergeben wurde. Für den Kanton entsteht somit keine neue finanzielle Belastung. Der Betrag, der zum Finanzvermögen des Staats gehört, wird in Aktien einer Aktiengesellschaft umgewandelt, die zum gleichen Wert im Staatshaushalt ausgewiesen werden. Im Übrigen unterstand das erwähnte Dekret dem fakultativen Finanzreferendum.

Wie weiter oben erwähnt (vgl. Vorbemerkungen) ist der Staatsrat befugt, über die Eigentumsübertragung zu entscheiden, bei der Liegenschaften in Aktien umgewandelt werden.

Wir bitten Sie, diesen Bericht zur Kenntnis zu nehmen.

Rapport N° 63

28 mai 2013

du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au postulat 2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempf-el-Horner – Orientations stratégiques à moyen et long termes du HFR et mesures dans le cadre du budget 2012

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport faisant suite au postulat Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempf-el-Horner concernant les orientations stratégiques à moyen et long termes du HFR et les mesures dans le cadre du budget 2012.

1. Introduction

Par postulat déposé et développé le 1^{er} mai 2012 et déclaré urgent par le Grand Conseil, les députés Jean-Pierre Siggen et Yvonne Stempf-el-Horner demandent au Conseil d'Etat un rapport décrivant les diverses orientations stratégiques en discussion au sein du HFR, ceci tant sur le plan de ses missions que de leur financement. Dans sa réponse du 30 mai 2012, le Conseil d'Etat a proposé d'accepter le postulat. Dans ce cadre, il a déjà apporté bon nombre d'informations et mené de larges réflexions de principe afin de répondre au mieux aux attentes des postulants, ce qui a également été relevé à plusieurs reprises dans le cadre des débats du 12 juin 2012 relatifs à la prise en considération du postulat; débats aux termes desquels le Grand Conseil a voté la prise en considération du postulat. Il a également voté l'urgence du postulat et trans-

mis l'objet au Conseil d'Etat pour élaboration d'un rapport jusqu'au 30 juin 2013.

2. La stratégie future définie par le HFR

Le Conseil d'Etat transmet au Grand Conseil, en annexe au présent rapport:

- > le projet de développement stratégique 2013–2022 adopté par le HFR
ainsi que les documents sur lesquels cette stratégie se fonde, à savoir:
 - > Rapport final du projet StrateGO – Etude de faisabilité sur le thème de la centralisation des soins aigus à l'HFR, de Boston Consulting Group (traduction française)
 - > hôpital fribourgeois site central – Etude de faisabilité (aspects architecturaux)
 - > Permanence médicale – Concept pour une permanence exploitée par l'HFR
 - > Transferts intersites des patients instables

En résumé, la stratégie adoptée par le HFR se présente comme il suit:

Tableau de synthèse

Synthèse des missions des sites à l'horizon 2022	Billens	Châtel-St-Denis	Fribourg	Meyriez	Riaz	Tafers
Blocs opératoires			X		X (ambulatoire)	
Soins intensifs			X			
Soins continus adultes et enfants			X			
Urgences (1 à 4)			X			
Urgences (3 à 4)*				X	X	X
Permanence			X	X	X	X
Polycliniques			X		X	
Médecine aiguë			X			
Médecine aiguë de proximité et gériatrie aiguë				X	X	X
Orthopédie			X		Ambulatoire et consultations	Consultations
Chirurgie			X		Ambulatoire et consultations	Consultations
Obstétrique			X			

Synthèse des missions des sites à l'horizon 2022	Billens	Châtel-St-Denis	Fribourg	Meyriez	Riaz	Tafers
Gynécologie			X		Consultations	Consultations
Pédiatrie			X	Consultations	Consultations	
Réadaptation générale	X			X	X	
Réadaptation cardio-vasculaire			X			
Soins palliatifs			X	X		
Neuro réadaptation				X		

* Les urgences vitales sont stabilisées puis transférées vers le centre de référence par un moyen de transport médical ou paramédical sécurisé

A noter que le HFR maintient à Châtel-St-Denis des consultations ambulatoires qui lui servent également de porte d'entrée.

3. La position du Conseil d'Etat

Le HFR est à la croisée des chemins dans un paysage hospitalier en profonde mutation. Le Conseil d'Etat a pris depuis un certain temps déjà la pleine mesure des changements en cours. Il est aujourd'hui convaincu de la nécessité d'une action immédiate et résolue pour adapter le HFR aux nouvelles réalités et pour continuer à offrir à la population les soins de qualité qu'elle est en droit d'attendre.

Le phénomène de concentration hospitalière amorcé dans les années 1980, l'évolution des standards médicaux de prise en charge somatique, la haute technicité des plateaux techniques, la concentration de la médecine hautement spécialisée, les lacunes budgétaires induites par le nouveau système de financement hospitalier, le positionnement des cliniques privées ou encore les menaces grandissantes d'une pénurie de personnel dans le domaine de la santé sont autant de facteurs à prendre en compte pour dessiner l'avenir du HFR. Car c'est bien la pérennité à moyen et long termes du HFR tel que nous le connaissons aujourd'hui qui est en jeu. Face à ces pressions de tous ordres et de tous horizons, l'immobilisme pourrait ouvrir la voie à une satellisation progressive des soins vers les centres universitaires vaudois et bernois et à un affaiblissement considérable, voire à une disparition à terme de l'offre hospitalière cantonale.

Le Conseil d'Etat est ainsi convaincu que le HFR a une place à maintenir dans le paysage hospitalier suisse en proposant une offre de haut niveau basée sur les meilleures pratiques internationales. Pour y parvenir, des mesures stratégiques et opérationnelles sont indispensables. Si elles impliquent un certain nombre de sacrifices, ainsi qu'une part d'incertitude dans un projet complexe et évolutif, elles doivent être prises dès à présent pour garantir durablement l'accès à des soins de qualité à toute la population sur l'ensemble du territoire cantonal.

Dans cette réflexion, le Conseil d'Etat estime que c'est bien le patient et l'ensemble de la population qui doivent être au centre des préoccupations. L'évolution vers un réseau hospitalier de nouvelle génération doit garantir à chaque patiente et à chaque patient une prise en charge au bon endroit et au bon moment. Une concentration des soins aigus implique dès lors le maintien, dans les régions, des soins aigus de proximité, une offre de soins en réadaptation, ainsi que des services d'urgences et/ou des permanences ou encore des consultations ambulatoires.

Ainsi, le Conseil d'Etat estime que la nouvelle stratégie du HFR répond aux demandes accrues des patients ainsi qu'à leurs besoins en leur proposant des soins de qualité dans un environnement sécurisé. Enfin, cette nouvelle vision de l'hôpital est suffisamment novatrice pour garantir le renforcement de la formation dans le domaine de la santé, pour s'adapter aux nouvelles réalités de la santé publique, notamment induites par le vieillissement de la population, pour garantir au personnel du HFR un environnement de travail de qualité, pour atteindre les objectifs budgétaires fixés, pour répondre au grand défi de la pénurie de personnel et enfin pour favoriser le renforcement de la collaboration avec les autres acteurs de la santé publics et privés du canton.

Le projet de développement stratégique du HFR 2013-2022 a été présenté à la Commission en matière de planification sanitaire le 17 mai 2013. La Commission en a discuté lors de ses séances des 17 et 21 mai 2013. Elle a préavisé favorablement les éléments principaux de la stratégie présentée par le conseil d'administration. Elle a formulé des propositions et des demandes d'adaptations qui ont été acceptées par le Conseil d'Etat et dont le HFR a entièrement tenu compte.

En détail, le Conseil d'Etat se positionne comme il suit par rapport aux éléments principaux de la stratégie du conseil d'administration du HFR:

Activité chirurgicale

Le Conseil d'Etat est favorable à la décision du conseil d'administration du HFR de concentrer les soins aigus de chirurgie sur le site de Fribourg et de maintenir une activité de chirur-

gie ambulatoire sur le site de Riaz, ce qui n'est pas nécessaire à Tafers étant donné la proximité de Fribourg. Il relève que l'activité chirurgicale stationnaire sera maintenue à Tafers et à Riaz jusqu'en 2022. Le Conseil d'Etat attend un engagement du HFR, des régions et de leurs médecins pour en assurer le maintien durant cette phase transitoire.

Soins aigus de médecine

Le Conseil d'Etat est favorable à la réorganisation prévue des soins aigus de médecine, soit leur concentration à Fribourg tout en développant sur les sites de Meyriez-Murten, Tafers et Riaz des soins aigus de proximité, à savoir des traitements, soins et suivi médical de médecine interne générale qui ne peuvent être effectués à domicile, en ambulatoire et/ou nécessitant une hospitalisation de durée réduite dans une structure légère.

Réadaptation

D'une manière générale, le Conseil d'Etat est favorable à la répartition des missions en réadaptation prévue par la stratégie du HFR. Si le transfert progressif vers le site de Fribourg de cas lourds en réadaptation cardio-vasculaire paraît inévitable, dans l'intérêt de la sécurité des patients concernés, le Conseil d'Etat soutient le développement de lits de réadaptation pour occuper complètement le site.

Soins palliatifs

Le Conseil d'Etat est favorable à la réorganisation des soins palliatifs prévue par la stratégie du HFR, avec un centre à Fribourg et des lits à Meyriez/Murten.

Urgences et permanences

Le Conseil d'Etat est favorable à la réorganisation prévue des urgences, ainsi qu'au développement de nouvelles permanences sur les sites de Riaz et Tafers, sur le modèle de celle existant sur le site de Meyriez-Murten.

Si le Conseil d'Etat peut suivre le raisonnement de ne pas installer une permanence sur le site de Billens, il salue la volonté du conseil d'administration du HFR de mener une réflexion sur la possibilité de créer une structure telle que prévue dans le district de la Veveysse, à savoir la création d'un centre médical régional où le HFR offre des consultations ambulatoires et qui lui sert également de porte d'entrée. Il invite les autorités et associations régionales et communales du district de la Glâne à participer activement à cette démarche.

Gynécologie et obstétrique

Le Conseil d'Etat est favorable à la concentration sur le site de Fribourg, dès 2014, des activités de gynécologie-obstétrique

stationnaire, en maintenant toutefois une activité de gynécologie ambulatoire à Riaz.

Transfert intersites des patients instables

Le Conseil d'Etat est favorable au concept de transfert sécurisé des patientes et patients instables entre les sites hospitaliers, concept assurant à l'ensemble de la population une prise en charge dans les meilleures conditions.

Option architecturale pour le site de soins aigus

Le Conseil d'Etat est favorable à la rénovation du site de Fribourg et à son extension par l'utilisation de la parcelle des jardins familiaux Les Esserts. Il relève qu'avec ce nouveau site, le HFR disposera d'un outil moderne et performant répondant aux attentes et besoins de la population fribourgeoise, ceci tant sur le plan médical qu'hôtelier.

Cette option est toutefois conditionnée à l'avancement du projet de construction d'une nouvelle route d'accès nord.

Sur un plan plus général, le Conseil d'Etat souligne encore les deux points suivants:

Financement

Le Conseil d'Etat tient à relever que dans le cadre de la reprise des immeubles des anciens hôpitaux de district, l'Etat a renoncé à 65% des dettes et n'en a transféré que 35% à la charge du HFR, ce qui a permis à celui-ci de constituer des fonds propres importants. En ce qui concerne la dotation en capital de l'établissement, le Conseil d'Etat se prononcera ultérieurement, la question d'une modification légale devant être par ailleurs examinée.

Bilinguisme

Le Conseil d'Etat insiste sur le fait que l'ensemble des activités du HFR doit tenir compte de manière accrue du caractère bilingue du canton. Ainsi, le Conseil d'Etat considère comme très prometteur le projet-pilote d'unité germanophone au HFR Fribourg-Hôpital cantonal. Le maintien des urgences (Tafers), de la réadaptation (Meyriez-Murten), de la médecine aiguë de proximité et de la gériatrie aiguë ainsi que le développement d'une permanence sur le site de Tafers en complément de celle de Meyriez-Murten contribueront également à la prise en charge des patients dans leur région et dans leur langue. Le Conseil d'Etat part de l'idée que cette organisation est de nature à inciter les patients germanophones et leurs médecins à recourir aux structures disponibles dans notre canton.

Le Conseil d'Etat est d'avis que la stratégie du HFR constitue une réponse adéquate aux défis d'un paysage hospitalier en

mutation. Il réitère son objectif de garder un hôpital fort et de proposer une prise en charge durable et de qualité aux habitants et habitantes de notre canton.

4. Conclusion

La stratégie développée par le HFR et soutenue aussi bien par la Commission de planification que par le Conseil d'Etat vise à positionner le HFR dans un paysage hospitalier suisse en mutation profonde. Pour preuve, plusieurs cantons ont dû prendre des mesures difficiles en matière de politique hospitalière, notamment en réduisant des prestations ou/et en fermant des sites hospitaliers.

Les prestations offertes par le HFR s'inscrivent dans une politique hospitalière globale et durable, dont l'ambition est la prise en charge des patientes et des patients au bon moment et au bon endroit. Soins aigus, suites de traitement, mais également prise en charge des urgences, prestations de permanences et de consultations ambulatoires doivent représenter un ensemble cohérent, complété par les autres offres en matière de soins à domicile par exemple.

Le HFR se doit également d'être concurrentiel sur le marché de travail et d'offrir des conditions permettant notamment aux médecins spécialistes de trouver un intérêt à pratiquer dans le canton, avec en ligne de mire la sécurité des patientes et des patients, ainsi que la qualité des prestations.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

Annexes:

- > Projet de développement stratégique de l'HFR 2013–2022
- > Rapport final du projet StrateGO de Boston Consulting Group – Etude de faisabilité sur le thème de la centralisation des soins aigus à l'HFR (traduction française)
- > hôpital fribourgeois site central – Etude de faisabilité (aspects architecturaux)
- > Permanence médicale – Concept pour une permanence exploitée par l'HFR
- > Transferts intersites des patients instables

Bericht Nr. 63

28. Mai 2013

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Postulat 2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner – Bericht über
die mittel- und langfristige strategische Ausrichtung des HFR sowie über
die Massnahmen im Rahmen des Budgets 2012**

Hiermit unterbreiten wir Ihnen den Bericht zum Postulat Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner über den Bericht über die mittel- und langfristige strategische Ausrichtung des HFR sowie über die Massnahmen im Rahmen des Budgets 2012

1. Einführung

Mit ihrem am 1. Mai 2012 eingereichten und gleichentags begründeten Postulat, das vom Grossen Rat für dringend erklärt wurde, fordern der Grossrat Jean-Pierre Siggen und die Grossrätin Yvonne Stempfel-Horner vom Staatsrat einen Bericht über die verschiedenen strategischen Ausrichtungen, die derzeit im HFR zur Sprache stehen, und zwar sowohl was die Aufträge als auch was deren Finanzierung betrifft. In seiner Antwort vom 30. Mai 2012 hat der Staatsrat vorgeschlagen, das Postulat erheblich zu erklären. In diesem Rahmen hat der Staatsrat bereits zahlreiche Informationen geliefert und weitreichende Grundsatzüberlegungen angestellt, um den Erwartungen der Postulanten bestmöglich entsprechen zu können; darauf wurde auch mehrmals im Rahmen der Beratungen vom 12. Juni 2012 zur Erheblicherklärung des Postulats hingewiesen. Im Anschluss an diese Beratungen

hat der Grosse Rat das Postulat angenommen. Darüber hinaus hat er die Behandlung des Postulats als dringlich erklärt und es dem Staatsrat mit der Vorgabe überwiesen, bis zum 30. Juni 2013 den entsprechenden Bericht zu erstellen.

2. Zukünftige Strategie des HFR

Der Staatsrat übermittelt dem Grossen Rat im Anhang zu diesem Bericht:

- > Projekt zur strategischen Entwicklung des HFR 2013–2022
sowie die Unterlagen, auf welche die Strategie sich bezieht:
- > Schlussbericht des Projektes StrateGO der Boston Consulting Group – Machbarkeitsstudie zum Thema Zentralisierung der Akutpflege am HFR
- > Baustudie für einen zentralisierten Akutstandort
- > Medizinische Permanence. Konzept für eine vom HFR getragene Permanence
- > Transfer von instabilen Patienten zwischen den Standorten

Zusammenfassend sieht die Strategie, die das HFR verabschiedet hat, wie folgt aus:

Übersichtstabelle

Aufgaben der Standorte im Jahr 2022	Billens	Châtel-St-Denis	Freiburg	Meyriez-Murten	Riaz	Tafers
Operationssäle			X		X (ambulant)	
Intensivpflege			X			
Überwachungspflege Erwachsene und Kinder			X			
Notfall (1 bis 4)			X			
Notfall (3 bis 4)*				X	X	X
Permanence			X	X	X	X
Polikliniken			X		X	
Akutmedizin			X			
Patientennahe Akutmedizin und Akutgeriatrie				X	X	X
Orthopädie			X		Ambulant und Sprechstunden	Sprechstunden

Aufgaben der Standorte im Jahr 2022	Billens	Châtel-St-Denis	Freiburg	Meyriez-Murten	Riaz	Tafers
Chirurgie			X		Ambulant und Sprechstunden	Sprechstunden
Geburtshilfe			X			
Gynäkologie			X		Sprechstunden	Sprechstunden
Pädiatrie			X	Sprechstunden	Sprechstunden	
Allgemeine Rehabilitation	X			X	X	
Kardiovaskuläre Rehabilitation			X			
Palliativpflege			X	X		
Neurorehabilitation				X		

* Die lebensbedrohlichen Notfälle werden stabilisiert und mit einem sicheren medizinischen oder paramedizinischen Transport an den Hauptstandort gebracht

Anzumerken ist, dass das HFR in Châtel-St-Denis weiterhin ambulante Konsultationen anbieten wird, die ihm zugleich als «Eingangstor» dienen.

3. Standpunkt des Staatsrates

Das HFR steht am Scheideweg in einer Spitallandschaft, die tiefgreifenden Umwälzungen ausgesetzt ist. Der Staatsrat hat das Ausmass dieser Änderungen schon vor einiger Zeit erkannt. Er ist heute von der Notwendigkeit unmittelbarer und resoluter Massnahmen überzeugt, um das HFR an die Erfordernisse der neuen Realität anzupassen und der Bevölkerung weiterhin Pflegeleistungen in der Qualität anbieten zu können, die sie zu Recht erwarten darf.

Das sich bereits in den Achtzigerjahren abzeichnende Phänomen der Konzentration im Spitalbereich, die Entwicklung der medizinischen Standards in der somatischen Behandlung, die hohe Technologiesierung der medizinischen Infrastruktur, die Konzentration der hochspezialisierten Medizin, die Finanzierungslücken in der Folge der Einführung der neuen Spitalfinanzierung, die Ausrichtung der Privatkliniken und nicht zuletzt der zunehmende Personalmangel im Gesundheitswesen sind Faktoren, die bei der Gestaltung der Zukunft des HFR nicht ausser Acht gelassen werden dürfen. Denn auf dem Spiel steht letztlich der langfristige Fortbestand des HFR, wie wir es heute kennen. Verharrte man angesichts des Drucks aus verschiedensten Richtungen in Reglosigkeit, würde dies den Weg öffnen für eine progressive Satellisierung des Pflegeangebots zwischen den universitären Zentren der Kantone Waadt und Bern und damit zu einer erheblichen Schwächung und letztlich einem Verschwinden des kantonalen Spitalangebots führen.

Der Staatsrat ist davon überzeugt, dass das HFR einen Platz in der Schweizer Spitallandschaft zu besetzen hat mit einem Angebot auf hohem Niveau, basierend auf international geltenden Standards. Dazu sind strategische und operative

Massnahmen unumgänglich. Solche Massnahmen erfordern Opfer und die Bereitschaft, die einem derart komplexen und evolutionären Projekt inhärente Unsicherheit auszuhalten; sie müssen aber heute getroffen werden, damit der Zugang zu qualitativ hochwertigen Leistungen auf dem ganzen Kantonsgebiet dauerhaft gewährleistet ist.

Bei all diesen Überlegungen ist für den Staatsrat klar, dass die Patientinnen und Patienten, ja die gesamte Bevölkerung, im Brennpunkt des Interesses stehen müssen. Die Entwicklung hin zu einem Spitalnetz der neueren Generation muss zum Ziel haben, jede Patientin und jeden Patienten im richtigen Zeitpunkt am richtigen Ort betreuen zu können. Die Konzentration der Akutpflege auf einen Standort bedingt deshalb die Aufrechterhaltung, in den Regionen, einer patientennahen Akutpflege, eines Angebots an Rehabilitationspflege, von Notfalldiensten und/oder Permanenzen oder auch ambulanten Konsultationen.

Der Staatsrat ist der Ansicht, dass die neue Strategie des HFR den steigenden Erwartungen und Bedürfnissen von Patientinnen und Patienten entgegenkommt, indem es ihnen hochwertige Leistungen in einem sicheren Umfeld anbietet. Die neue Vision des Spitals ist ausreichend innovativ, um die Ausbildung im Gesundheitsbereich zu verstärken, sich den neuen Realitäten der öffentlichen Gesundheit, insbesondere aber der zunehmenden Überalterung der Bevölkerung, anzupassen. Auch will sie dem Personal des HFR ein attraktives Arbeitsumfeld bieten, die gesetzten Budgetziele erreichen, die mit dem Personalmangel verbundenen grossen Herausforderungen meistern und schliesslich die Zusammenarbeit mit anderen öffentlichen und privaten Akteuren des Gesundheitswesens stärken.

Das Projekt zur strategischen Entwicklung des HFR 2013–2022 wurde am 17. Mai 2013 der Planungskommission unterbreitet, die ihn an ihren Sitzungen vom 17. und 21. Mai 2013 besprochen hat. Die Planungskommission hat die wesentlichen Elemente des Strategie-Projekts, die vom HFR-Verwal-

tungsrat präsentiert wurden, positiv beurteilt. Sie hat verschiedene Vorschläge und Änderungsanträge eingebracht, die vom Staatsrat akzeptiert und vom HFR vollständig übernommen wurden.

Im Detail kann der Standpunkt des Staatsrates zu den wichtigsten Elementen der Strategie des HFR-Verwaltungsrates wie folgt ausgeführt werden:

Chirurgie

Der Staatsrat befürwortet den Entscheid des HFR-Verwaltungsrates, die chirurgische Akutpflege des HFR am Standort Freiburg zu konzentrieren und am Standort Riaz weiterhin ambulante Chirurgie anzubieten, was am Standort Tafers wegen der Nähe zu Freiburg nicht notwendig ist. Er unterstreicht, dass die stationäre Chirurgie in Tafers und Riaz bis 2022 aufrechterhalten wird. Der Staatsrat erwartet vom HFR, aber auch von den Regionen und ihren Ärzten, dass sie das Ihre für den Weiterbestand der stationären Chirurgie während dieser Übergangszeit beitragen.

Medizinische Akutpflege

Der Staatsrat befürwortet die geplante Neuorganisation der medizinischen Akutpflege, soll heissen: deren Konzentration auf den Standort Freiburg, bei gleichzeitigem Ausbau der patientennahen Akutpflege an den Standorten Meyriez-Murten, Tafers und Riaz; zu verstehen unter patientennaher Akutpflege sind die medizinische Behandlung, Pflege oder Betreuung im Bereich der allgemeinen inneren Medizin, die nicht zu Hause erfolgen kann und daher entweder ambulant und/oder während eines «einfachen» kurzzeitigen Spitalaufenthalts erbracht wird.

Rehabilitation

Grundsätzlich steht der Staatsrat der Aufteilung der in der HFR-Strategie vorgesehenen Aufträge im Bereich Rehabilitation positiv gegenüber. Auch wenn die schrittweise Verlegung der schweren Fälle der kardiovaskulären Rehabilitation an den Standort Freiburg im Interesse der Sicherheit der Patientinnen und Patienten unvermeidbar scheint, unterstützt der Staatsrat den Ausbau von Betten in allgemeiner Rehabilitation in Billens mit dem Ziel, diesen Standort vollständig auszulasten.

Palliativpflege

Der Staatsrat befürwortet die vorgesehene Neuorganisation der Palliativpflege, mit einem Zentrum in Freiburg und mit Betten in Meyriez-Murten.

Notfälle und Permanenzen

Der Staatsrat begrüsst die geplante Neuorganisation der Notfälle, ebenso den Aufbau neuer Permanenzen an den Standorten Riaz und Tafers, nach dem Modell der bestehenden Permanence am HFR Meyriez-Murten.

Die Überlegung, am Standort Billens keine Permanence zu eröffnen, kann der Staatsrat nachvollziehen. Er begrüsst die Absicht des HFR-Verwaltungsrates, die Schaffung einer Struktur, wie sie im Vivisbachbezirk vorgesehen ist, zu prüfen, also ein medizinisches Zentrum einzurichten, wo das HFR ambulante Konsultationen anbietet und dem auch die Rolle eines «Eingangstors» zum HFR zukommt. Er lädt die regionalen und kommunalen Behörden und Vereine des Glanebezirks ein, sich aktiv an diesen Überlegungen zu beteiligen.

Gynäkologie und Geburtshilfe

Der Staatsrat befürwortet die geplante Konzentration der stationären Gynäkologie und Geburtshilfe ab 2014, unter Beibehaltung eines gynäkologischen Ambulatoriums in Riaz.

Verlegung instabiler Patientinnen und Patienten zwischen den Standorten

Der Staatsrat begrüsst das Konzept einer sicheren Verlegung instabiler Patientinnen und Patienten zwischen den Standorten. Dieses stellt für die gesamte Bevölkerung eine Betreuung unter optimalen Bedingungen sicher.

Bauliche Lösung für den Akutpflegestandort

Der Staatsrat steht einer Renovierung des Standorts Freiburg und dessen Ausbau durch die Nutzung der Parzelle der Schrebergärten «Les Esserts» positiv gegenüber. Er hebt hervor, dass das HFR mit diesem Standort über ein modernes und leistungsfähiges Werkzeug verfügen wird, das die Erwartungen und Bedürfnisse der Freiburger Bevölkerung sowohl medizinisch als auch hinsichtlich Unterbringung zu erfüllen vermag.

Diese Option hängt jedoch davon ab, wie das Projekt einer Zufahrtsstrasse Nord vorankommt.

Auf einer allgemeineren Ebene hebt der Staatsrat zudem folgende zwei Punkte hervor:

Finanzierung

Der Staatsrat betont, dass der Staat im Rahmen der Übernahme der Immobilien der früheren Regionalspitäler 65% der Schulden erlassen und lediglich 35% auf das HFR übertragen hat, was es diesem ermöglicht hat, erhebliche Eigenmittel zu bilden. Zur Kapitaldotierung des Spitals wird sich der Staatsrat zu einem späteren Zeitpunkt äussern, da unter

anderem die Notwendigkeit einer Gesetzesänderung geprüft werden muss.

Zweisprachigkeit

Der Staatsrat betont ausdrücklich, dass alle Aktivitäten des HFR in erhöhtem Masse der Zweisprachigkeit des Kantons Rechnung tragen müssen. So verspricht sich der Staatsrat viel vom Pilotprojekt einer deutschsprachigen Abteilung am HFR Freiburg – Kantonsspital. Die Aufrechterhaltung des Notfalldienstes (Tafers) und der Rehabilitation (Meyriez-Murten), der patientennahen Akutmedizin und der Akutgeriatrie sowie der Einrichtung einer Permanence in Tafers zusätzlich zu derjenigen in Meyriez-Murten werden ein Übriges zur Betreuung der Patientinnen und Patienten in ihrer Region und in ihrer Sprache beitragen. Der Staatsrat geht davon aus, dass diese Organisation die deutschsprachigen Patientinnen und Patienten dazu zu bewegen vermag, sich den in unserem Kanton verfügbaren Strukturen anzuvertrauen.

Der Staatsrat ist der Ansicht, dass die Strategie des HFR eine angemessene Antwort ist auf die Herausforderungen einer Spitallandschaft im Wandel. Er bekräftigt sein Ziel, ein starkes Spital zu behalten und den Einwohnerinnen und Einwohnern unseres Kantons eine dauerhafte und hochwertige Behandlung und Pflege zu bieten.

4. Schlussfolgerung

Die vom HFR erarbeitete und sowohl von der Planungskommission als auch vom Staatsrat unterstützte Strategie hat zum Ziel, das HFR in der sich in einem tiefgreifenden Wandel befindlichen schweizerischen Spitallandschaft zu positionieren. Mehrere Kantone sind daran, weitreichende spitalpolitische Massnahmen zu treffen, indem sie Leistungen einschränken und/oder Spitäler schliessen mussten.

Die vom HFR angebotenen Leistungen entsprechen einer umfassenden und nachhaltigen Spitalpolitik, die sich der Betreuung der Patientinnen und Patienten zum richtigen Zeitpunkt und am richtigen Ort verschrieben hat. Akutpflege, Folgebehandlung, Notfallmedizin, Leistungen von Permanences und ambulante Konsultationen müssen in einem kohärenten Ganzen zusammenwirken und ergänzt werden durch weitere Angebote wie beispielsweise der Pflege zu Hause.

Das HFR muss auch auf dem Arbeitsmarkt konkurrenzfähig bleiben und insbesondere Fachärzten interessante Rahmenbedingungen für die Berufsausübung in unserem Kanton anbieten können – dies immer mit Blick auf die Sicherheit der Patientinnen und Patienten und die Qualität der Leistungen.

Abschliessend bittet Sie der Staatsrat, von diesem Bericht Kenntnis zu nehmen.

Anhänge:

—

- > Projekt zur strategischen Entwicklung des HFR 2013–2022
- > Schlussbericht des Projektes StrateGO der Boston Consulting Group – Machbarkeitsstudie zum Thema Zentralisierung der Akutpflege am HFR
- > Baustudie für einen zentralisierten Akutstandort
- > Medizinische Permanence. Konzept für eine vom HFR getragene Permanence
- > Transfer von instabilen Patienten zwischen den Standorten

Rapport N° 64

28 mai 2013

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif au postulat 2016.12 François Bosson/Dominique Butty –
Accueil des patients dans les régions périphériques**

Nous avons l'honneur de vous adresser le présent rapport qui donne suite au postulat 2016.12 François Bosson/Dominique Butty concernant l'accueil des patients dans les régions périphériques.

Par postulat déposé et développé le 12 septembre 2012, les députés François Bosson et Dominique Butty ont demandé au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'étendre à l'entier des sites actuels du HFR des structures équivalentes à celles accordées au site de Meyriez, à savoir une permanence 24h/24, une radiologie et un laboratoire cantonaux et un nombre minimal de lits de soins aigus. Dans sa réponse du 5 mars 2013, le Conseil d'Etat a proposé d'accepter le postulat, en soulignant que cette question faisait également partie de l'étude de faisabilité commandée par le conseil d'administration du HFR, étude alors en cours.

Le postulat n'a pas encore été traité par le Grand Conseil.

L'étude susmentionnée est entre-temps terminée et le conseil d'administration a adopté un projet de développement stratégique pour le HFR 2013–2022, annexé au rapport sur le postulat 2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfeler-Horner remis au Grand Conseil en même temps que le présent rapport.

Le projet de stratégie se fonde, entre autres, sur un concept pour une permanence exploitée par le HFR. En substance, le conseil d'administration du HFR entend élargir le modèle du site de Meyriez/Murten aux sites de Riaz et de Tafers, soit concrètement d'y développer une permanence médicale, un certain nombre de lits de médecine aiguë de proximité et gériatrie aiguë, ainsi qu'un plateau technique allégé (petit laboratoire et radiologie conventionnelle, y compris CT-Scanner). Le Conseil d'Etat est favorable au développement prévu de ces structures, qui est de nature à répondre aux attentes des régions périphériques.

Par ailleurs, le HFR maintiendra des consultations ambulatoires à Châtel-St-Denis, servant également de porte d'entrée vers le HFR. Enfin, il salue la volonté du conseil d'administration du HFR d'examiner la mise en place d'une solution semblable pour le site de Billens.

Dès lors, le Conseil d'Etat

1. confirme sa proposition du 15 mars 2013 d'accepter le postulat et
2. vous invite à prendre connaissance du présent rapport, ainsi que du projet de stratégie et du concept pour permanence susmentionnés.

Bericht Nr. 64

28. Mai 2013

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Postulat 2016.12 François Bosson/Dominique Butty –
Betreuung der Patientinnen und Patienten in den Randregionen**

Hiermit unterbreiten wir Ihnen den Bericht zum Postulat 2016.12 François Bosson/Dominique Butty über die Betreuung der Patientinnen und Patienten in den Randregionen.

Mit ihrem am 12. September 2012 eingereichten und begründeten Postulat ersuchen die Grossräte François Bosson und Dominique Butty den Staatsrat um die Prüfung der Möglichkeit, gleichwertige Strukturen wie jene des Standorts Murten-Meyriez auf die heutigen HFR-Standorte insgesamt auszuweiten. Dabei handelt es sich um eine Permanence, die rund um die Uhr in Betrieb ist, eine kantonale Radiologie und ein kantonales Laboratorium sowie eine Mindestzahl von Akutpflegebetten. In seiner Antwort vom 5. März 2013 hat der Staatsrat vorgeschlagen, das Postulat anzunehmen. Er hob dabei hervor, dass die vom Verwaltungsrat in Auftrag gegebene und derzeit noch laufende Machbarkeitsstudie auch diese Frage behandelt.

Das Postulat ist vom Grossen Rat noch nicht behandelt worden.

Die genannte Studie liegt nun vor. Gestützt darauf, hat der Verwaltungsrat ein Projekt zur strategischen Entwicklung des HFR 2013–2022 verabschiedet; dieses Strategie-Projekt wird dem Grossen Rat als Anhang zum Bericht zum Postulat 2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner zur gleichen Zeit wie der vorliegende Bericht präsentiert.

Das Projekt zur strategischen Entwicklung des HFR 2013–2022 basiert unter anderem auf einem Konzept für eine vom HFR getragene Permanence. Im Wesentlichen sieht der Verwaltungsrat des HFR vor, das Modell Meyriez-Murten auf die Standorte Riaz und Tafers auszudehnen, das heisst an diesen Standorten eine Permanence aufzubauen und eine gewisse Anzahl von Betten im Bereich der patientennahen Akutmedizin und Akutgeriatrie sowie eine einfache medizintechnische Infrastruktur mit einem kleinen Labor und den gängigen Radiologie-Geräten inklusive Computertomograf bereitzustellen. Der Staatsrat befürwortet die Bereitstellung dieser Strukturen; sie werden den Erwartungen der peripheren Regionen gerecht.

Ausserdem wird das HFR weiterhin ambulante Konsultationen in Châtel-St-Denis anbieten, die als «Eingangstor» zum HFR dienen. Sodann begrüsst der Staatsrat die Absicht des

Verwaltungsrats zu prüfen, ob eine vergleichbare Lösung nicht auch für den Standort Billens ins Auge zu fassen wäre.

Der Staatsrat

1. bestätigt daher seinen Antrag vom 15. März 2013, das Postulat zu akzeptieren, und
2. lädt Sie ein, vom vorliegenden Bericht zum Postulat sowie dem erwähnten Strategie-Projekt und dem Konzept für eine vom HFR getragene Permanence Kenntnis zu nehmen.

Annexe

GRAND CONSEIL

Propositions de la Commission de justice

Rapport annuel 2012 du Conseil de la magistrature

La Commission de justice,

composée d'Antoinette de Weck, Nicolas Kolly, Nicolas Lauper (excusé), Pierre Mauron, André Schneuwly et Erika Schnyder, sous la présidence d'Emmanuelle Kaelin Murith

prend acte

du Rapport du Conseil de la magistrature pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et invite le Grand Conseil à en faire de même.

Catégorisation du débat

La Commission de justice propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie II (débat organisé).

Le 5 juin 2013

Anhang

GROSSER RAT

Antrag der der Justizkommission

Jahresbericht 2012 des Justizrates

Die Justizkommission

unter dem Präsidium von Emmanuelle Kaelin Murith und mit den Mitgliedern Antoinette de Weck, Nicolas Kolly, Nicolas Lauper (entschuldigt), Pierre Mauron, André Schneuwly et Erika Schnyder

nimmt Kenntnis

vom Bericht des Justizrates vom 1. Januar bis 31. Dezember 2012 und lädt den grossen Rat ein, dasselbe zu tun.

Kategorie der Behandlung

Die Justizkommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie II (organisierte Debatte) behandelt wird.

Den 5. Juni 2013

Annexe

GRAND CONSEIL

Propositions de la commission parlementaire

Rapport d'activité de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

La commission parlementaire ordinaire,

composée de Solange Berset, Denis Grandjean, Bernadette Hänni-Fischer, Markus Ith, Yves Menoud, Roland Mesot, Christa Mutter et Ruedi Schläfli, sous la présidence du député Jean-Daniel Wicht

prend acte

du Rapport sur l'activité de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et invite le Grand Conseil à en faire de même.

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie II (débat organisé).

Le 16 mai 2013

Anhang

GROSSER RAT

Antrag der parlamentarischen Kommission

Tätigkeitsbericht der Kantonalen Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz vom 1. Januar bis 31. Dezember 2012

Die ordentliche parlamentarische Kommission

unter dem Präsidium von Grossrat Jean-Daniel Wicht und mit den Mitgliedern Solange Berset, Denis Grandjean, Bernadette Hänni-Fischer, Markus Ith, Yves Menoud, Roland Mesot, Christa Mutter und Ruedi Schläfli

nimmt Kenntnis

vom Bericht über die Tätigkeit der Kantonalen Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz vom 1. Januar bis 31. Dezember 2012 und lädt den grossen Rat ein, dasselbe zu tun.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie II (organisierte Debatte) behandelt wird.

Den 16. Mai 2013



Commission d'enquête parlementaire (Poya)
Parlamentarische Untersuchungskommission (Poya)

Rapport intermédiaire

Introduction

Le 15 juin 2012, le Grand Conseil instituait une commission d'enquête parlementaire (CEP). Par décret, il précise les missions conférées à cette commission. En son article 2, le décret demande à la CEP :

- a) de clarifier la situation globale de ce dossier, notamment l'évolution des coûts liés aux dépassements de crédits connus à ce jour ;
- b) d'apprécier les choix opérés ;
- c) d'analyser la question des éléments naturels ;
- d) d'évaluer les processus de travail et de décision ainsi que d'organisation interne du projet ;
- e) de déterminer les éventuels manquements et leurs auteur-e-s, et
- f) de clarifier les responsabilités politiques.

En son alinéa 2, ce même article 2 demande à la CEP de fournir un rapport intermédiaire dans le délai d'une année. C'est dans ce contexte que la CEP fait part du présent rapport au Grand Conseil.

Sommaire

1. Cadre légal
2. Organisation de la CEP
3. Documentation analysée
4. Sujets approfondis
5. Suite de l'enquête et rapport final

1. Cadre légal

La commission d'enquête parlementaire Poya est la première commission d'enquête instituée dans le canton de Fribourg. A ce titre, il est certainement important en préambule de rappeler le cadre légal entourant ce genre particulier de commission parlementaire. A ce

titre, nous rappelons que la Loi sur le Grand Conseil (LGC) en ses articles 182 à 188 précise son cadre. Cependant, en ce qui concerne l'organisation du travail de la CEP c'est-à-dire en ce qui concerne l'établissement des faits, l'administration des preuves, à la récusation et aux mesures provisionnelles, c'est le code de procédure et de juridiction administrative (CPJA) qui s'applique (art. 183 al. 3 LGC).

Au point de vue légal, la CEP rappelle qu'elle est tenue à un degré de secret de fonction élevé. Depuis le début de l'enquête, les membres de la CEP se sont fait un devoir de respecter ce secret de fonction. En conséquence et tant que l'enquête ne sera pas aboutie, la CEP ne divulguera pas d'éléments pouvant faire croire à des conclusions. Ce rapport intermédiaire a donc comme but de décrire l'organisation et les travaux de la CEP du 15 juin 2012 à ce jour.

Dans son rapport n°40 du 27 novembre 2012, le Conseil d'Etat donne connaissance de certaines informations sur la situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/Poya. La CEP a pris connaissance de ce rapport et constaté que certaines réponses sont en attente de son propre rapport final. En l'état, la CEP ne fera pas plus de commentaires sur ce rapport n°40 mais peut assurer qu'elle rendra en son temps les réponses attendues.

2. Organisation de la CEP

Dès juillet 2012, la CEP s'est adjoint les services d'un secrétaire-greffier. D'abord engagé à 50%, le secrétaire-greffier a vu son taux d'activité augmenter à 100% dès octobre 2012. La masse de documents à traiter, ainsi que la complexité du dossier ont nécessité un engagement bien plus important dans une deuxième phase.

Pour établir les faits, la commission a essentiellement travaillé en plenum. Entre novembre 2012 et janvier 2013, la CEP a cependant travaillé avec deux sous-commissions pour analyser plus en détail certains points importants du dossier du Pont de la Poya. Une sous-commission s'est penchée plus particulièrement sur les aspects opérationnels et techniques, l'autre sur les aspects stratégiques et politiques.

A titre d'information nous vous indiquons ici le nombre de séances de la CEP (avant auditions):

- Séances plénières : 23
- Séances de sous-commissions : 13

Au terme d'une phase importante liée à l'établissement des faits, la CEP a préparé les auditions qu'elle souhaite mener afin de préciser ou de compléter les éléments qu'elle a décelés. Une première phase d'audition est en cours et devrait aboutir avant la pause estivale.

A la fin mars 2013, le secrétaire-greffier a souhaité interrompre sa collaboration avec la CEP. Avant son départ pour une nouvelle orientation professionnelle, celui-ci a préparé à l'intention de la CEP un rapport complet et exhaustif des travaux réalisés durant 9 mois.

Pour la suite des travaux, la CEP a mandaté un juriste et un ingénieur-conseil. A titre d'information, il est souligné encore ici que la CEP a eu recours aux services du Secrétariat du Grand Conseil pour des prises de procès-verbal pour 6 séances.

3. Documentation analysée

Partant de ses caractéristiques juridiques, la CEP a donc défini sa méthode et son organisation. L'élément primordial qui a façonné l'architecture de la commission n'est autre que l'établissement des faits. Afin que ceux-ci soient autant complets qu'exactes, la commission a traité un nombre considérable de documents. Elle les a traités avec toute l'objectivité et la précision requises. Pour informations, nous évaluons à 50'000 pages les documents qui sont à disposition de la CEP. Il s'agit notamment des rapports de travail établis tous les trois mois par le Bureau d'aide au maître d'œuvre (BAMO), des PV de la Commission de pilotage (Copil), de la Commission des partenaires (Copar), des PV de la Direction de projet (DIRPRO), d'extraits de PV du Conseil d'Etat, de notes au Conseil d'Etat, de rapports géologiques, de rapports financiers, d'audits, de courriers divers, de documents concernant les finances.

4. Sujets approfondis

Sans pouvoir en l'état préciser d'aucune manière les axes du rapport final de cette enquête parlementaire, il nous apparaît tout de même important de présenter ici certains sujets qui ont mobilisé les recherches de la commission.

4.1. Géologie

A de nombreuses reprises, des « surprises géologiques » ont été avancées dans les médias, lors des sessions du Grand Conseil et à d'autres occasions pour justifier des coûts supplémentaires au projet Poya. La commission a travaillé sur les documents initiaux ainsi que sur les dossiers complémentaires traitant de ce sujet. Le but est d'évaluer si des « surprises géologiques » sont avérées et de vérifier leur impact financier éventuel.

4.2. *Organisation*

Le projet Poya est un projet d'envergure dont la conception et la réalisation auront duré pendant plusieurs années. L'audit rendu à la fin 2008 étudie les premières phases du projet. Il propose également des modifications souhaitables au niveau de l'organisation et le management du projet. La CEP, tout en tenant compte de l'organisation du projet dans ses premières phases, analyse tout particulièrement les modifications réalisées dans l'organisation ces dernières années. Elle étudie également les liens entre les différentes parties au projet, à savoir les responsables politiques, les communes, les services de l'Etat, les mandataires, les entreprises en charge des travaux, ainsi que l'Office fédéral des routes (OFROU) et les CFF.

4.3. *Analyse par lots*

Le projet Poya est décrit par lots distincts. La CEP, notamment en travaillant en sous-commissions, analyse précisément l'évolution financière de chacun de ces lots et les causes qui en sont liées.

4.4. *Montant de la contribution fédérale*

Entre 2005 et 2006, le projet initial a été modifié à de nombreuses reprises. Les coûts et la répartition de coûts ont fortement évolués. Le montant demandé au peuple fribourgeois en 2006 (120 mio de francs) diffère du montant annoncé à la Confédération (135 mio de francs). La CEP expliquera cette différence, trouvera les causes et analysera si cette différence a eu ou pourrait avoir une incidence sur l'évolution du projet et sur le financement final.

4.5. *Qualité des études et des projets ayant abouti au crédit initial*

De nombreuses explications ont déjà été avancées sur les causes de la qualité des projets ayant permis la mise à l'enquête publique du projet en 2005. Des raisons ont été avancées. La CEP ayant repris le dossier complet du pont de la Poya, elle fait une analyse du projet qui fera l'objet de la demande de crédit initial en 2006. Elle essaie notamment de ressortir les éléments qui avaient amené à la conclusion qu'un passage en dénivelé sur la route de Morat n'était pas nécessaire.

4.6. *Qualité des études et des projets ayant abouti au crédit complémentaire*

Le rapport d'audit 2008 de contrôle du projet H182 – Tunnel et Pont de la Poya, y compris l'aménagement de la route de Morat, mandaté par l'Inspection de finances

au bureau Emch & Berger amène plusieurs constats et des propositions. Certaines précisent les qualités indispensables que doivent avoir des projets afin de les présenter au Grand Conseil ou de les passer en votation populaire. Le rapport n° 170 du 17 novembre 2009 du Conseil d'Etat demande un crédit additionnel pour effectuer un passage en dénivelé du carrefour St-Léonard. La CEP analyse le projet ayant permis de présenter le crédit additionnel, non pas à la population, mais au Grand Conseil en février 2010.

5. Suite de l'enquête et rapport final

La CEP continue son travail avec rigueur et précision. A la suite des auditions, elle fera le point sur les éléments qui pourraient encore lui manquer ou qui mériteraient des développements ou des précisions.

Il est impossible de présenter une date définitive pour la remise du rapport final au Grand Conseil, cependant la CEP souhaite clore son enquête durant le deuxième semestre 2013. Elle mettra tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

Fribourg, le 6 juin 2013

Pour la Commission d'enquête parlementaire Poya

Le Président

Le Vice-Président

R. Girard

E. Waeber



Commission d'enquête parlementaire (Poya)
Parlamentarische Untersuchungskommission (Poya)

Zwischenbericht

Einleitung

Am 15. Juni 2012 setzte der Grosse Rat eine parlamentarische Untersuchungskommission (PUK) ein. In einem Dekret legte er die Aufgaben fest, mit denen diese Kommission beauftragt wird. In Artikel 2 des Dekrets wird von der PUK verlangt:

- a) Sie klärt die gesamte Situation dieses Dossiers, namentlich die Kostenentwicklung im Zusammenhang mit den bis jetzt bekannten Kreditüberschreitungen.
- b) Sie beurteilt die getroffenen Entscheidungen.
- c) Sie untersucht die Problematik der natürlichen Gegebenheiten.
- d) Sie beurteilt die Arbeits- und Entscheidungsabläufe sowie die interne Organisation des Projekts.
- e) Sie bestimmt allfällige Verfehlungen und wer sie begangen hat und
- f) klärt die politische Verantwortung.

In Artikel 2 Absatz 2 dieses Dekrets wird von der PUK verlangt, dass sie innert eines Jahres einen Zwischenbericht abliefern. Vor diesem Hintergrund übergibt die PUK dem Grossen Rat diesen Bericht.

Inhaltsverzeichnis

1. Gesetzlicher Rahmen
2. Organisation der PUK
3. Untersuchte Unterlagen
4. Vertiefte Themen
5. Fortsetzung der Untersuchung und Schlussbericht

1. Gesetzlicher Rahmen

Die parlamentarische Untersuchungskommission Poya ist die erste Untersuchungskommission, die im Kanton Freiburg eingesetzt wurde. Deshalb ist es sicher wichtig, einleitend auf den gesetzlichen Rahmen hinzuweisen, in dem sich diese besondere parlamentarische Kommission bewegt. Wir erinnern daran, dass dieser Rahmen in den Artikeln 182 – 188 des Grossratsgesetzes (GRG) festgehalten wird. Für die Organisation der Arbeit der PUK, d. h. für die Feststellung des Sachverhalts, die Beweiserhebung, den

Ausstand und die vorsorglichen Massnahmen gilt das Gesetz über die Verwaltungsrechtspflege (VRG) (Art. 183 Abs. 3 VRG).

Die PUK erinnert daran, dass sie gesetzlich in hohem Grad an das Amtsgeheimnis gebunden ist. Seit Beginn der Untersuchung hielten sich die Mitglieder der PUK streng an dieses Amtsgeheimnis. Folglich verbreitet die PUK keine Elemente, die auf Schlussfolgerungen hinweisen könnten, solange die Untersuchung nicht zu Ende ist. Dieser Zwischenbericht hat deshalb den Zweck, die Organisation der Arbeiten der PUK vom 15. Juni 2012 bis heute zu beschreiben.

Im Bericht Nr. 40 vom 27. November 2012 gibt der Staatsrat gewisse Informationen über die finanzielle und technische Situation und die fehlende finanzielle Deckung des Projekts H182/Poya bekannt. Die PUK hat diesen Bericht zur Kenntnis genommen und festgestellt, dass gewisse Antworten erst im eigenen Schlussbericht gegeben werden können. Beim jetzigen Stand der Dinge macht die PUK keine Kommentare mehr zu diesem Bericht Nr. 40, aber sie kann versichern, dass sie die erwarteten Antworten gibt, wenn es Zeit ist.

2. Organisation der PUK

Seit Juli 2012 nimmt die PUK die Dienste eines Sekretärs-Gerichtsschreibers in Anspruch. Dieser wurde erst zu 50 % angestellt, ab Oktober 2012 wurde der Tätigkeitsgrad auf 100 % erhöht. Die Menge der zu behandelnden Dokumente und die Komplexität des Dossiers machten in einer zweiten Phase einen weitaus grösseren Einsatz nötig.

Um den Sachverhalt festzustellen, hat die Kommission im Wesentlichen im Plenum gearbeitet. Von November 2012 bis Januar 2013 arbeitete die PUK hingegen mit zwei Unterkommissionen, um gewisse wichtige Punkte des Dossiers Poya-Brücke eingehender zu untersuchen. Eine Unterkommission hat sich mehr mit den operationellen und technischen Gesichtspunkten, die andere mit den strategischen und politischen Gesichtspunkten befasst.

Zur Information geben wir Ihnen an dieser Stelle die Zahl der Sitzungen der PUK an (vor den Anhörungen):

- Vollversammlungen: 23
- Sitzungen der Unterkommissionen: 13

Nach einer wichtigen Phase für die Erstellung der Tatsachen bereitete die PUK die Anhörungen vor, die sie durchführen will, um die Elemente, die sie bereits entdeckt hat, zu präzisieren und zu ergänzen. Eine erste Phase der Anhörungen ist im Gang und dürfte vor der Sommerpause zu Ende sein.

Ende März 2013 wollte der Sekretär-Gerichtsschreiber seine Zusammenarbeit mit der PUK unterbrechen. Vor seinem Weggang zugunsten einer beruflichen Neuorientierung, bereitete

er zuhanden der PUK einen vollständigen und erschöpfenden Bericht über die in 9 Monaten realisierten Arbeiten vor.

Für die Fortsetzung der Arbeiten beauftragte die PUK einen Juristen und einen beratenden Ingenieur. Zur Information wird noch unterstrichen, dass die PUK die Dienste des Sekretariats des Grossen Rates für die Aufnahme von Protokollen für 6 Sitzungen in Anspruch nahm.

3. Untersuchte Unterlagen

Ausgehend von ihren juristischen Eigenschaften legte die PUK also ihre Methode und ihre Organisation fest. Das wichtigste Element, das die Arbeit der Kommission prägte, war die Feststellung des Sachverhalts. Damit dieser sowohl vollständig als auch genau ermittelt werden kann, behandelte die Kommission eine beträchtliche Zahl von Dokumenten. Sie hat sie mit der nötigen Objektivität und Genauigkeit untersucht. Zur Information: Wir schätzen den Umfang der Dokumente, die der PUK zur Verfügung stehen, auf 50 000 Seiten. Es handelt sich namentlich um Arbeitsrapporte, die alle drei Monate von der Bauherrenunterstützung (BHU) erstellt werden, die Protokolle der Projektsteuerung (PS), der Begleitkommission (Bkom), der Protokolle der Projektleitung (DIRPRO), Auszüge aus dem Protokoll des Staatsrats, Notizen an den Grossen Rat, geologische Berichte, finanzielle Berichte, Audits, verschiedene Schreiben und Unterlagen zu den Finanzen.

4. Vertiefte Themen

Ohne dass wir beim gegenwärtigen Stand der Dinge die Schwerpunkte des Schlussberichts dieser Untersuchung genauer beschreiben können, scheint es uns trotzdem wichtig, hier einige Themen vorzustellen, die Gegenstand von Untersuchungen der Kommission waren.

4.1. Geologie

In den Medien, in den Sessionen des Grossen Rates und bei anderen Gelegenheiten wurden wiederholt «geologische Überraschungen» vorgebracht, um die zusätzlichen Kosten beim Poya-Projekt zu rechtfertigen. Die Kommission hat die ursprünglichen Dokumente und die zusätzlichen Unterlagen zu diesem Thema bearbeitet. Das Ziel besteht darin, zu beurteilen, ob Überschreitungen aufgrund dessen, was man wirklich als «geologische Überraschungen» bezeichnen kann, belegt werden können.

4.2. Organisation

Das Poya-Projekt ist ein bedeutendes Projekt, dessen Entwurf und Realisierung mehrere Jahre in Anspruch nahmen. Beim Audit Ende 2008 wurden die ersten Projektphasen untersucht. Es wurden ebenfalls wünschbare Änderungen bei der Organisation und beim Management des Projekts vorgeschlagen. Die PUK berücksichtigt die Organisation des Projekts in den ersten Phasen und untersucht ganz besonders die Änderung bei der Organisation in den vergangenen Jahren. Sie prüft auch die Verbindungen zwischen den verschiedenen Partnern des Projekts, nämlich den politischen Verantwortlichen, den Gemeinden, den Dienststellen des Staats, den Auftragnehmern, den mit den Arbeiten beauftragten Unternehmen sowie dem Bundesamt für Strassen (STRADA) und den SBB.

4.3. Untersuchung Los für Los

Das Poya-Projekt ist in verschiedene Lose aufgeteilt. Die PUK arbeitet namentlich in Unterkommissionen und untersucht die finanzielle Entwicklung bei jedem Los und die damit zusammenhängenden Gründen genau.

4.4. Betrag des Bundesbeitrags

Von 2005 bis 2006 wurde das ursprüngliche Projekt zahlreiche Male geändert. Die Kosten und die Aufteilung der Kosten haben sich stark entwickelt. Der Betrag, um den das Freiburger Volk 2006 ersucht wurde (120 Mio. Franken), weicht vom Betrag, der dem Bund mitgeteilt wurde (135 Mio. Franken), ab. Die PUK wird diese Differenz erklären, die Ursachen finden und untersuchen, ob diese Differenz eine Auswirkung auf die Entwicklung des Projekts und die Schlussfinanzierung hatte oder haben könnte.

4.5. Qualität der Studien und Projekte, die zum ursprünglichen Kredit führten

Zahlreiche Erläuterungen über die Qualität der Projekte, dank denen das Projekt 2005 öffentlich aufgelegt werden konnte, wurden bereits vorgebracht. Gründe wurden angegeben. Die PUK hat das vollständige Dossier der Poya-Brücke übernommen und untersucht das Projekt, für das 2006 um einen Kredit ersucht wurde. Sie versucht namentlich, die Elemente herauszukristallisieren, die zum Schluss führten, dass eine über- oder unterirdische Durchfahrt auf der Murtenstrasse nicht notwendig ist.

4.6. Qualität der Studien und Projekte, die zum Zusatzkredit führten

Der Auditbericht 2008 über die Kontrolle des Projekts H182 – Poya-Tunnel und -brücke, einschliesslich des Ausbaus der Murtenstrasse, der vom Finanzinspektorat beim Büro Emch & Berger in Auftrag gegeben wurde, führt zu verschiedenen Feststellungen und Vorschlägen. Einige Kreise weisen auf die Anforderungen hin, denen ein Projekt notwendigerweise genügen muss, wenn es dem Grossen Rat unterbreitet und in einer Volksabstimmung angenommen werden soll. Im Bericht Nr. 170 vom 17. November 2009 verlangt der Staatsrat einen Zusatzkredit, um eine unterirdische Durchfahrt der Kreuzung St. Leonhard zu erstellen. Die PUK untersucht das Projekt, mit dem der Zusatzkredit im Februar 2010 nicht dem Volk, sondern dem Grossen Rat unterbreitet wurde.

5. Fortsetzung der Untersuchung und Schlussbericht

Die PUK setzt ihre Arbeit streng und genau fort. Nach den Anhörungen hält sie fest, welche Elemente ihr noch fehlen könnten oder weiterer Ausführungen und Hinweise bedürfen würden.

Heute kann unmöglich ein definitives Datum für die Abgabe des Schlussberichts angegeben werden, die PUK möchte aber ihre Untersuchung im zweiten Halbjahr 2013 abschliessen. Sie wird alles daransetzen, dass dieses Ziel erreicht werden kann.

Freiburg, den 6. Juni 2013

Für die Parlamentarische Untersuchungskommission Poya

Der Präsident

Der Vizepräsident

R. Girard

E. Waeber



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR

Place Notre-Dame 8, 1701 Fribourg

T +41 26 305 90 20, F +41 26 305 90 23
www.fr.ch/cmaj

Préavis concernant les élections à des fonctions judiciaires à l'intention du Grand Conseil du 27.05.2013

Les pages 929 à 935 ne sont pas reproduites dans la version électronique du BGC pour des raisons de protection des données.
La version complète de ce document est disponible, sur demande, au Secrétariat du Grand Conseil.

Récapitulatif des candidatures préavisées favorablement par le Conseil de la magistrature

Justice de paix de la Sarine	
Juge de paix (100 %)	Avec ordre de priorité 1. Delphine Queloz 2. David Th. Augustin Sansonnens Eligible : Catherine Hayoz

Tribunal des prud'hommes de la Gruyère	
Président/-e (10%)	Nicolas Oberson

Tribunal d'arrondissement de la Gruyère	
Assesseur/-e	Avec ordre de priorité 1. Colette Dupasquier 2. Lorenz Cloux

Tribunal des prud'hommes de la Singine	
Assesseur/-e suppléant/-e (représentant les employeurs)	Irène Marguet – Georgette Müller (à égalité selon ordre alphabétique)

Justice de paix de la Gruyère	
Assesseur/-e (psychologie)	Laurence Genoud

Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac	
Assesseur/-e (représentant les locataires)	Susanne Heiniger

Au nom du Conseil de la magistrature

Josef Hayoz
Président



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR

Liebfrauenplatz 8, 1701 Freiburg

T +41 26 305 90 20, F +41 26 305 90 23
www.fr.ch/jr

Stellungnahme vom 27.05.2013 zuhanden des Grossen Rates betreffend die Wahl in richterliche Funktionen

Die Seiten 939 bis 945 werden aus Datenschutzgründen nicht in der elektronischen Version des TGR veröffentlicht. Die vollständige Version dieses Dokuments kann beim Sekretariat des Grossen Rates angefordert werden.

Zusammenfassung der Kandidaturen mit positiver Stellungnahme des Justizrates

Friedensgericht des Saanebezirks	
Friedensrichter/-in (100%)	Nach Präferenz geordnet 1. Delphine Queloz 2. David Th. Augustin Sansonnens Wählbar : Catherine Hayoz
Arbeitsgericht des Greyerzbezirks	
Präsident/-in (10%)	Nicolas Oberson
Bezirksgericht Greyerz	
Beisitzer/-in	Nach Präferenz geordnet 1. Colette Dupasquier 2. Lorenz Cloux
Arbeitsgericht des Sensebezirks	
Ersatzbeisitzer/-in (Arbeitgebervertreter/-in)	Irène Marguet – Georgette Müller (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)
Friedensgericht des Greyerzbezirks	
Beisitzer/-in (Psychologie)	Laurence Genoud

Schlichtungskommission für Missbräuche im Mietwesen des Sense- und Seebezirks	
Beisitzer/-in (Mietervertreter/-in)	Susanne Heiniger

In Namen des Justizrates

Josef Hayoz
Präsident

Préavis de la Commission de justice / Stellungnahme der Justizkommission*(loi sur la justice - art. 11 et 12 / Justizgesetz - Art. 11 und 12)**6 membres sur 7 sont présents en séance du 5 juin 2013 / 6 von 7 Mitgliedern sind an der Sitzung vom 5. Juni 2013 anwesend***Elections à des fonctions judiciaires à titre professionnel et accessoire****I. Juge de paix de la Sarine (100%)**

M^{me} Delphine Queloz et M. David Sansonnens obtiennent 2 voix chacun. La présidente ne départage pas en faveur de l'un ou l'autre des deux candidats (art. 21 al. 3 de la loi sur le Grand Conseil) et laisse le vote ouvert.

II. Président/-e au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère (10%)

6 membres s'expriment en faveur de M. Nicolas Oberson.

Nicolas OBERSON

III. Assesseur/-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère

6 membres s'expriment en faveur de Mme Colette Dupasquier-Genoud.

Colette DUPASQUIER-GENOUD

IV. Assesseur/-e suppléant/-e (représentant les employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Singine

6 membres s'expriment en faveur de Mme Irène Marguet-Brügger.

Irène MARGUET-BRUGGER

Wahlen in hauptberufliche und nebenberufliche Richterämter**I. Friedensrichter/-in des Saanebezirks (100%)**

Delphine Queloz und David Sansonnens erhalten je 2 Stimmen. Die Präsidentin trifft keinen Stichentscheid für die Kandidatin oder den Kandidaten (Art. 21 Abs. 3 des Grossratsgesetzes) und lässt die Abstimmung offen.

II. Präsident/-in des Artbeitsgerichts des Greyerzbezirks (10%)

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Nicolas Oberson.

Nicolas OBERSON

III. Beisitzer/-in beim Bezirksgericht Greyerz

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Colette Dupasquier-Genoud.

Colette DUPASQUIER-GENOUD

IV. Ersatzbeisitzer/-in (Arbeitgebervertreter/-in) beim Arbeitsgericht des Sensebezirks

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Irène Marguet-Brügger.

Irène MARGUET-BRUGGER

V. **Assesseur/-e à la Justice de paix de la Gruyère (psychologie)**

6 membres s'expriment en faveur de M^{me} Laurence Genoud.

Laurence GENOUD

VI. **Assesseur/-e (représentant les locataires) à la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac**

6 membres s'expriment en faveur de Mme Susanne Heiniger-Stämpfli.

Susanne HEINIGER-STAMPFLI

V. **Beisitzer/-in beim Friedensgericht des Greyerzbezirks (Psychologie)**

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Laurence Genoud.

Laurence GENOUD

VI. **Beisitzer/-in (Mietervertreter/-in) bei der Schlichtungskommission für Missbräuche im Mietwesen des Sense- und des Seebezirks**

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Susanne Heiniger-Stämpfli.

Susanne HEINIGER-STAMPFLI

Les dossiers des candidats/-es éligibles sont à la disposition des députés/-ées pour consultation:

– le mardi après-midi 18 juin 2013 (durant la séance du Grand Conseil) *au bureau des huissiers à l'Hôtel cantonal.*

Die Unterlagen der wählbaren Bewerber/-innen können von den Grossrätinnen und Grossräten eingesehen werden:

– am Dienstagnachmittag, 18. Juni 2013, (während der Sitzung des Grossen Rates) *im Büro der Weibel im Rathaus.*

Le 5 juin 2013 / Den 5. Juni 2013

Réponses

Motion M1012.12 Pierre Mauron/David Bonny Redonner au Conseil d'Etat la compétence d'attribuer les missions du HFR¹

Réponse du Conseil d'Etat

L'élargissement des compétences du conseil d'administration constitue une conséquence logique du nouveau régime de financement des hôpitaux et de la situation de concurrence créée au plan national par l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, du nouveau financement hospitalier.

Le Grand Conseil a ainsi adopté le 4 novembre 2011, par 87 voix contre 1 et 2 abstentions, la loi sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance, y compris son volet d'adaptation de la LHFR modifiant notamment le rôle du conseil d'administration et la répartition des compétences entre ce dernier et le Conseil d'Etat (art. 12 al. 2 let. d, e et f; art. 25 al. 1).

Revenir en arrière après un peu plus d'un an ne serait pas cohérent ni souhaitable. Il est important de laisser au conseil d'administration la marge de manœuvre suffisante lui permettant de faire face à ses responsabilités et de prendre les décisions nécessaires pour assurer des prestations de qualité à des coûts raisonnables en faveur de l'ensemble de la population fribourgeoise.

Il convient aujourd'hui d'adopter une ligne claire et conséquente pour poursuivre les réformes indispensables du HFR. Le conseil d'administration vient d'adopter sa stratégie de développement 2013–2022, stratégie présentée au Grand Conseil parallèlement à la présente réponse, dans le cadre du rapport faisant suite au postulat 2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel. En adoptant cette stratégie, dont les propositions sont soutenues par le Conseil d'Etat et la Commission de planification sanitaire, le conseil d'administration a montré qu'il mérite la confiance du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat propose de refuser la motion.

Le 28 mai 2013.

- > La discussion et le vote sur la prise en considération de cette motion figure en pp. 709ss.

Motion M1012.12 Pierre Mauron/David Bonny Dem Staatsrat die Kompetenz der Verteilung der Aufträge auf die HFR-Standorte zurückgeben²

Antwort des Staatsrates

Die Erweiterung der Kompetenzen des Verwaltungsrates ist eine logische Folge der neuen Spitalfinanzierung und der durch ihr Inkrafttreten am 1. Januar 2012 auf nationaler Ebene entstandenen Wettbewerbssituation.

So hat der Grosse Rat am 4. November 2011 mit 87 gegen 1 Stimme und 2 Enthaltungen das Gesetz über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser, inklusive Anpassungen des HFRG betreffend die Rolle des Verwaltungsrates und die Verteilung der Kompetenzen zwischen diesem und dem Staatsrat (Art. 12 Abs. 2 Bst. d, e und f; Art. 25 Abs. 1), verabschiedet.

Diese Änderungen nach etwas mehr als einem Jahr wieder rückgängig zu machen, wäre weder kohärent noch wünschenswert. Es ist wichtig, dass dem Verwaltungsrat genügend Handlungsspielraum eingeräumt wird, damit er seiner Verantwortung nachkommen und die notwendigen Entscheide treffen kann, um für die gesamte Freiburger Bevölkerung den Zugang zu qualitativ hochstehenden Leistungen zu vernünftigen Kosten zu gewährleisten.

Es gilt nun, für die notwendigen Reformen des HFR eine klare und konsequente Linie zu verfolgen. Der Verwaltungsrat hat vor Kurzem seine neue Strategie für die Entwicklung des HFR 2013–2022 verabschiedet; diese wird dem Grossen Rat gleichzeitig zur vorliegenden Antwort, im Rahmen des Berichts zum Postulat 2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel, präsentiert. Durch die Verabschiedung dieser Strategie, deren Vorschläge vom Staatsrat und der Kommission für Gesundheitsplanung unterstützt werden, hat der Verwaltungsrat gezeigt, dass er das Vertrauen des Staatsrates und des Grossen Rates verdient.

Infolgedessen beantragt der Staatsrat die Ablehnung der Motion.

Den 28. Mai 2013.

¹ Déposée et développée le 14 septembre 2012, *BGC* p. 1926.

² Eingereicht und begründet am 14. September 2012, *TGR* S. 1926.

- > Die Diskussion und die Abstimmung über die Erheblicherklärung dieser Motion befinden sich auf SS. 709ff.

Motion M1017.12 Ralph Alexander Schmid Renforcement des études de médecine à l'Université de Fribourg par un master¹

Réponse du Conseil d'Etat

La problématique du manque de médecins en général et de médecins généralistes ou de premier recours en particulier a fait l'objet de plusieurs études au niveau fédéral et de nombreux instances et groupes de travail travaillent actuellement sur les différents aspects du problème. Selon le rapport de septembre 2011 par lequel le Conseil fédéral répondait à la motion de la conseillère nationale Jacqueline Fehr «Stratégie pour lutter contre la pénurie de médecins et encourager la médecine de premier recours», une augmentation du nombre annuel de diplômés en médecine de 800 actuels à entre 1200 et 1300 serait nécessaire. Dans cette perspective, les facultés de médecine ont été invitées à formuler des propositions pour augmenter leurs capacités de formation. Des projets de création de nouvelles offres d'études ont également vu le jour, tel que le projet de master en cours d'élaboration au Tessin.

Parallèlement, il a fallu se rendre à l'évidence que le problème ne peut pas être résolu par les seules mesures quantitatives, car celles-ci ne garantissent pas la couverture des besoins dans les spécialisations particulièrement touchées par le manque de relève telles que la médecine générale. L'organisation actuelle du système de santé favorise la formation de spécialistes. L'image du médecin généraliste a perdu de sa valeur, ce qui s'explique à la fois par la difficulté à trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée et par un niveau de rémunération inférieur à celui de la plupart des spécialistes. Or, le besoin de médecins formés à une vision globale du patient existe aussi dans le milieu hospitalier et il existe à l'étranger des modèles dont il serait possible de s'inspirer pour rendre cette orientation plus attractive.

Ainsi, l'autre axe de réflexion en cours porte sur des modifications à apporter à l'ensemble du système, ceci en collaboration entre les autorités de formation et les autorités sanitaires, d'une part, et entre les cantons et la Confédération, d'autre part. Des propositions soumises à discussion vont de la plus grande implication des hôpitaux non-universitaires dans la formation et de la mise sur pied des masters orientés vers la médecine de premier recours à une nouvelle répartition des tâches et des compétences entre les différentes professions de la santé.

Le Conseil d'Etat comprend et partage l'analyse de la situation présentée par le député Schmid, ainsi que son souci d'assurer une relève médicale suffisante et correspondant aux besoins pour la Suisse et pour le canton de Fribourg. La décision de créer la 3^e année d'études en médecine humaine à l'Université de Fribourg en collaboration avec l'HFR et, ensuite, celle d'augmenter la capacité de 80 à 96 places ont été prises en tenant compte, entre autres, de cette préoccupation.

D'autres arguments évoqués par le député Schmid ont trait au renforcement de la formation médicale fribourgeoise, au meilleur positionnement de l'HFR dans le système hospitalier suisse et à l'accroissement de son attractivité en tant qu'employeur. La mise en place de la 3^e année d'études en médecine humaine a déjà apporté des améliorations dans ces domaines. Le fait qu'avec le bachelor en sciences médicales, l'Université de Fribourg décerne désormais un diplôme de médecine lui confère une toute nouvelle place sur l'échiquier de la formation médicale. Pour l'HFR aussi, l'importante participation à la formation clinique et les collaborations avec les professeurs fraîchement engagés à l'Université ouvrent de nouvelles perspectives pour les médecins cadres et pour l'engagement de la relève médicale.

La mise en place d'un master aurait sans aucun doute des effets beaucoup plus importants et le Conseil d'Etat mesure l'intérêt qu'un tel projet pourrait avoir pour l'Université, l'HFR, le RFSM et le système sanitaire fribourgeois. La réflexion menée au niveau national sur la meilleure intégration des hôpitaux non-universitaires dans la formation et sur la possibilité d'offrir des masters en médecine avec des orientations particulières incite naturellement à initier la même réflexion au niveau cantonal.

Le Conseil d'Etat est donc prêt à lancer une analyse concernant la création d'un master en médecine humaine à Fribourg. Cette analyse devrait porter, d'une part, sur les possibilités des institutions fribourgeoises de réaliser un tel mandat de formation et de recherche et sur les ressources nécessaires à son accomplissement et, d'autre part, sur les modifications de la législation fédérale sans lesquelles il ne serait pas possible d'offrir une formation centrée sur la médecine de premier recours. Les modèles d'une telle formation devront aussi être étudiés et évalués. Il y faudra également tenir compte du fait que la situation des ressources humaines du Département de médecine de l'Université et de l'HFR est tendue, que l'introduction de la 3^e année de médecine est encore en phase de consolidation et qu'elle a entraîné un grave manque de locaux à la Faculté des sciences, manque qui ne devrait être que partiellement résolu par le projet de construction temporaire qui sera prochainement soumis pour décision au Grand Conseil.

Pour toutes ces raisons, l'analyse à mener sera complexe et nécessitera des travaux importants. Il importe de relever que pour le cas où l'analyse concluait à l'opportunité de la mise en place d'un master, il ne serait pas possible de toute manière de

¹ Déposée et développée le 14 novembre 2012, BGC p. 2482.

proposer au Grand Conseil un projet de décret portant sur ce projet d'ici une année.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter la motion. En même temps, il s'engage à lancer une étude de faisabilité concernant la mise en place à Fribourg d'un master en médecine humaine orienté vers la médecine du premier recours.

Le 16 avril 2013.

- > La discussion et le vote sur la prise en considération de cette motion figure en pp. 714ss.

Motion M1017.12 Ralph Alexander Schmid Ausbau des Medizinstudiums an der Universität Freiburg zum Masterstudium¹

Antwort des Staatsrats

Mehrere nationale Studien befassten sich mit dem Problem des Mangels an Medizinerinnen und Medizinern, insbesondere Hausärztinnen und -ärzten, und zahlreiche Instanzen und Arbeitsgruppen setzen sich derzeit mit verschiedenen Aspekten dieses Problems auseinander. Laut dem Bericht des Bundesrates vom September 2011 in Erfüllung der Motion 08.3608 von Jacqueline Fehr «Strategie gegen Ärztemangel und zur Förderung der Hausarztmedizin» sollte die Zahl der jährlichen Diplomabschlüsse in Medizin von heute 800 auf 1200 bis 1300 erhöht werden. Daher wurden die medizinischen Fakultäten gebeten, Vorschläge für den Ausbau ihrer Ausbildungskapazitäten zu erarbeiten. Zudem sind neue Studienangebote entstanden, so der geplante Master-Studienangang im Kanton Tessin, der derzeit in Vorbereitung ist.

Gleichzeitig musste festgestellt werden, dass das Problem sich nicht allein durch quantitative Massnahmen beheben lässt, denn diese vermögen den Bedarf in den vom Nachwuchsmangel besonders betroffenen Fachgebieten wie der Allgemeinmedizin nicht zu decken. Die heutige Organisation des Gesundheitssystems begünstigt die Ausbildung von Spezialisten. Das Image der Allgemeinärztinnen und Allgemeinärzte hat an Wert verloren. Gründe dafür sind die Schwierigkeit, Berufs- und Familienleben zu vereinbaren sowie das tiefere Einkommensniveau als die Mehrheit der Spezialisten. Es besteht auch in Spitälern ein Bedarf nach ganzheitlich ausgebildeten Ärztinnen und Ärzten und es gibt im Ausland Modelle, aus denen man Anregungen entnehmen kann, wie sich die Allgemeinmedizin attraktiver machen lässt.

So sind in Zusammenarbeit mit den Bildungs- und Gesundheitsbehörden einerseits sowie den Kantonen und dem Bund andererseits auch Überlegungen darüber in Gang, welche Änderungen am gesamten System vorgenommen werden sollten. Die zur Diskussion gestellten Vorschläge reichen von einem stärkeren Einbezug nichtuniversitärer Spitäler in die Ausbildung und der Einführung eines auf die Hausarztmedizin ausgerichteten Masters bis zu einer Neuverteilung der Aufgaben und Zuständigkeiten unter den verschiedenen Berufen des Gesundheitswesens.

Der Staatsrat versteht und teilt die Beurteilung der Situation von Grossrat Schmid sowie seine Sorge um die Sicherung eines genügenden Ärztenachwuchses, der den Bedarf in der Schweiz und im Kanton Freiburg deckt. Der Entscheid, an der Universität Freiburg in Zusammenarbeit mit dem HFR das 3. Studienjahr in Humanmedizin einzuführen und dann dessen Kapazität von 80 auf 96 Plätze zu erhöhen, wurde unter anderem mit Blick auf dieses Anliegen getroffen.

Weitere Argumente von Grossrat Schmid beziehen sich auf den Ausbau der medizinischen Ausbildung in Freiburg, auf die bessere Positionierung des HFR im schweizerischen Spitalwesen und auf die Steigerung seiner Attraktivität als Arbeitgeber. Die Einführung des 3. Studienjahres in Humanmedizin hat diesbezüglich bereits Verbesserungen gebracht. Mit dem Bachelor in Medizin stellt die Universität Freiburg nun ein Abschlussdiplom aus, mit dem sie sich im Bereich der medizinischen Ausbildung einen neuen Rang sichert. Auch für das HFR öffnen die verstärkte Mitwirkung an der klinischen Ausbildung und die Zusammenarbeit mit den neu angestellten Professorinnen und Professoren an der Universität neue Perspektiven für die Kaderärztinnen und Kaderärzte und für den Nachwuchs.

Die Einführung eines Masters hätte zweifellos noch eine weit stärkere Wirkung und der Staatsrat erkennt den Nutzen, den ein solches Vorhaben für die Universität, das HFR, das Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit (FNPG) und das Freiburger Gesundheitswesen haben könnte. Die gesamtschweizerisch angestellten Überlegungen über einen besseren Einbezug nichtuniversitärer Spitäler in die Ausbildung und über die Möglichkeit, Masterstudiengänge in Medizin mit besonderen Vertiefungsrichtungen anzubieten, laden natürlich dazu ein, die gleichen Überlegungen auch auf kantonaler Ebene anzustellen.

Der Staatsrat erklärt sich daher bereit, eine Studie zur Einführung eines Masters in Humanmedizin in Freiburg zu erstellen. Dabei soll einerseits geprüft werden, welche Möglichkeiten an den Freiburger Institutionen für die Umsetzung eines solchen Bildungs- und Forschungsauftrags vorhanden sind und welche Mittel dazu benötigt werden. Zum anderen soll abgeklärt werden, welche Änderungen an der Bundesgesetzgebung nötig sind, damit eine auf die Hausarztmedizin ausgerichtete Ausbildung angeboten werden kann. Zudem

¹ Eingereicht und begründet am 14. November 2012, TGR S. 2482.

sollen auch die Modalitäten einer solchen Ausbildung untersucht und beurteilt werden. Dabei gilt es zu berücksichtigen, dass die Personalsituation am Departement für Medizin der Universität und am HFR angespannt ist, dass die Einführung des 3. Studienjahres in Medizin noch konsolidiert werden muss und diese der Mathematisch-Naturwissenschaftlichen Fakultät einen gravierenden Raummangel beschert hat. Dieser kann durch das provisorische Bauvorhaben, das dem Grossen Rat demnächst unterbreitet wird, nur teilweise behoben werden.

Daher wird die zu erstellende Studie komplex sein und erhebliche Arbeiten erfordern. Zudem ist darauf hinzuweisen, dass es nicht möglich wäre, dem Grossen Rat vor Ablauf eines Jahres einen Dekretsentwurf für ein solches Vorhaben zu unterbreiten, selbst wenn die Studie zum Schluss käme, dass die Einführung eines Masters sinnvoll wäre.

Der Staatsrat empfiehlt Ihnen daher, diese Motion abzulehnen. Gleichzeitig verpflichtet er sich, eine Machbarkeitsstudie zur Einführung eines Masters in Humanmedizin mit Vertiefung in Hausarztmedizin im Kanton Freiburg zu erstellen.

Den 16. April 2013.

- > Die Diskussion und die Abstimmung über die Erheblicherklärung dieser Motion befinden sich auf SS. 714ff.

Motion M1018.12 Benoît Rey Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) et du code de procédure et de juridiction administrative (CPJA)¹

Réponse du Conseil d'Etat

Quand bien même les propositions du motionnaire sont étroitement liées par rapport à leur objet et aux objectifs recherchés, elles n'en portent pas moins sur deux lois distinctes aux champs d'application fort différents. Tandis que la LATEC fixe des règles spéciales pour les procédures d'aménagement du territoire et de demandes de permis, le CPJA est une loi générale qui s'applique à toute la procédure administrative. Par conséquent, le Conseil d'Etat se prononce de façon séparée sur les modifications légales proposées.

1. Modification de la LATEC

En vertu de l'article 34 al. 1 LATEC, l'aménagement du territoire communal incombe à la commune. Le conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local (art. 36

al. 1 LATEC). Il doit notamment veiller à ce que le plan d'aménagement local (PAL) soit accessible à la population (art. 37 al. 2 LATEC). L'article 83 al. 1 LATEC prévoit que les plans d'affectation des zones (PAZ), les plans d'aménagement de détail (PAD) et leur réglementation sont mis à l'enquête publique pendant trente jours, par dépôt au secrétariat communal et à la préfecture. Dans la mesure où les communes sont les autorités dépositaires des plans et de leurs règlements, il leur appartiendrait, selon la proposition du motionnaire, de se charger de la communication par voie électronique des documents en question.

Sur le principe, le Conseil d'Etat ne peut que partager la préoccupation du député Rey, dont la démarche correspond aux principes posés par la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf, RSF 17.5), notamment à ses articles 9 al. 2, 22 al. 2, 23 al. 1, 24 et 30 al. 1 let. b. Le Conseil d'Etat relève également, qu'aujourd'hui, chaque commune est dotée d'un site Internet et qu'un grand nombre d'entre elles publie son PAL sur son site. Il est donc possible aux citoyens intéressés de les télécharger ou de les visualiser. En revanche, les communes ne procèdent pas en principe à des envois complémentaires individualisés.

Toutefois, si la mise en œuvre des possibilités de l'informatique, que ce soit par messagerie ou sur Internet, pour faciliter la consultation des PAZ, des PAD et leur réglementation pendant la mise à l'enquête publique semble séduisante, elle pose un certain nombre de problèmes qu'il apparaît en l'état difficile de résoudre.

Tout d'abord, le Conseil d'Etat estime que, concrètement, la solution proposée par la motion comporte des risques sérieux en matière de fiabilité et de foi publique des données transmises. Alors que les documents imprimés qui ont été véritablement soumis à l'enquête publique sont clairement identifiés par un sceau et une signature ainsi que par l'adjonction des dates de mise à l'enquête, les documents informatiques sont beaucoup plus volatiles. Les versions successives de ceux-ci – vu la facilité avec laquelle les modifications sont effectuées par les bureaux d'urbanisme – sont aisément interchangeables et il peut être ardu de déceler laquelle a effectivement été mise à l'enquête et, en particulier, si la version communiquée à la partie est bien celle qui a été publiée dans la Feuille officielle. En tous les cas, les erreurs sont vite arrivées. Or il est primordial d'éviter toute confusion ou contestation quant à l'authenticité et à la validité des documents de référence, que ce soit dans le cadre des oppositions et des recours traités en cours de procédure ou au moment d'élaborer les projets de construction basés sur les plans et règlements. Dans ces conditions, si l'envoi n'est pas fiable et si le destinataire doit malgré tout se rendre sur place pour contrôler la conformité du plan ou du règlement qu'il a reçu par voie informatique, l'intérêt de l'opération est limité.

¹ Déposée et développée le 4 décembre 2012, BGC décembre 2012 p. 2756.

Sans rejeter l'idée du motionnaire, il faudrait ainsi approfondir le sujet pour déterminer comment il serait possible de conférer une certaine foi publique aux informations communiquées en version électronique. Or cette question dépasse largement le champ d'application de la LATeC.

Le Conseil d'Etat relève ensuite un autre problème lié aux conditions techniques d'une mise à disposition par voie électronique, notamment en raison du volume des documents (certains étant trop gros pour un courriel ordinaire), du format des documents (par ex. nécessité d'installer un plugin spécifique pour lire des plans) et de la sécurité juridique (selon la sensibilité des documents: horodatage, authentification, cryptage).

A cet égard, il faut préciser que pour atteindre l'objectif voulu par le motionnaire, la modification légale proposée devrait logiquement s'étendre à l'ensemble des documents composant un dossier de planification. Or, pour que le droit de consulter le dossier puisse être exercé pleinement, la personne intéressée ne doit pas seulement pouvoir consulter les plans et leur réglementation, mais aussi les rapports explicatifs et autres documents techniques ou annexes, composant le dossier. On pense également aux rapports d'impact sur l'environnement qui sont mis en consultation ainsi qu'aux études de trafic ou acoustiques sans lesquelles certaines mesures de planification ne peuvent être correctement évaluées. Enfin, il faut également prendre en considération les cas où, en vertu de la coordination des procédures, une modification d'un plan et/ou de sa réglementation est mise à l'enquête simultanément à une demande de permis (par exemple extension du périmètre d'une gravière ou d'une décharge, grands projets, etc.). Dans ce cas, le droit de consulter le dossier s'étend bien entendu à l'ensemble des pièces. On imagine mal, compte tenu de leur caractère volumineux, que l'ensemble de ces documents puisse aisément être transmis à la personne qui en fait la demande. Là aussi, l'intérêt de l'opération, soit l'envoi partiel des documents, demeurerait limité.

En résumé, le Conseil d'Etat estime que la modification de la LATeC demandée est prématurée. Une mise à disposition électronique sûre n'est pas encore définie sur le plan de la technique ni sur celui des processus. La solution proposée par la motion – un simple courriel non sécurisé envoyé par un employé communal – apparaît insuffisante sous l'angle de la fiabilité des données et problématique par rapport au volume des documents à transmettre.

2. Modification de l'article 63 du code de procédure et de juridiction administrative

L'article 63 al. 2 CPJA (RSF 150.1) prescrit que la «consultation [des pièces d'un dossier] a lieu au siège de l'autorité appelée à statuer ou à celui d'une autorité désignée par elle. Des dérogations peuvent être consenties à cette règle, notamment par la communication des documents aux mandataires

des parties». Cette seconde phrase est exemplative et permet donc déjà la communication de certains documents sous forme électronique.

Comme déjà mentionné en préambule de la réponse, le CPJA est une loi générale qui s'applique à toute la procédure administrative. Il y a lieu d'éviter autant que possible d'y introduire des normes spéciales pour régler des particularismes liés à une matière limitée, tels qu'en l'occurrence les plans d'affectation, les PAD et leur règlement. La LATeC et le ReLATeC sont les textes légaux disponibles pour régler ces questions très sectorielles. Il apparaît ainsi inapproprié de prévoir une modification des règles générales du CPJA concernant la consultation du dossier telle que proposée dans la motion.

Par ailleurs, la proposition apparaît problématique sur le plan de sa relation avec les autres législations cantonales.

Premièrement, dans la mesure où elle concerne les plans mis à l'enquête publique, la modification telle que formulée ne ferait que répéter la règle que la motion veut introduire dans la LATeC, dont le système de mise à l'enquête se suffit à lui-même.

Deuxièmement, s'agissant des plans et de leur règlement hors enquête publique, leur publicité est prévue expressément par l'article 4 al. 3 LAT. Cette disposition constituant clairement une garantie d'accès du même type que celles posées à l'article 30 LInf, les plans et leur réglementation sont soumis à l'ensemble des règles de la LInf, y compris aux modalités d'exercice de l'accès prévues à l'article 23 al. 1 LInf. Or cette dernière disposition prévoit que l'accès s'exerce par la consultation sur place, par l'obtention de copies, par voie électronique ou, si la personne concernée s'en satisfait, par l'obtention de renseignements sur le contenu du document.

Cela étant, le Conseil d'Etat reconnaît qu'à terme, il est inévitable que la consultation des pièces puisse s'effectuer de manière sûre par voie électronique. Le CPJA devra alors s'adapter à cette nouvelle manière de gestion de l'administration. Dans ce cadre, la teneur de l'article 63 CPJA devra être modifiée de manière générale pour couvrir toutes les situations, et pas seulement la mise à disposition des plans d'affectation, des PAD et de leur règlement pendant la mise à l'enquête publique. Il faudrait alors choisir entre une règle visant soit les seuls documents officiels (au sens de la LInf), soit tous les documents du dossier. Dans ce dernier cas, on devrait veiller notamment au respect de la protection d'intérêts privés prépondérants et de l'égalité des parties. Tout comme au niveau fédéral (cf. art. 26 al. 1^{bis} de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative, RS 172.021), la règle devrait rester une faculté pour l'autorité et il conviendrait de réserver l'accord des personnes concernées dans la mesure où l'on ne peut pas imposer à tout le monde de disposer du matériel et des logiciels adéquats.

Pour l'ensemble des motifs évoqués aux points 1 et 2 de sa réponse, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter la motion.

Le 7 mai 2013.

- > La discussion et le vote sur la prise en considération figurent en pp. 736ss.

Motion M1018.12 Benoît Rey Änderung des Raumplanungs- und Baugesetzes (RPBG) und des Gesetzes über die Verwaltungsrechtspflege (VRG)¹

Antwort des Staatsrats

Auch wenn die Vorschläge von Grossrat Rey angesichts des Gegenstands und der verfolgten Ziele eng miteinander verbunden sind, betreffen sie doch zwei unterschiedliche Gesetze mit zwei unterschiedlichen Geltungsbereichen: Während das RPBG die Regeln festlegt, die spezifisch für die Raumplanungs- und Baubewilligungsverfahren gelten, handelt es sich beim VRG um ein allgemeines Gesetz, das für alle Verwaltungsverfahren gilt. Der Staatsrat will deshalb separat auf die beiden vorgeschlagenen Gesetzesänderungen eingehen.

1. Änderung des RPBG

Nach Artikel 34 Abs. 1 RPBG ist die Planung des Gemeindegebiets Sache der Gemeinde. Der Gemeinderat ist die für die Ortsplanung verantwortliche Behörde (Art. 36 Abs. 1 RPBG) und muss namentlich dafür sorgen, dass der Ortsplan der Bevölkerung zugänglich ist (Art. 37 Abs. 2 RPBG). Artikel 83 Abs. 1 RPBG besagt, dass die Zonennutzungspläne (ZNP), Detailbebauungspläne (DBP) und die dazugehörigen Vorschriften während 30 Tagen bei der Gemeindeschreiberei und beim Oberamt öffentlich aufgelegt werden müssen. Da die Gemeinden für die Auflage der Pläne und Reglemente zuständig sind, wäre es auch an Ihnen, diese Dokumente, wie von Grossrat Rey gewünscht, auf elektronischem Weg zu übermitteln.

Im Grundsatz kann der Staatsrat der Stossrichtung der Motion nur zustimmen, die im Übrigen im Sinne des Gesetzes vom 9. September 2009 über die Information und den Zugang zu Dokumenten (InfoG, SGF 17.5) ist (namentlich Art. 9 Abs. 2, 22 Abs. 2, 23 Abs. 1, 24 und 30 Abs. 1 Bst. b InfoG). Der Staatsrat stellt im Übrigen fest, dass heute jede Gemeinde mit einer eigenen Website im Internet präsent ist und dass die meisten ihren OP auf ihrer Website veröffentlicht haben. Die Bürgerinnen und Bürger können somit den OP einsehen oder herunterladen. Während die Gemeinden

somit den geltenden OP gewissermassen passiv zur Verfügung stellen, machen sie im Prinzip keine Einzelsendungen (aktive Verteilung an einzelne Personen).

Hingegen: Die Nutzung der heute verfügbaren elektronischen Mittel (E-Mail und/oder Website), um die Einsichtnahme der ZNP, DBP und ihrer Reglemente während der öffentlichen Auflage zu erleichtern, ist zwar verlockend, doch gehen damit Probleme einher, die heute schwierig zu lösen sind.

Erstens ist der Staatsrat der Meinung, dass die in der Motion vorgeschlagene Lösung ganz konkret erhebliche Gefahren für die Zuverlässigkeit und den öffentlichen Glauben der übermittelten Dokumente birgt. So sind die Dokumente auf Papier, die tatsächlich öffentlich aufgelegt werden, durch Stempel und Unterschrift sowie durch das Datum der Auflage eindeutig identifizierbar. Die elektronischen Dokumente dagegen sind volatiler. Da die elektronischen Dokumente sehr einfach von den beauftragten Büros abgeändert werden können, gibt es rasch mehrere Versionen davon, sodass es schwierig werden kann, die Version zu bestimmen, die tatsächlich öffentlich aufgelegt wurde. Es ist dann insbesondere nur noch schwer kontrollierbar, ob die einem Dritten übermittelte Version der im Amtsblatt veröffentlichten Version entspricht. Auf jeden Fall ist schnell ein Fehler passiert. Es gilt jedoch unbedingt zu verhindern, dass die Authentizität und Gültigkeit der Referenzdokumente infrage stehen oder angefochten werden können, und zwar sowohl im Rahmen der Einsprachen und Beschwerde, die im Laufe des Verfahrens allenfalls eingereicht und behandelt werden, als auch später bei der Ausarbeitung der konkreten Bauprojekte auf der Grundlage der Pläne und Reglemente. Wenn jedoch die Richtigkeit der elektronisch übermittelten Dokumente nicht gewährleistet ist und der Empfänger sich deshalb trotzdem ins Gemeindehaus begeben muss, um die Richtigkeit der Pläne und Reglemente zu prüfen, ist der Nutzen der Operation äusserst gering.

Ohne die Idee des Motionärs grundsätzlich ablehnen zu wollen, ist der Staatsrat doch eindeutig der Meinung, dass dieses Thema vertieft analysiert werden müsste, um zu bestimmen, wie der öffentliche Glaube der elektronisch übermittelten Dokumente gewährleistet werden kann. Diese Frage übersteigt indessen bei Weitem der Anwendungsbereich des RPBG.

Der Staatsrat verweist darüber hinaus auf die technischen Probleme, die mit elektronischen Dokumenten einhergehen: die Grösse der Dokumente (gewisse Dokumente sind zu gross für das Versenden per E-Mail), deren Format (für das Betrachten der Pläne kann z. B. das Installieren eines Plug-ins nötig sein) sowie die Rechtssicherheit (je nach Art des Dokuments: Zeitstempel, Authentifizierung, Verschlüsselung).

Dem ist anzufügen, dass die vorgeschlagene Gesetzesänderung sämtliche Dokumente, die Bestandteil eines Planungs-

¹ Eingereicht und begründet am 4. Dezember 2012, TGR Dezember 2012 S. 2756.

dossiers sind, umfassen müsste, um das Ziel von Grossrat Rey zu erreichen. Damit eine Person sein Recht auf Akteneinsicht vollständig ausüben kann, muss sie nämlich nicht nur die Pläne und Reglemente einsehen können, sondern auch die erläuternden Berichte und anderen technischen Dokumente und Anhänge, die zum Dossier gehören. Auch ein öffentlich aufgelegter Umweltverträglichkeitsbericht oder die Verkehrs- bzw. Lärmstudien, die für eine korrekte Beurteilung gewisser Planungsmassnahmen unerlässlich sind, könnten darunter fallen. Weiter müssten die Fälle in Betracht gezogen werden, in denen aus Gründen der Verfahrenskoordination eine Planänderung und/oder Reglementsänderung gleichzeitig zu einem Baubewilligungsgesuch aufgelegt werden muss (beispielsweise bei einer Erweiterung des Perimeters einer Kiesgrube oder Deponie, bei Grossprojekten usw.). In solchen Fällen erstreckt sich das Recht auf Akteneinsicht auf sämtliche Dokumente beider Verfahren. Es ist schwer vorstellbar, dass alle diese Dokumente auf einfache Weise der Person, die darum ersucht hat, zur Verfügung gestellt werden können. Die Übermittlung nur eines Teils der Dokumente würde auch hier den Nutzen der Operation deutlich einschränken.

Zusammenfassend stellt sich der Staatsrat deshalb auf den Standpunkt, dass die vorgeschlagene Änderung des RPBG zu früh kommt. Weder auf der Ebene der Technik noch auf derjenigen des Verfahrens wurde eine Lösung für eine sichere Zurverfügungstellung von elektronischen Dokumenten definiert. Die vom Motionär vorgeschlagene Lösung – der Versand einer ungesicherten E-Mail durch einen Angestellten der Gemeinde – erscheint unzureichend aus Sicht der Zuverlässigkeit und des Volumens der zu übermittelnden Dokumente.

2. Änderung von Artikel 63 des Gesetzes über die Verwaltungsrechtspflege

Artikel 63 Abs. 2 VRG (SGF 150.1) lautet wie folgt: «Die Einsichtnahme [der Akten] findet am Sitz der entscheidenden Behörde oder einer von dieser bezeichneten Behörde statt. Von dieser Regel können Abweichungen gestattet werden; insbesondere können die Akten den Parteivertretern zugestellt werden.» Die Formulierung des zweiten Satzes ist nicht abschliessend und lässt somit bereits heute die Übermittlung gewisser Dokumente auf elektronischem Weg zu.

Wie bereits eingangs erwähnt, ist das VRG ein allgemeines Gesetz, das für alle Verwaltungsverfahren gilt. So sollten darin nach Möglichkeit keine Spezialbestimmungen für die Berücksichtigung der Besonderheiten eines spezifischen Gebiets – wie in unserem Fall die Auflage der Nutzungspläne, DBP und deren Reglemente – verankert werden. Diese spezialisierten Fragen müssen stattdessen im RPBG und RPBR geregelt werden. Auch erscheint eine Änderung der allgemeinen Bestimmungen des VRG über die Akteneinsicht, so wie dies in der Motion vorgeschlagen wird, wenig zweckmässig.

Eine solche Änderung wäre auch in Bezug auf das Zusammenspiel der verschiedenen kantonalen Erlasse problematisch.

Erstens: Insoweit als die vorgeschlagene Änderung die öffentlich aufgelegten Pläne betrifft, wiederholte sie mit dem vorgeschlagenen Wortlaut lediglich die Bestimmung, die die Motion im RPBG, dessen System für die Auflage in sich geschlossen ist, einführen will.

Zweitens: Ausserhalb der öffentlichen Auflage sieht Artikel 4 Abs. 3 RPG ausdrücklich vor, dass die Pläne und deren Reglemente öffentlich sind. Damit ist der Zugang zu diesen Dokumenten gewährleistet, was auch in Artikel 30 InfoG festgelegt ist. Ganz allgemein gilt, dass die Pläne und deren Reglemente in den Geltungsbereich des InfoG fallen. Somit ist auch Artikel 23 Abs. 1 InfoG anwendbar, der einen Zugang durch die Einsichtnahme vor Ort, durch die Entgegennahme von Kopien, auf elektronischem Weg oder, sofern die betreffende Person sich damit begnügt, durch die Entgegennahme von Angaben über den Inhalt des Dokuments vorsieht.

Dessen ungeachtet anerkennt der Staatsrat, dass das Angebot einer Einsichtnahme über ein sicheres elektronisches Medium mittelfristig unausweichlich ist. Das VRG wird dann an diese neue Realität angepasst werden müssen. Dabei wird Artikel 63 VRG so abgeändert werden müssen, dass alle möglichen Fälle abgedeckt sind, nicht nur die Einsicht in die ZNP, DBD und deren Reglemente während der öffentlichen Auflage. Auch wird zwischen einer Bestimmung, die einzig die amtlichen Dokumente (vgl. InfoG) betrifft, und einer Bestimmung, die sämtliche Dokumente des Dossiers umfasst, gewählt werden müssen. Im zweiten Fall werden insbesondere die Wahrung der überwiegenden privaten Interessen und die Gleichbehandlung aller Parteien gewährleistet werden müssen. Wie dies auf Bundesebene der Fall ist (Art. 26 Abs. 1^{bis} des Bundesgesetzes vom 20. Dezember 1968 über das Verwaltungsverfahren, SR 172.021), wird die Bestimmung so ausformuliert werden müssen, dass den Behörden grundsätzlich die Möglichkeit einer Zustellung auf elektronischem Weg gegeben wird, dass aber gleichzeitig das Einverständnis der betroffenen Personen vorbehalten wird. Die Verwaltung kann schliesslich nicht verlangen, dass alle über das nötige Material und über die adäquaten Computerprogramme verfügen.

Aus den in den Punkten 1 und 2 dargelegten Gründen empfiehlt Ihnen der Staatsrat, die Motion abzulehnen.

Den 7. Mai 2013.

- > Die Diskussion und die Abstimmung über die Erheblicherklärung dieser Motion befinden sich auf SS. 736ff.

Mandat MA4003.13 Nicolas Kolly/Roland Mesot/Gabriel Kolly/Charles Brönnimann/Pierre-André Page/Gilles Schorderet/Emanuel Waeber/Michel Zadory/Daniel Gander/Ruedi Schläfli
Rénovation du pont enjambant la Glâne à Autigny¹

Réponse du Conseil d'Etat

En 2008, le Grand Conseil a voté un décret de 7 567 000 francs pour la rénovation de 17 ouvrages d'art du réseau routier cantonal, dont 790 000 francs pour la rénovation du pont sur la Glâne à Autigny.

En 1996, le Grand Conseil avait décidé d'intégrer cette route alors communale au réseau routier cantonal. La surveillance systématique des ouvrages d'art réalisée par le Service des ponts et chaussées (SPC) a alors mis en lumière l'état «alarmant» du pont sur la Glâne à Autigny. Une analyse statique a également montré qu'une restriction de circulation devait être mise en place afin de réduire la largeur de l'ouvrage à une voie médiane. L'entretien certainement lacunaire de l'ouvrage jusqu'à sa reprise par l'Etat en 1997 a pour conséquence qu'un assainissement n'est plus possible et qu'une reconstruction totale de l'ouvrage est requise. De plus, en raison de sa capacité portante limitée, la réalisation de l'ouvrage par étape en maintenant un trafic alterné sur l'ouvrage durant les travaux n'est pas possible.

La dégradation de l'ouvrage a par la suite conduit le SPC à demander l'avis d'un ingénieur expert qui a conclu à la nécessité de renforcer en urgence localement les poutres porteuses extérieures. La dégradation de l'ouvrage est également suivie mensuellement.

Selon la nouvelle pratique de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), il est prévu qu'un projet, avant d'être soumis à une décision politique, soit développé jusqu'à la rentrée des offres des entreprises afin de pouvoir proposer une demande de crédit (complémentaire dans le cas qui nous occupe) au Conseil d'Etat (ou au Grand Conseil en fonction du seuil de compétence financière). Le projet a donc été développé, mis à l'enquête et a fait l'objet d'un appel d'offres en procédure ouverte auprès des entreprises de construction.

Les montants des offres déposées en décembre 2010, de l'ordre de 1 500 000 francs, dépassaient le budget alloué pour cet objet et ont alors contraint la DAEC et le SPC à chercher des mesures d'économie. Etant donné la nécessité de maintenir un pont sur la Glâne à cet endroit et que le projet de reconstruction de l'ouvrage ne fait que répondre aux exigences légales et normatives en vigueur, les seules écono-

mies possibles sont à chercher dans les mesures de chantier, dont principalement le pont provisoire. Il apparaît dans tous les cas plus judicieux de porter les économies requises sur des mesures provisoires plutôt que sur les équipements durables.

Pont provisoire

En raison de l'état alarmant du pont et après l'étude de nombreuses variantes, il n'est pas possible de prévoir une construction par étape du nouveau pont permettant de maintenir un trafic alterné sur l'ouvrage. La mise en place d'un pont provisoire en bordure du chantier apparaît comme la seule solution. Selon la variante «sans pont provisoire» déposée par une entreprise en décembre 2010, la suppression du pont provisoire génère une économie de l'ordre de 150 000 francs.

Le SPC a pensé à l'Armée pour qu'elle mette à disposition, dans le cadre d'un exercice de troupe, un pont provisoire en bordure du chantier. La condition préalable de l'Armée pour une telle intervention est que la Société suisse des entrepreneurs – ou sa section locale, en l'occurrence la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE) – donne son accord à une telle collaboration. La FFE a préavisé négativement la demande du SPC pour des raisons de concurrence et de défense des intérêts de la branche. Dès lors, le projet prévoyant le recours à l'Armée n'a pas été approfondi.

Plusieurs raisons techniques et légales pouvaient justifier l'abandon d'un pont provisoire à cet endroit:

- > la charge de trafic est faible, 1500 véhicules par jour, ce qui représente environ trois traversées du pont par minute aux heures de pointe;
- > la durée de l'interruption est limitée à 6 mois, grâce notamment à l'utilisation de poutres préfabriquées pour la construction du nouveau pont;
- > la construction d'une passerelle provisoire en bois permet, durant toute la durée du chantier, le passage de la mobilité douce et du bétail, notamment pour les riverains directs à l'ouvrage;
- > bien que l'itinéraire de déviation officiel par les routes cantonales totalise dans le pire des cas environ 20 km (riverain qui veut joindre l'autre rive du pont momentanément supprimé), l'itinéraire réellement utilisé passe par la route communale des Gondrans. Il ne génère qu'un allongement de l'itinéraire d'au maximum 5 km, soit un surplus de temps de trajet de 10 minutes pour un véhicule circulant en moyenne à 30 km/h;
- > conformément à l'article 28 de la loi sur les routes, l'Etat s'engage à remettre en état la route communale en cas de détérioration de cette dernière. Les dégradations ne devraient toutefois pas être trop importantes étant donné que le trafic est faible et que le trafic lourd, à l'exception des convois agricoles et du transport scolaire, y est interdit. De plus, d'une manière générale, les investissements

¹ Déposé et développé le 14 mai 2013, BGC p. xx

portés sur des constructions définitives (réfection locale d'une route communale) sont à préférer à celles provisoires (pont utilisé durant quelques mois);

- > des dispositions similaires ont été prises lors du remplacement du pont sur le Glèbe à Estavayer-le-Gibloux en 2012 sans soulever autant de résistance et d'émotion malgré, notamment, la proximité d'une entreprise privée;
- > cette situation peut conduire à la création d'un précédent qui verrait la mise en place exigée d'un pont provisoire même si cela n'est pas justifiable au regard des charges de trafic;
- > enfin, l'article 85 de la loi sur les routes indique que *l'usage commun des routes publiques peut être restreint ou supprimé de façon durable ou temporaire et que nul ne peut invoquer un droit quelconque pour s'opposer à la restriction ou à la suppression de l'usage commun, ni pour faire valoir une prétention à indemnité de ce chef.*

Procédure

Suite à la décision de ne pas réaliser de pont provisoire, le projet a été adapté et les plans ont été approuvés le 28 février 2013. La commune d'Autigny a fait recours contre la décision d'approbation des plans auprès du Tribunal cantonal.

Interventions politiques

Plusieurs interventions politiques ont jalonné l'histoire récente de ce projet:

- > la présente question QA 3128.13 du 8 mars 2013 du député Nicolas Kolly;
- > la pétition demandant la construction d'un pont provisoire à Autigny du 29 avril 2013 munie de 1322 signatures;
- > plusieurs interventions de la commune par le biais des médias, malgré plusieurs séances d'information entre les services de l'Etat et une délégation du Conseil communal;
- > le mandat MA 4003.13 déposé le 14 mai 2013 par les députés Nicolas Kolly et 9 cosignataires.

Le débat en plénum du Grand Conseil du 16 mai 2013 traitant de l'urgence du mandat a fait apparaître qu'une majorité du Grand Conseil était favorable à l'installation d'un pont provisoire durant les travaux.

Dès lors, afin de ne pas perdre de temps et marquer sa volonté, le Conseil d'Etat, en date du 28 mai 2013, a adjugé les travaux avec pont provisoire à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des offres déposées en décembre 2010. La couverture financière devra être assurée par le solde disponible du crédit pour la rénovation des ponts de 2008 et peut s'inscrire dans le budget annuel d'investissement.

La commune devrait retirer son recours auprès du Tribunal cantonal de sorte que les travaux puissent débuter dans le courant du printemps 2014.

Dès lors qu'un pont provisoire est désormais prévu dans le cadre des travaux de remplacement du pont sur la Glâne à Autigny, le Conseil d'Etat relève que le mandat devient sans objet.

Le 4 juin 2013.

- > Retrait du mandat p. 761.

Auftrag MA4003.13 Nicolas Kolly/Roland Mesot/Gabriel Kolly/Charles Brönnimann/Pierre-André Page/Gilles Schorderet/Emanuel Waeber/Michel Zadory/Daniel Gander/Ruedi Schläfli Sanierung der Brücke über die Glane in Autigny¹

Antwort des Staatsrats

2008 sprach der Grosse Rat einen Verpflichtungskredit von 7 567 000 Franken für die Sanierung von 17 Kunstbauten auf dem Kantonsstrassennetz, davon 790 000 Franken für die Brücke über die Glane in Autigny.

1996 hatte der Grosse Rat beschlossen, die damalige Gemeindestrasse in das Kantonsstrassennetz aufzunehmen. Die spätere systematische Überwachung der Kunstbauwerke des Tiefbauamts (TBA) brachte den besorgniserregenden Zustand der Brücke über die Glane in Autigny zutage. Eine Analyse der Statik zeigte zudem die Notwendigkeit auf, die Verkehrsfläche auf eine mittlere Spur in der Mitte der Brücke zu reduzieren. Der wohl ungenügende Unterhalt des Kunstbauwerks bis zur Übernahme des Bauwerks durch den Staat im Jahr 1997 hat zur Folge, dass die Brücke nicht mehr saniert werden kann, sondern durch eine neue Brücke ersetzt werden muss. Wegen der ungenügenden Tragfähigkeit der Brücke ist es des Weiteren nicht möglich, die Sanierung in Etappen durchzuführen und diesen Strassenabschnitt mit einer alternierenden Einbahnregelung für den Verkehr offen zu lassen.

Angesichts der Abnutzung der Brücke liess das TBA von einem externen Ingenieur eine Expertise erstellen. Diese kam zum Schluss, dass die äusseren Träger der Brücke lokal dringend verstärkt werden müssen. Die Brücke wird jeden Monat inspiziert.

Projekte werden entsprechend der neuen Praxis der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) bis zur Aus-

¹ Eingereicht und begründet am 14. Mai 2013, TGR S. xx.

schreibung ausgearbeitet und entsprechend der eingegangenen Offerten verfeinert, um der zuständigen Instanz (Grosser Rat oder Staatsrat, je nach Höhe der Kosten) ein Kreditbegehren (in diesem Fall handelt es sich um einen Zusatzkredit) vorlegen zu können. Das Projekt wurde entsprechend ausgearbeitet und öffentlich aufgelegt; die Arbeiten wurden im offenen Verfahren öffentlich ausgeschrieben.

Die im Dezember 2010 eingereichten Offerten in der Höhe von rund 1,5 Millionen Franken überstiegen das für diesen Gegenstand vorgesehene Budget und zwangen somit die RUBD und das TBA, Einsparungen vorzusehen. Da aber an dieser Stelle in jedem Fall eine Brücke stehen muss und da es angesichts ihres Zustand unter Berücksichtigung der rechtlichen und technischen Normen keine Alternative zum Abbruch mit anschliessendem Wiederaufbau gibt, waren Einsparungen einzig bei der Organisation der Bauarbeiten möglich (Verzicht auf die provisorische Brücke). Es ist sicherlich sinnvoller, bei den provisorischen Massnahmen statt bei den langfristig ausgerichteten Infrastrukturen zu sparen.

Provisorische Brücke

Angesichts des besorgniserregenden Zustands der Brücke und nach der Prüfung von zahlreichen Varianten musste die Möglichkeit, den Verkehr während der Bauarbeiten auf einer Fahrspur aufrechtzuerhalten, verworfen werden. Eine eigenständige provisorische Brücke neben der Baustelle ist die einzige Möglichkeit, um diesen Strassenabschnitt für die Dauer der Bauarbeiten nicht schliessen zu müssen. Gemäss der Variante «Ohne provisorische Brücke», die 2010 von einem der an der Ausschreibung teilnehmenden Bauunternehmen eingereicht wurde, erlaubt der Verzicht auf die provisorische Brücke Einsparungen von rund 150 000 Franken.

Das TBA ging davon aus, dass die Armee die provisorische Brücke im Rahmen einer Übung gratis bauen könnte. Die Armee war grundsätzlich einverstanden, jedoch nur unter der Bedingung, dass der Schweizerische Baumeisterverband bzw. die lokale Sektion – also der Freiburgische Baumeisterverband (FBV) – damit einverstanden ist. Die Stellungnahme des FBV auf die Anfrage des TBA war indes aus Gründen des Wettbewerbs und der Interessen der Baubranche negativ. Das Projekt, das das Hinzuziehen der Armee vorsah, wurde deshalb nicht weiter verfolgt.

Mehrere technische und rechtliche Gründe sprachen für den Verzicht auf eine provisorische Brücke an dieser Stelle:

- > Die Verkehrsbelastung ist tief mit 1500 Fahrzeugen am Tag (ergibt etwa drei Durchfahrten pro Minute zu den Stosszeiten).
- > Die Schliessung ist auf 6 Monate begrenzt, was namentlich durch den Einsatz von vorfabrizierten Trägern beim Bau der neuen Brücke erreicht wird.
- > Für die Fussgängerinnen und Fussgänger, die Fahrradfahrerinnen und -fahrer, die Landwirte und das Vieh ist während der Bauarbeiten ein provisorischer Holzsteg vorgesehen. Dieser Steg ist insbesondere für die direkten Anstösser gedacht.
- > Wohl ist die offizielle Umleitung über die Kantonsstrassen im schlimmsten Fall (Anwohner, der sich zum anderen Ufer bei der zwischenzeitlich abgebrochenen Brücke begeben will) etwa 20 km lang. Tatsächlich werden aber die meisten die Gemeindestrasse Les Gondrans benutzen. Damit beträgt der Umweg höchstens 5 km, was bei einer Geschwindigkeit von 30 km/h eine Verlängerung der Fahrtzeit von 10 Minuten ergibt.
- > Nach Artikel 28 des Strassengesetzes (StrG) ist der Staat verpflichtet, die Gemeindestrasse auf seine Kosten instand zu setzen, sollte sie wegen der Umleitung und der damit verbundenen Mehrbeanspruchung beschädigt werden. Es ist jedoch nicht von bedeutenden Schäden auszugehen, weil der Schwerverkehr mit Ausnahme der Landwirtschaftsfahrzeuge und der Schülertransporte verboten ist. Kommt hinzu, dass die Investitionen in auf Dauer ausgelegte Infrastrukturen (lokale Sanierung einer Gemeindestrasse) ganz allgemein den Investitionen in provisorische Bauwerke (Brücke, die nur während weniger Monate genutzt wird) vorzuziehen sind.
- > Beim Ersatz 2012 der Brücke über die Glèbe in Estavayer-le-Gibloux wurden vergleichbare Massnahmen getroffen, ohne dass dies einen grossen Aufruhr erzeugt hätte – trotz der Nähe eines Privatunternehmens.
- > Es besteht die Gefahr, dass das hier behandelte Projekt Schule macht und dass systematisch der Bau einer provisorischen Brücke verlangt wird, auch wenn es aufgrund des Verkehrsaufkommens nicht gerechtfertigt ist.
- > Und schliesslich ist daran zu erinnern, dass der Gemeingebrauch der öffentlichen Strassen nach Artikel 85 StrG Abs. 1 dauernd oder zeitweilig eingeschränkt oder aufgehoben werden kann. Absatz 2 dieses Artikels legt des Weiteren Folgendes fest: *Niemand kann irgendein Recht geltend machen, um sich der Beschränkung oder Aufhebung des Gemeingebrauches zu widersetzen, auch nicht, um davon einen Entschädigungsanspruch abzuleiten.*

Verfahren

Infolge des Entscheids, keine provisorische Brücke zu bauen, wurde das Projekt angepasst. Die Pläne wurden am 28. Februar 2013 genehmigt. Die Gemeinde Autigny reichte beim Kantonsgericht eine Beschwerde gegen die Plangenehmigung ein.

Politische Vorstösse

Dieses Projekt gab Anlass zu mehreren politischen Vorstössen:

- > die Anfrage QA 3128.13 vom 8. März 2013 von Grossrat Nicolas Kolly: Sanierung der Brücke über die Glane in Autigny;
- > die Petition für den Bau einer provisorischen Brücke in Autigny vom 29. April 2013 mit 1322 Unterschriften;
- > mehrere Interventionen der Gemeinde in den Medien, trotz mehrerer Informationssitzungen mit Vertretern der staatlichen Dienststellen und des Gemeinderats;
- > der vorliegende Auftrag vom 14. Mai 2013 von Grossrat Nicolas Kolly und 9 Mitunterzeichnern.

In den Verhandlungen im Plenum vom 16. Mai 2013 zur Dringlichkeitserklärung des Auftrags zeigte sich, dass die Mehrheit des Grossen Rats für die Einrichtung einer provisorischen Brücke während der Bauarbeiten ist.

Aus diesem Grund, um keine Zeit zu verlieren und um seinen guten Willen zu zeigen, schlug der Staatsrat am 28. Mai 2013 die Arbeiten für die Sanierung der Brücke und den Bau einer provisorischen Brücke dem Bewerber mit dem günstigsten Angebot gemäss Offerten vom Dezember 2010 zu. Die finanzielle Deckung muss mit dem verfügbaren Saldo des Kredits, der 2008 für die Sanierung von Kantonsstrassenbrücken gesprochen wurde, gewährleistet werden und kann in das jährliche Investitionsbudget aufgenommen werden.

Die Gemeinde dürfte ihre Beschwerde beim Kantonsgericht zurückziehen, sodass im Frühjahr 2014 mit den Bauarbeiten begonnen werden kann.

Da nun für die Dauer der Bauarbeiten eine provisorische Brücke gebaut werden soll, ist der vorliegende Auftrag gegenstandslos.

Den 4. Juni 2013.

- > Rückzug S. 761.

Postulat P2019.12 Markus Bapst/Wicht Jean-Daniel Bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) depuis son entrée en vigueur¹

Réponse du Conseil d'Etat

La nouvelle LATEC et son règlement d'exécution du 1^{er} décembre 2009 (ReLATEC) ainsi que l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC) sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Le Conseil d'Etat constate que les principales nouveautés intro-

duites par cette législation ont effectivement été globalement bien comprises et acceptées par l'ensemble des utilisateurs.

Les principales difficultés résiduelles découlant de la mise en œuvre du nouveau droit cantonal sont liées d'une part à l'interprétation des notions de l'AIHC et d'autre part aux questions de droit transitoire qui se posent jusqu'à ce que l'ensemble des communes aient procédé à l'adaptation de leur PAL. Pour ce qui a trait à l'AIHC, de nouveaux commentaires établis par l'autorité intercantonale chargée de l'application de ce concordat seront prochainement disponibles et devraient faciliter l'interprétation des notions et méthodes de mesure qu'il définit. Pour ce qui concerne le droit transitoire, la pratique a développé des solutions adaptées permettant de résoudre les questions complexes qui se posent jusqu'à ce que les communes aient adapté leur PAL.

Quant à ce dernier point, il est important de préciser que l'article 175 al. 1 LATEC ne demande pas aux communes de procéder forcément à une révision générale de leur PAL, mais d'adapter celui-ci au nouveau droit cantonal. En fonction de la date du PAL considéré, la procédure peut éventuellement ne consister qu'en des modifications, certes relativement conséquentes, de cet instrument. Ainsi, il ne faut pas confondre la tâche d'adapter les PAL au nouveau droit cantonal dans le délai de cinq ans prévu par l'article 175 al. 1 LATEC avec la nécessité pour les communes de procéder aux révisions générales de leur PAL en vertu des dispositions du droit fédéral et cantonal ainsi que du plan directeur cantonal. Cela étant dit, on peut indiquer qu'au 31 décembre 2012, 101 communes ont un dossier d'adaptation de leur PAL en cours de procédure, à des stades divers (programme de révision, examen préalable ou examen final). A cette même date, 3 communes disposent d'un nouveau PAL en vigueur conforme aux nouvelles bases légales cantonales.

Sur le fond, le Conseil d'Etat rejoint les préoccupations des postulants concernant la durée des procédures, compte tenu notamment du contexte économique actuel et de la forte concurrence dans les cantons voisins.

Les questions relatives à la durée des procédures en matière d'aménagement du territoire et de permis de construire figurent depuis longtemps au cœur des discussions et ceci dans tous les cantons. Ces questions ont été prises en considération lors des travaux de révision totale de la LATEC dont l'un des buts est précisément de garantir la simplicité et la célérité des procédures (art. 1 al. 2 let. k LATEC). Dans le cadre de ces travaux, il a été constaté que, globalement, les procédures instaurées par la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions avaient fait leur preuve, en permettant un traitement efficace des différents dossiers dans des délais raisonnables, tout en garantissant la prise en compte adéquate des droits des administrés. Sur la base de ce constat, le législateur a donc décidé de maintenir pour l'essentiel les procédures prévues par l'ancienne LATEC, en y

¹ Déposé et développé le 4 décembre 2012, BGC p. 2757.

apportant quelques modifications. Cependant, il a également été reconnu que la complexité toujours plus grande des domaines à prendre en considération ainsi que l'augmentation constante des contestations juridiques dans le cadre des procédures nécessitent la mise en place de mesures complémentaires afin, d'une part, d'améliorer la qualité des dossiers et d'autre part, d'optimiser les modalités de traitement des dossiers par les autorités compétentes.

Force est de constater aujourd'hui que le but de célérité des procédures inscrit dans la LATeC n'est pas encore totalement atteint. De ce point de vue, le Conseil d'Etat admet que la situation actuelle doit et peut être améliorée, ce qui ne signifie pas que les correctifs à apporter demandent forcément une modification des bases légales et réglementaires. Pour avoir une image complète de la situation, et compte tenu de l'importance des enjeux et du nombre de facteurs intervenant dans le processus de traitement des dossiers, il apparaît opportun, comme le demandent les postulants, de dresser un bilan global des différentes procédures en matière d'aménagement local et d'autorisations de construire ainsi que pour les PGEE. La question de la coordination entre les procédures de la LATeC et celles prévues par la législation spéciale doit également être intégrée dans cette analyse.

Le Conseil d'Etat tient encore à relever quelques éléments qui lui paraissent importants en vue de la prise en considération du postulat.

- > Pour les procédures d'aménagement local, le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) assure un suivi continu de l'état des dossiers dont il a la charge. En tant qu'organe de coordination, ce service a déjà mis en place depuis deux ans des mesures concrètes afin de réduire les délais de traitement, que ce soit au niveau de son organisation interne ou par rapport à la consultation des services concernés, afin que les délais d'ordre fixés par le ReLATeC (art. 30 et 35 al. 2 ReLATeC) soient respectés. Il en va de même pour les services chargés de l'examen des PGEE.
- > S'agissant de la procédure ordinaire de permis de construire, il est à relever que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), la Conférence des préfets et l'Association des communes fribourgeoises ont mené conjointement des réflexions pour améliorer sensiblement la qualité et l'efficacité du traitement des dossiers. La mise en œuvre des nouvelles mesures d'organisation et méthodes de travail débute le 1^{er} mai 2013. Les aspects relatifs au traitement des demandes préalables ont été intégrés dans ces démarches.
- > Il ne faut pas perdre de vue qu'indépendamment des améliorations qui pourraient être apportées, l'augmentation constante de la densité normative, tant sur le plan fédéral que cantonal, pèsera toujours sur la durée des procédures. Si l'on pense par exemple aux demandes pré-

alables portant sur des projets sis hors de la zone à bâtir, il est indéniable que les modifications incessantes du droit fédéral et la complexité des dispositions applicables ne facilitent pas un traitement accéléré des dossiers déposés.

- > Les raisons expliquant la durée élevée des procédures ne sont pas seulement à chercher du côté des instruments prévus par la LATeC et de l'organisation au sein de l'administration. Les questions liées à la qualité des dossiers sont cruciales. C'est un fait aujourd'hui que les dossiers incomplets ou posant des problèmes de conformité aux bases légales suscitent une surcharge de travail considérable et péjorent directement le traitement des dossiers de bonne qualité.

En résumé, le Conseil d'Etat est favorable à élaborer un rapport qui répondra aux différentes questions posées par les postulants et fera le point sur l'ensemble des procédures liées à la LATeC (aménagement local, demandes de permis et demandes préalables) ainsi que sur la procédure applicable aux PGEE, tant du point de vue de la durée de traitement des dossiers – auprès des communes et du canton – que du point de vue de la coordination entre les procédures.

Pour ces motifs, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le postulat.

Le 30 avril 2013.

- > La discussion et le vote sur la prise en considération de ce postulat figurent en pp. 753ss.

—

Postulat P 2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht Bilanz der Anwendung des neuen Raumplanungs- und Baugesetzes (RPBG) seit dessen Inkrafttreten¹

Antwort des Staatsrats

Das neue Raumplanungs- und Baugesetz (RPBG) und dessen Ausführungsreglement (RPBR) sowie die Interkantonale Vereinbarung über die Harmonisierung der Baubegriffe (IVHB) traten am 1. Januar 2010 in Kraft. Der Staatsrat stellt fest, dass die wichtigsten Neuerungen, die damals eingeführt wurden, von allen Betroffenen über alles gesehen gut verstanden und akzeptiert werden.

Neben allen positiven Aspekten gibt es auch ein paar Schwierigkeiten bei der Anwendung des neuen kantonalen Rechts. Diese sind hauptsächlich in zwei Bereichen zu finden: die Interpretation der Begriffe nach IVHB einerseits und die Fragen des Übergangsrechts andererseits, die sich stellen, bis alle

¹ Eingereicht und begründet am 4. Dezember 2012, TGR S. 2757.

Gemeinden ihren OP an das neue Recht angepasst haben. Zur IVHB ist zu sagen, dass das interkantonale Organ, das mit der Umsetzung dieser Vereinbarung betraut wurde, demnächst eine neue Version der Kommentare zu den Begriffen und Messmethoden veröffentlichen wird. Dies sollte die Anwendung der IVHB erleichtern. Für die komplexen Probleme im Zusammenhang mit dem Übergangsrecht, denen die Gemeinden bis zur Anpassung des OP gegenüberstehen, konnten aufgrund der Erfahrungen in der Praxis adäquate Lösungen gefunden werden.

Im Zusammenhang mit dem zweiten Punkt ist aber auch daran zu erinnern, dass Artikel 175 Abs. 1 RPBG von den Gemeinden nicht zwangsläufig eine Gesamtrevision ihres OP, sondern «lediglich» dessen Anpassung an das neue Recht verlangt. Je nach Alter des OP reicht es somit aus, mehr oder weniger bedeutende Änderungen an diesem Instrument anzubringen. Das heisst, es gilt zu unterscheiden zwischen der Pflicht der Gemeinden, ihren OP innert fünf Jahren nach Inkrafttreten des neuen Rechts anzupassen (Art. 175 Abs. 1 RPBG), und der Pflicht der Gemeinden gemäss eidgenössischem und kantonalem Recht sowie gemäss kantonalem Richtplan, ihren OP in regelmässigen Abständen einer Gesamtrevision zu unterziehen. Immerhin ist bei 101 Gemeinden die OP-Anpassung im Gang (Stand: 31. Dezember 2012), wobei das Verfahren unterschiedlich weit fortgeschritten ist (Revisionsprogramm, Vorprüfung oder Schlussprüfung). Zu diesem Zeitpunkt verfügten ausserdem 3 Gemeinden bereits über einen neuen OP, der dem neuen kantonalen Recht entspricht.

Wie die Postulanten setzt sich auch der Staatsrat für möglichst effiziente und kurze Verfahren ein, insbesondere im heutigen wirtschaftlichen Umfeld und angesichts des intensiven Wettbewerbs mit den Nachbarkantonen.

Die Fragen zur Länge der Raumplanungs- und Baubewilligungsverfahren stehen schon seit längerer Zeit und in allen Kantonen im Mittelpunkt der Diskussionen. Diese Fragen fanden denn auch Eingang in die Gesamtrevision des RPBG, das unter anderem das Ziel verfolgt, einfache und rasche Verfahren zu gewährleisten (Art. 1 Abs. 2 Bst. k RPBG). Bei den Arbeiten für diese Gesamtrevision stellte man fest, dass die Verfahren, die mit dem Raumplanungs- und Baugesetz vom 9. Mai 1983 eingeführt worden waren, über alles gesehen eine effiziente Bearbeitung der verschiedenen Dossiers und gleichzeitig eine angemessene Berücksichtigung der Rechte der Bürgerinnen und Bürger erlaubte. Der Gesetzgeber beschloss deshalb, im Wesentlichen die im alten RPBG vorgesehenen Verfahren mit ein paar Anpassungen beizubehalten. Gleichzeitig wurde aber auch erkannt, dass die zu berücksichtigenden Bereiche immer komplexer werden und dass die Zahl der Rechtsfälle in den Verfahren zunimmt, sodass zusätzliche Massnahmen vorgesehen werden mussten, um einerseits die Qualität der Dossiers zu verbessern und andererseits die

Bearbeitung der Dossiers durch die zuständigen Behörden zu optimieren.

Heute muss festgestellt werden, dass das im RPBG verankerte Ziel von einfachen und raschen Verfahren noch nicht vollständig erreicht wurde. So gesehen ist der Staatsrat ebenfalls der Ansicht, dass die aktuelle Situation verbessert werden muss und kann. Dies muss jedoch nicht unbedingt über eine Änderung von Gesetzen und Reglementen erfolgen. Um angesichts der Herausforderungen und vielfältigen Faktoren, die die Behandlung der Dossiers beeinflussen, ein vollständiges Bild zu erhalten, ist es angebracht, im Sinne des Postulats eine Gesamtbilanz über die verschiedenen Verfahren in den Bereichen Ortsplanung, Baubewilligungen und GEP zu ziehen. Die Frage der Koordination zwischen den Verfahren nach RPBG und den Verfahren nach Spezialgesetzgebung muss ebenfalls Teil dieser Analyse sein.

Folgende Elemente gilt es jedoch ebenfalls zu berücksichtigen:

- > Bei den Ortsplanungsverfahren verfolgt das Bau- und Raumplanungsamt (BRPA) aufs engste die Behandlung der Dossiers, die in seine Zuständigkeit fallen. Als die für die Koordination zuständige Behörde hat das Amt bereits vor zwei Jahren konkrete Massnahmen getroffen, um die Behandlungsdauer zu reduzieren und die in den Artikeln 30 und 35 Abs. 2 RPBR festgelegten Fristen einzuhalten. Dies betrifft sowohl die amtsinterne Behandlung als auch die Anhörung der betroffenen Dienststellen. Dasselbe gilt für die Dienststellen, die für die Prüfung der GEP zuständig sind.
- > Um die Qualität und die Effizienz der Behandlung von Baubewilligungsgesuchen im ordentlichen Verfahren zu verbessern, haben die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD), die Oberamt männerkonferenz und der Freiburger Gemeindeverband gemeinsam eine detaillierte Analyse vorgenommen und organisatorische Massnahmen beschlossen. Diese neuen Massnahmen und Arbeitsmethoden werden am 1. Mai 2013 eingeführt. Die Behandlung der Vorprüfungsgesuche wurde ebenfalls darin integriert.
- > Unabhängig von allen Verbesserungen wird die ständig wachsende Normdichte auf Bundes- und Kantonsebene Folgen für die Verfahrensdauer haben. Als Beispiel seien die Vorprüfungsgesuche für Projekte ausserhalb der Bauzone genannt: Die ständigen Änderungen auf der Ebene der Bundesgesetzgebung und die Komplexität der anwendbaren Bestimmungen machen es nicht eben einfach, solche Dossiers rasch zu behandeln.
- > Die Länge der Verfahrensdauer ist nicht nur von den Instrumenten, die das RPBG vorsieht, und der verwaltungsinternen Organisation abhängig. Die Qualität der Dossiers hat ebenfalls einen grossen Einfluss. Es ist heute eine Tatsache, dass Dossiers, die unvollständig sind oder nicht den rechtlichen Grundlagen entsprechen,

die Arbeitslast erheblich erhöhen und ganz direkt die Behandlung der qualitativ guten Dossiers verzögern.

Der Staatsrat spricht sich für die Ausarbeitung eines Berichts aus, der die im Postulat gestellten Fragen beantwortet und unter dem Gesichtspunkt der Behandlungsdauer (bei den Gemeinden und beim Staat) und der Verfahrenskoordination Bilanz zieht über die verschiedenen Verfahren, die mit dem RPBG verbunden sind (Ortsplanung, Baubewilligungsgesuche, Vorprüfungsgesuche), und über die Verfahren im Zusammenhang mit den GEP.

Aus den dargelegten Gründen empfiehlt Ihnen der Staatsrat, das Postulat erheblich zu erklären.

Den 30. April 2013.

- > Die Diskussion und die Abstimmung über die Erheblicherklärung dieses Postulats befinden sich auf SS. 753ff.

Postulat P2020.12 Denis Grandjean Création d'un gymnase intercantonal Vaud–Fribourg à Palézieux-Gare¹

Réponse du Conseil d'Etat

1. Contexte général

Le Conseil d'Etat est conscient du défi que représente l'accroissement de la population en termes d'infrastructures scolaires pour le secondaire 2. Des mesures ont déjà été prises. La mise en service des trois nouveaux bâtiments du Collège de Gambach a eu lieu durant l'été 2012 et les rénovations du bâtiment principal se termineront à la fin de l'année civile 2013. Le 25 septembre 2012, le Conseil d'Etat a approuvé le programme des locaux prévu pour le Collège Sainte-Croix, après agrandissement à 1100 élèves. En ce qui concerne le sud du canton, le Grand Conseil a adopté, en date du 7 février 2012, le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud à Bulle. Les travaux d'agrandissement et de transformation du bâtiment actuel seront terminés pour la rentrée 2015. En outre, le Conseil d'Etat proposera prochainement au Grand Conseil d'acquiescer une parcelle jouxtant le Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne. Cet achat permettrait de garantir un agrandissement ultérieur de cette école. D'autre part, diverses études démographiques ont déjà été menées par les autorités scolaires, notamment celles intitulées «Evolutions futures possibles du nombre d'élèves dans le Cercle scolaire de Bulle–Morlon et le Cycle d'orientation de la Gruyère» et «Estimation de l'évolution future du nombre d'élèves au

Gymnase intercantonal de la Broye de 2013 à 2025» réalisées par la démographe Anne-Christine Wanders.

Devant également faire face à une forte croissance démographique, actuelle et à venir, le Conseil d'Etat vaudois a adopté le 11 janvier 2012 un rapport en matière de planification des constructions scolaires de l'enseignement postobligatoire suite à un postulat déposé par le député Jean-Robert Yersin. Ce rapport prévoit, notamment, la construction de quatre nouveaux gymnases ou centres d'enseignements postobligatoires. Le Conseil d'Etat vaudois planifie, plus précisément, l'ouverture d'un nouveau gymnase dans l'Ouest lausannois en 2016, puis de trois autres établissements, de manière échelonnée jusqu'à l'horizon 2025–2030, dans les régions d'Aigle, d'Echallens et de Rolle. Il précise que l'opportunité de construire un deuxième gymnase intercantonal n'a pas été évoquée dans le postulat du député Jean-Robert Yersin car l'étude détaillée de certaines variables, telles que l'évolution démographique, la diversification de l'offre de formation et la proximité des établissements d'enseignement postobligatoire, n'aboutissait pas à la nécessité de réaliser un établissement de ce type dans la région de Palézieux.

Le Conseil d'Etat fribourgeois estime qu'un rapport similaire à celui réalisé par le Conseil d'Etat vaudois, mais prenant également en compte l'évolution probable des effectifs des cycles d'orientation, permettrait d'optimiser la planification des constructions scolaires dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse. Dans ce but, le Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré a reçu le mandat d'étudier, en collaboration avec le Service de la statistique et le Service de l'enseignement obligatoire de langue française, l'évolution démographique des élèves du secondaire 2 général (gymnases, écoles de commerce et écoles de culture générale) et des éventuelles conséquences sur les infrastructures et sites scolaires. Cette étude permettra, par la même occasion, d'examiner la question des cycles d'orientation.

2. Réponse aux questions

Par rapport aux questions précises posées dans le texte du postulat, le Conseil d'Etat peut d'ores et déjà répondre de la manière suivante:

1. Un gymnase devrait accueillir au minimum 800 élèves. En dessous de ce nombre, il est, notamment, difficile d'offrir une filière bilingue et un nombre suffisant d'options spécifiques et complémentaires à un coût supportable. S'agissant de la taille maximale, elle devrait idéalement se situer vers 1100 élèves si l'on tient compte de l'encadrement des élèves et de l'importance des sites scolaires.
2. Actuellement, le canton de Fribourg compte 3367 gymnasiens (sans compter les élèves fribourgeois du Gymnase intercantonal de la Broye). En 2020, ils seront entre 3291 et 3436 selon les différents scénarios de

¹ Déposé et développé le 4 décembre 2012, BGC p. 2758.

l'Office fédéral de la statistique. Toutefois, constatant que les scénarios de cet Office pour notre canton sont souvent sous-estimés, le Service de la statistique a décidé, l'automne dernier, d'élaborer des scénarios par districts. La méthode retenue met l'accent sur une connaissance approfondie de la réalité sur le terrain et sur la composante migratoire, de loin la plus importante.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat. Dans son rapport, il rendra compte des résultats de l'étude susmentionnée.

Le 22 mai 2013.

- > La discussion et le débat sur la prise en considération de ce postulat figurent en pp. 717ss.

Postulat P2020.12 Denis Grandjean Schaffung eines interkantonalen Gymnasiums Waadt–Freiburg in Palézieux-Gare¹

Antwort des Staatsrats

1. Allgemeiner Kontext

Der Staatsrat ist sich bewusst, dass das Bevölkerungswachstum für die Schulinfrastrukturen der Sekundarstufe 2 eine grosse Herausforderung darstellt. Es wurden denn auch bereits Massnahmen ergriffen. Im Sommer 2012 wurden am Kollegium Gambach drei neue Gebäude in Betrieb genommen, das alte Hauptgebäude soll Ende des Kalenderjahres 2013 fertig renoviert sein. Am 25. September 2012 genehmigte der Staatsrat das Raumprogramm für den Ausbau des Kollegiums Heilig Kreuz auf 1100 Schülerinnen und Schüler. Für den südlichen Kantonsteil nahm der Grosse Rat am 7. Februar 2012 das Dekret über einen Verpflichtungskredit für den Um- und Ausbau des Kollegiums des Südens in Bulle an. Die Um- und Ausbauarbeiten des bestehenden Gebäudes werden voraussichtlich zum Schuljahresbeginn 2015 abgeschlossen. Ausserdem wird der Staatsrat dem Grossen Rat demnächst den Erwerb einer Nachbarparzelle des Interkantonalen Gymnasiums der Region Broye in Payerne vorschlagen. Mit diesem Landerwerb kann eine spätere Erweiterung dieser Schule gewährleistet werden. Darüber hinaus haben die Schulbehörden bereits verschiedene Studien zur Bevölkerungsentwicklung durchführen lassen, so insbesondere die von der Demografin Anne-Christine Wanders erstellten Studien «Evolutions futures possibles du nombre d'élèves dans le Cercle scolaire de Bulle–Morlon et le Cycle d'orientation de la Gruyère» (Entwicklungsszenarien der Schülerzahl im

Schulkreis von Bulle–Morlon und der Orientierungsschule des Greyerzbezirks) und «Estimation de l'évolution future du nombre d'élèves au Gymnase intercantonal de la Broye de 2013 à 2025» (Entwicklungsszenarien für die Schülerzahlen des Interkantonalen Gymnasiums der Region Broye von 2013–2025).

Der Waadtländer Staatsrat, der ebenfalls mit einem starken – gegenwärtigen wie auch künftigen – Bevölkerungswachstum konfrontiert ist, hat am 11. Januar 2012 einen Bericht zur Planung der Schulbauten für die postobligatorische Ausbildung angenommen, der aufgrund eines von Grossrat Jean-Robert Yersin eingereichten Postulats erstellt wurde. Dieser Bericht sieht unter anderem den Bau von vier neuen Gymnasien oder postobligatorischen Ausbildungsstätten vor. Der Waadtländer Staatsrat plant konkret die Eröffnung eines neuen Gymnasiums im Westen von Lausanne im Jahr 2016 sowie von drei weiteren Schulen in den Regionen von Aigle, Echallens und Rolle, gestaffelt über den Zeitraum 2025–2030. Die Idee für den Bau eines zweiten interkantonalen Gymnasiums wurde im Postulat von Grossrat Jean-Robert Yersin nicht aufgenommen, weil die Detailanalyse gewisser Variablen, wie die Bevölkerungsentwicklung, die Diversifizierung des Ausbildungsangebots und die Nähe von weiterführenden Schulen, nicht für den Bedarf einer solchen Schule in der Region Palézieux spricht.

Nach Ansicht des Freiburger Staatsrats könnte ein ähnlicher Bericht wie derjenige des Waadtländer Staatsrats, der jedoch auch die voraussichtliche Entwicklung der Schülerzahlen an den Orientierungsschulen einbezieht, die Planung der Schulbauten im Glane-, Greyerz- und Vivisbachbezirk optimieren. Daher erhielt das Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2 den Auftrag, in Zusammenarbeit mit dem Amt für Statistik und dem Amt für französischsprachigen obligatorischen Unterricht die demografische Entwicklung der Schülerinnen und Schüler auf der allgemeinbildenden Sekundarstufe 2 (Gymnasien, Handelsmittelschulen und Fachmittelschulen) und deren allfällige Auswirkungen auf die Schulinfrastrukturen und Schulstandorte zu untersuchen. Gleichzeitig kann mit dieser Studie der Bedarf der Orientierungsschulen abgeklärt werden.

2. Antworten auf die Fragen

Die konkreten Fragen des Postulats kann der Staatsrat bereits jetzt wie folgt beantworten:

1. Ein Gymnasium sollte mindestens 800 Schülerinnen und Schüler aufnehmen können. Unterhalb dieser Zahl ist es schwierig, einen zweisprachigen Ausbildungsgang und eine genügende Anzahl Schwerpunkt- und Ergänzungsfächer zu vertretbaren Kosten anzubieten. Die Maximalgrösse sollte idealerweise etwa 1100 Schülerinnen und Schüler betragen, wenn man die Betreuungsver-

¹ Eingereicht und begründet am 4. Dezember 2012, TGR S. 2758.

hältnisse und die Grössenordnung der Schulstandorte berücksichtigt.

2. Derzeit zählt der Kanton Freiburg 3367 Gymnasiastinnen und Gymnasiasten (ohne die Freiburger Schülerinnen und Schüler des Interkantonalen Gymnasiums der Region Broye). Im Jahr 2020 werden es je nach den verschiedenen Szenarien des Bundesamts für Statistik zwischen 3291 und 3436 sein. Das Amt für Statistik hat jedoch festgestellt, dass in den Szenarien dieses Bundesamtes die Entwicklung für unseren Kanton häufig unterschätzt wird. Im vergangenen Herbst hat das Amt daher beschlossen, Entwicklungsszenarien nach Bezirken zu erarbeiten. Die dazu verwendete Methode legt den Schwerpunkt auf die vertiefte Kenntnis der örtlichen Gegebenheiten und auf die Wanderungsbewegungen, die bei Weitem den wichtigsten Faktor darstellen.

Der Staatsrat empfiehlt daher, dieses Postulat anzunehmen. Er wird in seinem Bericht die Ergebnisse der erwähnten Studie einbeziehen.

Den 22. Mai 2013.

- > Die Diskussion und die Abstimmung über die Erheblicherklärung dieses Postulats befinden sich auf SS. 717ff.

Dépôts

Motion M1024.13 Jean Bertschi/Louis Duc Prise en charge par Sanima des pertes financières liées aux épizooties

Dépôt et développement

De récentes éliminations de bétail (vaches laitières, bétail à l'engrais, jeunes bovidés), suite à la tuberculose bovine déclarée ou suspectée, ont causé des pertes financières considérables auprès des exploitants touchés par cette épizootie: absence de paie de lait, remise en état des locaux de détention pour une désinfection totale, etc.

L'agriculteur touché par ces épizooties n'est en rien responsable. Ces épizooties peuvent se déclarer et se déclarent à n'importe quel moment. D'autres formes de virus peuvent également toucher les détenteurs de bétail, d'autres espèces d'animaux, oiseaux, etc.

Par la présente motion, nous demandons que Sanima, société d'assurances affiliée à la Direction des institutions et de l'agriculture, prenne également en charge les frais liés à ces éliminations, à la désinfection des locaux, à la paie de lait, à l'absence de bétail pour une durée liée à la remise en état des locaux.

Merci de prendre en considération cette motion qui nous paraît absolument justifiée.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cette motion dans le délai légal.

Postulat P2026.13 Nicolas Kolly/Stéphane Peiry Situation carcérale dans le canton de Fribourg

Dépôt et développement

La criminalité est en constante hausse dans notre canton¹. A titre d'exemple, les vols par effraction ont augmenté de 35% en une année et même de 58% en ce qui concerne les vols par effraction dans un véhicule, les vols à l'étalage de 64%, les oppositions aux actes de l'autorité de 48%. La police est débordée et il est impératif qu'elle puisse compter sur une jus-

tice performante. Rien ne sert d'arrêter un criminel, si c'est pour qu'il recommence le lendemain.

A ce sujet, la situation des places de prison provisoires nous interpelle. D'après le rapport du Conseil de la magistrature, le nombre de jours de détention provisoire est passé de 14 502 en 2011 à 20 357 en 2012. A titre de comparaison, il y avait 8921 jours de détention provisoire en 2009! Il serait inadmissible qu'une personne qui devrait être mise en détention préventive, ne le soit pas en raison du manque de places de détention préventive. Le canton de Fribourg ne dispose que de 41 places de détention provisoire plus 5 à la prison de Romont, bien que la fermeture de cette dernière ait été annoncée². En parallèle à cela, le canton de Vaud annonce l'ouverture de nouvelles places de détention préventive, 80 nouvelles places pour 2013³ et 80 autres pour 2014.

Par ailleurs, la surpopulation carcérale dans les cantons de Genève et Vaud est très préoccupante. A titre d'exemple, la surpopulation de la prison de Champ-Dollon à Genève est de l'ordre de 200%. Cette surpopulation est telle que les conditions de détention ont été jugées illégales, ce qui pourrait amener le canton à indemniser les détenus⁴. Dans ces deux cantons, le Conseil d'Etat a pris des mesures pour fournir de nouvelles places de prison.

Qu'en est-il dans le canton de Fribourg? Dans notre canton, le rapport annuel 2012 des Etablissements de Bellechasse informe seulement que «à l'instar de 2011, 2012 a vu les demandes de placements aux Etablissements de Bellechasse dépasser de loin les capacités dont nous disposons».

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat un rapport sur la situation carcérale dans le canton de Fribourg. Nous demandons en particulier que le Conseil d'Etat analyse et informe le Grand Conseil des points suivants:

- > Quel est le nombre de places de détention préventive effectif dans notre canton et son taux d'occupation durant ces 24 derniers mois?
- > Des personnes ont-elles échappé à une mise en détention préventive pour cause de manque de places de détention et si oui combien? Comment fait-on lorsque toutes les places de détention préventive dans le canton sont occupées (utilisation de places dans d'autres cantons),

² Propos de Monsieur le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet lors de la session de novembre 2012 du Grand Conseil, p. 2037 du Bulletin du Grand Conseil.

³ Communiqué de presse du Conseil d'Etat vaudois du 6 mai 2013.

⁴ Article du journal le Temps du 6 juin 2013 «conditions de détention non conformes à Champ-Dollon».

¹ Statistiques annuelles 2012 de la Police cantonale du 22 mars 2013.

respectivement quels sont les éventuels coûts d'utilisation de places de détention préventive dans d'autres cantons?

- > Quelles sont les prévisions en ce qui concerne le besoin de places de détention provisoire ces prochaines années, tenant compte de l'augmentation de la criminalité dans notre canton ainsi que de la croissance démographique?
- > Quelles sont les solutions pour pallier le manque de places de détention préventive: création de nouvelles places? L'agrandissement des prisons existantes est-il envisagé? Où pourraient être construites de nouvelles places de détention provisoire? Serait-il envisageable de rouvrir les prisons de Bulle et de Romont?
- > Quelle est la situation carcérale pour l'exécution des peines: le canton de Fribourg dispose-t-il de suffisamment de places pour l'exécution des peines? Quel est le taux d'occupation des prisons fribourgeoises?
- > Existe-t-il une planification quant aux besoins carcéraux dans notre canton ces prochaines années. Si oui, quel est son contenu et si non, le Conseil d'Etat va-t-il en établir une?
- > Le personnel carcéral est-il suffisant?
- > Le Conseil d'Etat répondra à ce postulat dans le délai légal.

Postulat P2027.13 Eric Collomb/François Bosson **Fribourg pionnier du tournant énergétique éolien en plaine**

Dépôt et développement

La stratégie énergétique 2050 de la Confédération implique des changements fondamentaux dans la manière de produire notre électricité. Conscient de ces enjeux, le canton de Fribourg est un pionnier de ce changement de paradigme. En plus des mesures d'économies d'énergies déjà décidées, il pourrait promouvoir de manière active les nouvelles énergies renouvelables (NER) par l'implantation d'éoliennes en plaine.

En effet, les éoliennes et l'énergie issue de la force du vent représente un facteur important afin de modifier le mix énergétique de notre pays. Différents opérateurs énergétiques l'ont bien compris et mènent actuellement des recherches et des études afin d'implanter des éoliennes dans les champs et les forêts de plaine de notre canton. Selon les premières estimations, le potentiel maximal identifié en plaine devrait avoisiner les 600 GWh par an, ce qui correspond au total de la production hydraulique du Groupe E dans le canton ou encore à la consommation d'environ 160 000 ménages (3600 kWh/an ménage).

Nous demandons donc au Conseil d'Etat l'établissement d'un rapport circonstancié sur ces possibles installations d'éoliennes dans les zones de plaine de notre canton. Le rapport devra notamment traiter les aspects suivants de la thématique:

- > les progrès technologiques réalisés par les fabricants d'éoliennes, nouveaux rotors et modèles fonctionnant avec des vents plus faibles;
- > les avantages des implantations dans les forêts par rapport aux zones agricoles, éloignement important possible par rapport au milieu bâti habité. La Confédération a confirmé que la construction d'éoliennes en forêt est possible (réponse au postulat 10.3722 Cramer – «Simplification de la construction d'éoliennes dans les forêts» – aux Chambres fédérales);
- > synthèse des travaux en cours par les services de l'Etat pour adapter le Plan directeur cantonal éolien par rapport aux développements technologiques, légales et politiques (nos cantons voisins ont inscrits des sites éoliens de plaine dans la nouvelle version de leur plan directeur éolien);
- > potentiel énergétique en découlant qui permettrait d'améliorer le mix énergétique et l'auto-provisionnement énergétique de notre canton de 15% à 25%;
- > les mesures légales que le canton pourrait prendre pour faciliter ces implantations et la réalisation d'un ou de plusieurs parcs test comme le Valais le fait déjà avec succès.

Nous espérons vivement que notre canton sache saisir cette occasion et puisse devenir un pionnier exemplaire du développement des NER et de l'énergie éolienne en plaine.

- > Le Conseil d'Etat répondra à ce postulat dans le délai légal.

Postulat P2028.13 Jean-Pierre Siggen/André Ackermann **Coordination de l'échange électronique des informations médicales dans l'intérêt du patient**

Dépôt et développement

Nous demandons que le Conseil d'Etat étudie la possibilité d'introduire une nouvelle loi permettant le développement organisé de la communication électronique entre soignants et réglant le traitement électronique des données médicales. Ce moyen technique important contribue à une meilleure efficacité de la prise en charge des patients, et par là même à son économie, ainsi qu'à plus de sécurité pour la mise en œuvre des traitements.

En effet, la loi cantonale sur la santé définit à son article 1 al. 3, let. c, les relations entre patients ou patientes, professionnels de la santé et institutions de santé. A son article 3 al. 2, cette même loi dispose que l'Etat et les communes veillent à la coordination des activités dans le domaine de la santé, notamment en encourageant les pratiques interprofessionnelles et interinstitutionnelles en réseaux de soins.

Le canton de Fribourg a été pionnier en Suisse dans le domaine des réseaux de soins, notamment avec le développement des cercles de qualité entre médecins et pharmaciens, débouchant sur la gestion intégrée de l'usage des médicaments dans les EMS avec l'assistance pharmaceutique.

Grâce à une meilleure organisation et aux développements technologiques, la qualité des soins est grandement améliorée. Il conviendrait donc de définir les différents acteurs et systèmes d'informations concernés, l'organisation du réseau ainsi créé, la coordination de l'accès et de la transmission électronique des données ainsi que la sécurité et la confidentialité des données des patients.

Fribourg pourrait s'appuyer sur les expériences acquises par le canton de Genève ou celui du Valais en matière de législation, de technologie et d'organisation dans la continuité de la stratégie nationale e-health.

> Le Conseil d'Etat répondra à ce postulat dans le délai légal.

—

Postulat P2029.13 Ralph Alexander Schmid

Unterstützung der hausärztlichen Grundversorgung in ländlichen Gebieten im Kanton Freiburg

Begehren

Der Staatsrat wird aufgefordert zu prüfen, mit welchen Mitteln und Massnahmen die Hausarztmedizin im Kanton Freiburg durch den Kanton und die Gemeinden in ländlichen Gebieten unterstützt werden kann.

Begründung

Die Diskussion um die Neuorganisation des Gesundheitswesens im Kanton Freiburg hat sich in letzter Zeit hauptsächlich auf die Zentralisierung der spezialisierten Dienstleistung an einem Standort für Akutmedizin konzentriert. Vorgängig wurde nach langjährigen Diskussionen um das Spital Meyriez ein tragfähiges und modernes Konzept für die peripheren Standorte erarbeitet. Die Basis des schweizerischen Gesundheitssystems bildet aber nach wie vor die Hausarztmedizin, und die effiziente Triage und die exzellente Ausbildung der Hausärzte in der

Schweiz wirken sich stark kostensenkend aus. Diese Basis soll nicht nur im urbanen Raum erhalten bleiben, sondern auch in ländlichen Gebieten, die offenbar für junge Familien aufgrund von neuen Lebensentwürfen und Arbeitszeitmodellen nicht mehr so attraktiv sind.

Die demografische Entwicklung, mit zunehmendem Alter der Bevölkerung und dementsprechend zunehmendem Bedarf an medizinischen Dienstleistungen, auf der einen Seite und das beängstigend hohe Durchschnittsalter der niedergelassenen Hausärzte, welches bei fast 60 Jahren liegt (!), auf der Anderen, zeigt klar das immense Ausmass der in naher Zukunft klaffenden Versorgungslücke auf. Bis 2015 werden 25% (!) der heutig tätigen Hausärzte das Pensionsalter von 65 Jahren erreichen.

Wir möchten den Staatsrat bitten, Möglichkeiten zu evaluieren und ein Programm auszuarbeiten, um die Tätigkeit der Grundversorger in ländlichen Gebieten zu erleichtern. Dies könnte ein grosse Palette von Massnahmen durch Kanton und Gemeinden beinhalten, wie zum Beispiel vergünstigte Praxismieten, telemedizinische Angebote, Teleradiologie, Koordination der Notfalldienste, Integration der Hausärzte in die Präsenzzeiten der Permanenzen, Subvention von Praxisassistenzen für angehende Hausärzte, Förderung von innovativen Betriebsformen etc.

Ziel dieser Massnahmen soll es sein, ein Anreizsystem zu schaffen, welches die Attraktivität der Tätigkeit als Hausarzt in den ländlichen Gebieten im Kanton Freiburg erhöht, damit die medizinische Grundversorgung auch in Zukunft gewährleistet ist.

> Der Staatsrat wird dieses Postulat binnen der gesetzlichen Frist beantworten.

—

Questions

Question QA3054.12 Nadine Gobet/Didier Castella **Conclusion de l'audit sur la clinique de gynécologie suite à l'annonce de la fermeture du site de Fribourg**

Question

En août 2011, M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre annonçait par voie de presse «la mise en place d'une commission chargée de revoir l'organisation de la gynécologie-obstétrique pour assurer son avenir». Durant la session du Grand Conseil de septembre 2011, la Directrice de la santé et des affaires sociales communiquait avoir commandé «un audit sur la clinique de gynécologie et sur l'organisation». Lié à la décision de fermeture de la maternité de Fribourg, cet audit porte, à notre connaissance, notamment sur l'organisation de l'HFR, l'analyse de l'échec du recrutement des chefs de clinique dans les temps requis et la détermination des «responsabilités des uns et des autres».

Lors de la session de juin 2012, différents groupes sont intervenus pour relever le manque d'anticipation et de communication dans le cadre de la réforme annoncée de l'HFR. Par la voie de notre groupe, nous avons demandé à connaître les conclusions de l'audit annoncé. Etant donné le nombre d'interventions, la Directrice de la santé et des affaires sociales n'a pas pu répondre à l'ensemble des demandes. Toutefois, vu les doutes actuels qui planent sur le bon fonctionnement de notre premier outil fribourgeois de santé publique, nous estimons que cette question mérite réponse. Afin d'apporter un peu de sérénité dans les débats futurs, la lumière et la transparence sur le fonctionnement et l'organisation de l'HFR dans le cadre de l'affaire houleuse de la fermeture de la maternité de Fribourg doivent être garanties.

Dès lors, nous aimerions connaître la position du Conseil d'Etat sur les questions suivantes:

1. Quels sont les résultats de l'audit, peut-il être mis à disposition du Grand Conseil?
Si non, pourquoi?
2. Etant donné les problèmes actuels de l'HFR et les doutes émis sur son fonctionnement et sa capacité d'anticipation, il semble que les conclusions du rapport pourraient apporter certaines réponses. Pourquoi n'ont-elles pas été communiquées?
3. La commission annoncée a-t-elle siégé? Quelles sont ses conclusions?
4. Quelles mesures ont été prises pour éviter qu'une telle mésaventure ne se reproduise?

5. Dans un but de transparence, combien la mise en place d'un audit et d'une commission a-t-il coûté aux contribuables fribourgeois?

Le 18 juin 2012.

Réponse du Conseil d'Etat

Renseignements pris auprès de la Direction générale du HFR, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre aux questions soulevées par les députés Nadine Gobet et Didier Castella, en les regroupant comme il suit:

1. *Quels sont les résultats de l'audit, peut-il être mis à disposition du Grand Conseil?
Si non, pourquoi?*
3. *La commission annoncée a-t-elle siégé? Quelles sont ses conclusions?*

La commission initialement prévue n'a finalement pas été créée. En effet, d'une part, un mandat d'expertise a été confié par le conseil d'administration du HFR à deux experts externes, les professeurs René Chioleró et François Gonin. D'autre part, la nouvelle équipe médicale et la direction médicale ont rapidement entamé des réflexions de réorganisation du service de la gynécologie/obstétrique.

Les experts Chioleró et Gonin ont rendu leur rapport final en date du 17 janvier 2013. Dans le cadre de leur analyse de la situation de crise vécue au département de gynécologie et obstétrique durant l'été 2011 et des leçons à en tirer, les experts ont tout d'abord effectué certains constats généraux sur la gouvernance du HFR et son fonctionnement. Ils ont également mis en exergue un certain manque de vision dans l'ensemble du système de direction du HFR et le retard pris dans la mise en place de véritables départements médicaux intersites. A cela s'ajoute notamment le contexte difficile du manque de relève médicale dans certains domaines en Suisse, dans lequel s'est inscrit le départ précipité et simultané des deux médecins-chefes.

Sur cette base, les experts ont formulé des conclusions qui peuvent être résumées de manière suivante:

- > Etablissement d'un plan directeur définissant le fonctionnement du HFR et de ses départements;
- > Etablissement d'un plan détaillé du fonctionnement en réseau au sein du département de gynécologie et obstétrique ainsi que dans les autres départements du HFR;
- > Révision de la gouvernance générale du HFR et de ses instances de régulation, à travers une redéfinition de la mission et des compétences de chaque niveau décision-

nel (Conseil d'Etat, Service de la santé publique, conseil d'administration HFR, direction HFR, collège des médecins HFR, etc.);

- > Révision de la mission respective du conseil d'administration et de la direction générale du HFR, ainsi que de la répartition des activités entre le conseil d'administration, la direction générale, le conseil de direction et les organes de la direction médicale;
- > Révision du fonctionnement interne de la direction de l'HFR, en particulier les relations fonctionnelles entre la direction générale, la direction médicale, la direction des soins et le collège des médecins;
- > Etablissement d'un plan de relève des cadres pour l'ensemble des disciplines médicales et non médicales;
- > Valorisation de la présence d'un département de médecine au sein de l'Université de Fribourg, responsable de la formation médicale de niveau bachelor;
- > Etablissement d'un lien entre le département de gynécologie-obstétrique du HFR et le groupement des gynécologues de la ville de Fribourg.

Le rapport final du 17 janvier 2013 intitulé «Audit de la gouvernance du département de gynécologie et obstétrique de l'hôpital fribourgeois» est remis aux membres du Grand Conseil et aux médias. Au surplus, il peut être obtenu auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales.

2. *Etant donné les problèmes actuels du HFR et les doutes émis sur son fonctionnement et sa capacité d'anticipation, il semble que les conclusions du rapport pourraient apporter certaines réponses. Pourquoi n'ont-elles pas été communiquées?*

Les experts ayant rendu leur rapport final en date du 17 janvier 2013, un certain délai était nécessaire afin de permettre au conseil d'administration d'en prendre connaissance et d'en évaluer la portée dans les meilleures conditions possibles. Par ailleurs, dans la mesure où des personnes sont clairement identifiables dans le rapport, la question de la protection des données personnelles entraine également en ligne de compte. Les autorisations d'usage ont donc dû être sollicitées, retardant ainsi la communication du rapport d'audit.

4. *Quelles mesures ont été prises pour éviter qu'une telle mésaventure ne se reproduise?*

Il faut relever que, sans attendre le rapport final de l'audit, la direction du HFR a immédiatement commencé ses réflexions concernant les changements à opérer au niveau de la structure organisationnelle et plus particulièrement concernant l'organisation des départements médicaux. Parallèlement, le conseil de direction a élaboré un plan directeur destiné à consacrer la mission, la vision et les valeurs de l'établissement.

Le conseil d'administration du HFR a ensuite examiné les constatations de l'audit et ses propositions de changement. Il a décidé de confier l'évaluation des mesures proposées par les experts au conseil de direction du HFR, ce dernier étant également chargé de formuler des propositions de mise en œuvre à l'intention du conseil d'administration.

S'agissant du département de gynécologie et obstétrique, une nouvelle organisation a été définie progressivement par la nouvelle équipe médicale en poste depuis le 1^{er} octobre 2011 et par la direction médicale. Cette démarche s'est accélérée suite à l'annonce du départ du médecin responsable de la clinique de l'HFR Riaz pour le 31 juillet 2012: depuis le 1^{er} juillet 2012, un véritable département multisites a été mis en place par la fusion des deux cliniques de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal et de l'HFR Riaz. Ce département est placé sous la responsabilité d'un médecin-chef, la responsabilité respective des unités de Fribourg et de Riaz incombant à deux médecins-chefs adjoints. A brève échéance, l'organisation des soins et des secrétariats suivra le même mode de fonctionnement. Cette nouvelle organisation vise à obtenir une meilleure gestion du département de gynécologie et obstétrique sur les sites de Fribourg et de Riaz (activités, personnel, formations, événements, ...). En particulier, elle doit permettre la création et le déploiement de processus métiers et de systèmes de gestion et de contrôle uniformes, ceci en vue d'améliorer la sécurité et les soins prodigués aux patientes de gynécologie et d'obstétrique sur l'ensemble des sites de l'HFR. Cette réunion d'activités doit également favoriser l'obtention de l'accréditation de niveau A pour la formation postgrade des médecins et faciliter la communication interne et externe.

Parallèlement, pour faire face aux impératifs d'efficience imposés par le nouveau financement hospitalier, le conseil d'administration de l'HFR a pris certaines mesures à court et moyen termes, mesures qui portent sur la fermeture de lits et sur le regroupement d'activités, de manière à assurer une utilisation adéquate des ressources. Parmi elles figure le transfert de l'activité stationnaire de gynécologie du site de Riaz vers le site de Fribourg. Cette activité de gynécologie concerne les interventions chirurgicales en lien avec le traitement du cancer du sein et de celui de l'utérus; à l'exception des césariennes électives à risques, cela ne concerne nullement l'activité d'obstétrique (soit la maternité) ni les activités de gynécologie ambulatoire (activités ne nécessitant pas de séjour hospitalier stationnaire).

La nouvelle structure organisationnelle et la nouvelle répartition des missions entre les sites de Fribourg et de Riaz au sein du département de gynécologie et obstétrique sont des mesures immédiates visant à éviter la répétition d'une situation telle que vécue durant l'été 2011. Il faut toutefois noter que l'évolution de la situation dans les maternités de l'HFR, notamment la diminution du nombre de naissances (soit au total: 1326 en 2011 et 1221 en 2012; Riaz: 677 en 2011 et 568 en 2012), la difficulté chronique touchant à l'engagement de personnel qualifié et partant, les problématiques touchant à la sécurité des patientes sont des éléments qui influent directement sur la définition de la stratégie de l'HFR pour ces prochaines années. La fermeture de la maternité du site de Riaz au 1^{er} janvier 2014 est la conséquence directe et logique des réflexions menées dans le cadre de cette stratégie.

5. *Dans un but de transparence, combien la mise en place d'un audit et d'une commission a-t-il coûté aux contribuables fribourgeois?*

Le coût de cet audit s'est élevé à 91 070 francs.

Le 22 mai 2013.

—

Anfrage QA3054.12 Nadine Gobet/Didier Castella
Schlussfolgerungen des Audits über die Klinik für Gynäkologie infolge der Ankündigung der Schliessung des Standorts Freiburg

Anfrage

Im August 2011 liess Staatsrätin Anne-Claude Demierre via Presse mitteilen, dass eine Kommission eingesetzt werde, die den Auftrag hat, sich mit der Organisation der Gynäkologie und Geburtshilfe auseinanderzusetzen, um so deren Zukunft sicherzustellen. In der Session des Grossen Rates vom September 2011 teilte die Direktorin für Gesundheit und Soziales ferner mit, dass sie ein Audit über die Klinik für Gynäkologie und deren Organisation in Auftrag gegeben habe. Das Audit, das mit dem Beschluss der Schliessung der Geburtenabteilung in Freiburg im Zusammenhang steht, betrifft unseres Wissens namentlich die Organisation des HFR, die Analyse der fehlgeschlagenen Rekrutierung der Oberärztinnen und Oberärzte in der vorgegebenen Frist und die Festlegung der jeweiligen Verantwortlichkeiten.

In der Session vom Juni 2012 beschwerten sich verschiedene Fraktionen über die mangelnde Antizipation und Kommunikation im Rahmen der vom HFR angekündigten Reform. Unsere Fraktion hat ihrerseits Einsicht in die Schlussfolgerungen des angekündigten Audits verlangt. Da äusserst viele Fragen gestellt wurden, konnte die Direktorin für Gesundheit und Soziales nicht alle beantworten. In Anbetracht der Zweifel, die derzeit den guten Betrieb des wichtigsten Freiburger Instruments der öffentlichen Gesundheit überschatten, sind wir jedoch der Ansicht, dass diese Frage beantwortet werden muss. Um die anstehenden Debatten gelassener angehen zu können, ist es im Rahmen dieser bewegten Gelegenheit der Schliessung der Geburtenabteilung nötig, Licht und Transparenz in den Betrieb und die Organisation des HFR zu bringen.

Deshalb bitten wir den Staatsrat um die Beantwortung der folgenden Fragen:

1. Welches sind die Ergebnisse des Audits? Kann Letzteres dem Grossen Rat zur Verfügung gestellt werden? Wenn nein, wieso nicht?
2. In Anbetracht der derzeitigen Probleme des HFR und der Zweifel im Zusammenhang mit seinem Betrieb und seiner Fähigkeit, vorausschauend zu handeln, könnten

die Schlussfolgerungen aus dem Bericht einige Antworten liefern. Wieso wurden diese nicht veröffentlicht?

3. Ist die Kommission zusammengekommen? Welches sind ihre Schlussfolgerungen?
4. Welche Massnahmen wurden getroffen, um solche Missgeschicke in Zukunft zu vermeiden?
5. Im Sinne der Transparenz: Was kosteten Audit und Einsetzung der Kommission den Freiburger Steuerzahlenden?

Den 18. Juni 2012.

Antwort des Staatsrates

Nachdem er bei der HFR-Generaldirektion die entsprechenden Informationen eingeholt hat, kann der Staatsrat die Fragen von Grossrätin Gobet und Grossrat Castella wie folgt beantworten:

1. *Welches sind die Ergebnisse des Audits? Kann Letzteres dem Grossen Rat zur Verfügung gestellt werden? Wenn nein, wieso nicht?*
3. *Ist die Kommission zusammengekommen? Welches sind ihre Schlussfolgerungen?*

Die ursprünglich vorgesehene Kommission wurde schliesslich nicht eingesetzt. Zum einen, weil der HFR-Verwaltungsrat bei zwei externen Experten (Prof. René Chioléro und Prof. François Gonin) eine Expertise in Auftrag gegeben hat, zum anderen, weil das neue Ärzteteam und die ärztliche Leitung die Neuorganisation der Gynäkologie und Geburtshilfe rasch in Angriff genommen haben.

Die Experten Chioléro und Gonin haben ihren Schlussbericht am 17. Januar 2013 eingereicht. Im Rahmen ihrer Analyse der Krisensituation vom Sommer 2011 im Departement für Gynäkologie und Geburtshilfe und den Lehren, die daraus gezogen werden können, haben die Experten zuallererst ein paar allgemeine Feststellungen zur Führung des HFR und dessen Betrieb gemacht. Des Weiteren haben sie auf einen gewissen Mangel an Weitsicht im Führungssystem des HFR und auf Verzögerungen bei der Schaffung von standortübergreifenden medizinischen Departementen hingewiesen. Hinzu kommt der – auf gesamtschweizerischer Ebene – schwierige Kontext des Mangels an ärztlichem Nachwuchs in gewissen Fachbereichen, in dessen Zusammenhang auch der überstürzte und gleichzeitige Weggang der beiden Chefärztinnen zu sehen ist.

Auf dieser Grundlage haben die beiden Experten Empfehlungen formuliert, die wie folgt zusammengefasst werden können:

- > Erstellung eines Richtplans, der den Betrieb des HFR und seiner Departemente festlegt;
- > Erstellung eines detaillierten Plans über den vernetzten Betrieb innerhalb des Departements für Geburtshilfe und Gynäkologie sowie in den anderen HFR-Departementen;

- > Überarbeitung der allgemeinen Führung des HFR und seiner Regulierungsinstanzen durch eine Neudefinition des Auftrags und der Kompetenzen der einzelnen Entscheidungsebenen (Staatsrat, Amt für Gesundheit, HFR-Verwaltungsrat, HFR-Direktion, HFR-Ärztelkollégium usw.);
- > Überarbeitung des Auftrags des Verwaltungsrats bzw. der Generaldirektion sowie der Aufteilung der Aktivitäten zwischen Verwaltungsrat, Generaldirektion, Direktionsrat und Organen der medizinischen Direktion;
- > Überarbeitung der internen Funktionsweise der HFR-Direktion, insbesondere der funktionalen Beziehungen zwischen der Generaldirektion, der medizinischen Direktion, der Pflegedirektion und dem Ärztekollégium;
- > Erstellung eines Plans für die Nachfolge des Kaders für alle medizinischen und nicht-medizinischen Disziplinen;
- > Vermehrte Beachtung des Umstands, dass es an der Universität Freiburg ein Departement für Medizin gibt, das für die medizinische Ausbildung auf Bachelorebene zuständig ist;
- > Aufnahme von Beziehungen des Departements für Gynäkologie und Geburtshilfe des HFR zur Vereinigung der Gynäkologinnen und Gynäkologen der Stadt Freiburg.

Der Schlussbericht vom 17. Januar 2013 «Audit de la gouvernance du département de gynécologie et obstétrique de l'hôpital fribourgeois» wird den Mitgliedern des Grossen Rates sowie den Medien abgegeben. Ausserdem kann er bei der Direktion für Gesundheit und Soziales bezogen werden.

2. *In Anbetracht der derzeitigen Probleme des HFR und der Zweifel im Zusammenhang mit seinem Betrieb und seiner Fähigkeit, vorausschauend zu handeln, könnten die Schlussfolgerungen aus dem Bericht einige Antworten liefern. Wieso wurden diese nicht veröffentlicht?*

Nachdem die Experten ihren Schlussbericht am 17. Januar 2013 eingereicht hatten, benötigte der Verwaltungsrat etwas Zeit, um diesen zur Kenntnis zu nehmen und seine Tragweite unter bestmöglichen Bedingungen zu evaluieren. Darüber hinaus stellte sich auch die Frage des Datenschutzes, insofern als im Bericht erwähnte Personen eindeutig identifizierbar sind. Folglich mussten erst die üblichen Ermächtigungen eingeholt werden, weshalb sich die Veröffentlichung des Audit-Berichts verzögert hat.

4. *Welche Massnahmen wurden getroffen, um solche Missgeschicke in Zukunft zu vermeiden?*

Es ist darauf hinzuweisen, dass die HFR-Direktion – ohne den Schlussbericht des Audits abzuwarten – unverzüglich Überlegungen zu den notwendigen Änderungen auf organisatorischer Ebene, insbesondere der Organisation der medizinischen Departemente, angestellt hat. Gleichzeitig hat der Direktionsrat einen Richtplan zur Festlegung des Auftrags, der Vision und der Werte des HFR ausgearbeitet.

Daraufhin hat der HFR-Verwaltungsrat die Feststellungen aus dem Audit und die Änderungsvorschläge unter die Lupe genommen. Es wurde beschlossen, die Beurteilung der Mass-

nahmenvorschläge der Experten dem Direktionsrat anzuvertrauen; diesem fällt auch zu, Umsetzungsvorschläge zuhanden des Verwaltungsrates zu formulieren.

Das Departement Gynäkologie und Geburtshilfe wurde vom am 1. Oktober 2011 eingesetzten, neuen Ärzteteam und der medizinischen Direktion schrittweise neu organisiert. Dieses Vorgehen beschleunigte sich mit der Ankündigung des Weggangs des verantwortlichen Arztes der Klinik des HFR Riaz per 31. Juli 2012: Seit dem 1. Juli 2012 existiert durch die Fusion der beiden Kliniken des HFR Freiburg – Kantonsspital und des HFR Riaz ein regelrechtes standortübergreifendes Departement. Dieses Departement unterliegt der Verantwortung eines Chefarztes, die Verantwortung für die Abteilung von Freiburg bzw. Riaz wiederum trägt je ein stellvertretender Chefarzt. Für die Organisation der Pflege und der Sekretariate wird dieselbe Vorgehensweise angestrebt. Mit dieser neuen Organisation soll eine bessere Führung des Departements für Gynäkologie und Geburtshilfe an den Standorten Freiburg und Riaz erzielt werden (Betrieb, Personal, Aus- und Weiterbildungen, Veranstaltungen o. ä.). Im Besonderen soll sie schliesslich die Schaffung und Umsetzung von einheitlichen Abläufen sowie Führungs- und Kontrollsystemen ermöglichen, dies im Hinblick auf mehr Sicherheit und bessere Pflege der Patientinnen der Gynäkologie und Geburtshilfe an allen HFR-Standorten. Die Zusammenlegung der Aktivitäten soll ausserdem die Akkreditierung der Stufe A für die Weiterbildung der Ärztinnen und Ärzte vorantreiben und die interne und externe Kommunikation erleichtern.

Parallel dazu hat der HFR-Verwaltungsrat – um den von der neuen Spitalfinanzierung auferlegten Vorgaben der Wirtschaftlichkeit gerecht zu werden – bereits kurz- und mittelfristige Massnahmen getroffen; diese betreffen die Schliessung von Betten und die Zusammenlegung von Aktivitäten im Hinblick auf eine angemessene Ressourcennutzung, darunter auch die Verlegung der stationären Gynäkologie vom Standort Riaz nach Freiburg. Dieser Bereich der Gynäkologie umfasst die chirurgischen Eingriffe in Zusammenhang mit der Brust- und Gebärmutterkrebsbehandlung; mit Ausnahme der planbaren Kaiserschnitte bei Risikogeburten oder -schwangerschaften sind somit weder die Geburtshilfe (also die Geburtenabteilung) noch ambulante gynäkologische Eingriffe (Eingriffe, die keinen stationären Spitalaufenthalt bedingen) betroffen.

Die neue Organisationsstruktur und die neue Verteilung der Aufträge zwischen den Standorten Freiburg und Riaz innerhalb des Departements für Gynäkologie und Geburtshilfe sind Sofortmassnahmen, die verhindern sollen, dass es ein weiteres Mal zu einer Situation wie im Sommer 2011 kommt. Es ist allerdings zu bemerken, dass die Entwicklung der Situation in den Geburtenabteilungen des HFR, insbesondere die Verminderung der Geburtenzahlen (insgesamt: von 1326 im 2011 auf 1221 im 2012; nur HFR Riaz: von 677 im 2011 auf 568 im Jahr 2012), die chronischen Schwierigkeiten im Zusammenhang mit der Rekrutierung von qualifiziertem Personal und somit die Probleme im Zusammenhang mit der Sicherheit der Patientinnen alles Elemente sind, die die Strategie des HFR für die kommenden Jahre direkt beeinflussen.

Die Schliessung der Geburtenabteilung am Standort Riaz am 1. Januar 2014 ist eine direkte und logische Folge der Überlegungen im Rahmen dieser Strategie.

5. *Im Sinne Transparenz: Was kosteten Audit und Einsetzung der Kommission den Freiburger Steuerzahlenden?*

Das Audit kostete 91 070 Franken.

Den 22. Mai 2013.

Question QA3075.12 Olivier Suter Que se passe-t-il à la Berra?

Question

La Berra est l'une des montagnes parmi les plus connues du canton de Fribourg. Elle est aussi l'une des plus fréquentées. Sa beauté, son accessibilité, le point de vue panoramique qu'elle offre depuis son sommet expliquent l'engouement qu'elle suscite.

Du point de vue de ses caractéristiques naturelles, la Berra est une zone mixte de pâturages, de rhododendrons, de marais de pente avec des secteurs de protection des eaux. Certaines espèces particulières y croissent (flore) et y vivent (faune: le cerf, le chamois, le sanglier, etc.). Le grand coq de bruyère y était encore présent il y a dix ans. Il a disparu aujourd'hui sous la pression humaine et le petit coq, son cousin, risque de lui emboîter le pas sous peu. Au niveau de l'avifaune, la Berra constitue un passage de migration privilégié.

Plusieurs aménagements et événements récents, plusieurs projets en cours d'élaboration mettent malheureusement en péril la cohabitation équilibrée entre l'homme et la nature dans la région de la Berra.

Pêle-mêle:

- Mise à l'enquête selon mes renseignements comme un ouvrage devant – sur un tronçon – être composé de deux bandes de béton, au milieu desquelles pousserait l'herbe, le chemin qui mène du chalet de la Supillette au chalet de la Berra s'est transformé, au cours de sa réalisation en 2011, en une route large réalisée totalement en gravier et permettant le croisement de deux véhicules (voir documents berra 1, 2).
- La route «Brüggera-Fillistorfena» qui part du Plasselbschlund et dessert tous les chalets d'alpage jusqu'à la Supillette ne devrait en principe être ouverte qu'aux exploitations agricoles. Il semblerait cependant que près de 90 personnes bénéficieraient d'une autorisation de la fréquenter ce qui, si cela est confirmé, ne correspond de toute évidence pas à son affectation. Une barrière installée au départ de cette route n'est jamais fermée à clef.

Il est de notoriété publique qu'il suffit de la lever pour passer avec un véhicule (voir documents berra 3, 4, 5).

- Les barrières qui interdisent le passage entre le versant sud et nord de la Berra ne semblent être fermées que durant la période d'estivage – 4 mois par an – alors qu'elles devraient logiquement l'être toute l'année. Des motards ou des conducteurs de quads profitent de cette situation pour faire d'autant plus facilement de la Berra leur terrain de jeu, ceci de jour comme de nuit. Il est à noter que certains d'entre eux, conscients de commettre une infraction, masquent leur numéro de plaque afin de ne pas être identifiés (voir documents 3, 4, 5). Les pistes de ski sont également utilisées par le même type de véhicules.
- Des mâts de mesure pour éoliennes ont été installés récemment sur les crêtes en vue de la possible implantation d'un parc de production d'énergie à la Berra.
- Le télémixte en voie de réalisation atteindra pratiquement le sommet de la montagne, facilitant son accès à tout un chacun durant toute l'année, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.
- Liée à cette dernière réalisation, une piste de descente de VTT est projetée, ainsi – semble-t-il – qu'un hôtel.
- Enfin, et j'en oublie peut-être, les pistes du domaine skiable de la Berra seront arrosées dans un avenir proche par une batterie de canons à neige supplémentaire.

Tous ces éléments, on le voit, menacent un milieu naturel privilégié.

Mes questions:

De manière générale:

- > Comment, à partir des éléments cités, le CE évalue-t-il la cohabitation entre nature et activité humaine dans la région de la Berra et particulièrement dans la région de son sommet?

Point par point:

- Est-il vrai que la route réalisée entre la Supillette et le chalet de la Berra ne correspond pas au projet mis à l'enquête?
Si cela est avéré,
 - > Le CE entend-il faire revenir l'ouvrage à son projet initial? Dans quel délai?
 - > Cela est-il dû à la préparation et à la facilitation des travaux de réalisation du nouveau télémixte – pour amener des matériaux au sommet par exemple? Les initiants du projet télémixte seraient-ils partie prenante des modifications constatées?
- Comment le CE entend-il faire respecter sur les routes, sur les chemins et dans la nature les interdictions de circulation en vigueur dans la région de la Berra pour les voitures, les motos et les quads? Y a-t-il des contrôles sur les autorisations de circulation évoquées au point 2, sur les pratiques constatées au point 3? Quel est le résultat de ces contrôles au cas où ils sont effectués?

3. Le CE estime-t-il judicieux que des éoliennes soient posées dans un milieu naturel aussi sensible que celui de la Berra? Le soussigné, vous le savez, défend activement le passage de notre société aux énergies renouvelables. Il est cependant d'avis que d'autres solutions que des éoliennes, posées au sommet d'une montagne avec les difficultés d'acheminement de l'énergie que cela suppose, offrent pour l'heure un très large potentiel de développement et devraient être privilégiées: pose de panneaux solaires sur les toits, construction de centrales solaires dans des zones peu sensibles ... Comment le CE se positionne-t-il à ce sujet? A-t-il défini une politique de priorités en matière de production d'énergies renouvelables? Entend-il intervenir auprès des producteurs d'énergie au sujet du projet éolien qu'ils envisagent à la Berra?
4. Le nouveau télémixte et les projets qui risquent de l'accompagner amènent selon ses initiants une plus-value au développement touristique de la région. Ce développement ne risque-t-il pas de se faire au détriment du cadre naturel? Plus concrètement et s'ils sont avérés, comment le CE se positionne-t-il par rapport aux objets – piste de descente de VTT, hôtel et autres – qui prolongeraient la construction du télémixte dans projet de développement touristique de la région? Entend-il les laisser se concrétiser? Le soussigné ne l'espère pas. Si tel devait tout de même être le cas, quelles mesures le CE entend-il prendre pour limiter leur impact sur le milieu naturel?

Le 21 septembre 2012.

Réponse du Conseil d'Etat

a) Généralités

Afin de répondre aux différents points avancés par le député Suter sous «pêle-mêle», nous apportons quelques éléments à chaque point. Les informations détaillées se trouvent dans les réponses aux questions.

1. *Mise à l'enquête selon mes renseignements comme un ouvrage devant – sur un tronçon – être composé de deux bandes de béton, au milieu desquelles pousserait l'herbe, le chemin qui mène du chalet de la Supillette au chalet de la Berra s'est transformé, au cours de sa réalisation en 2011, en une route large réalisée totalement en gravier et permettant le croisement de deux véhicules (voir documents berra 1, 2).*

Le projet de chemin mis à l'enquête entre Supillette et la Berra était effectivement composé de deux bandes de béton. Le Conseil d'Etat confirme que le projet réalisé ne correspond pas, en partie, au projet de chemin mis à l'enquête publique. Pour le surplus, il est renvoyé au point b) 1. de la présente réponse.

2. *La route «Brüggera-Fillistorfena» qui part du Plasselschlund et dessert tous les chalets d'alpage jusqu'à la Supillette ne devrait en principe être ouverte qu'aux exploitations agricoles. Il semblerait cependant que près*

de 90 personnes bénéficieraient d'une autorisation de la fréquenter ce qui, si cela est confirmé, ne correspond de toute évidence pas à son affectation. Une barrière installée au départ de cette route n'est jamais fermée à clef. Il est de notoriété publique qu'il suffit de la lever pour passer avec un véhicule (voir documents berra 3, 4, 5).

Selon les limitations de circulation du Service des ponts et chaussées, seule la circulation agricole et forestière est autorisée. Le panneau «Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs» avec la plaque complémentaire «trafic agricole et forestier» est conforme à la législation.

Le trafic agricole et forestier ne comprend pas uniquement les exploitants agricoles, mais également les propriétaires de terrain et de bétail, les employés, les médecins, vétérinaires, inséminateurs et autres services (voir à cet effet la Directive 7.4.1 «Exécution des mesures de circulation routière» du Service de l'agriculture (SAGri) et du Service des forêts et de la faune (SFF)). 79 clés permettant d'ouvrir la barrière ont été délivrées par le syndicat propriétaire de la route. Le chemin donne accès à 10 exploitations d'estivages, 12 propriétaires et plusieurs familles de teneurs d'alpage. Par expérience, le nombre de clés délivrées dans ce cas de figure semble en proportion.

3. *Les barrières qui interdisent le passage entre le versant sud et nord de la Berra ne semblent être fermées que durant la période d'estivage – 4 mois par an – alors qu'elles devraient logiquement l'être toute l'année. Des motards ou des conducteurs de quads profitent de cette situation pour faire d'autant plus facilement de la Berra leur terrain de jeu, ceci de jour comme de nuit. Il est à noter que certains d'entre eux, conscients de commettre une infraction, masquent leur numéro de plaque afin de ne pas être identifiés (voir documents 3, 4, 5). Les pistes de ski sont également utilisées par le même type de véhicules.*

Dans la pratique, la barrière située entre la Berra et Gîte d'Alpières est démontée pour la période hivernale, ceci pour la simple raison qu'elle se trouve sur la piste de ski.

4. *Des mâts de mesure pour éoliennes ont été installés récemment sur les crêtes en vue de la possible implantation d'un parc de production d'énergie à la Berra.*

Un permis de construire pour les mats de mesure a été délivré. Cette décision ne laisse en rien présumer de l'issue de l'éventuelle procédure de mise à l'enquête des éoliennes.

5. *Le télémixte en voie de réalisation atteindra pratiquement le sommet de la montagne, facilitant son accès à tout un chacun durant toute l'année, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.*

Le projet de télémixte atteint effectivement presque le sommet.

6. *Liée à cette dernière réalisation, une piste de descente de VTT est projetée, ainsi – semble-t-il – qu'un hôtel.*

A ce jour, ni une piste de VTT, ni un hôtel n'ont été mis à l'enquête.

7. *Enfin, et j'en oublie peut-être, les pistes du domaine skiable de la Berra seront arrosées dans un avenir proche par une batterie de canons à neige supplémentaire.*

Le Service des constructions et de l'aménagement a reçu le dossier de mise à l'enquête publique concernant l'installation de canons à neige le 12 octobre 2012. Des compléments ont été demandés à l'auteur du projet et une nouvelle mise à l'enquête a été exigée. Le projet est accompagné d'un rapport d'impact sur l'environnement.

b) Réponses aux questions

1. *Est-il vrai que la route réalisée entre la Supillette et le chalet de la Berra ne correspond pas au projet mis à l'enquête?*

Si cela est avéré,

- > *Le CE entend-il faire revenir l'ouvrage à son projet initial? Dans quel délai?*
- > *Cela est-il dû à la préparation et à la facilitation des travaux de réalisation du nouveau télémixte – pour amener des matériaux au sommet par exemple? Les initiants du projet télémixte seraient-ils partie prenante des modifications constatées?*

Le projet de chemin Supillette–La Berra–Bi-Gîte a été mis à l'enquête en 2008 par le Syndicat à buts multiples Aergera-Höllbach. Il a été approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) le 28 septembre 2008, le Conseil d'Etat n'étant pas compétent en la matière.

En l'occurrence, après avoir constaté que les travaux réalisés n'étaient, en partie, pas conformes au permis de construire délivré, la DIAF a ordonné au syndicat, le 15 novembre 2012, de procéder à une nouvelle mise à l'enquête publique. Dans le cadre de cette nouvelle mise à l'enquête publique, des oppositions pourront être formulées. La DIAF décidera alors si les travaux réalisés peuvent, ou non, être légalisés. Le syndicat dispose d'un délai au 30 juin 2013 pour procéder à cette nouvelle mise à l'enquête publique.

La Société des remontées mécaniques de la Berra n'a jusqu'à présent jamais été partie prenante au projet de chemin.

2. *Comment le CE entend-il faire respecter sur les routes, sur les chemins et dans la nature les interdictions de circulation en vigueur dans la région de la Berra pour les voitures, les motos et les quads? Y a-t-il des contrôles sur les autorisations de circulation évoquées au point 2, sur les pratiques constatées au point 3? Quel est le résultat de ces contrôles au cas où ils sont effectués?*

L'objectif recherché par la pose d'une barrière n'a pas été atteint. Des dégâts sur la barrière, pour un montant de 9000 francs, ont été supportés par le Syndicat à buts multiples Aergera-Höllbach, et cela sans réussir à éviter la circulation étrangère. L'expérience montre que seuls les contrôles réguliers permettent de diminuer le nombre de contrevenants. D'autre part, les barrières ne font pas partie de la philosophie du canton en matière de régulation du trafic sur les chemins de remaniements et alpestres.

Afin de réguler le trafic alpestre à satisfaction, il y a lieu d'effectuer des contrôles réguliers et de sanctionner les contrevenants. A ce jour, en application de la législation d'application de la loi sur la circulation routière, seule la Police cantonale est habilitée à donner des amendes d'ordre aux contrevenants. Les gardes-faunes et les forestiers doivent dénoncer les cas, mais la procédure est lourde. Afin notamment d'alléger ce type de procédure, la Confédération a récemment mis en consultation un avant-projet de nouvelle loi fédérale sur les amendes d'ordre (mise en œuvre de la motion Frick 10.37.47). Cette nouvelle loi fédérale servira de base à un projet de loi cantonale.

3. *Le CE estime-t-il judicieux que des éoliennes soient posées dans un milieu naturel aussi sensible que celui de la Berra? Le soussigné, vous le savez, défend activement le passage de notre société aux énergies renouvelables. Il est cependant d'avis que d'autres solutions que des éoliennes, posées au sommet d'une montagne avec les difficultés d'acheminement de l'énergie que cela suppose, offrent pour l'heure un très large potentiel de développement et devraient être privilégiées: pose de panneaux solaires sur les toits, construction de centrales solaires dans des zones peu sensibles ... Comment le CE se positionne-t-il à ce sujet? A-t-il défini une politique de priorités en matière de production d'énergies renouvelables? Entend-il intervenir auprès des producteurs d'énergie au sujet du projet éolien qu'ils envisagent à la Berra?*

Les énergies renouvelables figurent au Plan directeur cantonal au chapitre Urbanisation et équipements, thème 19, Energie. Le site de la Berra y est inscrit comme site d'implantation d'éoliennes à étudier.

Le site de la Berra est un site de migration de nombreux oiseaux. C'est également un site de reproduction du Tétrasyre ainsi que de nombreux autres oiseaux, qui sont en partie également menacés. L'avifaune est ainsi représentée par de très nombreuses espèces et de très nombreux individus.

A ce jour, seul un permis de construire pour la pose de mâts de mesure a été délivré. Ces mâts devront permettre de juger, à futur, de l'opportunité d'un tel parc. Cas échéant, il conviendra d'engager une procédure de planification dans laquelle les autorités compétentes devront procéder à la pondération des intérêts en présence. Des mâts de mesures sont effectivement posés entre le Cousimbert et la Berra, ainsi qu'entre la Berra et la Petite-Berra. Ils devraient permettre d'évaluer, s'agissant de la qualité des vents du moins, la faisabilité d'implanter des éoliennes dans cette zone.

Dans le rapport relatif au concept éolien du canton de Frimbourg (2008), il est fait mention que le Cousimbert fait partie des sites à étudier. Dans ce secteur, les critères déterminants peuvent a priori être remplis, mais il a été précisé que des études complémentaires devraient être effectuées. Il est notamment fait mention qu'*une partie importante du site est inclus dans une zone de protection du grand Tétrasyre, ce qui limite son étendue. Le Cousimbert est aussi un site important pour la migration d'oiseaux en général. De plus, un tel site en première ligne des Préalpes serait particulièrement visible.*»

S'agissant de l'implantation d'éoliennes sur le site du Cou-simbert-La Berra, il est actuellement encore trop tôt pour se prononcer puisqu'aucun dossier n'est en cours. L'analyse du dossier devra être faite par les services de l'Etat et devra notamment prendre en considération la position exacte des mâts, ce qui n'a pas encore été déterminé. En cas de dossier de mise en zone, l'impact sur l'environnement sera évalué conformément aux exigences fédérales en la matière.

4. *Le nouveau télémixte et les projets qui risquent de l'accompagner amènent selon ses initiants une plus-value au développement touristique de la région. Ce développement ne risque-t-il pas de se faire au détriment du cadre naturel? Plus concrètement et s'ils sont avérés, comment le CE se positionne-t-il par rapport aux objets – piste de descente de VTT, hôtel et autres – qui prolongeraient la construction du télémixte dans projet de développement touristique de la région? Entend-il les laisser se concrétiser? Le soussigné ne l'espère pas. Si tel devait tout de même être le cas, quelles mesures le CE entend-il prendre pour limiter leur impact sur le milieu naturel?*

A titre préalable, il convient de rappeler que le Conseil d'Etat n'a pas de compétence dans le cadre des procédures d'aménagement local et de permis de construire. Il appartient à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), en tant qu'autorité d'approbation, de contrôler la validité et le bien-fondé des planifications locales, et au préfet de statuer sur les demandes de permis pour les ouvrages soumis à la procédure ordinaire.

La procédure relative aux télémixtes est régie par les articles 9 et suivants de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les installations à câbles transportant des personnes. L'Office fédéral des transports (OFT) est l'autorité compétente en la matière. Le Service de la mobilité a transmis le dossier à l'OFT le 23 novembre 2012. L'OFT n'a pas encore rendu la décision de concession et d'approbation des plans. Par contre, les oppositions ont été retirées.

A ce jour, aucun des projets mentionnés n'est en cours d'examen auprès des services cantonaux. Des zones à bâtir légalisées se trouvent dans l'aire de départ du télémixte et des constructions peuvent être autorisées dans ces zones. Pour ce qui concerne l'aire d'arrivée du télémixte, celle-ci n'est pas affectée à une zone à bâtir. En fonction d'éventuels projets, le canton examinera si une mise en zone doit être exigée. Pour tous les projets à venir, une consultation des services cantonaux sera assurée et la pesée des intérêts sera effectuée en fonction des intérêts publics en présence.

Le sommet de la Berra ainsi que toute la crête allant du Cou-simbert à la Patta constituent un habitat de qualité pour le Tétrasyre. Une importante population y vit. Cette espèce est particulièrement sensible aux dérangements humains. S'il doit fuir en hiver dans la neige, le Tétrasyre dépense une grande quantité d'énergie qui risque de lui manquer pour survivre au reste de l'hiver. Des dérangements au printemps, pendant la parade ou durant la couvaison, peuvent quant à eux mener à l'échec de la reproduction et donc représenter, à plus long terme, une menace pour la survie de la population.

Les activités de loisirs de plein air doivent pouvoir continuer à se pratiquer dans la région de la Berra, mais il sera nécessaire de les gérer de sorte qu'elles ne constituent pas une menace pour la survie des Tétrasyres. Une zone de tranquillité dans laquelle les activités de loisirs doivent se pratiquer durant quelques mois uniquement sur les itinéraires prévus à cet effet sera nécessaire. Ce guidage des randonneurs permettra de concentrer les dérangements sur quelques axes et éviter qu'ils ne soient répartis sur toute la surface, en particulier dans les zones les plus sensibles pour les Tétrasyres.

Le 7 mai 2013.

Anfrage QA3075.12 Olivier Suter Was geht auf La Berra vor?

Anfrage

La Berra ist einer der bekanntesten Berge des Kantons Freiburg. Und einer der meistbesuchten. Seine Schönheit, die gute Erreichbarkeit und der Panoramablick, den man von seinem Gipfel aus hat, erklären die Begeisterung, die La Berra auslöst.

Aus Sicht der natürlichen Gegebenheiten ist La Berra eine Mischzone zwischen Weiden, Rhododendren, Hangmooren mit Gewässerschutzzonen. So manche spezielle Art wächst (Flora) und lebt (Fauna: Hirsch, Gämse, Wildschwein usw.) dort. Der Auerhahn war dort vor zehn Jahren noch anzutreffen. Heute ist er unter dem Druck des Menschen verschwunden und sein kleiner Bruder, der Birkhahn, läuft Gefahr, dass ihm demnächst das gleiche Schicksal widerfährt. Was die Vogelfauna betrifft, so ist La Berra ein bevorzugtes Durchzugsgebiet.

Leider gefährden Bauarbeiten und kürzlich erfolgte Vor-kommnisse sowie zahlreiche laufende Projekte das ausgeglichene Zusammenleben zwischen Mensch und Natur in der Region La Berra.

Dazu ein paar Informationen:

1. Für den vom Chalet de la Supillette zum Chalet de la Berra führende Weg war gemäss meinen Abklärungen bei der öffentlichen Auflage vorgesehen, dass auf einem Abschnitt zwei Betonspuren angelegt werden, zwischen denen Gras wächst. Im Verlaufe der Ausführung im Jahr 2011 verwandelte sich dieses Vorhaben jedoch in eine breite Strasse, die vollständig aus Kies gemacht wurde und auf der zwei Autos kreuzen können (s. Dokumente Berra 1, 2).
2. Die Strasse «Brüggera-Fillistorfena», die im Plasselschlund beginnt und alle Alphütten bis zur Supillette erschliesst, dürfte grundsätzlich nur für die Landwirtschaftsbetriebe zugänglich sein. Es scheint jedoch, dass rund 90 Personen von einer Ausnahmegewilligung profitieren, was, falls es sich bestätigen sollte, ganz offensichtlich nicht dem Zweck der Strasse entspricht.

Eine am Anfang dieser Strasse installierte Barriere ist nie abgeschlossen. Es ist weit herum bekannt, dass nur die Barriere gehoben werden muss, um durchzufahren zu können (s. Dokumente Berra 3, 4, 5).

3. Die Barrieren, die die Durchfahrt zwischen dem Süd- und dem Nordhang von La Berra verhindern, scheinen nur während der Sömmerungsperiode – 4 Monate jährlich – geschlossen zu sein, obwohl sie eigentlich das ganze Jahr über geschlossen sein sollten. Motorrad- oder Quadfahrer nutzen diese Situation, um aus La Berra umso leichter einen Vergnügungsplatz zu machen, und zwar sowohl am Tag als auch in der Nacht. Es sei bemerkt, dass gewisse unter ihnen, die sich ihrer Widerhandlung bewusst sind, ihre Kontrollnummer verdecken, um nicht erkannt zu werden (s. Dokumente 3, 4, 5). Auch die Skipisten werden mit solchen Fahrzeugen befahren.
4. Kürzlich sind auf dem Grat Messmasten für Windräder installiert worden im Hinblick auf einen allfälligen Bau einer Energieproduktions-Anlage auf La Berra.
5. Die sich in der Umsetzungsphase befindende Kombibahn wird praktisch bis zum Berggipfel reichen und erleichtert so den Zugang für alle während des ganzen Jahres, was bisher nicht der Fall war.
6. In Zusammenhang mit dieser Umsetzung ist eine Mountainbike-Abfahrtsstrecke geplant, und scheinbar auch ein Hotel.
7. Schliesslich, und die Liste ist wohl nicht vollständig, werden die Skipisten von La Berra in naher Zukunft von zahlreichen zusätzlichen Schneekanonen beschneit werden.

All diese Gegebenheiten bedrohen einen bevorzugten Lebensraum.

Meine Fragen:

Allgemein:

- > Wie beurteilt der SR, basierend auf den erwähnten Punkten, das Zusammenleben von Natur und menschlichen Aktivitäten in der Region La Berra und insbesondere rund um ihren Gipfel?

Punkt für Punkt:

1. Stimmt es, das die zwischen der Supillette und dem Chalet de la Berra gebaute Strasse nicht dem öffentlich aufgelegten Projekt entspricht?
Falls ja,
 - > beabsichtigt der SR, dass das Bauwerk an das ursprünglich vorgesehene Projekt angepasst werden muss? Innert welcher Frist?
 - > ist es auf die Vorbereitung und die Vereinfachung der Arbeiten für die Umsetzung der neuen Kombibahn zurückzuführen – beispielsweise um Material auf den Gipfel zu transportieren? Sind die Initianten des Kombibahn-Projekts an den festgestellten Änderungen beteiligt?
2. Wie gedenkt der SR, die in der Region La Berra geltenden Fahrverbote für Autos, Motorräder und Quads

auf Strassen, Wegen und in der Natur durchzusetzen? Werden Kontrollen zu den in Punkt 2 erwähnten Ausnahmegewilligungen oder den in Punkt 3 erwähnten Praktiken durchgeführt? Falls es Kontrollen gibt, welche Ergebnisse haben sie hervorgebracht?

3. Hält es der SR für sinnvoll, dass Windräder in einem so sensiblen Lebensraum wie auf La Berra errichtet werden? Wie Sie wissen, verteidigt der Unterzeichnete aktiv den Übergang unserer Gesellschaft zu den erneuerbaren Energien. Er ist jedoch der Meinung, dass andere Lösungen als Windkraftwerke auf einem Berggipfel, mit allen Problemen der Netznutzung, die daraus entstehen können, heute ein sehr grosses Entwicklungspotenzial bieten und bevorzugt werden müssten: Solaranlagen auf Dächern, Bau von Solarkraftwerken in weniger sensiblen Zonen ... Wie steht der SR zu diesem Thema? Hat er eine Politik der Prioritäten im Bereich der Produktion erneuerbarer Energien definiert? Hat er die Absicht, bei den Energieproduzenten zum Windradprojekt, das sie auf La Berra planen, zu intervenieren?
4. Die neue Kombibahn und die Projekte, die sie zu begleiten drohen, bringen gemäss den Initianten einen Mehrwert für die Entwicklung des Tourismus in der Region. Droht diese Entwicklung nicht auf Kosten der Natur zu geschehen? Wie steht der SR konkret zu den Gegenständen – Mountainbike-Strecke, Hotel und weitere – die, sollten sie sich bestätigen, den Bau der Kombibahn in ein Projekt zur regionalen Tourismusentwicklung ausdehnen würden? Hat er vor, diese umsetzen zu lassen? Der Unterzeichnete hofft nicht. Sollte dies trotzdem der Fall sein, welche Massnahmen sieht der SR vor, um ihre Auswirkungen auf die natürliche Umgebung einzuschränken?

Den 21. September 2012.

Antwort des Staatsrats

a) Allgemeines

Um auf die verschiedenen von Grossrat Suter unter «Dazu ein paar Informationen» hervorgebrachten Punkte einzugehen, werden wir uns zu jedem Punkt kurz äussern. Die detaillierten Informationen finden sich in den Antworten auf die Fragen.

1. *Für den vom Chalet de la Supillette zum Chalet de la Berra führende Weg war gemäss meinen Abklärungen bei der öffentlichen Auflage vorgesehen, dass auf einem Abschnitt zwei Betonspuren angelegt werden, zwischen denen Gras wächst. Im Verlaufe der Ausführung im Jahr 2011 verwandelte sich dieses Vorhaben jedoch in eine breite Strasse, die vollständig aus Kies gemacht wurde und auf der zwei Autos kreuzen können (s. Dokumente Berra 1, 2).*

Das öffentlich aufgelegte Projekt für den Weg zwischen der Supillette und La Berra bestand in der Tat aus zwei Betonspuren. Der Staatsrat bestätigt, dass das realisierte Projekt

teilweise nicht dem öffentlich aufgelegten Wegprojekt entspricht. Im Übrigen wird auf Ziff. b) 1. dieser Antwort verwiesen.

2. *Die Strasse «Brüggera-Fillistorfena», die im Plasselbschlund beginnt und alle Alphütten bis zur Supillette erschliesst, dürfte grundsätzlich nur für die Landwirtschaftsbetriebe zugänglich sein. Es scheint jedoch, dass rund 90 Personen von einer Ausnahmegewilligung profitieren, was, falls es sich bestätigen sollte, ganz offensichtlich nicht dem Zweck der Strasse entspricht. Eine am Anfang dieser Strasse installierte Barriere ist nie abgeschlossen. Es ist weit herum bekannt, dass nur die Barriere gehoben werden muss, um durchzufahren zu können (s. Dokumente Berra 3, 4, 5).*

Gemäss den Verkehrsbeschränkungen des Tiefbauamts sind nur der Land- und Forstwirtschaftsverkehr gestattet. Das Verkehrsschild «Verbot für Motorwagen, Motorräder und Motorfahrräder» mit der Zusatztafel «Land- und Forstwirtschaft» entspricht der Gesetzgebung.

Der Land- und Forstwirtschaftsverkehr umfasst nicht nur die Landwirtschaftsbetriebe, sondern auch die Land- und Vieheigentümer, die Angestellten, Ärzte, Tierärzte, Besamungstechniker und weitere Dienste (siehe dazu die Weisung 7.4.1 «Vollzug der Verkehrsmassnahmen auf Alp- und Waldwegen» des Amts für Landwirtschaft (LwA) und des Amts für Wald, Wild und Fischerei (WaldA)). Die Mehrzweckgenossenschaft, die Eigentümerin der Strasse ist, hat 79 Schlüssel ausgehändigt, mit denen die Barriere geöffnet werden kann. Über den Weg hat man Zugang zu 10 Sömmerungsbetrieben, 12 Eigentümern und mehreren Familien von Alpbewirtschaftern. Erfahrungsgemäss scheint die in diesem Fall verteilte Anzahl Schlüssel verhältnismässig.

3. *Die Barrieren, die die Durchfahrt zwischen dem Süd- und dem Nordhang von La Berra verhindern, scheinen nur während der Sömmerungsperiode – 4 Monate jährlich – geschlossen zu sein, obwohl sie eigentlich das ganze Jahr über geschlossen sein sollten. Motorrad- oder Quadfahrer nutzen diese Situation, um aus La Berra umso leichter einen Vergnügungsplatz zu machen, und zwar sowohl am Tag als auch in der Nacht. Es sei bemerkt, dass gewisse unter ihnen, die sich ihrer Widerhandlung bewusst sind, ihre Kontrollnummer verdecken, um nicht erkannt zu werden (s. Dokumente 3, 4, 5). Auch die Skipisten werden mit solchen Fahrzeugen befahren.*

In der Praxis wird die Barriere zwischen La Berra und dem Gîte d'Allières für die Winterperiode abmontiert, und zwar aus dem einfachen Grund, dass sie sich auf der Skipiste befindet.

4. *Kürzlich sind auf dem Grat Messmasten für Windräder installiert worden im Hinblick auf einen allfälligen Bau einer Energieproduktions-Anlage auf La Berra.*

Für die Messmasten ist eine Baubewilligung erteilt worden. Dieser Entscheid lässt in keiner Weise auf den Ausgang eines allfälligen Auflageverfahrens für Windräder schliessen.

5. *Die sich in der Umsetzungsphase befindende Kombibahn wird praktisch bis zum Berggipfel reichen und erleichtert so den Zugang für alle während des ganzen Jahres, was bisher nicht der Fall war.*

Das Projekt Kombibahn reicht in der Tat fast bis zum Gipfel.

6. *In Zusammenhang mit dieser Umsetzung ist eine Mountainbike-Abfahrtsstrecke geplant, und scheinbar auch ein Hotel.*

Bis heute wurden weder eine Mountainbike-Strecke noch ein Hotel öffentlich aufgelegt.

7. *Schliesslich, und die Liste ist wohl nicht vollständig, werden die Skipisten von La Berra in naher Zukunft von zahlreichen zusätzlichen Schneekanonen beschneit werden.*

Am 12. Oktober 2012 erhielt das Bau- und Raumplanungsamt das Dossier für die öffentliche Auflage betreffend die Installation von Schneekanonen. Der Autor des Projekts wurde um Ergänzungen gebeten und es wurde eine neue Auflage verlangt. Das Projekt wird durch einen Umweltverträglichkeitsbericht ergänzt.

b) Beantwortung der Fragen

1. *Stimmt es, das die zwischen der Supillette und dem Chalet de la Berra gebaute Strasse nicht dem öffentlich aufgelegten Projekt entspricht?*
Falls ja,
- > *beabsichtigt der SR, dass das Bauwerk an das ursprünglich vorgesehene Projekt angepasst werden muss? Innert welcher Frist?*
 - > *ist es auf die Vorbereitung und die Vereinfachung der Arbeiten für die Umsetzung der neuen Kombibahn zurückzuführen – beispielsweise um Material auf den Gipfel zu transportieren? Sind die Initianten des Kombibahn-Projekts an den festgestellten Änderungen beteiligt?*

Das Wegprojekt Supillette-La Berra-Bi Gîte wurde 2008 von der Mehrzweckgenossenschaft Aergera-Höllbach öffentlich aufgelegt. Es wurde von der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (ILFD) am 28. September 2008 gutgeheissen, der Staatsrat ist nicht dafür zuständig.

Nachdem im vorliegenden Fall festgestellt wurde, dass die ausgeführten Bauarbeiten teilweise nicht der erteilten Baubewilligung entsprechen, verlangte die ILFD am 15. November 2012 von der Mehrzweckgenossenschaft, dass eine neuerliche Auflage durchgeführt werde. Im Rahmen dieses neuerlichen Auflageverfahrens könnte Einsprache erhoben werden. Die ILFD wird dann entscheiden, ob die ausgeführten Arbeiten als gesetzeskonform anerkannt werden können. Der Gesellschaft wurde eine Frist bis am 30. Juni 2013 gewährt, um das Projekt erneut öffentlich aufzulegen.

Die Gesellschaft «Remontées mécaniques de la Berra» war bis heute nie am Wegprojekt beteiligt.

2. *Wie gedenkt der SR, die in der Region La Berra geltenden Fahrverbote für Autos, Motorräder und Quads auf Strassen, Wegen und in der Natur durchzusetzen? Werden Kontrollen zu den in Punkt 2 erwähnten Ausnahmebewilligungen oder den in Punkt 3 erwähnten Praktiken durchgeführt? Falls es Kontrollen gibt, welche Ergebnisse haben sie hervorgebracht?*

Das mit der Montage einer Barriere beabsichtigte Ziel wurde nicht erreicht. Schäden an der Barriere von 9000 Franken wurden von der Mehrzweckgenossenschaft Aegera-Höllbach getragen, ohne dass der nicht befugte Verkehr hätte verhindert werden können. Die Erfahrung zeigt, dass nur regelmässige Kontrollen die Zahl der Übertretungen zu senken vermögen. Auf der anderen Seite gehören die Barrieren nicht zur Philosophie des Kantons im Bereich der Verkehrsregulierung auf Bodenverbesserungswegen und Alpstrassen.

Um den Alpverkehr zufriedenstellend zu regulieren, müssen regelmässig Kontrollen durchgeführt und Zuwiderhandelnde geahndet werden. In Anwendung der Gesetzgebung zur Ausführung des Strassenverkehrsgesetzes ist heute alleine die Kantonspolizei dazu berechtigt Ordnungsbussen auszustellen. Die Wildhüter-Fischereiaufseher und die Revierförster müssen die Fälle anzeigen, doch das Verfahren ist schwerfällig. Im Sinne einer Vereinfachung dieser Verfahren hat der Bund vor Kurzem einen Vorentwurf für ein neues Ordnungsbussengesetz in die Vernehmlassung gegeben (Umsetzung der Motion Frick 10.37.47). Dieses neue Bundesgesetz wird als Grundlage für einen kantonalen Gesetzesentwurf dienen.

3. *Hält es der SR für sinnvoll, dass Windräder in einem so sensiblen Lebensraum wie auf La Berra errichtet werden? Wie Sie wissen, verteidigt der Unterzeichnete aktiv den Übergang unserer Gesellschaft zu den erneuerbaren Energien. Er ist jedoch der Meinung, dass andere Lösungen als Windkraftwerke auf einem Berggipfel, mit allen Problemen der Netznutzung, die daraus entstehen können, heute ein sehr grosses Entwicklungspotenzial bieten und bevorzugt werden müssten: Solaranlagen auf Dächern, Bau von Solarkraftwerken in weniger sensiblen Zonen ... Wie steht der SR zu diesem Thema? Hat er eine Politik der Prioritäten im Bereich der Produktion erneuerbarer Energien definiert? Hat er die Absicht, bei den Energieproduzenten zum Windradprojekt, das sie auf La Berra planen, zu intervenieren?*

Die erneuerbaren Energien finden sich im kantonalen Richtplan im Kapitel Siedlung und Ausstattung, Thema 19, Energie. La Berra ist dort als zu untersuchender Standort für Windkraftanlagen eingetragen.

La Berra ist ein Durchzugsgebiet für zahlreiche Vögel und bietet Brutplätze für das Birkhuhn und viele weitere Vögel, die teilweise ebenfalls bedroht sind. Die Vogelfauna ist somit durch sehr viele Arten und Tiere vertreten.

Bis anhin wurde lediglich eine Baubewilligung für die Installation von Messmasten erteilt. Diese Masten dürften es erlauben, in Zukunft die Zweckmässigkeit eines solchen Parks zu beurteilen. Gegebenenfalls muss ein Verfahren für die Pla-

nung eingesetzt werden, in dem die zuständigen Behörden die verschiedenen Interessen abwägen müssten. Messmasten wurden zwischen dem Cousimbert und La Berra, sowie zwischen La Berra und La Petite-Berra aufgestellt. Sie sollten es ermöglichen, die Machbarkeit einer Installation von Windrädern in dieser Zone, zumindest was die Windqualität betrifft, einzuschätzen.

Im Bericht zum Windkraftkonzept des Kantons Freiburg (2008) ist der Cousimbert als zu untersuchender Standort erwähnt. In diesem Sektor sind die massgebenden Kriterien a priori erfüllt, es sind jedoch zusätzliche Abklärungen erforderlich. Es wird namentlich erwähnt: *«Ein wichtiger Teil dieses Standorts ist Bestandteil einer Auenschutzzone, was seinen Umfang einschränkt. Der Cousimbert ist ganz allgemein auch ein wichtiger Standort für die Zugvögel. Zudem wäre ein derartiger Standort in der ersten Reihe der Voralpenkette besonders sichtbar.»*

Was die Errichtung von Windrädern am Standort Cousimbert-La Berra betrifft, ist es derzeit zu früh, Stellung zu nehmen, da kein Dossier am Laufen ist. Das Dossier wird von den staatlichen Dienststellen untersucht werden und müsste namentlich die exakte Position der Masten berücksichtigen, die noch nicht festgelegt wurde. Bei einem Einzonungsdossier würde die Umweltverträglichkeit gemäss den Anforderungen des Bundes in diesem Bereich evaluiert werden.

4. *Die neue Kombibahn und die Projekte, die sie zu begleiten drohen, bringen gemäss den Initianten einen Mehrwert für die Entwicklung des Tourismus in der Region. Droht diese Entwicklung nicht auf Kosten der Natur zu geschehen? Wie steht der SR konkret zu den Gegenständen – Mountainbike-Strecke, Hotel und weitere – die, sollten sie sich bestätigen, den Bau der Kombibahn in ein Projekt zur regionalen Tourismusentwicklung ausdehnen würden? Hat er vor, diese umsetzen zu lassen? Der Unterzeichnete hofft nicht. Sollte dies trotzdem der Fall sein, welche Massnahmen sieht der SR vor, um ihre Auswirkungen auf die natürliche Umgebung einzuschränken?*

Einleitend sei daran erinnert, dass der Staatsrat für Ortsplanungs- und Baubewilligungsverfahren nicht zuständig ist. Die Raumplanung-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) ist als Genehmigungsbehörde zuständig für die Kontrolle der Gültigkeit und Begründetheit der Ortsplanungen, der Oberamtmann entscheidet über Gesuche um Bewilligungen für Bauwerke, die dem ordentlichen Verfahren unterstellt sind.

Das Verfahren bezüglich Kombibahnen ist nach Artikel 9 ff. des Bundesgesetzes vom 23. Juni 2006 über Seilbahnen zur Personenbeförderung geregelt. Das Bundesamt für Verkehr (BAV) ist die zuständige Behörde in diesem Bereich. Das Amt für Mobilität hat das Dossier am 23. November 2012 an das BAV weitergeleitet. Das BAV hat noch keine Konzession und Plangenehmigung erteilt. Hingegen sind die Einsprachen zurückgezogen worden.

Derzeit wird keines der erwähnten Projekte bei den kantonalen Dienststellen geprüft. Bei der Talstation der Kombibahn befinden sich rechtskräftig ausgeschiedene Bauzonen und

in diesen Zonen können Bauten bewilligt werden. Was die Bergstation der Kombibahn betrifft, so wurde diese keiner Bauzone zugewiesen. Je nach den allfälligen Projekten wird der Kanton prüfen, ob eine Neueinzonung verlangt werden muss. Für alle zukünftigen Projekte wird eine Konsultation der kantonalen Dienststellen gewährleistet und es wird eine Interessenabwägung entsprechend der vorliegenden öffentlichen Interessen vorgenommen werden.

Der Gipfel von La Berra sowie der gesamte Grat vom Cousimbert bis La Patta bilden einen idealen Lebensraum für das Birkhuhn und ein bedeutender Birkhuhnbestand ist dort angesiedelt. Diese Art ist besonders anfällig auf Störungen durch den Menschen. Wenn es im Winter im Schnee fliehen muss, so verbraucht das Birkhuhn sehr viel Energie, die ihm unter Umständen fehlt, um den Rest des Winters zu überleben. Störungen im Frühling, während der Balz- oder der Brutzeit können ihrerseits dazu führen, dass keine Reproduktion stattfindet, und so langfristig das Überleben des Bestandes gefährden.

Freizeitaktivitäten im Freien müssen in der Region La Berra weiterhin praktiziert werden können, sie müssen jedoch so gestaltet werden, dass sie das Überleben des Birkhuhns nicht gefährden. Es muss eine Wildruhezone geschaffen werden, in der Freizeitaktivitäten während einigen Monaten und auf den dazu vorgesehenen Routen praktiziert werden dürfen. Eine solche Lenkung der Wanderer würde es ermöglichen, die Störungen auf gewisse Achsen zu beschränken, und zu vermeiden, dass sie sich auf der ganzen Fläche ausbreiten, insbesondere auf die für das Birkhuhn besonders sensiblen Zonen.

Den 7. Mai 2013.

1^{re} question QA3083.12 Markus Zosso/ Emanuel Waeber Situation du personnel du Service des forêts et de la faune

La présente question invite le Conseil d'Etat à donner des renseignements sur la situation actuelle au sein du personnel du Service des forêts et de la faune et sur son évolution à l'avenir. Les gardes-faune font régulièrement parler d'eux, car on enregistre des changements plus fréquents que la normale au niveau du personnel. On engage de jeunes personnes compétentes et motivées, on les initie avec les coûts en temps et en argent que cela implique, et elles donnent leur congé ou on les licencie déjà pendant la période d'essai.

Dans ce contexte, nous nous permettons de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes:

- > Les jeunes arrivés sont-ils suffisamment acceptés, initiés et encadrés par leurs collègues et supérieurs gardes-faune?

- > Les nouveaux arrivés peuvent-ils s'exprimer à cœur ouvert à l'égard de leurs supérieurs dans le cadre des entretiens d'évaluation?
- > Qui est chargé de l'initiation, de l'encadrement et de l'évaluation des nouveaux arrivés?
- > Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance de cas de mobbing dans ce service?
- > Que compte entreprendre le Conseil d'Etat afin de clarifier la situation et, le cas échéant, de régler les responsabilités?

Le 18 octobre 2012.

2^e question QA3085.12 Bruno Fasel- Roggo/Josef Fasel Recrutement et encadrement des nouveaux gardes-faune au sein du Service des forêts et de la faune

La présente question invite le Conseil d'Etat à donner des renseignements sur les futurs critères de recrutement et l'encadrement des nouveaux gardes-faune au sein du Service des forêts et de la faune.

Le dernier incident concernant un garde-faune engagé puis licencié dans le district de la Singine nous incite à poser les questions suivantes:

- > Existe-t-il une liste d'exigences pour l'engagement ou le recrutement d'un garde-faune (p. ex. compétences sociales, formation professionnelle, langue, connaissances professionnelles)?
- > L'audition de la Fédération des chasseurs fribourgeois sera-t-elle à l'avenir incluse dans le recrutement des nouveaux gardes-faune (document concernant la collaboration)?
- > Comment l'encadrement a-t-il été assuré dans le cas précité? Nous pensons notamment aux compétences sociales et au processus d'apprentissage.
- > Lors du licenciement du garde-faune en question, l'ensemble des ambiguïtés et faits liés à la formation ont-ils été abordés?
- > Que compte entreprendre le Conseil d'Etat en pareils cas et quelles sont les mesures prises pour que les rapports entre le Service, la surveillance de la faune et les chasseurs satisfassent toutes les parties concernées?

Le 25 octobre 2012.

3^e question QA3090.12 Josef Fasel/Bruno Fasel-Roggo Renards mâles et ramassage du gibier accidenté ou tombé

Etant donné la présence de nombreux renards mâles, le nombre important de gibier accidenté ou tombé dans notre canton et la surcharge de travail des gardes-faune, la collaboration avec les chasseurs pourrait être intensifiée en vertu du document concernant la collaboration structurée du

23 février 2011 entre le Service des forêts et de la faune et la Fédération des chasseurs fribourgeois. Cela nous amène à poser les questions suivantes:

- > Pourquoi les principes et les tâches ressortant du document de collaboration sont-ils trop peu observés par les gardes-faune?
- > Ne pourrait-on pas faire plus souvent appel aux chasseurs pour abattre les renards mâles, et le canton ne pourrait-il pas verser une contribution pour la munition et leur élimination? Cette solution permettrait d'éviter des heures de travail superflues aux gardes-faune.
- > Pourquoi les chasseurs ne pourraient-ils pas procéder de la même manière pour le gibier tombé?
- > (L'élimination du gibier tombé dans les centres collecteurs pourrait aussi être assumée par les chasseurs moyennant une petite indemnisation kilométrique, ce qui serait une nouvelle économie d'heures de travail pour les gardes-faune).

Le 9 novembre 2012.

4^e question QA3091.12 Bruno Fasel-Roggo Nouvelles structures au sein du Service des forêts et de la faune à partir du 1^{er} janvier 2013

En vertu de plusieurs informations, j'ai appris, en tant que député et président de la Fédération des chasseurs fribourgeois, qu'une nouvelle structure dans le Service des forêts et de la faune allait entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2013, d'où mes questions:

- > Quelle est la nouvelle structure ou le nouvel organigramme à partir du 1^{er} janvier 2013?
- > La nouvelle structure accorde-t-elle la même importance à la chasse et à la pêche?
- > La nouvelle structure (organisation) tient-elle compte du document de collaboration du 23 février 2011 entre le Service des forêts et de la faune et la Fédération des chasseurs fribourgeois (800 membres actifs)?
- > Que pense le Conseil d'Etat d'un transfert de la chasse et de la pêche dans un autre département, à l'instar du Service de l'environnement (DAEC)?

Le 9 novembre 2012.

5^e question QA3104.12 question Louis Duc Que se passe-t-il vraiment au sein du Service faune – chasse?

Une réorganisation du Service faune – chasse – forêt est en cours d'élaboration et devrait être effective début 2013. La perception de l'environnement naturel par les citoyens évolue, mais la compréhension diminue, voilà en gros la réponse du Conseil d'Etat, posée par le député Dominique Butty, sur la mission de l'Etat en matière de conservation et de gestion de la faune et de son habitat.

Mon intervention est quelque peu différente, je m'explique:

La compréhension du citoyen diminue sur la mise en œuvre et la préservation du milieu naturel, selon encore la réponse du Conseil d'Etat, mais, au fait, qu'en est-il dans le cercle de ceux qui sont chargés de faire préserver ce milieu naturel, sa faune, sa flore et j'en passe!

Je peux l'affirmer, ce n'est pas la joie! Conflits entre gardes-faune, ambiance délétère, tout ne va pas pour le mieux dans ce secteur!

Récemment, un garde-faune, soumis à des pressions que lui-même avoue intolérables de la part de collègues, se débarasse de ses armes à feu et les remet à sa direction!

Faut-il déceler, dans ce geste d'une détresse à son plus haut niveau, un ras-le-bol de la profession exercée, un «mobbing» intolérable de collaborateurs du Service, une envie de commettre l'irréparable?

En clair, qui fait la loi au Service de la faune et de la chasse?

N'a-t-on pas laissé certains gardes aux allures de «rambos» en imposer à d'autres, s'octroyer à eux-mêmes certains pouvoirs et pratiquer la «loi du plus fort»?

Est-ce que la direction générale du Service chasse et faune a encore son mot à dire?

Le 13 décembre 2012.

Réponse du Conseil d'Etat

Les 5 questions adressées au Conseil d'Etat touchent au fonctionnement et à l'organisation des domaines faune, chasse et pêche du Service des forêts et de la faune (SFF). Pour cette raison, le Conseil d'Etat a jugé approprié de regrouper toutes ces questions par thème et d'y donner réponse intégralement par le présent rapport.

En date du 26 novembre 2012, la conseillère d'Etat, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts, a décidé d'ouvrir une enquête administrative visant à établir les faits et les porter à connaissance des milieux intéressés. L'instruction de cette enquête a été confiée à un expert externe, M^e A. Overney, avocat à Fribourg.

Difficultés de fonctionnement et tensions entre gardes-faune

L'enquête administrative parvient à la conclusion qu'aucun garde-faune, ni celui qui a déposé ses armes ni celui qui a été licencié en période probatoire, n'a été victime de mobbing. L'audition des personnes concernées a permis de constater que, s'il a pu y avoir mécontentement sur des questions professionnelles dans le groupe de la région de surveillance 1, Singine-Lac, aucun cas de mobbing contre un ou des gardes-faune n'a été relevé. Selon le rapport de l'enquête administrative, le dépôt par un garde-faune de ses armes de service s'explique par plusieurs facteurs: le garde-faune en question a sans doute

été fragilisé par des situations conflictuelles antérieures, vécues dans le cadre de dénonciations en matière de pêche et en matière de chasse. Il a également pris pour lui, à tort, certaines critiques formulées lors de réunions d'évaluation houleuses qui ont mené au licenciement du garde-faune en formation, notamment lors de la dernière réunion du 8 octobre 2012. Le rapport de l'enquête administrative relève enfin que l'activité des gardes-faune les expose souvent à des critiques particulièrement vives de la part de chasseurs, de pêcheurs ou d'agriculteurs, notamment dans des cas de pollution de ruisseaux par des engrais de ferme ou d'épandage de lisier.

Le SFF doit améliorer l'encadrement et le soutien aux gardes-faune. Une plate-forme d'intervision, permettant aux gardes-faune d'échanger sur le vécu afin de pouvoir mieux le gérer, est à mettre en place. L'accompagnement des gardes-faune dans le cadre de la procédure judiciaire consécutive à une dénonciation est aussi à améliorer. Un accent doit enfin être mis sur les compétences sociales tant lors de leur formation initiale que dans la formation continue.

Licenciement d'un garde-faune en période probatoire

Il s'agit de l'élément déclencheur des questions des parlementaires. L'enquête administrative précise que le garde-faune licencié a contacté différents députés, immédiatement après son licenciement. En parallèle, le garde-faune licencié a mandaté un avocat pour faire recours contre son licenciement auprès du Conseil d'Etat. Ce recours constitue une procédure autonome. Pour cette raison, la présente réponse du Conseil d'Etat ne relève que les faits retenus dans l'enquête administrative. Il se prononcera prochainement sur le bien-fondé juridique du licenciement. Le Gouvernement relève toutefois avoir d'ores et déjà rejeté l'effet suspensif demandé par l'avocat du garde-faune concerné.

Pour son premier jour de travail, le garde-faune, entre-temps licencié, était attendu à la Centrale du SFF à Givisiez où il a reçu les premières instructions concernant les tâches des gardes-faune et où son programme de formation pour les premiers six mois lui a été présenté. Durant son temps d'essai, des problèmes ont été constatés entre le nouveau garde-faune et ses collègues chargés de son introduction. Trois séances d'évaluation ont été organisées avec lui.

Le rapport de l'enquête administrative relève que le licenciement en question a ainsi été précédé de trois séances au cours desquelles il a été indiqué clairement au nouveau garde-faune les manquements qui lui étaient reprochés. Partant de ces constats, le Conseil d'Etat précise qu'il n'y a pas eu de complot contre le nouveau garde-faune et que celui-ci était informé des critiques formulées contre lui. Le but de la période probatoire étant, justement, de permettre aux deux acteurs, employé et employeur, de résilier au besoin le contrat de travail selon les conditions prévues par la législation sur le personnel de l'Etat.

Recrutement et formation des gardes-faune

L'enquête administrative ne relève pas de critique au sujet du recrutement et de la formation des gardes-faune. Elle relève à cet égard que, depuis octobre 2012, le SFF a réintroduit un examen de base écrit sur les connaissances de la faune terrestre et aquatique, la chasse et la pêche. Cet examen permet de retenir les candidatures pour un premier entretien oral. Les candidats finalement retenus doivent ensuite réaliser un stage pratique de 2 jours auprès des gardes-faune dans le terrain, ce qui permettra d'évaluer leurs aptitudes à ce sujet avant leur engagement. Les compétences sociales constituent un facteur important du profil requis. Un programme d'encadrement et de formation est préparé par le SFF pour chaque nouveau garde-faune. Cette formation interne porte sur environ 12 mois. Il faut aussi rappeler que, dans le canton de Fribourg, les gardes-faune couvrent les deux domaines «chasse» et «pêche». Pour cette raison, ils doivent suivre, dès leur entrée en fonction, les cours fédéraux pour l'obtention du brevet fédéral de garde-chasse et du brevet fédéral de garde-pêche.

Réorganisation du SFF

En accord avec la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), le SFF a mis en place, avec le soutien du Service du personnel et d'organisation, un groupe de travail chargé d'analyser les possibilités d'amélioration de l'organisation du Service. Le rapport «Evolution de l'organisation du SFF», qui en a découlé, a été approuvé par la DIAF le 29 juin 2011. La 1^{re} étape consistait à concentrer les domaines d'activités à la Centrale du SFF à Givisiez par secteurs thématiques, avec pour effet une réduction du nombre de secteurs. Il était prévu d'unifier en un seul secteur les actuels secteurs faune terrestre et chasse ainsi que faune aquatique et pêche. Au niveau des gardes-faune, il était prévu de maintenir les trois régions de surveillance comme répartition géographique, mais de remplacer les trois chefs de régions par un chef garde-faune cantonal.

Partant du rapport «Evolution de l'organisation du SFF» et en prenant en considération les résultats de l'enquête administrative, la DIAF a décidé de réaliser l'unification des deux secteurs telle que prévue. Par contre, elle a décidé de confier la gestion des gardes-faune directement au chef du nouveau secteur «Faune, biodiversité, chasse et pêche» au lieu de mettre en place un chef garde-faune cantonal. De plus, la DIAF a décidé que le poste de chef de secteur serait mis au concours afin de choisir une personne externe au Service. Il s'agit d'une première mesure à mettre rapidement en place. Dans sa séance du 5 mars 2013, le Conseil d'Etat a pris connaissance de ces premières mesures, lesquelles ont ensuite fait l'objet d'un communiqué de presse, mercredi 6 mars 2013.

Le rapport de l'enquête administrative relève que l'unification des secteurs ne porte aucunement préjudice à la collaboration actuelle et future avec les organisations en matière de chasse, de pêche ou de protection de l'environnement naturel.

Les avantages du regroupement en un seul secteur sont les suivants: meilleure vue d'ensemble des tâches confiées aux gardes-faune, meilleure planification et priorisation de ces tâches, unification des pratiques. Le fait que les gardes-faune relèvent directement du chef de secteur supprime le niveau hiérarchique initialement prévu avec la fonction de chef garde-faune cantonal.

Le Conseil d'Etat est d'avis que l'appartenance du secteur faune, biodiversité, chasse et pêche au SFF est judicieuse et doit être maintenue. Les services territoriaux de l'Etat en matière de forêt, dangers naturels, faune, chasse et pêche sont ainsi organisés au sein du même Service; cette organisation favorise la mise en œuvre rationnelle et efficace des politiques cantonales dans la gestion de notre environnement naturel.

Collaboration avec les chasseurs

En date du 13 octobre 2011, le SFF et la Fédération des chasseurs fribourgeois ont conclu une convention de collaboration structurée. Celle-ci définit un certain nombre de principes de collaboration, dresse une liste de 12 tâches concernées par la collaboration ainsi que les principes de la mise en œuvre des tâches en question. A la fin de l'année 2013, cette convention arrivera à terme. Selon l'enquête administrative, la collaboration structurée n'est pas appliquée de manière uniforme sur l'ensemble du territoire, ceci pour différentes raisons, liées aux particularités de certaines régions.

La Commission consultative de la chasse et de la faune comprend 11 membres: la présidente, en la personne de la conseillère d'Etat DIAF, 4 représentants des milieux cynégétiques, 2 représentants des milieux agricoles, 1 représentant des milieux forestiers, 2 représentants des milieux de la protection de la nature et 1 représentant des gardes-faune.

Des rencontres bilatérales réunissent régulièrement les représentants du SFF et des organisations représentatives des chasseurs. Une collaboration très étroite a lieu à l'occasion de l'élaboration de l'ordonnance triennale sur la chasse. Une séance a lieu avant et après la saison de chasse. Les deux parties collaborent dans le cadre de la formation des chasseurs. De même, le SFF est représenté lors des assemblées annuelles des sections de districts ainsi qu'à l'assemblée annuelle de la Fédération cantonale, à laquelle participe en principe aussi la conseillère d'Etat DIAF.

En ce qui concerne la délégation de certaines missions sanitaires aux chasseurs, par exemple abattre des renards porteurs du virus de la galle ou récupérer des animaux blessés ou morts à la suite d'un accident de la circulation, il faut relever que ces interventions nécessitent une disponibilité totale que les chasseurs n'ont, en principe, pas. De plus, les renards malades trouvent souvent refuge dans les zones habitées; abattre de tels animaux comporte des risques. La délégation de certaines tâches a été analysée et elle a pu être accordée à la condition que la mission puisse être réalisée rapidement et en totale sécurité pour l'intervenant et pour des tiers.

Le Conseil d'Etat souhaite de manière générale clarifier les rapports de l'Etat avec les milieux cynégétiques, rapports

qui font régulièrement l'objet de critiques de la part de ces derniers. Dans ce but, le Conseil d'Etat prévoit de mettre en œuvre une analyse établissant le bilan de la collaboration structurée et analysant l'opportunité d'une reconduite ainsi que les modalités de celle-ci.

Conclusions

Le Conseil d'Etat rappelle sa vision de la mission de l'Etat dans les domaines de la conservation et de la gestion de la faune sauvage et de son habitat, de la chasse et de la pêche et de la protection de la nature ainsi qu'il l'a exprimée dans sa réponse à la question Dominique Butty 3064.12.

Le Conseil d'Etat ne prévoit pas de modification dans l'affectation des gardes-faune. L'organisation actuelle donne satisfaction et doit être maintenue.

Le Conseil d'Etat rappelle également que la consolidation d'une étroite collaboration entre le SFF, le Bureau de protection de la nature et du paysage (BPNP), le Service de l'environnement (SEn), la Section lacs et cours d'eau (SLCE), la Police cantonale (Pol) et le Service de l'agriculture (Sagri) a pour but d'assurer la cohérence entre les missions de l'Etat.

Au vu des éléments précités, le Conseil d'Etat relève encore que le nombre de 16 gardes-faune doit être maintenu.

Le Conseil d'Etat est convaincu que les mesures d'amélioration retenues, telles qu'exposées plus haut, et en particulier le fait que les gardes-faune seront directement subordonnés au chef de secteur, permettront d'assurer la bonne marche du SFF. En ce qui concerne la clarification de la collaboration de l'Etat avec les milieux cynégétiques, en particulier avec la Fédération des chasseurs fribourgeois, le Conseil d'Etat charge la DIAF de l'établissement du rapport demandé ci-dessus.

Le 7 mai 2013.

—

1. Anfrage QA3083.12 Anfrage Markus Zosso/Emanuel Waeber Personalsituation beim Amt für Wald, Wild und Fischerei

Mit der vorliegenden Anfrage wird der Staatsrat eingeladen, Auskunft darüber zu geben, wie sich die aktuelle Personalsituation beim Amt für Wald, Wild und Fischerei präsentiert und wie sich diese in Zukunft entwickeln soll. In regelmässigen Abständen gibt das Thema «Wildhüter – Fischereiaufseher» zu reden, weil über die normale Fluktuation zu verzeichnende Personalwechsel stattfinden. Junge fachkundige und motivierte Personen werden eingestellt, mit entsprechendem Aufwand eingearbeitet und anschliessend kündigen diese selber oder werden bereits während der Probezeit freigestellt.

Auf der Grundlage dieser Situation, erlauben wir uns, dem Staatsrat nachfolgende Fragen zu stellen:

- > Werden die jungen und neuangestellten Personen von ihren Mitarbeitenden und Vorgesetzten Wildhütern – Fischereiaufsehern in ausreichendem Masse akzeptiert, eingeführt und betreut?
- > Können sich die neuangestellten Personen im Rahmen von Mitarbeitergesprächen gegenüber ihren Vorgesetzten offen äussern?
- > Wer ist verantwortlich für die Einführung, Betreuung und Beurteilung der Neuangestellten?
- > Ist dem Staatsrat bekannt, dass es in diesem Amt zu Fällen von Mobbing gekommen ist?
- > Was gedenkt der Staatsrat zu unternehmen, um die Situation zu klären und allenfalls Verantwortlichkeiten zu regeln?

Den 18. Oktober 2012.

2. Anfrage QA3085.12 Anfrage Bruno Fasel-Roggo/Josef Fasel Rekrutierung und Betreuung von neuen Wildhütern beim Amt für Wald, Wild und Fischerei

Mit der vorliegenden Anfrage wird der Staatsrat eingeladen, Auskunft darüber zu geben, welche Kriterien und welche Betreuung von neuen Wildhütern im Amt für Wald, Wild und Fischerei in Zukunft vorgenommen werden.

Der jüngste Vorfall als neu eingestellter und wieder freigestellter Wildhüter im Sensebezirk veranlasst uns zu folgenden Fragen:

- > Besteht ein Anforderungskatalog für die Anstellung bzw. Rekrutierung eines Wildhüters (z.B. Sozialkompetenz, berufliche Ausbildung, Sprache, Fachkenntnisse)?
- > Wird in Zukunft bei der Rekrutierung von neuen Wildhütern die Anhörung des Verbandes der Freiburger Jäger mit einbezogen (Zusammenarbeitspapier)?
- > Wie wurde im erwähnten Fall die Betreuung vorgenommen? Dabei denken wir vor allem an die Sozialkompetenzen und an den Lernprozess?
- > Wurden bei der Freistellung des besagten Wildhüters alle Unklarheiten und Tatsachen des Ausbildungslehrganges auf den Tisch gelegt?
- > Was gedenkt der Staatsrat in Zukunft bei solchen Fällen zu tun, und was für Massnahmen werden getroffen, damit das Verhältnis Amt – Wildhut – Jägerschaft zur Zufriedenheit aller Beteiligten getragen werden kann?

Den 25. Oktober 2012.

3. Anfrage QA3090.12 Anfrage Josef Fasel/ Bruno Fasel-Roggo Rüdige-Füchse und das Einsammeln von verunfalltem Wild/Fallwild

Auf Grund des Vorkommens von einer Anzahl von Rüdigen-Füchsen und der grossen Anzahl von verunfalltem Wild/Fallwild in unserem Kanton sowie der Arbeitsüberlastung der Wildhut könnte die Jägerschaft gemäss Zusammenarbeitspapier vom 23. Februar 2011 zwischen dem WaldA und dem VFJ zur vermehrten Zusammenarbeit beigezogen werden. Dies veranlasst uns zu folgenden Fragen:

- > Warum werden die Grundsätze und Aufgabepunkte des Zusammenarbeitspapiers von der Wildhut zur wenig wahrgenommen?
- > Könnten die Jäger nicht vermehrt für den Abschuss von Rüdigen-Füchsen beigezogen werden und der Kanton einen Beitrag für die Munition und Entsorgung ausbezahlen? Somit könnten unnötige Arbeitsstunden für die Wildhut eingespart werden.
- > Warum könnten die Jäger beim Fallwild nicht gleich vorgehen?
- > (Die Entsorgung der Falлтiere in die Kadaverstelle könnte ebenfalls durch die Jäger nach Rücksprache mit der Wildhut gegen eine kleine Km-Entschädigung ausgeführt werden, eine erneute Einsparung von Arbeitsstunden der Wildhut).

Den 9. November 2012.

4. Anfrage QA3091.12 Anfrage Bruno Fasel-Roggo Neue Strukturen im Amt für Wald, Wild und Fischerei ab 1. Januar 2013

Auf Grund von verschiedenen Informationen habe ich als Grossrat (Präsident des Verbandes der Freiburger Jäger) erfahren, dass ab 1. Januar 2013 im Amt eine neue Struktur zum Tragen kommt, dazu meine Fragen:

- > Wie sieht die neue Struktur bzw. das neue Organigramm ab 1. Januar 2013 aus?
- > Ist der Stellenwert von Jagd und Fischerei in der neuen Struktur gleichwertig berücksichtigt worden?
- > Wird in der neuen Struktur (Organisation) dem Zusammenarbeitspapier vom 23. Februar 2011 zwischen dem Amt für Wald, Wild und Fischerei und dem Verband der Freiburger Jäger (800 aktive Jäger/innen) Rechnung getragen?
- > Wie steht der Staatsrat zu einer Umlagerung der Jagd und Fischerei in ein anderes Departement z.B. in das «Amt für Umwelt» (DAEC/RUBD)?

Den 9. November 2012.

5. Anfrage QA3104.12 Anfrage Louis Duc Was passiert wirklich beim Wild- und Jagdamt?

Eine Reorganisation des Amtes Wild – Jagd – Wald wird derzeit ausgearbeitet und dürfte Anfang 2013 in Kraft treten. Die Bürgerinnen und Bürger nehmen die natürliche Umwelt verstärkt wahr, doch das Verständnis nimmt ab. So in etwa lautet die Antwort des Staatsrats auf eine Anfrage von Grossrat Dominique Butty zum Auftrag des Staats im Bereich Wildtiermanagement.

Meine Anfrage ist ein bisschen anders, lassen Sie mich das erklären:

Das Verständnis des Bürgers nimmt ab in Bezug auf die Umsetzung und den Schutz der natürlichen Lebensräume, auch das sagt der Staatsrat in seiner Antwort. Doch wie sieht es eigentlich aus bei all jenen, die mit dem Schutz dieser Lebensräume, ihrer Fauna, Flora usw. beauftragt sind?

Ich kann Ihnen versichern, es ist keine Freude! Konflikte zwischen Wildhütern-Fischereiaufsehern, Stimmung auf dem Tiefpunkt, mit diesem Sektor steht es nicht zum Besten!

Kürzlich entledigte sich ein Wildhüter-Fischereiaufseher, der von seinen Berufskollegen so unter Druck gesetzt wurde, dass er selber es als unerträglich empfand, von seinen Waffen und gab sie der Direktion zurück!

Muss man in dieser Geste grösster Verzweiflung einen Überdross der ausgeübten Tätigkeit, ein untragbares «Mobbing» von Mitarbeitern des Amtes, eine Lust, das Unwiederbringliche zu tun, sehen?

Klartext, wer macht die Gesetze im Amt für Wald, Wild und Fischerei?

Ist es nicht so, dass man gewisse Wildhüter in ihrer «Rambo»-Manier gewähren liess, wenn sie sich gegen andere behaupteten, sich selber eine gewisse Macht erteilten und das «Gesetz des Stärkeren» ausübten?

Hat die Direktion des Amtes für Wald, Wild und Fischerei noch etwas zu sagen?

Den 13. Dezember 2012.

Antwort des Staatsrats

Die 5 an den Staatsrat gerichteten Anfragen betreffen die Funktionsweise und die Organisation der Bereiche Fauna, Jagd und Fischerei des Amtes für Wald, Wild und Fischerei (WaldA). Deshalb hielt es der Staatsrat für sinnvoll, all diese Fragen nach Themen zusammenzufassen und anhand des vorliegenden Berichts eine umfassende Antwort zu geben.

Am 26. November 2012 beschloss die Staatsrätin und Direktorin der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft eine administrative Untersuchung zu eröffnen mit dem Ziel, die Tatsachen festzustellen und sie den betroffenen Kreisen

zur Kenntnis zu bringen. Mit der Untersuchung wurde eine externe Fachperson betraut, Herr A. Overney, Rechtsanwalt in Freiburg.

Schwierigkeiten bei der Arbeitsweise und Spannungen zwischen den Wildhütern- Fischereiaufsehern

Die Administrativuntersuchung kommt zum Schluss, dass kein Wildhüter-Fischereiaufseher, weder jener, der seine Waffen abgegeben hat, noch jener, der während der Probezeit entlassen worden ist, Mobbingopfer war. Die Anhörung der betroffenen Personen ergab, dass es im Team des Aufsichtsgebiets 1 Sense-See zwar Uneinigkeit über berufliche Fragen geben konnte, es konnte jedoch kein Fall von Mobbing gegen einen oder mehrere Wildhüter-Fischereiaufseher festgestellt werden. Aus dem Bericht zur Administrativuntersuchung geht hervor, dass mehrere Faktoren dazu führten, dass ein Wildhüter-Fischereiaufseher seine Dienstwaffen zurückgab: frühere Konfliktsituationen, die er im Rahmen von Anzeigen im Bereich Fischerei und Jagd erlebt hat, haben den betreffenden Wildhüter-Fischereiaufseher sicherlich anfällig gemacht. Auch hat er gewisse Kritiken fälschlicherweise persönlich genommen, die bei lebhaft verlaufenden Evaluationszusammenkünften gemacht wurden, die schliesslich zur Entlassung des Wildhüter-Fischereiaufsehers in Ausbildung geführt haben, insbesondere bei der letzten Sitzung vom 8. Oktober 2012. Im Untersuchungsbericht wird schliesslich darauf hingewiesen, dass die Wildhüter-Fischereiaufseher aufgrund ihrer Tätigkeit oft besonders heftiger Kritik seitens der Jäger, der Fischer oder der Landwirte ausgesetzt sind, von letzteren namentlich in Fällen von Gewässerverschmutzung in Bächen durch Hofdünger oder das Ausbringen von Gülle.

Das WaldA muss die Betreuung und die Unterstützung der Wildhüter-Fischereiaufseher verbessern. Es muss eine Interventionsplattform geschaffen werden, die es den Wildhütern-Fischereiaufsehern ermöglicht, sich über das Erlebte auszutauschen, um es besser verarbeiten zu können. Die Unterstützung von Wildhütern-Fischereiaufsehern im Rahmen von gerichtlichen Verfahren nach einer Anzeige muss auch verbessert werden. Schliesslich muss sowohl bei der Aus- als auch bei der Weiterbildung mehr Gewicht auf die sozialen Kompetenzen gelegt werden.

Entlassung eines Wildhüter-Fischereiaufsehers während der Probezeit

Es handelt sich hier um das auslösende Element für die parlamentarischen Vorstösse. In der Administrativuntersuchung wird präzisiert, dass der entlassene Wildhüter-Fischereiaufseher sofort nach seiner Entlassung verschiedene Grossräte kontaktiert hat. Gleichzeitig beauftragte der entlassene Wildhüter-Fischereiaufseher einen Rechtsanwalt, um gegen seine Entlassung beim Staatsrat Beschwerde einzulegen. Diese Beschwerde stellt ein eigenständiges Verfahren dar. Aus diesem Grund enthält diese Antwort des Staatsrats nur Tatsachen, die aus der Administrativuntersuchung hervorgehen.

Er wird demnächst über die Rechtmässigkeit der Entlassung entscheiden. Die Regierung weist jedoch darauf hin, dass sie die aufschiebende Wirkung, die vom Rechtsanwalt des betreffenden Wildhüter-Fischereiaufsehers beantragt worden war, bereits abgewiesen hat.

An seinem ersten Arbeitstag wurde der inzwischen entlassene Wildhüter-Fischereiaufseher in der Zentrale des WaldA in Givisiez erwartet, wo er die ersten Instruktionen zu seinen Aufgaben als Wildhüter-Fischereiaufseher erhielt und ihm das Ausbildungsprogramm für die ersten sechs Monate präsentiert wurde. Während der Probezeit wurden Probleme zwischen dem neuen Wildhüter-Fischereiaufseher und seinen Kollegen, die mit seiner Einarbeitung beauftragt waren, festgestellt. Es fanden drei Evaluationssitzungen mit ihm statt.

Dem Bericht zur Administrativuntersuchung ist zu entnehmen, dass der besagten Entlassung also drei Sitzungen vorausgegangen sind, während denen dem neuen Wildhüter-Fischereiaufseher die Unzulänglichkeiten, die ihm vorgeworfen wurden, klar dargelegt wurden. Ausgehend von diesen Feststellungen weist der Staatsrat darauf hin, dass kein Komplott gegen den neuen Wildhüter-Fischereiaufseher bestand und dass dieser über die ihm gegenüber formulierte Kritik informiert war. Der Zweck der Probezeit besteht gerade darin, es den beiden Akteuren, dem Arbeitnehmer und dem Arbeitgeber zu ermöglichen, wenn nötig den Arbeitsvertrag gemäss den in der Gesetzgebung über das Staatspersonal vorgesehenen Bedingungen zu kündigen.

Rekrutierung und Ausbildung der Wildhüter-Fischereiaufseher

Die Administrativuntersuchung enthält keine Kritik, was die Rekrutierung und Ausbildung der Wildhüter-Fischereiaufseher betrifft. Sie weist in diesem Zusammenhang darauf hin, dass das WaldA seit Oktober 2012 eine schriftliche Grundprüfung über die Kenntnisse der terrestrischen und aquatischen Fauna, der Jagd und der Fischerei eingeführt hat. Dank dieser Prüfung können die Kandidatinnen und Kandidaten für ein erstes Gespräch ausgewählt werden. Die Kandidatinnen und Kandidaten, auf die schliesslich die Wahl fällt, müssen anschliessend ein zweitägiges Praktikum bei den Wildhütern auf dem Feld absolvieren. So können ihre Fähigkeiten auf diesem Gebiet eingeschätzt werden, bevor sie angestellt werden. Die sozialen Kompetenzen stellen einen wichtigen Faktor des Anforderungsprofils dar. Für jeden neuen Wildhüter-Fischereiaufseher stellt das WaldA ein Betreuungs- und Ausbildungsprogramm zusammen. Diese interne Ausbildung dauert ungefähr 12 Monate. Es sei auch daran erinnert, dass die Wildhüter-Fischereiaufseher im Kanton Freiburg für die beiden Bereiche «Jagd» und «Fischerei» zuständig sind. Aus diesem Grund müssen sie, sobald sie ihre Stelle angetreten haben, die Kurse des Bundes für die Erlangung des Fachausweises Wildhüter und die Erlangung des Fachausweises Fischereiaufseher absolvieren.

Reorganisation des WaldA

Im Einverständnis mit der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (ILFD) hat das WaldA mit der Unterstützung des Amtes für Personal und Organisation eine Arbeitsgruppe gebildet, die den Auftrag hatte, die Verbesserungsmöglichkeiten der Organisation des Amtes zu analysieren. Der Bericht «Organisationsentwicklung des WaldA», der sich daraus ergab, wurde von der ILFD am 29. Juni 2011 genehmigt. Die 1. Etappe bestand darin, die Tätigkeitsbereiche der Zentrale des WaldA in thematische Sektoren zusammenzuziehen mit dem Ziel, die Anzahl der Sektoren zu verringern. Es war vorgesehen, die aktuellen Sektoren terrestrische Fauna und Jagd sowie aquatische Fauna und Fischerei zusammenzulegen. Auf der Ebene der Wildhüter-Fischereiaufseher war vorgesehen, die drei Aufsichtsgebiete als geografische Aufteilung beizubehalten, aber anstelle der drei Leiter der Gebiete einen kantonalen Chef-Wildhüter-Fischereiaufseher einzusetzen.

Ausgehend vom Bericht «Organisationsentwicklung des WaldA» und unter Berücksichtigung der Ergebnisse der Administrativuntersuchung hat die ILFD beschlossen, die beiden Sektoren wie vorgesehen zusammenzulegen. Hingegen hat sie entschieden, die Leitung der Wildhüter-Fischereiaufseher direkt dem Chef des neuen Sektors «Fauna, Biodiversität, Jagd und Fischerei» zu übertragen, anstatt einen kantonalen Chef-Wildhüter-Fischereiaufseher einzusetzen. Zudem hat die ILFD beschlossen, die Stelle des Sektorchefs auszuschreiben, um eine amtsexterne Person auswählen zu können. Es handelt sich um eine erste Massnahme, die es rasch umzusetzen gilt. In seiner Sitzung vom 5. März 2013 hat der Staatsrat Kenntnis genommen von diesen ersten Massnahmen, zu denen anschliessend, am Mittwoch, 6. März 2013, eine Medienmitteilung herausgegeben wurde.

Der Bericht zur Administrativuntersuchung hebt hervor, dass die Zusammenlegung der Sektoren, die gegenwärtige und zukünftige Zusammenarbeit mit den Organisationen in den Bereichen Jagd, Fischerei und Umweltschutz in keiner Weise beeinträchtigt.

Eine Zusammenlegung zu einem Sektor hat folgende Vorteile: besserer Überblick über die den Wildhütern-Fischereiaufsehern übertragenen Aufgaben, bessere Planung und Priorisierung dieser Aufgaben, Vereinheitlichung der Vorgehensweisen. Die Tatsache, dass die Wildhüter-Fischereiaufseher direkt dem Sektorchef unterstehen, hebt die ursprünglich mit dem kantonalen Chef-Wildhüter-Fischereiaufseher vorgesehene hierarchische Stufe auf.

Der Staatsrat ist der Ansicht, dass die Zugehörigkeit des Sektors Fauna, Biodiversität, Jagd und Fischerei zum WaldA sinnvoll ist und beibehalten werden muss. Die territoriale Organisation des Staates in den Bereichen Wald, Naturgefahren, Fauna, Jagd und Fischerei sind so innerhalb des gleichen Amtes angesiedelt; diese Organisation begünstigt eine rationale und effiziente Umsetzung der kantonalen Politiken im Bereich der natürlichen Umwelt.

Zusammenarbeit mit den Jägern

Am 13. Oktober 2011 haben das WaldA und der Freiburger Jägerverband eine Zusammenarbeitsvereinbarung über die strukturierte Zusammenarbeit unterzeichnet. Darin wird eine gewisse Anzahl Grundsätze der Zusammenarbeit festgelegt, eine Liste von 12 von der Zusammenarbeit betroffenen Aufgaben erstellt und die Grundsätze der Aufgabenerfüllung werden aufgeführt. Ende 2013 läuft diese Vereinbarung ab. Gemäss der Administrativuntersuchung wird die strukturierte Zusammenarbeit nicht auf dem ganzen Gebiet einheitlich gehandhabt. Dies aus verschiedenen Gründen in Zusammenhang mit den Besonderheiten gewisser Regionen.

Die Konsultativkommission für die Jagd und das Wild umfasst 11 Mitglieder: die Präsidentin, in der Person der Staatsrätin der ILFD, 4 Vertreter der Jägerschaft, 2 Vertreter der landwirtschaftlichen Kreise, 1 Vertreter der forstwirtschaftlichen Kreise, 2 Vertreter der Natur- und Tierschutzkreise und 1 Vertreter der Wildhüter-Fischereiaufseher.

Vertreter des WaldA und der repräsentativen Verbände der Jäger kommen regelmässig zu bilateralen Treffen zusammen. Bei der Ausarbeitung der dreijährlichen Verordnung über die Jagd wurde eng zusammengearbeitet. Vor und nach der Jagdsaison findet eine Sitzung statt. Die beiden Parteien arbeiten bei der Ausbildung der Jäger zusammen. Das WaldA ist auch bei den jährlichen Versammlungen der Bezirkssektionen sowie bei der Jahresversammlung des Kantonalverbandes vertreten, an der grundsätzlich auch die Direktorin der ILFD teilnimmt.

Was die Delegation gewisser wildhygienischer Aufträge an die Jäger betrifft, z. B. das Töten von mit der Räude infizierten Füchsen oder das Einsammeln von verletzten oder toten Tieren nach einem Verkehrsunfall, muss hervorgehoben werden, dass diese Eingriffe eine totale Verfügbarkeit voraussetzen, welche die Jäger grundsätzlich nicht haben. Ausserdem finden kranke Füchse oft Zuflucht in bewohnten Gebieten; diese Tiere zu töten, stellt ein Risiko dar. Die Delegation gewisser Aufgaben wurde untersucht und konnte gestattet werden unter der Voraussetzung, dass der Auftrag schnell und in absoluter Sicherheit für die betroffene Person und für Dritte durchgeführt werden kann.

Der Staatsrat möchte grundsätzlich die Beziehungen des Staates zu den Jagdkreisen klären, die von letzteren regelmässig kritisiert werden. Der Staatsrat sieht vor, dazu eine Analyse vorzunehmen, welche Bilanz zur strukturierten Zusammenarbeit zieht und untersucht, ob und wie diese weitergeführt werden soll.

Schlussfolgerungen

Der Staatsrat erinnert an seine Sicht des Auftrags des Staates in den Bereichen Wildtiermanagement, Jagd und Fischerei und Naturschutz, wie er sie in der Antwort auf die Anfrage Dominique Butty 3064.12 geäussert hat.

Er sieht keine Änderung bei der Zuordnung der Wildhüter-Fischereiaufseher vor. Die aktuelle Organisation ist zufriedenstellend und soll erhalten bleiben.

Der Staatsrat erinnert ebenfalls daran, dass die Stärkung einer engen Zusammenarbeit zwischen dem WaldA, dem Büro für Natur- und Landschaftsschutz (BNLS), dem Amt für Umwelt (AfU), der Sektion Gewässer (SGew), der Kantonspolizei (Pol) und dem Amt für Landwirtschaft (LwA) zum Ziel hat, die Kohärenz zwischen den Aufgaben des Staates sicherzustellen.

Aus diesen Gründen hebt der Staatsrat noch einmal hervor, dass die Anzahl der Wildhüter-Fischereiaufseher bei 16 bleiben muss.

Der Staatsrat ist überzeugt, dass die weiter vorne ausgeführten Verbesserungsmassnahmen und insbesondere die Tatsache, dass die Wildhüter-Fischereiaufseher direkt dem Sektorchef unterstellt werden, den guten Betrieb des WaldA sicherstellen werden. Was die Klärung der Zusammenarbeit des Staates mit den Jagdkreisen, insbesondere dem Verband der Freiburger Jäger betrifft, beauftragt der Staatsrat die ILFD mit der Erstellung des oben verlangten Berichts.

Den 7. Mai 2013.

Question QA3102.12 Didier Castella/ Markus Ith Fusion de communes – Où en sommes-nous? Où allons-nous?

Question

La loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC) a été plébiscitée, le 15 mai 2011, par 72,86% des citoyennes et citoyens fribourgeois. Deux élus PLR sont à l'origine de cette loi (motion Haenni/Boivin N° 160.06 du 10 octobre 2006) qui prône une vision de l'organisation territoriale progressiste et orientée vers l'avenir. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Cette loi prévoit les étapes suivantes:

Etape ¹	Responsable	Base légale
Elaboration et présentation des projets de plans de fusions	Préfets	Art. 5 al. 1 et 2 LEFC
Demande d'approfondissements ou de compléments des projets de plans de fusions	DIAF, après consultation des autres Directions	Art. 5 al. 3 LEFC
Approfondissements et compléments des plans de fusions	Préfets	Art. 5 al. 3 LEFC
(Contrôle des approfondissements et des compléments)	DIAF	

Etape ¹	Responsable	Base légale
Mandat au préfet pour l'étape suivante	DIAF	Art. 7 al. 1 LEFC
Présentation aux conseils communaux des plans de fusions N.B. Tous les conseillers communaux doivent être convoqués	Préfets	Art. 7 al. 1 LEFC
Détermination motivée de la commune, transmise au préfet	Conseils communaux	Art. 7 al. 2 LEFC
Soumission du projet de plan de fusions avec ses recommandations au Conseil d'Etat pour approbation	DIAF	Art. 7 al. 3 LEFC
Approbation du plan de fusion	Conseil d'Etat	Art. 7 al. 3 LEFC
Information des conseils généraux et de la population sur le plan de fusion et la détermination de la commune N.B. Ces séances doivent avoir lieu en présence des préfets	Conseils communaux	Art. 7 al. 3 LEFC
(Préparation de la fusion et négociation de la convention de fusion)	Conseils communaux	
(Procédure de préavis, de contrôle, de vote et d'approbation par le Grand Conseil)	Différents acteurs	
→ Dépôt des demandes d'aide financière au 30 juin 2015	Communes	Art. 17 al. 1 LEFC
Entrée en vigueur des fusions (des communes qui bénéficieront de l'aide financière)		
Evaluation de la loi	DIAF	Art. 8 LEFC
Expiration de loi		Art. 18 al. 1 LEFC

¹ Les étapes entre parenthèse sont les étapes logiques non évoquées par la loi

La lecture de ce calendrier appelle les **remarques** suivantes:

- > Le calendrier proposé, notamment en raison du délai au 30 juin 2015 pour le dépôt des demandes d'aide financière (art. 17 al. 1 LEFC), est très difficilement tenable.
- > Imposer aux préfets de rencontrer deux fois les conseils communaux, puis les conseils généraux et la population, prendra un temps considérable qui ne fera que retarder le processus.
- > De plus, ces rencontres et ce qui en ressortira ne lieront pas les exécutifs communaux qui piloteront le reste de la procédure. La population en sera donc exclue, alors même qu'elle pourrait avoir une vision très différente de ses élus.
- > D'une manière générale, le Conseil d'Etat ne dispose pas d'outils pour mettre en œuvre le plan de fusion qu'il aura adopté.
- > Tout retard pris dans les premières étapes de la procédure aura des conséquences sur la bonne tenue du calendrier.
- > Les exécutifs communaux devraient ne pas attendre les plans de fusions définitifs pour entamer des discussions sur la base des projets de plans de fusions présentés par les préfets.

Forts de ces constatations, nous adressons au Conseil d'Etat les **questions** suivantes:

1. Quel est le calendrier que compte suivre le Conseil d'Etat et plus particulièrement la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour permettre à un maximum de communes de présenter une demande d'aide avant le 30 juin 2015? Comme celui-ci paraît déjà quasi impossible à tenir, envisage-t-il logiquement une prolongation du délai pour arriver à une solution optimale?
2. Comment le Conseil d'Etat se positionnera sur les projets de fusions qui ne respecteront pas le plan de fusion qu'il aura lui-même adopté?
3. La notion de centre cantonal fort ayant disparu du programme gouvernemental, la Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts semblant s'en éloigner selon ses propos tenus dans la presse «Un virage à 180 degrés», comment le Conseil d'Etat entend-il se positionner, et le cas échéant, le promouvoir?
4. Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'organiser un référendum consultatif, par exemple à l'échelle des districts, sur son plan de fusion, immédiatement après son adoption pour le faire légitimer par la population?
5. Le Conseil d'Etat envisage-t-il l'adoption d'un règlement d'application de cette loi aux fins de préciser certains points, voire d'en «corriger» d'autres? (par exemple pour imposer des délais aux communes pour se déterminer ou pour garantir leur droit d'être entendues avant la décision du Conseil d'Etat sur le plan de fusion).

Le 12 décembre 2012.

Réponse du Conseil d'Etat

Les remarques et questions soulevées par les intervenants concernent plusieurs aspects de la politique de fusion de communes, notamment les dispositions en vigueur, leur application par les autorités et les possibilités, pour la population, de s'impliquer dans la mise en œuvre d'un processus de fusion. Avant de répondre aux questions posées, il convient de rappeler le contexte de la LEFC.

Dans le canton de Fribourg, toutes les fusions réalisées depuis 1866 l'ont été volontairement. Les communes ont ainsi toujours librement choisi de fusionner. Cette liberté a été préservée dans la loi actuelle. L'intention du rapport explicatif accompagnant l'avant-projet de la LEFC (AP-LEFC) était de présenter le plan de fusion non pas comme plan directeur, contraignant pour les autorités locales, mais comme un instrument d'analyse et d'évaluation permettant d'associer, de manière optimale, les forces et faiblesses d'une commune avec celles d'autres communes et de délimiter sur cette base un périmètre de fusion. Toujours dans cette optique d'encourager les fusions volontaires, «il a été renoncé aux dispositions prévoyant que l'Etat peut obliger des communes à fusionner, car il est préférable d'attendre d'abord les premières expériences liées à l'application de la loi» (cf. rapport explicatif, p. 2). Ce régime volontaire n'a pas été remis en question lors des débats au Grand Conseil.

Par rapport à l'ancien décret relatif à l'encouragement aux fusions de communes, l'AP-LEFC avait toutefois prévu de nouveaux instruments dotés d'un certain effet incitatif. Ainsi, les communes devaient se voir attribuer un périmètre dans lequel fusionner et qui devait être respecté pour bénéficier des effets du multiplicateur de l'aide financière. Or, il s'est avéré que le projet a été modifié à la suite de la consultation et des débats parlementaires.

Au sujet du plan de fusions, plusieurs députés ont insisté en 2010, à l'occasion des débats en commission parlementaire ou en plenum, pour que le préfet ne doive pas unilatéralement proposer un périmètre de fusion. Selon eux, les communes doivent avoir l'occasion de participer aux travaux permettant de définir un périmètre, et cela dès le début de la procédure. Il ne suffit donc pas d'accorder aux communes la possibilité de se déterminer seulement lorsque le périmètre est officiellement proposé par le préfet. Par la suite, la disposition de la LEFC relative à l'élaboration du projet de plan de fusion a été modifiée dans ce sens.

Il en résulte ainsi que les conseils communaux sont désormais actifs dans plusieurs phases de la procédure: ils participent d'abord à l'élaboration du périmètre proposé par le préfet. Ensuite, le préfet leur présente le projet de fusion après consultation des Directions du Conseil d'Etat, ce qui permet aux exécutifs communaux d'adresser au préfet leur détermination motivée sur la fusion proposée. Finalement, les conseils communaux informent la population et le conseil général sur le projet de fusion dès que le plan est approuvé par le Conseil d'Etat. Selon les lignes directrices du 29 octobre 2012 transmises par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le préfet peut toutefois renoncer à présenter le projet de fusion aux conseils communaux si ceux-ci ont pu participer à l'élaboration du périmètre et si les exécutifs communaux se sont déjà impliqués de manière active dans les premières démarches vers une fusion (par exemple institution d'un groupe de travail, mandat d'étudier une fusion, etc.).

A l'égard des travaux à accomplir au niveau communal, les intervenants relèvent à juste titre que les exécutifs communaux ne doivent pas attendre les plans de fusions définitifs pour entamer les discussions en vue d'une fusion. Les exemples de Corbières et Villarvolard (nouvelle commune à partir du 1.1.2011), Ursy et Vuarmarens ainsi qu'Estavayer-le-Lac et Font (nouvelles communes dès le 1.1.2012), Morat et Büchsen (nouvelle commune à partir du 1.1.2013), démontrent que des fusions peuvent se réaliser avant l'adoption du plan de fusion. Toutefois, des fusions intervenues avant l'approbation du plan, qui ne correspondraient pas au périmètre retenu, ne remettent pas en question la pertinence du plan de fusion. Les autorités locales seront dès lors invitées à entreprendre les démarches nécessaires pour parvenir à réaliser une fusion dans le périmètre du plan de fusions approuvé.

Par contre, il est ressorti de la consultation publique, qu'il n'était pas souhaitable qu'un multiplicateur de l'aide financière ne soit appliqué qu'à la condition que le périmètre de la fusion respecte les limites prévues par le plan. Par conséquent, cette proposition a été abandonnée dans le projet de loi.

En résumé, on peut constater que la mise en œuvre du plan de fusions repose essentiellement sur des actes volontaires dès lors que certaines conditions, de nature contraignante, ont été abandonnées durant le processus législatif.

Par ailleurs, et contrairement à ce qui semble être affirmé dans le texte de la question, la population peut s'impliquer dans une large mesure dans les processus visant une fusion de communes. Ainsi, en présence du préfet, la population est informée par le conseil communal sur les aspects de la fusion proposée, informations également accessibles aux habitants d'autres communes. Le but est ainsi de permettre aux citoyens de former leur propre opinion. Il sied finalement de rappeler que la fusion peut être initiée par diverses actions émanant de la population, à savoir à la demande de l'assemblée communale sur l'initiative d'un citoyen, du conseil général sur l'initiative de l'un de ses membres, à la demande du conseil communal ou du dixième des citoyens actifs.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat répond aux questions soulevées comme suit:

1. *Quel est le calendrier que compte suivre le Conseil d'Etat et plus particulièrement la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour permettre à un maximum de communes de présenter une demande d'aide avant le 30 juin 2015? Comme celui-ci paraît déjà quasi impossible à tenir, envisage-t-il logiquement une prolongation du délai pour arriver à une solution optimale?*

Selon le mandat de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et les lignes directrices y relatives, datés du 31 respectivement du 29 octobre 2012, les préfets avaient jusqu'au 31 janvier 2013 au plus tard pour présenter aux conseils communaux réunis les projets de plans de fusions. Ensuite, chaque conseil communal adresse sa détermination motivée au préfet jusqu'au 28 février 2013 au plus tard. Celui-ci transmet sa détermination à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts jusqu'au 28 mars 2013.

Ce calendrier appelle les précisions suivantes: au plus tard au début juillet 2012, date de la présentation publique, par les préfets, des projets de plans de fusions, les communes ont eu l'occasion d'entamer des discussions avec les communes désignées comme partenaires. Entre-temps, certains conseils communaux ont déjà entamé les travaux en vue d'une fusion ou ont alors demandé et reçu un mandat de négociation de la part de l'assemblée communale. Durant l'étape prévoyant la présentation des projets de plans de fusions, à savoir entre début novembre 2012 et fin janvier 2013, les préfets ont par ailleurs pu constater dans quelle mesure les exécutifs communaux concernés par le même projet de fusion se sont impliqués de manière active dans le processus. Conformément aux lignes directrices, les préfets ont été invités à encourager les autorités communales, en particulier lorsqu'une commune s'oppose d'emblée à l'idée de fusionner ou reste passive.

Le Conseil d'Etat reste confiant dans le fait que les plans de fusions proposés par les préfets en accord avec les communes ne nécessiteront que peu de modifications pour être approuvés. Les communes pourront dès lors poursuivre leurs tra-

vaux sans interruption, le cas échéant en réservant les modifications qui se dessinent dès aujourd'hui. La date du 30 juin 2015 pour le dépôt d'une demande d'aide financière reste ainsi réaliste pour autant que la volonté de parvenir à une fusion se manifeste véritablement et soit mise en œuvre sans tarder. Le Conseil d'Etat n'envisage pas la prolongation de ce délai car, peu de temps après l'entrée en vigueur de la LEFC, ceci contreviendrait à la volonté du peuple fribourgeois selon laquelle les autorités locales doivent faire avancer rapidement les projets de fusion.

2. *Comment le Conseil d'Etat se positionnera sur les projets de fusions qui ne respecteront pas le plan de fusion qu'il aura lui-même adopté?*

Le Conseil d'Etat rappelle que la priorité revient aux périmètres de fusion. Toutefois, une fusion décidée par un vote aux urnes qui ne correspondrait pas au plan de fusion, ne mettrait a priori pas en doute la pertinence du plan de fusions et de ses bases analytiques. Le cas échéant, il s'agira de vérifier si une telle fusion peut tout de même être considérée et acceptée ou non, par exemple comme *une étape intermédiaire* sur le chemin vers une fusion de plus grande importance. Il serait dès lors prématuré de prendre position sur de pareilles constellations et le Conseil d'Etat se réserve le droit de formuler ses observations dans son préavis à l'intention du Grand Conseil si une telle situation se présente. On peut cependant signaler que de telles constellations n'ont pas été entièrement exclues. Le message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de la LEFC mentionne ainsi des cas spécifiques.

3. *La notion de centre cantonal fort ayant disparu du programme gouvernemental, la Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts semblant s'en éloigner selon ses propos tenus dans la presse «Un virage à 180 degrés», comment le Conseil d'Etat entend-il se positionner, et le cas échéant, le promouvoir?*

Le Conseil d'Etat s'est déjà prononcé sur la question de la promotion du centre cantonal lors de la présentation du projet de la LEFC. S'agissant de l'idée d'accorder une aide supplémentaire aux communes des agglomérations du canton qui veulent fusionner pour créer des centres cantonaux et régionaux forts, le Conseil d'Etat – après avoir expliqué les mesures déjà prises pour favoriser la constitution de l'agglomération de Fribourg – avait estimé suffisant de traiter l'encouragement aux fusions des communes mentionnées dans le cadre de la LEFC, celle-ci étant applicable à toutes les communes (cf. message 207 du 21 septembre 2010, ch. 5.2 relatif au postulat 2035.08 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen «Aide financière à la fusion dans les agglomérations»). Toutefois, le Conseil d'Etat a augmenté la limite de 5000 à 10 000 habitants comme seuil maximal déterminant pour le calcul de l'aide financière. Par la suite, le Grand Conseil a suivi l'argumentation du Gouvernement dans le sens qu'aucun régime spécifique favorisant particulièrement les fusions dans les agglomérations ne devait être introduit. Le Grand Conseil a cependant fait un geste supplémentaire en faveur des grandes communes, en supprimant la limite des 10 000 habitants de façon que les communes de l'agglomération puissent bénéfici-

er dorénavant d'une aide financière pour la totalité de leur population respective.

La promotion des fusions, leur encouragement, destiné à l'ensemble des communes, y compris le centre cantonal, constitue un défi très important pour le Conseil d'Etat. C'est dans le programme gouvernemental de la législature 2012–2016 que le Conseil d'Etat décrit les instruments qui doivent permettre de renforcer les entités locales (cf. par exemple le chapitre 9 avec le défi n° 6 consistant à cultiver l'identité fribourgeoise et à optimiser le fonctionnement des institutions).

Le Conseil d'Etat relève en outre que le volet institutionnel ne constitue qu'un aspect du soutien apporté par le Gouvernement à la promotion du centre cantonal. La prise en compte des agglomérations dans l'aménagement du territoire (cf. par exemple le point 4.1 du programme gouvernemental de la législature 2012–2016), la promotion économique et la densification de l'offre en transports publics (point 4.2) contribuent également à renforcer le centre cantonal, objectif qui demeure une priorité du Gouvernement, déjà inscrite dans le programme de la législature précédente (cf. le défi n° 3 du programme gouvernemental de la législature 2007–2011) et qui a été réalisée par la constitution de l'Agglomération de Fribourg. D'autres projets soutenus par le Conseil d'Etat, tels que le pont de la Poya, Blue Factory, le site sportif et la gare de Saint-Léonard, la politique foncière active ainsi que l'acquisition et la construction de bâtiments notamment à des fins de formation, illustrent à quel point la notion de centre cantonal fort est d'actualité. Cela reste donc un défi important pour le Conseil d'Etat.

4. *Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'organiser un référendum consultatif, par exemple à l'échelle des districts, sur son plan de fusion, immédiatement après son adoption pour le faire légitimer par la population?*

Comme cela a déjà été expliqué auparavant, la population peut s'impliquer dans une large mesure dans les processus de fusion. Par conséquent, un vote consultatif («référendum consultatif» dans la terminologie des auteurs de la question) sur le plan de fusions, par exemple à l'échelle du district, n'est pas envisageable. Il a été démontré que les communes sont actives dans plusieurs phases de la procédure visant à établir un plan de fusion. Ainsi, leur droit d'être entendues, avant que le Conseil d'Etat ne décide du plan de fusion, est garanti. S'il devait s'avérer que les communes ne parviennent pas à respecter les délais figurant dans la réponse à la première question, il incomberait au Conseil d'Etat de proposer les mesures nécessaires.

5. *Le Conseil d'Etat envisage-t-il l'adoption d'un règlement d'application de cette loi aux fins de préciser certains points, voire d'en «corriger» d'autres? (par exemple pour imposer des délais aux communes pour se déterminer ou pour garantir leur droit d'être entendues avant la décision du Conseil d'Etat sur le plan de fusion).*

Pour l'instant, un règlement d'application de la LEFC n'est donc pas nécessaire.

Enfin, le Conseil d'Etat est d'avis que la plupart des communes doivent être en mesure de présenter une demande d'aide financière jusqu'au 30 juin 2015 au plus tard. Ce délai a été fixé par le législateur afin de favoriser un avancement rapide des projets de fusion. L'avancement des projets sera par ailleurs examiné dans le rapport intermédiaire destiné au Grand Conseil (cf. art. 8 LEFC) qui devra évaluer l'impact du plan de fusions au plus tard deux ans après l'approbation de celui-ci.

Le 16 avril 2013.

Anfrage QA3102.12 Didier Castella/Markus Ith

Gemeindezusammenschlüsse – Wo stehen wir? Wo wollen wir hin?

Anfrage

Das Gesetz vom 9. Dezember 2010 über die Förderung der Gemeindezusammenschlüsse (GZG) ist am 15. Mai 2011 von einer grossen Mehrheit der Freiburger Bürgerinnen und Bürger (72,86%) angenommen worden. Diesem Gesetz, das eine fortschrittliche und zukunftsgerichtete Vision der territorialen Organisation propagiert, liegt eine Motion von zwei FDP-Grossräten zugrunde (Motion Haenni/Boivin Nr. 160.06 vom 10. Oktober 2006). Es ist am 1. Januar 2012 in Kraft getreten.

Das Gesetz sieht folgende Etappen vor:

Etappe ¹	Verantwortlich	Gesetzl. Grundlage
Entwürfe der Fusionspläne werden ausgearbeitet und vorgestellt	Oberamt männer	Art. 5 Abs. 1 und 2 GZG
Es kann verlangt werden, dass die Entwürfe der Fusionspläne vertieft und vervollständigt werden.	ILFD, nach Konsultation der übrigen Direktionen	Art. 5 Abs. 3 GZG
Fusionspläne werden vertieft und ergänzt	Oberamt männer	Art. 5 Abs. 3 GZG
(Vertiefungen und Ergänzungen werden kontrolliert)	ILFD	
Oberamt mann wird mit nächster Etappe beauftragt	ILFD	Art. 7 Abs. 1 GZG
Fusionspläne werden den Gemeinderäten vorgestellt N.B. Alle Mitglieder des Gemeinderats werden einberufen	Oberamt männer	Art. 7 Abs. 1 GZG
Begründete Stellungnahme der Gemeinde wird dem Oberamt mann zugestellt	Gemeinderäte	Art. 7 Abs. 2 GZG
Entwurf des Fusionsplans wird mit den Empfehlungen der ILFD dem Staatsrat zur Genehmigung unterbreitet	ILFD	Art. 7 Abs. 3 GZG
Genehmigung des Fusionsplans	Staatsrat	Art. 7 Abs. 3 GZG

Etappe ¹	Verantwortlich	Gesetzl. Grundlage
Generalrat und Bevölkerung werden über den Fusionsplan und die Stellungnahme der Gemeinde informiert N.B. Diese Sitzungen finden in Anwesenheit des Oberamt manns statt	Gemeinderäte	Art. 7 Abs. 3 GZG
(Vorbereitung der Fusion und Verhandlung der Fusionsvereinbarung)	Gemeinderäte	
(Prozess der Stellungnahme, Kontrolle, Abstimmung und Genehmigung durch den Grossen Rat)	Verschiedene Akteure	
→ Einreichen des Gesuchs um Finanzhilfe bis am 30. Juni 2015	Gemeinden	Art. 17 Abs. 1 GZG
Inkrafttreten der Fusionen (der Gemeinden, die eine Finanzhilfe erhalten)		
Gesetzesevaluation	ILFD	Art. 8 GZG
Gesetz tritt ausser Kraft		Art. 18 Abs. 1 GZG

¹ Bei den Etappen in Klammern handelt es sich um logische Etappen, die nicht im Gesetz erwähnt sind.

Dieser Zeitplan führt uns zu folgenden **Bemerkungen**:

- > Die Einhaltung des vorgesehenen Zeitplans ist sehr schwierig, namentlich aufgrund der Frist vom 30. Juni 2015 für das Einreichen der Gesuche um Finanzhilfe (Art. 17 Abs. 1 GZG).
- > Die Pflicht der Oberamt männer, zweimal die Gemeinderäte, und danach die Generalräte und die Bevölkerung zu treffen, wird viel Zeit in Anspruch nehmen und zögert nur den Prozess hinaus.
- > Zudem sind diese Treffen und was dabei herauskommt für die Gemeindeexekutiven, die das restliche Verfahren leiten, nicht bindend. Die Bevölkerung wird davon ausgeschlossen, obwohl sie eine ganz andere Sichtweise als ihre Gemeinderäte haben könnte.
- > Ganz allgemein verfügt der Staatsrat nicht über das notwendige Werkzeug, um den Fusionsplan, den er genehmigt hat, auch umzusetzen.
- > Jegliche Verspätung, die während der ersten Etappen des Verfahrens entsteht, wirkt sich auf die Einhaltung des Zeitplans aus.
- > Die Gemeindeexekutiven sollten nicht abwarten, bis die definitiven Fusionspläne vorliegen, um Diskussionen basierend auf den von den Oberamt männern vorgelegten Entwürfen der Fusionspläne aufzunehmen.

Aufgrund dieser Feststellungen richten wir die folgenden **Fragen** an den Staatsrat:

1. Wie sieht der Zeitplan aus, dem der Staatsrat und insbesondere die Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft zu folgen gedenken, damit es möglichst vielen Gemeinden möglich sein wird, ein Gesuch

um Finanzhilfe vor dem 30. Juni 2015 einzureichen? Beabsichtigt er, da es schon jetzt praktisch unmöglich scheint, diesen einzuhalten, logischerweise die Frist zu verlängern, um eine optimale Lösung zu erhalten?

2. Wie wird der Staatsrat zu Fusionsprojekten Position beziehen, die den Fusionsplan, den er selbst genehmigt hat, nicht einhalten werden?
3. Wie gedenkt sich der Staatsrat zum starken Kantonszentrum zu positionieren und es gegebenenfalls zu fördern, zumal der Begriff des starken Kantonszentrums aus dem Regierungsprogramm verschwunden ist und die Direktorin der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft gemäss ihren Äusserungen in der Presse «eine 180-Grad-Wende» vor- und davon Abstand zu nehmen scheint?
4. Beabsichtigt der Staatsrat direkt nach der Annahme des Fusionsplans ein konsultatives Referendum darüber zu organisieren, z. B. auf Bezirksstufe, um ihn durch die Bevölkerung legitimieren zu lassen?
5. Zieht der Staatsrat in Betracht, zu diesem Gesetz ein Ausführungsreglement zu erlassen, um gewisse Punkte zu präzisieren, bzw. andere zu «korrigieren» (z. B. um den Gemeinden Fristen für eine Stellungnahme vorzuschreiben, oder um ihr Recht, vor dem Entscheid des Staatsrats über den Fusionsplan angehört zu werden, zu gewährleisten)?

Den 12. Dezember 2012.

Antwort des Staatsrats

Die von den Verfassern der Anfrage aufgeworfenen Bemerkungen und Fragen betreffen mehrere Aspekte der Gemeindefusionspolitik, namentlich die geltenden Bestimmungen, ihren Vollzug durch die Behörden und die Möglichkeiten für die Bevölkerung, sich für die Verwirklichung eines Fusionsprozesses einzusetzen. Bevor auf die Fragen eingegangen wird, sei an den Kontext des GZG erinnert.

Im Kanton Freiburg kamen alle seit 1866 durchgeführten Gemeindezusammenschlüsse auf freiwilliger Basis zustande. Die Gemeinden haben sich immer aus freien Stücken dazu entschieden, zu fusionieren. Diese Freiheit wurde auch mit dem geltenden Gesetz bewahrt. Im erläuternden Bericht zum Vorentwurf des GZG (VE-GZG) sollte der Fusionsplan nicht als Richtplan präsentiert werden, der für die örtlichen Behörden zwingend ist, sondern als ein Instrument zur Analyse und Auswertung, das es ermöglichen sollte, die Stärken und Schwächen einer Gemeinde mit jenen von anderen Gemeinden auf optimale Weise zu verbinden und auf dieser Basis einen Fusionsperimeter festzulegen. Nach wie vor mit der Absicht, freiwillige Gemeindezusammenschlüsse zu fördern, wurde «auf Bestimmungen, die vorsehen, dass der Staat die Gemeinden zu Zusammenschlüssen zwingen kann verzichtet. Es ist besser abzuwarten, bis erste Erfahrungen mit der Anwendung dieses Gesetzes vorliegen» (s. erläuternder Bericht, S. 2). Die Freiwilligkeit wurde bei den Debatten im Grossen Rat nicht in Frage gestellt.

Im Vergleich zum alten Dekret über die Förderung der Gemeindezusammenschlüsse hatte der VEGZG jedoch neue Instrumente mit einer gewissen Lenkungswirkung vorgesehen. So sollte den Gemeinden ein Perimeter zugeteilt werden, den sie bei der Fusion berücksichtigen mussten, wenn sie vom Multiplikatoreffekt für die Finanzhilfe profitieren wollten. Wie es sich gezeigt hat, wurde das Projekt nach der Vernehmlassung und den Sessionsdebatten jedoch geändert.

Was den Fusionsplan betrifft, so haben 2010 mehrere Grossräte bei den Diskussionen in der parlamentarischen Kommission oder im Plenum darauf bestanden, dass der Oberamtmann nicht im Alleingang einen Fusionsperimeter vorschlagen sollte. Sie waren der Ansicht, dass den Gemeinden Gelegenheit gegeben werden sollte, an den Arbeiten zur Festlegung eines Perimeters mitzuwirken, und zwar ab Beginn des Verfahrens. Es genügt gemäss diesen Grossräten also nicht, den Gemeinden erst dann die Möglichkeit einer Stellungnahme einzuräumen, wenn der Perimeter vom Oberamtmann offiziell vorgeschlagen wird. In der Folge wurden die Bestimmungen des GZG zur Ausarbeitung des Entwurfs eines Fusionsplans in diesem Sinne geändert.

Folglich sind die Gemeinderäte nun in mehreren Phasen des Verfahrens aktiv: Als Erstes sind sie an der Ausarbeitung des vom Oberamtmann vorgeschlagenen Perimeters beteiligt. Anschliessend präsentiert ihnen der Oberamtmann das Fusionsprojekt, nachdem die Direktionen des Staatsrats konsultiert worden sind. So wird es den Gemeindeexekutiven ermöglicht, dem Oberamtmann eine begründete Stellungnahme zum vorgeschlagenen Zusammenschluss zukommen zu lassen. Schliesslich informieren die Gemeinderäte die Bevölkerung und den Generalrat über das Fusionsprojekt, sobald der Plan vom Staatsrat genehmigt worden ist. Gemäss den von der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft übermittelten Richtlinien vom 29. Oktober 2012 kann der Oberamtmann darauf verzichten, den Gemeinderäten das Fusionsprojekt zu präsentieren, wenn diese an der Ausarbeitung des Perimeters beteiligt waren und die Gemeindeexekutiven bereits aktiv Schritte im Hinblick auf eine Fusion unternommen haben (z. B. Einsetzung einer Arbeitsgruppe, Mandat für eine Fusionsstudie usw.).

Angesichts der Arbeiten, die auf Gemeindeebene erfüllt werden müssen, weisen die Verfasser der Anfrage zu Recht darauf hin, dass die Gemeindeexekutiven nicht die endgültigen Fusionspläne abwarten müssen, um Diskussionen im Hinblick auf eine Fusion zu lancieren. Die Beispiele Corbières und Villarvolard (neue Gemeinde seit dem 1.1.2011), Ursy und Vuarmarens sowie Estavayer-le-Lac und Font (neue Gemeinden seit dem 1.1.2012), Murten und Büchslen (neue Gemeinde seit dem 1.1.2013) zeigen, dass Fusionen zustande kommen können, bevor der Fusionsplan genehmigt ist. Zusammenschlüsse, die vor der Genehmigung des Plans erfolgten und dem beschlossenen Perimeter nicht entsprechen würden, stellen die Relevanz des Fusionsplans jedoch nicht in Frage. Die örtlichen Behörden sind deshalb aufgefordert, die notwendigen Schritte zu unternehmen, um eine Fusion innerhalb des Perimeters des genehmigten Fusionsplans zu realisieren.

Die Vernehmlassung hat hingegen gezeigt, dass nicht gewünscht wird, dass ein Multiplikator der Finanzhilfe nur dann angewendet wird, wenn die im Plan vorgesehenen Grenzen des Fusionsperimeters respektiert werden. Dieser Vorschlag wurde im Gesetzesentwurf somit nicht mehr übernommen.

Zusammenfassend kann man feststellen, dass die Umsetzung des Fusionsplans im Wesentlichen auf Freiwilligkeit beruht, zumal gewisse Bedingungen zwingender Natur im Laufe des Gesetzgebungsprozesses fallengelassen wurden.

Im Gegensatz dazu, was im Text der Anfrage behauptet zu werden scheint, kann sich die Bevölkerung übrigens durchaus und weitgehend in den Prozess im Hinblick auf eine Gemeindefusion einbringen. So wird die Bevölkerung in Anwesenheit des Oberamtmanns vom Gemeinderat über die Aspekte der vorgeschlagenen Fusion informiert, und die Informationen sind auch den Bewohnern anderer Gemeinden zugänglich. Damit wird bezweckt, dass sich die Bürgerinnen und Bürger ihre eigene Meinung bilden können. Schliesslich sei daran erinnert, dass die Initiative für einen Gemeindegemeinschaftszusammenschluss auf verschiedene Arten ergriffen und von der Bevölkerung ausgehen kann: So kann ein Gemeindegemeinschaftszusammenschluss von der Gemeindeversammlung auf Antrag eines Bürgers, vom Generalrat auf Antrag eines seiner Mitglieder, vom Gemeinderat oder einem Zehntel der Aktivbürger verlangt werden.

Aus diesen Gründen beantwortet der Staatsrat die aufgeworfenen Fragen wie folgt:

1. *Wie sieht der Zeitplan aus, dem der Staatsrat und insbesondere die Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft zu folgen gedenken, damit es möglichst vielen Gemeinden möglich sein wird, ein Gesuch um Finanzhilfe vor dem 30. Juni 2015 einzureichen? Beabsichtigt er, da es schon jetzt praktisch unmöglich scheint, diesen einzuhalten, logischerweise die Frist zu verlängern, um eine optimale Lösung zu erhalten?*

Gemäss dem Auftrag der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft und den entsprechenden Richtlinien vom 31. bzw. 29. Oktober 2012 mussten die Oberamtämänner den vollzählig anwesenden Gemeinderäten bis spätestens am 31. Januar 2013 ihre Entwürfe der Fusionspläne vorstellen. Anschliessend musste jeder Gemeinderat dem Oberamtamman bis spätestens am 28. Februar 2013 eine begründete Stellungnahme zukommen lassen. Dieser überweist seine Stellungnahme der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft bis am 28. März 2013.

Zum Zeitplan sei Folgendes präzisiert: Spätestens ab Anfang Juli 2012, als die Oberamtämänner die Entwürfe der Fusionspläne öffentlich vorstellten, hatten die Gemeinden Gelegenheit, mit denjenigen Gemeinden, die als ihre Partner bestimmt worden waren, Gespräche aufzunehmen. In der Zwischenzeit haben bestimmte Gemeinderäte bereits mit den Arbeiten im Hinblick auf eine Fusion begonnen oder aber bei der Gemeindeversammlung ein Verhandlungsmandat beantragt und ein solches erhalten. Während der Phase, in der

die Entwürfe der Fusionspläne präsentiert wurden, also von Anfang November 2012 bis Ende Januar 2013, konnten die Oberamtämänner im Übrigen feststellen, in welchem Masse sich die vom gleichen Fusionsprojekt betroffenen Gemeindegemeinschaften aktiv in den Prozess einbrachten. Wie in den Richtlinien vorgesehen, waren die Oberamtämänner aufgefordert, die Gemeindebehörden zu ermutigen, insbesondere wenn sich eine Gemeinde von vornherein einer Fusion widersetzte oder passiv blieb.

Der Staatsrat ist zuversichtlich, dass die von den Oberamtämännern im Einvernehmen mit den Gemeinden vorgeschlagenen Fusionspläne keiner grösseren Änderungen bedürfen, um genehmigt werden zu können. Die Gemeinden können ihre Arbeiten somit ohne Unterbruch weiterführen, gegebenenfalls unter Vorbehalt der Änderungen, die sich ab jetzt abzeichnen. Der 30. Juni 2015 bleibt somit weiterhin ein realistisches Datum für das Einreichen eines Gesuchs um Finanzhilfe, sofern der Wille zu einer Fusion tatsächlich vorhanden ist und die nötigen Vorkehrungen unverzüglich getroffen werden. Der Staatsrat hat nicht die Absicht, die Frist zu verlängern, da dies kurz nach dem Inkrafttreten des GZG gegen den Willen der freiburgischen Bevölkerung wäre, zumal diese möchte, dass die Gemeindebehörden die Fusionsprojekte zügig vorantreiben.

2. *Wie wird der Staatsrat zu Fusionsprojekten Position beziehen, die den Fusionsplan, den er selbst genehmigt hat, nicht einhalten werden?*

Der Staatsrat erinnert daran, dass die Fusionsperimeter Priorität haben. Eine Fusion, die durch einen Urnengang beschlossen worden ist, dem Fusionsplan aber nicht entspricht, würde die Stichhaltigkeit des Fusionsplans und sein analytisches Fundament nicht a priori in Zweifel stellen. Gegebenenfalls müsste überprüft werden, ob eine solche Fusion trotzdem, z. B. als eine *Zwischenetappe* hin zu einer Fusion grösseren Umfangs, berücksichtigt und akzeptiert werden kann. Es wäre somit verfrüht, zu solchen Konstellationen Stellung zu nehmen und der Staatsrat behält sich das Recht vor, seine Bemerkungen in seiner Stellungnahme zuhanden des Grossen Rats zu formulieren, wenn sich eine solche Situation ergeben sollte. Es sei jedoch darauf hingewiesen, dass solche Konstellationen nicht vollständig ausgeschlossen wurden. So werden in der Botschaft des Staatsrats zum Entwurf des GZG spezifische Fälle erwähnt.

3. *Wie gedenkt sich der Staatsrat zum starken Kantonszentrum zu positionieren und es gegebenenfalls zu fördern, zumal der Begriff des starken Kantonszentrums aus dem Regierungsprogramm verschwunden ist und die Direktorin der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft gemäss ihren Äusserungen in der Presse «eine 180-Grad-Wende» vor- und davon Abstand zu nehmen scheint?*

Bei der Präsentation des Entwurfs des GZG hat sich der Staatsrat bereits zur Frage der Förderung des Kantonszentrums geäussert. Was die Idee einer zusätzlichen Finanzhilfe für Agglomerationsgemeinden des Kantons betrifft, die bereit sind zu fusionieren, damit starke kantonale und regionale Zentren entstehen, so erachtete es der Staatsrat – nach-

dem er die Massnahmen erläutert hatte, die bereits ergriffen worden sind, um die Schaffung der Agglomeration Freiburg zu fördern – als ausreichend, die Förderung von Zusammenschlüssen der erwähnten Gemeinden gemäss dem GZG zu handhaben, das für alle Gemeinden gilt (s. Botschaft 207 vom 21. September 2010, Ziff. 5.2 zum Postulat 2035.08 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen «Finanzhilfe für die Fusion in den Agglomerationen»). Der Staatsrat hat jedoch die maximale Einwohnerzahl, die für die Berechnung der Finanzhilfe massgebend ist, von 5000 auf 10 000 Einwohner angehoben. In der Folge schloss sich der Grosse Rat der Argumentation der Regierung dahingehend an, dass keine Sonderregelung eingeführt werden sollte, die die Gemeinden in den Agglomerationen besonders bevorzugt. Der Grosse Rat machte hingegen eine zusätzliche Geste zugunsten der grossen Gemeinden, indem er die Grenze von 10 000 Einwohnern aufhob, sodass die Agglomerationsgemeinden inskünftig in den Genuss einer Finanzhilfe entsprechend ihrer ganzen jeweiligen Bevölkerung kommen.

Die Förderung der Gemeindezusammenschlüsse, die für alle Gemeinden bestimmt ist, das Kantonszentrum inbegriffen, stellt eine sehr wichtige Herausforderung für den Staatsrat dar. In seinem Regierungsprogramm für die Legislaturperiode 2012–2016 hat der Staatsrat die Instrumente beschrieben, die eine Stärkung der lokalen Einheiten ermöglichen sollen (z. B. Kapitel 9 mit der Herausforderung Nr. 6 «Pflege der Freiburgischen Identität und Optimierung der Institutionen»).

Der Staatsrat weist ausserdem darauf hin, dass der institutionelle Aspekt nur einen Teil der Unterstützung darstellt, die die Regierung der Förderung des Kantonszentrums zukommen lässt. Die Berücksichtigung der Agglomerationen in der Raumplanung (s. zum Beispiel Punkt 4.1 des Regierungsprogramms für die Legislaturperiode 2012–2016), die Wirtschaftsförderung und die Verdichtung des Angebots an öffentlichem Verkehr (Punkt 4.2) tragen ebenfalls dazu bei, das Kantonszentrum zu stärken. Dieses Ziel, das für die Regierung nach wie vor Priorität hat und bereits im Programm der letzten Legislaturperiode festgeschrieben war (s. Herausforderung Nr. 3 des Regierungsprogramms für die Legislaturperiode 2007–2011) ist mit der Konstituierung der Agglomeration Freiburg umgesetzt worden. Weitere vom Staatsrat unterstützte Projekte wie die Poyabrücke, Blue Factory, die Sportstätte und der Bahnhof St. Leonhard, die aktive Bodenpolitik sowie der Gebäudeerwerb und -bau, namentlich zu Ausbildungszwecken, veranschaulichen, wie aktuell der Begriff des starken Kantonszentrums ist. Es bleibt daher eine wichtige Herausforderung für den Staatsrat.

4. *Beabsichtigt der Staatsrat direkt nach der Annahme des Fusionsplans ein konsultatives Referendum darüber zu organisieren, z. B. auf Bezirksstufe, um ihn durch die Bevölkerung legitimieren zu lassen?*

Wie bereits weiter vorne ausgeführt, kann sich die Bevölkerung weitgehend in den Fusionsprozess einbringen. Folglich ist eine Konsultativabstimmung («konsultatives Referendum» in den Worten der Verfasser dieser Anfrage) über den Fusionsplan, zum Beispiel auf Bezirksstufe, nicht vorgesehen. Es wurde aufgezeigt, dass die Gemeinden an mehreren Pha-

sen des Verfahrens zur Erstellung eines Fusionsplans aktiv beteiligt sind. Somit ist ihr Recht angehört zu werden, bevor der Staatsrat über den Fusionsplan entscheidet, gewährleistet. Sollte es sich zeigen, dass es den Gemeinden nicht gelingt, die in der Antwort auf die erste Frage erwähnten Fristen einzuhalten, so wäre es Sache des Staatsrats, die nötigen Massnahmen vorzuschlagen.

5. *Zieht der Staatsrat in Betracht, zu diesem Gesetz ein Ausführungsreglement zu erlassen, um gewisse Punkte zu präzisieren, bzw. andere zu «korrigieren» (z. B. um den Gemeinden Fristen für eine Stellungnahme vorzuschreiben, oder um ihr Recht, vor dem Entscheid des Staatsrats über den Fusionsplan angehört zu werden, zu gewährleisten)?*

Im Moment ist ein Ausführungsreglement zum GZG somit nicht notwendig.

Der Staatsrat ist der Ansicht, dass die meisten Gemeinden in der Lage sein sollten, bis spätestens am 30. Juni 2015 ein Gesuch um Finanzhilfe einzureichen. Diese Frist wurde vom Gesetzgeber festgelegt, damit die Fusionsprojekte rasch vorankommen. Das Vorankommen der Projekte wird im Übrigen im Zwischenbericht zuhanden des Grossen Rats untersucht werden (s. Art. 8 GZG), der zwei Jahre nach der Genehmigung des Fusionsplans dessen Auswirkungen analysieren soll.

Den 16. April 2013.

Question QA3108.13 Roland Mesot/Didier Castella

Manque de transparence et d'information sur l'avenir de l'HFR/démantèlement des soins aigus sur le site de Riaz

Question

La politique hospitalière est un sujet très sensible. Si la qualité et le coût des prestations doivent être optimisés, la localisation et la proximité des sites hospitaliers revêtent une charge émotionnelle importante que l'on aurait tort de minimiser. Dans un tel contexte, la tenue d'un débat serein exige une information claire et transparente pour le citoyen et les acteurs politiques. Malgré les appels répétés de la population, des employés de l'HFR, du comité citoyen, des préfets, des médecins et des députés pour recevoir des explications et informations, la Direction de la santé publique et le Conseil d'administration entretiennent le doute par manque de transparence, prennent des décisions en contradiction avec les promesses faites.

A plusieurs reprises, la Direction de la santé publique a tenu à rassurer, promettant qu'aucune décision sur le long terme ne serait prise quant à l'avenir de l'HFR tant que les résultats de l'étude de faisabilité concernant la stratégie de l'HFR ne seraient pas connus. Depuis, la décision de la fermeture du

site de Châtel-St-Denis a été entérinée par le Conseil d'Etat. La publication du rapport annoncé pour la fin de l'année 2012 a été repoussée. Le personnel hospitalier fait état de pressions pour garder le silence en regard du démantèlement du site de soins aigus de Riaz. Les questions des parlementaires restent sans réponse bien au-delà des délais usuels. L'HFR évoque des difficultés pour engager des médecins alors que nous avons confirmation que nombre de postulations sont refusées. Fort de ces constatations, l'impression d'avoir été trompé grandit. Le report des décisions, réponses et rapports n'est pas sans risque pour l'avenir de notre système de santé. En effet, les mesures de restructurations prises à ce jour affaiblissent les sites concernés. Le temps perdu permet un démantèlement plus important et irréversible des sites de soins aigus avant même que l'étude commandée ne livre ses résultats.

Les chiffres confirment les craintes émises. Après plus de 10 ans de progression, le taux de fréquentation de la maternité de Riaz est en chute libre. Près d'une centaine de naissances de moins en 2012, sur les 640 enregistrées en 2011. C'est une conséquence directe des différentes mesures imposées par la Direction de l'hôpital, notamment par la directive du 9 octobre 2012 qui cite plus d'une vingtaine de critères contraignants pour obliger le transfert des accouchements vers Fribourg. Des lits d'obstétrique et de gynécologie sont fermés pour faire place à la gériatrie, le nombre d'opérations gynécologiques ambulatoires par semaine est limité à quatre. Les actes médicaux n'étant plus pratiqués, les compétences disparaissent et l'attractivité pour les médecins baisse.

De plus, la gestion du personnel soignant semble orientée vers le même objectif, à savoir la fermeture de la maternité et, finalement, des soins aigus de Riaz. A plusieurs reprises, la direction et le Conseil d'administration de l'HFR ont fait mention de difficultés dans l'engagement de médecins, notamment de médecins assistants. Or, selon nos informations, il apparaît que depuis le départ du médecin-chef adjoint, tout a été fait pour ne pas remplacer les médecins partants. Aucune suite n'a été donnée par l'HFR aux propositions de remplacement et à certaines candidatures. Les cinq médecins assistants de Riaz ont reçu leur congé en mars 2012 et se sont fait aussitôt engagés dans les hôpitaux des cantons voisins. Inutile de dire que, lorsqu'en juin 2012, la direction de l'HFR tente de les récupérer, ce fut impossible.

Il semble évident que les responsables du service gynécologique et obstétrique de l'HFR ne se sentent pas concernés par la pérennité de la Maternité de Riaz. Ces derniers refuseraient même de se déplacer sur le site pour assurer les gardes dont ils ont la responsabilité. D'autres exemples pourraient être ajoutés pour témoigner, à Riaz, d'une gestion catastrophique du personnel médical. Il est donc inconvenant de prétexter un problème d'engagement de médecins pour assurer la sécurité de la Maternité de Riaz, car tout semble avoir été élaboré dans ce sens.

Et que dire du personnel soignant? C'est le découragement qui prévaut désormais au sein d'une équipe qui était motivée et qui réalisait un travail remarquable. Un seul chiffre pour dire le malaise: depuis juillet 2012, sept sages-femmes ont donné leur congé...

Face à ces mesures, la survie de la maternité de Riaz est sérieusement compromise. En cas d'abandon de la maternité, l'affaiblissement du site risque immanquablement d'être récupéré pour justifier la fermeture des soins aigus.

Les effets collatéraux du démantèlement de la maternité se font déjà percevoir dans les autres services. Le nombre d'actes diminuant, c'est la baisse des ressources et des moyens en anesthésie qui contraint notamment les médecins en ophtalmologie et orthopédie à aller opérer sur d'autres sites.

L'inquiétude des citoyens, employés, patients augmentant, nous prions le Conseil d'Etat de répondre rapidement aux questions suivantes:

1. La diminution du nombre de lits et les directives restreignant le nombre d'actes au service gynécologie et obstétrique de Riaz ne risquent-elles pas de vider le service de sa substance, de ses compétences, de son attractivité au point de justifier la fermeture de ce service?
2. S'agit-il d'une stratégie parfaitement réfléchie?
3. Les actes médicaux ambulatoires en gynécologie seront-ils effectivement limités à 4 par semaine pour ce qui est du programmé? Si oui, pour quelles raisons?
4. Les services orthopédiques et ophtalmologiques ont-ils les moyens de réaliser/sont-ils autorisés à effectuer tous les actes médicaux qu'ils auraient la possibilité de faire sur le site de Riaz?
5. Comment justifier le démantèlement de la maternité de Riaz alors que 2 maternités distinctes existent en ville de Fribourg, que l'hôpital cantonal manque de place et que les citoyens souhaitent une répartition géographique équitable des sites?
6. Comment le Conseil d'Etat considère-t-il la manière avec laquelle la direction de l'HFR a conduit la gestion du personnel médical de Riaz, et notamment du service gynécologique et obstétrique?
7. Quelle est la limite chiffrée du nombre de naissances qui déterminera la décision de fermer la maternité de Riaz?
8. Le report des réponses aux instruments parlementaires, de la publication du rapport sur la stratégie de l'HFR et de l'audit de la maternité de l'hôpital cantonal ne permettent pas un débat démocratique serein. Etant donné le démantèlement rapide de certains soins sur le site de Riaz, ces retards ne sont-ils pas de nature à favoriser la stratégie initiale à un seul site de soins aigus défendue par le Conseil d'administration et la direction de l'HFR?

Concernant les rapports avec le personnel du site HFR de Riaz, nous posons les questions suivantes:

9. Les médecins, et de manière générale le personnel, ont-ils reçu l'ordre de ne pas communiquer? Si oui, comment le Conseil d'Etat juge-t-il ces mesures peu démocratiques?
10. Est-ce exact que la plupart des consignes et directives adressées au personnel le sont oralement, sans aucune forme écrite?

Le 17 janvier 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat constate que les questions soulevées par les députés Roland Mesot et Didier Castella concernent essentiellement l'organisation des activités hospitalières. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a consulté le HFR et s'est largement basé sur les éléments apportés par celui-ci pour apporter les réponses qui suivent.

1. *La diminution du nombre de lits et les directives restreignant le nombre d'actes au service gynécologie et obstétrique de Riaz ne risquent-elles pas de vider le service de sa substance, de ses compétences, de son attractivité au point de justifier la fermeture de ce service?*
2. *S'agit-il d'une stratégie parfaitement réfléchie?*

La diminution du nombre de lits en gynécologie est à mettre en lien avec un taux d'occupation très faible, reflet d'un transfert vers l'ambulatoire des interventions opératoires dans ce domaine. S'agissant de l'obstétrique, le nombre de lits est resté stable pour l'heure, alors même que le taux d'occupation est très faible également.

Restreindre le nombre d'actes sur le site du HFR Riaz n'est évidemment pas un but en soi; il importe en revanche d'assurer la sécurité des accouchements potentiellement à problème. Ainsi, seules les patientes présentant un tel risque – selon une catégorisation bien définie – ont été systématiquement transférés au HFR Fribourg – Hôpital cantonal.

3. *Les actes médicaux ambulatoires en gynécologie seront-ils effectivement limités à 4 par semaine pour ce qui est du programmé? Si oui, pour quelles raisons?*

Le bloc opératoire du HFR Riaz accueille diverses activités chirurgicales (chirurgie générale, orthopédie, urologie, ORL, gynécologie, etc.) qui toutes ont besoin de plages horaires. Celles-ci sont planifiées par trimestre. Les actes médicaux ambulatoires programmés sont ainsi limités pour toutes les spécialités.

En revanche, les urgences nécessitant une intervention au bloc opératoire, y compris celles en gynécologie et en obstétrique, bénéficient d'un accès garanti 24h/24.

4. *Les services orthopédiques et ophtalmologiques ont-ils les moyens de réaliser/sont-ils autorisés à effectuer tous les actes médicaux qu'ils auraient la possibilité de faire sur le site de Riaz?*

Le fait de pouvoir effectuer tel ou tel acte médical ne dépend pas d'une autorisation de la direction du HFR; l'activité médicale dépend essentiellement des compétences spécifiques des chirurgiens. Pour ce qui concerne l'orthopédie, les cas complexes sont toujours discutés avec le médecin-chef du service de l'orthopédie du HFR Fribourg – Hôpital cantonal. Pour l'ophtalmologie, l'éventail des interventions dépend plutôt des moyens à disposition. Ceux-ci sont très limités sur le site de Riaz.

La mise en place des services transversaux en cours au sein du HFR a pour but de planifier, par spécialité, les lieux, compétences, volumes requis pour répartir au mieux l'activité.

5. *Comment justifier le démantèlement de la maternité de Riaz alors que 2 maternités distinctes existent en ville de Fribourg, que l'hôpital cantonal manque de place et que les citoyens souhaitent une répartition géographique équitable des sites?*

Le Conseil d'Etat renvoie ici aux arguments développés sur ce point dans le projet de développement stratégique du HFR 2013–2022 tel que présenté dans le cadre du rapport relatif au postulat 2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfél – Orientations stratégiques à moyen et long termes du HFR et mesures dans le cadre du budget 2012.

6. *Comment le Conseil d'Etat considère-t-il la manière avec laquelle la direction de l'HFR a conduit la gestion du personnel médical de Riaz, et notamment du service gynécologie et obstétrique?*

La direction du HFR conteste avoir incité des médecins à partir, ou avoir refusé des dossiers répondant aux critères de qualification et de compétences requis. Elle souligne au contraire que la stratégie poursuivie en 2012 a été celle d'une lutte continue pour disposer des ressources nécessaires et continuer à faire fonctionner le service sur le site du HFR Riaz, y compris avec les médecins agréés de la région. Par ailleurs, la recherche de médecins s'est avérée difficile et le service de gynécologie et obstétrique s'est retrouvé à plusieurs reprises dans une situation délicate. Celle-ci a pu être gérée grâce à l'appui des médecins agréés de la région et à l'investissement énorme des médecins-cadres du site du HFR Fribourg – Hôpital cantonal, qui ont notamment assuré la garde sur le site de Riaz. La recherche de médecins est toujours difficile et la situation reste aujourd'hui fragile.

7. *Quelle est la limite chiffrée du nombre de naissances qui déterminera la décision de fermer la maternité de Riaz?*

Le Conseil d'Etat renvoie ici aux arguments développés sur ce point dans le projet de développement stratégique du HFR 2013–2022 tel que présenté dans le cadre du rapport au postulat 2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfél – Orientations stratégiques à moyen et long termes du HFR et mesures dans le cadre du budget 2012.

8. *Le report des réponses aux instruments parlementaires, de la publication du rapport sur la stratégie de l'HFR et de l'audit de la maternité de l'hôpital cantonal ne permettent pas un débat démocratique serein. Etant donné le démantèlement rapide de certains soins sur le site de Riaz, ces retards ne sont-ils pas de nature à favoriser la stratégie initiale à un seul site de soins aigus défendue par le Conseil d'administration et la direction de l'HFR?*

En accord avec le Bureau du Grand Conseil, toutes les réponses aux instruments parlementaires (et à une motion populaire) sont présentées lors d'une même séance, à savoir celle de juin 2013. Pour des raisons de cohérence, le Conseil

d'Etat a décidé de répondre également aux questions parlementaires concernant le HFR dans la même séance.

9. *Les médecins, et de manière générale le personnel, ont-ils reçu l'ordre de ne pas communiquer? Si oui, comment le Conseil d'Etat juge-t-il ces mesures peu démocratiques?*

Le HFR a une politique de communication d'entreprise définie par un règlement. Cette politique se base sur les lignes stratégiques déterminées par le conseil d'administration et la stratégie opérationnelle du conseil de direction. Toutes les communications externes sont préparées avec le service de communication du HFR.

De tels règlements et consignes sont propres à beaucoup d'entreprises privées comme par ailleurs à l'Etat. Ainsi, le Conseil d'Etat a adopté une ordonnance relative à l'information du public sur les activités du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (OInf; RSF 122.0.51), qui s'applique également au établissement personnalisés (art. 1 al. 1 et 39 al. 2 OInf).

Comme tout employeur, l'HFR doit pouvoir compter sur la fidélité de ses collaborateurs. Les devoirs des collaborateurs mentionnés dans la loi (LPers, art. 56) mentionnent d'ailleurs que les collaborateurs doivent par leur comportement se montrer dignes de confiance. Cela suppose un certain devoir de réserve et la garantie du respect du secret professionnel, ce qui ne contrevient pas aux règles démocratiques.

10. *Est-ce exact que la plupart des consignes et directives adressées au personnel le sont oralement, sans aucune forme écrite?*

De nombreuses consignes et directives sont communiquées par écrit. Ainsi, il existe des protocoles structurés sur le plan médical, des protocoles de soins ainsi que de nombreuses directives administratives, notamment ayant trait à la gestion des ressources humaines. Par ailleurs, les informations sur les décisions du conseil d'administration et du conseil de direction concernant l'entreprise sont régulièrement publiées sous forme de circulaires – Rundschreiben, sous la rubrique news du site intranet de l'établissement.

Il y a bien également une transmission orale des informations aux collaborateurs, qui se fait de manière organisée. Ainsi deux soirées des cadres ont lieu par année. Les comités de gestion des sites en présence de la direction se réunissent en moyenne 4 à 5 fois par an, et les directeurs des différents départements de la direction passent une grande partie de leur temps à se déplacer d'un site à l'autre pour des réunions de travail. Il en va de même pour les responsables médicaux.

Le 22 mai 2013.

Anfrage QA3108.13 Roland Mesot/Didier Castella

Mangel an Transparenz und Informationen betreffend der Zukunft des HFR/ Leistungsabbau im Akut-Bereich am Standort Riaz

Anfrage

Die Spitalpolitik ist ein heikles Thema. Während auf der einen Seite Qualität und Kosten der erbrachten Leistungen optimiert werden müssen, darf andererseits die emotionale Frage der Spitalstandorte nicht unterschätzt werden. In einem solchen Kontext ist für die nüchterne Führung dieser Debatte eine transparente Kommunikation gegenüber der Bevölkerung und den politischen Akteuren unerlässlich. Trotz wiederholter Appelle seitens der Bevölkerung, der Mitarbeitenden des HFR, des Bürgerrats, der Oberämter, der Ärzteschaft und Grossrätinnen und Grossräten nach mehr und besserer Information verfolgen Gesundheitsdirektion und Verwaltungsrat weiterhin ihre wenig transparente Informationspolitik und treffen Entscheide, die im Widerspruch mit früheren Versprechen stehen.

Wiederholt hat die Gesundheitsdirektion beschwichtigt und versprochen, dass keine langfristigen Entscheide über die Zukunft des HFR getroffen würden, bevor die Resultate der Machbarkeitsstudie zur HFR-Strategie vorliegen. Seitdem ist der Entscheid über die Schliessung des Standorts Châtel-St-Denis vom Staatsrat gebilligt worden. Die auf Ende 2012 angekündigte Veröffentlichung des Berichts wurde verschoben. Das Spitalpersonal wird unter Druck gesetzt, damit es über den Abbau der Akuttätigkeit in Riaz Stillschweigen bewahrt. Parlamentarische Anfragen bleiben über die üblichen Fristen hinaus unbeantwortet. Das HFR gibt an, dass die Rekrutierung von Medizinerinnen und Medizinern schwierig sei; uns jedoch wurde bestätigt, dass immer wieder Bewerbungen abgewiesen werden. Aus diesen Gründen wächst der Eindruck, getäuscht worden zu sein. Das ständige Aufschieben von Entscheiden, Antworten und Berichten birgt Risiken für die Zukunft unseres Gesundheitssystems. Die bis heute getroffenen Restrukturierungsmassnahmen schwächen die betroffenen Standorte beträchtlich. Und während Zeit verloren geht, schreitet der Abbau der Akut-Leistungen ungestört und vor allem unwiderruflich voran, obwohl die Resultate der Studie noch nicht vorliegen.

Die Zahlen bestätigen unsere Befürchtungen: Nach 10 Jahren stetigen Wachstums befindet sich heute die Geburtenrate am HFR Riaz in freiem Fall. Während 2011 noch 640 Geburten verzeichnet wurden, waren es 2012 fast hundert weniger. Dies ist eine direkte Folge der verschiedenen von der Spitaldirektion verordneten Massnahmen, insbesondere der Richtlinie vom 9. Oktober 2012. Diese listet über zwanzig zwingende Kriterien auf, nach denen die Geburten nach Freiburg verlegt werden müssen. Betten in Gebärdabteilung Gynäkologie werden gestrichen, um Platz für die Geriatrie zu schaffen, und die maximale Anzahl ambulanter gynäkologischer Eingriffe pro Woche ist auf deren vier beschränkt. Da viele ärztliche

Eingriffe nicht mehr praktiziert werden, verschwinden sukzessive Kompetenzen und damit die Attraktivität für die Ärzteschaft.

Das Management des Pflegepersonals scheint die gleichen Ziele zu verfolgen, nämlich die Schliessung der Gebärabteilung und schlussendlich der Einstellung der Akuttätigkeit in Riaz. Wiederholt haben Direktion und Verwaltungsrat des HFR die Schwierigkeiten bei der Rekrutierung vor allem von Assistenzärztinnen und -ärzten ins Feld geführt. Nach unseren Informationen wurde jedoch nach dem Weggang des stellvertretenden Chefarztes alles dafür getan, abgehende Medizinerinnen oder Mediziner nicht zu ersetzen. Das HFR ist weder auf Vorschläge für zu besetzende Stellen eingegangen noch hat es gewisse Bewerbungen berücksichtigt. Den fünf Assistenzärztinnen und -ärzten von Riaz wurde im März 2012 gekündigt; sie haben in den Spitälern der Nachbarkantone sofort eine neue Anstellung gefunden. Überflüssig zu sagen, dass es der Direktion des HFR im Juni 2012 nicht mehr gelang, sie zurückzuholen.

Es liegt auf der Hand, dass die Leiter der Gynäkologie und Geburtshilfe des HFR keinen Wert legen auf das Fortbestehen der Gebärabteilung Riaz. Sie sollen sich sogar geweigert haben, den Bereitschaftsdienst am HFR Riaz wahrzunehmen, für den sie die Verantwortung tragen. An dieser Stelle könnten weitere Beispiele angeführt werden, welche das katastrophale Management des medizinischen Personals belegen. Deshalb ist es fehl am Platz, Probleme bei der Rekrutierung des medizinischen Personals für das Weiterbestehen des HFR Riaz ins Feld zu führen.

Und das Pflegepersonal? Heute herrscht Ratlosigkeit im einst motivierten Team, das bis anhin bemerkenswerte Arbeit geleistet hat. Schon eine einzige Zahl belegt die herrschenden Missstände: Seit Juli 2012 haben sieben Hebammen gekündigt ...

Angesichts dieser Umstände ist das Überleben der Gebärabteilung in Riaz ernsthaft in Frage gestellt. Falls die Gebärabteilung aufgegeben wird, droht der damit einhergehende Leistungsabbau umgehend als Rechtfertigung für die Einstellung der Akuttätigkeit verwendet zu werden.

Die Nebenfolgen des Abbaus in der Geburtshilfe machen sich bereits in anderen Abteilungen bemerkbar. Mit sinkenden Fallzahlen sinken auch die personellen und finanziellen Ressourcen in der Anästhesie, was wiederum Augenärzte und Orthopäden veranlasst, an anderen Standorten zu operieren.

Da die Beunruhigung bei Bürgerinnen und Bürgern, Angestellten und Patientinnen und Patienten immer grösser wird, bitten wir den Staatsrat, raschmöglichst zu folgenden Fragen Stellung zu nehmen:

1. Besteht nicht die Gefahr, dass durch den Bettenabbau und die Richtlinien, welche die Fallzahlen in der Gynäkologie und der Geburtshilfe in Riaz beschränken, den Abteilungen Substanz, Kompetenzen und Attraktivität entzogen wird, bis der Punkt erreicht ist, wo eine Schliessung dieser Abteilung gerechtfertigt scheint?
2. Ist diese Strategie wirklich gut durchdacht?

3. Ist es richtig, dass die planbaren ambulanten gynäkologischen Eingriffe auf vier pro Woche reduziert wurden? Wenn ja, warum?
4. Verfügen Ophthalmologie und Orthopädie am Standort Riaz über die nötigen Ressourcen bzw. sind sie berechtigt, alle an sich möglichen medizinischen Leistungen zu erbringen?
5. Wie ist eine Stilllegung der Gebärabteilung am HFR Riaz zu rechtfertigen, wo die Stadt Freiburg über zwei Geburtskliniken verfügt, das Kantonsspital an Platzmangel leidet und die Bürgerinnen und Bürger eine gleichmässige Aufteilung der Standorte auf den Kanton wünschen?
6. Wie beurteilt der Staatsrat das Personalmanagement der HFR-Direktion in den Bereichen Gynäkologie und Geburtshilfe, insbesondere des medizinischen Personals?
7. Welches ist die niedrigste Geburtenzahl, ab der die Schliessung der Geburtshilfe Riaz beschlossene Sache ist?
8. Das Hinausschieben der Antwort auf parlamentarische Vorstösse, der Veröffentlichung des Strategieberichts des HFR und des Audits der Geburtshilfe am Kantonsspital verhindern einen offenen demokratischen Dialog. Angesichts des rapide vorangetriebenen Abbaus bestimmter Leistungen am HFR Riaz, begünstigen diese Verzögerungen nicht die ursprüngliche Absicht von Direktion und Verwaltungsrat des HFR, die Akut-Leistungen auf einen Standort zu konzentrieren?

Was das Personal des HFR Riaz anbelangt, so möchten wir gerne wissen:

9. Hat die Ärzteschaft, und die Mitarbeitenden generell, Weisung erhalten, Stillschweigen zu bewahren? Wenn ja – wie beurteilt der Staatsrat diese undemokratischen Massnahmen?
10. Stimmt es, dass ein Grossteil der an das Personal gerichteten Vorgaben und Richtlinien mündlich und nicht schriftlich erfolgt?

Den 17. Januar 2013.

Antwort des Staatsrates

Der Staatsrat hält fest, dass die von den Grossräten Roland Mesot und Didier Castella formulierten Fragen im Wesentlichen die Spitalorganisation betreffen. Er hat deshalb das HFR zu Rate gezogen, auf dessen Stellungnahme die nachfolgenden Antworten basieren:

1. *Besteht nicht die Gefahr, dass durch den Bettenabbau und die Richtlinien, welche die Fallzahlen in der Gynäkologie und der Geburtshilfe in Riaz beschränken, den Abteilungen Substanz, Kompetenzen und Attraktivität entzogen wird, bis der Punkt erreicht ist, wo eine Schliessung dieser Abteilung gerechtfertigt scheint?*
2. *Ist diese Strategie wirklich gut durchdacht?*

Der Bettenabbau in der Gynäkologie ist mit der sehr schwachen Belegung in Zusammenhang zu stellen. Diese widerspiegelt die Verlagerung von stationären zu ambulanten ope-

rativen Eingriffen in diesem Bereich. Was die Geburtshilfe betrifft, ist der Bettenbestand noch unverändert, obwohl die Auslastung auch hier sehr gering ist.

Die Zahl der Fälle am HFR Riaz zu beschränken ist natürlich kein Ziel an sich; es geht vielmehr darum, die Sicherheit bei potentiellen Risikogeburten zu gewährleisten. Nur Schwangere mit einem solchen Risiko wurden – gemäss einer genau definierten Kategorisierung – systematisch an das HFR Freiburg – Kantonsspital überwiesen.

3. *Ist es richtig, dass die planbaren ambulanten gynäkologischen Eingriffe auf vier pro Woche reduziert wurden? Wenn ja, warum?*

Im Operationstrakt des HFR Riaz werden derzeit verschiedene chirurgische Eingriffe durchgeführt (allgemeine Chirurgie, Orthopädie, Urologie, HNO, Gynäkologie usw.), die alle ihr entsprechendes Zeitfenster im Operationsplan benötigen. Dieser wird quartalsweise erstellt. Die planbaren operativen Eingriffe sind mit anderen Worten in allen Bereichen beschränkt.

Für Notfälle hingegen, die einen operativen Eingriff erfordern (einschliesslich der gynäkologischen und geburtshilflichen Fälle), ist der Zugang zum OP rund um die Uhr gewährleistet.

4. *Verfügen Ophthalmologie und Orthopädie am Standort Riaz über die nötigen Ressourcen bzw. sind sie berechtigt, alle an sich möglichen ärztlichen Leistungen zu erbringen?*

Die Erbringung dieser oder jener medizinischen Leistung ist nicht von einer Bewilligung der HFR-Direktion abhängig, sondern einzig und allein von den spezifischen Kompetenzen der Chirurginnen und Chirurgen. Was die Orthopädie angeht, so werden komplexe Fälle immer mit dem Chefarzt Orthopädie des HFR Freiburg – Kantonsspital geprüft. In der Ophthalmologie hängt das Angebot an Interventionen eher von den zur Verfügung stehenden Mitteln ab. Und diese sind am Standort Riaz sehr begrenzt.

Ziel der aktuell laufenden Einführung einer transversalen Organisation der Fachbereiche am HFR ist die Planung der erforderlichen Orte, Kompetenzen und Leistungsvolumen, damit die Aktivitäten optimal verteilt werden können.

5. *Wie ist eine Stilllegung der Geburtshilfe Riaz zu rechtfertigen, wo die Stadt Freiburg selbst über zwei Geburtskliniken verfügt, das Kantonsspital an Platzmangel leidet und die Bürgerinnen und Bürger eine gleichmässige Aufteilung der Standorte auf den Kanton wünschen?*

Hier verweist der Staatsrat auf die zu diesem Punkt ausgeführten Argumente im Strategieplan HFR 2013–2022, der im Rahmen des Berichts zum Postulat 2007.12 Jean-Pierre Sigg/Yvonne Stempfel – Mittel- und langfristige Strategie des HFR – Budgetmassnahmen 2012 präsentiert wird.

6. *Wie beurteilt der Staatsrat das Personalmanagement der HFR-Direktion in den Bereichen Gynäkologie und Geburtshilfe, insbesondere des medizinischen Personals?*

Die HFR-Direktion weist die Behauptung von sich, Ärztinnen oder Ärzte zum Weggang bewegt oder Bewerbungsdossiers von Kandidatinnen oder Kandidaten, welche die nötigen Qualifikationskriterien erfüllten, abgewiesen zu haben. Im Gegenteil: Sie betont, dass 2012 ein ständiger Kampf um die nötigen Ressourcen geführt werden musste, um die Geburtshilfe am Standort HFR Riaz weiterführen zu können, dies in Zusammenarbeit mit den Belegärzten der Region. Zudem hat sich die Rekrutierung von Ärztinnen und Ärzten als schwierig erwiesen, sodass sich Gynäkologie und Geburtshilfe wiederholt in einer heiklen Situation befanden. Mit Hilfe der Belegärzte der Region und dank des enormen Einsatzes der Kaderärzte des HFR Freiburg – Kantonsspital, die den Bereitschaftsdienst am HFR Riaz gewährleisten haben, konnten diese kritischen Situationen aufgefangen werden. Die Rekrutierung von medizinischem Fachpersonal erweist sich jedoch weiterhin als schwierig und die Situation bleibt aktuell unsicher.

7. *Welches ist die niedrigste Geburtenzahl, ab der die Schliessung der Geburtshilfe Riaz beschlossene Sache ist?*

Hier verweist der Staatsrat auf die zu diesem Punkt ausgeführten Argumente im Strategieplan HFR 2013–2022, der im Rahmen des Berichts zum Postulat 2007.12 Jean-Pierre Sigg/Yvonne Stempfel – Mittel- und langfristige Strategie des HFR – Budgetmassnahmen 2012 präsentiert wird.

8. *Das Hinausschieben der Antwort auf parlamentarische Vorstösse, der Veröffentlichung des Strategieberichts des HFR und des Audits der Geburtshilfe am Kantonsspital verhindern einen offenen demokratischen Dialog. Angesichts des rapide vorangetriebenen Abbaus bestimmter Leistungen am HFR Riaz, begünstigen diese Verzögerungen nicht die ursprüngliche Absicht von Direktion und Verwaltungsrat des HFR, die Akut-Leistungen auf einen Standort zu konzentrieren?*

Alle Antworten auf die parlamentarischen Vorstösse (und auf eine Volksmotion) werden in Übereinstimmung mit dem Büro des Grossen Rates an der Junisession 2013 präsentiert. Aus Gründen der Kohärenz hat der Staatsrat beschlossen, die parlamentarischen Anfragen zum HFR ebenfalls während dieser Session zu beantworten.

9. *Haben Ärzteschaft und Mitarbeitende generell die Weisung erhalten, Stillschweigen zu bewahren? Wenn ja – wie beurteilt der Staatsrat diese undemokratischen Massnahmen?*

Die Kommunikationspolitik des HFR ist in einem Reglement definiert. Sie basiert auf den strategischen Richtlinien des Verwaltungsrates und auf der operationellen Strategie der Direktion. Jegliche externe Kommunikation erfolgt in Zusammenarbeit mit der Kommunikationsabteilung des HFR.

Solche Reglemente und Vorgaben sind in den meisten privaten Unternehmen, aber auch beim Staat, gang und gäbe. So hat der Staatsrat die Verordnung über die Information zur Tätigkeit des Staatsrats und der Kantonsverwaltung (InfoV; SGF 122.0.51) erlassen; diese Verordnung gilt auch für staat-

liche Anstalten mit eigener Rechtspersönlichkeit (Art. 1 Abs. 1 und 39 Abs. 2 InfoV).

Wie jeder andere Arbeitgeber muss auch das HFR auf die Loyalität seiner Mitarbeitenden zählen können. Die gesetzlichen Bestimmungen über die Pflichten des Personals erwähnen im Übrigen, dass die Mitarbeitenden sich des Vertrauens würdig erweisen müssen, das mit ihrer Funktion verbunden ist (Art. 56 LPers). Damit einher gehen eine gewisse Zurückhaltung sowie die Einhaltung des Berufsgeheimnisses, was demokratischen Regeln nicht zuwiderläuft.

10. *Stimmt es, dass ein Grossteil der an das Personal gerichteten Vorgaben und Richtlinien mündlich und nicht schriftlich erfolgt?*

Zahlreiche Vorgaben und Richtlinien werden schriftlich kommuniziert. Es existieren strukturierte ärztliche Protokolle, Pflegeprotokolle und verschiedene administrative Richtlinien, insbesondere bezüglich des Personalmanagements. Die Informationen zu Beschlüssen von Verwaltungs- und Spitalrat werden in Form von Rundschreiben via Intranet publik gemacht.

Gewiss werden auch mündliche Informationen an die Mitarbeitenden übermittelt, auf organisierte Art und Weise. So findet zwei Mal jährlich ein Kaderabend statt. Die Verwaltungsteams der einzelnen Standorte treffen sich vier bis fünf Mal pro Jahr im Beisein der Direktion, und die Ressortleiter der Direktion wenden viel Zeit auf für Arbeitssitzungen an den verschiedenen Standorten; dasselbe gilt für die medizinischen Verantwortlichen.

Den 22. Mai 2013.

Question QA3109.13 Jean-Pierre Siggen Fixation de la valeur du point tarifaire pour l'HFR

Question

A l'occasion de la démission de la directrice de l'HFR, le président du conseil d'administration a informé la presse de la récente communication du surveillant des prix au canton de Fribourg. Selon ses dires, la valeur du point tarifaire pour l'HFR ne serait pas à 10 770 francs comme le souhaite le canton, ni à 10 150 francs comme les budgets 2012 et 2013 le prévoient mais à moins de 9000 francs!

Ce montant signifie plusieurs dizaines de millions de francs supplémentaires à la charge de l'HFR et donc du canton.

Questions:

1. Est-il possible d'obtenir les recommandations du surveillant des prix pour le canton de Fribourg?
2. A combien le canton évalue-t-il précisément les surcoûts pour 2012 et 2013?

3. Si le montant de quelque 9000 francs devait effectivement être définitif, comment le Conseil d'Etat entend-il régler la facture supplémentaire pour l'année 2012? L'HFR y participera-t-il? Le canton reprendra-t-il l'entier du surcoût? Le Conseil d'Etat prévoit-il la constitution d'une réserve supplémentaire?
4. Le budget 2013 paraît largement en dessous du montant à payer pour l'HFR. Comment le Gouvernement entend-il compenser le surcoût pour l'année en cours?
5. Est-ce qu'une valeur du point tarifaire aussi basse ne met pas en danger les prestations de formation (assistants médecins, etc.)?
6. Le canton de Fribourg entend-il contester cette recommandation?
7. Dans quels délais les mandats de prestations pour 2012 et 2013 pourront-ils être conclus?

Le 23 janvier 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

L'exercice 2012 est le premier à avoir été construit selon le nouveau mode de financement introduit par le nouveau financement hospitalier. Si, jusqu'en 2011, l'Etat couvrait en partie le déficit de l'HFR, en appliquant un «financement résiduel», à partir de 2012 l'Etat et les assureurs cofinancent les hôpitaux par le biais des prestations qu'ils leur achètent, chacun assumant sa part fixée conformément à la LAMal, actuellement de 49% (Etat) et de 51% (assureurs). S'agissant du mode de rémunération de ces prestations, il y a lieu de distinguer les soins aigus, financés selon SwissDRG, des soins de réadaptation, qui continuent pour l'instant d'être rémunérés par des taxes journalières. Par ailleurs, des prestations d'intérêt général ainsi que d'autres prestations répondant à des besoins de santé publique sont financées entièrement par l'Etat, conformément à la LAMal et à la loi du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance.

Actuellement, les services concernés de l'Etat sont en train d'identifier et d'analyser les prestations d'intérêt général et les autres prestations. En attendant, l'Etat verse à l'HFR, pour une période transitoire, un montant lui permettant de faire le lien entre l'ancien et le nouveau financement hospitalier. Ne pas accorder ce financement transitoire aurait eu des conséquences inacceptables (coupures dans la prise en charge des soins dans les régions périphériques ou dans la prise en charge des urgences, rationnement des soins, remise en question du statut du personnel).

Depuis le 1^{er} janvier 2012, pour ce qui concerne son activité de soins aigus, les recettes de l'HFR dépendent de la valeur du point SwissDRG (*baserate*) et de l'activité réalisée (nombre de points). Pour établir les budgets, il a été tenu compte d'un *baserate* estimé à 10 770 francs (budget 2012) et à 10 150 francs (budget 2013). Pour ce qui est de l'activité réalisée, le nombre de points a été estimé à 18 955 points (budget 2012) et à 18 100 points (budget 2013).

Ces explications générales faites, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme il suit aux questions soulevées par le député Siggen:

1. Est-il possible d'obtenir les recommandations du surveillant des prix pour le canton de Fribourg?

Dans toute procédure d'approbation ou de fixation des tarifs hospitaliers par le Conseil d'Etat, le surveillant des prix doit être consulté au préalable. Le surveillant des prix adresse son avis au Conseil d'Etat. La recommandation peut être consultée, sur demande, auprès du Service de la santé publique.

2. A combien le canton évalue-t-il précisément les surcoûts pour 2012 et 2013?

S'agissant de la seule part de l'Etat au financement de l'achat des prestations, il faut d'emblée souligner qu'une baisse du *baserate* n'engendre pas de coût supplémentaire pour l'Etat. En effet, d'une part, l'Etat, en tant qu'acheteur de prestations, bénéficie d'une baisse du tarif et, d'autre part, il prend en charge le manque à gagner de l'HFR pour un montant équivalent dans le cadre du financement transitoire. Pour ce qui concerne la part de l'Etat, on ne peut donc pas parler de surcoût par rapport aux budgets 2012 et 2013.

En revanche, s'agissant de la part des assureurs-maladie, une diminution du *baserate* engendre un dépassement budgétaire, donc un surcoût pour l'Etat (voir ci-dessous questions 3 et 4).

Concrètement, pour 2012 et 2013, la situation se présente comme il suit:

Situation 2012	<i>baserate</i> retenu dans le budget de l'Etat	<i>baserate</i> provisoire fixé par le Conseil d'Etat	<i>baserate</i> proposé par tarifsuisse	<i>baserate</i> recommandé par le surveillant des prix pour 2012
Estimation sur la base de 19 000 points ¹⁾				
<i>baserate</i> SwissDRG (soins aigus)	10 770	10 150	9 756	8 974
Manco tarifaire par rapport au <i>baserate</i> retenu dans le budget de l'Etat		11 780 000	19 266 000	34 124 000
- dont part Etat (47%) (déjà compris dans le budget de l'Etat)		5 536 600	9 055 020	16 038 280
- dont part assureurs (53%)		6 243 400	10 210 980	18 085 720
Dépassement budgétaire estimé sur la base des comptes 2012 de l'HFR ²⁾		5 402 262	8 402 262 ³⁾	16 277 002 ³⁾

¹⁾ Dans le cadre de la présente réponse, il a été tenu compte d'un nombre de points arrondi à 19 000, afin d'isoler l'effet de la variation du *baserate*; toute estimation a été toutefois rendue difficile par le fait que la statistique de facturation d'une année complète selon le nouveau système SwissDRG n'est pas disponible.

²⁾ La différence s'explique par le fait que les comptes 2012 clôturés de l'HFR sont meilleurs que ce qui était prévu.

³⁾ Ces chiffres tiennent compte de l'hypothèse que, même si le *baserate* devait être fixé à un niveau inférieur, le *baserate* de 10 150 francs reste en vigueur pour le groupe Helsana/Sanitas/KPT (HSK), conformément à la convention que ce groupe a passée avec l'HFR.

Vu les *baserates* proposés par les assureurs, le Conseil d'Etat part de l'hypothèse que celui qui est recommandé par le surveillant des prix n'entre pas en ligne de compte. Lors du bouclage des comptes 2012 de l'HFR, un montant de 5 402 262 francs a été retenu pour le surcoût à la charge de l'Etat lié à un *baserate* de 10 150 francs; ce montant fera encore l'objet d'une analyse approfondie, notamment sous l'angle de l'activité réelle de l'établissement. Si le *baserate* définitif était celui qui est proposé par tarifsuisse (9756 francs), le surcoût augmenterait de 3 000 000 de francs pour 2012 et serait de 3 042 660 francs pour 2013.

3. Si le montant de quelque 9000 francs devait effectivement être définitif, comment le Conseil d'Etat entend-il régler la facture supplémentaire pour l'année 2012? L'HFR y participera-t-il? Le canton reprendra-t-il l'entier du surcoût? Le Conseil d'Etat prévoit-il la constitution d'une réserve supplémentaire?

4. Le budget 2013 paraît largement en dessous du montant à payer pour l'HFR. Comment le Gouvernement entend-il compenser le surcoût pour l'année en cours?

Comme démontré ci-dessus, en cas de diminution du *baserate*, la part de l'Etat peut être financée dans le cadre des montants inscrits aux budgets 2012 et 2013.

Pour ce qui concerne la part des assureurs, le Conseil d'Etat est prêt à prendre en charge un manque de recettes liées à l'activité stationnaire engendré notamment par un *baserate*

Situation 2013	<i>baserate</i> retenu dans le budget de l'Etat	<i>baserate</i> proposé par le groupe HSK	<i>baserate</i> proposé par tarifsuisse	<i>baserate</i> recommandé par le surveillant des prix pour 2012
Estimation sur la base de 19 000 points				
<i>baserate</i> SwissDRG (soins aigus)	10 150	10 070	9 756	8 974
Manco tarifaire par rapport au <i>baserate</i> retenu dans le budget de l'Etat		1 520 000	7 486 000	22 344 000
- dont part Etat (49%) (déjà compris dans le budget de l'Etat)		744 800	3 668 140	10 948 560
- dont part assureurs (51%)		775 200	3 817 860	11 395 440
Dépassement budgétaire estimé pour l'Etat en tenant compte d'une prise en charge partielle ¹⁾ par l'HFR		0	3 042 660	10 620 240

¹⁾ L'HFR a signalé être en mesure de prendre en charge un montant estimé à 775 200 francs.

inférieur à celui qui est budgétisé, comme cela a été admis lors de l'établissement des budgets 2012 et 2013.

Dans cette perspective, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà constitué une provision de 8 000 000 de francs sur les comptes de l'Etat 2011 et de 3 000 000 de francs sur les comptes 2012.

5. *Est-ce qu'une valeur du point tarifaire aussi basse ne met pas en danger les prestations de formation (assistants médecins, etc.)?*

En principe, le nouveau financement hospitalier n'a pas fondamentalement changé le financement de la formation postgrade des médecins, qui incombe depuis toujours aux pouvoirs publics. Selon le nouveau financement hospitalier, ces prestations sont considérées comme des prestations d'intérêt général.

A relever que des réflexions sont en cours au niveau suisse, au sein de la CDS, pour trouver un mécanisme de financement de la formation postgrade des médecins, ce qui pourrait engendrer des charges supplémentaires pour le canton.

6. *Le canton de Fribourg entend-il contester cette recommandation?*

Formellement, les cantons ne peuvent pas contester directement une recommandation du surveillant des prix. Ils peuvent toutefois décider d'en tenir compte ou de s'en éloigner dans le cadre de l'approbation ou de la fixation des tarifs. C'est dans ce cadre-là que le Conseil d'Etat est en train d'analyser l'avis du surveillant des prix, en tenant compte de la position des partenaires tarifaires et des réflexions menées à ce sujet dans les autres cantons.

7. *Dans quels délais les mandats de prestations pour 2012 et 2013 pourront-ils être conclus?*

Les mandats de prestations 2012 ont déjà été octroyés, ceux de 2013 devraient l'être dans le courant du printemps 2013. En principe, dès 2014, les mandats de prestations devraient être octroyés avant le début de l'année d'exploitation à laquelle ils font référence.

Le 22 mai 2013.

Anfrage QA3109.13 Jean-Pierre Siggen Festsetzung des Taxpunktweres für das HFR

Anfrage

Anlässlich des Rücktritts der Generaldirektorin des freiburger hospitals (HFR) hat der Verwaltungsratspräsident die Medien über die jüngste Mitteilung des Preisüberwachers an den Kanton Freiburg informiert. Demnach betrüge der Taxpunktwert für das HFR nicht 10 770 Franken, wie dies der Kanton gerne hätte, und auch nicht 10 150 Franken, wie dies in den Voranschlägen 2012 und 2013 vorgesehen ist, sondern weniger als 9000 Franken!

Dies bedeutet mehrere 10 Millionen Franken zusätzlich zu Lasten des HFR und somit des Kantons.

Fragen:

1. Ist es möglich, die Empfehlungen des Preisüberwachers für den Kanton Freiburg zu erhalten?
2. Wie hoch schätzt der Kanton die Mehrkosten für 2012 und 2013 ein?
3. Sollten die rund 9000 Franken tatsächlich der definitive Betrag sein, wie will der Staatsrat die zusätzliche Rechnung für 2012 begleichen? Wird sich das HFR daran beteiligen? Wird der Kanton Freiburg die gesamten Mehrkosten übernehmen? Plant der Staatsrat eine zusätzliche Reserve zu bilden?
4. Der Voranschlag 2013 scheint weit unter dem Betrag zu liegen, der für das HFR zu zahlen ist; wie gedenkt die Regierung die Mehrkosten im laufenden Jahr zu kompensieren?
5. Gefährdet ein derart tiefer Taxpunktwert nicht die Ausbildungsleistungen (Assistenzärztinnen und Assistenzärzte usw.)?
6. Gedenkt der Kanton Freiburg diese Empfehlung anzufechten?
7. Innerhalb von welchen Fristen können die Leistungsaufträge 2012 und 2013 abgeschlossen werden?

Den 23. Januar 2013.

Antwort des Staatsrates

Die Rechnung 2012 ist die erste, die nach dem Modell der neuen Spitalfinanzierung erstellt wurde. Bis 2011 ist der Staat für einen Teil des HFR-Defizites aufgekommen (Prinzip der «Restfinanzierung»), seit 2012 finanzieren der Staat und die Versicherer die Spitäler gemeinsam, indem sie bei diesen Leistungen einkaufen; dabei übernimmt jeder seinen Anteil gemäss Bundesgesetz über die Krankenversicherung (KVG; derzeit 49% für den Staat, 51% für die Versicherer). Bei der Bezahlung dieser Leistungen ist zu unterscheiden zwischen der Akutpflege, die nach dem *SwissDRG*-System finanziert wird, und der Rehabilitation, die vorerst weiterhin mittels Tagespauschalen entschädigt wird. Im Weiteren werden die gemeinwirtschaftlichen Leistungen und die anderen Leistungen im Bereich der öffentlichen Gesundheit vollständig vom Staat übernommen, gemäss KVG und Gesetz vom 4. November 2011 über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser.

Die zuständigen Dienststellen des Staates sind derzeit dabei, die gemeinwirtschaftlichen Leistungen und die anderen Leistungen im Bereich der öffentlichen Gesundheit zu identifizieren und zu analysieren. In der Zwischenzeit entrichtet der Staat dem HFR einen Betrag, mit dem er den Übergang von der alten zur neuen Spitalfinanzierung überbrücken kann: Wäre diese Übergangsförderung nicht zugesprochen worden, so hätte dies unannehmbare Folgen gehabt (Kürzungen bei den Pflegeleistungen in den ländlichen Regionen oder in

Notfällen, Rationierung der Pflegeleistungen, in Frage stellen des Personalstatus).

Seit dem 1. Januar 2012 hängen die Einnahmen für die Akutpflegeleistung des HFR vom DRG-Taxpunktwert (*Baserate*) und der effektiv ausgeübten Tätigkeit (Anzahl Punkte) ab. Zur Erstellung des Voranschlags 2012 wurde die *Baserate* bei 10 777 Franken veranschlagt, für den Voranschlag 2013 bei 10 150 Franken. Die effektiv ausgeübte Tätigkeit wurde für 2012 auf 18 955 Punkte bzw. für 2013 auf 18 100 Punkte geschätzt.

Diese allgemeinen Erklärungen vorausgeschickt, kann der Staatsrat die Fragen von Grossrat Siggen wie folgt beantworten:

1. *Ist es möglich, die Empfehlungen des Preisüberwachers für den Kanton Freiburg zu erhalten?*

Wenn der Staatsrat Tarife im Spitalwesen festlegt oder genehmigt, wird im Vorfeld immer der Preisüberwacher konsultiert. Dieser richtet seine Empfehlung eigentlich an

den Staatsrat. Sie kann aber auf Gesuch hin beim Amt für Gesundheit eingesehen werden.

2. *Wie hoch schätzt der Kanton die Mehrkosten für 2012 und 2013 ein?*

Was den Staatsanteil an die Finanzierung des Leistungseinkaufs betrifft, ist vorab hervorzuheben, dass eine Senkung der *Baserate* für den Staat keine Mehrkosten zur Folge hat. Denn als Leistungseinkäufer profitiert der Staat von der Tarifsenkung; handkehrum übernimmt er den entsprechenden Ertragsausfall im Rahmen der Übergangsfinanzierung. Betrachtet man nur den Staatsanteil, kann also in Bezug auf die Voranschläge 2012 und 2013 nicht von Mehrkosten gesprochen werden.

Beim Anteil der Versicherer hingegen hat eine Senkung der *Baserate* eine Überschreitung des Budgets zur Folge und führt somit auch zu Mehrkosten für den Staat (s. Fragen 3 und 4).

Für 2012 und 2013 sieht die Situation wie folgt aus:

Situation 2012 Schätzung auf der Basis von 19 000 Punkten ¹⁾	<i>Baserate</i> im Voranschlags des Staates	Vom Staatsrat festgesetzte provisorische <i>Baserate</i>	Von tarifsuisse vorgeschlagene <i>Baserate</i>	Vom Preisüberwacher empfohlene <i>Baserate</i> für 2012
<i>Baserate</i> SwissDRG (Akutpflege)	10 770	10 150	9 756	8 974
Tarifmanko im Vergleich zur <i>Baserate</i> im Voranschlag des Staates		11 780 000	19 266 000	34 124 000
- davon Anteil Staat (47%) (bereits im Voranschlag des Staates enthalten)		5 536 600	9 055 020	16 038 280
- davon Anteil Versicherer (53%)		6 243 400	10 210 980	18 085 720
Anhand der HFR-Jahresrechnung 2012 geschätzte Voranschlagsüberschreitung ²⁾		5 402 262	8 402 262 ³⁾	16 277 002 ³⁾

¹⁾ In der vorliegenden Antwort wurde die Anzahl Punkte auf 19 000 aufgerundet, um den Effekt der Variation der *Baserate* zu isolieren; trotzdem war es schwierig, die Schätzungen vorzunehmen, weil noch keine Abrechnungsstatistik gemäss SwissDRG-System für ein ganzes Jahr vorliegt.

²⁾ Der Unterschied lässt sich dadurch erklären, dass die Jahresrechnung 2012 des HFR besser schloss als erwartet.

³⁾ Diese Zahlen gehen von der Hypothese aus, dass die *Baserate* von 10 150 Franken für die Einkaufsgemeinschaft HSK (Helsana, Sanitas, KPT) wie vereinbart so bleibt, auch wenn die *Baserate* schlussendlich tiefer angesetzt werden sollte.

Situation 2013 Schätzung auf der Basis von 19 000 Punkten	<i>Baserate</i> im Voranschlag des Staates	Von der Einkaufsgemeinschaft HSK vorgeschlagene <i>Baserate</i>	Von tarifsuisse vorgeschlagene <i>Baserate</i>	Vom Preisüberwacher empfohlene <i>Baserate</i> für 2012
<i>Baserate</i> SwissDRG (Akutpflege)	10 150	10 070	9756	8974
Tarifmanko im Vergleich zur <i>Baserate</i> im Voranschlag des Staates		1 520 000	7 486 000	22 344 000
- davon Anteil Staat (49%) (bereits im Voranschlag des Staates enthalten)		744 800	3 668 140	10 948 560
- davon Anteil Versicherer (51%)		775 200	3 817 860	11 395 440
geschätzte Voranschlagsüberschreitung in Berücksichtigung einer teilweisen Übernahme ¹⁾ durch das HFR		0	3 042 660	10 620 240

¹⁾ Das HFR hat angegeben, einen auf 775 200 Franken geschätzten Betrag übernehmen zu können.

In Anbetracht der *Baserates*, die die Versicherer vorgeschlagen haben, geht der Staatsrat davon aus, dass die vom Preisüberwacher empfohlene *Baserate* nicht in Betracht kommt. Bei Abschluss der Rechnung 2012 des HFR wurde für die Mehrkosten zu Lasten des Staates aufgrund einer *Baserate* von 10 150 Franken ein Betrag von 5 402 262 Franken berücksichtigt; dieser Betrag wird noch vertieft analysiert werden, insbesondere unter Einbezug der effektiven Aktivität des Spitals. Sollte die definitive *Baserate* dem Vorschlage von tarifsuisse (9756 Franken) entsprechen, würden sich die Mehrkosten für 2012 um 3 000 000 Franken und für 2013 um 3 042 660 Franken erhöhen.

3. *Sollten die rund 9000 Franken tatsächlich der definitive Betrag sein, wie will der Staatsrat die zusätzliche Rechnung für 2012 begleichen? Wird sich das HFR daran beteiligen? Wird der Kanton Freiburg die gesamten Mehrkosten übernehmen? Plant der Staatsrat eine zusätzliche Reserve bilden?*
4. *Der Voranschlag 2013 scheint weit unter dem Betrag zu liegen, der für das HFR zu zahlen ist; wie gedenkt die Regierung die Mehrkosten im laufenden Jahr zu kompensieren?*

Wie bereits gesagt wurde, kann der Anteil des Staates im Falle einer Senkung der *Baserate* im Rahmen der in den Voranschlägen 2012 und 2013 eingetragenen Beträge finanziert werden.

Was den Anteil der Versicherer betrifft, so ist der Staatsrat bereit, fehlende Einnahmen im Zusammenhang mit der stationären Tätigkeit, die namentlich auf eine tiefere als budgetierte *Baserate* zurückzuführen sind, zu übernehmen, wie dies bei der Aufstellung der Voranschläge 2012 und 2013 zugestanden wurde.

Im Hinblick darauf hat der Staatsrat bereits eine Rückstellung von 8 000 000 Franken auf der Jahresrechnung 2012 bzw. von 3 000 000 Franken auf der Jahresrechnung 2012 gebildet.

5. *Gefährdet ein derart tiefer Taxpunktwert nicht die Ausbildungsleistungen (Assistenzärztinnen und Assistenzärzte usw.)?*

Die neue Spitalfinanzierung hat die Finanzierung der Weiterbildung der Ärztinnen und Ärzte nicht grundlegend geändert; diese oblag schon immer der öffentlichen Hand. Gemäss der neuen Spitalfinanzierung werden diese Leistungen zu den gemeinwirtschaftlichen Leistungen gezählt.

Bleibt zu erwähnen, dass die Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren sich derzeit Gedanken zu einem Mechanismus zur Finanzierung der Weiterbildung der Ärztinnen und Ärzte macht, was für den Kanton zusätzliche Kosten zur Folge haben könnte.

6. *Gedenkt der Kanton Freiburg diese Empfehlung anfechten?*

Rein formell können die Kantone eine Empfehlung des Preisüberwachers nicht direkt anfechten. Es steht ihnen jedoch

frei, diese im Tarifgenehmigungs- oder festsetzungsverfahren zu berücksichtigen oder nicht. Der Staatsrat ist übrigens gerade dabei, die Empfehlung des Preisüberwachers unter Berücksichtigung des Standpunkts der Tarifpartner und der einschlägigen Überlegungen in anderen Kantonen zu analysieren.

7. *Innerhalb von welchen Fristen können die Leistungsaufträge 2012 und 2013 abgeschlossen werden?*

Die Leistungsaufträge 2012 wurden bereits erteilt, diejenigen für 2013 werden es im Frühling 2013. Ab 2014 sollten die Leistungsaufträge grundsätzlich vor Anfang des Betriebsjahres, auf das sie sich beziehen, erteilt werden können.

Den 22. Mai 2013.

Question QA3113.13 Nicole Lehner-Gigon Médiation administrative

Question

Presque 10 ans après l'acceptation de la nouvelle Constitution fribourgeoise, l'article 119 qui prévoit la création d'un bureau de médiation administrative n'est toujours pas réalisé.

A plusieurs reprises (question des députés Dominique Butty et Laurent Thévoz, intervention de la soussignée après le rapport final n° 285 du 11 octobre 2011 sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale), le Conseil d'Etat a promis l'aboutissement imminent du projet.

La complexité des structures de l'administration cantonale, l'élaboration de nouvelles lois ou les modifications apportées à la législation actuelle rendent de plus en plus difficile pour les citoyennes et les citoyens la compréhension des activités de l'Etat. Pour éviter conflits et malentendus, le recours à un organe de médiation administrative représente pour les administré-e-s une possibilité de compréhension du fonctionnement des divers services de l'Etat ainsi que la résolution de leurs problèmes en évitant autant que possible les actions judiciaires.

Le canton de Vaud dispose depuis le début des années 2000 d'un tel service à la population qui a fait la preuve de son utilité et dont le Conseil d'Etat pourrait s'inspirer pour la création d'une structure fribourgeoise qui répondrait aux mêmes besoins.

Les questions posées au Conseil d'Etat sont:

- > Quel genre de structure va-t-il concrétiser pour répondre à l'obligation constitutionnelle d'une médiation administrative indépendante?
- > Quand sera-t-elle mise à la disposition des citoyennes et des citoyens?

Le 7 février 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

Dans sa réponse à la question 3347.10 Dominique Butty/Laurent Thévoz «Organe de médiation», le Conseil d'Etat avait effectivement annoncé la mise en consultation durant l'automne 2011 d'un projet de loi sur la médiation administrative.

Les avant-projets de loi et de rapport explicatif, intégralement rédigés, concernaient toutes les Directions de l'Etat. La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), en charge de ce projet de mise en œuvre de la Constitution, leur a donc soumis les avant-projets (préconsultation) avant, le cas échéant, de les présenter au Conseil d'Etat en vue d'obtenir une autorisation de mise en consultation (art. 22 al. 3 du règlement du 24 mai 2005 sur l'élaboration des actes législatifs; REAL). En raison des résultats obtenus dans le cadre de cette préconsultation, la DIAF a décidé en automne 2011 de revoir intégralement les avant-projets mais de surseoir aux travaux jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau Directeur ou de la nouvelle Directrice IAF.

Il convient d'exposer en quelques mots les remarques qui avaient été adressées aux avant-projets de loi et de message. En substance, les différends portaient essentiellement sur:

- > les compétences octroyées au médiateur;
- > le champ d'application de la médiation administrative;
- > les moyens d'investigation dont il ou elle pourrait disposer.

En définitive, il était en substance reproché aux auteurs de l'avant-projet d'avoir plutôt choisi une option *ombudsman* et non pas une option *médiateur*. Il y a en effet lieu de relever que le rôle d'un *médiateur* consiste à accompagner les parties en vue de s'acheminer vers une solution qui satisfasse tous les partenaires. Il diffère de celui d'un *ombudsman*, qui est chargé de défendre les droits du citoyen face aux pouvoirs publics, qui peut formuler des conclusions auxquelles n'adhèrent pas forcément toutes les parties et qui se rapproche d'un rôle de surveillant de l'administration.

Il y a lieu de relever à ce sujet que l'avant-projet de loi était effectivement configuré ainsi en raison des incertitudes dues à la version française et à la version allemande de l'article 119 Cst. (*médiation* en français; *ombudsstelle* en allemand). En la matière, il est d'usage de traduire l'expression «*médiation administrative*» par «*Ombudsstelle*» et «*médiation entre privés*» par «*Mediation*». A titre d'exemple, on peut citer l'article 43 de la Constitution du canton de Vaud du 14 avril 2003 (médiation administrative et privée), qui a été traduit ainsi par les services de la Chancellerie fédérale. Au final, «*le médiateur (N.B. administratif) du canton de Vaud a une double nature. Pour partie, il s'agit d'un véritable médiateur, dont la fonction est de faciliter le règlement amiable des conflits entre particuliers et administration. Par contre, une partie importante de ses tâches relève non pas de la médiation au sens propre, mais bien de l'institution de l'ombudsman, puisque le but est d'améliorer le fonctionnement des autorités administratives. Il est par conséquent malheureux que le législateur vaudois se soit refusé à introduire une double termino-*

logie médiateur/ombudsman, alors que la contradiction avait été relevée lors des travaux préparatoires» (cf. «La médiation dans l'ordre juridique suisse: une justice durable à l'écoute du troisième millénaire», Helbing et Lichtenhahn 2011, Sixième partie: La médiation administrative, Alexis Overney, p. 208).

Ainsi, l'avant-projet de loi sur la médiation administrative mettait en place un organe que l'on aurait pu considérer comme ayant un rôle à la fois de médiateur et d'ombudsman, respectant ainsi à la fois la version allemande et la version française du texte de la Constitution.

La DIAF a pris acte des réticences dont l'avant-projet a malgré tout fait l'objet. Un groupe de travail réunissant désormais des représentants de toutes les Directions de l'Etat, auquel sont associés les représentants de l'Association des communes fribourgeoises et des préfets a été mis sur pied. Il est chargé d'éliminer les divergences qui avaient été mises au jour dans le cadre du premier avant-projet et de proposer un nouvel avant-projet de loi.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées par la députée Lehner-Gigon:

- > *Quel genre de structure va-t-il concrétiser pour répondre à l'obligation constitutionnelle d'une médiation administrative indépendante?*

La structure qui sera vraisemblablement mise en place se devra à l'évidence, au vu du texte constitutionnel, d'être indépendante de l'administration. La forme que prendra cette indépendance reste encore à déterminer.

- > *Quand sera-t-elle mise à la disposition des citoyennes et des citoyens?*

L'objectif consiste pour l'heure à aplanir autant que possible les différends, ceci pour aboutir à un nouvel avant-projet rédigé à la fin de l'année 2013. Ainsi, à défaut de contretemps majeur, la nouvelle structure devrait pouvoir être mise à la disposition des citoyens à la fin de l'année 2014.

Le 7 mai 2013.

—

Anfrage QA3113.13 Nicole Lehner-Gigon Ombudsstelle für Verwaltungsangelegenheiten

Anfrage

Fast 10 Jahre nach der Annahme der neuen Kantonsverfassung ist Artikel 119, der die Schaffung einer Ombudsstelle für Verwaltungsangelegenheiten vorsieht, noch immer nicht umgesetzt.

Der Staatsrat hat schon mehrfach versprochen (Anfrage der Grossräte Dominique Butty und Laurent Thévoz, Vorstoss der unterzeichneten Grossrätin nach dem Schlussbe-

richt Nr. 285 vom 11. Oktober 2011 über die Umsetzung der neuen Kantonsverfassung), dass der Abschluss des Entwurfs unmittelbar bevorsteht.

Die Komplexität der Strukturen der Kantonsverwaltung, die Ausarbeitung neuer Gesetze oder Änderungen der geltenden Gesetzgebung erschweren es den Bürgerinnen und Bürgern zusehends, die staatlichen Tätigkeiten zu verstehen. Sich an eine Ombudsstelle für Verwaltungsangelegenheiten wenden zu können, stellt für Bürgerinnen und Bürger eine Möglichkeit dar, die Funktionsweise der verschiedenen Dienststellen des Staates zu verstehen und ihre Probleme zu lösen, und gleichzeitig ein gerichtliches Verfahren wann immer möglich zu umgehen. Damit können Konflikte und Missverständnisse vermieden werden.

Der Kanton Waadt stellt der Bevölkerung seit Anfang der 2000er Jahre einen solchen Dienst zur Verfügung, der sich bewährt und als nützlich erwiesen hat und an dem sich der Staatsrat für die Schaffung einer freiburgischen Struktur, die die gleichen Bedürfnisse erfüllt, orientieren könnte.

Ich stelle dem Staatsrat die folgenden Fragen:

- > Welche Art Struktur wird er schaffen, um die unabhängige Ombudsstelle für Verwaltungsangelegenheiten einzurichten, zu der ihn die Verfassung verpflichtet?
- > Wann wird sie den Bürgerinnen und Bürgern zur Verfügung stehen?

Den 7. Februar 2013.

Antwort des Staatsrats

In seiner Antwort auf die Anfrage 3347.10 Dominique Butty/Laurent Thévoz «Ombudsstelle» hatte der Staatsrat tatsächlich angekündigt, dass im Herbst 2011 der Entwurf eines Ombudsgesetzes in die Vernehmlassung gegeben werde.

Die vollständig ausgearbeiteten Vorentwürfe des Gesetzes und des erläuternden Berichts betrafen alle Direktionen des Staates. Die Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (ILFD), die für dieses Projekt der Umsetzung der Kantonsverfassung zuständig ist, hat ihnen daher die Vorentwürfe unterbreitet (Vorvernehmlassung) bevor sie diese, gegebenenfalls, dem Staatsrat vorgelegt hätte, um eine Ermächtigung für die Eröffnung der Vernehmlassung zu erhalten (Art. 22 Abs. 3 des Reglements vom 24. Mai 2005 über die Ausarbeitung der Erlasse; AER). Angesichts der Ergebnisse im Rahmen dieser Vorvernehmlassung hatte die ILFD im Herbst 2011 beschlossen, die Vorentwürfe vollständig zu überarbeiten, die Arbeiten jedoch bis zum Amtsantritt der neuen Direktorin oder des neuen Direktors der ILFD auszusetzen.

Es seien hier kurz die Bemerkungen dargelegt, die zu den Vorentwürfen des Gesetzes und des erläuternden Berichts gemacht worden waren. Die Meinungsverschiedenheiten betrafen im Wesentlichen:

- > die der Ombudsperson verliehenen Zuständigkeiten;

- > den Anwendungsbereich der Mediation in Verwaltungsangelegenheiten;
- > die Untersuchungsmittel, über die sie verfügt hätte.

Letztendlich wurde den Verfassern des Vorentwurfs im Wesentlichen vorgeworfen, sich eher für die Option *Ombudsmann* und nicht für die Option *Mediator* entschieden zu haben. Es sei darauf hingewiesen, dass die Rolle eines *Mediators* darin besteht, die Parteien dabei zu begleiten, zu einer Lösung zu gelangen, die alle Parteien zufriedenstellt. Sie unterscheidet sich von jener eines *Ombudsmanns*, der den Auftrag hat, die Rechte des Bürgers gegenüber den Behörden zu verteidigen, der Anträge stellen kann, denen sich nicht unbedingt alle Parteien anschliessen, und der der Funktion einer Aufsichtsperson über die Verwaltung nahekommt.

In diesem Zusammenhang sei darauf hingewiesen, dass der Gesetzesvorentwurf tatsächlich so gestaltet war, aufgrund von Unsicherheiten, die sich aus der französischen und der deutschen Version von Artikel 119 KV ergaben (*médiation* auf Französisch; *Ombudsstelle* auf Deutsch). In diesem Bereich ist es üblich, den Ausdruck «*médiation administrative*» mit «*Ombudsstelle*» und den Ausdruck «*médiation entre privés*» mit «*Mediation*» zu übersetzen. Als Beispiel sei Artikel 43 der Verfassung des Kantons Waadt vom 14. April 2003 erwähnt (Ombudsstelle der Verwaltung und Mediation zwischen Privaten), der von den Diensten der Bundeskanzlei so übersetzt worden ist. Letztendlich hat der *Ombudsmann des Kantons Waadt eine doppelte Funktion*. Zum einen ist er ein *eigentlicher Mediator*, dessen Aufgabe es ist, bei Konflikten zwischen Privaten und der Verwaltung eine einvernehmliche Regelung zu erleichtern. Hingegen fällt ein bedeutender Teil seiner Aufgaben nicht in den Bereich der Mediation im eigentlichen Sinne, sondern in den Bereich der Institution *Ombudsmann*, zumal es das Ziel ist, die Funktionsweise der Verwaltungsbehörden zu verbessern. Folglich ist es bedauerlich, dass der waadtländische Gesetzgeber auf die Einführung einer doppelten Terminologie *Mediator/Ombudsmann* verzichtet hat, obwohl während der vorbereitenden Arbeiten auf den Widerspruch hingewiesen worden war (s. «*La médiation dans l'ordre juridique suisse: une justice durable à l'écoute du troisième millénaire*», Helbing und Lichtenhahn 2011, Sixième partie: *La médiation administrative*, Alexis Overney, S. 208).

So wurde im Gesetzesvorentwurf ein Organ geschaffen, das sowohl als Mediator als auch als Ombudsperson betrachtet werden konnte, wodurch sowohl die deutsche Version als auch der französische Text der Verfassung respektiert wurden.

Die ILFD hat die Vorbehalte zur Kenntnis genommen, die gegenüber dem Vorentwurf trotz allem gemacht worden sind. Es wurde eine Arbeitsgruppe gebildet, der nun Vertreter aller Direktionen des Staatsrats angehören und an der auch Vertreter des Freiburger Gemeindeverbands und der Oberamt-männer beteiligt sind. Sie hat den Auftrag, die Divergenzen zu beseitigen, die im Rahmen des ersten Vorentwurfs zutage getreten sind, und einen neuen Gesetzesentwurf vorzuschlagen.

In Anbetracht dieser Ausführungen beantwortet der Staatsrat die Fragen von Grossrätin Lehner-Gigon wie folgt:

- > *Welche Art Struktur wird er schaffen, um die unabhängige Ombudsstelle für Verwaltungsangelegenheiten einzurichten, zu der ihn die Verfassung verpflichtet?*

Die Struktur, die wahrscheinlich geschaffen wird, wird angesichts des Verfassungstextes von der Verwaltung unabhängig sein müssen. Wie diese Unabhängigkeit aussehen wird, ist noch nicht entschieden.

- > *Wann wird sie den Bürgerinnen und Bürgern zur Verfügung stehen?*

Das Ziel besteht zurzeit darin, die Differenzen soweit möglich aus dem Weg zu räumen, um bis Ende 2013 einen neuen Vorentwurf ausgearbeitet zu haben. Wenn nichts Grösseres dazwischenkommt, sollte die neue Struktur den Bürgerinnen und Bürgern Ende 2014 zur Verfügung stehen.

Den 7. Mai 2013.

Question QA3120.13 Gabriel Kolly Traversée de Bulle avec des tracteurs et évolution des axes de circulation pour les véhicules lourds

Question

La traversée de la ville de Bulle avec des tracteurs ou des véhicules de livraison devient de plus en plus difficile. En effet, de nombreuses chicanes et autres ralentisseurs ont été construits tout le long de la traversée principale de Bulle et de la Tour-de-Trême. Ces entravements à la circulation sont tels qu'il devient dangereux voire impossible de traverser Bulle avec de grands trains routiers agricoles. D'autre part, il est interdit de prendre la H189 avec des convois agricoles. De nombreux agriculteurs doivent pour leur travail traverser la ville de Bulle chaque jour.

Je remercie par conséquent le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient que l'aménagement de la traversée de Bulle entrave gravement la circulation de convois agricoles et par conséquent met en danger les différents utilisateurs de cette route?
2. Lors de la planification de ces axes routiers, les besoins des convois agricoles ont-ils été pris en compte?
3. Quelles mesures le Conseil d'Etat va-t-il prendre afin d'améliorer cette situation?
4. Est-il possible d'autoriser l'utilisation de la H189 pour les convois agricoles, par exemple, certains jours à des heures précises?
5. Les associations telles que l'AFETA (association fribourgeoise pour l'équipement technique de l'agriculture)

sont-elles consultées afin de connaître réellement les besoins des agriculteurs lors de l'aménagement de route comme la traversée de Bulle?

6. Quel est l'impact écologique de ces aménagements, étant donné que la circulation est sans cesse entravée et contraint les convois agricoles de s'arrêter à tout moment?
7. La sécurité des piétons est-elle assurée lorsque l'on fait transiter des convois agricoles de 40 tonnes dans des zones 30 km/h?
8. Quelles mesures sont prises pour le passage des convois agricoles, suite à la fermeture, jusqu'à juillet 2013, de la route de la Condémine? Ces convois doivent-ils transiter par la Grand-Rue à Bulle?

Le 28 février 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

Avec la mise en service de la route de contournement de Bulle H189 en décembre 2009, la route de traversée de Bulle a été classée au réseau des routes communales. Les aménagements mis en place l'ont été dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet de la route de contournement de Bulle pour inciter les automobilistes à utiliser la nouvelle route.

Le projet d'aménagement de la route de l'Ancien-Comté, proposé par la commune, a été validé par les services de l'Etat.

Le Conseil d'Etat peut donner les réponses suivantes:

1. *Le Conseil d'Etat est-il conscient que l'aménagement de la traversée de Bulle entrave gravement la circulation de convois agricoles et par conséquent met en danger les différents utilisateurs de cette route?*

Le gabarit de la route de l'Ancien-Comté permet le passage de tous les véhicules autorisés à rouler selon la loi fédérale sur la circulation routière et son ordonnance. Sa largeur a été spécialement aménagée pour permettre le passage des véhicules agricoles.

Les projets d'aménagement routier suivent les procédures décrites dans les bases légales et le contrôle du respect des normes est assuré par l'autorité cantonale. S'agissant spécifiquement des mesures de modération de trafic, elles ont fait l'objet de planification coordonnée entre le plan d'aménagement local, le plan directeur partiel des transports de la route de contournement de Bulle H189 et le plan directeur d'agglomération. Les prescriptions légales particulières aux mesures de modération de trafic ont donc été respectées.

2. *Lors de la planification de ces axes routiers, les besoins des convois agricoles ont-ils été pris en compte?*

Les besoins des convois agricoles ont été pris en compte dans la planification de ces axes routiers. Les aménagements répondent aux normes de construction routière, lesquelles tiennent compte de tous les types de trafic. En ville de Bulle, les convois agricoles peuvent circuler librement notamment sur la traversée principale de Bulle et de la Tour-de-Trême.

Lorsque deux véhicules lourds doivent se croiser, ils peuvent emprunter les aménagements cyclables.

3. *Quelles mesures le Conseil d'Etat va-t-il prendre afin d'améliorer cette situation?*

Aucune mesure particulière n'est prévue. Toutefois, le Conseil d'Etat tient à préciser que dans le cadre de la procédure d'approbation des mesures de modération de trafic et de la zone 30 au centre de la Tour-de-Trême, un aménagement provisoire a été mis en place à titre expérimental afin de confirmer le bon fonctionnement des mesures avec le transit des convois agricoles. En fonction des résultats de cet essai, certains aménagements pourront être adaptés.

4. *Est-il possible d'autoriser l'utilisation de la H189 pour les convois agricoles, par exemple, certains jours à des heures précises?*

La route de contournement de Bulle H189 est une route cantonale avec une signalisation semi-autoroute. Par conséquent, «seuls les véhicules automobiles avec lesquels il est possible et permis de rouler à 80 km/h» peuvent l'emprunter (article 35 de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière). La décision de mettre une signalisation semi-autoroute découle de la nature de la route construite en grande partie en souterrain, ce qui empêche, pour des raisons de sécurité, d'y tolérer le trafic lent.

L'AFETA (association fribourgeoise pour l'équipement technique de l'agriculture), d'entente avec le Service de l'agriculture, pourrait, le cas échéant, étudier la planification de chemins d'améliorations foncières permettant d'éviter le centre-ville.

5. *Les associations telles que l'AFETA (association fribourgeoise pour l'équipement technique de l'agriculture) sont-elles consultées afin de connaître réellement les besoins des agriculteurs lors de l'aménagement de route comme la traversée de Bulle?*

Les projets routiers sont développés dans les respects des lois, ordonnances et normes suisses en vigueur. L'AFETA, seule ou par l'intermédiaire de ses membres, peut émettre des remarques ou s'opposer au projet dans le cadre de la mise à l'enquête publique.

Le Conseil d'Etat propose, que pour les prochains dossiers de projets développés par la ville de Bulle (routes de Riaz et de Vevey), l'AFETA soit consultée au stade de l'examen préalable (avant la mise à l'enquête).

6. *Quel est l'impact écologique de ces aménagements, étant donné que la circulation est sans cesse entravée et contraint les convois agricoles de s'arrêter à tout moment?*

Sans connaître avec exactitude le nombre de convois agricoles qui traversent quotidiennement la ville de Bulle, leur part au trafic total peut être qualifiée de relativement faible.

Il est vrai que les tracteurs engendrent en moyenne plus de nuisances environnementales que les camions pour lesquels les normes relatives aux gaz d'échappement sont plus sévères.

L'augmentation des nuisances liées aux mesures de modération du trafic dépend notamment du style de conduite adopté par le chauffeur du tracteur. Les accélérations sont certes source d'émissions atmosphériques et sonores importantes, mais les vitesses élevées également (à savoir 40 km/h pour les tracteurs). Les émissions sont les plus faibles lorsque le tracteur roule entre 20 et 30 km/h et sans trop d'accélération.

A côté de l'aménagement routier, l'intensité du trafic motorisé, la coexistence avec les modes doux (piétons et vélos) et le mode de conduite du chauffeur jouent un rôle déterminant sur l'impact environnemental.

La différence des nuisances engendrées avec ou sans modération du trafic est faible lorsque le chauffeur du tracteur adapte son régime aux aménagements de la route.

7. *La sécurité des piétons est-elle assurée lorsque l'on fait transiter des convois agricoles de 40 tonnes dans des zones 30 km/h?*

En règle générale, les axes routiers traversant la ville de Bulle sont munis de trottoirs voire de bandes ou de pistes cyclables. La modération de la vitesse diminue le risque d'accidents ainsi que leur gravité et rend la route plus sûre, spécialement pour les piétons et les cyclistes. Cependant, le risque zéro n'existant pas, il est également de la responsabilité des usagers de respecter et faire attention aux autres, particulièrement aux utilisateurs les plus vulnérables.

8. *Quelles mesures sont prises pour le passage des convois agricoles, suite à la fermeture, jusqu'à juillet 2013, de la route de la Condémine? Ces convois doivent-ils transiter par la Grand-Rue à Bulle?*

La traversée de la Grand-Rue ainsi que l'ensemble du centre-ville sont interdits aux poids lourds à l'exception des livraisons. Le passage des convois agricoles n'est pas interdit, mais pas recommandé. Il est préférable qu'ils empruntent la route du Château d'en Bas puis la route de la Pâla, celle des Usiniers et enfin la route de Vevey en direction de l'Intyamon.

Le 7 mai 2013.

Anfrage QA3120.13 Gabriel Kolly Durchfahrt durch Bulle mit Traktoren und Entwicklung der Schwerverkehrsachsen

Anfrage

Es wird immer schwieriger, die Stadt Bulle mit einem Traktor oder Lieferwagen zu queren. Entlang der Hauptachse durch Bulle und La Tour-de-Trême wurden nämlich zahlreiche Verkehrsberuhigungsmassnahmen verwirklicht. Aufgrund der Verkehrsbehinderungen ist es gefährlich bis unmöglich, mit landwirtschaftlichen Anhängerzügen durch Bulle zu fahren. Und die Umfahrungsstrasse H189 dürfen diese Fahrzeuge

nicht benutzen. Um ihre Arbeit zu verrichten, müssen jedoch zahlreiche Landwirte jeden Tag die Stadt Bulle queren.

Ich bitte den Staatsrat deshalb, folgende Fragen zu beantworten:

1. Ist dem Staatsrat bewusst, dass die Ausgestaltung der Ortsdurchfahrt von Bulle den landwirtschaftlichen Verkehr in hohem Mass beeinträchtigt und somit die verschiedenen Strassenbenutzerinnen und -benützer gefährdet.
2. Wurden die Bedürfnisse der Landwirtschaft bei der Planung der verschiedenen Strassenachsen berücksichtigt?
3. Welche Massnahmen gedenkt der Staatsrat zu treffen, um die Situation zu verbessern?
4. Wäre es möglich, die H189 beispielsweise an klar definierten Tagen und zu bestimmten Zeiten für den Landwirtschaftsverkehr zu öffnen?
5. Wurden beim Ausbau der Ortsdurchfahrt von Bulle die interessierten Verbände wie der Freiburgerische Verband für Landtechnik (FVLT) angehört, um die Bedürfnisse der Landwirtschaft tatsächlich zu kennen?
6. Welche ökologischen Auswirkungen haben diese Verkehrsberuhigungsmassnahmen angesichts der Tatsache, dass sie die Landwirtschaftsfahrzeuge immer wieder zwingen, zu bremsen und wieder zu beschleunigen?
7. Ist die Sicherheit der Fussgängerinnen und Fussgänger gewährleistet, wenn ein Landwirtschaftsfahrzeug von 40 Tonnen durch eine Tempo-30-Zone fährt?
8. Welche Massnahmen für die Durchfahrt von Landwirtschaftsfahrzeugen werden getroffen für die Periode bis Juli 2013, während der die Route de la Condémine geschlossen bleibt? Müssen die Landwirtschaftszeuge dann die Grand-Rue in Bulle benutzen?

Den 28. Februar 2013.

Antwort des Staatsrats

Mit der Inbetriebnahme der Umfahrungsstrasse von Bulle H189 im Dezember 2009 wurde die Ortsdurchfahrt in das Gemeindestrassennetz integriert. Die baulichen Massnahmen auf dieser Strasse wurden im Rahmen der Begleitmassnahmen zur Umfahrungsstrasse eingeführt und dienen der Verkehrslenkung (die Autofahrerinnen und -fahrer sollen vordringlich die Umfahrungsstrasse benutzen).

Das von der Gemeinde unterbreitete Projekt für den Ausbau der Route de l'Ancien-Comté wurde von den betroffenen kantonalen Dienststellen validiert.

Nach diesen allgemeinen Bemerkungen kommt der Staatsrat zu den gestellten Fragen.

1. *Ist dem Staatsrat bewusst, dass die Ausgestaltung der Ortsdurchfahrt von Bulle den landwirtschaftlichen Verkehr in hohem Mass beeinträchtigt und somit die verschiedenen Strassenbenutzerinnen und -benützer gefährdet.*

Die Route de l'Ancien-Comté kann aufgrund ihres Lichtraumprofils von allen Fahrzeugen benutzt werden, die gemäss

Strassenverkehrsgesetz des Bundes und dessen Verordnung zugelassen sind. Auch wurde speziell darauf geachtet, dass die Strasse breit genug ist für Landwirtschaftsfahrzeuge.

Grundsätzlich gilt, dass alle Strassenausbauprojekte die Verfahren durchlaufen, die in der Gesetzgebung vorgesehen sind, und dass die kantonale Behörde die Einhaltung der einschlägigen rechtlichen und technischen Normen sicherstellt. Im Falle der hier behandelten Verkehrsberuhigungsmassnahmen ist zu sagen, dass sie Gegenstand einer koordinierten Planung (Ortsplan, Teilverkehrsrichtplan für die Umfahrungsstrasse von Bulle H189 und Richtplan der Agglomeration) waren. Die rechtlichen Vorgaben für Verkehrsberuhigungsmassnahmen wurden eingehalten.

2. *Wurden die Bedürfnisse der Landwirtschaft bei der Planung der verschiedenen Strassenachsen berücksichtigt?*

Den Anforderungen der Landwirtschaftsfahrzeuge wurde bei der Planung der Strassenachsen Rechnung getragen. Die baulichen Massnahmen entsprechen den einschlägigen Strassenbaunormen, die sämtliche Verkehrsarten berücksichtigen. In der Stadt Bulle können die Landwirtschaftsfahrzeuge uneingeschränkt fahren, namentlich auf der Hauptachse durch Bulle und La Tour-de-Trême. Zwei landwirtschaftliche Fahrzeuge können sich kreuzen, indem sie die Radstreifen benutzen.

3. *Welche Massnahmen gedenkt der Staatsrat zu treffen, um die Situation zu verbessern?*

Es sind keine spezifischen Massnahmen vorgesehen. Der Staatsrat erinnert jedoch daran, dass im Rahmen des Genehmigungsverfahrens für die Verkehrsberuhigungsmassnahmen und die Tempo-30-Zone in La Tour-de-Trême versuchsweise provisorische Einrichtungen verwirklicht wurden, dank denen in der Praxis geprüft werden kann, inwieweit diese Massnahmen mit der Durchfahrt von Landwirtschaftsfahrzeugen vereinbar sind. Je nach Ergebnis dieses Versuchs werden Anpassungen vorgenommen werden.

4. *Wäre es möglich, die H189 beispielsweise an klar definierten Tagen und zu bestimmten Zeiten für den Landwirtschaftsverkehr zu öffnen?*

Die Umfahrungsstrasse von Bulle H189 ist eine Kantonsstrasse, die als Autostrasse signalisiert ist. Entsprechend sind darauf «nur Motorfahrzeuge zugelassen, die eine Geschwindigkeit von wenigstens 80 km/h erreichen können und dürfen» (Art. 35 der Verkehrsregelnverordnung des Bundes). Der Entscheid für die Kennzeichnung als Autostrasse ist darauf zurückzuführen, dass ein grosser Teil der H189 unterirdisch verläuft, sodass aus Sicherheitsgründen langsame Fahrzeuge verboten werden müssen.

Der Freiburgerische Verband für Landtechnik (FVLT) kann gegebenenfalls in Absprache mit dem Amt für Landwirtschaft eine Planung für Bodenverbesserungswege zur Umfahrung des Stadtzentrums prüfen.

5. *Wurden beim Ausbau der Ortsdurchfahrt von Bulle die interessierten Verbände wie der Freiburgerische Verband*

für Landtechnik (FVLT) angehört, um die Bedürfnisse der Landwirtschaft tatsächlich zu kennen?

Die Strassenprojekte werden unter Einhaltung der einschlägigen Gesetze, Verordnungen und technischen Normen ausgearbeitet. Der FVLT als Verband oder über deren Mitglieder kann während der öffentlichen Auflage von Projekten seine Bemerkungen einbringen oder Einsprachen einreichen.

Der Staatsrat schlägt vor, den FVLT bei den kommenden Dossiers der Stadt Bulle (Route de Riaz und Rue de Vevey) bereits im Rahmen der Vorprüfung (vor der öffentlichen Auflage) anzuhören.

6. *Welche ökologischen Auswirkungen haben diese Verkehrsberuhigungsmassnahmen angesichts der Tatsache, dass sie die Landwirtschaftsfahrzeuge immer wieder zwingen, zu bremsen und wieder zu beschleunigen?*

Ohne die genaue Zahl der Landwirtschaftsfahrzeuge zu kennen, die täglich die Stadt Bulle queren, kann doch festgehalten werden, dass deren Anteil am täglichen Verkehrsaufkommen relativ gering ist.

Es stimmt, dass die Traktoren im Durchschnitt mehr Umweltbelastungen verursachen als Lastwagen, für die strengere Abgasvorschriften gelten.

Die Zusatzbelastung im Zusammenhang mit den Verkehrsberuhigungsmassnahmen ist insbesondere vom Fahrstil des Traktorführers abhängig. Wohl sind Beschleunigungs- und Bremsmanöver Quelle von Luftverschmutzungen und Lärmemissionen, doch gilt dies auch für hohe Geschwindigkeiten (40 km/h bei Traktoren). Die Emissionen sind dann am geringsten, wenn der Traktor zwischen 20 und 30 km/h fährt und möglichst wenig beschleunigt.

Neben den Strassenanlagen spielen das motorisierte Verkehrsaufkommen, das Nebeneinander von motorisiertem und Langsamverkehr sowie der Fahrstil der Fahrzeugführer eine entscheidende Rolle für die Umweltbelastung.

Bei einem Fahrstil, der den Strassenanlagen angepasst ist, sind die Umweltbelastungen mit und ohne Verkehrsberuhigungsmassnahmen vergleichbar.

7. *Ist die Sicherheit der Fussgängerinnen und Fussgänger gewährleistet, wenn ein Landwirtschaftsfahrzeug von 40 Tonnen durch eine Tempo-30-Zone fährt?*

In der Regel haben die Strassenachsen, die durch die Stadt Bulle führen, Trottoirs und/oder Radwege. Die Verkehrsberuhigungsmassnahmen haben tiefere Geschwindigkeiten und somit eine Verringerung der Unfallzahlen und der Unfallschwere zur Folge. Die Strassen sind sicherer, besonders für die Fussgängerinnen und Fussgänger bzw. Fahrradfahrerinnen und -fahrer. Es gibt jedoch keine absolute Garantie. Somit hat jede Strassenbenützerin und jeder Strassenbenützer die Pflicht, sich verantwortungs- und respektvoll zu verhalten, namentlich gegenüber den schwächsten Verkehrsteilnehmern.

8. *Welche Massnahmen für die Durchfahrt von Landwirtschaftsfahrzeugen werden getroffen für die Periode bis Juli 2013, während der die Route de la Condémine geschlossen bleibt? Müssen die Landwirtschaftszeuge dann die Grand-Rue in Bulle benutzen?*

Die Grand-Rue und das Stadtzentrum sind für den Schwerverkehr gesperrt (Lieferungen ausgenommen). Die Durchfahrt mit Landwirtschaftsfahrzeugen hingegen ist nicht verboten, doch wird davon abgeraten. Landwirtschaftsfahrzeuge sind besser beraten, die Route du Château d'en Bas und darauf die Route de la Pâla, die Rue des Usiniers und schliesslich die Rue de Vevey in Richtung Intyamont zu benutzen.

Den 7. Mai 2013.

Question QA3121.13 Anne Meyer Loetscher Quel destin réservez-vous au district de la Broye?

Question

Le dynamisme démographique fribourgeois est une bombe à retardement dont la mèche est allumée (Réflexion issue de l'ECHO, le rendez-vous de l'économie fribourgeoise)!

Vous avez pris conscience de cet état de fait et mis la gestion de la démographie en tête des défis stratégiques de la nouvelle législature: «l'action gouvernementale doit permettre d'encadrer la forte croissance démographique de notre canton tout en offrant des chances d'épanouissement pour tous et en consolidant la cohésion sociale». Par ces quelques lignes, la broyarde que je suis se sent rassurée. Hors en analysant les différentes positions que vous avez prises, je n'arrive pas à dessiner le futur que vous prévoyez pour notre région et la réflexion alarmiste issue de l'article «la bombe humaine» prend alors tout son sens.

Actuellement championne en développement démographique, la Broye fribourgeoise attire les familles dont l'un ou les deux parents travaillent dans un autre canton. Par contre les entreprises n'y trouvent pas de place pour s'implanter et nos communes peinent à boucler leurs budgets.

L'implantation d'entreprises dans la Broye vaudoise, nous donne certes des emplois de proximité, mais leurs impôts ne vont ni dans l'escarcelle de notre canton, ni dans celle de nos communes! Si la Broye vaudoise devient attractive pour les entreprises, pourquoi ne pas prendre le train en marche du côté fribourgeois et réaliser une politique foncière active dès maintenant?

Votre souhait d'implanter des entreprises à haute valeur ajoutée dans la zone stratégique «Rose de la Broye» nous plaît, mais nous interpelle aussi! Y aura-t-il suffisamment de demandes d'implantation de telles entreprises dans notre

canton pour que notre zone puisse démarrer rapidement sachant que les entreprises à haute valeur ajoutée seront principalement dirigées vers le parc technologique Bluefactory?

La mobilité est un point central dans la réponse au développement économique. Elle sera certes améliorée par l'arrivée du RER à la demi-heure en 2014. Mais notre desserte restera insuffisante pour que vous autorisiez des entreprises à s'implanter chez nous, de même qu'elle restera inadaptée pour rejoindre son lieu de travail dans un temps acceptable.

Ainsi quelqu'un doit faire le premier effort:

- > soit par l'accord de l'implantation d'une entreprise pourvoyeuse d'emplois ce qui en découlera un besoin justifié en transport public;
- > soit par le développement des transports publics ce qui permettra l'implantation d'entreprises ou l'accès, dans un temps acceptable, aux places de travail existantes dans le canton.

Tant que nous n'aurons pas de places de travail dans notre district ou une mobilité douce plus efficace, nous continuerons d'être une terre d'accueil pour les pendulaires. Prendre l'autoroute pour travailler vers Lausanne, Neuchâtel ou Berne est plus agréable que de rouler jusqu'à Fribourg par la route cantonale aux heures de pointe ou de faire des heures dans les transports publics et pour autant qu'ils desservent sa commune!

Il ne me semble ainsi pas possible que le développement économique du Grand Fribourg éteigne à lui seul la mèche!

Par ces quelques lignes je vous demande une réponse concrète sur ce qui est entrepris actuellement afin d'encadrer la forte croissance démographique que vit notre district et les effets négatifs de celle-ci. Ainsi les acteurs de notre région pourront élaborer une stratégie de développement harmonieux de notre district ce qui aura forcément des répercussions bénéfiques sur l'ensemble du canton.

Le 28 février 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat aimerait souligner que, selon le plan directeur cantonal, la Broye dispose des mêmes possibilités de développement que les autres districts du canton de Fribourg, avec l'existence d'un centre régional et d'un secteur stratégique (Rose de la Broye). Le centre régional broyard est formé par les communes d'Estavayer-le-Lac, Lully et Sévaz. La bipolarité avec le centre de Payerne, défini par le plan directeur vaudois, lui confère un statut intercantonal. Cette dimension intercantonale est encore renforcée par l'association des communes du district de la Broye fribourgeoise avec celles du district vaudois Broye-Vully qui forment la Communauté régionale de la Broye (COREB). Dans ce contexte, la COREB est en train de finaliser son plan directeur régional avec le soutien et la participation active des cantons de Vaud et de Fribourg.

Le Conseil d'Etat estime que ces instruments de planification à l'échelon régional et cantonal sont complémentaires et constituent une base solide pour permettre le développement actuel et futur de la Broye et faire face à la croissance démographique que connaît le district à l'instar de l'ensemble du territoire fribourgeois.

Stratégie économique de la Broye

La stratégie économique de la Broye figure dans le plan directeur régional de la Broye. Les différents pôles de développement de la région y sont définis et hiérarchisés. Un pôle à vocation commerciale est également envisagé, mais il n'a pas encore été défini. Ce dernier devra être conforme aux dispositions des deux cantons en matière d'implantation de centres commerciaux.

Le secteur stratégique Rose de la Broye, mentionné précédemment, est également repris au niveau de la planification régionale. Les communes immédiatement concernées (Estavayer-le-Lac, Lully, Les Montets et Sévaz) se sont associées afin de développer ce site dont la surface totale représente environ 400 000 m². Le canton soutient cette démarche et participe aux réflexions et aux études qui sont conduites dans le secteur. A ce stade, l'entente intercommunale est en discussion avec les propriétaires fonciers afin de pouvoir acquérir les parcelles nécessaires. Afin d'éviter des obstacles dans la phase de valorisation de ces terrains, il est en effet essentiel que les terrains soient en mains publiques ou que les conditions de vente soient définies au préalable dans des contrats entre les communes et les propriétaires fonciers. De son côté, le canton cofinance une étude de mobilité sur l'ensemble de ce secteur afin de répondre aux exigences fixées par le plan directeur cantonal.

Comme le souligne la députée Meyer Loetscher, le secteur Rose de la Broye sera réservé à l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée. Le plan directeur cantonal exclut en effet des secteurs stratégiques les activités commerciales ainsi que les activités à faible valeur ajoutée. Dans le contexte foncier actuel, la mise à disposition du site Rose de la Broye offrira un instrument important à la Promotion économique du canton de Fribourg auprès d'entreprises à haute valeur ajoutée créatrices de places de travail hautement qualifiées.

Le secteur Rose de la Broye se différencie fondamentalement de blueFACTORY. Alors que blueFACTORY est destiné principalement à un parc technologique urbain, l'orientation du secteur stratégique Rose de la Broye n'est pas encore définie, mais ses caractéristiques semblent être propices à des entreprises de production industrielle, nécessitant des espaces relativement importants ainsi qu'une proximité de l'autoroute.

Politique foncière active cantonale et zones d'activités

Le Conseil d'Etat tient à rappeler que la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) donne aux communes la compétence d'aménager leur territoire. Les autorités communales sont donc responsables en premier lieu de la

mise à disposition de zones d'activités. Les Services de l'Etat apportent leur soutien aux autorités compétentes à cet effet.

Le plan directeur cantonal définit trois types de zones d'activités pour l'implantation d'entreprises: les secteurs stratégiques, les zones d'activités d'importance cantonale et les autres zones d'activités. Le soutien du canton au développement des zones d'activités est prévu dans le cadre de la politique foncière active. Ces aides sont différenciées en fonction du type de zones d'activités (selon le règlement sur la promotion économique):

- > secteurs stratégiques: participation à hauteur d'au maximum deux tiers du montant pour les études, l'équipement et l'achat de terrain;
- > zones d'activités d'importance cantonale: participation à hauteur d'un tiers pour l'équipement et l'achat de terrain;
- > autres zones d'activités: aucune participation financière.

Dans le cadre de la mise en œuvre des huit secteurs stratégiques désignés dans le plan directeur cantonal, le canton a mandaté des études qui sont actuellement menées par des bureaux spécialisés:

- > une étude de «gestion foncière» qui concerne l'ensemble des secteurs stratégiques;
- > une étude de faisabilité sur le secteur «Löwenberg» (Morat–Montilier);
- > une étude de faisabilité sur le secteur «Planchy» (Bulle–Vuadens);
- > une étude sur le secteur «Birch» (Düdingen);
- > le projet blueFACTORY (masterplan et plan d'affectation cantonal);
- > une étude de mobilité sur le secteur Rose de la Broye.

Ces études doivent servir à la planification et au développement des secteurs. Elles sont une condition préalable à la légalisation et à la réalisation de constructions dans ces zones d'activités.

Dans la Broye, outre le secteur stratégique Rose de la Broye, plusieurs communes comprennent des zones d'activités d'importance cantonale (Sévaz, Saint-Aubin, Estavayer-le-Lac et Domdidier) et toutes les communes ont la possibilité de se doter d'autres zones d'activités conformément au plan directeur cantonal.

Avec ces trois types de zones d'activités, ce sont des réponses aux besoins de l'ensemble des entreprises qui sont recherchées.

Gymnase intercantonal de la Broye

Conscientes du défi que représente l'accroissement de la population broyarde en termes d'infrastructures scolaires également, les autorités ont mandaté un géographe pour estimer l'évolution future du nombre d'élèves au Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne. Les divers scénarios de cette étude prévoyant tous une augmentation significative du nombre de jeunes âgés de 16 à 19 ans, le Conseil d'Etat

proposera prochainement au Grand Conseil d'acquérir une parcelle jouxtant cet établissement. Cet achat permettrait de garantir un agrandissement ultérieur de cette école.

Implantation d'entreprises fribourgeoises dans la Broye vaudoise

Comme le gouvernement l'a déjà indiqué dans ses réponses aux questions Xavier Ganioz/Vincent Brodard QA3110.13 et Ruedi Schläfli/Daniel Gander QA3111.13 relatives à l'implantation des entreprises Boschung et Zumwald à Payerne, respectivement Avenches, au-delà de la satisfaction de pouvoir héberger des entreprises importantes, il ne faut pas omettre que l'objectif principal demeure de créer ou de conserver des places de travail intéressantes pour les Fribourgeois et Fribourgeoises. Lorsqu'une entreprise s'implante dans la Broye, qu'elle soit vaudoise ou fribourgeoise, elle offre des places de travail à des Fribourgeois et Fribourgeoises, ce qui profite directement à l'économie de notre canton. Si l'un des soucis du Conseil d'Etat réside dans l'offre de places de travail à courte distance de la population du canton (principalement dans le but de réduire les déplacements pendulaires), son effort ne saurait se réduire aux strictes limites cantonales. De ce point de vue, le développement économique de la Broye, tant vaudois que fribourgeois, ne peut être que positif pour le canton de Fribourg. Il convient à ce propos de rappeler que la zone de l'Aéropôle de Payerne est un projet promu par la COREB.

Desserte en transports publics

Comme le relève la députée Meyer Loetscher, la 2^e étape du RER Fribourg|Freiburg sera concrétisée en décembre 2014 avec notamment l'introduction de la cadence à la demi-heure sur la ligne Fribourg–Yverdon-les-Bains. A cette fin, au niveau des infrastructures, des investissements importants sont prévus dans la Broye. En ce qui concerne le RER vaudois, l'étape Broye sera effective en décembre 2017 et verra l'amélioration de la liaison entre Morat et Lausanne via Payerne.

De surcroît, la desserte en bus dans la Broye, qui se greffe sur l'offre ferroviaire, sera adaptée aux changements induits par la 2^e étape du RER Fribourg|Freiburg et par le RER Vaud. A cette fin, un groupe de travail, auquel la COREB participe, a été créé. Outre l'adaptation de l'offre de bus à l'horaire des trains, ce groupe étudie plus globalement l'optimisation et l'amélioration de la desserte en transports publics routiers dans la Broye dans le cadre des dispositions légales en la matière. Les prestations du trafic régional voyageurs sont, en effet, soumises à l'ordonnance fédérale sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV Art. 7, RS 745.16) qui prévoit que la Confédération et les cantons commandent l'offre de transport en fonction de la demande.

Afin d'assurer une utilisation optimale des offres en transports publics, il importe que les nouveaux développements urbanistiques s'orientent vers les zones les mieux desservies, en particulier à proximité des gares. Un aménagement du territoire réfléchi doit contribuer à un développement harmonieux de la région favorisant l'utilisation des transports

publics et de la mobilité douce. Cette stratégie de coordination entre urbanisation et transports découle de différentes bases légales cantonales, notamment la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, le plan directeur cantonal et le plan cantonal des transports.

En ce qui concerne les grands générateurs de trafic et les centres commerciaux, leur implantation doit répondre aux critères du plan directeur cantonal dont l'objectif principal est d'orienter leur implantation vers les endroits les plus appropriés, c'est-à-dire à l'intérieur ou dans la proximité immédiate du centre cantonal et des centres régionaux.

Le 13 mai 2013.

Anfrage QA3121.13 Anne Meyer Loetscher Welche Zukunft für den Broyebezirk?

Anfrage

Das Bevölkerungswachstum des Kantons Freiburg ist eine tickende Zeitbombe, wie auch das ECHO-Magazin, der Treffpunkt der Freiburger Wirtschaft, festhält!

Der Staatsrat ist sich dessen bewusst und hält in seinem Regierungsprogramm für die neue Legislaturperiode fest: «Die Regierungstätigkeit muss einen Rahmen für das starke Bevölkerungswachstum in unserem Kanton bieten und gleichzeitig jeder und jedem Einzelnen die Möglichkeit zur Selbstverwirklichung geben und den sozialen Zusammenhalt stärken.» Dies beruhigt mich als Person aus dem Broyebezirk. Aus den verschiedenen Stellungnahmen des Staatsrats wird mir jedoch nicht klar, welche Zukunftsvision er für meine Region hat, sodass die alarmierenden Worte des ECHO-Magazins doch wieder bedrohlich wirken.

Der Broyebezirk kennt gegenwärtig ein besonders starkes Bevölkerungswachstum und zieht Familien an, von denen ein oder beide Elternteile ausserhalb des Kantons Freiburg arbeiten. Auf der anderen Seite haben Unternehmen Schwierigkeiten, sich im Broyebezirk niederzulassen, sodass die Gemeinden Mühe haben, finanziell über die Runden zu kommen.

Wohl schaffen Unternehmensansiedlungen in der Waadtländer Broye nahegelegene Arbeitsplätze, doch fallen die damit verbundenen Unternehmenssteuern weder in unserem Kanton noch in unseren Gemeinden an. Die Waadtländer Broye wird ganz offensichtlich immer attraktiver für Unternehmen. Wieso auf Freiburger Seite also die Gelegenheit nicht beim Schopf fassen und ohne Verzug eine aktive Bodenpolitik führen?

Der Wille der Freiburger Regierung, im strategischen Sektor Rose de la Broye Unternehmen mit hoher Wertschöpfung anzusiedeln, gefällt uns zwar, doch stellen sich für uns auch mehrere Fragen. Werden sich solche Unternehmen in genügender Zahl im Kanton Freiburg niederlassen wollen, um den

strategischen Sektor in unserem Bezirk rasch funktionsfähig zu machen, wenn man bedenkt, dass der Hauptstandort für Unternehmen mit hoher Wertschöpfung der Technologiepark blueFACTORY sein wird?

Die Mobilität ist entscheidend für die Wirtschaftsförderung. Das Angebot wird mit der Einführung 2014 des Halbstundentakts auf den RER-Linien zwar ausgebaut werden, doch wird die Anbindung unseres Bezirks an das ÖV-Netz ungenügend bleiben. Das heisst, es werden sich kaum Unternehmen hier niederlassen können und die Einwohnerinnen und Einwohner aus unserem Bezirk werden weiterhin einen unverhältnismässig langen Arbeitsweg haben.

Somit muss jemand den ersten Schritt tun:

- > Entweder wird Unternehmen, die Arbeitsplätze in unserer Region schaffen, gestattet, sich im Broyebezirk niederzulassen – im Wissen, dass damit eine berechtigte Nachfrage nach einem zusätzlichen öffentlichen Verkehrsangebot geschaffen wird, das es dann zu befriedigen gilt.
- > Oder das ÖV-Angebot wird ausgebaut, um die Ansiedlung von Unternehmen zu ermöglichen oder die Zeit zwischen Wohnung im Broyebezirk und bestehendem Arbeitsplatz im Kanton auf ein annehmbares Mass zu reduzieren.

Solange in unserem Bezirk nicht mehr Arbeitsplätze geschaffen werden oder der Langsamverkehr effizienter gestaltet wird, solange werden Pendlerinnen und Pendler, die ausserhalb des Kantons arbeiten, zu uns ziehen. Es ist nämlich angenehmer, die Autobahn zu nehmen, um sich zu seinem Arbeitsplatz in einem der Nachbarkantone zu begeben, als zu den Stosszeiten über die Kantonsstrasse in die Stadt Freiburg zu fahren oder Stunden in den öffentlichen Verkehrsmitteln zu verlieren, sofern die Wohngemeinde überhaupt erschlossen ist!

Eine wirtschaftliche Entwicklung, die sich auf den Raum Grossfreiburg beschränkt, reicht nach meinem Dafürhalten nicht aus, um die tickende Zeitbombe des Bevölkerungswachstums zu entschärfen!

Ich bitte den Staatsrat deshalb, konkret darzulegen, was gegenwärtig getan wird, um das starke Bevölkerungswachstum im Broyebezirk in geregelte Bahnen zu lenken und gegen die negativen Folgen dieses Wachstums vorzugehen. Dies wird es unseren zuständigen Stellen erlauben, eine Strategie für eine harmonische Entwicklung unseres Bezirks auszuarbeiten, was dann letztlich dem ganzen Kanton zugutekommen wird.

Den 28. Februar 2013.

Antwort des Staatsrats

Einleitend möchte der Staatsrat daran erinnern, dass der Broyebezirk dieselben Entwicklungsmöglichkeiten besitzt wie die anderen Bezirke des Kantons Freiburg, ist im kantonalen Richtplan doch ein Regionalzentrum und ein strategischer Sektor (Rose de la Broye) definiert. Das Regional-

zentrum besteht aus den Gemeinden Estavayer-le-Lac, Lully und Sévaz. Aufgrund der Zweipoligkeit mit dem Zentrum Payerne, das im Waadtländer Richtplan vorgesehen ist, kann von einem interkantonalen Regionalzentrum gesprochen werden. Diese kantonsübergreifende Dimension wird verstärkt durch die Zusammenarbeit der Freiburger und Waadtländer Gemeinden des Broyebezirks bzw. des Bezirks Broye-Vully, die sich zum Regionalverband COREB (Communauté régionale de la Broye) zusammengeschlossen haben. Hierzu ist zu erwähnen, dass die COREB daran ist, ihren regionalen Richtplan mit der Unterstützung und aktiven Beteiligung der Kantone Waadt und Freiburg fertigzustellen.

Der Staatsrat ist der Ansicht, dass die Planungsinstrumente auf regionaler und kantonaler Ebene komplementär sind und dass sie eine solide Grundlage für die heutige und künftige Entwicklung des Broyebezirks bilden. Ausserdem steht damit ein Instrumentarium zur Lenkung des Bevölkerungswachstums, das der Broyebezirk und der restliche Kanton kennen, zur Verfügung.

Wirtschaftsstrategie der Broyeregion

Die Wirtschaftsstrategie der Broyeregion ist in ihrem regionalen Richtplan festgelegt. Darin sind insbesondere die Entwicklungsschwerpunkte der Region und deren Hierarchie definiert. Auch ein Schwerpunkt für den Detailhandel wird in Betracht gezogen, doch wurde dieser noch nicht definiert, da er den Vorgaben beider Kantone für neue Einkaufszentren wird genügen müssen.

Der bereits erwähnte strategische Sektor Rose de la Broye wurde ebenfalls in diese regionale Planung übernommen. Die unmittelbar betroffenen Gemeinden (Estavayer-le-Lac, Lully, Les Montets und Sévaz) haben sich zusammengesetzt, um diesen Standort mit einer Gesamtfläche von rund 400 000 m² zu entwickeln. Der Kanton unterstützt diese Arbeiten und beteiligt sich auch an den Überlegungen und Studien für diesen Sektor. Gegenwärtig sind die Gemeinden im Gespräch mit den Grundstücksbesitzern, um die benötigten Grundstücke zu erwerben. Für die spätere Nutzung dieser Grundstücke ist es nämlich unerlässlich, dass sie entweder im Besitz der öffentlichen Hand sind oder dass die Verkaufsbedingungen vorgängig in einem Vertrag zwischen Gemeinden und Grundstücksbesitzern festgelegt werden. Der Kanton seinerseits beteiligt sich an den Kosten einer Mobilitätsstudie für den gesamten Sektor, um den Vorgaben des kantonalen Richtplans zu entsprechen.

Wie von Grossrätin Meyer Loetscher erwähnt, ist der Sektor Rose de la Broye für Unternehmen mit hoher Wertschöpfung reserviert. Der kantonale Richtplan schliesst nämlich Detailhandelsaktivitäten und Tätigkeiten mit geringer Wertschöpfung in einem strategischen Sektor aus. Angesichts der angespannten Lage auf dem Grundstücksmarkt wird die Bereitstellung des Standorts Rose de la Broye für die Wirtschaftsförderung Kanton Freiburg ein wichtiges Instrument für die Ansiedlung von Unternehmen mit hoher Wertschöpfung sein, die hoch qualifizierte Arbeitsplätze schaffen.

Der Sektor Rose de la Broye unterscheidet sich in grundsätzlicher Weise von blueFACTORY. Während blueFACTORY hauptsächlich als urbaner Technologiepark gedacht ist, scheint der strategische Sektor Rose de la Broye (dessen genaue Ausrichtung noch nicht definiert wurde) aufgrund seiner Eigenheiten eher für die industrielle Fertigung geeignet zu sein, für die viel Platz und kurze Distanzen zur Autobahn nötig sind.

Kantonale Bodenpolitik und Arbeitszonen

Der Staatsrat erinnert daran, dass die Planung des Gemeindegebiets laut Raumplanungs- und Baugesetz (RPBG) Sache der Gemeinde ist. Für die Bereitstellung von Arbeitszonen auf dem Gemeindegebiet sind somit in erster Linie die Gemeindebehörden zuständig. Die Dienststellen des Staats unterstützen die zuständigen Behörden dabei.

Der kantonale Richtplan definiert drei Arten von Arbeitszonen für die Unternehmensansiedlung: die strategischen Sektoren, die Arbeitszonen von kantonaler Bedeutung und die übrigen Arbeitszonen. Der Kanton unterstützt die Entwicklung von Arbeitszonen im Rahmen seiner aktiven Bodenpolitik. Die Höhe dieser finanziellen Hilfen ist gemäss Ausführungsreglement über die Wirtschaftsförderung abhängig von der Art der Arbeitszone:

- > strategische Sektoren: höchstens zwei Drittel der Kosten für die Studien sowie den Erwerb und die Erschliessung von Grundstücken;
- > Arbeitszonen von kantonaler Bedeutung: ein Drittel der Kosten für den Erwerb und die Erschliessung von Grundstücken;
- > andere Arbeitszone: keine Beteiligung des Staats.

Für die Umsetzung der acht strategischen Sektoren, die der kantonale Richtplan vorsieht, hat der Staat mehrere Studien in Auftrag gegeben, die derzeit von spezialisierten Büros durchgeführt werden:

- > Studie zur Bewirtschaftung der Flächen für alle strategischen Sektoren;
- > Machbarkeitsstudie für den Sektor Löwenberg (Murten-Muntelier);
- > Machbarkeitsstudie für den Sektor Planchy (Bulle-Vaudens);
- > Studie zum Sektor Birch (Düdingen);
- > Projekt blueFACTORY (Masterplan und kantonaler Nutzungsplan);
- > Mobilitätsstudie für den Sektor Rose de la Broye.

Diese Studien sollen als Grundlage für die Planung der Entwicklung dieser Sektoren dienen. Sie sind eine Voraussetzung für die Legalisierung und Bebauung der Arbeitszonen.

Im Broyebezirk gibt es jedoch nicht nur den strategischen Sektor Rose de la Broye: Mehrere Gemeinden haben Arbeitszonen von kantonaler Bedeutung (Sévaz, Saint-Aubin, Estavayer-le-Lac und Domdidier). Ausserdem können in Übereinstimmung mit dem kantonalen Richtplan alle Gemeinden andere Arbeitszonen ausscheiden.

Mit den drei Arten von Arbeitszonen sollen die unterschiedlichen Bedürfnisse aller Unternehmen abgedeckt werden.

Interkantoniales Gymnasium der Region Broye

Die Behörden wissen um den Druck, den das Bevölkerungswachstum auch auf die Schulinfrastrukturen in der Broye-region ausübt. Sie beauftragten deshalb einen Geografen, eine Prognose für die künftige Entwicklung der Anzahl Schülerinnen und Schüler zu erstellen. Weil alle Szenarien von einem starken Wachstum bei der Zahl der Jugendlichen zwischen 16 und 19 Jahren ausgehen, wird der Staatsrat dem Grossen Rat demnächst den Kauf einer angrenzenden Parzelle vorschlagen. Mit diesem Grundstückerwerb kann eine spätere Erweiterung der Schule sichergestellt werden.

Ansiedlung von Freiburger Unternehmen in der Waadtländer Broye

Der Staatsrat verweist auf seine Antworten auf die Anfragen Xavier Ganioz/Vincent Brodard (QA 3110.13) und Ruedi Schläfli/Daniel Gander (QA 3111.13), die beide den Wegzug nach Payerne bzw. Avenches der Unternehmen Boschung und Zumwald zum Gegenstand hatten. Darin erinnerte der Staatsrat daran, dass es zwar gut sei, wichtige Unternehmen im Kanton aufnehmen zu können, dass das eigentliche Ziel aber sei, für die Freiburgerinnen und Freiburger interessante Arbeitsplätze zu schaffen oder zu behalten. Wenn sich ein Unternehmen in der Broye niederlässt – egal ob im Waadtländer oder Freiburger Teil –, profitieren auch Freiburgerinnen und Freiburger von den Arbeitsplätzen, was dem wirtschaftlichen Wohl unseres Kantons direkt zugutekommt. Es ist ein grosses Anliegen des Staatsrats, für die Bevölkerung des Kantons nahegelegene Arbeitsplätze anbieten zu können (hauptsächlich um die Pendlerströme einzudämmen); die diesbezüglichen Anstrengungen sollten sich jedoch nicht auf das Kantonsgebiet beschränken. So gesehen kann sich die wirtschaftliche Entwicklung der Broye nur positiv auf den Kanton Freiburg auswirken. In diesem Zusammenhang ist zu erwähnen, dass die Zone Aéroport Payerne ein von der COREB gefördertes Projekt ist.

Erschliessung durch den öffentlichen Verkehr

Wie von Grossrätin Meyer Loetscher erwähnt, wird im Dezember 2014 die 2. Etappe der RER Fribourg|Freiburg in Betrieb genommen und dabei namentlich der Halbstundentakt auf der Linie Freiburg–Yverdon-les-Bains eingeführt. Hierfür sind bedeutende Investitionen in die Eisenbahninfrastruktur des Broyebezirks vorgesehen. Die Etappe Broye für die Waadtländer S-Bahn mit der Verbesserung der Verbindung zwischen Murten und Lausanne wird im Dezember 2017 umgesetzt.

Darüber hinaus wird das Busangebot in der Broye an die Änderungen auf dem Eisenbahnnetz (2. Etappe der RER Fribourg|Freiburg und Waadtländer S-Bahn) angepasst werden. In diesem Zusammenhang wurde eine Arbeitsgruppe, in der auch die COREB vertreten ist, gebildet. Neben den

Anpassungen des Busangebots an den Fahrplan der Züge wird die Arbeitsgruppe ganz allgemein Möglichkeiten zur Optimierung und Verbesserung des öffentlichen Verkehrsangebots auf der Strasse in der Broye unter Berücksichtigung des einschlägigen Rechts analysieren. Die Bundesverordnung über die Abgeltung des regionalen Personenverkehrs sieht nämlich vor, dass Bund und Kantone das Angebot für den regionalen Personenverkehr aufgrund der Nachfrage bestellen (Art. 7 ARPV, SR 745.16).

Für eine optimale Nutzung des öffentlichen Verkehrsangebots ist es wichtig, dass die neuen Überbauungen in erster Linie in den Zonen vorgesehen und verwirklicht werden, die am besten erschlossen sind, somit insbesondere in der Nähe der Bahnhöfe. Eine gut durchdachte Raumentwicklung muss eine harmonische Entwicklung der Region zum Ziel haben und die Nutzung des öffentlichen Verkehrs sowie den Langsamverkehr fördern. Diese Koordination zwischen Besiedlung und Mobilität ist in verschiedenen kantonalen Rechtsgrundlagen verankert, namentlich im Raumplanungs- und Baugesetz, im kantonalen Richtplan und im kantonalen Verkehrsplan.

Zu den grossen Verkehrserzeugern und Einkaufszentren ist zu sagen, dass bei der Standortwahl die Vorgaben des kantonalen Richtplans eingehalten werden müssen. Damit soll sichergestellt werden, dass sie an den Orten errichtet werden, die am besten dafür geeignet sind, dass heisst in den zentralen Sektoren oder in der unmittelbaren Umgebung des Kantonszentrums bzw. der Regionalzentren.

Den 13. Mai 2013.

Question QA3124.13 Josef Fasel Etat du réseau routier cantonal, en particulier après ce rude hiver

Question

En tant que membre de la commission des routes et cours d'eau et aussi ancien responsable communal des routes, mais aussi en tant qu'utilisateur, je suis très sensible à l'état général du réseau routier cantonal.

Je constate qu'après ce long et rigoureux hiver, l'état de certaines chaussées cantonales s'est fortement dégradé, principalement celles dont l'état, avant l'hiver, était déjà critique et qu'il était prévu depuis plusieurs années de rénover, à l'instar de la route Tafers–Alterswil.

Je désire savoir:

1. Si le Conseil d'Etat a été informé de cette situation par les responsables et s'il est conscient de la situation.
2. Si un nouveau programme d'intervention ou un programme urgent a été mis en place en sachant que de

toute manière le réseau doit continuellement être entretenu et renouvelé.

3. Le Conseil d'Etat connaît-il exactement la structure du réseau routier cantonal?
4. Le Conseil d'Etat sait-il quels tronçons de route sont encore fondés sur de très vieilles couches de fondation qui devront être totalement remplacées?

Une telle analyse mettrait en évidence les coûts d'assainissement et leur répercussion sur les futurs budgets. Je pars de l'idée que dans le futur, plus de moyens devront être mis pour l'entretien du réseau routier cantonal.

Le 5 mars 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

Dans son rapport N° 165 du 13 octobre 2009 sur le postulat P2010.07 des députés Josef Fasel et Elian Collaud concernant *le flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière, transports publics inclus, sur la base du principe du développement durable*, le Conseil d'Etat indique les besoins pour l'entretien des routes cantonales (point 3.2 du rapport).

Le Conseil d'Etat peut répondre aux questions de la manière suivante:

1. *Si le Conseil d'Etat a été informé de cette situation par les responsables et s'il est conscient de la situation.*

Le Conseil d'Etat est conscient de la situation qu'il a notamment décrite dans son rapport N° 165. Conformément aux indications du rapport, un effort financier considérable a été fourni ces dernières années pour l'entretien des routes, principalement entre 2010 et 2012 comme en témoigne le graphique ci-après:

Le programme d'entretien constructif se base sur le relevé d'état de la chaussée fait tous les cinq ans. Selon le dernier relevé d'état (2010), 11% de la longueur du réseau était jugé «bon», 26% «moyen», 34% «suffisant», 27% «critique» et 3% «mauvais».

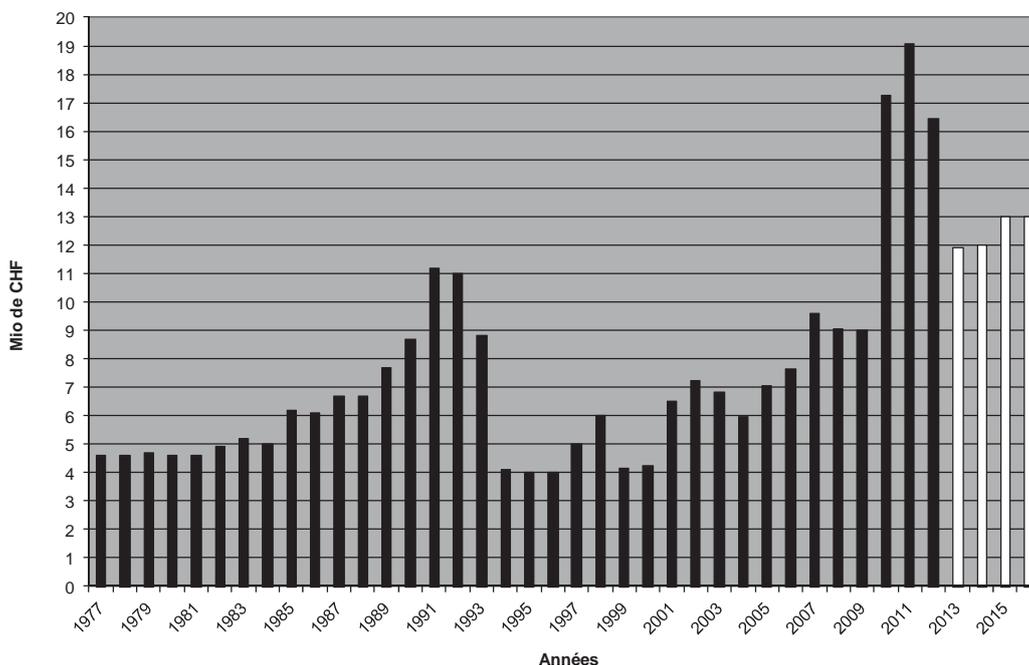
Les effets des efforts réalisés depuis 2010 se feront sans doute sentir lors du relevé d'état de 2015.

2. *Si un nouveau programme d'intervention ou un programme urgent a été mis en place en sachant que de toute manière le réseau doit continuellement être entretenu et renouvelé.*

Il est trop tôt pour faire une synthèse des dégâts dus aux nombreux cycles gel-dégel durant l'hiver 2012/13. D'une manière générale, on peut déjà dire que le réseau routier au nord du canton a moins souffert que celui du sud sur lequel des travaux de «taconnage» devront, ça et là, être entrepris.

D'autres tronçons routiers, à l'instar de celui situé entre Tifers et Alterswil, font l'objet d'un projet d'aménagement (beaucoup plus conséquent qu'un entretien constructif), notamment en raison de l'implantation d'une infrastructure pour les cyclistes ou de mise en conformité environnementale. Le développement de ce genre de projets est conditionné par beaucoup de paramètres (acquisition de terrain, mise à l'enquête publique, approbation des plans, ressources internes, priorités des projets, crédit d'engagement et budget annuel d'investissement), tant et si bien que la chaussée, pendant la durée de la procédure, continue à se dégrader. Le Service des ponts et chaussées intervient alors en faisant des travaux de colmatage ou de taconnage si la sécurité est compromise.

Variation des montants voués à l'entretien (exploitation et constructif) des routes au SPC



3. *Le Conseil d'Etat connaît-il exactement la structure du réseau routier cantonal?*

Le relevé quinquennal permet d'appréhender l'état de la structure du réseau routier de façon suffisante pour fixer les priorités d'intervention et pour en estimer l'évolution dans le temps.

4. *Le Conseil d'Etat sait-il quels tronçons de route sont encore fondés sur de très vieilles couches de fondation qui devront être totalement remplacées?*

- > La nature et la structure des couches de fondation des tronçons routiers qui n'ont jamais été assainis en profondeur ne sont pas connues avec précision, mais sont déterminées par sondage l'année précédant les travaux de réfection.
- > Seuls les tronçons routiers dont les couches de fondation ont été assainies ces dernières années ont ainsi fait l'objet d'un relevé, tant et si bien que leur état n'est pas connue de façon exhaustive sur l'ensemble du réseau routier cantonal.

Le 7 mai 2013.

—

**Anfrage QA3124.13 Josef Fasel
Zustand des gesamten Strassennetzes,
insbesondere nach diesem doch strengen
Winter!**

Anfrage

Als Mitglied der Strassenkommission und auch als früherer Verantwortlicher des Gemeindestrassennetzes, aber auch als Benutzer, bin ich sehr sensibilisiert ob dem Zustand des Strassennetzes.

Aktuell stelle ich fest, dass die Strassen nach diesem doch langen und auch kalten Winter gelitten haben. Insbesondere Strassen, welche schon vorher einen kritischen Punkt erreicht hatten und bei denen vorgesehen war, diese in einigen Jahren zu reparieren, litten sehr stark und müssen sicher schneller in Angriff genommen werden. Ein solches Beispiel ist die Hauptverkehrsachse Tafers–Alterswil.

Ich möchte vom Staatsrat Folgendes wissen:

1. Wurde ihm diese Tatsache von seinen verantwortlichen Leuten auch schon zugetragen und ist er sich der Situation bewusst?
2. Besteht entsprechend ein neues oder dringliches Programm? So oder so wird das gesamte Netz ständig unterhalten und erneuert werden müssen.
3. Kennt der Staatsrat die Strukturen des jeweiligen Netzes genau?
4. Weiss er, welche Strassenkoffer noch aus sehr alter Zeit bestehen und vollständig neu erbaut werden müssten?

5. Bei einer solchen Analyse würde auch klar, welches die Kosten und damit die Belastung des jeweiligen Budgets wäre! Ich gehe davon aus, dass in Zukunft viel mehr Geld für die Strassen aufgewendet werden muss!

Den 5. März 2013.

Antwort des Staatsrats

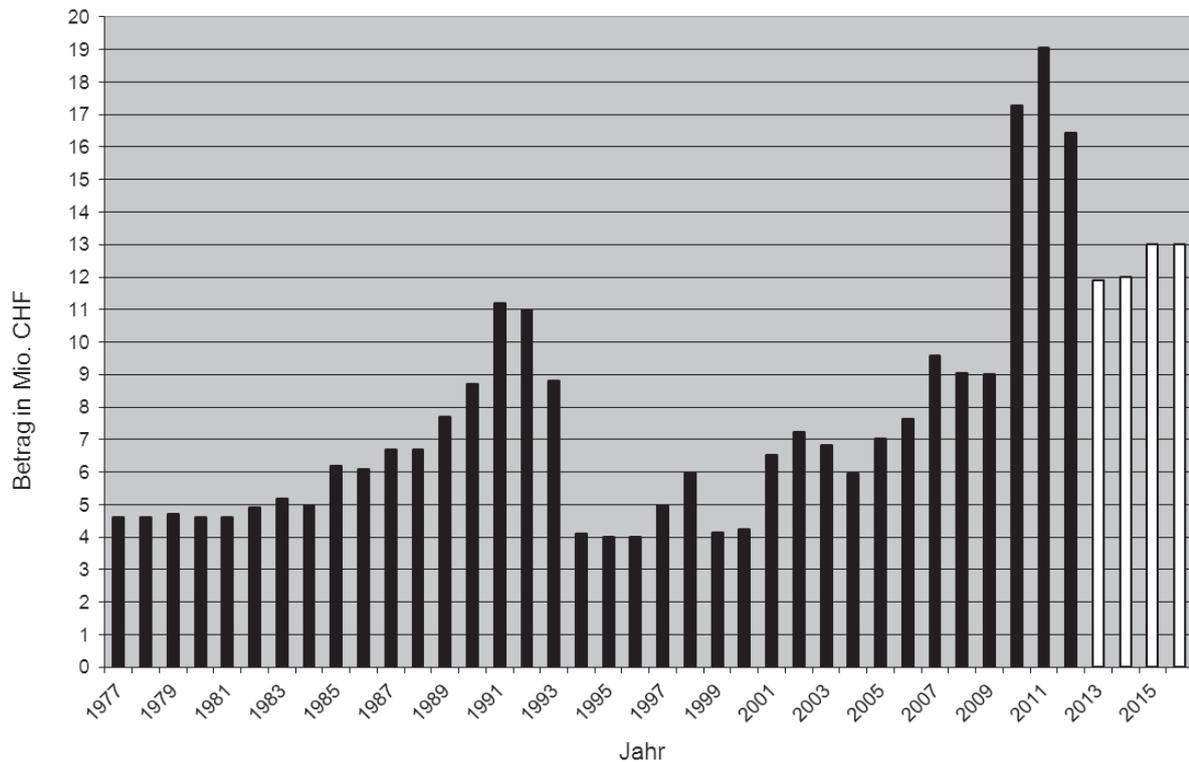
Der Staatsrat verweist auf seinen Bericht Nr. 165 vom 13. Oktober 2009 zum Postulat 2010.07 der Grossräte Josef Fasel und Elian Collaud über die *Einnahmen und Ausgaben im Bereich des Strassenverkehrs (inklusive des öffentlichen Verkehrs) auf der Grundlage der nachhaltigen Entwicklung*, in welchem er namentlich auf den Bedarf für den Unterhalt der Kantonsstrassen eingeht (Punkt 3.2 des Berichts).

Darüber hinaus kann der Staatsrat die gestellten Fragen wie folgt beantworten:

1. *Wurde ihm diese Tatsache von seinen verantwortlichen Leuten auch schon zugetragen und ist er sich der Situation bewusst?*

Der Staatsrat kennt die Situation, die er auch in seinem Bericht Nr. 165 beschreibt. In den letzten Jahren – insbesondere von 2010 bis 2012 – wurden erhebliche Mittel für den Unterhalt der Strassen eingesetzt, wie aus dem Bericht und der nachfolgenden Grafik hervorgeht:

Vom TBA eingesetzte Mittel für den betrieblichen und baulichen Strassenunterhalt



Das Programm für den baulichen Unterhalt wird gestützt auf die Bestandesaufnahme des Fahrbahnzustands, die alle fünf Jahre erfolgt, definiert. In der letzten Erhebung von 2010 wurden 11% des Kantonsstrassennetzes als «gut», 26% als «mittelmässig», 34% als «genügend», 27% als «kritisch» und 3% als «schlecht» eingestuft.

Es ist davon auszugehen, dass sich die seit 2010 eingesetzten Mittel in der Erhebung von 2015 positiv niederschlagen werden.

2. Besteht entsprechend ein neues oder dringliches Programm? So oder so wird das gesamte Netz ständig unterhalten und erneuert werden müssen.

Es ist noch nicht möglich, eine abschliessende Bilanz über die Schäden infolge der zahlreichen Tau-Frost-Wechsel während des Winters 2012/13 zu ziehen. Ganz allgemein kann aber heute schon festgehalten werden, dass die Strassen im nördlichen Teil des Kantons weniger gelitten haben als im Süden, wo an einigen Stellen Ausbesserungsarbeiten nötig sein werden.

Andere Strassenabschnitte wie derjenige zwischen Tafers und Alterswil sind Gegenstand eines Strassenausbauprojekts, das weiter geht als der blosse bauliche Unterhalt, da diese Projekte namentlich auch den Bau von Einrichtungen für Fahrräder oder von baulichen Massnahmen für die Einhaltung des geltenden Umweltschutzrechts vorsehen. Solche Projekte sind von zahlreichen Faktoren abhängig (Landerwerb, öffentliche Auflage, Genehmigung der Pläne, interne Ressourcen, Prioritätenordnung der Projekte, Verpflichtungskredit und jährliches Investitionsbudget). Bis

alles geklärt und genehmigt ist, vergeht Zeit – Zeit, in der sich der Zustand der Fahrbahn weiter verschlechtert. Wenn die Sicherheit gefährdet ist, interveniert das Tiefbauamt und führt in Erwartung des definitiven Projekts die notdürftigen Ausbesserungs- und Reparaturarbeiten aus.

3. Kennt der Staatsrat die Strukturen des jeweiligen Netzes genau?

Die fünfjährliche Erhebung erlaubt es, den strukturellen Zustand des Strassennetzes in ausreichendem Mass zu kennen, um die Prioritäten für den Unterhalt festlegen und die Entwicklung über die Zeit abschätzen zu können.

4. Weiss er, welche Strassenkoffer noch aus sehr alter Zeit bestehen und vollständig neu erbaut werden müssten?

- > Art und Struktur der Foundationsschichten auf den Strassenabschnitten, die noch nie tief greifend saniert wurden, sind nicht präzise bekannt. Sie werden jeweils im Jahr, das den Sanierungsarbeiten vorangeht, mit Sondierungen ermittelt.
- > Einzig die Strassenabschnitte, deren Foundationsschicht in den letzten Jahren saniert wurde, waren Gegenstand von Erhebungen, sodass der genaue Zustand der Foundationsschichten nicht für das gesamte Strassennetz bekannt ist.

Den 7. Mai 2013.

Question QA3131.13 Xavier Ganioz Surtaxation des travailleurs étrangers imposés à la source

Question

Les travailleurs étrangers avec un statut de résident (permis B) ou un permis de courte durée (L) forment une catégorie de contribuables à part, dans la mesure où leurs impôts sont prélevés directement sur leur salaire. Ce régime d'imposition à la source se pratique parfois au désavantage de ces salariés; c'est du moins une information qu'il était loisible de découvrir dans les colonnes de *La Liberté* du 11 janvier 2013, faisant écho à la motion du député Jacques Neiryck, déposée devant le Grand Conseil du canton de Vaud.

Certains salariés se retrouveraient en effet surtaxés malgré eux. En cause, selon ledit article, le silence de l'Administration cantonale des impôts, qui n'informe pas ces contribuables lorsque les sommes qu'elle encaisse sont trop élevées. Et qui, en l'absence de réclamation des intéressés, conserve le trop-perçu. Ceci, alors qu'elle rembourse spontanément les sommes encaissées en trop aux autres contribuables.

Les modalités relatives à l'imposition à la source indiquent que l'employeur doit prélever les sommes correspondantes aux barèmes d'impôts, puis de les reverser au fisc. Cependant, les montants retenus peuvent être surévalués, en raison d'erreurs de calcul ou parce que certains employeurs prélèveraient davantage que ce qui est demandé pour se laisser une marge de sécurité. Cette marge servirait à compenser par anticipation une éventuelle insuffisance des prélèvements effectués, afin d'éviter, le cas échéant, d'avoir à payer la différence. Le problème est qu'en fin d'année, ces mêmes employeurs négligent souvent de rectifier la charge fiscale en faveur du salarié. Et lorsque l'administration se rend compte de la surtaxation, elle n'en avise pas forcément la personne concernée.

Une demande de rectification peut être déposée par le contribuable concerné afin de récupérer le trop-perçu. Mais cette démarche se révèle souvent bien compliquée, voire impossible pour un travailleur qui vient d'arriver et qui ne connaît pas la loi suisse.

Il semble également que le délai fixé pour adresser cette demande est trop court; tant parce que le salarié est dépendant de l'employeur pour obtenir son certificat de salaire que parce que la réalité migratoire des travailleurs au bénéfice du permis L, notamment, n'est pas suffisamment reconnue.

L'expérience de nos voisins vaudois nous apprend qu'un minimum de 200 dossiers a été soumis à l'Administration cantonale, pour un volume de surtaxe de l'ordre de 200 000 francs; ce qui est conséquent! La question se pose donc de savoir si une problématique identique se pose pour notre canton, et en particulier pour le service du Chèque-Emploi.

En effet, selon les informations glanées auprès du Service des contributions, les personnes affiliées à Chèque-Emploi sont

considérées comme ayant un gain accessoire (indépendamment de leur taux d'activité) et que ce gain accessoire est taxé à un tarif D de 10%.

A la lecture des barèmes, deux chiffres ressortent: d'une part le revenu mensuel en dessous duquel la taxation ne doit pas être opérée (donc pour lequel le salarié paie 10% d'impôts en trop, puisque il ne devrait pas en payer), ainsi que le revenu mensuel en-dessous duquel le salarié devrait payer moins de 10%. Cela donne:

Personne seule:

- > sans enfant Fr. 1350 (0%)/4400 (10%)
- > avec 1 enfant Fr. 3050 (0%)/9050 (10%)
- > avec 2 enfants Fr. 3950 (0%)/10 750 (10%)

Personne mariée avec un seul revenu dans le couple:

- > sans enfant Fr. 1600 (0%)/7650 (10%)
- > avec 1 enfant Fr. 2600 (0%)/9550 (10%)
- > avec 2 enfants Fr. 3550 (0%)/11 300 (10%)

Personne mariée avec deux revenus dans le couple:

- > sans enfant Fr. 1350 (0%)/5550 (10%)
- > avec 1 enfant Fr. 2900 (0%)/7500 (10%)
- > avec 2 enfants Fr. 4000 (0%)/9350 (10%)

Ces indications révèlent donc des seuils élevés qui démontrent que l'ensemble des contribuables surtaxés par l'employeur, et qui ne demandent pas de rectification de taxation, sont lésés.

Ainsi, sur la base des éléments qui précèdent, je demande au Conseil d'Etat qu'il réponde aux questions suivantes:

1. Quelle est la proportion de contribuables taxés à la source par rapport à l'ensemble des contribuables du canton?
2. Quelle est la proportion de contribuables qui demandent une révision de taxation par rapport à l'ensemble des contribuables taxés à la source?
3. Cette proportion est-elle connue pour les contribuables affiliés à Chèque-Emploi?
4. Les contribuables taxés à la source sont-ils informés de la possibilité qui leur est donnée de demander une révision de taxation? Si oui, cette information est-elle faite de manière générale? Existe-t-il une information particulière pour les contribuables affiliés à Chèque-Emploi?
5. A la suite d'une révision de taxation, les montants éventuellement perçus en trop sont-ils remboursés au contribuable ou à son employeur?
6. Quelles sont les sommes éventuellement remboursées ces dix dernières années en la matière?

Le 18 mars 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

Les corrections de barème portant sur les déductions qui ne sont pas suffisamment prises en compte par le forfait ne sont

possibles qu'à la demande de l'intéressé. Les autorités fiscales n'auraient sinon aucune connaissance des dépenses invoquées. De telles déductions supplémentaires constituent des faits susceptibles de diminuer la charge fiscale. Selon le principe du fardeau de la preuve et de la jurisprudence constante, il incombe au contribuable de les faire valoir et de les étayer par des pièces.

Les personnes imposées à la source peuvent demander, jusqu'à la fin du mois de juin de l'année qui suit l'échéance de l'impôt à la source, que l'autorité de taxation rende une décision relative à l'existence et à l'étendue de l'assujettissement. Selon la doctrine dominante et la jurisprudence, il s'agit d'un délai de péremption. Il garantit la sécurité juridique, tant à l'égard des personnes que des autorités concernées par la procédure de taxation, dans la mesure où même en cas d'auto-taxation les intéressés doivent pouvoir savoir quand la perception de l'impôt est définitive et la taxation entrée en force. Cette qualification en tant que délai péremptoire signifie pour la personne imposée à la source que l'impôt perçu par l'employeur est définitif à la fin du mois de juin qui suit l'année au cours de laquelle il a été prélevé. Cette situation est comparable à celle qui prévaut pour la personne qui a reçu une décision de taxation et qui omet par la suite de la contester dans les délais par les voies de droit ordinaires. La question d'un délai plus long pourrait éventuellement se poser dans des cas spéciaux, lorsque la discrimination n'apparaît que plus tard, nonobstant la diligence dans le traitement de ses affaires fiscales qui peut raisonnablement être exigée de l'intéressé.

Le Conseil d'Etat répond aux questions posées comme suit:

1. *Quelle est la proportion de contribuables taxés à la source par rapport à l'ensemble des contribuables du canton?*

La proportion de contribuables taxés à la source par rapport à l'ensemble des contribuables du canton peut être estimée à environ 9%.

2. *Quelle est la proportion de contribuables qui demandent une révision de taxation par rapport à l'ensemble des contribuables taxés à la source?*

La proportion de contribuables qui demandent une révision de taxation par rapport à l'ensemble des contribuables taxés à la source peut être estimée à 10%.

3. *Cette proportion est-elle connue pour les contribuables affiliés à Chèque-Emploi?*

Cette proportion n'est pas connue pour les contribuables affiliés à Chèque-Emploi.

4. *Les contribuables taxés à la source sont-ils informés de la possibilité qui leur est donnée de demander une révision de taxation? Si oui, cette information est-elle faite de manière générale? Existe-t-il une information particulière pour les contribuables affiliés à Chèque-Emploi?*

Les contribuables taxés à la source sont informés par l'intermédiaire des employeurs qui sont les débiteurs de la prestation imposable. Conformément à l'article 76 al. 1 de la loi

du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD), ces derniers sont tenus d'établir pour le contribuable un certificat de salaire, un relevé ou une attestation comprenant le montant de la retenue de l'impôt et de lui donner toutes les informations qu'il demande ou qui lui sont nécessaires. En outre, selon les instructions et barèmes relatifs à la perception de l'impôt à la source adressés chaque année à l'employeur, ce dernier est invité à informer ses employés sur la façon de faire valoir leur droit au remboursement en leur transmettant les informations nécessaires.

En ce qui concerne les contribuables affiliés à Chèque-Emploi, ils ne font pas l'objet d'une information particulière. Il incombe aux employeurs de transmettre les informations nécessaires. Il y a en outre lieu de relever que le Chèque-Emploi ne se charge pas seulement de l'encaissement de l'impôt à la source, mais également de toute la gestion administrative liée à la couverture sociale du travailleur (AVS/AI/APG et assurance accident). De plus, il y a lieu de préciser que le système du Chèque-Emploi a été mis en place avant tout pour assouplir les tâches administratives des employeurs.

Le barème D est applicable aux personnes exerçant une activité lucrative dépendante accessoire ne dépassant pas quinze heures par semaine ainsi qu'aux étudiants et étudiantes exerçant occasionnellement une activité lucrative avec un revenu inférieur à 12 000 francs par année. Le taux d'impôt s'élève à 10%. A relever que les étudiants et étudiantes soumis à l'impôt à la source ont le droit de demander une correction de leur impôt au tarif applicable aux travailleurs (barème A), si le revenu annuel a été supérieur à 16 200 francs. S'ils ont touché un revenu brut total de moins de 16 200 francs dans l'année, l'impôt à la source pourra leur être remboursé (cf. instructions et barèmes relatifs à la perception de l'impôt à la source, page 4, lettre e).

Il ne faut pas également négliger le fait que l'inégalité de traitement n'est pas forcément au détriment de la personne imposée à la source, mais qu'il y a dans certaines situations une «discrimination à l'envers», c'est-à-dire un désavantage pour les personnes qui sont taxées en procédure ordinaire. Une inégalité de traitement peut notamment être provoquée par le fait qu'un des conjoints qui exerce une activité lucrative accessoire est imposé à un taux de 10%, alors qu'en définitive, en prenant en considération le revenu de l'activité principale de l'autre conjoint, le revenu global pourrait être taxé à un taux plus élevé, ou encore lorsqu'une personne exerce plusieurs activités accessoires auprès de différents employeurs dont les revenus globaux dépassent la limite de 12 000 francs par année.

Dans l'objectif d'atteindre l'égalité de traitement entre les personnes imposées à la source et celles qui sont taxées en procédure ordinaire et d'éviter dans la mesure du possible des inégalités de traitement entre les différentes catégories de contribuables, le Conseil fédéral va prochainement mettre en consultation les modifications de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID). Ce projet devrait permettre d'éviter que la réglementation suisse en matière d'impôt à la source soit dans certains cas contraire

à l'Accord sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999 entre la Suisse et l'UE (ALCP) en procédant de manière plus fréquente à une taxation ordinaire ultérieure.

Enfin, il sied de relever que le nombre important de dossiers traités en matière d'imposition à la source n'est guère compatible avec un traitement différencié pour chaque cas. Cela entraînerait des frais excessifs et un surcroît de travail important pour toutes les parties concernées.

5. *A la suite d'une révision de taxation, les montants éventuellement perçus en trop sont-ils remboursés au contribuable ou à son employeur?*

En principe, les montants perçus en trop sont remboursés au contribuable.

6. *Quelles sont les sommes éventuellement remboursées ces dix dernières années en la matière?*

Il n'est pas possible d'évaluer précisément les sommes éventuellement remboursées ces dix dernières années suite aux révisions de taxations. Toutefois, au cours des années 2011 et 2012, des remboursements de plus de 2 millions de francs ont été effectués. Ces sommes englobent autant le remboursement de l'impôt à la source à des bénéficiaires de prestations en capital provenant de la prévoyance en application de conventions contre les doubles impositions conclues par la Suisse que de corrections de taxations dues le plus souvent à des rachats du 2^e pilier, à des cotisations versées au titre du pilier 3a, à des pensions alimentaires, à des frais de garde, etc.

Le 13 mai 2013.

—

Anfrage QA3131.13 Xavier Ganiot Überbesteuerung der ausländischen Arbeitnehmenden, die der Quellensteuer unterstellt sind

Anfrage

Ausländische Arbeitnehmende mit einer Aufenthaltsbewilligung B oder einer Kurzaufenthaltsbewilligung L gehören insofern zu einer besonderen Kategorie von Steuerpflichtigen, als ihre Steuern direkt auf dem Lohn erhoben werden. Diese Quellenbesteuerung erfolgt manchmal zum Nachteil dieser Arbeitnehmenden, wie zumindest einem Artikel in der «La Liberté» vom 11. Januar 2013 zu entnehmen war, der sich auf eine von Grossrat Jacques Neirynek im Waadtländer Grossen Rat eingereichte Motion bezog.

Demnach würden gewisse Arbeitnehmende ohne eigenes Verschulden überbesteuert. Grund dafür soll gemäss erwähntem Zeitungsartikel die Untätigkeit der Kantonalen Steuerverwaltung sein, die diese Steuerpflichtigen bei zu hohem Steuerbezug nicht informiere, und die mangels Einsprache der Betroffenen die zu viel bezogenen Beträge für

sich behalte, während sie den anderen Steuerpflichtigen zu viel bezogene Steuern unaufgefordert zurückzahlt.

Nach den Vorschriften für die Quellenbesteuerung muss der Arbeitgeber die den Steuertarifen entsprechenden Beträge auf den ausbezahlten Gehältern zurückbehalten und sie dann der Steuerbehörde überweisen. Die zurückbehaltenen Beträge können jedoch zu hoch sein, sei es wegen Berechnungsfehlern oder weil gewisse Arbeitnehmer zur eigenen Absicherung höhere Beträge als nötig zurückbehalten. Mit dieser «Marge» würde dann eine allfällige Lücke gedeckt, falls die zurückbehaltenen Beträge zu niedrig sein sollten, so dass im gegebenen Fall keine Differenz bezahlt werden muss. Das Problem liegt nun darin, dass genau dieselben Arbeitgeber es am Jahresende oft versäumen, die Steuerbelastung zugunsten der betroffenen Arbeitnehmenden zu berichtigen, und wenn die Steuerverwaltung dann die Überbesteuerung bemerkt, informiert sie ihrerseits auch nicht unbedingt die betroffene Person.

Betroffene Steuerpflichtige können zwar eine Berichtigung und die Rückerstattung der zu viel bezahlten Beträge beantragen, dies erweist sich jedoch oft als ein schwieriges, wenn nicht sogar unmögliches Unterfangen, zumindest für Arbeitnehmende, die eben erst in die Schweiz gekommen sind und die schweizerische Gesetzgebung nicht kennen.

Weiter scheint auch die Frist für einen solchen Antrag zu kurz bemessen zu sein; dies namentlich deshalb, weil die Arbeitnehmenden für die Ausstellung des Lohnausweises vom Arbeitgeber abhängig sind, und weil die Migrationsrealität insbesondere der Arbeitnehmenden mit einer Kurzaufenthaltsbewilligung L zu wenig bekannt ist.

Bei unseren Waadtländer Nachbarn wurden bei der dortigen Kantonalen Steuerverwaltung mindestens 200 Dossiers eingereicht mit einer Überbesteuerung im Betrag von insgesamt 200 000 Franken, was beträchtlich ist. Es stellt sich somit die Frage, ob es in unserem Kanton dasselbe Problem gibt, insbesondere beim Service Check.

So gelten nämlich nach Informationen bei der Kantonalen Steuerverwaltung Personen, die beim Service Check angemeldet sind, unabhängig vom Beschäftigungsgrad als Personen mit Nebenverdienst, und dieser Nebenverdienst wird zum Tarif D (Steuersatz von 10%) besteuert.

Betrachtet man die Steuertarife, springen zwei Zahlen ins Auge: erstens das monatliche Mindesteinkommen, bei dessen Unterschreitung keine Veranlagung vorgenommen wird (und auf dem die Arbeitnehmenden 10% Steuern zu viel bezahlen, da sie keine Steuern bezahlen müssten) und zweitens das monatliche Einkommen, unter dem für die Arbeitnehmenden ein Steuersatz von weniger als 10% gelten müsste. Das ergibt:

Alleinstehende Personen

- > 0 Kinder Fr. 1350 (0%)/4400 (10%)
- > 1 Kind Fr. 3050 (0%)/9050 (10%)
- > 2 Kinder Fr. 3950 (0%)/10 750 (10%)

Verheiratete Personen, Alleinverdiener:

- > 0 Kinder Fr. 1600 (0%)/7650 (10%)
- > 1 Kind Fr. 2600 (0%)/9550 (10%)
- > 2 Kinder Fr. 3550 (0%)/11 300 (10%)

Verheiratete Personen, Doppelverdiener:

- > 0 Kinder Fr. 1350 (0%)/5550 (10%)
- > 1 Kind Fr. 2900 (0%)/7500 (10%)
- > 2 Kinder Fr. 4000 (0%)/9350 (10%)

Diese Angaben zeigen recht hohe Schwellenwerte, aus denen ersichtlich ist, dass alle steuerpflichtigen Personen, bei denen der Arbeitgeber zu hohe Abzüge vornimmt und die keine Berichtigung ihrer Veranlagung verlangen, das Nachsehen haben.

Somit bitte ich den Staatsrat folgende Fragen zu beantworten:

1. Wie gross ist der Anteil der steuerpflichtigen Personen, die der Quellensteuer unterliegen, an den steuerpflichtigen Personen im Kanton insgesamt?
2. Wie gross ist der Anteil der steuerpflichtigen Personen, die eine Berichtigung der Steuerveranlagung verlangen, an den quellensteuerpflichtigen Personen insgesamt?
3. Ist dieses Verhältnis bekannt für die Steuerpflichtigen, die beim Service Check angemeldet sind?
4. Sind die quellensteuerpflichtigen Personen darüber informiert, dass sie eine Berichtigung ihrer Veranlagung verlangen können? Wenn ja, erfolgt diese Information allgemein? Werden steuerpflichtige Personen, die beim Service Check angemeldet sind, speziell informiert?
5. Wenn sich bei einer Revision der Steuerveranlagung herausstellt, dass zu hohe Steuern bezogen worden sind, werden diese Beträge dann der steuerpflichtigen Person oder dem Arbeitgeber zurückerstattet?
6. Wie hoch waren die diesbezüglichen Rückerstattungen in den letzten zehn Jahren?

Den 18. März 2013.

Antwort des Staatsrats

Korrekturen des Steuertarifs aufgrund von Abzügen, die von der Pauschale unzureichend abgedeckt werden, können nur auf Antrag der betreffenden Person erfolgen. Ohne einen solchen Antrag hätten die Steuerbehörden keine Kenntnis von den Ausgaben, deren Abzug geltend gemacht wird. Bei solchen zusätzlichen Abzügen handelt es sich um Tatbestände, die zu einer Steuerentlastung führen können. Gemäss im Steuerrecht geltender Beweislastregel und ständiger Rechtsprechung obliegt es der steuerpflichtigen Person, entlastende Tatbestände geltend zu machen und zu beweisen.

Personen, die der Quellensteuer unterstellt sind, können bis Ende Juni des auf die Fälligkeit der Quellensteuer folgenden Kalenderjahres von der Kantonalen Steuerverwaltung eine Verfügung über Bestand und Umfang der Steuerpflicht verlangen. Gemäss vorherrschender Lehre handelt es sich dabei um eine Verfallfrist. Sie gewährleistet die Rechtssicherheit

für die vom Veranlagungsverfahren betroffenen Personen und Behörden insoweit selbst bei einer Selbstveranlagung den Betroffenen bekannt sein muss, wann der Steuerbezug endgültig und die Veranlagung rechtskräftig ist. Diese Qualifizierung als Verfallfrist bedeutet für Personen, die der Quellensteuer unterstellt sind, dass die vom Arbeitgeber bezogene Steuer Ende des auf den Bezug folgenden Kalenderjahres endgültig ist. Diese Situation ist vergleichbar mit der Situation einer Person, die eine Veranlagungsverfügung erhalten hat und es anschliessend unterlässt, diese fristgemäss mit den verfügbaren Rechtsmitteln anzufechten. Die Frage einer längeren Frist könnte sich allenfalls in Sonderfällen stellen, wenn sich die Benachteiligung trotz aller Sorgfalt, die man von der steuerpflichtigen Person in der Behandlung ihrer Steuerangelegenheiten verlangen kann, erst im Nachhinein herausstellt.

Der Staatsrat antwortet wie folgt auf die gestellten Fragen:

1. *Wie gross ist der Anteil der steuerpflichtigen Personen, die der Quellensteuer unterliegen, an den steuerpflichtigen Personen im Kanton insgesamt?*

Der Anteil der steuerpflichtigen Personen, die der Quellensteuer unterliegen, an den steuerpflichtigen Personen im Kanton insgesamt kann auf rund 9% geschätzt werden.

2. *Wie gross ist der Anteil der steuerpflichtigen Personen, die eine Berichtigung der Steuerveranlagung verlangen, an den quellensteuerpflichtigen Personen insgesamt?*

Der Anteil der steuerpflichtigen Personen, die eine Berichtigung der Steuerveranlagung verlangen, an den quellensteuerpflichtigen Personen insgesamt kann auf 10% geschätzt werden.

3. *Ist dieses Verhältnis bekannt für die Steuerpflichtigen, die beim Service Check angemeldet sind?*

Dieses Verhältnis ist nicht bekannt für die Steuerpflichtigen, die bei Service Check angemeldet sind.

4. *Sind die quellensteuerpflichtigen Personen darüber informiert, dass sie eine Berichtigung ihrer Veranlagung verlangen können? Wenn ja, erfolgt diese Information allgemein? Werden steuerpflichtige Personen, die beim Service Check angemeldet sind, speziell informiert?*

Die Personen, die der Quellensteuer unterstellt sind, werden von den Arbeitgebern informiert, die den Steuerabzug schulden. Nach Artikel 76 Abs. 1 Bst. d des Gesetzes vom 6. Juni 2000 über die direkten Kantonssteuern (DStG) sind die Arbeitgeber verpflichtet, der steuerpflichtigen Person einen Lohnausweis, eine Aufstellung oder eine Bestätigung über die Höhe des Steuerabzuges auszustellen und ihr alle zweckdienlichen Auskünfte, die sie verlangt oder die notwendig sind, auszuhändigen. Weiter werden die Arbeitgeber auch in der Wegleitung mit den Tarifen über die Quellensteuer, die sie jedes Jahr erhalten, gebeten, ihre Angestellten auf ihren Rückerstattungsanspruch aufmerksam zu machen, indem sie ihnen die entsprechenden Informationen weiterleiten.

Die beim Service Check angemeldeten steuerpflichtigen Personen werden nicht speziell informiert. Es ist Sache der Arbeitgeber, die sachdienlichen Informationen weiterzuleiten. Service Check wickelt übrigens nicht nur den Bezug der Quellensteuer ab, sondern die gesamten administrativen Arbeiten in Zusammenhang mit dem Sozialversicherungsschutz der Arbeitnehmenden (AHV/IV/EO und Unfallversicherung), und er wurde ausserdem in erster Linie zur administrativen Entlastung der Arbeitgeber eingerichtet.

Der Tarif D gilt für Personen, die einer unselbständigen Nebenerwerbstätigkeit von weniger als 15 Stunden pro Woche nachgehen sowie für Studierende, die einen Nebenerwerb ausüben und deren jährliches Bruttoeinkommen weniger als 12 000 Franken beträgt. Der Steuersatz beträgt 10%. Der Quellensteuer unterstellte Studierende mit einem jährlichen Einkommen unter 16 200 Franken können eine Steuerkorrektur zum Tarif A (Angestellte) verlangen. Haben sie ein jährliches Bruttoeinkommen unter 16 200 Franken erzielt, kann ihnen die Quellensteuer zurückerstattet werden (s. Wegleitung und Tarife über die Quellensteuer, S. 17, Bst. e).

Man darf auch nicht ausser Acht lassen, dass die Ungleichbehandlung nicht unbedingt zuungunsten der quellenbesteuerten Person erfolgt, sondern dass es in gewissen Fällen auch eine «umgekehrte Ungleichbehandlung» geben kann, das heisst eine Benachteiligung von Personen, die nach dem ordentlichen Verfahren veranlagt werden. Eine Ungleichbehandlung kann namentlich dadurch zustande kommen, dass ein Ehepartner mit einer Nebenerwerbstätigkeit zum Satz von 10% besteuert wird, während letztlich unter Berücksichtigung des Einkommens aus der Haupterwerbstätigkeit des anderen Ehepartners das Gesamteinkommen zu einem höheren Satz besteuert werden könnte, oder wenn eine Person mehreren Nebenerwerbstätigkeiten bei unterschiedlichen Arbeitgebern nachgeht und das Gesamteinkommen daraus mehr als 12 000 Franken pro Jahr beträgt.

Mit Blick auf die angestrebte Gleichbehandlung zwischen Personen, die der Quellenbesteuerung unterstellt sind, und Personen, die nach dem ordentlichen Verfahren veranlagt werden, und um Ungleichbehandlungen zwischen den verschiedenen Kategorien von Steuerpflichtigen soweit möglich zu vermeiden, wird der Bundesrat demnächst Änderungen des Bundesgesetzes über die direkte Bundessteuer (DBG) und des Bundesgesetzes über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden (StHG) in die Vernehmlassung schicken. Mit diesem Entwurf soll verhindert werden, dass die schweizerischen Quellensteuervorschriften in gewissen Fällen dem Personenfreizügigkeitsabkommen (FZA) vom 21. Juni 1999 zwischen der EU und der Schweiz zuwiderläuft indem häufiger eine nachträgliche ordentliche Veranlagung durchgeführt wird.

Schliesslich ist zu sagen, dass es die Anzahl Dossiers, die bei der Quellensteuer bearbeitet werden müssen, nicht zulässt, jedes Dossier differenziert einzeln zu bearbeiten. Dies hätte übermässige Mehrkosten und einen erheblichen Mehraufwand für alle betroffenen Parteien zur Folge.

5. *Wenn sich bei einer Revision der Steuerveranlagung herausstellt, dass zu hohe Steuern bezogen worden sind, werden diese Beträge dann der steuerpflichtigen Person oder dem Arbeitgeber zurückerstattet?*

Zu viel erhobene Steuern werden grundsätzlich der steuerpflichtigen Person zurückerstattet.

6. *Wie hoch waren die diesbezüglichen Rückerstattungen in den letzten zehn Jahren?*

Die Beträge, die in den letzten zehn Jahren aufgrund von Veranlagungsrevisionen allenfalls zurückerstattet wurden, lassen sich nicht genau beziffern. In den Jahren 2011 und 2012 beliefen sich die Rückerstattungen jedoch auf mehr als 2 Millionen Franken. In diesen Beträgen enthalten sind sowohl die Rückerstattungen der Quellensteuer an Empfänger von Kapitalleistungen aus Vorsorge in Anwendung der mit der Schweiz abgeschlossenen Doppelbesteuerungsabkommen sowie die Korrekturen der Veranlagungen hauptsächlich in Zusammenhang mit dem Einkauf in die 2. Säule, Beitragszahlungen an die Säule 3a, Unterhaltsbeiträgen, Kinderbetreuungskosten usw.

Den 13. Mai 2013.

Question QA3136.13 Daniel Gander/Ruedi Schlaefli
Situation de l'asile dans le canton de Fribourg et ses conséquences

Question

Dans des articles publiés dans la presse romande, notamment dans «24heures» du 22 novembre 2012 et «La Liberté» du 16 février 2013, le Conseil d'Etat du canton de Vaud, par l'intermédiaire de Monsieur Philippe Leuba, donne, avec force détails, la situation de l'asile dans le canton.

Sur le canton de Fribourg, le nombre de requérant-e-s d'asile amène des problèmes de logistique et des difficultés matérielles et financières. Il nous serait donc intéressant de connaître l'évolution de ce dossier, raison pour laquelle nous nous permettons de poser les questions suivantes:

1. Quel est, à fin 2012, le nombre de requérant-e-s d'asile?
2. Combien le canton compte-t-il de requérant-e-s admis-e-s provisoirement et bénéficiaires de l'aide d'urgence?
3. Combien de requérant-e-s débouté-e-s ont-ils/elles refusé de quitter le canton?
4. Quelle est l'évolution totale des coûts de l'asile pour le canton: frais d'assistance, soins médicaux, hébergement, encadrement et frais généraux compris?
5. Quelle est la part des dépenses dans le domaine de l'aide d'urgence?

6. Est-ce que le Conseil d'Etat envisage de revoir cette aide ou recherche-t-il des solutions pour en diminuer les coûts?

Le 21 mars 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Quel est, à fin 2012, le nombre de requérant-e-s d'asile?*

Le nombre total des demandes d'asile enregistrées en Suisse a fortement augmenté en 2012. Il s'élève à 28 631, contre 22 551 en 2011. Au niveau du canton, le nombre de requérants d'asile attribués selon la clé de répartition (3,3% pour le canton de Fribourg) a proportionnellement augmenté et s'élève à 933 en 2012, contre 709 en 2011. L'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile hébergées dans les structures gérées par la société ORS AG a par conséquent augmenté et il s'élève au 31 décembre 2012 à 1506, contre 1385 au 31 décembre 2011.

2. *Combien le canton compte-t-il de requérant-e-s admis-e-s provisoirement et bénéficiaires de l'aide d'urgence?*

Il s'agit en premier lieu de distinguer les différents statuts des personnes relevant du domaine de l'asile, soit les requérants d'asile en procédure, les personnes admises à titre provisoire, les requérants d'asile déboutés et les personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière (NEM). Les requérants d'asile en procédure et les personnes admises à titre provisoire sont soumis aux normes spécifiques d'aide sociale pour les personnes relevant du domaine de l'asile.

Seuls les requérants d'asile déboutés et les personnes NEM sont exclus du régime ordinaire d'aide sociale de l'asile et, dès lors, ne peuvent plus prétendre à être hébergés dans les structures d'hébergement «asile» gérées par la société ORS Service AG. Sur requête et selon la procédure adoptée par le Conseil d'Etat, ils peuvent obtenir une aide d'urgence couvrant les besoins vitaux et un hébergement à la structure d'accueil «bas-seuil» de la Poya à Fribourg.

Les requérants d'asile déboutés et les personnes NEM dits «vulnérables» (familles avec enfants mineurs, personnes âgées ou souffrant de maladies graves, mineurs non accompagnés) restent soumis au régime ordinaire d'aide sociale de l'asile et sont autorisés à rester dans les structures «asile», soit dans les foyers d'accueil ou, le cas échéant, dans les logements de second accueil, jusqu'à l'exécution de leur renvoi.

Au 31 décembre 2012, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile hébergées dans les structures gérées par la société ORS AG est réparti entre 676 requérants d'asile (permis N), 657 personnes admises à titre provisoire (permis F) et 173 requérants d'asile déboutés et personnes NEM. Parmi ces derniers, 69 sont hébergés dans la structure d'accueil «bas-seuil» de la Poya et sont soumis à l'aide d'urgence.

3. *Combien de requérant-e-s débouté-e-s ont-ils/elles refusé de quitter le canton?*

Le nombre de requérants d'asile déboutés refusant de quitter la Suisse et pour lesquels la mise en œuvre du renvoi n'a pas

encore pu intervenir, faute d'accord de réadmission, s'élève à 217. Toutefois, il y a lieu de relever qu'en 2012, le Service de la population et des migrants a pu mettre en œuvre 122 renvois de Suisse de requérants d'asile déboutés par les mesures de contrainte du droit des étrangers.

4. *Quelle est l'évolution totale des coûts de l'asile pour le canton: frais d'assistance, soins médicaux, hébergement, encadrement et frais généraux compris?*

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la loi fédérale sur l'asile exclut le versement de subventions fédérales pour certaines catégories de personnes ou prévoit le versement de forfaits uniques par personnes. Ainsi, pour les personnes admises à titre provisoire séjournant depuis plus de sept ans en Suisse, le canton ne reçoit aucune subvention. Pour les requérants d'asile déboutés et les NEM, pour lesquels la Confédération ne verse qu'un forfait unique par personne, ce forfait ne suffit pas à couvrir la totalité des frais lorsque le séjour en Suisse de la personne perdure, en raison du fait que le renvoi dans le pays d'origine ne peut être exécuté.

Pour l'année 2012, la charge nette supportée par l'Etat après versement des subventions de la Confédération se monte à 2 769 807 francs. Pour 2011, la charge nette supportée par l'Etat se monte à 2 524 173 francs. Pour 2010, la charge nette supportée par l'Etat se monte à 2 245 740 francs.

5. *Quelle est la part des dépenses dans le domaine de l'aide d'urgence?*

Pour 2012, la charge nette supportée par l'Etat pour les requérants d'asile déboutés et les NEM se monte à 285 130 francs. Pour 2011, celle-ci est de 1 066 725 francs. Pour 2010, de 990 850 francs. La diminution de la charge nette supportée par l'Etat en 2012 est due à une augmentation, selon la clé de répartition, du nombre de décisions rendues par la Confédération (502 en 2012, contre 348 en 2011) induisant des recettes supplémentaires pour le canton.

6. *Est-ce que le Conseil d'Etat envisage de revoir cette aide ou recherche-t-il des solutions pour en diminuer les coûts?*

Pour chaque requérant d'asile débouté ou chaque personne NEM, non vulnérable, hébergé dans les structures «asile», le Service de l'action sociale rend une décision de fin de droit à l'hébergement dans les structures «asile» (288 décisions rendues en 2012 contre 188 en 2011). Lesdites décisions sont notifiées aux personnes concernées par le Service de la population et des migrants qui détermine les mesures envisageables en vue d'un départ de Suisse de la personne concernée.

Si, dans l'attente du départ, le requérant d'asile débouté ou la personne NEM attribué au canton de Fribourg sollicite l'aide d'urgence, la procédure adoptée par le Conseil d'Etat exige que la personne se présente d'abord à la Police cantonale, où elle va être dactyloscopiée (empreintes digitales et palmaires à l'aide d'un scanner) afin de déterminer si elle fait l'objet de recherche. Le requérant d'asile débouté ou la personne NEM devra ensuite se présenter au Service de la population et des migrants, qui lui rappellera son devoir de quitter la Suisse. Enfin, s'il a rempli ces deux obligations, le

requérant d'asile débouté ou la personne NEM pourra obtenir un hébergement et l'aide d'urgence auprès de la structure d'accueil «bas-seuil» de la Poya pour une durée de 7 jours au maximum. Le montant de l'aide d'urgence, de 10 francs par jour par personne, participation pour les soins d'hygiène compris, est remis en mains propres chaque jour, à heures fixes. En fin de semaine, la personne reçoit l'aide pour la durée du week-end. La demande d'aide d'urgence est renouvelable sur requête selon cette même procédure qui devra être répétée chaque semaine. Chaque requérant d'asile débouté ou personne NEM est informé qu'il peut s'adresser au Bureau de conseils en vue du retour (CVR) qui lui donnera tous les renseignements nécessaires quant à sa situation et les conseils en vue de son retour.

Cette procédure fait l'objet d'un suivi régulier par le groupe de coordination et d'accompagnement réunissant les représentants du Service de la population et des migrants, du Bureau de l'intégration des migrants et de la prévention du racisme, de la Police cantonale, du Service de l'action sociale, de la Direction de l'instruction publique, ainsi que de la société ORS AG.

Cette procédure dissuasive, tout en respectant la dignité humaine, a pour but d'inciter les requérants d'asile déboutés et les personnes NEM à quitter la Suisse. Le Conseil d'Etat n'entend pas remettre en cause cette manière de faire.

Le 13 mai 2013.

—

Anfrage QA3136.13 Daniel Gander/Ruedi Schlaefli

Die Asylsituation im Kanton Freiburg und ihre Folgen

Anfrage

Der Waadtländer Staatsrat Philippe Leuba beschrieb in den Westschweizer Medien, namentlich in der «24 heures» vom 22. November 2012 und in der «La Liberté» vom 16. Februar 2013, ausführlich die Asylsituation im Kanton.

Im Kanton Freiburg führt die Zahl der Asylsuchenden zu Logistik-Problemen und materiellen und finanziellen Schwierigkeiten. Wir würden gerne wissen, wie sich die Situation entwickelt hat, deshalb stellen wir dem Staatsrat die folgenden Fragen:

1. Wie viele Asylsuchende befanden sich Ende 2012 im Kanton?
2. Wie viele vorläufig Aufgenommene im Kanton beziehen Nothilfe?
3. Wie viele abgewiesene Asylsuchende haben sich geweigert, den Kanton zu verlassen?
4. Wie haben sich die Asylkosten im Kanton insgesamt entwickelt (Kosten für Fürsorge, Pflege, Unterbringung, Betreuung und allgemeine Kosten)?

5. Wie hoch sind die Ausgaben im Bereich der Nothilfe?
6. Plant der Staatsrat, diese Hilfe zu überarbeiten oder sucht er nach Lösungen, um die Kosten zu senken?

Den 21. März 2013.

Antwort des Staatsrates

1. *Wie viele Asylsuchende befanden sich Ende 2012 im Kanton?*

2012 ist die Zahl der in der Schweiz verzeichneten Asylanträge stark angestiegen: 28 631 gegenüber von 22 551 im 2011. Proportional dazu ist auch die Zahl der Asylsuchenden, die dem Kanton in Anwendung des Verteilschlüssels von 3,3% zugewiesen werden, angestiegen: 933 im 2012 gegenüber von 709 im 2011. Folglich ist auch die Zahl der in den von der ORS Service AG (ORS) verwalteten Einrichtungen untergebrachten Personen angestiegen: Am 31. Dezember 2012 belief sich die Zahl auf 1506, am 31. Dezember 2011 auf 1358.

2. *Wie viele vorläufig Aufgenommene im Kanton beziehen Nothilfe?*

Als Erstes muss zwischen den verschiedenen Status der Personen aus dem Asylwesen unterschieden werden: Asylsuchende mit hängigem Verfahren, vorläufig Aufgenommene, abgewiesene Asylsuchende und Personen mit einem Nicht-eintretensentscheid (NEE). Asylsuchende mit hängigem Verfahren und vorläufig aufgenommene Personen unterliegen den Sozialhilferichtsätzen für Personen aus dem Asylbereich.

Nur abgewiesene Asylsuchende und NEE-Personen sind von der ordentlichen Sozialhilfe ausgeschlossen und haben keinen Anspruch mehr auf eine Unterbringung in einer von der ORS verwalteten Asylunterkunft. Auf Antrag und gemäss Verfahren des Staatsrates können sie eine Nothilfe beziehen, die den Existenzbedarf deckt und in der Notunterkunft «La Poya» Unterschlupf finden.

Abgewiesene Asylsuchende und NEE-Personen, die als «verletzlich» gelten (Familien mit minderjährigen Kindern, Betagte oder schwer kranke Personen, unbegleitete Minderjährige usw.) unterliegen weiterhin dem System der ordentlichen Sozialhilfe und können bis zu ihrer Wegweisung in den Asylunterkünften oder gegebenenfalls in einer Unterkunft der Zweitaufnahme wohnen bleiben.

Am 31. Dezember 2012 waren in den ORS-Unterkünften 676 Asylsuchende (Ausweis N), 657 vorläufig Aufgenommene (Ausweis F) und 173 abgewiesene Asylsuchende und NEE-Personen untergebracht. Von Letzteren wohnten 69 in der Notunterkunft «La Poya» und unterlagen der Nothilfe.

3. *Wie viele abgewiesene Asylsuchende haben sich geweigert, den Kanton zu verlassen?*

Die Zahl der abgewiesenen Asylsuchenden, die sich geweigert haben, die Schweiz zu verlassen, und deren Wegweisung mangels Rückübernahmeabkommen noch nicht vollzogen werden konnte, betrug 217. Das Amt für Bevölkerung und Migration (BMA) konnte allerdings 122 Wegweisungen von

Asylsuchenden aufgrund der Zwangsmassnahmen nach Ausländerrecht vornehmen.

4. *Wie haben sich die Asylkosten im Kanton insgesamt entwickelt (einschliesslich Kosten für Fürsorge, Pflege, Unterbringung, Betreuung und allgemeine Kosten)?*

Seit dem 1. Januar 2008 werden bestimmten Personenkategorien gemäss Asylgesetz keine eidgenössischen Beiträge mehr entrichtet oder es wird eine einmalige Integrationspauschale für sie entrichtet. Somit erhält der Kanton für vorläufig aufgenommene Personen, die seit mehr als sieben Jahren in der Schweiz sind, keine Beiträge mehr. Für abgewiesene Asylsuchende und NEE-Personen entrichtet der Bund lediglich eine einmalige Integrationspauschale; diese deckt jedoch nicht alle Kosten, wenn die Person weiter in der Schweiz bleibt, weil die Wegweisung ins Heimatland nicht vollzogen werden kann.

2012 belief sich der Nettoaufwand des Staates nach Entrichtung der Beiträge des Bundes auf 2 769 807 Franken. 2011 belief sich der Nettoaufwand des Staates auf 2 524 173 Franken. 2010 belief sich der Nettoaufwand des Staates auf 2 245 740 Franken.

5. *Wie hoch sind die Ausgaben im Bereich der Nothilfe?*

2012 belief sich der Nettoaufwand des Staates für abgewiesene Asylsuchende und NEE-Personen auf 285 130 Franken. 2011 waren es 1 066 725 Franken, 2010 waren es 990 850 Franken. Der Rückgang des Nettoaufwands des Staates im 2012 ist auf einen Anstieg – gemäss Verteilschlüssel – der Anzahl vom Bund gefällten Entscheide zurückzuführen (2012: 502 vs. 2011: 348), was zu zusätzlichen Einnahmen für den Kanton geführt hat.

6. *Plant der Staatsrat, diese Hilfe zu überarbeiten oder sucht er nach Lösungen, um die Kosten zu senken?*

Für jeden nicht verletzlichen abgewiesenen Asylsuchenden und jede nicht verletzliche NEE-Person, die in einer Asylunterkunft untergebracht sind, entscheidet das Kantonale Sozialamt (KSA) über das Ende des Anspruchs auf eine Unterbringung in einer Asylunterkunft (2012: 288 Entscheide, 2011: 188). Diese Entscheide werden den Betroffenen vom BMA mitgeteilt; Letzteres legt auch die Massnahmen im Hinblick auf den Weggang der betroffenen Person aus der Schweiz fest.

Verlangen der abgewiesene Asylsuchende oder die NEE-Person während der Zeit, in der sie auf ihre Wegweisung warten, Nothilfe, so müssen sie sich gemäss Verfahren des Staatsrates zuerst zur Kantonspolizei begeben. Dort werden ihnen mit einem Scanner die Finger- und Handflächenabdrücke (Daktyloskopie) abgenommen, um zu überprüfen, ob sie gesucht werden. Danach müssen der abgewiesene Asylsuchende oder die NEE-Person zum BMA, wo sie an ihre Ausreisepflicht erinnert werden. Erst wenn sie diese beiden Verpflichtungen erfüllt haben, haben sie während höchstens sieben Tagen Anspruch auf Nothilfe und Unterbringung in der Notunterkunft «La Poya». Die Nothilfe in Höhe von 10 Franken pro Person, inkl. Hygiene-Beitrag, wird den Betroffenen persön-

lich und zu festen Zeiten übergeben. Die Hilfe fürs Wochenende wird zum Ende der Woche erteilt. Der Nothilfeantrag kann auf Verlangen erneuert werden, wobei das zuvor beschriebene Verfahren jede Woche wiederholt werden muss. Im Weiteren werden alle abgewiesenen Asylsuchenden oder NEE-Personen informiert, dass sie bei der Rückkehrberatungsstelle alle notwendigen Informationen über ihre Situation und ihre Rückkehr bekommen können.

Dieses Verfahren wird regelmässig von einer Koordinations- und Begleitgruppe aus Vertreterinnen und Vertretern des BMA, der Fachstelle für die Integration der Migrantinnen und Migranten und für Rassismusprävention, der Kantonspolizei, des KSA, der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport sowie der ORS überprüft.

Es handelt sich dabei um ein abschreckendes und zugleich menschenwürdiges Verfahren, das abgewiesene Asylsuchende und NEE-Personen dazu bewegen soll, die Schweiz zu verlassen. Der Staatsrat hat nicht die Absicht, dieses in Frage zu stellen.

Den 13. Mai 2013.

Question QA3142.13 Bruno Fasel Vol de haschich et de marijuana dans un dépôt de la police

Question

Sur la base des informations parues dans les *Freiburger Nachrichten* et *La Liberté* du 27 mars 2013, et par rapport à la crédibilité des responsables de la justice vis-à-vis de la population, je pose au Conseil d'Etat les cinq questions suivantes:

1. Est-ce du ressort de la police de s'occuper du dépôt dans lequel sont stockées les drogues? Si c'est le cas, quelles en sont les raisons? Pourquoi les biens séquestrés ne sont-ils pas immédiatement détruits ou brûlés? Cela permettrait des économies par rapport au dépôt et à la sécurité!
2. Pourquoi les mesures de sécurité ont-elles été réduites au minimum dans ce dépôt, alors qu'il contenait de la marchandise sortant de l'ordinaire?
3. Pour quelles raisons le Ministère public n'a-t-il été informé du vol que le 14 mars 2013, alors que des agents avaient constaté, le 5 décembre 2012, qu'un des barreaux en métal d'une fenêtre du local de séquestre avait été scié?
4. Y a-t-il peut-être dans ce vol des enjeux internes que l'on ignore? Si tel est le cas, les responsables seront-ils amenés à rendre des comptes afin que soit renforcée la confiance de la population envers la police?
5. Quelles mesures le Conseil d'Etat compte-t-il prendre pour éviter ce type d'incidents inexplicables?

Le 28 mars 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat se félicite que la Police cantonale et la justice fribourgeoises jouissent d'une très haute crédibilité auprès de la population. Il se plaît ainsi à relever que les investigations de la Police cantonale ont rapidement permis d'arrêter l'auteur du cambriolage et de retrouver une partie importante des drogues volées.

Cela étant, le Conseil d'Etat répond aux questions de la manière suivante:

1. *Est-ce du ressort de la police de s'occuper du dépôt dans lequel sont stockées les drogues séquestrées? Si c'est le cas, quelles en sont les raisons? Pourquoi les biens séquestrés ne sont-ils pas immédiatement détruits ou brûlés?*

Dans le cas d'espèce, les drogues stockées à la Police sont des séquestres, au sens des articles 196 et suivants du code de procédure pénale. Les séquestres sont des mesures de contrainte décidées par le Ministère public, visant à mettre en sûreté les preuves des affaires en cours.

Le principe général veut que le Ministère public prononce le séquestre et que la Police exécute cette mesure. La pratique établit que le Ministère public confie à la Police la gestion de ces stocks de manière centralisée. Dans le cas contraire, chaque procureur devrait assurer la gestion de ses propres séquestres.

Les séquestres ne peuvent être détruits (ou brûlés) sans un ordre du juge. Ils sont considérés comme un moyen de preuve pendant toute la procédure. Dans ce cas, le chanvre ou le haschich sont des pièces à conviction au même titre qu'un pistolet dans une affaire d'homicide par arme à feu. A noter que, au terme de la procédure, seuls les produits illégaux sont détruits. Les autres séquestres sont restitués à leurs propriétaires.

2. *Pourquoi les mesures de sécurité ont-elles été réduites au minimum dans ce dépôt, alors qu'il contenait des marchandises sortant de l'ordinaire?*

Le dépôt en question avait été mis à disposition, de manière temporaire, par le Service des bâtiments de l'Etat, lors de la saisie des grandes quantités de chanvre cultivé au début des années 2000. Ce bâtiment ne fait pas partie du système de fermeture global de la Police cantonale. Avec les années, ce lieu de stockage est resté affecté à la Police pour y entreposer du chanvre en vrac et des marchandises non sensibles. Les mesures de sécurité étaient proportionnées au contenu des locaux.

L'entreposage de produits finis et conditionnés n'a eu lieu que durant une période limitée, dans l'attente de l'exécution d'un ordre de destruction imminent.

3. *Pour quelles raisons le Ministère public n'a-t-il été informé du vol que le 14 mars 2013, alors que des agents avaient constaté, le 5 décembre 2012, qu'un des barreaux en métal d'une fenêtre du local de séquestre avait été scié?*

La personne responsable des séquestres s'est rendue dans ce bâtiment, qui compte plusieurs pièces, afin d'y récupérer le haschich qui devait être détruit selon un ordre du Ministère public. C'est à ce moment qu'elle a constaté la disparition de ces produits stupéfiants.

S'agissant du 5 décembre, une tentative de vol par effraction a été signalée. Lors du constat, la pièce contenant les produits susmentionnés était fermée à clé et ne montrait aucun signe d'effraction. La fenêtre dont le barreau avait été scié ne donnait pas à l'intérieur de cette pièce; il n'y avait donc, *a priori*, pas de lien de cause à effet entre la fenêtre forcée et le local incriminé.

4. *Y a-t-il peut-être dans ce vol des enjeux internes que l'on ignore? Si tel est le cas, les responsables seront-ils amenés à rendre des comptes afin que soit renforcée la confiance de la population envers la police?*

Il n'y a pas d'enjeux internes liés à cette affaire. Seule l'absence pour raison de santé (opération chirurgicale) de la personne responsable des séquestres, de la mi-novembre 2012 à la mi-février 2013, explique le décalage dans le temps.

5. *Quelles mesures le Conseil d'Etat compte-t-il prendre pour éviter ce type d'incidents inexplicables?*

La gestion des stocks, tenant compte de la nature des marchandises, doit être appliquée avec la plus grande rigueur. Le stockage de produits sensibles en dehors de zones absolument sécurisées ne doit pas se faire sur des aspects de gain de temps ou de place. Des mesures correctives sur le plan de l'organisation interne ont été prises par le commandant de la Police cantonale.

Le 22 mai 2013.

Anfrage QA3142.13 Bruno Fasel Diebstahl von Haschisch und Marihuana aus Polizeidepot

Anfrage

Aufgrund der Informationen in den *Freiburger Nachrichten* und *La Liberté* vom 27. März 2013 und in Bezug auf die Glaubwürdigkeit der Verantwortlichen der Justiz gegenüber der Bevölkerung habe ich 5 Fragen an den Staatsrat:

1. Ist es Aufgabe der Polizei, Lager von Drogen nach Beschlagnahmen zu erstellen? Wenn ja, warum? Könnte das beschlagnahmte Gut nicht sofort vernichtet oder verbrannt werden? Somit könnten Kosten für Lagerung und Sicherheit eingespart werden!
2. Warum sind beim Einlagerungsraum die Sicherheitsmassnahmen auf ein Minimum beschränkt, wenn man schon die Gewissheit hat, dass es sich hier um ein aussergewöhnliches Gut handelt?

3. Warum wurde die Staatsanwaltschaft erst am 14. März 2013 informiert, obwohl erste Feststellungen von einem möglichen Einbruch anhand eines durchgesägten Metallstabes bereits am 5. Dezember 2012 gemacht wurden?
4. Sind bei diesem Diebstahl vielleicht noch Insider-Aspekte im Spiel? Wenn ja, werden die Verantwortlichen zur Rechenschaft gezogen, damit das Vertrauen der Bevölkerung der Polizei gegenüber verstärkt werden kann?
5. Welche Massnahmen gedenkt der Staatsrat in Zukunft bei solch unerklärlichen Vorfällen zu ergreifen?

Den 28. März 2013.

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat ist froh, dass die Kantonspolizei und die Freiburger Justiz bei der Bevölkerung eine sehr hohe Glaubwürdigkeit geniessen. Er möchte zudem darauf hinweisen, dass dank der Ermittlungen der Kantonspolizei der Anführer des Einbruchs rasch gefasst und ein Grossteil der gestohlenen Drogen wiedergefunden werden konnten.

Demzufolge beantwortet der Staatsrat die Fragen wie folgt:

1. *Ist es Aufgabe der Polizei, Lager von Drogen nach Beschlagnahmungen zu erstellen? Wenn ja, warum? Könnte das beschlagnahmte Gut nicht sofort vernichtet oder verbrannt werden?*

Die im vorliegenden Fall bei der Polizei gelagerten Drogen sind Beschlagnahmungen im Sinne der Artikel 196 ff. der Strafprozessordnung. Beschlagnahmungen sind Zwangsmassnahmen die von der Staatsanwaltschaft angeordnet werden, um die Beweise von laufenden Fällen zu sichern.

Grundsätzlich spricht die Staatsanwaltschaft die Beschlagnahmung aus und die Polizei vollzieht die Massnahme. In der Praxis überträgt die Staatsanwaltschaft der Polizei die zentrale Verwaltung des Lagers. Wäre dies nicht der Fall, müsste jeder Staatsanwalt die Verwaltung der eigenen Beschlagnahmung selbst sicherstellen.

Beschlagnahmte Güter können ohne richterliche Anordnung nicht zerstört (oder verbrannt) werden. Sie gelten während des gesamten Verfahrens als Beweismittel. In diesem Fall sind der Hanf oder das Haschisch ebenso Beweisstücke wie eine Pistole im Fall einer Tötung mit einer Feuerwaffe. Zudem werden am Ende eines Verfahrens nur illegale Produkte zerstört. Die anderen beschlagnahmten Güter werden an ihre Eigentümer zurückgegeben.

2. *Warum sind beim Einlagerungsraum die Sicherheitsmassnahmen auf ein Minimum beschränkt, wenn man schon die Gewissheit hat, dass es sich hier um ein aussergewöhnliches Gut handelt?*

Das Lager wurde Anfang der 2000er Jahre, als grosse Mengen Hanf beschlagnahmt wurden, für eine befristete Zeit vom Hochbauamt des Staates zur Verfügung gestellt. Das

betreffende Gebäude ist nicht Teil des globalen Schliesssystems der Kantonspolizei. Im Laufe der Jahre wurde das Lager weiterhin von der Polizei genutzt, um unverpackten Hanf und unproblematische Waren zwischenzulagern. Die Sicherheitsmassnahmen waren dem Inhalt der Räumlichkeiten angemessen.

Fertige und verpackte Produkte wurden nur während einer beschränkten Zeit zwischengelagert, wenn die Ausführung einer Anordnung zu ihrer Zerstörung unmittelbar bevorstand.

3. *Warum wurde die Staatsanwaltschaft erst am 14. März 2013 informiert, obwohl erste Feststellungen von einem möglichen Einbruch anhand eines durchgesägten Metallstabes bereits am 5. Dezember 2012 gemacht wurden?*

Die für die Beschlagnahmung verantwortliche Person begab sich in das Gebäude, das mehrere Zimmer umfasst, um das Haschisch zu holen, das nach einer Anordnung der Staatsanwaltschaft zerstört werden sollte. Da bemerkte sie, dass die Betäubungsmittel verschwunden waren.

Am 5. Dezember wurde ein möglicher Einbruchdiebstahl gemeldet. Zu diesem Zeitpunkt war der Raum, in dem die oben erwähnten Produkte lagerten, abgeschlossen und es wies nichts auf einen Einbruch hin. Das Fenster, bei dem ein Gitterstab durchgesägt worden war, führte nicht ins Innere dieses Raums; es bestand also auf Anhub kein Kausalzusammenhang zwischen dem aufgebrochenen Fenster und dem besagten Raum.

4. *Sind bei diesem Diebstahl vielleicht noch Insider-Aspekte im Spiel? Wenn ja, werden die Verantwortlichen zur Rechenschaft gezogen, damit das Vertrauen der Bevölkerung der Polizei gegenüber verstärkt werden kann?*

Es gibt in diesem Fall keine Insider-Aspekte. Einzig die Tatsache, dass die für die Beschlagnahmung verantwortliche Person aus gesundheitlichen Gründen (chirurgischer Eingriff) von Mitte November 2012 bis Mitte Februar 2013 abwesend war, führte zu der zeitlichen Verschiebung.

5. *Welche Massnahmen gedenkt der Staatsrat in Zukunft bei solch unerklärlichen Vorfällen zu ergreifen?*

Im Hinblick auf die Art der Waren, muss das Lager mit grösster Genauigkeit verwaltet werden. Die Lagerung von heiklen Produkten ausserhalb vollständig gesicherter Zonen darf nicht aus Zeit oder Platzmangel erfolgen. Der Kommandant der Kantonspolizei hat Massnahmen zur Anpassung der internen Organisation ergriffen.

Den 22. Mai 2013.

Question QA3144.13 Jean Bertschi Tuberculose bovine

Question

Le cas de tuberculose bovine décelé dans notre canton m'interpelle; en effet, du moment où une ferme laitière ne peut plus livrer son lait, la situation financière devient très vite intenable pour l'éleveur puisqu'il s'agit de son revenu. Alors que la perte de gain est totale, les travaux agricoles dans les champs ne peuvent, malgré cela, être abandonnés. Sans revenu provenant de la livraison de son lait, l'éleveur ne peut s'adresser nulle part pour obtenir au moins un pourcentage pour le lait non payé.

Cet état de fait m'amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Dans l'immédiat, le Conseil d'Etat est-il prêt à accorder une aide, sur la base d'une moyenne de paie du lait, à l'éleveur concerné par cette récente catastrophe?
2. Le Conseil d'Etat est-il prêt à créer un fonds pour venir en aide aux éleveurs qui se trouvent d'un jour à l'autre sans aucun revenu de par une interdiction de livraison de lait pour cause de maladie du bétail?

Le 8 avril 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

Par la présente, le Conseil d'Etat donne un bref résumé de l'état de situation de la tuberculose bovine et informe sur les bases légales en matière de dédommagement, avant de répondre à la question du député Bertschi proprement dite.

Tuberculose bovine – état de situation

Le 4 mars 2013, le contrôle fribourgeois des viandes a détecté sur une vache à l'abattoir des atteintes pathogénomiques typiques de la tuberculose bovine. Le laboratoire national de référence a confirmé la tuberculose bovine le 8 mars 2013. Le Service vétérinaire suisse a alors pris les mesures prévues par l'ordonnance fédérale sur les épizooties. Il convient de rappeler que la tuberculose bovine appartient à la catégorie des épizooties «à éradiquer» et qu'elle n'était plus apparue sur le territoire suisse depuis 1959.

L'exploitation d'où provenait la vache malade a été considérée comme foyer et un séquestre simple de premier degré a été prononcé, avec une interdiction de livrer le lait. Finalement, après détection de plusieurs cas de tuberculose dans l'exploitation, l'élimination de tous les bovins a été ordonnée. Ensuite, à l'aide de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA), toutes les exploitations de contact ont été déterminées et il a été décidé de tester quelques 4500 bovins à la tuberculine. Les animaux qui réagissent de manière positive ou douteuse au test sont éliminés. Un séquestre simple de premier degré est prononcé pour les exploitations détenant ces animaux. En revanche, contrairement à la première

exploitation, seul le lait des animaux positifs ou douteux ne peut pas être livré, ceci le temps que l'animal soit pris en charge par l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA) pour l'élimination (maximum 10 jours). Ce processus est actuellement en cours. Cette phase se terminera début juin environ, il sera alors possible de donner un état des lieux plus précis de cette épizootie.

Bases légales

La loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40) oblige les cantons à allouer des indemnités pour pertes d'animaux dues à une épizootie et de prendre en charge tout ou partie des frais de lutte.

La loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR; RSF 914.20.1) et l'ordonnance du 3 novembre 2003 d'exécution de la loi sur l'assurance des animaux de rente (OAAR; RSF 914.20.11) règlent l'assurance obligatoire sur le plan cantonal.

Couverture de l'assurance

Ainsi, en cas d'épizootie, SANIMA couvre, dans les limites déterminées par les législations fédérale et cantonale, les pertes d'animaux consécutives aux épizooties et aux mesures de prévention et de lutte contre les épizooties ainsi que les frais résultant de mesures de lutte, à condition qu'elles aient été prescrites par l'organe compétent.

S'agissant des mesures de lutte, SANIMA couvre notamment les frais vétérinaires, d'analyses en laboratoire, de surveillance, de fourniture de médicaments, de vaccins et de produits de désinfection, de transport et d'élimination des cadavres d'animaux atteints par une épizootie.

Les risques non assurés

Les risques non assurés sont énumérés à l'article 10 LAAR. Ne sont notamment pas couverts:

1. le dommage résultant de la diminution de la valeur d'un animal vivant (par exemple en cas de vaccination préventive qui a une répercussion sur la santé de l'animal, sans toutefois qu'il soit indiqué de l'abattre).
2. le dommage économique résultant d'une mise sous séquestre ou d'une autre mesure ordonnée par l'organe compétent de la police des épizooties. Les trois exemples qui suivent permettent d'illustrer cette notion. Le prononcé d'un séquestre a notamment pour conséquence que le détenteur du troupeau mis sous séquestre ne peut plus transférer l'un de ses animaux vers un autre troupeau ni intégrer à son troupeau un animal venant d'ailleurs. Pendant le séquestre, le détenteur aurait peut-être eu l'occasion de réaliser une vente ou un achat intéressant d'animaux. Le gain ainsi manqué n'est pas indemnisé par l'assurance obligatoire. Dans certaines circonstances, par exemple en cas de tuberculose bovine,

un détenteur de vaches pourrait se voir signifier une interdiction de couler le lait. Là aussi, la perte éprouvée ne sera pas compensée par l'assurance obligatoire. Dans une exploitation avicole, une interdiction de livrer les œufs peut aussi être ordonnée par l'organe compétent de la police des épizooties en cas de suspicion ou de confirmation de salmonellose pathogène. Le manque à gagner qu'aura subi l'aviculteur durant cette période ne sera pas non plus indemnisé.

3. les frais de traitement vétérinaires et de guérison engagés avant l'intervention de l'organe compétent de la police des épizooties.
4. les frais résultant de travaux de désinfection (les produits de désinfection étant en revanche couverts par l'assurance obligatoire, voir supra).

Conséquences

Conformément aux bases légales, SANIMA prend en charge les frais de lutte et indemnise les animaux qui doivent être éliminés. SANIMA se charge également d'éliminer le lait séquestré. En revanche, aucune indemnité n'a été versée pour ce lait.

Le cas de figure dans lequel se trouvait la première exploitation avec un séquestre sur tout le lait était financièrement dramatique pour l'exploitant. Par la suite, un compromis acceptable a été trouvé par l'Office vétérinaire fédéral en ne prononçant un séquestre que sur le lait des animaux positifs ou douteux et ceci comme mentionné ci-dessous pour une période beaucoup plus courte.

Les conséquences financières ne sont pas pour autant nulles pour les agriculteurs touchés, les durées de séquestre étant relativement longues pour la tuberculose bovine. Durant cette période, des pertes de valeur du cheptel peuvent être enregistrées. Il est en outre impossible de déplacer le troupeau sur l'alpage habituel. Sans compter les difficultés administratives supplémentaires. Tout en comprenant la difficulté qu'une telle situation représente pour certains agriculteurs, le Gouvernement relève toutefois que cela fait partie du risque entrepreneurial qui existe par ailleurs dans la plupart des autres branches d'activités.

Solutions

Dans le cas de figure où un exploitant se retrouve dans une situation difficile (notamment financière, par manque de liquidités), le Service de l'agriculture (SAGri) dispose de différents outils qui peuvent permettre de surmonter cette période. Les solutions étant individuelles, les agriculteurs touchés devront prendre contact avec le SAGri afin d'analyser chaque solution au cas par cas.

Pour tout ce qui relève directement de l'épizootie, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) est compétent.

Réponse aux questions

1. *Dans l'immédiat, le Conseil d'Etat est-il prêt à accorder une aide, sur la base d'une moyenne de paie du lait, à l'éleveur concerné par cette récente catastrophe?*

Dans l'immédiat, aucune base légale ne permet au Conseil d'Etat d'accorder une aide aux éleveurs concernés. Comme mentionné ci-dessus, les agriculteurs en difficulté peuvent s'adresser au Service de l'agriculture qui dispose de différents outils d'aide.

2. *Le Conseil d'Etat est-il prêt à créer un fonds pour venir en aide aux éleveurs qui se trouvent d'un jour à l'autre sans aucun revenu de par une interdiction de livraison de lait pour cause de maladie du bétail?*

Si un fonds était créé sur volonté du législateur, outre les questions relatives à son financement et à l'inégalité de traitement par rapport aux autres branches d'activités, d'autres difficultés et problèmes très délicats seraient à considérer:

- > En cas de sinistre, quel prix du lait serait déterminant pour fixer l'indemnité? Gruyère AOC, lait industriel, segments A, B, C?
- > Ce fonds serait-il à disposition uniquement pour des pertes relatives au lait ou pour d'autres pertes économiques?
- > Si ce fonds était aussi à disposition pour d'autres pertes économiques, où commencer et où s'arrêter dans la définition d'une perte à indemniser?
- > En cas d'épuisement du fonds et si le nombre d'exploitations sous séquestre continuait à augmenter suite à une grande épidémie, qui prendra en charge un éventuel déficit?

Ainsi, le Conseil d'Etat se prononce en défaveur de la création d'un fonds de l'Etat et privilégie une solution sur une base privée (type perte de gain) en collaboration avec une compagnie d'assurance qui serait en mesure d'apporter son expertise en la matière.

Le 13 mai 2013.

Anfrage QA3144.13 Jean Bertschi Rindertuberkulose

Anfrage

Der Fall von Rindertuberkulose, der in unserem Kanton festgestellt wurde, beschäftigt mich; Sobald ein Milchbetrieb seine Milch nicht mehr abliefern kann, wird die finanzielle Situation für den Züchter sehr schnell unhaltbar, zumal es sich um sein Einkommen handelt. Obwohl das Einkommen vollständig ausbleibt, müssen die landwirtschaftlichen Arbeiten auf den Feldern weitergeführt werden. Ohne sein Einkommen aus den Milchlieferungen kann sich der Züch-

ter nirgendwohin wenden, um wenigstens einen Teil des Ertragsausfalls der nicht bezahlten Milch zu erhalten.

Dieser Sachverhalt veranlasst mich, dem Staatsrat die folgenden Fragen zu stellen:

1. Ist der Staatsrat bereit, dem Züchter, dem dieses grosse Unglück vor Kurzem widerfahren ist, in unmittelbarer Zukunft eine Hilfe basierend auf dem durchschnittlichen Milchpreis zu gewähren?
2. Ist der Staatsrat bereit, einen Fonds zu schaffen, um den Züchtern zu Hilfe zu kommen, die wegen eines Milchlieferverbots aufgrund einer Erkrankung des Viehs von einem Tag auf den anderen ohne Einkommen dastehen?

Den 8. April 2013.

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat gibt hier eine kurze Zusammenfassung zum Stand der Situation bei der Rindertuberkulose und informiert über die gesetzlichen Grundlagen im Bereich Entschädigung, bevor er die Frage von Grossrat Bertschi beantwortet.

Rindertuberkulose – aktuelle Situation

Am 4. März 2013 hatte die freiburgische Fleischkontrolle auf einer Schlachtkuh für die Rindertuberkulose typische pathognomische Anzeichen festgestellt. Das nationale Referenzlaboratorium hat die Rindertuberkulose am 8. März 2013 bestätigt. Der Veterinärdienst Schweiz hat daraufhin die in der Tierseuchenverordnung des Bundes vorgesehenen Massnahmen ergriffen. Es sei darauf hingewiesen, dass die Rindertuberkulose zu den «auszurottenden» Seuchen zählt und seit 1959 in der Schweiz nicht mehr aufgetreten ist.

Über den Betrieb, von dem die kranke Kuh stammte, wurde eine einfache Sperre ersten Grades und eine Milchliefer Sperre verhängt. Nachdem auf dem Betrieb mehrere Tuberkulosefälle festgestellt worden waren, wurde die Tötung und Entsorgung aller Tiere der Rindergattung angeordnet. Anschliessend wurden mit Hilfe der Tierverkehrsdatenbank (TVD) alle Kontaktbetriebe ermittelt und es wurde beschlossen, rund 4500 Tiere der Rindergattung einem Tuberkulintest zu unterziehen. Positiv getestete Tiere oder solche, bei denen das Ergebnis zweifelhaft ist, werden beseitigt. Betriebe, die solche Tiere halten, werden unter eine einfache Sperre ersten Grades gestellt. Hingegen kann bei diesen Betrieben, im Gegensatz zum ersten Betrieb, nur die Milch von positiv oder zweifelhaft positiv getesteten Tieren nicht geliefert werden und zwar solange, bis die Nutztierversicherungsanstalt (SANIMA) das Tier ausmerzt (maximal 10 Tage). Dieser Prozess ist gegenwärtig im Gange. Sobald diese Phase abgeschlossen ist, was ungefähr Anfang Juni der Fall sein wird, kann genaueres zum Stand der Krankheit gesagt werden.

Gesetzliche Grundlagen

Das Tierseuchengesetz des Bundes vom 1. Juli 1966 (TSG; SR 916.40) verpflichtet die Kantone, Tierverluste aufgrund von Tierseuchen zu entschädigen und die Bekämpfungskosten ganz oder teilweise zu übernehmen.

Die obligatorische Versicherung auf kantonaler Ebene ist im Gesetz vom 13. Februar 2003 über die Nutztierversicherung (NTVG; SGF 914.20.1) und in der Ausführungsverordnung vom 3. November 2003 zum Gesetz über die Nutztierversicherung (NTVV; SGF 914.20.11) geregelt.

Versicherungsdeckung

So deckt die SANIMA im Falle von Tierseuchen im Rahmen der eidgenössischen und kantonalen Gesetzgebung den Verlust von Tieren infolge von Tierseuchen und von Massnahmen zu deren Vorbeugung und Bekämpfung sowie die Kosten der Massnahmen zur Tierseuchenbekämpfung, sofern sie vom zuständigen Organ angeordnet worden sind.

Im Rahmen der Massnahmen zur Tierseuchenbekämpfung deckt die SANIMA insbesondere die Tierarztkosten sowie die Kosten für Laboranalysen, die Überwachung sowie die Abgabe von Medikamenten, Impfstoffen und Desinfektionsmitteln, den Transport und die Entsorgung der infolge einer Tierseuche umgestandenen Tiere.

Die nicht versicherten Risiken

Die nicht versicherten Risiken sind in Art. 10 NTVG aufgelistet. Nicht gedeckt sind insbesondere:

1. die Verminderung des Werts eines lebenden Tieres (zum Beispiel im Falle einer Schutzimpfung des Tieres, die sich auf seine Gesundheit auswirkt, ohne dass es jedoch geschlachtet werden muss).
2. der Schaden, der durch eine Sperre oder eine andere vom zuständigen seuchenpolizeilichen Organ angeordnete Massnahme verursacht wird. Die folgenden drei Beispiele sollen den Begriff illustrieren. Die Verhängung einer Sperre hat insbesondere zur Folge, dass der Halter der betroffenen Herde keines seiner Tiere in einen anderen Bestand einstellen oder ein fremdes Tier in seine Herde aufnehmen darf. Wenn der Halter während der Sperre die Gelegenheit hätte, Tiere zu einem guten Preis zu kaufen oder zu verkaufen, ist der während der Sperre entgangene Gewinn von der obligatorischen Versicherung nicht gedeckt. Unter gewissen Umständen, zum Beispiel im Falle der Rindertuberkulose, kann ein Kuhhalter mit einer Milchliefer Sperre belegt werden. Der dadurch entstandene Verlust ist ebenfalls nicht durch die obligatorische Versicherung gedeckt. Bei Verdacht auf oder einer bestätigten pathogenen Salmonellose kann das zuständige seuchenpolizeiliche Organ in einem Geflügelbetrieb auch eine Eierliefer Sperre anordnen. Der Ertragsausfall für den Geflügelzüchter in dieser Zeit wird ebenfalls nicht entschädigt.

3. die vor der Intervention des zuständigen seuchenpolizeilichen Organs entstandenen tierärztlichen Behandlungs- und Heilungskosten.
4. die Arbeitskosten für Desinfektionen (die Desinfektionsmittel werden hingegen von der obligatorischen Versicherung gedeckt, siehe oben).

Folgen

Gemäss den gesetzlichen Grundlagen übernimmt die SANIMA die Kosten für die Tierseuchenbekämpfung und entschädigt die Tiere, die ausgemerzt werden müssen. SANIMA kümmert sich zudem um die Entsorgung der Milch aus dem gesperrten Betrieb. Es wurde hingegen keine Entschädigung für diese Milch ausgerichtet.

Der Fall, der für den ersten Betrieb galt, mit einer Liefersperre für die gesamte Milch, war für den Bewirtschafter finanziell dramatisch. In der Folge konnte mit dem Bundesamt für Veterinärwesen ein akzeptabler Kompromiss gefunden werden, indem die Milchlieferperre bei den weiteren Betrieben nur für die positiven oder zweifelhaft positiven Kühe galt und dies, wie weiter oben erwähnt, für einen viel kürzeren Zeitraum.

Die finanziellen Folgen sind für die betroffenen Landwirte dennoch nicht zu vernachlässigen, da die Kontaktsperre bei der Rindertuberkulose relativ lange dauert. Während dieser Zeit kann auch ein Wertverlust des Bestandes verzeichnet werden. Zudem ist es nicht möglich, die Herde auf die übliche Alp zu bringen. Von den zusätzlichen administrativen Schwierigkeiten ganz zu schweigen. Die Regierung hat zwar Verständnis für die Schwierigkeit, die eine solche Situation für gewisse Landwirte darstellt, weist jedoch darauf hin, dass dies ein Teil des unternehmerischen Risikos ist, das im Übrigen in den meisten anderen Wirtschaftszweigen besteht.

Lösungen

In dem Falle, wo ein Bewirtschafter sich in einer schwierigen Situation befindet (insbesondere finanziell, aufgrund eines Liquiditätsengpasses), verfügt das Amt für Landwirtschaft (LwA) über verschiedene Instrumente, die dazu beitragen können, über diese Zeit hinwegzuhelfen. Da es sich um individuelle Lösungen handelt, müssen die betroffenen Landwirte mit dem LwA Kontakt aufnehmen, um jede Lösung fallweise zu analysieren.

Für alles, was direkt in den Bereich der Tierseuchen fällt, ist das Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen (LSVW) zuständig.

Beantwortung der Fragen

1. *Ist der Staatsrat bereit, dem Züchter, dem dieses grosse Unglück vor Kurzem widerfahren ist, in unmittelbarer Zukunft eine Hilfe basierend auf dem durchschnittlichen Milchpreis zu gewähren?*

Es gibt keine gesetzliche Grundlage, die es dem Staatsrat unverzüglich erlauben würde, den betroffenen Züchtern eine

Hilfe zu gewähren. Wie oben erwähnt, können sich Landwirte in Schwierigkeiten an das Amt für Landwirtschaft wenden, das über verschiedene Hilfsmittel verfügt.

2. *Ist der Staatsrat bereit, einen Fonds zu schaffen, um den Züchtern zu Hilfe zu kommen, die wegen eines Milchlieferverbots aufgrund einer Erkrankung des Viehs von einem Tag auf den anderen ohne Einkommen dastehen?*

Wenn der Gesetzgeber einen Fonds schaffen wollte, so müssten nebst seiner Finanzierung und der Ungleichbehandlung gegenüber den anderen Wirtschaftszweigen weitere Schwierigkeiten und äusserst heikle Probleme berücksichtigt werden:

- > Welcher Milchpreis wäre im Schadensfall massgebend für die Festlegung der Entschädigung? Gruyère AOC, Industriemilch, Segmente A, B, C?
- > Würde dieser Fonds nur für Verluste aufgrund der Milch zur Verfügung stehen oder auch für andere wirtschaftliche Verluste?
- > Wo soll man bei der Festlegung eines zu entschädigenden Verlustes anfangen und wo aufhören, wenn dieser Fonds auch für andere wirtschaftliche Verluste zur Verfügung stehen würde?
- > Wer würde ein allfälliges Defizit übernehmen für den Fall, dass die Mittel des Fonds aufgebraucht sind und die Anzahl der gesperrten Betriebe aufgrund einer grossen Epidemie weiter ansteigt?

Der Staatsrat spricht sich daher gegen die Schaffung eines staatlichen Fonds aus und zieht eine Lösung auf privater Basis vor (Typ Erwerbsausfallversicherung) in Zusammenarbeit mit einer Versicherungsgesellschaft, die ihr Fachwissen in diesem Bereich einbringen könnte.

Den 13. Mai 2013.

Question QA3152.13 Ueli Johner-Etter/ Werner Zürcher Restauration du bateau à vapeur «Neuchâtel» par l'association Trivapor

Question

Depuis quelque temps, le dernier bateau à vapeur de la région des Trois-Lacs est en cours de rénovation au chantier de Sugiez en vue de sa remise en service. Tout comme le «Blüemlisalp» sur le lac de Thun et le «Lötschberg» sur le lac de Brienz, le «Neuchâtel» deviendra certainement une grande attraction sur les eaux du Pays des Trois lacs.

Nous sommes convaincus que le tourisme du district du Lac et de la région de Morat en sera fortement valorisé. Aussi, nous ne sommes pas en mesure de comprendre pour quelle raison le canton de Fribourg a renoncé à l'octroi d'une contribution pourtant annoncée pour le financement du gros

œuvre, comme on a pu l'apprendre lors de l'assemblée générale de l'association Trivapor et dans la presse.

La contribution de 250 000 francs promise par la LoRo est remarquable et nous en sommes reconnaissants. Notre canton soutient cependant également d'autres secteurs du tourisme, par exemple, via des contributions aux remontées mécaniques et aux skilifts. Nous sommes ainsi d'avis qu'il conviendrait que notre canton, par solidarité, entre également en matière sur une contribution complémentaire à celle de la LoRo, en faveur de la région des Trois-Lacs reconnue au niveau national depuis l'Expo02.

Aussi, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Au-delà des perspectives financières actuelles délicates, quelles sont les raisons qui justifient de renoncer à une participation pourtant précédemment promise oralement?
2. Le Conseil d'Etat est-il enclin à revenir sur sa décision actuelle et à entrer en matière sur une contribution cantonale unique complémentaire à celle de la LoRo, en faveur de la rénovation et de la mise à l'eau du «Neuchâtel»?

Le 6 mai 2013.

Réponse du Conseil d'Etat

Construit en 1912, le vapeur «Neuchâtel» a été exploité sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat jusqu'en 1968. Par la suite, ce navire a abrité un restaurant flottant dans le port de Neuchâtel jusqu'en 2003. Fondée en 1999, l'association Trivapor, qui compte environ 4000 membres, s'est donné pour but de réhabiliter ce bateau. Créée en 2007, la fondation du même nom a acquis le «Neuchâtel» et l'a ensuite transféré à Sugiez où il a été confié à une entreprise navale fribourgeoise en vue de sa rénovation.

Le 17 mai 2011, le canton de Neuchâtel a convié les cantons de Vaud, Berne et Fribourg à une séance ayant pour objet la rénovation du navire et le financement de cette opération. Cette séance, pour laquelle le canton Fribourg était représenté par le secrétaire général de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), a permis aux représentants des cantons d'être informés sur l'état d'avancement des travaux de rénovation et sur les attentes de l'association Trivapor quant à une éventuelle contribution des cantons. A cette époque, l'association précitée chiffrait la participation espérée de chaque canton à un montant de 744 000 francs. A l'issue de cette séance, les cantons de Berne, Vaud et Fribourg ont déclaré être prêts à examiner la question, sous réserve des décisions prises par leurs Gouvernements respectifs. Le représentant du canton de Fribourg a encore précisé que cet examen était conditionné à une participation formelle de tous les cantons concernés et à la remise de certains documents (notamment un plan financier et les analyses effectuées au sujet des retombées touristiques prévues).

La question du vapeur «Neuchâtel» a également été thématifiée lors d'une rencontre de travail du 20 juin 2011 entre les Gouvernements de Neuchâtel et de Fribourg. A cette occasion, le Conseil d'Etat a réitéré les conditions à sa participation et a souhaité qu'une analyse relative à une clé de répartition tenant compte de la fréquence de la future desserte des ports concernés soit effectuée.

Le 12 juin 2012, le canton de Neuchâtel a organisé une nouvelle séance pour traiter de la question. A cette occasion, l'association Trivapor a indiqué que le budget initial devait être révisé à la hausse, suite à une participation de l'Office fédéral de la culture (OFC) moins importante que prévue. Le solde du financement devait être partiellement assuré par la participation de chaque canton riverain, soit Vaud, Berne et Fribourg, à hauteur d'un montant 1 250 000 francs, ramené à 1 000 000 de francs par la suite.

La séance du 12 juin 2012 a également permis au canton de Berne de faire savoir que son éventuelle participation était conditionnée au fait qu'il n'ait pas à supporter des frais supplémentaires, notamment ceux liés à l'exploitation du navire. A ce titre, le représentant bernois a indiqué que le canton considérait que la nouvelle offre de transport générée par le «Neuchâtel» constituerait une concurrence directe aux offres existantes, ce qui conduirait à une perte de chiffre d'affaires estimée à 250 000 francs par an pour les sociétés exploitantes. Sur cette base, Berne a informé les participants qu'il renonçait à octroyer un financement en faveur du projet, décision qui a d'ailleurs été confirmée formellement par le Conseil exécutif bernois en automne 2012.

Sur ces faits, le représentant du canton Fribourg a indiqué que le canton avait exigé différents documents qui n'avaient pas été transmis et fait part du défaut de toute base légale permettant un engagement financier fribourgeois. Au vu de la position bernoise, le canton de Fribourg a rappelé que son entrée en matière était soumise à la condition d'une participation de tous les cantons concernés. Il en a conclu qu'un financement ne pouvait pas non plus entrer en ligne de compte. Ce refus a été confirmé au canton de Neuchâtel par un courrier du 22 novembre 2012 de la DEE. Dans ce courrier, la Direction a toutefois indiqué qu'elle ferait part de l'intérêt du Gouvernement fribourgeois pour ce projet auprès de la Commission cantonale de la Loterie romande (organe fribourgeois de répartition; LoRo), afin d'inviter cette dernière à réviser une décision de refus d'entrer en matière en faveur du projet, rendue au mois de juillet 2009. Cette intervention a permis à la commission précitée de réexaminer la question et, finalement, d'octroyer une subvention de 250 000 francs au projet.

Cela dit, le Conseil d'Etat répond aux questions des députés Johner-Etter et Zürcher comme suit:

1. *Au-delà des perspectives financières actuelles délicates, quelles sont les raisons qui justifient de renoncer à une participation pourtant précédemment promise oralement?*

Préliminairement, le Conseil d'Etat tient à relever que, contrairement à ce qui est prétendu, aucune promesse de financement n'a été formulée lors des diverses rencontres qui

se sont tenues au sujet de ce dossier. L'engagement du canton, par la voix de son représentant, s'est donc limité à un éventuel examen de l'entrée en matière, pour autant que certaines conditions soient remplies, et sous réserve d'une décision formelle du Conseil d'Etat.

En plus des perspectives financières délicates qui affectent actuellement le canton de Fribourg, le refus de participer aux coûts liés à la rénovation du «Neuchâtel» se justifie par le fait que certaines des conditions formulées n'ont pas été remplies. A ce titre, on peut mentionner que:

- > aucun plan d'affaire relatif à l'exploitation du «Neuchâtel» n'a pu être fourni aux cantons qui le demandaient. A ce titre, il sied d'ajouter que le canton de Fribourg supporte déjà actuellement une part des frais d'exploitation de la société de navigation des lacs de Neuchâtel et Morat SA (LNM), à laquelle le «Neuchâtel» devrait être remis dès sa mise à l'eau. Dans la mesure où une estimation des charges d'exploitation supplémentaires n'a pas été effectuée, le canton a déjà indiqué qu'il n'accepterait pas de participer à la couverture d'éventuels surcoûts liés à l'exploitation de ce navire;
- > un plan financier précis des coûts de construction, tel que réclamé par certains cantons, a fait défaut. Le Conseil d'Etat a ainsi pu constater que ces coûts variaient sensiblement au cours des travaux de rénovation, à tel point que la contribution espérée des cantons a été revue à la hausse de plus de 40% dans un premier temps, avant de s'établir à près de 26%. Dans ces conditions, le Gouvernement s'est interrogé sur le bien-fondé de l'analyse des coûts du projet, tel que présenté par ses initiateurs;
- > un projet de clé de répartition du financement en regard de la fréquence de desserte des ports concernés par l'exploitation du navire n'a pas été élaboré, malgré la demande fribourgeoise. Le Conseil d'Etat n'a donc pas été en mesure d'évaluer l'ampleur de la participation financière demandée par rapport au profit que pourrait apporter l'exploitation du navire pour chaque région concernée;
- > la participation de l'ensemble des cantons concernés, condition dirimante pour le canton de Fribourg, n'a pas pu être acquise, puisque le canton de Berne a refusé d'entrer en matière.

Finalement, le Conseil d'Etat constate qu'au contraire de certains des cantons abordés (notamment le canton de Vaud), il ne dispose pas des bases légales nécessaires pour soutenir le projet de rénovation du «Neuchâtel». En effet, la loi sur les transports (RSF 780.1) ne prévoit pas d'aide à pareil investissement (cf. art. 35). Quant à la loi sur le tourisme (LT; RSF 951.1), elle permet l'octroi d'une aide extraordinaire, sous réserve que cette dernière soit consacrée au maintien d'équipements existants, dont la disparition mettrait en péril l'économie touristique d'une région concernée (art. 54 LT). En l'occurrence, le projet à soutenir ne répond manifestement pas aux conditions d'octroi précitées, telles que prévues par la LT.

2. *Le Conseil d'Etat est-il enclin à revenir sur sa décision contestée et à entrer en matière sur une contribution*

cantonale unique complémentaire à celle de la LoRo, en faveur de la rénovation et de la mise à l'eau du «Neuchâtel»?

Comme déjà relevé, c'est bien à l'initiative du Conseil d'Etat qu'une participation de la LoRo a pu être accordée. Dans ce contexte, celui-ci tient à rappeler que les perspectives financières pour le canton de Fribourg s'annoncent délicates ces prochaines années. Soumis à l'obligation constitutionnelle de l'équilibre financier, le Conseil d'Etat a été contraint d'établir, dès l'an prochain, un programme d'économies au travers duquel il sera renoncé aux dépenses qui ne pourront être qualifiées d'essentielles pour la fin de la législature 2012–2016. Compte tenu des efforts qui seront demandés non seulement à l'administration, mais également à la population du canton dans le cadre de ce programme, une participation du canton de Fribourg au projet initié par l'association Trivapor ne paraît guère opportune. A tout le moins, le Conseil d'Etat ne dispose pas, en l'état, d'éléments nouveaux qui pourraient lui permettre de réviser sa décision.

Le 22 mai 2013.

Anfrage QA3152.13 Ueli Johner-Etter/ Werner Zürcher Restauration des Dampfschiffs «Neuchâtel» durch Trivapor

Anfrage

Seit einiger Zeit wird in der Werft Sugiez das letzte Dampfschiff der Dreiseengegend restauriert und seetauglich gemacht. Wie auf dem Thunersee die «Blüemlisalp» und auf dem Brienersee die «Lötschberg», so wird auf unseren Seeländergewässern sicher auch die «Neuchâtel» zu einer grossen Attraktion werden.

Wir sind überzeugt, dass der Tourismus im Seebezirk und in der Region Murten damit nachhaltig aufgewertet wird. Deshalb können wir nicht verstehen, dass der Kanton Freiburg, wie man letzthin an der Hauptversammlung der Trivapor und in der Presse vernehmen konnte, von einem seinerzeit signalisierten Beitrag an die hohen Kosten zurücktritt.

Der gesprochene Beitrag der LoRo von 250 000 Franken ist sehr schön und wird dankbar anerkannt. Unser Kanton fördert aber kantonal auch andere touristische Gegenden z.B. mit Beiträgen an Bergbahnen und Skilifte. Wir sind darum der Meinung, dass es unserem Kanton Freiburg aus Solidarität wohl anstehen würde, für das seit der Expo. 02 landesweit bekannte Dreiseengebiet neben der LoRo auch einen kantonalen Beitrag zu sprechen.

Wir fragen deshalb den hohen Staatsrat:

1. Was sind ausser den im Moment nicht allzu rosiggen finanziellen Aussichten die Beweggründe, auf die offen-

bar seinerzeit mündlich signalisierte finanzielle Beteiligung zu verzichten?

2. Ist der Staatsrat bereit, auf seinen gegenwärtigen Entscheid zurückzukommen und für die Renovation und Wasserung der «Neuchâtel» neben dem Beitrag der LoRo einen einmaligen kantonalen Beitrag zu sprechen?

Den 6. Mai 2013.

Antwort des Staatsrats

Das Dampfschiff «Neuchâtel» mit Baujahr 1912 war bis 1968 auf dem Neuenburgersee, dem Bielersee und dem Murtensee in Betrieb. Danach wurde es bis 2003 als schwimmendes Restaurant im Hafen von Neuenburg genutzt. Der 1999 gegründete Verein Trivapor, der etwa 4000 Mitglieder zählt, hat sich zum Ziel gesetzt, das Schiff zu restaurieren. Die gleichnamige Stiftung, die 2007 geschaffen wurde, hat das Schiff erworben und nach Sugiez transportiert, wo es einem Freiburger Schiffbauunternehmen zur Restaurierung übergeben wurde.

Am 17. Mai 2011 hat der Kanton Neuenburg die Kantone Waadt, Bern und Freiburg zu einer Sitzung eingeladen, an der die Wiederinstandsetzung des Schiffs und die Finanzierung dieses Vorhabens thematisiert wurden. An dieser Sitzung, an der der Kanton Freiburg durch den Generalsekretär der Volkswirtschaftsdirektion (VWD) vertreten war, wurden die Vertreterinnen und Vertreter der Kantone über den Stand der Restaurationsarbeiten und über die Erwartungen des Vereins Trivapor hinsichtlich eines allfälligen Beitrags der Kantone informiert. Damals bezifferte der Verein den erhofften Beitrag pro Kanton auf 744 000 Franken. Am Ende dieser Sitzung erklärten die Kantone Bern, Waadt und Freiburg, dass sie bereit seien, die Frage zu prüfen, dass aber die Entscheidungskompetenz in der Sache in den Händen ihrer jeweiligen Regierungen liege. Der Vertreter des Kantons Freiburg hat ausserdem die Bedingung gestellt, dass ein allfälliger Beitrag nur geprüft wird, wenn alle betroffenen Kantone offiziell mitmachen und gewisse Unterlagen vorgelegt werden (namentlich ein Finanzplan und die durchgeführten Studien über den erwarteten touristischen Mehrwert).

Die Frage des Dampfschiffs «Neuchâtel» wurde auch am 20. Juni 2011 an einem Arbeitstreffen der Regierungen von Neuenburg und Freiburg angesprochen. Der Staatsrat hat bei dieser Gelegenheit nochmals auf die gestellten Bedingungen hingewiesen und den Wunsch geäussert, dass eine Analyse eines Verteilschlüssels anhand der künftigen Bedienungsfrequenz der angelaufenen Häfen aufgestellt wird.

Am 12. Juni 2012 hat der Kanton Neuenburg erneut eine Sitzung zum Thema organisiert. An dieser Sitzung erklärte der Verein Trivapor, dass das ursprüngliche Budget nach oben korrigiert werden müsse, weil das Bundesamt für Kultur (BAK) einen tieferen Beitrag als vorgesehen geleistet hat. Der Verein sah vor, den Rest der benötigten Mittel teilweise über die Beiträge der Anliegerkantone, das heisst Waadt, Bern und Freiburg, in der Höhe von 1 250 000 Franken zu decken. Dieser Betrag wurde in der Folge auf 1 000 000 Franken gesenkt.

Der Kanton Bern hat an der Sitzung vom 12. Juni 2012 mitgeteilt, er habe seinen allfälligen Beitrag an die Bedingung geknüpft, dass er keine zusätzlichen Kosten namentlich in Verbindung mit dem Betrieb des Schiffs zu tragen hat. Der Kanton betrachte jedoch das neue Verkehrsangebot durch das Schiff als eine direkte Konkurrenz zum bestehenden Angebot, was den Betriebsgesellschaften eine Umsatzeinbusse von schätzungsweise 250 000 Franken verursachen werde. Aufgrund dieses Sachverhalts informierte der Kanton Bern die anderen Sitzungsteilnehmer, dass er auf einen finanziellen Beitrag an das Projekt verzichte. Dieser Entscheid wurde vom Berner Regierungsrat im Herbst 2012 offiziell bestätigt.

Daraufhin erklärte der Vertreter des Kantons Freiburg, der Kanton habe verschiedene Unterlagen angefordert, aber nicht erhalten. Ausserdem verfüge der Kanton über keine Gesetzesgrundlage, die es ihm erlauben würde, im vorliegenden Fall eine finanzielle Verpflichtung einzugehen. Weiter habe er für die Prüfung der Anfrage die Bedingung gestellt, dass alle betroffenen Kantone mitmachen. Angesichts der Absage des Kantons Bern komme deshalb auch für den Kanton Freiburg eine finanzielle Beteiligung nicht mehr in Frage. Dieser Entscheid wurde dem Kanton Neuenburg mit Schreiben der VWD vom 22. November 2012 bestätigt. In diesem Schreiben erklärte jedoch die VWD, sie werde die kantonale Kommission der Loterie Romande (Freiburger Verteilungsvorgang; LoRo) über das Interesse der Kantonsregierung an diesem Projekt informieren und dazu einladen, ihren Entscheid vom Juli 2009, mit dem sie einen Beitrag an das Projekt abgelehnt hat, zu revidieren. Auf dieses Schreiben hin hat die oben erwähnte Kommission die Frage neu geprüft und dem Projekt schliesslich einen Beitrag von 250 000 Franken zugesagt.

Dies vorausgeschickt, beantwortet der Staatsrat die Fragen der Grossräte Johner-Etter et Zürcher wie folgt:

1. *Was sind ausser den im Moment nicht allzu rosigem finanziellen Aussichten die Beweggründe, auf die offenbar seinerzeit mündlich signalisierte finanzielle Beteiligung zu verzichten?*

Einleitend weist der Staatsrat darauf hin, dass an den verschiedenen Sitzungen, die in dieser Sache stattgefunden haben, zu keiner Zeit eine Beitragszusage gemacht wurde, wie dies in der Anfrage behauptet wird. Die vom Vertreter des Kantons eingegangene Verpflichtung beschränkte sich einzig auf eine allfällige Prüfung des Antrags, sofern bestimmte Bedingungen erfüllt sind, und unter Vorbehalt eines formellen Entscheids des Staatsrats.

Der Kanton Freiburg hat sich nicht nur aufgrund seiner ungünstigen finanziellen Lage gegen die Mitfinanzierung der Kosten für die Wiederinstandsetzung des Dampfschiffs «Neuchâtel» ausgesprochen, sondern auch aufgrund bestimmter Bedingungen, die er gestellt hat und die nicht erfüllt worden sind. Zu diesem Punkt kann Folgendes erwähnt werden:

- > Der von einzelnen Kantonen verlangte Businessplan zum Betrieb des Dampfschiffs wurde nie ausgehändigt. An dieser Stelle ist anzumerken, dass der Kanton

Freiburg heute bereits einen Teil der Betriebskosten der *Société de navigation des lacs de Neuchâtel et Morat SA* (LNM) trägt, der das Schiff nach seiner Wässerung übergeben werden soll. Da keine Schätzung der zusätzlichen Betriebskosten aufgestellt wurde, hat der Kanton schon frühzeitig erklärt, dass er sich nicht an der Deckung allfälliger Mehrkosten in Verbindung mit dem Betrieb dieses Schiffs beteiligen werde.

- > Ein präziser Finanzplan über die Baukosten, wie von einzelnen Kantonen verlangt, wurde nie ausgehändigt. Der Staatsrat stellt fest, dass diese Kosten im Laufe der Restaurationsarbeiten stark schwankten, so dass der von den Kantonen erwartete Beitrag erst um über 40% erhöht wurde, bevor die Beitragserhöhung schliesslich auf 26% festgesetzt wurde. Unter diesen Voraussetzungen fragte sich der Staatsrat, ob die Initiatoren des Projekts eine sorgfältige Kostenanalyse durchgeführt haben.
- > Ein Plan für einen Kostenverteilungsschlüssel anhand der Bedienungsfrequenz der vom Schiff angefahrenen Häfen wurde nicht aufgestellt, obwohl der Kanton Freiburg dies verlangt hatte. Der Staatsrat war folglich nicht in der Lage, den verlangten Beitrag dem Gewinn gegenüberzustellen, den der Betrieb des Schiffs den einzelnen Regionen eintragen könnte.
- > Die von Kanton Freiburg gestellte zwingende Bedingung, dass sich alle betroffenen Kantone beteiligen, konnte nicht erfüllt werden, da der Kanton Bern auf das Gesuch nicht eingetreten ist.

Abschliessend stellt der Staatsrat fest, dass er im Gegensatz zu anderen kontaktierten Kantonen (insbesondere dem Kanton Waadt) nicht über die erforderlichen gesetzlichen Grundlagen verfügt, um das Projekt für die Wiederinstandsetzung des Dampfschiffs «Neuchâtel» zu unterstützen. Das Verkehrsgesetz (SGF 780.1) sieht keine derartige Investitions-hilfe vor (vgl. Art. 35). Das Gesetz über den Tourismus (TG; SGF 951.1) ermöglicht die Gewährung einer ausserordentlichen Hilfe unter der Bedingung, dass diese für den Erhalt bestehender Anlagen eingesetzt wird, deren Verschwinden die Tourismusbranche der betroffenen Region gefährden würde (Art. 54 TG). Das vorliegende Projekt entspricht den im TG erwähnten Bedingungen für die Gewährung einer Finanzhilfe eindeutig nicht.

2. *Ist der Staatsrat bereit, auf seinen gegenwärtigen Entscheidung zurückzukommen und für die Renovation und Wasserung der «Neuchâtel» neben dem Beitrag der LoRo einen einmaligen kantonalen Beitrag zu sprechen?*

Wie bereits erwähnt, hat sich die LoRo auf Anstoss des Staatsrats zu einer finanziellen Beteiligung entschlossen. In diesem Zusammenhang ist auch zu erwähnen, dass die finanziellen Aussichten des Kantons Freiburg für die kommenden Jahre nicht sehr günstig sind. Der Staatsrat ist per Verfassung zur Wahrung des finanziellen Gleichgewichts verpflichtet. Er war deshalb gezwungen, ab dem kommenden Jahr ein Sparprogramm aufzustellen, mit dem auf alle Ausgaben verzichtet wird, die bis Ende der Legislaturperiode 2012–2016 nicht als unerlässlich gelten. Angesichts der Opfer, die im Rahmen dieses Programms nicht nur von der

Verwaltung, sondern auch von der Bevölkerung des Kantons verlangt werden, erweist sich eine Beteiligung des Kantons Freiburg am Projekt des Vereins als kaum mehr vertretbar. Jedenfalls verfügt der Staatsrat zum jetzigen Zeitpunkt über keine neuen Elemente, die es ihm erlauben würden, seinen Entscheid wiederzuerwägen.

Den 22. Mai 2013.

LISTE DES ORATEURS

—
du Bulletin officiel des séances du Grand Conseil du canton de Fribourg

TOME CLXV – Juin 2013

REDNERLISTE

—
des Amtlichen Tagblattes der Sitzungen des Grossen Rates des Kantons Freiburg

BAND CLXV – Juni 2013

Ackermann André (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

HFR, M1012.12 Pierre Mauron/David Bonny (redonner au Conseil d'Etat la compétence d'attribuer les missions de l'–): pp. 710 et 711.

Aebischer Susanne (CVP-BDP/PDC-PBD, LA)

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme – Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: pp. 731 et 732.

Transport public, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de –: p. 741.

Andrey Pascal (PDC-PBD/CVP-BDP, GR)

Jaun, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de –: p. 759.

Bapst Markus (CVP-BDP/PDC-PBD/, SE)

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfeler-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): pp. 702 et 703.

LATeC:

- M1018.12 Benoît Rey (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/– et code de procédure et de juridiction administrative/CPJA): p. 738.

- P2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht (bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/– depuis son entrée en vigueur): p. 755.

Berset Solange (PS/SP, SC)

Agroalimentaire, décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (interruption immédiate des négociations avec l'UE au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur –): pp. 726 et 727.

Transparence/protection des données, rapport annuel 2012 de l'Autorité cantonale de la – et de la –: p. 693.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL)

Agroalimentaire, décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (interruption immédiate des négociations avec l'UE au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur –): p. 726.

Bonny David (PS/SP, SC), deuxième vice-président du Grand Conseil

HFR, M1012.12 Pierre Mauron/David Bonny (redonner au Conseil d'Etat la compétence d'attribuer les missions de l'–): p. 711.

Bosson François (PDC-PBD/CVP-BDP, GL)

Patients, rapport sur le P2016.12 François Bosson/Dominique Butty (accueil des – dans les régions périphériques): p. 713.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC)

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme – Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: p. 731.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV)

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme – Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: pp. 730 et 731.

Butty Dominique (PDC-PBD/CVP-BDP, GL)

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfeler-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): p. 701 et 702.

Castella Didier (PLR/FDP, GR)

HFR, MA4001.12 Didier Castella/Markus Ith/Claude Brodard/Jean-Daniel Wicht/Nadia Savary/Fritz Glauser/Yvan Hunziker/Nadine Gobet/Christian Schopfer/Ruedi Vonlanthen (demande d'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers –): pp. 705 et 706.

Transport public, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de –: p. 741.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC)

Acquisition, décret relatif à l'– d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle: p. 744.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV)

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme – Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: pp. 732 et 733.

Collaud Elian (PDC-PBD/CVP-BDP, BR)

* *Jaun*, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de –: pp. 756 et 757; 759 et 760; 760 et 761.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR)

Jaun, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de –: p. 759.

Transport public, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de –: p. 740.

Doutaz Jean-Pierre (PDC-PBD/CVP-BDP, GR)

LATeC, P2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht (bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/– depuis son entrée en vigueur): pp. 753 et 754.

Duc Louis (ACG/MLB, BR)

Agroalimentaire, décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (interruption immédiate des négociations avec l'UE au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur –): p. 726.

Conseil de la magistrature, rapport annuel 2012 du –: p. 723.

Gymnase, P2020.12 Denis Grandjean (création d'un – intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare): p. 718.

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfeler-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): p. 703.

Jaun, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de –: p. 759.

Ducotterd Christian (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

Agroalimentaire, décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (interruption immédiate des négociations avec l'UE au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur –): p. 725.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE)

Gymnase, P2020.12 Denis Grandjean (création d'un – intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare): p. 718.

Fasel Josef (CVP-BDP/PDC-PBD/, SE)

HFR, motion populaire MV1503.12 William Aeby (maintien de l'hôpital de Tavel dans sa fonction actuelle): p. 713

Jaun, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de -: p. 757.

Fasel-Roggo Bruno (MLB/ACG, SE)

H189, rapport sur le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la route d'évitement Bulle-La Tour-de-Trême -: p. 747.

Jaun, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de -: pp. 757 et 758.

Poya, rapport sur le P2014.12 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen (situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/-): p. 752.

Transparence/protection des données, rapport annuel 2012 de l'Autorité cantonale de la - et de la -: p. 693.

Transport public, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de -: p. 741.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR)

Acquisition, décret relatif à l' - d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle: p. 745.

Gamba Marc-Antoine (PDC-PBD/CVP-BDP, FV)

Etudes de médecine, M1017.12 Ralph Alexander Schmid (extension des - jusqu'au master à l'Université de Fribourg): p. 715.

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l' -): p. 702.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV)

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme - Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: p. 732.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV)

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme - Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: p. 730.

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l' -): p. 699.

Girard Raoul (PS/SP, GR)

Poya, rapport intermédiaire de la commission d'enquête parlementaire (CEP) sur les surcoûts du pont de la -: pp. 749 et 750; 751.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL)

Agroalimentaire, décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (interruption immédiate des négociations avec l'UE au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur -): pp. 725 et 726.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR)

Etudes de médecine, M1017.12 Ralph Alexander Schmid (extension des - jusqu'au master à l'Université de Fribourg): p. 715.

H189, rapport sur le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la route d'évitement Bulle-La Tour-de-Trême -: pp. 748 et 749.

Grandjean Denis (PDC-PBD/CVP-BDP, VE)

Gymnase, P2020.12 Denis Grandjean (création d'un - intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare): p. 717.

Hayoz Josef, président du Conseil de la magistrature

Conseil de la magistrature, rapport annuel 2012 du -: p. 723.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE)

Gymnase, P2020.12 Denis Grandjean (création d'un - intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare): p. 718.

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l' -): p. 703.

* *Initiative/hôpitaux*, décret constatant la validité de l' - législative entièrement rédigée «Pour des - proches des citoyens»: p. 712.

Ith Markus (FDP/PLR, LA)

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l' -): p. 696 et 697.

Ordre du jour, M d'ordre Pierre Mauron (renvoi à la session de septembre des points 5 et 9 de l'–): p. 694.

Johner-Etter Ueli (SVP/UDC, LA)

H189, rapport sur le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la route d'évitement Bulle–La Tour-de-Trême –: p. 747.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC-PBD/CVP-BDP, GR)

* *Conseil de la magistrature*, rapport annuel 2012 du –: pp. 720 et 721; 723.

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): p. 699.

LATeC, M1018.12 Benoît Rey (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/– et code de procédure et de juridiction administrative/CPJA): p. 737.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC)

Pont/Autigny, MA4003.13 Nicolas Kolly/Roland Mesot/Gabriel Kolly/Charles Brönnimann/Pierre-André Page/Gilles Schorderet/Emanuel Waeber/Michel Zadory/Daniel Gander/Ruedi Schläfli (rénovation du – enjam-bant la Glâne à –): pp. 761 et 762.

Kolly René (PLR/FDP, SC)

LATeC, M1018.12 Benoît Rey (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/– et code de procédure et de juridiction administrative/CPJA): p. 737.

Jaun, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de –: p. 757.

Poya, rapport sur le P2014.12 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen (situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/–): p. 751.

Krattinger-Jutzet Ursula (SP/PS, SE)

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): p. 700.

Kuenlin Pascal, président du Grand Conseil,
(PLR/FDP, SC)

Assermentation: p. 736.

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme – Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: p. 733.

Clôture de la session: p. 762.

Communications: pp. 691; 736.

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): p. 695.

Ouverture de la session: p. 691.

Validation et assermentation: pp. 691 et 692.

Lauper Nicolas (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

Conseil de la magistrature, rapport annuel 2012 du –: pp. 721 et 722.

Longchamp Patrice (PDC-PBD/CVP-BDP, GL)

Gymnase, P2020.12 Denis Grandjean (création d'un – inter-cantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare): p. 718.

**Losey Michel, président de la Commission
des finances et de gestion** (UDC/SVP, BR)

Acquisition, décret relatif à l'– d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle: p. 744.

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme – Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: p. 728.

Jaun, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de –: p. 757.

Photovoltaïques, M1011.12 Michel Losey/Christian Ducotterd (pont RPC fribourgeois pour faciliter la création d'installations – dans le canton): p. 735.

Mauron Pierre (PS/SP, GR)

Conseil de la magistrature, rapport annuel 2012 du –: pp. 722 et 723.

HFR:

– rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): pp. 695 et 696.

– MA4001.12 Didier Castella/Markus Ith/Claude Brodard/Jean-Daniel Wicht/Nadia Savary/Fritz Glauser/Yvan Hunziker/Nadine Gobet/Christian Schopfer/Ruedi Vonlanthen (demande d'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers –): p. 706.

- M1012.12 Pierre Mauron/David Bonny (redonner au Conseil d'Etat la compétence d'attribuer les missions de l'–): pp. 709 et 710; 711.

Ordre du jour, M d'ordre Pierre Mauron (renvoi à la session de septembre des points 5 et 9 de l'–): pp. 693 et 694.

Menoud Yves (PDC-PBD/CVP-BDP, GR)

Transparence/protection des données, rapport annuel 2012 de l'Autorité cantonale de la – et de la –: pp. 692 et 693.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE)

HFR:

- rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): p. 701.
- M1012.12 Pierre Mauron/David Bonny (redonner au Conseil d'Etat la compétence d'attribuer les missions de l'–): p. 710.

Morand Patrice (PDC-PBD/CVP-BDP, GR)

Acquisition, décret relatif à l'– d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle: pp. 744 et 745.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV)

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme – Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: p. 733.

LATeC, M1018.12 Benoît Rey (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/– et code de procédure et de juridiction administrative/CPJA): p. 738.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL)

Jaun, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de –: p. 758.

LATeC:

- M1018.12 Benoît Rey (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/– et code de procédure et de juridiction administrative/CPJA): pp. 737 et 738.
- P2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht (bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/– depuis son entrée en vigueur): pp. 754 et 755.

Transport public, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de –: pp. 741 et 742.

Piller Benoît (PS/SP, SC)

LATeC:

- M1018.12 Benoît Rey (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/– et code de procédure et de juridiction administrative/CPJA): p. 737.

- P2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht (bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/– depuis son entrée en vigueur): p. 754.

* *Transport public*, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de –: pp. 739 et 740; 742; 743.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR)

Acquisition, décret relatif à l'– d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle: p. 745.

Raemy Hugo (SP/PS, LA)

Etudes de médecine, M1017.12 Ralph Alexander Schmid (extension des – jusqu'au master à l'Université de Fribourg): p. 714.

Rey Benoît (ACG/MLB, FV)

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): pp. 697 et 698.

LATeC, M1018.12 Benoît Rey (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/– et code de procédure et de juridiction administrative/CPJA): pp. 736 et 737; 738.

Ordre du jour, M d'ordre Pierre Mauron (renvoi à la session de septembre des points 5 et 9 de l'–): p. 694.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR)

Jaun, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de –: p. 758.

Roubaty François (PS/SP, SC)

H189, rapport sur le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la route d'évitement Bulle-La Tour-de-Trême –: p. 748.

Schafer Bernhard (MLB/ACG, SE)

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): p. 702.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC)

* *Agroalimentaire*, décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (interruption immédiate des négociations avec l'UE au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur –): pp. 725; 727.

Schmid Ralph Alexander (ACG/MLB, LA)

Etudes de médecine, M1017.12 Ralph Alexander Schmid (extension des – jusqu'au master à l'Université de Fribourg): p. 714.

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): pp. 700 et 701.

Schneuwly André (MLB/ACG, SE)

Conseil de la magistrature, rapport annuel 2012 du –: p. 722.
Schnyder Erika (PS/SP, SC)

HFR, MA4001.12 Didier Castella/Markus Ith/Claude Brodard/Jean-Daniel Wicht/Nadia Savary/Fritz Glauser/Yvan Hunziker/Nadine Gobet/Christian Schopfer/Ruedi Vonlanthen (demande d'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers –): p. 707.

Schoenenweid André (PDC-PBD/CVP-BDP, FV)

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme – Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: pp. 727 et 728.

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): p. 703.

Poya:

- rapport intermédiaire de la commission d'enquête parlementaire (CEP) sur les surcoûts du pont de la –: pp. 750 et 751.
- rapport sur le P2014.12 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen (situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/–): pp. 751 et 752.

Schopfer Christian (FDP/PLR, LA)

Acquisition, décret relatif à l'– d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle: p. 745.

Schorderet Edgar (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

H189, rapport sur le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la route d'évitement Bulle–La Tour-de-Trême –: pp. 747 et 748.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC)

Poya, rapport intermédiaire de la commission d'enquête parlementaire (CEP) sur les surcoûts du pont de la –: p. 751.

* *Naturalisations*, décret relatif aux –: pp. 723; 724.

Schuwey Roger (SVP/UDC, GR)

Jaun, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de –: pp. 758 et 759.

Siggen Jean-Pierre (PDC-PBD/CVP-BDP, FV)

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): p. 695.

Ordre du jour, M d'ordre Pierre Mauron (renvoi à la session de septembre des points 5 et 9 de l'–): p. 694.

Stempfel-Horner Yvonne (CVP-BDP/PDC-PBD, LA)

HFR, MA4001.12 Didier Castella/Markus Ith/Claude Brodard/Jean-Daniel Wicht/Nadia Savary/Fritz Glauser/Yvan Hunziker/Nadine Gobet/Christian Schopfer/Ruedi Vonlanthen (demande d'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers –): p. 707.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC)

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme – Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: pp. 728 et 729.

Thalmann-Bolz Katharina, (SVP/UDC, LA)
première vice-présidente du Grand Conseil

Gymnase, P2020.12 Denis Grandjean (création d'un – intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare): pp. 717 et 718.

Thévoz Laurent (MLB/ACG, FV)

HFR, M1012.12 Pierre Mauron/David Bonny (redonner au Conseil d'Etat la compétence d'attribuer les missions de l'-): p. 710.

LATeC, P2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht (bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/- depuis son entrée en vigueur): p. 755.

Vial Jacques (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

* *Acquisition*, décret relatif à l'- d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle: pp. 743 et 744; 745; 746.

Vonlanthen Rudolf (FDP/PLR, SE)

HFR, MA4001.12 Didier Castella/Markus Ith/Claude Brodard/Jean-Daniel Wicht/Nadia Savary/Fritz Glauser/Yvan Hunziker/Nadine Gobet/Christian Schopfer/Ruedi Vonlanthen (demande d'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers -): p. 706.

LATeC, P2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht (bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/- depuis son entrée en vigueur): p. 754.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE)

Catégorie des débats, motion d'ordre Emanuel Waeber/Gilles Schorderet (demande de traitement du projet de décret N° 56 relatif à la traversée de Jaun en - I): p. 724.

Etudes de médecine, M1017.12 Ralph Alexander Schmid (extension des - jusqu'au master à l'Université de Fribourg): p. 715.

HFR, MA4001.12 Didier Castella/Markus Ith/Claude Brodard/Jean-Daniel Wicht/Nadia Savary/Fritz Glauser/Yvan Hunziker/Nadine Gobet/Christian Schopfer/Ruedi Vonlanthen (demande d'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers -): pp. 707 et 708.

Ordre du jour, M d'ordre Pierre Mauron (renvoi à la session de septembre des points 5 et 9 de l'-): p. 694.

Wassmer Andréa (PS/SP, SC)

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme - Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: p. 731.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV)

Conseil de la magistrature, rapport annuel 2012 du -: p. 722.

HFR, M1012.12 Pierre Mauron/David Bonny (redonner au Conseil d'Etat la compétence d'attribuer les missions de l'-): p. 710.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC)

H189, rapport sur le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la route d'évitement Bulle-La Tour-de-Trême -: p. 749.

LATeC, P2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht (bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/- depuis son entrée en vigueur): p. 753.

Poya, rapport sur le P2014.12 André Schoenenweid /Jean-Pierre Siggen (situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/-): p. 752.

* *Transparence/protection des données*, rapport annuel 2012 de l'Autorité cantonale de la - et de la -: pp. 692; 693.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR)

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme - Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: p. 732.

HFR, rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'-): p. 698.

Zosso Markus (SVP/UDC, SE)

HFR, MA4001.12 Didier Castella/Markus Ith/Claude Brodard/Jean-Daniel Wicht/Nadia Savary/Fritz Glauser/Yvan Hunziker/Nadine Gobet/Christian Schopfer/Ruedi Vonlanthen (demande d'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers -): pp. 706 et 707.

**Chassot Isabelle, conseillère d'Etat,
Directrice de l'instruction publique,
de la culture et du sport**

Etudes de médecine, M1017.12 Ralph Alexander Schmid (extension des - jusqu'au master à l'Université de Fribourg): pp. 715 et 716.

Gymnase, P2020.12 Denis Grandjean (création d'un – inter-cantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare): pp. 718 et 719.

**Demierre Anne-Claude, conseillère d'Etat,
Directrice de la santé et des affaires sociales
présidente du Conseil d'Etat**

HFR:

- rapport N° 63 sur le P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (orientations stratégiques à moyen et long termes de l'–): pp. 703 à 705.
- MA4001.12 Didier Castella/Markus Ith/Claude Brodard/Jean-Daniel Wicht/Nadia Savary/Fritz Glauser/Yvan Hunziker/Nadine Gobet/Christian Schopfer/Ruedi Vonlanthen (demande d'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers –): p. 708.
- M1012.12 Pierre Mauron/David Bonny (redonner au Conseil d'Etat la compétence d'attribuer les missions de l'–): p. 711.
- Motion populaire MV1503.12 William Aeby (maintien de l'hôpital de Tavel dans sa fonction actuelle): p. 713

Initiative/hôpitaux, décret constatant la validité de l'– législative entièrement rédigée «Pour des – proches des citoyens»: p. 712.

Patients, rapport sur le P2016.12 François Bosson/Dominique Butty (accueil des – dans les régions périphériques): p. 713.

Transparence/protection des données, rapport annuel 2012 de l'Autorité cantonale de la – et de la –: p. 693.

**Garnier Marie, conseillère d'Etat,
Directrice des institutions,
de l'agriculture et des forêts**

Agroalimentaire, décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (interruption immédiate des négociations avec l'UE au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur –): p. 725.

Naturalisations, décret relatif aux –: p. 723.

**Ropraz Maurice, conseiller d'Etat,
Directeur de l'aménagement, de
l'environnement et des constructions,**

Acquisition, décret relatif à l'– d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle: pp. 744; 745 et 746; 746.

H189, rapport sur le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la route dévitemment Bulle–La Tour-de-Trême –: p. 749.

Jaun, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de –: pp. 757; 760; 761.

LATeC:

- M1018.12 Benoît Rey (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/– et code de procédure et de juridiction administrative/CPJA): pp. 738 et 739.
- P2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht (bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/– depuis son entrée en vigueur): pp. 755 et 756.

Poya:

- rapport intermédiaire de la commission d'enquête parlementaire (CEP) sur les surcoûts du pont de la –: p. 751.
- rapport sur le P2014.12 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen (situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/–): pp. 752 et 753.

Transport public, décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de –: pp. 740; 742; 743.

**Vonlanthen Beat, conseiller d'Etat,
Directeur de l'économie et de l'emploi**

Bluefactory, rapport sur la création de la société anonyme – Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg: pp. 733 à 735.

Composition du Grand Conseil**Juin 2013****Zusammensetzung des Grossen Rates****Juni 2013**

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
1. Fribourg-Ville (14 députés: 3 PDC-PBD, 5 PS, 1 PLR, 3 ACG, 2 UDC)			
Stadt Freiburg (14 Grossräte: 3 CVP-BDP, 5 SP, 1 FDP, 3 MLB, 2 SVP)			
Burgener Woeffray Andrea, professeur, Fribourg	PS/SP	1956	2008
Clément Pierre-Alain, syndic, Fribourg	PS/SP	1951	1989
de Weck Antoinette, avocate, Directrice des écoles, Fribourg	PLR/FDP	1956	2007
Gamba Marc-Antoine, médecin FMH, Fribourg	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	2011
Gander Daniel, fonctionnaire de police retraité, Fribourg	UDC/SVP	1945	2009
Ganioz Xavier, secrétaire syndical, Fribourg	PS/SP	1973	2007
Garghentini Python, Giovanna, co-directrice Espacefemmes, Fribourg	PS/SP	1964	2011
Jelk Guy-Noël, enseignant, Fribourg	PS/SP	1964	2003
Mutter Christa, journaliste, Fribourg	ACG/MLB	1960	2007
Peiry Stéphane, expert-comptable diplômé, Fribourg	UDC/SVP	1970	2007
Rey Benoît, chef du Département Suisse romande et Tessin de Pro Infirmis, Fribourg	ACG/MLB	1958	1996
Schoenenweid André, Ingénieur HES-EUR FNG, Fribourg	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	2004
Siggen Jean-Pierre, directeur de l'Union patronale, Fribourg	PDC-PBD/CVP-BDP	1962	2007
Thévoz Laurent, géographe, Fribourg	ACG/MLB	1948	2008
2. Sarine-Campagne (24 députés: 6 PDC-PBD, 8 PS, 4 PLR, 2 ACG, 4 UDC)			
Saane-Land (24 Grossräte: 6 CVP-BDP, 8 SP, 4 FDP, 2 MLB, 4 SVP)			
Ackermann André, économiste, Corminbœuf	PDC-PBD/CVP-BDP	1944	1997
Berset Solange, libraire, Belfaux	PS/SP	1952	1996
Bonny David, directeur adjoint au Gymnase intercantonal de la Broye, Prez-vers-Noréaz	PS/SP	1967	2011
Brodard Claude, expert-comptable diplômé, Le Mouret	PLR/FDP	1976	2011
Brönnimann Charles, agriculteur, Onnens	UDC/SVP	1956	2002
Chassot Claude, enseignant spécialisé, Villarsel-le-Gibloux	ACG/MLB	1956	2007
Ducotterd Christian, agriculteur, Grolley	PDC-PBD/CVP-BDP	1968	2002
Gasser Benjamin, enseignant, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1984	2011
Kolly Nicolas, étudiant en droit, Essert	UDC/SVP	1986	2011
Kolly René, maître-fromager, Ferpicloz	PLR/FDP	1954	2007
Kuenlin Pascal, administrateur, Marly	PLR/FDP	1967	1996
Lambelet Albert, professeur d'économie, Corminbœuf	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	2011

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Lauper Nicolas, agriculteur, Montévrax	PDC-PBD/CVP-BDP	1962	1996
Piller Benoît, physicien, Avry-sur-Matran	PS/SP	1955	2011
Roubaty François, monteur-électricien, Matran	PS/SP	1953	2008
Schläfli Ruedi, agriculteur, Posieux	UDC/SVP	1974	2011
Schnyder Erika, juriste, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1955	2007
Schorderet Edgar, ingénieur EPFZ, Marly	PDC-PBD/CVP-BDP	1951	2007
Schorderet Gilles, agriculteur, Zénauva	UDC/SVP	1962	2002
Suter Olivier, professeur d'arts visuels / artiste, Estavayer-le-Gibloux	ACG/MLB	1959	2007
Thomet René, directeur EMS, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1957	2002
Vial Jacques, maître-charpentier / entrepreneur bois, Le Mouret	PDC-PBD/CVP-BDP	1949	2007
Wassmer Andrea, animatrice culturelle, enseignante, Belfaux	PS/SP	1957	2011
Wicht Jean-Daniel, directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, Givisiez	PLR/FDP	1958	2007
3. Sense (16 Grossräte: 6 CVP-BDP, 2 SP, 2 FDP, 3 MLB, 3 SVP)			
Singine (16 députés: 6 PDC-PBD, 2 PS, 2 PLR, 3 ACG, 3 UDC)			
Bapst Markus, dipl. Biologe, Düringen	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	1999
Boschung Bruno, Versicherungs-Generalagent, Wünnewil	PDC-PBD/CVP-BDP	1963	2004
Burkhalter Fritz, Landwirt, Alterswil	PLR/FDP	1959	1999
Fasel-Roggo Bruno, Pensioniert, Schmitten	ACG/MLB	1948	1995
Fasel Josef, Landwirt, Alterswil	PDC-PBD/CVP-BDP	1950	1996
Hayoz Linus, Landmaschinenmechaniker, Plaffeien	PDC-PBD/CVP-BDP	1957	2011
Jendly Bruno, Schreinermeister, Düringen	PDC-PBD/CVP-BDP	1945	1996
Krattinger-Jutzet Ursula, Lehrerin an der Berufsschule / Hausfrau, Düringen	PS/SP	1961	1996
Piller Alfons, Landwirt/Chauffeur, Schwarzsee	UDC/SVP	1961	2002
Rauber Thomas, Betriebsökonom, Tafers	PDC-PBD/CVP-BDP	1966	2011
Schafer Berhnhard, Sekundarlehrer, stellv. Direktor OS, St. Ursen	ACG/MLB	1959	2011
Schnewly André, Co-Geschäftsleiter applico, Düringen	ACG/MLB	1955	2011
Schnewly Patrick, Lehrer, Düringen	PS/SP	1964	2013
Vonlanthen Rudolf, Versicherungs-Generalagent, Giffers	PLR/FDP	1954	1996
Waeber Emanuel, Eidg. dipl. Betriebsökonom, Heitenried	UDC/SVP	1958	2007
Zosso Markus, Agrokaufmann, Schmitten	UDC/SVP	1956	2007
4. Gruyère (18 députés: 6 PDC-PBD, 5 PS, 4 PLR, 3 UDC)			
Greyerz (18 Grossräte: 6 CVP-BDP, 5 SP, 4 FDP, 3 SVP)			
Andrey Pascal, agriculteur, Cerniaz	PDC-PBD/CVP-BDP	1959	2007
Bächler Marie-Christine, Infirmière, Bulle	PS/SP	1964	2013
Badoud Antoinette, employée de commerce, Le Pâquier	PLR/FDP	1952	2002
Castella Romain, agro-commerçant, Albeuve	PLR/FDP	1983	2011
Castella Didier docteur en physique, Pringy	PLR/FDP	1970	2011
Doutaz Jean-Pierre, chef d'entreprise, Epagny	PDC-PBD/CVP-BDP	1958	2011
Frossard Sébastien, agriculteur, Romanens	UDC/SVP	1972	2007
Girard Raoul, économiste / enseignant, Bulle	PS/SP	1972	2007

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Gobet Nadine, juriste / directrice-adjointe de la Fédération patronale, Bulle	PLR/FDP	1969	2007
Jordan Patrice, agriculteur, Vaulruz	PDC-PBD/CVP-BDP	1967	2002
Kaelin Murith Emmanuelle, notaire, Bulle	PDC-PBD/CVP-BDP	1958	2007
Kolly Gabriel, maître-agriculteur, Corbières	UDC/SVP	1982	2011
Mauron Pierre, avocat, Riaz	PS/SP	1972	2007
Menoud Yves, économiste, La Tour-de-Trême	PDC-PBD/CVP-BDP	1953	2002
Morand Patrice, employé de banque, Bulle	PDC-PBD/CVP-BDP	1957	2011
Pythoud-Gaillard Chantal, technicienne en radiologie médicale, Bulle	PS/SP	1964	2011
Repond Nicolas, photographe, Bulle	PS/SP	1958	2007
Schuwey Roger, hôtelier, Im Fang	UDC/SVP	1952	2007
5. See (13 Grossräte: 3 CVP-BDP, 3 SP, 2 FDP, 4 SVP, 1 MLB)			
Lac (13 députés: 3 PDC-PBD, 3 PS, 2 PLR, 4 UDC, 1 ACG)			
Aebischer Susanne, Organisationsberaterin & Erwachsenenbildnerin, Kerzers	PDC-PBD/CVP-BDP	1976	2012
Affolter Urs, Facharzt Gynäkologie, Muntelier	PS/SP	1957	2012
Hänni-Fischer Bernadette, Juristin, Murten	PS/SP	1954	2007
Herren-Schick Paul, Treuhänder, Kerzers	UDC/SVP	1953	2011
Ith Markus, Betriebsökonom, Murten	PLR/FDP	1972	2002
Johner-Etter Ueli, Gemüsebauer, Kerzers	UDC/SVP	1944	2003
Raemy Hugo, Sekundarlehrer, Murten	PS/SP	1965	2002
Riedo Daniel, Techniker TS, Gurmels	PDC-PBD/CVP-BDP	1962	2011
Schmid Ralph Alexander, Chirurg / Professor, Lugnorre	ACG/MLB	1959	2011
Schopfer Christian, Automobiliagnostiker, Murten	PLR/FDP	1967	2011
Stempfel-Horner Yvonne, Verwalterin, Guschelmuth	PDC-PBD/CVP-BDP	1958	1996
Thalmann-Bolz Katharina, Primarlehrerin, Murten	UDC/SVP	1957	2007
Zürcher Werner, Verkaufangestellter, Murten	UDC/SVP	1943	2002
6. Glâne (8 députés: 3 PDC-PBD, 2 PS, 1 PLR, 2 UDC)			
Glâne (8 Grossräte: 3 CVP-BDP, 2 SP, 1 FDP, 2 SVP)			
Bertschi Jean, maître-agriculteur, Orsonnens	UDC/SVP	1954	2011
Bosson François, directeur de banque, Rue	PDC-PBD/CVP-BDP	1969	2011
Brodard Vincent, secrétaire syndical, Romont	PS/SP	1963	2008
Butty Dominique, vétérinaire, Villariaz	PDC-PBD/CVP-BDP	1960	2007
Glauser Fritz, agriculteur, Châtonnaye	PLR/FDP	1961	2007
Lehner-Gigon Nicole, maîtresse enfantine, Massonens	PS/SP	1952	2010
Longchamp Patrice, maître secondaire, Torny-le-Grand	PDC-PBD/CVP-BDP	1955	2002
Page Pierre-André, agriculteur, Châtonnaye	UDC/SVP	1960	1996

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
7. Broye (11 députés: 4 PDC-PBD, 2 PS, 2 PLR, 2 UDC, 1 ACG)			
Broye (11 Grossräte: 4 CVP-BDP, 2 SP, 2 FDP, 2 SVP, 1 MLB)			
Collaud Elian, maître-mécanicien, St-Aubin	PDC-PBD/CVP-BDP	1950	2002
Collomb Eric, directeur, Lully	PDC-PBD/CVP-BDP	1969	2007
Corminboeuf-Strehblow Dominique, chef de projet, employé CFF, Domdidier	PS/SP	1957	1990
Duc Louis, agriculteur, Forel	ACG/MLB	1940	1996
Grandgirard Pierre-André, maître-agriculteur, Cugy	PDC-PBD/CVP-BDP	1963	2011
Losey Michel, agriculteur / fiduciaire, Sévaz	UDC/SVP	1962	1996
Meyer Loetscher Anne, graphiste indépendante, Estavayer-le-Lac	PDC-PBD/CVP-BDP	1973	2011
Rodriguez Rose-Marie, enseignante, Estavayer-le-Lac	PS/SP	1965	2011
Savary-Moser Nadia, enseignante / mère au foyer, Vesin	PLR/FDP	1967	2008
Wüthrich Peter, économiste d'entreprise HES, Domdidier	PLR/FDP	1962	2011
Zadory Michel, médecin, Estavayer-le-Lac	UDC/SVP	1948	2002
8. Veveyse (6 députés: 2 PDC-PBD, 2 PS, 1 PLR, 1 UDC)			
Vivisbach (6 Grossräte: 2 CVP-BDP, 2 SP, 1 FDP, 1 SVP)			
Bourguet Gabrielle, juriste / secrétaire politique, Granges	PDC-PBD/CVP-BDP	1971	2007
Emonet Gaétan, enseignant, Remaufens	PS/SP	1968	2010
Grandjean Denis, employé d'Etat / gendarme, Le Crêt	PDC-PBD/CVP-BDP	1960	2002
Grivet Pascal, ébéniste, Semsales	PS/SP	1963	2011
Hunziker Yvan, électronicien en multimédia, Semsales	PLR/FDP	1965	2006
Mesot Roland, chef d'entreprise, Châtel-St-Denis	UDC/SVP	1962	2011

Président du Grand Conseil: **Pascal Kuenlin** (PLR/FDP, SC)

Première vice-présidente du Grand Conseil: **Katharina Thalmann-Bolz** (UDC/SVP, LA)

Deuxième vice-président du Grand Conseil: **David Bonny** (PS/SP, SC)